

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

27292
fol. E. 6 f. 3911

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

102664

DES SIBYLLES CELEBREES TANT PAR L'ANTIQVITE' PAYENNE QVE PAR LES SAINCTS PERES,

DISCOVRS TRAITTANT DES NOMS & du nombre des Sibylles, de leurs conditions, de la forme & matiere de leurs vers, des Liures qui portent jusqu'aujourd'huy leurs noms, & de la consequence des suppositions que ces Liures contiennent, principalement touchant l'estat des hommes bons & mauuais apres la mort.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1893

Par DAVID BLONDEL.

+EX+ BIBLIOTH +PUB+ COLLEG. LUGDUN.



BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE LYON

Se vendent à Charenton

Par la Veufve L. PERIER & N. PERIER, demeurans à Paris ruë Neufue Saincte Anne, prés le Palais, au Roy de Suede.

M. DC. XXXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

A

MONSIEVR MONSIEVR SARRAV

CONSEILLER DV ROY EN
ſa Cour de Parlement.

MONSIEVR,

PLVS le prix de la verité eſt grand & ineſtimable, & la profeſſion de ſuiure la verité doit eſtre eſtimée ſainte & glorieuſe, & moins peuuent la verité & la profeſſion de la ſuiure ſouffrir, ſoit le meſlange des ſuppoſitions, ſoit l'allegation des bonnes intentions ſous le paſſeport deſquelles on ſe pourroit propoſer de

Digitized by Google

les introduire, soit en fin l'imagination des auantages qu'elles semblent quelquefois promettre pour la conuersion des hommes à Dieu & la correction de leurs mœurs. Veu que (selon le dire de S. Paul) les seruiteurs de Dieu *ne peuuent rien contre la verité*, qui est originellement le Seigneur luy-mesme; ce n'est ni ne peut estre du droit d'aucun d'eux de *commettre du mal afin que bien en auienne*, & ils ne sçauroient jamais se monstrer trop hardis en la rejection des fictions, de quelque part qu'elles viennent; ni tesmoigner auec excés de l'auersion contre les faussaires & maladuisés qui les inuentent & debitent, puis que tost ou tard la verité les confondra; & qu'en cela mesme consiste proprement cette *jalousie pour le Seigneur*, qui auoit autrefois *extremement esmeu* le Prophete Elie; & ce *zele de la maison* de Dieu, dont le Prophete royal (figure de nostre Seigneur Iesus, qui a bien daigné s'approprier ses paroles) protestoit en son temps qu'il auoit esté *mangé*. Comme par la grace infinie de ce misericordieux Sauueur enuers moy, ie me suis toûjours mis deuant les yeux la fidelité que tous les enfans de son Eglise luy ont jurée en renaissant par son Bapteſme; l'interest de sa gloire à comparaison duquel rien ne doit

a 2. Cor. 13. 8.

b Iean 14. 6.

c Rome 3. 8.

d 1. Rois 19. 10.

e Pſal. 69. 10.

f Iean 2. 17.

Digitized by Google

paroiſtre digne de leur eſtime; l'integrité
& du *bon depoſt de la foy* qu'il leur a commis & 2. Tim 1.14.
deſlors qu'il les a receus en ſon alliance;
& l'obligation commune de tous à n'en
diſſimuler ni admettre aucune alteration;
me repreſentant la ſeuerité de voſtre ju-
gement incorruptible tant dedans le Palais,
que dans l'eſtude, où vous eſpurez tous
les jours cette grande clarté d'eſprit qui
vous a acquis la conoiſſance des plus ſain-
tes & belles choſes du monde; voſtre ar-
dent amour pour la veriré; & voſtre an-
cienne & conſtante affection enuers moy;
ie me ſuis aiſement perſuadé que vous ap-
prouueriés abſolument le deſcry que j'en-
treprens d'vne pieçe non ſeulement an-
cienne, mais admirée de la pluſpart des an-
ciens Chreſtiens, & eſtimée juſqu'aujour-
d'huy par ceux qui (prenans ſur bon com-
pte, & tenans pour precieux tout ce qui
vient de loin) font gloire des meſcomp-
tes de ces grands noms, de l'autorité &
bonne foy deſquels s'eſt de ſi long-temps
impunement joüée l'audace ſacrilege & le
faux zele des brouillons, qui ont (tant
qu'ils ont peu) desfiguré la naturelle beau-
té du Chriſtianiſme, par le fard de leurs
plus ſpecieuſes fourbes. Mon but n'eſt pas
en blaſmant l'attentat inſuportable de ces
fauſſaires, & rendant publique la conui-

Digitized by Google

ction de leur impieté, de criminaliſer la credulité des gens de bien, qui (par cela meſme qu'ils n'eſtoient pas capables d'impoſer, mais faciles, ſinon à tout croire, au moins à prendre en bonne part tout ce qui leur eſtoit propoſé auec quelque apparence de bien) ont eſté d'auantage expoſés à l'impoſture: mais de plaindre leur malheur, venger (entant que j'en ſeray capable) l'affront qui leur a eſté fait, defendre leur reputation en glorifiant la verité qu'ils ont vniquement aimée, & marquer la difference qui a toujours eſté, & ſera à jamais entre les *hommes de Dieu*, & [b] *le grand Dieu & Sauueur* des hommes, qui (ſe faiſant homme pour noſtre ſalut) à en ſa grande miſericorde voulu porter le titre [i] *d'Emmanüel*, c'eſt à dire *Dieu auec nous*; afin que la triſte remarque des oubliances, qui ſont quelquefois arriuées aux meilleurs, excite noſtre eſtude à [k] *veiller & prier que* jamais *nous n'entrions en tentation*, & que les deplorables exemples de l'infirmité qui a accompagné nos Peres, nous ſoient des leçons perpetuelles d'humilité, & nous tiennent à jamais lieu de precautions, à l'aide deſquelles (ſelon l'enſeignement de Saint Paul) nous nous mettions en eſtat d'empeſcher que par la ruſe ſerpentine d'aucun abuſeur, *nos* [l] *pensées ne ſoient corrompuës &*

[b] Tite 2. 13.

[i] Matth. 1. 23.

[k] Matth. 26. 41.

[l] 2. Cor. 11.

Digitized by Google

deſtournées de la ſimplicité qui eſt en Chriſt. Si j'ay ou n'ay pas eu le bon-heur de rencontrer vn ſuccés conforme à mes intentions, j'en remets le jugement entier, à vous (MONSIEVR) & à tous les Chreſtiens intelligens & ſinceres amateurs de la pieté; & cependant ie ſupplie ce grand Dieu à la ſeule gloire duquel j'ay conſacré mon eſtude & ma vie, de fauoriſer l'vne & l'autre de ſa benediction d'enhaut, [m] *remplir de la conoiſſance* ſalutaire de ſon ſaint nom *toute la terre*, & combler voſtre perſonne & maiſon de toute joye & bon-heur: vous conjurant de m'aimer & croire toujours,

[m] Iſai. xi. 9.

MONSIEVR,

à Paris ce 6. Nouembre
1648.

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur
D. BLONDEL.

Digitized by Google

DES SIBYLLES CELEBREES TANT PAR L'ANTIQVITE' PAYENNE QVE par les Saincts Peres.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

QVE les plus affectionnés à la verité ſont (comme les autres) ſujets à ſe meſprendre p. 1.

II. Exemples de quelques meſpriſes de S. Iuſtin Martyr. p. 3.

III. Marques indubitables de ſuppoſition dans l'eſcrit pretendu Sibyllin admis par Iuſtin Martyr. p. 7.

IV. Examen du jugement d'Antoine Poſſeuin touchant l'eſcrit pretendu Sibyllin. p. 10.

V. Examen de la recommendation de l'eſcrit pretendu Sibyllin atribuée par Clement Alexandrin à Saint Paul. p. 15.

VI. Remarques de diuerſes oublianees de Clement Alexandrin. p. 20.

VII. Remarques de diuerſes ſuppoſitions qui ont ou abuſé

abusé ou offencé pluſieurs des anciens Chreſtiens p. 23.

IIX. *Remarque de diuerſes opinions des Anciens touchant les Sibylles p. 32.*

IX. *Precautions de Rome Payenne pour empeſcher la lecture des eſcrits qu'elle croyoit vrayement Sibyllins. p. 38.*

X. *Motifs de celuy qui a le premier ſupposé les 8. liures qui portent juſqu'aujourd'huy le titre de Sibyllins. p. 45.*

XI. *Remarque des meſpriſes du grand Conſtantin touchant la Sibylle & ſes pretendus eſcrits. p. 49.*

XII. *Eclairciſſement du ſentiment de Ciceron touchant l'Acroſtiche attribué à la Sibylle. p. 54.*

XIII. *Eclairciſſement du ſentiment de Virgile en ſa quatriéme Eclogue, qui ne peut auoir aucun fondement en l'eſcrit pretendu Sibyllin composé prés de deux cens ans depuis. p. 57.*

XIV. *Remarque des meſpriſes moins importantes du grand Conſtantin en l'explication de la 4. Eclogne de Virgile. p. 65.*

XV. *Que l'on ne peut auec vrai-ſemblance dire que Virgile ait en ſa 4. Eclogue deſguiſé ſon ſentiment. p. 73.*

XVI. *Qu'Apollodore n'a eu aucune conoiſſance des 8. liures qui portent le titre de Sibyllins. p. 74.*

XVII. *Que Pauſanias n'a rien eſcrit qui puiſſe donner du credit aux liures qui portent le titre de Sibyllins. p. 77.*

XIIX. *Que la defenſe faitte par les Payens de lire*

**
*

Digitized by Google

les escrits supposés aux Sibylles & à Hystaspes ne leur peut concilier aucune authorité. p. 78.

XIX. *Que la lettre escritte autresfois au Senat par l'Empereur Aurelian ne donne aucun credit aux escrits pretendus Sibyllins. p. 82.*

XX. *Suitte de diuers moyens de faux seruans à monstrer la supposition des liures dits Sibyllins. p. 83.*

XXI. *Remarque des inconueniens resultans de l'opinion qui pose que les liures dits Sibyllins ont esté escrits par inspiration diuine. p. 91.*

XXII. *Consideration du sentiment d'Aristote touchant les Enthousiastes. p. 94.*

XXIII. *Que l'Auteur des liures dits Sibyllins, s'est fort mal à propos mis au rang des Enthousiastes. p. 97.*

XXIV. *Que les Peres qui ont adjousté foy à l'escrit dit Sibyllin, ont estimé que l'auteur auoit esté Enthousiaste. p. 99.*

XXV. *Recherche du sentiment commun des Saints Peres touchant les Enthousiastes. p. 103.*

XXVI. *Consequences du sentiment des Peres touchant les Enthousiastes. p. 117.*

XXVII. *Remarque de quelques oubliances des Peres touchant l'escrit mal surnommé Sibyllin. p. 121.*

XXIIX. *Que la conjecture du Cardinal Baronius supposant la communication de Virgile auec le grand Herode est insoustenable. p. 123*

XXIX. *Que l'opinion d'Antoine Posseuin, touchant les Sibylles & leurs pretendus escrits, n'est pas plus raisonnable, que celle du Cardinal Baronius. p. 125.*

Digitized by Google

LIVRE SECOND
DES CONSEQVENCES
DE LA SVPPOSITION DE L'ESCRIT mal ſurnommé Sibyllin p. 129.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Recherche du temps auquel S. Iean a eſcrit ſon Apocalypſe. p.* 130.

II. *Refutation du ſentiment de S. Epiphane touchant le temps auquel S. Iean a eſcrit ſon Apocalypſe. p.* 135.

III. *Refutation du ſentiment de Hugues Grotius, touchant le temps auquel S. Iean a eſcrit ſon Apocalypſe. p.* 145.

IV. *Refutation du ſentiment de Iean Hentenius de Malines touchant le temps auquel Saint Iean a eſcrit ſon Apocalypſe. p.* 148.

V. *Refutation du ſentiment d'Antoine Poſſeuin touchant le temps de la ſuppoſition de l'eſcrit pretendu Sibyllin. p.* 155.

VI. *Recherche du temps auquel l'eſcrit pretendu Sibyllin a eſté premierement compoſé. p.* 159.

VII. *Credit de l'eſcrit dit Sibyllin, & remarque des*

Digitized by Google

auteurs qui l'ont premierement receu. p. 161.

IIX. *Diuerſes reſueries de l'eſcrit dit Sibyllin. p.* 164.

IX. *Premier dogme capital de l'eſcrit dit Sibyllin, touchant* la pretenduë deſcente & detention de toutes les ames en enfer juſques au jour de la reſurrection de leur corps. *p.* 165.

X. *Second dogme capital de l'eſcrit dit Sibyllin, touchant* l'embraſement du monde au dernier jour qu'il pretend deuoir ſeruir de Purgatoire aux ames & corps des Saints. *p.* 173.

XI. *Troiſiéme dogme capital de l'eſcrit dit Sibyllin, touchant* la conſeruation du Paradis terreſtre qu'il feint deuoir eſtre la retraitte de quelques vns des Saints apres leur reſurrection. *p.* 180.

XII. *Quatriéme dogme capital de l'eſcrit dit Sibyllin, touchant* le regne temporel qu'il ſuppoſe deuoir eſtre eſtably par noſtre Seigneur en Ieruſalem, mille ans deuant le dernier jugement. *p.* 187.

XIII. *Inductions à prier pour les morts reſultantes neceſſairement des hypotheſes proposées en l'ecrit dit Sibyllin. p.* 195.

XIV. *Deſaveu des motifs proposés par Iuſtin Martyr, & conſideration des deux premiers que S. Epiphane a eus de prier pour les morts. p.* 198.

XV. *Des prieres & aumoſnes faites autrefois par les Chreſtiens pour des damnez reconus tels par eux. p.* 201.

XVI. *Conſideration des troiſiéme & quatriéme mo-*

Digitized by Google

tifs que S. Epiphane a eus de prier pour les morts. p. 208.

XVII. *Conſideration du cinquiéme motif que S. Epiphane a eu de prier pour les morts. p. 210.*

XIIX. *Conſideration du ſixiéme motif que S. Epiphane a eu de prier pour les morts. p. 211.*

XIX. *Conſideration du ſeptiéme motif que S. Epiphane a eu de prier pour les morts. p. 215.*

XX. *Conſideration du motif que Denys pretendu Areopagite a eu de prier pour les morts. p. 219.*

XXI. *Conſideration des motifs que Tertullian a eus de prier pour les morts. p. 221.*

XXII. *Recherche du ſentiment de Sainct Ambroiſe. p. 224.*

XXIII. *Du temps de l'introduction des prieres pour les morts dans le ſeruice des Egliſes. p. 228.*

XXIV. *Si les prieres des Chreſtiens pour les morts ont eſté fondées de fait ſur le ſecond liure des Maccabées, & les exemples des Iuifs. p. 234.*

XXV. *S'il y a lieu de dire que les prieres des Chreſtiens pour les morts ſont de droit fondées ſur le ſecond liure des Maccabées. p. 249.*

XXVI. *Que pluſieurs des Peres ont eſté plus reſpectueux enuers l'écrit pretendu Sibyllin qu'enuers l'Apocalypſe. p. 256.*

XXVII. *Que la troiſiéme hypotheſe de l'écrit dit Sibyllin eſt aujourd'huy abandonnée de tous les Chreſtiens. p. 260.*

XXIIX. *Que la ſeconde hypotheſe de l'écrit dit Sibyl-*

Digitized by Google

lin a fait place à la nouuelle opinion du Purgatoire. p. 261.

XXIX. *Preuues de la nouueauté de l'opinion de Rome touchant le Purgatoire. p. 268.*

XXX. *Que la premiere hypotheſe de l'écrit dit Sibyllin eſt aujourd'huy abandonnée de tous les Chreſtiens. p. 274.*

XXXI. *Que le lieu du 2. des Maccabées chap. 12. n'a aucun rapport à l'opinion du Purgatoire, ny au ſeruice des Egliſes. p. 280.*

XXXII. *Delaiſſement du ſens primitif des prieres par leſquelles la remiſſion des pechez a eſté demandée pour les morts. p. 283.*

XXXIII. *Examen des Cenſures prononcées par les Docteurs de l'Egliſe Romaine contre les Peres. p 287.*

XXXIV. *Vniformité du ſentiment des Peres & des Proteſtans touchant l'eſtat des fideles morts au Seigneur. p. 292.*

XXXV. *Preuue du ſentiment des Proteſtans par la deſcription que les Peres ont faitte du ſein d'Abraham. p. 297.*

XXXVI. *Preuue du ſentiment des Proteſtans par la pompe des anciens conuois. p. 299.*

XXXVII. *Conſideration particuliere du ſentiment de Saint Auguſtin en ſes prieres pour ſa mere defunte. p. 306.*

XXXVIII. *Preuue du ſentiment des Proteſtans par les eloges donnez anciennement aux fideles decedez. p. 323.*

Digitized by Google

XXXIX. *Des titres ſepulcraux. p.* 335.
XL. *Des Epitaphes plus eſtendus. p.* 346.
XLI. *Des prieres contenuës és Epitaphes des fideles que les ſuruiuans preſuppoſoient eſtre deſia receus en gloire. p* 366.
XLII. *Des vrais motifs que les anciens ont eus de prier pour les bien-heureux. p.* 382.
XLIII. *Nouuelles preuues touchant l'origine & incertitude de l'opinion du Purgatoire.* 394.
XLIV. *Defectuoſités des preuues produittes par le Cardinal Bellarmin pour le Purgatoire. p.* 402.
XLV. *Defectuoſités des preuues produittes par Ioſſe Coccius pour le Purgatoire. p.* 404.
XLVI. *Des raiſons qui peuuent auoir meu les fideles anciens à inhumer leurs amis decedez dans les Egliſes dediées à la memoire des Saincts. p.* 409.
XLVII. *Recherche du ſentiment de S. Ambroiſe & de Paulin touchant la ſepulture des fideles dans les Egliſes. p.* 417
XLIIX. *Recherche du ſentiment de S. Auguſtin touchant la ſepulture des fideles dans les Egliſes. p.* 421.
XLIX. *Recherche du ſentiment de Maximus de Turin touchant la ſepulture des fideles dans les Egliſes. p.* 424.
L. *Remarque de quelque ſectateurs du ſentiment de Maximus de Turin. p.* 426.
LI. *Des leçons contenuës en l'office des morts. p.* 430.
LII. *Des prieres contenuës dans le Meſſel & Bre-*

Digitized by Google

maire de l'Eglise Romaine, & que d'aucune d'icelles le Purgatoire ne peut estre neces-
ment inferé. p. 439

LIII. *Du sentiment des Grecs modernes touchant l'estat des morts. p.* 468.

LIV. *Conclusion de tout le traitté. p.* 509.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1893

DES

Digitized by Google

DES SIBYLLES

CELEBREES TANT PAR L'ANTIQVITE' PAYENNE, que par les Saincts Peres.

LIVRE I.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON *1893*

CHAPITRE I.

Que les plus affectionnez à la verité sont (comme les autres,) sujets à se mesprendre.

ENCORE que (selon le jugement de a Tertullian) *il vaille mieux estre moins sçauant*, que sçauoir *ce qui est le pire, & errer que tromper*; le propre de *la charité* recommandée b par sainct Paul, comme *la plus grande des vertus*, estant *de croire & esperer tout* ce qui se peut estimer & attendre raisonnablement; ny la credulité qui accompagne la charité, ny son esperance (quelque latitude que l'on se propose de leur donner) ne doit, pour la rendre esclaue des fourbes, luy creuer les yeux, de peur qu'elle ne se trouue en estat de les descouurir & confondre; & s'il est requis

a Aduerſ. Valentin.

b 1. Cor. 13. 7. 13.

Digitized by Google

qu'elle ne tienne rien de la stupidité seruile, puis qu'elle est le principal effet du S. Esprit, qui nous
e Rom. 8. 29. appelle & conduit par e *la liberté* de sa grace à celle *de la gloire*; il est encore plus conuenable qu'elle soit exempte d'aueuglement, puis qu'elle presuppose l'adresse de la foy, qui est en quelque façon l'œil de l'ame regenerée, en laquelle la
d Matth. 10. ibid. d *simplicité colombine* qui se porte de foy à interpreter benignement ce qui auroit de la peine à se garentir de la censure des esprits soupçonneux; ne se separe jamais de la *prudence du serpent*, qui employe sa vigilance à preuoir, & preuenir les surprises.

La mesme profession de pieté qui aduertit les ames sinceres de cheminer en vne confiance in-
e Tertull. loco citato. nocente, leur fait touiours presuppposer que e *la verité persuade en enseignant*; au lieu que les abuseurs qui *ne se commettent pas mesmes à leurs propres disciples auant que de les auoir gagnez, ont l'artifice de persuader auant que d'instruire*: & monstrant qu'ils *n'ont iamais de plus grand soin que de cacher ce qu'ils preschent, si toutefois on peut dire de ceux qui cachent* ce qu'ils ont à debiter, *qu'ils le preschent*; justifient qu'ils sont en cela diametralement oppofez à *la verité*, qui *ne trouue rien capable de la faire rougir*, que le seul regret *de demeurer cachée*.

Par ce moyen comme, selon le dire de Ter-
f Ibid. g Matth. 3. 16. b Luc. 1. 78. tullian, f *la colombe qui est la figure* g *du S. Esprit, aime l'Orient* b *figure de Christ*; les gens de bien portans le cœur ouuert & sans feinte, laissent volontiers aux imposteurs l'imitation honteuse du
i Tertull. loco citato. i *serpent voleur de l'image de Dieu, beste qui fuit la lumiere, qui se cache tant qu'elle peut, qui retire tout ce qu'elle a de prudence dans des creux, qui s'enfonce dans des lieux borgnes, qui desuelope par destours sa propre estenduë, & se tord en s'acheminant, & ne*

se trouue iamais à vne fois toute entiere. Car (à guiſe de ſerpens) ceux qui ſont gloire de tromper, ne ſe rendent à la verité que par contrainte, & ne peuuent qu'à peine s'accorder auec eux-meſmes, ny ſe declarer aux autres; leur malignité qui eſt touſiours dans le deſſein de ſurprendre (pour rendre l'euenement de ſes attaques plus certain) ſe couure de toutes ſortes de maſques, & recherche auec ſoin tous moyens de preoccuper les eſprits des bons, qui ne croyans point qu'il y ait de plus grande fineſſe que de viure ſans fineſſe, ne jugent pas raiſonnable d'entrer du premier coup en doute de ceux qui ne les ont point encore trompez. Et de là vient que les meilleurs ſont par cela meſme qu'ils ſont meilleurs, plus credules, & que panchans pluſtoſt du coſté de la ſeureté que de la desfiance, ils donnent aiſement priſe aux matois qui attentent de triompher de leur ſimplicité.

CHAPITRE II.

Exemples de quelques meſpriſes de Iuſtin Martyr.

COMBIEN que chaque ſiecle ſoit capable de fournir pluſieurs exemples des efforts de l'impoſture ſur les plus ardans zelateurs de la verité; il ſeroit malaiſé d'en trouuer dans toute la ſuite des temps, vn plus illuſtre que celuy du meſconte de S. Iuſtin, perſonnage recommandable s'il en fut iamais. 1. Pour ſon antiquité, veu qu'il a acheué ſa vie fort peu au delà du milieu du ſecond ſiecle de l'Egliſe. 2. Pour ſon ſçauoir, veu

voguant sur les eaux dans vne maison taillée de la foreſt, auec les beſtes & volailles, afin que le monde fuſt derechef rempli ; de ceſtuy-là i'eſtois la bru engendrée du ſang d'iceluy : où elle bouleuerſe tout ce qu'elle auoit quelques lignes auparauant eſcrit, diſant que les Grecs la prendroient pour *fille de Circé & du pere Gnoſtus*, ou bien d'Vlyſſe qu'elle qualifie *Pere conu*, à cauſe de la reputation de ſon nom, ne conſiderant nullement que 800 ans & plus ſe ſont eſcoulez entre la mort de Noé, & l'abord d'Vlyſſe à Mont Circello. Elle aſſeure auſſi qu'elle *eſtoit partie de Babylone d'Aſſyrie* ; parlant d'autant plus improprement, que Babylone n'auoit jamais eſté ny baſtie & nommée que 153. ans apres le deluge, ny de l'*Aſſyrie* proprement dite, mais d'vne contrée à part, à ſçauoir de *Sennaar* ; ny qu'elle n'a pris le nom *d'Aſſyrée* que plus de 165. ans plus tard : meſme l'impudence de la ſuppoſition eſt d'autant plus palpable, que cette pretenduë belle-fille de Noé ſe depeint comme vne garce diffamée, diſant ; [t] *Ah ! miſerable que ie ſuis, que deuiendray-je en ceſte iournée-là, pour toutes les choſes que i'ay mis peine de braſſer eſtant folle, & ne me ſouciant ny de mon mariage ny de la raiſon?* Item : [u] *Combien grands maux ay-je cy-deuant commis ſciemment, & combien d'autres choſes ay-je mal braſſées, ne m'en ſouciant pas ? I'ay eu dix mille couches, & ie n'ay point eu de ſoucy d'aucun mariage*, &c.

t Lib. 2.

u Lib. 7. ad finem.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Marques de ſuppoſition dans l'eſcrit pretendu Sibyllain.

S'IL euſt pleu à S. Iuſtin, ie ne diray pas de ſe tenir ſur ſes gardes, mais ſeulement d'ouurir les yeux, & les arreſter auec quelque attention ſur ce qu'il liſoit, il euſt rencontré mille traits d'impoſture dans ces beaux oracles, qu'il objectoit aux Payens, employant contr'eux trois vers du premier liure, autant du troiſieme, & ſept du quatrieme: car il euſt d'abord apperceu que ce ramas mal digeré eſcrit en mauuais Grec, & de la main d'vne perſonne qui ſe monſtre ignorante de l'Hebreu, ne pouuoit conuenir ny à la bru de Noé, qui viuoit plus de 250. ans deuant la confuſion des langues, & par conſequent deuant qu'il y euſt du Grec; ny à la fille de Beroſe originaire de la Metropole de Chaldée, & poſterieure de prés de 1700. ans: Il euſt penſé que l'impoſteur qui a voulu ſe ſignaler par la feinte d'vne ſi grãde antiquité, s'eſt monſtré fort neuf, 1. en deriuant [x] Adam de ἄδην, comme ſi c'eſtoit vn mot d'extraction Grecque, 2. en diſant [*] que ce mot ſignifie *l'Orient, Occident, Midy & Septentrion*, par *ſes quatre lettres*, combien qu'en Hebreu & Chaldée il n'y en ait [y] que trois: 3. en ſuppoſant [z] que les lettres du nom de *Dieu* font le nombre de 1697. ce qui ne peut eſtre vray qu'en l'eſcriuant en characteres Grecs, & barbarement ιαγε ωιαχ, 4. en recueillant [a] de celles du nom de Ieſus qu'il

x Lib. 1. p. 7.

* Α Δ Α Μ αἰατολὴ δύσις, ἄρκτος, μεσημβρία, lib. 2. p. 194.

y אדם

z Lib. 1. p. 8. Les lettres Hebraïques יהוה יה ne produiſent que 41.

a Lib. 1. p. 12.

Digitized by Google

compose de 4. voyelles & deux consones, le nombre de 888. ce qui derechef ne peut conuenir à l'Hebreu יהשע qui n'est que de cinq lettres toutes consones, & ne passe pas le nombre de 391.

b Lib. 2. p. 58. mais au Grec Ἰησοῦς. 5. en asseurant b que la durée de Rome sera de 948. ans, pource que le nombre de 948. resulte des lettres Grecques Ῥώμη, & non des Hebraïques רומה qui ne font que 251. 6. en

c Lib. 1 p. 10. plaçant c *Ararat* (où l'arche s'arresta) en Phrygie: 7. en asseurant d que la Phrygie a esté la

d Lib. 1. p. 9. 11. 7 p. 53. contrée premiere descouuerte apres le deluge; & que Noé qui a passé dans l'Arche depuis le 7. iour du 2. mois, iusques au 20. du 2. mois de l'an suiuant; n'y a esté renfermé que 41. iours: 8. en s'i-

e Lib. 1. p. 11. maginant e que les fables des Titans ont esté des

f Lib. 2. p. 14 17. 18. 3. p. 34. 49. vrayes histoires; 9. en supposant f (selon l'heresie des Chiliastes) que Ierusalem sera non seulement rebastie, mais le siege de l'Empire du Fils de Dieu, où les fideles passez par le feu purgatoire de l'embrasement du monde, iouïront de toutes sortes de delices corporelles & spirituelles: 10. en feignant

g Lib. 3. p. 22. g que l'Eurotas fleuue de Laconie au Peloponnese, sort de Dodone en l'Epire, & se mesle auec

b Lib. 3. p. 26. le Penée fleuue de Thessalie: item b que Gog & Magog sont entre les Ethiopiens: 11. en prediſant

i Ibidem. i que les Italiens seront asseruis aux Asiatiques:

k Lib. 5. p. 41. 43 44. 48. 49. 12. en soustenant k que Neron est le grand Antechrist, qu'il s'est retiré en Perse, & que retournant

l Lib. 8. p. 57. de Babylone auec vne armée de Iuifs, il destruira & bruslera Rome: 13. en confondant l Alexandrie auec Memphis: 14. en controuuant qu'Elie descendra du Ciel en vn chariot, m que Iosué

m Lib. 2. p. 15. n Lib. 5. p. 41. ressuscité, restablira les Iuifs; n que Tibere a deu

o Lib. 5. p. 46. attaquer la Perse & Babylone; o que Trajan natif d'Italica au fonds de l'Espagne estoit Gaulois p: qu'Adrian q s'est estranglé d'vn cordeau:

p Lib. 5. p. 41. q Lib. 8. p. 57. f Lib. 8. p. 57. que f sous Antonin le *Debonnaire*, qu'il appelle imper-

impertinemment οἰκιρόλατον pour χρηςόλατον ou εὐσεβέςατον, & ses deux fils adoptifs Marc Aurele, & Lucius Verus, l'vn desquels deuoit necessairement suruiure à l'autre, arriueroit la fin du monde, que [t] Rome perissant l'an 948. de sa fondation, termineroit sa durée à l'an de nostre Seigneur 195. qui a esté le 3. de Seuere; & se confessant apres tout cela Chrestien, par ces paroles qui renuersent toutes les suppositions precedentes: "*pourtant nous sortis de la sainte geniture de Christ, sommes appellez consanguins.* Car du rapport de toutes ces remarques resulte necessairement que l'imposteur qui a pris le nom *de Brude Noé*, & a persuadé à S. Iustin qu'il estoit *la fille de Berose*, estoit Chrestien de profession, mais ignorant de la langue Hebraïque, & de la vraye Theologie, non moins que de la Geographie & de l'histoire, & qu'il a compilé sa rapsodie entre l'an 138. auquel Adrian a fini sa langueur le 12. Iuillet; & l'an 142. ou 151. auquel le Cardinal Baronius auec plusieurs autres, tient que Iustin a presenté son apologie à l'Empereur Antonin & aux Cesars ses fils adoptifs, & partant que cette piece de fausse monnoye venoit de la forge, & estoit encore toute chaude quand il en a entrepris le debit, & en a fait enuie par son exemple à Athenagoras, Theophile d'Antioche, Clement Alexandrin, Tertullian, l'auteur des Constitutions dittes Apostoliques, Lactance, Constantin le Grand, Eusebe, Optat, Hierome, Augustin, Prosper, Palladius, Sozomene, Iunilius, &c. qui ont tous puisé de cét égoust auec si peu de scrupule, & vn si fort prejugé, que rien ne leur en a fait mal au cœur. Si tant de grands hommes, & Iustin qui leur a frayé le chemin, ont pû trouuer du goust en vne viande si fade, & s'ils l'ont (comme à l'enui) seruie à d'autres, auec tant d'asseurance, qu'il leur

[t] Lib. 8. p. 59.

[u] Lib. 8. p. 66.

Digitized by Google

ſembloit qu'en teſmoigner de l'horreur, c'euſt eſté ſe prendre à Dieu meſmes, qui trouuera eſtrange que l'exemple de leur credulité ait eſté capable de faire vn pareil tort à d'autres ?

CHAPITRE IV.

Examen du jugement d'Antoine Poſſeuin touchant l'Eſcrit pretendu Sibyllin.

IE ne m'eſtonne pas, ſi apres que l'antiquité des premiers ſiecles a eſté circonuenuë par l'excés de ſa bonne foy, le noſtre (quoy que fort eſpuré de la craſſe de l'ignorance, & forcé par la neceſſité de tant de mauuaiſes eſpreuues à ſe rendre desfiant) ſe reſſente encor de la meſme diſgrace, tellement que l'on void des hommes tres-graues, par exemple Onuphre, Sixte de Sienne, les Cardinaux Baronius & Bellarmin, & l'Eueſque de Noruich Montaigu, aſſeruis comme les autres à la tyrannie de l'erreur populaire, que la longueur du temps, & le conſentement des Chreſtiens admirateurs des opinions inueterées auoit fortifié. Mais ie ne puis que ie ne me plaigne du jugement d'Antoine Poſſeuin Theologien de l'ordre des Ieſuites, qui ayant deſcouuert l'impoſture des liures Sibyllins, a mieux aymé les croire corrompus que ſuppoſez : ie rapporteray donc pour conuaincre cette oubliance, ſa cenſure auec quelques obſeruations, & en ſuite examineray le fonds de ſon ſentiment. *Il conſte,* (x dit-il) *par les Peres, & le reſte des Eſcriuains Ec-*

x Appar. ſacr. verbô *Sibyllarum.*

Digitized by Google

cleſiaſtiques, que nulle des Sibylles n'a eſté deuant Moyſe, afin que l'on entende que ſi lés oracles publiez ſous le nom des Sibylles, & compris en 8. liures, il ſe trouue quelque choſe qui ait deuancé l'aage de Moyſe, cela eſt controuué & faux, comme y ayant eſté fourré par Satan, afin que la fauſſeté meſlée auec la verité, rendiſt ſuſpecte la meſme verité des autres temps. Tel eſt ce qui eſt attribué à la Sibylle de Moyſe, deuinant & prediſant le deluge, lib. 1. p. 9. *& ce qui eſt eſcrit là meſme en la page* 11. *que la Sibylle elle-meſme auec ſon mary, ſon beau-pere, ſa belle-mere, ſes beaux-freres, & autres, a eſté agitée és flots du temps du deluge. Mais il eſt clair par la page* 30. *que ces choſes-là meſmes qui ont eſté miſes en lumiere ſous le nom* d'Oracles, *ont eſté eſcrites quinze cens ans apres l'Empire des Grecs, dont ſoit qu'on prenne le commencement du regne des Argiens, ou des Sicyoniens, ou des Atheniens: ſoit que l'on le tire de Moyſe, du regne de Salomon, de l'Empire des Macedoniens, des 4. Monarchies; ces choſes que l'on dit predictions, ſeront vaines, & apres les choſes faites. On les recognoiſtra encore moins vrayes, ſi le regne des Grecs a commencé depuis Moyſe; car depuis la ſortie de Moyſe & d'Iſraël hors d'Egypte, iuſques au renuerſement de l'adminiſtration, ou republique & regne des Iuifs ſous Veſpaſian, on compte mille quatre vingt deux ans. Que dirons nous auſſi, de ce qu'au liure* 5. p. 49. *la Sibylle aſſeure qu'elle a veu vn ſecond incendie du temple de Veſta? & que cela (ſuiuant le teſmoignage d'Euſebe) eſt arriué ſous l'Empereur Commode l'an* 199. *car lors ce temple de Veſta, & le Palais, & la plus grande part de la ville bruſla, veu que le premier incendie arriua en l'Olympiade* 134. *Voila pourquoy vne telle prediſeuſe (ſi toutefois on la doit dire prediſeuſe) a deuiné non deuant que Chriſt fuſt né, mais beaucoup apres, & elle ne s'eſtend pas au delà de Commode, veu qu'au*

8. *liure p.* 57. *elle dit que trois Empereurs regneront apres Adrian, à ſçau. Antonin le Debonnaire, Antonin le Philoſophe, & Commode. Outre cela veu qu'il conſte par le premier liure de Lactance Firmian au chap.* 6. *que chacune des Sibylles à eſcrit ſon liure, & que toutesfois l'on les void tous d'vne ſeule, par ce qu'ils portent tous le nom de* la Sibylle; *& que l'on ne peut les diſcerner, ny aſſigner à chacune le ſien, ſinon à l'Erythrée qui a inſeré ſon nom en ſon poëme, & ſe nomme* Erythrée: *(or celuilà eſt de l'Erythrée, qui occupe le* 3. *lieu entre ces liures là) l'Autheur du premier liure a feint qu'il eſtoit la* bru de Noé; *le ſecond & le* 7. *s'attribuë qu'il eſtoit vne garce tres impudente, en la page* 56. *combien que d'ailleurs des Autheurs plus certains tiennent que les vrayes Sibylles ont eſté chaſtes & pleines de Dieu. La Sœur d'Iſis ſe vendique le* 5. *liure; les autres ont eſté publiés ſous le nom d'Autheurs incertains.*

Sur cela (conuenant de la ſuppoſition de la pretenduë Sibylle, & de l'antiquité de Moyſe par deſſus toutes celles qui ont porté ce nom) ie dis 1. que l'eſcrit qui court ſous ce titre n'introduit pas *Moyſe*, mais Noé luy-meſme *prediſant le deluge*, ce qui eſt encore plus hardy. 2. que *depuis la ſortie d'Egypte*, juſques la priſe de Ieruſalem par Titus, il y a 1600. ans accomplis, 518. plus que l'on ne croyoit. 3. que l'Autheur des liures Sibyllins ne dit pas qu'il a *veu le ſecond embraſement du Temple de Veſta*, mais le dernier de Ieruſalem, *la maiſon deſirée autrefois a eſté deſtruite par toy* (dit-il à Rome) *lors que j'ay veu tirée en bas & embraſée de feu pour la ſeconde fois, par vne main impure cette maiſon là; maiſon toûjours floriſſante & gardienne de Dieu*; laquelle il ſuppoſe que Chriſt luy-meſme deſcendant des Cieux viendra r'eſtablir auec Ieruſalem, pour y regner en ſa gloire: argument manifeſte qu'encore que (menaçant Rome de ſa deſtruction finale) il eſcriue que *les filles Vierges ne trouueront pas toûjours*

Digitized by Google

le feu diuin; il n'a veu ny preueu l'embraſement arriué l'an 12. de Commodus qui eſtoit ſeulement le 191. de noſtre Seigneur; mais qu'il a porté ſa penſée ſur la prediction de ſainct Iean, declarant que Rome *ſera entierement bruſlée au feu, & qu'elle ne ſera plus trouuée*; tellement qu'il a creu que pour neant on y chercheroit le feu de Veſta, & les autres monumens de ſon Paganiſme. 4. Que ſi ſon intention auoit eſté de deſigner l'incendie arriué ſous Commode, il ne l'auroit peu auec verité qualifier *le ſecond*, pour ce qu'outre le premier mētionné en Denys d'Halicarnaſſe,[a] & arriué ſous le Cōſulat de Gracchus & de Falto la 3. année de la 135. Olympiade, & la 516. de Rome, il y en auoit eu vn ſecond remarqué par Tacite,[b] & les autres bons Autheurs, ſous le Conſulat de Baſſus & de Craſſus, la 4. année de la 210. Olympiade, qui eſtoit la 817. de Rome, la 64. de noſtre Seigneur, & l'onzieme de Neron. 5. Que non ſeulement il ne s'eſtend pas au delà de Commode, mais s'arreſte manifeſtement à Marc Aurele, & à Lucius Verus qu'il eſtimoit deuoir (comme le plus jeune de ſept ans) demeurer le dernier. *Apres celuy-là* (dit-il [d]) de qui le nom commence par T. note du nombre de trois cens, à ſç. Trajan, *vn autre regnera, perſonnage à la teſte d'argent*; c'eſt à dire qui aura des-ja le poil gris; ou ſera (comme il parle au 8. liure) πολιόχρανος *chenu, & de celui-là le nom* [à ſç. Adrian] *ſera pris de la mer* [Adriatique] *& il ſera bon en toutes ſortes, & ſçaura toutes choſes: & ſous toi* (ô tout bon, excellent en toutes ſortes & chenu) *& ſous tes rameaux* à ſçau. tes fils adoptifs, *les jours de toutes choſes arriueront: trois regneront* [à ſç. Antonin, Marc, & Lucius] *mais le dernier* [à ſç. Lucius] *obtiendra la puiſſance de toutes choſes*. Et au 8. liure, *Apres cetuilà* [à ſç. Adrian] *trois regneront, qui auront le jour le dernier de tous, rempliſſans le nom du Dieu celeſte, de qui l'em-*

[a] Lib. 2.

[b] Annal. 15.

[c] Marc eſtoit nay l'an 121. & Lucius l'an 128.

[d] Lib. 5.

[z] Apoc. 18. 8. 21.

Digitized by Google

pire eſt de maintenant, & à tous les ſiecles : c'eſt à dire ils s'appelleront *Antonins*, ou (ſelon noſtre maniere de prononcer) *Andonins* du nom *Adonai*, & *Adonim*; à ſç. Antonin le debonnaire, Antonin le Philoſophe, & Lucius Verus Antoninus; qu'il pretendoit deuoir (comme plus jeune) ſuruiure aux deux autres, recueillir leur ſucceſſion, & durer juſqu'à l'an 948. de Rome, ou 195. de noſtre Seigneur, auquel il euſt atteint l'âge de 67. ans: ne penſant pas que Lucius gourmanderoit tellement ſa ſanté, qu'il periroit en fleur d'âge, [e] *au milieu de l'Hyuer* d'entre l'an 169. & 170. 6. Qu'encore que Lactance emporté par le prejugé de ſon temps, ait eſtimé que les liures dits Sibyllins auoient eu pour Autheurs ces anciennes Sibylles qui ont eſté celebrées par Varro; & qu'elles auoient eſté *chaſtes & inſpirées de Dieu*; il n'a pas laiſſé de ſe meſprendre, comme nous juſtifierons plus pleinement cy-deſſous. 7. Que l'Autheur du 3. liure, ni n'a eſté, ni n'a voulu eſtre creu *la Sibylle Erythrée*, mais la propre fẽme du fils de Noé, paſſée de Babylone en Grece; car voicy ſes propres paroles, Ie *t'aduertis de ces choſes loin des murs de Babylone*, &c. *Les mortels par la Grece me diront d'vn autre pays, née d'Erythra*, &c. 8. que le premier liure eſt (comme les ſuiuans) de la meſme veine, 9. que l'impudence & la garcerie deplorées au 2. & 7. liures, eſtoient par le 3. auoüées comme la propre liurée de la pretenduë femme du fils de Noé qui crie, *les mortels me diront d'vn autre pays*, & [g] *eshontée*. Bref que tous les 8. liures, ſont la reſuerie d'vn meſme impoſteur, qui ſous pretexte de glorifier la verité, l'a indignement trahie.

אדוי אדנים

e Galen. de præcogn. poſt. c. 9.

g αναιδῆ.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Examen de la recommandation de l'escrit pretendu Sibyllin, attribuée par Clement Alexandrin à ſainct Paul.

POVR purger plus aiſement le blaſme d'vn ſi laſche attentat, & ſauuer en quelque ſorte la reputation de celuy qui l'a commis; pluſieurs alleguent (comme à l'enui) que ſainct Paul luy-meſme a recommandé la lecture des Sibylles, & prennent pour garant de leur aſſertion Clement Alexandrin vſant de ces termes, [b] *outre la predication de Pierre, l'Apoſtre ſainct Paul declarera le meſme, diſant, prenez auſſi les liures Grecs, recognoiſſez la Sibylle; comme elle declare vn ſeul Dieu & les choſes qui ſont à venir; & prenant Hyſtaſpes, liſez & vous trouuerez le fils de Dieu beaucoup plus illuſtrement, & ouuertement deſcrit.* Mais ils me pardonneront (s'il leur plaiſt) ſi ie dis qu'ils accumulent mal ſur mal, car s'il y a de la faute à ſouſcrire (comme ſainct Iuſtin) à vne fauſſeté que l'on n'a peu recognoiſtre, combien doit eſtre odieux le crime de ce faux teſmoin qui (pour tromper Clement Alexandrin & les autres Chreſtiens) à voulu ſouſtenir la ſuppoſition des eſcrits Sibyllins, par vne pire impoſture, & feindre que ſainct Paul luy-meſme leur auoit concilié de l'autorité par ſa recommandation? ſi les bonnes ames ont de la peine à ſouffrir que l'on donne en leur preſence les eloges de la pudicité à des louues de bordel; qui d'entre les

Strom. lib. 6. p. 136.

Digitized by Google

vrais Chreſtiens pourra ſupporter que l'on egale aux Prophetes de Dieu des hypochondriaques, & à leurs oracles celeſtes, des reſueries embaraſſées; & que l'inuenteur d'vne ſi indigne fourbe, oſe pour la maintenir, produire l'Apoſtre comme complice de ſon audace ſacrilege? on veut neantmoins que de ce *vaiſſeau d'election* ſoient ſorties les paroles rapportées par Clement, & pour ce que rien de tel ne ſe treuue en ſes Epiſtres, on ſe figure [i] qu'il les a prononcées en ſes ſermons populaires, comme s'il auoit eſté poſſible à celuy qui a ſacrifié ſa vie par vn glorieux martyre l'an 65. de noſtre Seigneur, de dõner ſon approbation à vne piece pleine de fautes, & forgée depuis l'an 137. pour contredire par cette approbation tant à l'autorité de l'ancien Teſtamẽt & du fils de Dieu meſme, qu'à ſa propre predication, & à la plus ſignalée de ſes epiſtres: car ſi entre les Payens, la Sibylle & Hyſtaſpes, ont non ſeulement *declaré vn ſeul Dieu, & les choſes à venir*, mais auſſi *deſcrit le Fils de Dieu d'vne façon beaucoup plus illuſtre & claire*; auec quelle verité Dauid à t'il peu eſcrire, [k] *c'eſt en Iudée que Dieu eſt conu:* Dieu [l] *declare ſes paroles à Iacob, ſes ſtatuts, & ſes ordonnances à Iſrael, il n'a pas ainſi fait à toutes les nations, elles ne cognoiſſent point ſes ordonnances:* ou comment eſt il arriué au Sauueur du monde, de ſe determiner en faueur des Iuifs diſant, [m] *le ſalut eſt des Iuifs:* & à ſainct Paul de faire cette declaration preciſe aux Lycaoniens, [n] *es temps paſſés Dieu a laiſſé toutes les nations cheminer en leurs voyes*; d'appeller (parlant aux Atheniens les plus raffinez de tous les Eropeans) les temps precedans la publication de l'Euangile, [o] *les temps de l'ignorance*; de ſouſtenir en l'Epiſtre aux Romains, [p] que *l'auantage du Iuif eſt grand en toute maniere, ſur tout en ce que les Oracles de Dieu luy ont eſté commis*; item que [q] *des Iſraëlites ſont la gloire, & les alliances, & l'ordonnance*

[i] Baron. apparat. 19. Sixt. Sen. Bibl. lib. 2. Poſſeuin. appar. & Bib. Sel. lib. 2. c. 71. Lib. 17. c. 20.

[k] Pſal. 76.
[l] Pſal. 147. 19. 20.

[m] Iean 4. 22.

[n] Act. 14. 16.

[o] Act. 17. 30.
[p] Rom. 3. 1. 2.

[q] Rom. 9. 4.

Digitized by Google

nance de la loy, & le ſeruice diuin, & les promeſſes; & de qualifier les autres nations à comparaiſon d'eux vn peuple [r] *non peuple, & vne nation deſtituée d'intelligence?* Certes ſi les Gentils ont (ſelon la preſuppoſition pretenduë de S. Paul en Clement Alexandrin) eſté *depoſitaires des Oracles* de Dieu, *plus clairs & plus illuſtres* que ceux des Prophetes; ils n'ont ny accordé, ny deu accorder, que *Dieu ne leur ait point declaré ſes ordonnances*, & que du coſté des Iuifs (ſur leſquels ils eſtoient notoirement auantagez) *l'auantage ait eſté grand en toute maniere.* Ioint que ſi dés deuant l'incarnation du Meſſias, ils ont eu entre les mains la lumiere des predications Sibyllines, qui deſcriuoient hiſtoriquement ce que les eſcrits prophetiques ne propoſoient qu'enigmatiquement; leur temps n'a pas eſté vn *temps d'ignorance*, mais de *lumiere* & de *conoiſſance*, plus diſtincte que la Iudaïque; & il a eſté faux que *la conoiſſance de Dieu ait eſté en la ſeule Iudée*; veu que l'on n'eſtimera pas ignorant à comparaiſon d'vn autre, celuy qui en vn meſme fait, ſçait autant ou plus que le plus ſçauant; & que ces propoſitions ſont formellement contradictoires: *l'auantage eſt des Iuifs*, & *l'auantage n'eſt pas des Iuifs*; Item, *l'auantage des Iuifs ſur les Gentils conſiſte en ce que les Oracles de Dieu leur ont eſté commis*; & *les Oracles de Dieu, commis aux Gentils, par le moyen des Sibylles, ſont plus illuſtres & clairs que ceux des Iuifs.*

[r] Rom. 10. 19

De là j'infere neceſſairement, que ce deſordre ne pouuant tomber en l'eſprit d'vn homme bien ſenſé qu'il tienne en meſme temps les deux parties d'vne meſme contradiction; & l'impoſſibilité eſtant encore plus grande qu'vn tel meſcompte arriue à des perſonnes inſpirées de Dieu; non ſeulement S. Paul n'a pas dit ce qui luy eſt attribué en Clement Alexandrin, mais il ne l'a pû dire: &

Digitized by Google

cependant le Lecteur prudent considerera 4. choſes : La 1. que celuyqui a emprunté ſon nom pour donner plus de credit à ſes ſonges ; par la deſcription generale qu'il nous a fait du contenu des pretenduës predictions Sibyllines, diſant qu'elles *declarent vn ſeul Dieu*, & *les choſes à venir*, & *le Fils de Dieu* ; monſtre qu'il a eu en la penſée ces meſmes liures que nous auons aujourd'huy entre nos mains ; & partant que ſon eſcrit a eſté eclos apres celuy qui eſt intitulé *Sibyllin*, & n'a pû eſtre que poſterieur à l'an 137. de noſtre Seigneur : La 2. qu'il ne reconoiſt auec Iuſtin & Clement, qu'*vne* ſeule *Sibylle* qui ait *declaré vn ſeul Dieu* ; ce qui monſtre que mal à propos on cherche des autheurs differens pour les huit liures qui nous reſtent : La 3. que les *plus claires & illuſtres deſcriptions du Fils de Dieu*, regardent notoirement la deſignation tant des 4. voyelles & 2. conſones, qui compoſent le nom Grec Ἰησοῦς, que du nombre reſultant preciſement d'icelles : & l'acroſtiche du 8. liure qui rapporte de ſuite les noms de *Ieſus-Chriſt*, *Fils de Dieu*, *Sauueur* & *Croix* ; auec la paraphraſe de la pluſpart de l'hiſtoire Euangelique : La 4. que plus ces deſcriptions ſont expreſſes & hiſtoriques, & plus elles ſont euidemment ſuppoſées, & eſcrites apres l'euenement ; l'Eſprit de Dieu n'ayant jamais trouué bon de propoſer le futur qu'enigmatiquement, & ſous l'enueloppe de diuerſes figures, & ne ſe trouuant exemple que d'vne ſeule perſonne dont il ait exprimé le nom propre en ſes Oracles, à ſç. de *Cyrus* nommé 2. fois / par Eſaïe 175. ans auant qu'il ſe fuſt emparé de la Monarchie de l'Vniuers.

/ Eſ. 44.28 45. 1.

Clement l'euſt remarqué bien toſt, ſi pour paruenir à ſon but, il euſt autant fait eſtat d'exercer ſon jugement que d'eſpuiſer ſa memoire ; mais portant toutes ſes penſées à ſe ſeruir des Payens

Digitized by Google

& des heretiques contr'eux meſmes pour les deſtromper tous, ſans ſe garder luy-meſme de ſurpriſe, il a donné, comme les autres, dans le panneau, & la foule des teſmoins qu'il auoit à produire, a deſrobé à ſa veuë les mauuaiſes marques que pluſieurs portoient ſur le front : Auſſi voyons-nous que ce vaſte eſprit à qui rien n'eſchapoit, & qui penſoit faire profit de tout, & butiner (comme autresfois Iſraël) tous les threſors d'Egypte; apres auoir eſtallé auec vne pompe admirable, les depoſitions de 250. autheurs Payens tant Philoſophes, qu'Hiſtoriens & Poëtes; & donné quartier aux plus execrables heretiques, comme Baſilides, Carpocrate, Iule Caſſian, Epiphanes, Heracleon, Hermogene, Iſidore, Marcion, Prodicus, Tatian, Valentin, &c. & ouuert ſon ſein aux Apocryphes, à ſç. les propheties d'Enoch, de Cham, d'Abacuc, Eſdras, Parchor, & Sophonie, le liure de l'Aſſomption de Moyſe, les Euangiles des Egyptiens & des Hebreux, les predications de S. Pierre & de S. Paul, les traditions de S. Matthias, l'Epiſtre de S. Barnabas, le Paſteur d'Hermas frere du Pape Pie premier (piece qui a donné dans la veüe de S. Irenée & de pluſieurs autres) a auſſi laiſſé prendre place à la fauſſe Sibylle, de laquelle le diſcours luy a ſemblé d'autant plus mettable, qu'il ſeruoit directement à ſon deſſein.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Remarques de diuerſes oublіances de Clement Alexandrin.

OR comme il ne s'eſt pû faire que ce grand homme puiſant de tant de diuerſes ſources, n'ait tiré de pluſieurs de la bourbe pluſtoſt que de l'eau, nous ne ſerons pas eſtimez manquer de reſpect à ſa memoire, & au merite de ſon grand ſçauoir, ſi nous ozons dire qu'en ce qui nous a eſté conſerué de ſes œuures, il ſe rencontre quantité d'exemples d'oubliance, de credulité exceſſiue, & d'infirmité; comme quand il dit par vne façon de parler tres-incommode, [a] que le Verbe eſt *miniſtre de la volonté paternelle, & la ſeconde cauſe, qui approche plus prés du Pere*; que les Anges ſont tombez [b] par paillardiſe; [c] qu'il n'eſt pas permis à l'homme de toucher du ſang, [d] ny de jurer. Que [e] la Philoſophie a eſté aux Gentils *vn pedagogue à Chriſt*; tellement qu'elle les *a juſtifiez*; que par elle ils ont *glorifié Dieu*, que ç'a eſté *leur Teſtament*, & le *fondement* de la Philoſophie *Chreſtienne*: que [f] Numa mort la 2. année de la 27. Olympiade 134. ans deuant que Pythagore paruſt, & 168. deuant qu'il vinſt en Italie, eſtoit Pythagorien: Que [g] Semiramis eſtoit *Reine d'Egypte*: Que le diable [h] *ſe peut repentir*: [i] Qu'il eſt *en noſtre puiſſance d'eſtre deliurez d'ignorance & de mauuais choix*; [k] Que l'ame fait *la difference en l'election de Dieu*: [l] Que l'homme eſt *ſauué de par oy-meſme*: [m] Que du temps de Debora Oſius fils de Riezu tenoit la ſacrifi-

[a] Padag. lib. 1. c. 2. p. 80. Strom. lib. 7 695. 702. 3.
[b] Lib 3. c. 2. Strom. lib. 3. p. 450. & lib. 4. p. 550.
[c] Padag. lib. 3. c. 3.
[d] Ibid. c. 11.
[e] Strom. lib. 1. p. 282. 309. 18 19. lib. 6. 636. 637. 48.
[f] Strom lib. 1. p. 304 5. p. 548.
[g] Lib 1. p. 307.
[h] P. 310.
[i] P. 311.
[k] Lib. 5. p. 615.
[l] Lib. 6. p. 662.
[m] Lib. 1. p. 324.

Digitized by Google

cature: n Que Salomon estoit gendre d'Hiram; n P. 328.
o Que Roboam a esté pere d'Abiu, & Abiu d'A- o P. 326.
thaman, & cestuy-cy de Iosaphat: Que Ioram a
esté pere d'Ozias: p Que Ionathan a esté fils p P. 327.
d'Ozias: qu'Amos le Prophete a esté pere d'E-
saïe: q Qu'Achaz a esté pere d'Osée, & Osée q P. 328.
d'Ezechias: Que depuis Samuël jusques à Iosias,
la Pasque n'a point esté celebrée: Que le faux
Prophete Ananias estoit fils de Iosias: Que Ne-
chao combatit Iosias prés de l'Euphrate: qu'Hel-
cias le souuerain Sacrificateur estoit pere de Ie-
remie, & qu'il mourut ayant leu le liure de la loy:
Que les dix lignes transportées (selon le certi-
ficat exprés de l'Escriture) la sixiéme année d'E-
zechias, ont esté menées en captiuité l'an 15.
d'Achas son pere: Que le transport des Iuifs sous
Sedecias posterieur à la naissance de Moyse d'en-
uiron 1073. ans, & à l'eleuement de Dauid sur
le thrône, de 517. ans, est loin du premier de
1085. ans 6. mois, 10. jours; & du second de 492.
ans, 6. mois 10. jours precisement: r Que Za- r P. 332.
charie qui n'a commencé de predire au peuple
qu'en la 2. année de Darius, qui estoit la premie-
re de l'Olympiade 65. est plus ancien que Py-
thagore, qui dés la 4. année de la 60. Olympia-
de auoit commencé de se mettre en reputation:
s Que Moyse auparauant son adoption s'appel- s P. 345.
loit Ioachim, & que maintenant il porte le nom
de Melchi: Qu'il tua l'Egyptien de sa parole;
Qu'il fut mis en prison, & en sortit par miracle.
Que le Roy ayant oüy prononcer le nom de
Dieu cheut muet, puis fut releué miraculeuse-
ment: Que t c'estoit à S. Philippe que nostre Sei- t Lib. 3. p. 428.
gneur disoit, *laisse les morts enseuelir leurs morts*:
u Que le corps est *le sepulcre de l'ame*: Que x S. u P. 459. lib. 4. p. 529.
x Lib. 4. p. 488.
Matthias est Zacchée le peager: y Que la tuni- y Lib. 5. p. 564.
que Sacerdotale estoit bordée de 360. clochet-

tes : [z] Que le Fils de Dieu, & ſes Apoſtres, ont apres la mort preſché dans les enfers : Que pluſieurs y ont eſté conuertis : Que cette predication a eſté ſi neceſſaire, qu'autrement Dieu euſt eſté injuſte : [a] Que noſtre Seigneur ne mangeoit pas pour beſoin qu'en euſt ſon corps, mais de peur de cauſer quelque mauuaiſe opinion à ceux qui le voyoient : [b] Que celuy qui eſt doüé de conoiſſance eſt exempt *de toute paſſion animale*, & cupidité : Qu'il n'eſt *flechi d'aucune volupté*: Qu'il *n'a plus beſoin de patience, temperance* : [c] Qu'il eſt *impeccable* : que [d] ſainct Matthias a eſté *eſleu pour ce qu'il s'eſt rendu digne d'eſtre Apoſtre* : [e] que *le Soleil & les Aſtres ont eſté donnez aux Gentils pour les adorer* : que *par le culte des Aſtres ils ont dõu leuer la veuë à Dieu* : [f] qu'il eſt permis de *mentir pour le ſalut d'autruy* : [g] que *Dieu veut que le fidele ſe ſerue de garde à ſoy-meſme ſans auoir plus beſoin d'ayde* : [h] qu'*apres* Marcion (qu'il reconoiſt auoir veſcu ſous l'Empire d'Adrian & d'Antonin) *Simon a (pour vn peu de temps) oüy Pierre preſchant*, &c. Il monſtroit auſſi qu'il nauoit pas rencontré des maiſtres fort aſſeurez pour l'Hebreu, quand il eſcriuoit [i] qu'*Hoſanna* interpreté en Grec, denote *lumiere*, *gloire*, *& loüange, auec ſupplication au Seigneur* : item [k] qu'Abraham eſt interpreté, *Pere eſleu du ſon* : & bailloit d'autres ſemblables etymologies des noms Hebreux.

z Lib. 6. p. 637. 38. 39.
a P. 649.
b P. 650. 51. 54.
c Lib 7. p. 706. 47.
d Lib. 6. p. 667.
e P. 669.
f Lib. 7. p. 730.
g P. 748.
h P. 764.
i Pædag. lib. 1. c. 5.
k Strom. lib. 5. 549.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Remarques de diuerſes ſuppoſitions qui ont abusé pluſieurs des antiens Chreſtiens.

TROVVERONS nous apres tant de remarques eſtranges, que celuy qui a eu aſſés de facilité pour prendre à toutes mains, des Payens, des Heretiques, des traditions Iudaïques, & des Apocryphes des Chreſtiens ; & qui a peu (ſur la foy du faux Paſteur d'Hermas) introduire le Seigneur & ſes Apoſtres *preſchant es enfers*, ait eſté capable d'admettre la *predication* ſuppoſée à l'Apoſtre ſainct Paul, & prendre gouſt aux pretendus Oracles de la Sibylle, qui en tiroient leur recommandation ? Et pour quoy ferons nous difficulté d'aduoüer ce que l'experience crie à haute voix ? Durant le ſecond ſiecle (la premiere année duquel auoit eſté ſignalée par le deceds de l'Euangeliſte ſainct Iean) Satan non cõtent de la guerre ouuerte contre l'Egliſe par la perſecution des Payens, à mis à ſes trouſſes vne foule d'heretiques de toutes ſortes, execrables en leur dogmes, & perdus en leurs mœurs ; & s'eſt efforcé de la brouïller au dedans par la licence impudente des fauſſaires, qui ont à l'enui, & preſque en meſme temps, ou pour gratifier quelque hereſie, ou ſous le ſpecieux pretexte de combattre l'idolatrie Payenne auec plus d'auantage, par quelque fraude pieuſe, rempli le monde de pieces de nouuelle fabrique, & de faux alloy ; tellement qu'il n'y a jamais eu ſaiſon plus fertile de mauuaiſes ſe-

Digitized by Google

mences, & de liures Apocryphes : ni disposition plus grande des esprits à leur donner passe-port; la simplicité des vns ne permettant pas qu'ils decouurissent le fons du mal; & la confiance de ceux qui qui en auoient ou la certitude, ou le soupçon les portant à cette opinion qu'ils en pourroient, tirer quelque bien à la confusion du mensonge & à l'auantage de la verité : mesme ceux qui auoient acquis plus de politesse, & tiré plus de cognoissance des sciences humaines, comme sortis en vn âge desia auancé des fondrieres du Paganisme, portoient quant & eux dans l'Eglise l'odeur des opinions dont ils auoient auparauant esté imbus, & pensans par l'entretien de commerce auec les Philosophes, les rendre plus susceptibles de la pieté, estimoient qu'il y alloit de leur honneur, à accorder leurs maximes auec le Christianisme; qui dans cét intrigue se deffiguroit; & perdoit par vn si mauuais alliage le lustre de sa naturelle beauté. Comme donc les esprits ou totalement heretiques, ou brouillons, ont imposé à la credulité des simples; donnans cours, les vns à des fausses *Propheties*, & *Histoires*; comme celles de Ialdabaoth, Seth, des fils de Seth, d'Enoch, de Cham, &c. *l'oraison* de Ioseph, *l'assomption*, d'Abraham, Moyse, Eldad & Modad; le *Testament* de Moyse, Esdras, Baruc, Abacuc, Ezechiel, Daniel, Parchor, Sophonie, la petite Geneſe, le liure pretendu de Zacharie pere de sainct Iean; la *Penitence* d'Adam; de Iannes & de Mambres, le liure du geant Ogene, les degrez de Iacob, le Testament de Iob; la grande & petite Symphonie; les Propheties de Marsiades & de Marsian, *l'ascension* d'Esaïe, &c.

Les autres à de faux *Euangiles*, comme d'Eue, Pierre, André, Iacques le Mineur, Philippe, Barnabas, Matthias Thaddée; des Apostres, des Egyptiens, des Hebreux, de Iudas, selon Basilides

Digitized by Google

des & Appelles; celuy que les Gnoſtiques appelloient *de verité & de perfection*, auſquels ſur le declin du 3. ſiecle les Manicheens adjouſterent celuy de Thomas; & d'autres reſueurs plus recens, celuy de Nicodeme.

D'autres à de faux *Actes*, comme de Pierre, André, Paul, & Thecla, Iean, Philippe, Thomas, forgez en partie par Nexocharides, ou Lucius Charinus, & Manes, apres leſquels vn nouuel impoſteur a ſuppoſé depuis 300. ans la vie de ſainct Iean ſous le nom de Prochore; & vn rhapſodiſte qui viuoit il y a 850. ans, & prenoit le nom d'Abdias Babylonien, celles de tous les Apoſtres.

D'autres à des fauſſes *relations*, telles que les liures intitulez *de l'Enfance du Sauueur*, des *queſtions de Marie*, de la *race* de Marie, de *l'Aſſomption* de Marie; de la *natiuité* du Sauueur, des *ſorts* des Apoſtres, de la *loüange* des Apoſtres, de *l'Aſcenſion* de ſainct Paul; de la *Predication* de ſainct Pierre; de *l'Itineraire* de ſainct Pierre; de la *doctrine* des Apoſtres; des *Conſtitutions* Apoſtoliques; de la *Diſpute* de ſainct Pierre auec Appion, de la *Paſſion* de ſainct Pierre & de ſainct Paul par Linus, le *Paſteur* d'Hermas, auſquels ſur le commencement du 4. Siecle l'Empereur Maximian fit joindre les *Actes* de Pilate,

D'autres à des fauſſes *Epiſtres*, comme celle d'Abgarus Prince d'Edeſſe à noſtre Seigneur, auec la pretenduë reſponce de noſtre Seigneur; celles qui portent le nom de ſainct Barnabas, de la ſaincte Vierge à ſainct Ignace, de ſainct Ignace; de ſainct Paul aux Laodiciens, du meſme la 3. aux Corinthiens, la 3. aux Theſſaloniciens, la 2. aux Corinthiens mal attribuée à S. Clement.

D'autres à des fauſſes *Apocalypſes*, comme d'Adam, d'Abraham, Elie, Paul, Thomas, Eſtienne, &c.

Digitized by Google

D'autres jaloux de ce que les Iuifs & Payens auoient de celebre, ont entrepris de le traueſtir à la Chreſtienne, & en approprier à l'Egliſe toute la gloire. Ainſi pour oſter aux Iuifs Helleniſtes, la bouche dorée de Philon, on a feint qu'il auoit eu de l'habitude auec ſainct Marc ; & pour appliquer aux Moines Chreſtiens (qui n'ont commencé que par Paul & Antoine hermites, decedez l'vn le 10. Ianuier 343. & l'autre le 17. Ianuier 358.) ce qu'il auoit expreſſement eſcrit des *Eſſeens adonnés à la contemplation*, habitués prés d'Alexandrie ſur le lac Marja ; Euſebe luy-meſme (qui l'auoit formellement reconnu au 8. liure de la *Preparation Euangelique* chap. 11. s'eſt dedit en ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, & a par ſon exemple tellement preoccupé ceux qui ſont venus depuis, que ſainct Epiphane s'eſt perſuadé que Philon n'a point parlé des *Eſſeens*, qu'il nomme * en propres termes, mais des *Teſſeens*, dont il n'a parlé ni en bien ni en mal ; & que ſainct Epiphane ſuppoſe eſtre les premiers Chreſtiens, & auoir deriué leur nom ſoit de *Ieſſé* pere de Dauid, (à l'occaſion duquel ſainct Paul apres Eſaïe appelle noſtre Seigneur *racine de Ieſſé*) ſoit de *Ieſus* meſme ; & tout cela ſans fondement, & quoy que la deſcription de Philon ne puiſſe conuenir aux Moines Chreſtiens ; veu qu'il dit de ſes *Eſſeens contemplatifs*, 1. qu'ils [a] *fuyoient pour ne plus retourner ; abandonnans freres, enfans, femmes parens*, &c. diréctement contre le commandement de ſainct Paul 1. *Cor.* 7. 12. &c. 2. qu'ils s'occupoient *tout le jour tant à la lecture des liures* ſacrés & des *commentaires des anciens* pour les *allegorizer*, qu'à la compoſition de quelques *hymnes* : ce qui monſtre qu'ils ne cognoiſſoient que le vieil Teſtament, & n'y eſtudioient qu'à la Iudaïque. 3. Qu'ils s'aſſembloient chaque *ſeptieſme jour*, c'eſt à dire *le ſamedi*. 4. Que les plus auſteres d'entr'eux ne rom-

* p. 688. Εωραίαν περὶ δμολεχθεὶς, οἱ τὸν περιπατὸν, &c. ἀνήκας ἢ περὶ τῆς θειαείαν ἀσπασαμένας, &c

a p. 690. 91.

Digitized by Google

poient leur jeusne que le [b] *sixiesme jour*, par consequent le *vendredy*, contre l'vsage des Chrestiens. 5. Qu'ils celebroient la Pentecoste comme leur principale feste; & cela en l'honneur du nombre de *sept, reïteré par sept fois*, conception tirée non de l'Euangile, mais de la discipline de Pythagore. 6. Qu'en leurs festins communs les masles estoient [c] *assis au costé droit* & les fumelles *au gauche*, coustume qui n'a jamais esté d'aucune consideration en l'Eglise. 7. Que l'on n'y mangeoit point de chair; mais *du pain leué, du sel & de l'hyssope* seulement. 8. Que l'on n'y beuuoit [d] que de l'eau, le *vin* estant tenu pour du *venin*, tesmoignage euident que leurs festins n'auoient rien de commun ni auec *l'Eucharistie*, où le Calice est si necessairement rempli de vin, que ceux qui ont entrepris de se reduire à l'eau ont esté relegués entre les Heretiques sous le nom d'*Aquariens* & *Hydroparastates*; ni auec les Agapes des premiers Chrestiens, qui vsoient librement du vin, & condamnoient les Tatianites & Encratites qui s'en abstenoient comme d'vn breuuage illicite, & l'appelloient à l'imitation des Esseens *venin du dragon*. 9. Qu'à l'issuë du festin ils passoient la nuit en dansant & chantant, premierement *en* [e] *deux chœurs*, puis *en vn*, à l'imitation de Moyse & de Marie sa sœur, apres le passage de la mer rouge: ce qui non seulement n'a jamais esté obserué en l'Eglise, mais y a esté expressement condamné par le Concile de Laodicée, defendant de *baller** mesmes es nopces des Chrestiens. 10. Que voyant [f] l'aube du jour, *tournez vers l'Orient*, ils faisoient leur priere; en suitte retournoient châcun en sa cellule: ce qui seul pourroit sembler contraire à la prattique commune des Iuifs, & auoir du rapport à celle des Chrestiens, qui se tournoient du costé du Soleil leuant en priant, au lieu que les Iuifs regardoient vers Ierusalem en quelque part

[b] p. 694.
[c] p. 695.
[d] p. 696.
[e] p. 647.
* can. 53.
[f] p. 698.

Digitized by Google

du monde qu'ils fiſſent leurs prieres. Mais ce qu'il
g p. 696. remarque que ces gens n'eſtoient point g ſeruis par eſclaues, & qu'ils *eſtimoient que la poſſeſſion des valets eſtoit du tout contre nature*, eſt eſloigné de la creance & obſeruance commune tant des anciens Iuifs qui permettoient l'eſclauage, que des premiers Chreſtiens qui ne l'improuuoient pas, comme appert par les paroles ſoit de ſainct Paul 1. Cor. 7. 21. Philemon 16. ſoit de ſainct Pierre 1. epiſtre chap. 3. 18. mais il eſtoit commun à tous les Eſ-
h p. 678. ſeens de qui Philon diſoit; h *il n'y a pas vn ſeul Serf chez eux, mais tous ſont libre s'entreſeruans les vns les autres; & condamnent les maiſtres, non ſeulement comme injuſtes, contaminans la ſainteté, mais auſſi comme impies.*

A meſme deſſein de tirer auantage de Ioſephe, quelque main hardie a inſeré dans ſes antiquitez *lib.* 18. c. 4. des paroles qui luy ſont d'autant moins conuenables, qu'elles contiennent vn teſmoignage honorable, tant de la perſonne de noſtre Seigneur, que de la ſainteté & verité du Chriſtianiſme, de la profeſſion duquel cét Autheur a toûjours eſté tres éloigné: & d'ailleurs qu'elles ſont notoirement vne piece d'attache ſans liaiſon auec le reſte de ſon diſcours tant precedant que ſuiuant, & placée à l'endroit qu'elle occupe par affection de parti pluſtoſt que par raiſon.

Tel eſt encore (ſi ma conjecture ne me trompe fort) l'eloge de ſainct Iean Baptiſte inſeré au chap. 6. car outre ce qu'il le qualifie, *bon perſonnage qui recommandoit aux Iuifs s'exerçans à la vertu, & pratiquans la juſtice les vns enuers les autres, & la pieté enuers Dieu, de ſe rallier en vn par le Bapteſme*; & que ce diſcours ne preſuppoſe rien moins de celuy qui l'a fait, ſinon qu'il eſtoit diſciple de ſainct Iean: la tiſſure de l'hiſtoire l'exclud formellement; & monſtre qu'il y a eſté fourré (peut eſtre) par zele, mais

Digitized by Google

de tres mauuaise foy. *Tibere* (dit Iosephe) *choleré de l'attentat d'Aretas escrinit à Vitellius, qu'il luy declaraſt la guerre, & l'amenaſt lié, l'ayant pris vif; ou que l'ayant tué il luy en enuoyaſt la teſte. Tiberius manda au general de ſon armée en Syrie qu'il fiſt ces choſes;* * *& Vitellius ayant preparé (comme pour la guerre contre Aretas) deux legions*, &c. & notez que la deffaite d'Herode par Aretas eſtant arriuée ſept ans apres la paſſion de ſainct Iean (veu que Vitellius s'acheminant pour tirer la vengeance de cét affront receut quatre jours apres ſon arriuée en Ieruſalem la nouuelle de la mort de Tibere) il n'y a guerres d'apparence que les Iuifs (qui auoient liuré noſtre Seigneur à Pilate, combien qu'ils l'euſſent ſuiuy & admiré apres le martyre de ſainct Ieã, qui n'auoit cauſé aucune alteration entr'eux) euſſent gardé tant de temps vne ſi viue memoire, de l'indignité de ſa mort & de la ſainteté de ſa vie.

* En cét endroit on a inſeré vn diſcours de 20. lignes, concernant ſainct Iean, ſon Bapteſme, ſa mort, & la deſfoutte d'Herode.

On eſtimoit auſſi dés le temps d'Origene, [i] que Iosephe *recherchant la cauſe de la cheute de Ieruſalem & de la deſtruction du Temple*, auoit dit que *ces choſes eſtoient arriuées aux Iuifs en vengeance de Iacques le Iuſte, qui eſtoit frere de Ieſus dit le Chriſt, veu qu'ils l'auoient tué eſtant tres juſte*; & ſans doutte ces paroles ſe liſoient de ſon temps en l'hiſtoire *de la guerre Iudaïque*; mais à preſent elles ne s'y trouuent plus; & la falſification en ce chef à perdu ſon credit.

[i] Aduerſ. celſ. lib. 1. Euſeb. hiſt. lib. 2. c. 23. Hieron catal.

Selon ce meſme droit de bien-ſeance, qui fait que ſouuent nous prenons de l'interreſt là où nous n'en auons point du tout, Paul Oroſe Preſtre Eſpagnol, qui auoit leu dans Iosephe, [l] que ſous l'empire de Claude enuiron l'an 46. de noſtre Seigneur, Izates Roy des Adiabeniens auoit (auec Helene ſa mere) embraſſé la profeſſion du Iudaïſme; que cette Princeſſe, s'eſtant acheminée en Ieruſalem *pour adorer* au Temple, & y *offrir des ſacri-*

[l] Antiq. lib. 20. c. 2.

fices, actes qui ne peuuent conuenir qu'à vne Iuifue) auoit beaucoup contribué pour le ſoulagement de la ville, preſſée pour lors de famine; en auoit inferé, qu'ayant eſté *conuertie m à la loy de Chriſt, elle auoit tres largement contribué pour les neceſſitez des Chreſtiens en Ieruſalem*: mais ce meſcompte eſt reputé par la ſepulture magnifique d'Helene, que les Iuifs ennemis jurez de l'Egliſe n'euſſent jamais laiſſé eriger prés de Ieruſalem à vne Princeſſe Chreſtienne. 2. par les Palais qui portoient en Ieruſalem, le nom tant d'elle que de Monobazus ſon mary. 3. par la demeure obſtinée de ſes petits fils dans la ville aſſiegée par Titus apres la retraitte generale des Chreſtiens dans Pella; ce meſcompte dis-je n'ayant paru que ſous le cinquieſme ſiecle, au commencement duquel Oroſe à eſcrit; ie retourne à ceux du ſecond.

m Oroſ. lib. 7. c. 6.

Comme la paſſion d'acroiſtre le credit de la vraye religion a porté dés le commencement quelques Chreſtiens inconſiderez à feindre des Iuifs ce qui n'eſtoit pas; il y en a eu qui ſe ſont creus obligez à rendre les meſmes offices aux Payens, & qui ont ſuppoſé des lettres eſcrites ſous le nom de Lentulus à Tibere, touchant la ſtature & la forme du Sauueur; & d'autres de la part de Pilate touchant ſa mort. Et pour ce que ſainct Paul ayant porté durant ſon ſejour à Rome la lumiere de l'Euangile n *juſques dans le Pretoire*, auoit gagné à Chriſt quelques vns *de la famille de* Neron, pluſieurs ont eſtimé que le pacquet deuoit (pluſtoſt qu'à aucun autre) s'adreſſer à Seneque, homme docte, graue & de plus Stoïque, c'eſt à dire de la ſecte plus approchante en apparence du dogme Chreſtien. De là eſt venuë l'opinion de ſa pretenduë familiarité auec ſainct Paul, & des lettres que l'on dit qu'il luy a eſcrites: Le deſir de Chriſtianizer vn ſi grand homme, ayant eu plus de pouuoir ſur l'eſprit poli-

n Phil. l. 13. 3. 8. 4. 22.

Digitized by Google

de ſainct Hierome pour luy faire donner place dans le *Catalogue des ſaincts*, & admettre ſes pretenduës lettres, quoy qu'eſcrittes en aſſés mauuais latin; que la rudeſſe de leur ſtile, & leur peu de grauité n'en a eu juſqu'icy pour les reuuoyer (comme il eſt tres juſte) au billon. Ne demandons plus de preuue concluante pour la force des prejugez apres celle-cy, que ſainct Hierome, l'vn des plus grands cerueaux que l'antiquité ait jamais poſſedez, ſe ſoit trouué tellement rempli de leurs fumées, qu'il ait peu compter ſinon entre les enfans, au moins entre les amis de l'Egliſe, celuy qui la confondoit auec les Iuifs rebelles à Dieu, diſant (au [o] rapport de ſainct Auguſtin) *la frequentation de cette tres meſchante nation, à eu de la force juſque là, que maintenant elle eſt receuë par toutes les terres, & les vaincus ont donné des loix aux vainqueurs*; & qui apres auoir (à la Payenne) employé le fer, le venin, & la chaleur des bains pour terminer ſa vie, en ſortoit auec ces paroles d'idolatrie, [p] *ie verſe cette ligueur à Iupiter liberateur.*

[o] De ciuit. Dei lib. 6. c. 11.

[p] Tacit. Annal. 15.

Si pour conuaincre l'incredulité des Iuifs, l'Egliſe tirant ſes preuues de leur propre Bibliotheque, les menoit par le collet aux reuelations reconuës des Prophetes de leur nation, comme aux vrays fondemens de ſa foy; elle ne pouuoit agir contre les Payens auec vn pareil auantage, n'ayant entr'eux & elle, aucun principe commun que la ſeule lumiere de la raiſon, & ne voyant en leurs mains autres oracles que prophanes & trompeurs, comme emanez de l'eſprit d'erreur, [q] *menteur & meurtrier dés le commencement*: Neantmoins il s'eſt trouué dans la communion Chreſtienne, des teſtes aſſés hardies pour feindre en ſa faueur ce quelle n'auoit pas, & (ſuppoſant aux infidelles des titres baſtards) luy preparer la pompe d'vn triomphe imaginaire: meſmes ces gens les ont produits auec

[q] Ioan 8. 44.

Digitized by Google

vne insultation d'autant plus specieuse, qu'ils estoient bien asseurez d'auoir affaire à des parties de qui le sçauoir ne passoit gueres au delà d'vne conoissance confuse des noms, dont en effet elles ignoroient les choses.

CHAPITRE VIII.

Diuerses opinions des Anciens touchant les Sibylles.

CHACVN auoit oüy parler de Sibylles, Rome se vantoit d'en auoir des liures contenans ses destinées : mais personne n'estoit ny d'accord du nombre, ny du temps de celles qui auoient porté ce titre, ny asseuré du fonds de leurs predictions : Diodore Sicilien [r] en auoit reconu vne seule, à sç. *Daphné fille de Tiresias prise au sac de Thebes par les Epigones*, & *placee à Delphes* quelques 27. ans deuant la prise de Troyes; & de celle-là il auoit dit qu'Homere auoit emprunté. Mais [a] Virgile, & Pausanias, & Suidas, l'appellent *Manto*, & Clement Artemis : & [b] Apollodore en Lactance rapporte à l'Erythrée l'emprunt d'Homere : Plaute, Denys d'Halycarnasse, [c] Strabo, [d] Pline, [e] Iosephe, [f] Iustin [g] martyr, [h] Athenagoras, Theophile d'Antioche, [k] Celsus, [l] Lucian & Iuuenal parlent de *la Sibylle* en nombre singulier, comme n'en reconoissant qu'vne ; seulement Strabo (qui l'establit à Erythres) remarque qu'elle a esté (quelques siecles apres) secondée d'vne autre deuineresse du mesme lieu nommée *Athenaïs*, & Pline raconte, [m] que de son temps il y auoit dans Rome

Lib. 4.

[a] Æneid. 10. Exotic. lib. 4.
[b] Lib. 1. c. 6.
[c] Lib. 1. 4. 6. & 10.
[d] Strabo lib 13 17.
[e] Pline lib. 7 c. 39 13. c. 13.
[f] Antiq lib. 1. c. 5.
[g] Apol. & Legal.
[h] Exhort. ad Autolyc. lib. 2.
[k] Apud Orig. lib. 7.
[l] In Peregrino & Pseudomanti.
[m] Lib. 34. c. 5.

Digitized by Google

Rome *trois petites ſtatuës de la Sibylle*, ſi anciennes que l'on euſt peu les croire les premieres de toutes, & faites du temps de Tarquinius Priſcus, ce que pluſieurs ont mal pris, l'entendans de meſme que s'il auoit aſſeuré que c'eſtoient *les ſtatuës des trois Sibylles* : Martianus Capella en compte deux, à ſç. Erophile fille de Marmeſſus, née dans le territoire Troyen appelée autrement *Phrygienne*, ou *Cumane*; & Symmachia d'Erythres fille d'Hyperochus, ou Hyperides : Solin trois à ſç. la Delphique [n] qu'il aſſeure (de par Boëthus) auoir *precedé la guerre de Troye*, & ſerui de patron à Homere; Eriphile d'Erythres, qui l'a ſuiuie *à peu d'années aprés*, & *à auerty long-temps auparauant les Lesbiens qu'ils perdroient l'Empire de la mer*, & la Cumane: Pauſanias (comme il a eſté veu cy-deſſus) quatre, à ſç. Lamie, autrement *la Sibylle Libyque*; Herophile autrement *la Delphique*, ou *Erythrée*; Demo *Cumane* & Sabba *Babylonienne*; Aelian [o] dix, à ſç. l'Erythrée, la Samienne, l'Egyptienne, la Sardienne, la Cumane, la Iudaïque, & quatre autres : Clement Alexandrin, quoy qu'il n'en cite rien qu'en ſingulier, vſe toutesfois de ces termes qui teſmoignent qu'il en admettoit pluſieurs [p] *Manto, & vne multitude de Sibylles*; *la Samienne*, *la Colophonienne*, *la Cumane*, *l'Erythrée*, *Phyto*, *Taraxandra*, *la Macedonienne*, *la Theſſaliene*, *la Threſprotique*. Lactance [q] (de par Varro) poſe le nombre de dix, & remarque que *la premiere a eſté des Perſes, de laquelle Nicanor qui aeſcrit les faits d'Alexandre Macedonien a fait mention : La ſeconde Libyque de laquelle Euripide ſe ſouuient au prologue de la Lamie : la 3. Delphique, de laquelle Chryſippus parle au liure qu'il a compoſé de la diuination : la 4. de Cumes en Italie que Naeuius nomme es liures de la guerre Punique; & Piſo es annales. La 5. Erythrée qu'Apollodore Erythrien aſſeure auoir eſté ſa citoyenne, &c. la 6. Samienne de laquelle Erato-*

[n] G. 7.

[o] De varia hiſt. lib. 12. c. 35.

[p] Strom. 1.

[q] lib. 2. 1. 6.

Digitized by Google

sthenes a escrit, selon qu'il a trouué escrit es antiennes annales des Samiens: La 7. Cumane dunõ d'Amalthée, qui par d'autres est aussi nommée Demophile ou Herophile, &c. La 8. Hellespontique née dans la campagne Troyenne au bourg de Marpessos, prés de la ville de Gergithion, laquelle Heraclides Pontique escrit auoir esté du temps de Solon & Cyrus: La 9. Phrygienne qui a deuiné à Ancyre: La 10. Tiburtine, nommée Albunea qui est seruie comme Deesse à Tiuoli pres de la riue du fleuue de * Teuerone, au fonds duquel on dit que son simulaire a esté trouué tenant vn liure en sa main.*

* Tibur.
* Anio.

Isidore de Seuille[r] suit pas à pas Lactance seulement, parlant de la Delphique il adjouste qu'elle a esté *engendrée au Temple d'Apollon Delphique*: que la 4. a esté *Cimmerienne d'Italie*; que la 5. à sç. l'Erythrée *appellée Erophila a esté originaire de Babylone*; & qu'elle *a esté ditte Erythrée, pour ce qu'en la mesme Isle ses vers ont esté trouuez*: & que la 6. Samienne *a esté ditte Samonote de l'Isle de Samos dont elle a tiré son surnom*. En fin Suidas qui a grapillé ce qu'il a trouué dans les autres Autheurs pressant le nombre de 10. à l'imitation de Lactance, dit que *la Chaldeenne ou Persique appelee de son nom propre Sambethe, estoit issuë du tres heureux Noé*, qu'elle *a parlé auparauant, des choses que l'on dit d'Alexandre le Macedonien*; que *Nicanor qui a escrit l'histoire de la vie d'Alexandre en fait mention*; qu'elle *a predit dix mille choses touchant Christ le Seigneur & son aduenement: que les autres s'accordent auec elle, & de plus qu'il y a d'elle 24. liures traittans de toute nation & lieu*: item que *son pere s'appeloit Berosse & sa mere Erymanthe*; que la Delphique estoit *née à Delphes*; que la Samienne *se nommoit Phyto*: La Cumane, *Amalthée ou Herophile*; & au lieu que Lactance & Isidore ont escrit que l'Hellespontique auoit *vescu du temps de Solon & Cyrus*, il rapporte cela au bourg de Marpessos, & à la villette de Gergition

[r] Orig. lib. 8. c. 8.

Digitized by Google

qui *eſtoient autresfois en la Troade du temps de Solon & Cyrus* : d'ailleurs parlant de *la Sibylle* abſolument, il fait ce diſcours, *La Sibylle a eſté fille d'Apollon & de Lamie, ſelon quelques-vns d'Ariſtocrate & d'Hydole : & (comme d'autres veulent) de Crinagoras ; ou (comme eſcrit Hermippus) de Theodore ; elle eſt dite Erythrée, parce qu'elle a eſté engendrée en un lieu d'Erythres qui s'appelloit Batti, & maintenant ce lieu baſti en ville s'appelle Erythrées quelques-vns l'ont eſtimée Sicilienne, d'autres Sarde, d'autres Gergithienne, d'autres Rhodienne, d'autres Libyque, d'autres Lucanienne, d'autres Samienne*, &c. *La Sibylle Heliſſa a eſcrit en vers des deuinemens & Oracles : la Sibylle Colophonienne qui s'appelloit Lampuſa, fille de Calchas, a auſſi eſcrit en vers des deuinemens & Oracles, & autres choſes : La Sibylle Theſſalienne qui s'appelloit auſſi Manto eſtoit fille de Tireſias : la Sibylle appellée par quelques-vns Sarbis, par d'autres Caſſandra, par d'autres Taraxandra, a auſſi fait des Oracles : la Sibylle Cumane, & la Sibylle Theſprotique, ont ſemblablement fait des Oracles.*

Voilà donc (ſelon ſon compte) les deux Sibylles de Martianus Capella ; quatre de celles d'Ælian, à ſç. *l'Erythrée, la Samienne, l'Egyptienne, la Sarditine* ; trois de celles de Clement Alexandrin, à ſç. *la Samienne, l'Erythrée, & Phyto* ; cinq de celles de Lactance & d'Iſidore qui l'a ſuiui, à ſç. *la Libyque, l'Erythrée, la Samienne, l'Helleſpontique, & la Phrygienne*, reduites en vne : Pauſanias * qui diſtingue la *Libyque* d'auec *l'Erythrée*, fait vne autre eſpece de reduction, diſant que *la Phrygienne, la Samienne, la Colophienne, la Delphique & l'Erythrée*, ont eſté vne meſme perſonne qui a fait ſa demeure en diuers lieux ; Martianus Capella nous en donne vne de ſa façon, vniſſant *la Cumane à l'Erythrée* ; & Iuſtin Martyr tire ſon coup

* Le grand Conſtantin en ſa harangue *à l'aſſemblée des Saincts*, ſuit Pauſanias, en ce qu'il ſouſtient que la Sibylle Erythrée eſtoit à Delphes ; mais il le quitte en l'appellant *Daphné* avec Diodore.

Digitized by Google

pour vn pareil effet, prenant pour vne meſme *la Babylonique* & *la Cumane*, de meſme qu'Iſidore apres l'autheur du liure *de Mirabilibus auſcultationibus* en Ariſtote, confond *l'Erythrée* & *la Cumane*; & comme le meſme Iſidore ſe meſprend en comptant *Erythres* (qui eſtoit en terre ferme vis à vis à Chio) entre les Iſles, & faut que ſa *Samonote* s'enuole au vent; Suidas ſouſtenant (apres Iuſtin Martyr) que la *Sibylle Chaldaïque* eſtoit *fille de Beroſe*, conuient en quelque ſorte auec Pauſanias, qui la place au dernier rang; mais il combat de front: 1. ce qu'il auoit dit qu'elle eſtoit fille de Noé & plus ancienne qu'Alexandre: 2. le ſentiment de Varro qui auoit en Lactance adjugé à la Perſique (qui n'eſtoit pas autre que la Chaldaïque) le prix de l'antiquité. Il ſe contredit encore eſcriuant que * l'Erythrée *a eſté* 483. *ans apres la guerre de Troye*, en quoy il approche de l'opinion d'Euſebe, qui luy a donné place en ſa Chronique ſous le regne de Romulus, qui a commencé de regner 431. an apres la priſe de Troye; car en la page ſuiuante il aduoüe qu'elle eſtoit auparauant cette priſe, ce qui confirme le ſentiment tant de Denys d'Halycarnaſſe qui recite qu'elle fut conſultée par Enée, que celuy de Lactance qui aſſeure (de par Apollodore) qu'elle *predit aux Grecs l'iſſuë du ſiege* qu'ils alloient mettre deuant cette fameuſe place; & celuy de Solin qui remarque qu'elle fut *peu d'années apres* la Delphique, qui auoit veſcu deuant l'expedition des Grecs. Clement Alexandrin poſe pour conſtant, que la Delphique (qu'il nomme Artemis fille de Lamie Sidonienne) a *precedé en temps Orphée* qui s'eſtoit trouué de la partie dreſſée par les Argonautes, 79. ans deuant la guerre Troyenne; & cependant Diodore Sicilien (qui l'appelle *Daphné fille de Tireſias*) la fait prendre auec ſon pere 52. ans apres,

* S. Cyrille au 1. liure contre Iulian, place l'Erythrée ſous l'Olympiade 9. & la diſtingue d'Herophile, qu'il fait viure en l'Olympiade 17.

Strom. 1. p. 304. 323.

Digitized by Google

dans Thebes par les Epigones : Diodore dit encore qu'elle fut *eſtablie par eux à Delphes*; & Pauſanias qu'*elle y vint d'Aſie*, Plutarque d'Helicon, & qu'elle eſtoit *fille de Lamie*. Et à l'oppoſite Iſidore & Suidas pretendent que Delphes a eſté ſon lieu natal, cettuy-cy qui la nomme *Manto fille de Tireſias* Thebain, ſemble auoir oublié ſa Geographie quand il la qualifie *Theſſalienne*, comme ſi la Bœoce & la Theſſalie contrées voiſines, auoient eſté vn meſme canton en effet : Ce qu'il eſcrit auſſi de *Lampuſe Colophonienne fille de Calchas*, contrarie tant à Pauſanias, qui donne le titre de *Sibylle Colophonienne* à Herophile *iſſuë de Iupiter & de Lamie*, qu'à l'apparence qui ne ſemble pas permettre que la *fille de Calchas*, European, qui auoit accompagné les Grecs, fuſt Aſiatique, Virgile appelle la Cumane *Deiphobe fille de Glaucus*, & la rend contemporaine d'Enée; mais aucun des autres auteurs ne conuient ny de ſon nom, ny de ſa race, ny de ſon temps, qu'ils font deſcendre beaucoup au deſſous. Pauſanias donne à la Chaldaïque le nom de *Sabba*, Iſidore l'appelle *Erophyle*, & Suidas *Sambethe*, & icy i'eſtime raiſonnable d'obſeruer en paſſant l'inaduertance de Poſſeuin, qui rendant general ce que Suidas faiſoit ſingulier, s'eſt figuré que toutes les Sibylles portoient entre les Chaldeens le nom de *Sambethes*. Pline & Solin tiennent que la Cumane ayant eſcrit trois liures, en bruſla deux, & vendit le troiſieſme à *Tarquin le ſuperbe*, mais cettuy-cy ruine d'vne main ce qu'il auoit baſti de l'autre, rapportant cette vente à l'Olympiade 50. qui concurroit auec la 35. année de Tarquinius Priſcus, & la 47. deuant le regne de ſon fils, joint que Varro en Lactance, & Denys, & Aule Gelle [a] (qui cependant s'arreſtent au dernier Tarquin) & Seruius & Iſidore, & Suidas, aſſeurent qu'il y auoit neuf

[a] Noct. Attic. lib. 1. c. 14. Seru. in Æneid. lib. 6. Suidas verbo Σίβυλλα, tres libros à Sibylla Erythræa Romam allatos ait, ſiue ſub Tarquinio, ſiue ſub Conſulibus, itaq; ſibi non conſtat.

liures, dont les six furent bruslez, & les trois restans vendus à Tarquinius Priscus. Eusebe ne pouuant tomber d'accord ni auec les autres, ni auec soy mesme, donne quartier à la Sibylle Samienne tantost sous Numa, & tantost sous Tullus Hostilius, & Suidas (pour faire voir qu'il n'y a caprice qui ne trouue quelque cerueau capable de luy donner le couuert) contre l'aduis commun de tous les Auteurs, qui tiennent que *Sibylle* est vn mot Æolique, nous le veut faire passer pour *Romain*, comme s'il auoit esté de l'inuention des Latins, & de leur creu.

CHAPITRE IX.

Precautions de Rome Payenne, pour empescher la lecture des Escrits qu'elle croit vrayment Sibyllins.

ENTRE les mains de qui d'entre les Roys Romains que soient tombez les escrits Sibyllins, & de quand; il conste par le consentement vniforme de tous les anciens, qu'ils ont esté toûjours sous vne garde si estroitte, que (comme obserue [b] Denys d'Halicarnasse) *les Romains ne gardoient rien de sainct & sacré, de telle façon que ces Oracles.* Tarquin dés le commencement y auoit commis deux personnes de qualité qui (sous le nom de *Duumuirs des choses sacrées*) auoient charge expresse de les conseruer religieusement; & de les consulter, lire & interpreter quand il estoit besoin; ce qui ne se prattiquoit qu'en extreme necessité, & se gardoit auec tant de rigueur, que Tarquin [a] pu-

[b] Lib. 4.

Dionys. lib. 4.
[a] Valer. Max. lib. 1. c. 1.

Digitized by Google

nit du supplice des parricides M. Attilius qui les auoit baillez à copier à Petronius Sabinus. Quelques 213. ans apres, à sç. l'an de Rome 388. le nombre des gardes ayant esté augmenté, jusques à dix, leur College porta le nõ de *Decemuirs des choses sacrées*; & sous leur soin l'escrit de la Sibylle se maintint 283. ans en son entier, *sous terre en vn coffre de pierre placé au Temple de Iupiter Capitolin*, jusqu'au brulement du Capitole, arriué l'an de Rome 671. qui estoit le 2. de l'Olympiade 147. & le 83. deuant nostre Seigneur, sous le Consulat de Scipio & de Norbanus; car ces execrables monumens de l'idolatrie Payenne ayans esté *consumez auec le reste des ornemens du Temple*, pour reparer le pretendu dommage de cette perte imaginaire, par deliberation solennelle [c] du Senat furent enuoyez trois Ambassadeurs, à sç. P. Gabinius, M. Octacilius, & L. Valerius, *qui rapporterent d'Erythres enuiron mille vers qui auoient esté transcris par des particuliers*; & de là vient que Denys d'Halycarnasse, parlant de cette recherche, dit, [d] *ceux qui sont maintenant, sont pieces de rapport de plusieurs lieux, les vns apportez des villes d'Italie; les autres d'Erythres d'Asie selon le decret du Senat, des Ambassadeurs ayans esté enuoyez pour en prendre copie; les autres d'autres villes copiez par des personnes priuées, entre lesquels il s'en trouue de supposez aux Sibylles, qui se descouurent par les acrostiches que l'on appelle*: Lactance adjouste à ce qu'il auoit remarqué de la vente des trois liures de la Sibylle Cumane à Tarquin, *le nombre s'en est depuis augmenté lors que le Capitole a esté refait par ce que (sous le nom de quelque Sibylle qu'ils parussent) ils ont esté rassemblez & apportez à Rome, de toutes les citez Italiques & Greques, & principalement d'Erythres*; & comme Denys auoit fermé son discours par cette protestation, *ie suis ce que Terentius Varro a raconté*; Lactan-

[c] Lactant. lib. 2. c. 6. ex feneſtella.

[d] Lib. 4.

Digitized by Google

ce termine le sien par cette conclusion equiualente, *nous auons monstré cy dessus, que Varro à dit la mesme chose*, au prejudice de laquelle, & directement au contraire de ce que Denys auoit recueilli, & du traitté de Varro, & de la pratique de son temps; à sç. que tous les Oracles apportez d'Italie & d'Asie à Rome estoient si soigneusement gardez en vn mesme lieu, que nul n'en pouoit auoir la veuë outre les Commissaires establis specialement pour cela; il dit, *de toutes ces Sibylles, les poëmes se publient & se trouuent exceptez ceux de la Cumane, de laquelle les liures sont cachez par les Romains, & n'est pas permis qu'ils soient veus d'aucun que des Quindecimuirs.* Car si (comme Pausanias certifie) *Les Cumans n'auoient aucun Oracle de la Sibylle à monstrer*, quelle monstre en eust-on peu faire à Rome quand on en eust eu la volonté? Si les liures de toutes les Sibylles auoient esté egalement recherchez, estoient commis à la foy de mesmes gardiens, qui les tenoient tous renfermez en vn mesme lieu, *& preschoient tous vn seul Dieu, principalement ceux de l'Erythrée tenuë entre les autres plus celebre & plus noble*; quel sujet y auoit il de les tenir moins chers & moins priuilegiez que ceux de la Cumane? & s'il cite des vers de l'Erythrée auec cette remarque specifique, *qu'elle a inseré son vray nom en son poëme, & predit qu'elle s'en alloit estre nommée Erythrée, combien quelle tirast son origine de Babylone*; monstrant qu'il parloit de la pretenduë autrice de cette rhapsodie que nous auons encore aujourd'huy, comment se figuroit-il que les Payens extraordinairement jaloux du secret de leurs mysteres, eussent fait si mauuaise garde d'vne piece qu'ils estimoient *la plus noble de toutes*, & qui leur estoit en effet si contraire, qu'elle eust peu tomber entre les mains des Chrestiens pour la publier à leur confusion?

Remar-

Digitized by Google

Remarquez cependãt qu'il parle des *Quindecimuirs*, pour ce qu'entre l'an 671. de Rome auquel le Capitole fut bruslé, & le 675. auquel Sulla se demit de la Dictature, *quinze hommes* auoient esté establis pour garder le ramas que le Senat & peuple Romain auoient fait des Oracles de tout le monde, à la diligence de leurs Ambassadeurs: car combien que depuis (selon la remarque de Seruius) le nombre de ces gardes eust esté multiplié jusqu'à quarante, l'on n'aupit changé ny leur ancien titre, ny leur fonction: mesmes (depuis l'eleuement des Princes Chrestiens à l'Empire) la cheute du Paganisme, la cassation des priuileges de ses ministres, la defense des sacrifices, & la desolation des temples, n'auoient aboli, ny les liures Sibyllins, qu'Auguste auoit transferez au temple d'Apollon Palatin, ny l'ancien reglement pris pour leur garde entre les infideles, qui (nonobstant la perte de leur credit) ne perdoient pas le courage de maintenir leurs coustumes inueterées: car Ammian raconte que l'an 363. de nostre Seigneur, [e] *les liures Sibyllins furent consultez à Rome*, par le commandement de Iulian; & que *la nuit du 20. Mars Apronian regissant la prefecture, le temple d'Apollon Palatin s'embrasa en la ville eternelle, où (si le secours de toutes sortes n'euſt aidé) la grandeur des flammes euſt consumé les carmes Cumans*: & par l'Itineraire [f] de Rutilius Claudius Numatianus, appert qu'ils auoient esté conseruez jusques à l'an 399. veu que cét autheur qui [g] escriuoit l'an de Rome 1169. ou 416. de nostre Seigneur, objecte à Stilico tué par le commandement d'Honorius le 23. Aoust 408. qu'il *n'auoit pas seulement fait ses rauages* contre Rome, *par les armes des Goths*, mais qu'*auparauant il auoit bruslé les destinées du secours Sibyllin*: n'osant pas se prendre de cette execution à Honorius, qui l'auoit

e Lib. 23.

f Lib. 2.

g Quamuis sedecies denis & mille peractis annus præterea iam tibi nonus eat.

Digitized by Google

ordonnée en vengeance de ce que les Idolatres auoient [b] *controuué ie ne ſçay quels vers Grecs, de meſme que ſi par Oracle diuin ils euſſent eſté eſpandus à certain conſultant, là où ils faiſoient de vray, Chriſt innocent* de la religion qu'ils abhorroient *comme vn ſacrilege; mais adjouſtoient apres, que Pierre auoit fait des malefices; afin que le nom de Chriſt fuſt ſerui par 365. ans; & que ce nombre d'ans eſtant accompli, elle auroit ſa fin ſans delay.* Mais il eſt certain que l'Empereur juſtement indigné contre l'impudence de cette canaille, qui entreprenoit d'abayer contre la dignité de ſa religion, & en borner la durée à 365. ans, expirans ſous ſon 4. Conſulat auec Eutychianus en l'an du Seigneur 398. commanda l'an ſuiuant que les liures Sibyllins (d'où leur pretenduë prophetie auoit eſté extraite) fuſſent bruſlez, & les temples demolis; *l'an ſuiuant* (dit [i] S. Auguſtin) *Manlius Theodorus eſtant Conſul, lors que deſia (ſelon cét oracle de demons ou feinte d'hommes) il n'y deuoit plus auoir de religion Chreſtienne; &c. en la cité la plus connuë & eminente d'Afrique Carthage, Gaudentius & Ioulus Comtes de l'Empereur Honorius, renuerſerent le 19. Mars les temples des faux Dieux, & rompirent leurs ſimulachres.* Proſper l'Africain confirme la meſme choſe, [k] encore qu'il en attribuë le mandement à Theodoſe decedé à Milan le 17. Ianuier 395. & les loix [l] du 29. Ianuier à Macrobius Prefect des Eſpagnes, du 13. Iuillet à Eutychianus Prefect au Pretoire d'Orient, & des 20. & 29. Aouſt à Apollodorus Proconſul d'Afrique, la publient encore à l'Vniuers.

Quoy qu'il en ſoit, tant que les liures *Sibyllins* ont eſté en la puiſſance des Payens poſſeſſeurs de l'Empire, l'ordre requeroit que l'on ne les conſultaſt jamais que par commandement exprés du Senat; la veuë & la lecture en eſtoit abſolument

[b] Auguſt. de ciuit. Dei lib. 18. c. 53.

[i] Cap. 54. Idem epiſt. 201. 2. 53. 54. 67.

[k] De promiſſ. lib. 3. c. 38.

[l] Cod Theod. lib. 16. tit. 10. c. 15. 16. 17. 18.

Digitized by Google

interdite à tous, horsmis aux Quindecemvirs; & tous les lieux d'où ils auoient esté tirez dependans de la Monarchie Romaine, estoient necessairement sous la mesme loy d'obeyssance; neantmoins la curiosité s'irritant contre la seuerité des defenses, & le despit de ne la pouuoir exercer ouuertement, rendant les hommes hardis contre la raison; plusieurs ou taschoient de crocheter le secret des Quindecemvirs, ou se vantoient d'en auoir appris par eux-mesmes quelque partie; & quelquesfois la faction d'Estat se mesloit dans le mouuement de cette passion superstitieuse; comme quand l'an 710. de Rome (pour gratifier Cesar; & contraindre le Senat à luy ceindre le front du diademe Royal) les gardes des Oracles espandirent eux-mesmes ce faux bruit, que [m] (*selon le dire de la Sibylle*) *les Parthes ne pouuoient estre destruits*, ny [n] la Republique *se sauuer* de leurs armes, *que par vn Roy*; ce qui eust esté commis au jugement de l'experience sans le meurtre commis en la personne de Cesar le 15. Mars de la mesme année, qui estoit la 44. deuant nostre Seigneur. Vingt ans apres sous le Consulat des deux Lentules, [o] Auguste *fit commandement aux Sacerdots de copier de leur main propre les vers Sibyllins, dont l'escriture estoit toute effacée par le temps, afin que nul autre ne les leust*; & à ce mesme propos Suetone raconte, [p] qu'*apres auoir pris* la charge *du tres-grand Pontificat d'entre tout ce qui se trouua d'escrits fatidiques Grecs & Latins, il brusla plus de deux mille liures rassemblez de tous costez, & dinulguez, ou sans auteurs, ou sous les noms d'auteurs peu dignes de foy, & retint les seuls Sibyllins, encore apres en auoir fait triage; & les ferra en deux armoires dorez sous la base d'Apollon Palatin*: ce qui se rapporte au dire d'Horace *lib.1. epist.3.* qu'*il euite de toucher les escrits qu'Apollon Palatin a receus.*

m Dio lib. 46. Sueton. in Cæsare. Plutarch. in Cæsare.

n Cicero de Diuin. lib. 2.

o Dio. lib. 54.

p In Octauio c. 31.

Digitized by Google

Teſlement qu'il ne falloit plus ny les chercher au Capitole, ny pretendre d'en acquerir vne plus familiere conoiſſance que par le paſſé. Sous le Conſulat de Silanus & Norbanus, l'an 772. de Rome qui eſtoit le 19. de noſtre Seigneur, ſelon que nous comptons aujourd'huy, & le 5. de Tibere, *q vn certain Oracle qui ne conuenoit pas au temps de la ville, n'eſmeut pas peu* le peuple, *car il diſoit que* trois fois trois cens ans s'eſtans reuolus, vne ſedition inteſtine & folie Sibaritique perdroit les Romains; *mais Tiberius blaſma ce vers comme menteur, fit reueuë de tous les liures qui contenoient quelque prediction, rejetta les vns, comme n'eſtans d'aucun merite, & retint les autres:* & la 18. année de ſon Empire, qui eſtoit la 785. de Rome, & la 32. de noſtre Seigneur, ſous le Conſulat de Domitius & de Camillus; *r rapport fut fait au Senat par Quintillian Tribun du peuple, touchant vn liure de la Sibylle que Caninius Gallus Quindecimvir auoit requis eſtre receu entre les autres de la meſme deuineresſe; & que ſur ce ſujet l'arreſt fuſt prononcé: lequel ayant eſté de partage, Tiberius enuoya des lettres par leſquelles il reprit vn peu le Tribun qui ne ſçauoit pas (à cauſe de ſa jeuneſſe) l'ancienne couſtume, & reprocha à Gallus qu'eſtant vieilli dans le ſçauoir & les ceremonies, ſans auteur certain, deuant que d'auoir pris l'aduis du College, & ſans que le poëme euſt eſté (ſelon que la couſtume le vouloit) leu & eſtimé par les maiſtres, il auoit intenté ſon action deuant le Senat peu complet: il repreſenta auſſi combien de choſes vaines ſe publioient ſous vn nom celebre, qu'Auguſte auoit ordonné dans combien de jours il les falloit deferer au Preteur de la ville, & qu'il n'eſtoit permis à aucun de les auoir en ſon particulier. Que cela meſme auoit eſté decreté par les Majeurs apres le Capitole bruſlé en la guerre Sociale, lors que de Samos, & Ilion, & Erythres, par l'Afrique,*

q Dio. lib. 57.

r Tacit. Annal. 6.

la Sicile, & les villes Italiques, les vers de la Sibyle (ſoit qu'il n'y en ait eu qu'vne, ſoit qu'il y en ait eu pluſieurs) furent recherchez & charge donnée aux ſacerdots, de diſcerner (autant qu'ils le pourroient ſelon la capacité humaine) les vrais; ainſi le liure fut ſouſmis à la cenſure des Quindecimuirs. Enfin 32. ans apres, l'an 817. de Rome, qui eſtoit le 64. de noſtre Seigneur, & le 10. de Neron, ſous le Conſulat de Baſſus & de Craſſus; [s] Rome ayant eſté embraſée le 19. Iuillet, *le feu ne s'arreſta point que le Palais & la maiſon de Nerõ, & tout ce qui eſtoit à l'enuiron n'euſt eſté englouty*: & qõbien que lors *l'on euſt* (ſelon la remarque de Tacite) *recours aux liures de la Sibylle*; neantmoins tout le quartier où ils auoient eſté mis en reſerue par Auguſte eſtant pery par l'incendie, il y a grande apparence qu'ils ne coururent pas moins de riſque, que 46. ans auparauant, quand le Capitole bruſla, comme il fit encore l'an de Rome 822. en Decembre.

[s] Idem 2. annal. 15. Dio. lib. 6. Sueton. in Nerone.

CHAPITRE X.

Motifs de celuy qui a le premier ſupposé les 8. liures qui portent aujourd'huy le nom de Sibyllins.

APRES tant de varietez irreconciliables qui demonſtrent à l'œil que les anciens Payens n'ont jamais rien eu de bien certain touchant leurs Sibylles, & l'embraſement des liures vendus par l'vne d'icelles à Tarquin; & les diuers euenemens arriuez depuis le temps de Sulla, à ce ramas que la ſuperſtition des Romains auoit fait rechercher de tous les quartiers du monde: le Senat ayant pre-

Digitized by Google

mierement interposé son jugement, sur tout le corps de ce qui luy auoit esté enuoyé; & Auguste ayant 65. ans apres, aboli jusques à *deux mille liures*, estimez ou supposez, ou de peu d'importance, & exercé sa censure sur le reste; & Tibere ayant par deux fois repassé par dessus la sentence d'Auguste, pour retrancher ou faire retrancher ce qui luy deplaisoit; & le feu ayant sinon deuoré, ou endommagé, au moins attaqué de fort prés, ce qui auoit peu se conseruer apres tant de recherches; qui trouuera estrange que la posterité ait eu, de temps en temps, la hardiesse de produire quelque nouuelle piece aux Romains d'autant plus auides de telle sorte d'escrits, qu'ils en ignoroient & estoient tenus (selon leurs propres ordres) d'ignorer le contenu; & que l'on ait attendu (pour l'exposer en veuë) * le temps de la mort d'Adrian c'est à dire la saison en laquelle la science de telles suppositions estoit ouuerte mesme entre les Payens; 74. ans apres l'incendie du mont Palatin sous Neron, & 69. apres la desolation du Capitole sous Vitellius & Vespasian? Pour prescrire contre l'authorité des deuineresses Payennes, par leur nouueauté, confirmer ce commun principe des Iuifs & des Peres, que *les plus anciens monumens des Idolatres estoient posterieurs aux escrits de Moyse*: & exiger plus de reuerence des Chrestiens qui ne conoissoient rien de si éloigné de leur siecle; L'on a fait venir sur les rangs *la bru de Noé* qui viuoit huit siecles auparauant; & presque au mesme temps que les *Gnostiques* (qui appelloient † sa femme *Noria*) se vantoient, entre les Chrestiens, d'auoir de ses escrits, & taschoient de corrompre par la supposition d'vne si grande antiquité, la simplicité de l'Eglise; Les *Millenaires* & *faux Chrestiens* semoient des oracles & predictions bastardes sous le nom de la femme d'vn de ses fils,

* Voyez en Lucian les oracles supposez en faueur d'Alexandre Abonotichite, & de Peregrinus, insignes fourbes.

† Epiph. hæresi 26. l'appelle Barthenos

entre les Payens, s'imaginans (non sans apparence) que la curiosité de ces pauures aueugles, ouuriroit le passage à la fourbe, & rauiroit leurs esprits d'admiration, & que les Chrestiens joyeux d'y trouuer la condemnation de l'idolatrie, la predication d'vn seul Dieu, la prediction de l'incarnation du Verbe, la redemption du genre humain * *par le sang de la Croix*, la resurrection generale, & le jugement final, gousteroient aisement le venin de l'imposture meslé parmi ces veritez; & se porteroient plustost à braquer cette nouuelle machine contre l'erreur, qu'à descouurir la malice de celuy qui l'auoit inuentée. Mesme pour la faire receuoir (comme autresfois le cheual de Troye) auec plus de pompe, & persuader auec plus d'efficace que dans toutes les nations de tous les siecles il s'estoit leué des tesmoins egalement illustres d'vne mesme verité; on a (sous le titre d'Hermes ou Mercure Trismegiste, que Diodore asseure auoir esté secretaire [u] d'Osiris, ou Mitsraim [x] fils de Cham) espandu des liures Grecs du *Pœmandre*, & de l'Asclepius, dont le dernier a imposé [y] au bon sainct Augustin & à Prosper l'Africain, & suborné vn faux Hystaspes qui a semblé s'escrier du fonds de la Perse en langage Grec pour la defence de la verité: & enfin (pour combler la mesure de l'impudence) emprunté du nom & de la pretendue recommendation de l'Apostre S. Paul le prix de telles bagatelles, ausquelles, en cette consideration Clement Alexandrin à (comme nous auons veu) trop deferé. Car y adjoustant vne pleine & entiere foy, il n'a (non plus que les autres Peres) fait aucun scrupule de les opposer (mesme auec brauade) aux Payens, qui ne sçauoient dequoy on leur parloit; & tant s'en faut que la prattique rigoureuse de l'ancien reglement qui reseruoit la lecture des liures fatidiques aux seuls Quindecimuirs, & ne

* Coloss. 1. 20.

[u] Philon Biblien de par Sanchoniathon Berytien dit *de Saturne* Euseb. præp. lib. 1. c. 20.
[x] Bibl. l. b. c.
[y] De ciuit. Dei lib. 8. c 23. 24. 26. Prosp. de promiss. lib. 3. c. 38.

Digitized by Google

leur permettoit qu'en cas d'extreme neceſſité, ait peu (cõme elle deuoit) faire ſoupçonner aux Chreſtiens que ces eſcrits qui n'eſtoient de la connoiſsãce d'aucũ autre que des gardes, à la foy deſquels ils eſtoient cõmis, n'auoient rien de commun auec les pieces que l'on leur mettoit en main, ou que cette penſée ait eſté d'aſſez grand poids pour leur affoiblir la reſolution de s'en preualoir, qu'au contraire elle l'a grandement fortifiée, faiſant croire à chacun, que le remords de conſcience, & la honte de voir l'idolatrie condamnée par les Sibylles, auoient produit la defence de lire leurs Oracles: & partant qu'il y auoit lieu de preſſer les infideles par ces inſtances meſlées de reproches: *Vous les auez, mais vous les cachez en haine de la verité qu'ils deſcouurent: vous les defendez, à cauſe qu'ils vous ſont contraires: ce que nous en auons, ayant eſté extrait de vos archiues, ou les originaux y ſont encore pour voſtre conuiction, & vous les niez malicieuſement; ou s'ils ne s'y trouuent plus, ils ont eſté ſupprimez de mauuaiſe foy, & comme les retranchemens faits à diuerſes repriſes par vos Pontifes & Empereurs des choſes qui repugnoient à leur gouſt, ont eſté vn effet de la rage des Demons contre le culte du vray Dieu, les accidens de feu qui ont conſumé vos titres, ont eſté conduits par vne malice infernale au prejudice de la religion que nous vous propoſons: mais puis que la prouidence celeſte par vne bonté miſericordieuſe enuers vous, a daigné ſauuer de tant d'horribles ruines, causées par l'ennemy du genre humain conjuré contre voſtre ſalut, quelques reſtes de vos anciens threſors; ne penſez pas vous cabrer contre les ſemonces cordiales de ceux qui vous conuient à en conſiderer auec eux la diuine beauté; & qui vous doiuent d'autant moins eſtre ſuſpects, qu'ils vous interpellẽt par la foy des copies compulsées ſur vos originaux; des titres familiers tirez de voſtre ſein, & de vos teſmoins domeſtiques, les depoſitions deſquels*

(*ſurpaſſant*

(surpassans de beaucoup l'antiquité de toutes vos deuotions, & de tous vos Dieux) meritent que vous leur deferiez sans contredit la preference d'honneur, & la souueraine authorité.

CHAPITRE XI.

Descouuerte des mespriſes de l'Empereur Conſtantin touchant la Sibylle & ſes eſcrits.

TOVT cela ſe penſant auec vne grande ingenuité, & ſe diſant dans vne confiance encore plus hardie, monſtroit que ceux qui formoient de telles conceptions, & les exprimoient ſi librement, parloient ſelon leur croyance & ſans aucun mauuais deſſein: mais ſi la force du prejugé qui preoccupoit leurs eſprits eſtoit extreme; l'attentat du fourbe qui l'auoit fait naiſtre eſtoit tres indigne, & leur ſimplicité d'autant plus à pleindre, qu'elle auoit eſté miſerablement circonuenuë dans l'imagination que la fauſſe monnoye que l'on leur bailloit à debiter auoit eu cours entre les anciens Payens. On auoit tellement preuenu de cette opinion le premier Empereur Chreſtien Conſtantin, que ce grand Monarque, auoit (il y a 1320. ans) entrepris de la defendre en face d'Egliſe, & fondé ſa preuue ſur des conſiderations qui releuoient tellement le mouuement de ſa pieté, & l'excellence de ſon eſprit, que (ſi jamais le diademe imperial auoit peu ſeruir d'enueloppe à la verité pour la deguiſer) nous ſerions auſourd'huy tous obligez de la prendre traueſtie d'vne ſi noble main: mais puiſque jamais ſa dignité n'a dependu de l'authorité des hommes, & que le but de Conſtantin a eſté de la

Digitized by Google

glorifier, & nõ de chercher de la gloire pour ſoy en la defigurant & aſſeruiſſant au menſonge; il nous ſera permis (pour luy rendre ſon vray jour) de remarquer les oubliances de celuy qui l'a mal reconuë.

ζ Orat. ad ſanct. coet. c. 18. Il s'abuſe donc 1. en diſant, ζ que *la Sibylle Erythrée* (qu'il place à Delphes auec Pauſanias, & nomme Daphne auec Diodore) *auoit eſcrit d'elle-meſme qu'elle viuoit en la ſixieſme race apres le deluge.* Car outre ce que la fille de Tireſias (priſe par les Epigones dans Thebes quelques 1212. ans deuant noſtre Seigneur, plus d'onze cẽs apres le deluge, & par conſequent au 12. ſiecle ou 36. race qui l'auoit ſuiuy) n'euſt peu dire auec verité qu'elle eſtoit *de la ſixieſme*; il eſt clair comme la clarté meſme, que l'Empereur auoit mal pris les paroles qu'il luy attribuë; veu qu'ayant formellement diſtingué le genre humain precedent le deluge en cinq races, a & poſé que les Geans auoiẽt conſtitué la derniere; elle commençoit expreſſement la ſixieſme, qu'il appelle b *la premiere* & le *ſiecle d'or*, à la ſortie de l'arche, en laquelle elle ſouſtenoit auec vne grande impudence qu'elle auoit eſté c *renfermée* 41. *iour*, ce que Daphne n'euſt jamais penſé, ni peu penſer.

a Lib. 1. p. 8.

b Ibid. p. 11.

c Ibid.

2. Quand apres auoir dit qu'vn *iour la Sibylle remplie de l'inſpiration diuine*, a proferé les 33. vers qui compoſent l'acroſtiche de ces mots Ἰησοῦς, χριστὸς, θεοῦ υἱὸς, σωτὴρ, σταυρὸς; il adjouſte, *il conſte que Ciceron ayant leu ce poëme l'a transferé en la langue des Romains & inſeré en ſes compoſitions, & qu'il a eſté tué, Antoine tenant la puiſſance de l'Empire, & qu'Auguſte (qui a regné 56. ans) eſt venu apres Antoine, & que Tibere a ſuccedé à celui-cy; auquel temps l'auenement du Sauueur à reluy, & le myſtere de la tres-ſaincte religion s'eſt mis en credit:* car laiſſant à part que l'acroſtiche de la pretenduë Sibylle tel qu'il ſe trouue dans ſon 8. liure eſt de 34. vers, d'entre leſquels

Digitized by Google

Constantin a omis celui-cy qui estoit le 9. ἐκκαύσει δὲ τὸ πῦρ, γῆν, οὐρανὸν, καὶ θάλασσαν, c'est à dire (selon la version de l'ancien Interprete d en sainct Augustin & Prosper) *Exuret terras ignis, pontumque, polumque*, d'ou s'ensuit que le fourbe auoit escrit χρειστὸς & non χειστὸς; comme l'a reconu notoirement l'autheur de la traduction copiée par sainct Augustin: en laquelle l'acrostiche Latin est en cét ordre de lettres, *Iesucs Qreistos*, &c. passant aussi (comme confessé de chacun) qu'Antoine a fait tuer Ciceron, qu'Auguste a regné depuis 56. ans e ou enuiron, & que Tiberius luy a succedé; & dissimulant qu'encore que le bapteſme de nostre Seigneur & sa Passion ayent signalé l'Empire de Tibere, son *aduenement* n'y peut estre proprement rapporté, veu qu'il a pris naissance de la saincte Vierge l'an 42. d'Auguste, & par consequent estoit sur le point de sortir de sa quinzieme année quand le mesme Auguste est decedé. Ie respons que non seulemẽt il ne conste ni de la lecture ni de la versiõ, ni de l'enregistrement que l'on pretend auoir esté fait par Ciceron; mais que (directement au contraire) il conste par le titre mesme d'où on pourroit penser que Constantin a tiré son opinion; à sç. du second liure *de la diuination* (escrit par Ciceron entre le quinzieme Mars de l'an de Rome 710. auquel Cesar fut assassiné dans le Senat, & le septieme Decembre du 711. auquel il fut luy mesme tué par commandement d'Antoine) qu'il n'a ni fait ni peu faire ce que l'on pretend. 1. Pour ce qu'il soustient en general qu'il n'y a point de diuination par inspiration telle que l'on suppose auoir esté es Sibylles. *Qu'à* (dit il) f *d'authorité cette fureur que vous appelez* diuine, *tellement qu'vn insensé voye ce que ne void pas vn sage, & que celuy qui a perdu les sens humains en ait acquis de diuins?* 2. Pour ce qu'il remarque en particulier que l'autheur des vers que l'on

d De ciuit. Dei lib. 18. c. 23. De promiss. lib. 3. c. 6. 14.

e Depuis le 27. Nouembre de l'an 711. jusqu'au 19. Aoust de l'an 767. de Rome.

f De diuin. lib. 2. c. 110.

Digitized by Google

gardoit à Rome ſous le nom de *Sibyllins*, eſtoit ſaiſi non d'aucune inſpiration, mais animé par la ſeule matoiſerie qui luy auoit appris à impoſer. *Nous prenons garde* (dit-il) *aux vers de la Sibylle que l'on dit qu'elle a eſpandus en furie, auſquels on penſoit n'agueres* [à ſç. l'an 710.] *que l'interprete* [Cotta] *diroit au Senat des choſes fauſſes ſelon le bruit* commun *des hommes; à ſç. qu'il falloit ſi nous voulions nous ſauuer* [des Parthes] *appeller auſſi Roy, celuy qu'en effet nous auions pour Roy. Si cela eſt dans les liures, pour quel homme & pour quel temps y eſt-il? Car ſinement celuy qui a compoſé ces choſes, a fait que (quoy qu'il arriuaſt) il ſemblaſt eſtre predit; la remarque determinée des hommes & des temps ayant eſté oſtée.* g Cap. III. *g Il a auſſi pris la cachette de l'obſcurité, afin que les meſmes vers ſemblaſſent ſe pouuoir accorder tantoſt à vne choſe, & tantoſt à vne autre. Mais que ce carme-là ne ſoit pas d'vn furieux; d'vn coſté le poëme meſme le declare; Car c'eſt pluſtoſt* vn effet *d'art & de diligence, que de tranſport & de verve; & d'autre* l'acroſtiche *que l'on appelle, lors que l'on aſſemble de ſuite quelque choſe des premieres lettres du vers, comme en quelques-vns des poëmes qu'Ennius a faits; cela certes eſt pluſtoſt du fait d'vn eſprit attentif,* b Cap. III. *que d'vn furieux.* 3. Pour ce qu'il conclud [b] que les poëmes commis dans Rome à la garde des *Quindecimuirs*, tendoient à l'impieté pluſtoſt qu'à l'affermiſſement de la religion. *Pourtant* (dit-il) *tenons la Sibylle à quartier & en reſerue, afin que (ce qui a eſté deſcouuert par nos Majeurs) ſes liures ne ſoient pas meſmes leus ſans mandement du Senat, & qu'ils vaillent pluſtoſt à faire depoſer les religions qu'à les prendre; traitons auec les Prelats qu'ils tirent pluſtoſt de ces liures toute autre choſe, qu'vn que les hommes ny les Dieux n'endureront pas cyapres à Rome.* Il diſoit cela à propos du complot de Cotta & de ſes Collegues pour faire procla-

Digitized by Google

mer Ceſar Roy; & le pauure homme ne s'imaginoit pas eſtre à la veille de ſon plus grand malheur, pour auoir par vne inconſideration preſque fatale, contribué à faire paſſer la puiſſance Royale que Ceſar auoit poſſedée, entre les mains tant de l'arriere neueu de ce Prince, que d'Antoine ſon plus inexorable ennemy. Et de là meſme reſulte 1. Qu'il n'auoit pas (quoy qu'Augur) leu les liures Sibyllins, veu qu'il vſe de ces termes, *ſi cela eſt dans les liures*; & à plus forte raiſon qu'il n'en auoit pas eſté l'interprete, ny n'en auoit inſeré des pieces dans ſes œuures. 2. Que quand il les euſt eus abſolument en ſa diſpoſition, il ne ſe fuſt pas donné la peine d'en rien tranſcrire ny interpreter, veu qu'il n'y reconoiſſoit rien de diuin, mais ſeulement vn artifice meſlé d'impoſture & d'impieté. 3. Qu'il n'eſtoit pas poſſible qu'il tinſt la Sibylle (quelle qu'elle ait eſté) pour propheteſſe, puis qu'il nioit qu'il y euſt ou peuſt auoir des Prophetes; n'eſtant pas imaginable en vn homme bien ſenſé, & Philoſophe, qu'apres auoir poſé cette propoſition vniuerſelle negatiue, *nulle perſonne n'a eſté ſaiſie de fureur diuine*, il ſe monſtraſt ſi hebeté de ſouſtenir la contradictoire affirmatiue, diſant, *quelque perſonne* (à ſç. la Sibylle) *a eſté ſaiſie de fureur diuine*. 4. Que la remarque de *l'acroſtiche*, & du *poëme* plein d'ambiguité & d'artifice, eſtoit (ſelon ſon jugement) l'effort d'vne forfanterie rafinée, & non l'effet d'vne inſpiration diuine.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Eſclairciſſement du ſentiment de Ciceron touchant l'Acroſtiche attribué à la Sibylle.

MAis ie paſſe plus outre, & dis que quand Ciceron auroit pû ſe perſuader que les pieces gardées à Rome par les Quindecimuirs eſtoient diuines, il n'auroit jamais fait ce jugement ny des 8. liures que nous auons aujourd'huy, ny des 33. vers que Conſtantin a extraits du 8. Il ne l'auroit pas fait de tout le corps des 8. liures: car tous les Oracles Sibyllins eſtoient (à peu pres comme les centuries de Noſtradamus) des petits poëmes eſcrits à la ſuitte des vns des autres, mais ſeparez tant à l'eſgard de la forme que de la matiere, & diſpoſez par *Acroſtiches*; à cauſe de quoy Denys d'Halycarnaſſe eſcriuoit ſous Auguſte, & peu d'années apres la mort de Ciceron, *les vers ſuppoſez* à la Sibylle *ſe deſcouurent par les acroſtiches*; & Ciceron luy-meſme qui auoit parlé *d'acroſtiche* en ſingulier, monſtre que l'artifice en eſtoit commun à tous les carmes Sibyllins. *Es* liures *Sibyllins* (dit [i] il) *du premier vers de chaque ſentence eſt fait le deuant de la tiſſure de tout le carme, par les premieres lettres de cette ſentence-là: cela eſt d'vne perſonne qui eſcrit; non d'vn furieux, d'vn qui apporte de la diligence, non d'vn inſenſé.* Tellement que ces pieces n'eſtoient pas d'vn ſimple mais d'vn double artifice, où le premier vers eſtoit eſcrit en teſte & à coſté, comme faiſant l'entrée du poëme, & contenant par ordre les

[i] C. 12. Atqui in Sibyllinis ex primò ver. ſu cuiuſque ſententiæ primis literis illius ſententiæ. carmen omne prætexitur.

Digitized by Google

premieres lettres de chacun des vers ſuiuans: en la meſme façon que cette preface contrainte que Althelme Eueſque de Sarisbery a compoſée enuiron l'an 705. & miſe en teſte de ſon poëme *de la loüange des Vierges*, le premier vers *Metrica tirones nunc promant carmina caſtos*, contient l'acroſtiche de tout le reſte de l'opuſcule, tellement que comme la premiere lettre, à ſç. M^c commence tout le corps de la preface, la ſeconde E ſert de commencemẽt à ſon ſecõd vers, la troiſieme T au troiſieme, & ainſi des autres: Et de là appert que quand l'Acroſtiche des 33. ou 34. vers, copié par Conſtantin, & par ſainct Auguſtin, auroit eſté vrayement *Sibyllin*, le reſte des 8. liures ſelon la preſuppoſition de Ciceron & de Denys ne l'auroit peu eſtre, * veu qu'il n'a aucune trace *d'Acroſtiche*: mais que ces 33. vers dont les lettres capitales expriment le nom du Sauueur, n'ayent pas eſté ni peu eſtre, tels que les anciens Chreſtiens les ont creus; appert de rechef, par ce que le premier ne contient pas *l'Acroſtiche* de toute la ſuitte, & n'exprime nullement l'artifice des vers Sibyllins remarqué par Ciceron. D'ou s'ẽſuit neceſſairemẽt, 1. Que celuy qui a ſuppoſé tant cette partie du 8. liure, que tout le reſte ſoit de ce liure, ſoit des autres, que pluſieurs nous veulent auſſi mal à propos faire paſſer pour *oracles diuins*, auoit tellement oüy parler de *l'Acroſtiche* mentionné dans Ciceron, qu'il ne l'auoit pas entendu. 2. Qu'à plus forte raiſon jamais il n'auoit eu la veuë ni l'intelligence des liures Sibyllins celebrez par les antiens Payens. 3. Que le grand Conſtantin & les Peres poſterieurs à Iuſtin Martyr, * comme Tertullian & Optat, esbloüis par le faux luſtre d'vne impoſture qui auoit quelque apparence de pieté, ont eſté trompez, non ſeulement quand ils ont receu à bras ouuerts comme *diuin* & *prophetique*, ce qui ne l'eſtoit pas; mais auſſi quand

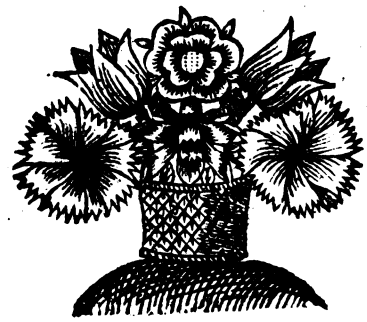
* On peut dire la meſme choſe des vers que Zoſimus attribuë aux Sibylles, & pour la meſme raiſon.

* Tertull. de bapt. c. 1. Optat lib. 7. Auguſt. de ciuit. Dei lib. 18. c. 23.

Digitized by Google

(y cherchans du myſtere, & s'efforçans d'encherir par deſſus l'Acroſtiche qu'ils ont admiré ſans ſujet) ils ont raſſemblé les lettres capitales de ces cinq mots Grecs Ἰησοῦς χριστος, θεοῦ υἱος σωτὴρ, pour en compoſer le mot ἰχθυς qui ſignifie *poiſſon*, & recueillir de là que le Sauueur eſt le ſeul *poiſſon ſalutaire*, & que les Chreſtiens ſont *piſciculi* les *petits poiſſons* qu'il viuifie en la *piſcine* de ſon bapteſme: car encore qu'il ſoit tres vray que le bapteſme eſt *le lauement de regeneration*, [k] & que le Seigneur (qui a eſté l'autheur & le conſecrateur) eſt [l] *la ſource de* noſtre *vie* ſpirituelle; le fonds d'où l'on a penſé puiſer cette verité a eſté tres faux; & ie le remarque, non pour accuſer les ſaincts hommes qui y ont eu recours, car qui n'eſt ſujet à ſurpriſe? mais pour les plaindre de ce que leur bonne foy a eſté ſi indignement pipée, & leur pieté ſi inſolemment traduitte par des effrontez, qui (ſans aucune honte, ni conſcience) ont entrepris de loger leurs ſonges es places plus honorables du ſanctuaire de Dieu tantoſt comme *oracles prophetiques*, prononcez immediatement apres le deluge; & tantoſt comme *predications Apoſtoliques*, adjouſtées quelque 2400. ans apres, pour les confirmer & rendre plus venerables.

[k] Tite 3. 5,
[l] Pſal. 36. 10.



CHAP. XIII.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Eclarciſſement du ſentiment de Virgile en ſa 4. Eclogue, & qu'elle n'a aucun fondement en l'eſcrit pretendu Sibyllin qui a eſté composé long-temps depuis.

EN ſuitte du pretendu certificat de Ciceron pour la Sibylle, l'Empereur Conſtantin produit celuy de Virgile, & la grauité de ce ſecond teſmoin merite que ſon teſmoignage ſoit conſideré de plus prés. Ie paſſe par deſſus la penſée que le Prince qui le cite a euë croyant que ces vers ἔνθεν ἐπὶ πᾶσι νέων πλῆθυς ἀνδρῶν ἐφάνθη, par lequel il a voulu exprimer le Latin *Iam noua progenies cœlô demittitur altô*, eſt *d'vn autre lieu des Bucoliques*, que *Sicelides muſæ*: car encore qu'il ſoit de la meſme Eclogue, & deſcouure clairement que Conſtantin ou ne l'auoit pas leu exactement, ou l'auoit ſeulement par l'extrait d'autruy; ie ne veux pas m'arreſter à cette beueuë de peu d'importance au fonds, mais ie ſupplie le lecteur de ſe ſouuenir, que ſoit qu'il luy plaiſe auoir eſgard à l'occaſion du poëme, ſoit à toute ſa tiſſure, il n'y trouuera rien que de *Payen*, & à plus forte raiſon rien de *Diuin*, ou qui monſtre que l'auteur ait eu deuant ſoy quelque oracle de la ſource duquel il ait puiſé. L'an 713. de Rome qui eſtoit le 3. du Trimuirat, & le 41 de deuant noſtre Seigneur ſous le Conſulat de L. Antonius, & de P. Seruilius, Auguſte victorieux de Caſſius & Brutus deffaits l'eſté precedent, donna pour recompenſe à ſes vieux ſoldats les terres de delà le Po * telle-

* Seruius ſur l'eclogue 9. dit que les Cre-

monois ayans receu les trouppes de Caſſius, Brutus, & Antoine, Auguſte vainqueur d'Antoine donna leurs terres; en quoy il ſe trompe, veu que ce don auoit eſté fait 10. ans deuant la guerre contre Antoine.

ment que les habitans de Cremone & de Mantoüe furent fort mal menez, & Virgile qui eſtoit lors en ſa 29. année euſt eu fort à ſouffrir, (ſes heritages eſtans eſcheus à Claudius Veteran, ou à Arius Centenier, qui dans l'effort d'en prendre poſſeſſion luy auoit fait courir riſque de la vie) ſans le ſupport d'Aſinius Pollio, Alfenus Varus, & Cornelius Gallus qui procurerent ſon indemnité; & comme (pour repreſenter la diſgrace des pauures Mantoüans) il auoit introduit Melibée s'eſcriant, * *nous laiſſerons les confins de noſtre pays*, &c. *l'Impie ſoldat aura t'il ces guerets ſi bien cultiuez?* & Mœris [m] ſe plaignant de ce que les nouueaux venus diſoient aux vieux habitans *deſlogez*; & que *Mantoüe auoit eſté trop voiſine de la miſerable Cremone*, & diſoit ailleurs que la [n] *malheureuſe Mantoüe auoit perdu ſes champs:* ce que [o] Martial rebattoit à ſon imitation, eſcriuant que *Tiire* auoit *perdu ſes terres voiſines de la miſerable Cremone*: Auſſi pour teſmoigner ſa gratitude, il appelloit Auguſte [p] *le Dieu qui l'auoit mis en repos*, diſoit (parlant de luy-meſme) qu'il auoit *veu à Rome* [q] *ce ieune homme, pour qui ſes autels fument deux fois ſix iours l'an*, & qui luy *auoit reſpondu le premier, enfans paiſſez (comme deuant) vos bœufs, mettez vos taureaux ſous le joug*; & celebroit Pollio par ſes Eclogues 3. & 4. Vaus par les 6. & 9.; & Gallus par la 10.; joint qu'il auoit emply le 4. des Georgiques des loüanges de ce dernier, mais (pour complaire à Auguſte qui le contraignit 14. ans apres de ſe tuer comme coulpable d'attentat contre ſa vie) il transforma le tout en la fable d'Ariſteus.

L'an 714. de Rome, qui eſtoit le 4. d'Auguſte, le premier d'Herode, & le 40. deuant noſtre Seigneur, Pollio ayant eſté eleué au Conſulat auec Domitius Caluinus, & ſa femme eſtant accouchée d'vn fils; Virgile ſe creut obligé de prendre

* Eclog. 1.

m Eclog. 9.

n Georg lib. 2.

o Lib. 8. epigr. 56.

p Eclog. 1.

q Pour ce qu'Auguſte nai le 23. Septembre 691. eſtoit lors en ſa 22. année.

r Donat en la vie de Virgile eſcrit que *Ciceron auoit veu ſes Bucoliques*, mais il y a grande apparence qu'il prit (du recouurement de ſes terres) occaſion de les compoſer deux ans apres la mort de Ciceron.

Digitized by Google

l'occaſion de ces deux euenemens honorables & agreables, pour s'eſpandre en loüanges (afin que ie ne die en flatteries) & en vœus, pour Auguſte, pour Pollio, & pour ſon enfant; il dit donc en ſon eclogue 4. qu'il ſe prepare *vn nouueau ſiecle*, & *vne race d'or*, commençant au Conſulat de Pollio, & au jour natal de Saloninus ſon fils, que *ſous la conduitte de Pollio l'vniuers ſera deliuré à jamais de la crainte* du ſiecle de fer, *s'il en reſte quelque trace*; *Appollon* (c'eſt à dire Auguſte) *regnant des-ja*, qui *viura de la vie des Dieux*, & frequentera auec eux & auec les Heros familierement, & *regira le monde par les vertus de* Iules Ceſar *ſon pere*; qu'au reſte le petit Salonin ſera comblé de tant d'heur que la terre de ſon bon gré fera *faillir toutes les plantes* mortiferés, & la race *des ſerpens*, & produira *l'amome Aſſyrien*, & des joüets à ſon enfance: que durant ſa jeuneſſe les moiſſons & les vendanges viendront ſans ſoin, & *les cheſnes decouleront de miel*; quoy qu'on doiue encore ſe meſler de fretter des flottes, de fortifier des villes, faire la guerre, & labourer. Mais que quand il ſera paruenu en l'âge d'homme parfait, on ne fera plus de commerce par mer, ni par terre, on ne s'occupera plus à la culture des champs, & aux meſtiers, *toute terre eſtant fertile de toutes choſes*: & là-deſſus conuiant Auguſte *ſur lequel le fais de tout le monde croulant eſt poſé*, de prendre les honneurs qui luy ſont deus, il ſouhaitte vne longue vie pour deſcrire ſes geſtes.

Qu'y a-t'il en tout cela qui ne conuienne à vn Payen, ou qui donne le moindre indice de reuelation diuine? & qui n'y remarque par tout le mouuement d'vn Idolatre, ne pouuant rien conceuoir de plus excellent que l'eſtat fabuleux du monde ſous Saturne, mais s'en promettant (à la Platonique) le retour en la reuolution des *grands mois* de la [r] longue année que ce Philoſophe s'imaginoit de-

[r] Comme quand il diſoit au 6. de l'Æneide *longa ætas* entendant *mille ans*.

Digitized by Google

uoir aduenir ; & meslant la vaine esperance de cette feinte prosperité d'inuocations des fausses Deïtez, jusques à s'escrier, *chaste Lucine sois fauorable à l'enfant*, &c. *les Parques accordantes, par la stable puissance des destins, ont dit à leurs fuseaux, tournez de tels siecles ?* Aussi le bon Empereur Constantin n'a peu donner vne interpretation Chrestienne à ses Vers qu'en les desguisant ; car là où Virgile auoit dit, [s] *chaste Lucine fauorise l'enfant naissant maintenant, durant la vie duquel la gent de fer cessera premierement, & celle d'or se leuera par tout le monde ; ton Apollon regne des-ja : & toy, toy estant Consul (ô Pollio) cét ornement du siecle fera son entrée, & les grands mois commenceront à s'aduancer ; toy seruant de conducteur, si quelques traces de nostre crime restent, ce sera pour neant, & elles deliureront la terre de perpetuelle crainte* ; il luy fait dire,

τὸν δὲ νεωστὶ πω τεχθέντα φαεσφόρε μλύη
Αντὶ σιδηρείης χρυσῆν γενεὴν ὀπάσαντα
σεύξωμαι, τυδὲ ἄρχοντος τὰ μὲν ἕλκεα πάντα βροτείᾳ
Καὶ στοναχαὶ τε καλευνάζονται ἀλιτρᾶν. c'est à dire, *Lune-porte lumiere adore le nouueau nay, qui fait suiure la race d'or, au lieu de celle de fer : celuy-là dominant assopira ta douleur de tous vlceres des mortels, & les gemissemens des impietez.*

Qui croiroit (s'il n'en estoit auerti) que ces 4. vers Grecs deussent exprimer le sens des 7. Latins de Virgile, & tirer son discours à l'adoration de Christ, & à la reconciliation du monde à Dieu par son sang ? veu qu'ils appliquent à *l'enfant nouueau nay*, ce que le Poëte auoit dit expressement du Consul Pollio ; [t] qu'ils conuertissent la priere qu'il faisoit à Lucine de *fauoriser* le petit Salonin, en vn commandement adressé à la Lune *d'adorer* le Sauueur ; & rapportent à la paix spirituelle des consciences par la remission des pe-

s Tu modo nascenti puero quô ferrea primum desinet ac totô surget gens aurea mundo, casta faue Lucina, tuus jam regnat Apollo, Teque adeo decus hoc æui, te Consule, inibit Pollio, & incipient magni procedere menses. Te duce si qua manêt sceleris vestigia nostri irrita perpetuâ soluent formidine terras.

t il eust fallu tourner σὺ δ' ἀρχοντος pour suiure la piste de Virgile.

Digitized by Google

chez, ce qu'il auoit conceu touchant l'eſtabliſſement de la paix temporelle, par le retour du regne de Saturne, ſuccedant ſous Auguſte [u] *aux crimes du ſiecle de fer*, qui deuoit (ſelon ſa ſuppoſition) faire place au *ſiecle d'or* naiſſant au Conſulat de Pollio; omettant les clauſes qui parloient tant de ce Conſulat, que du *regne d'Apollon*, ſous le nom duquel le Poëte auoit entendu Auguſte; non ſeulement pource que les Payens (ſelon la remarque de [x] Macrobe) *rapportoient tous les Dieux* qu'ils croyoient *ſous le Ciel au Soleil ou Apollon:* mais auſſi pource qu'Auguſte auoit vne particuliere deuotion à Apollon, auquel (peu d'années apres) il dedia vn temple magnifique au mont Palatin; & qu'en ces ſecrettes desbauches (comme en ſon banquet ſurnommé *des douze Dieux*) il auoit repreſenté Apollon, d'autant plus conuenablement, qu'il eſtoit le grand Roy entre les hommes, comme le Soleil entre les Aſtres, & poſſedoit vne floriſſante jeuneſſe de 24. ans, comme le Soleil qui ne vieillit jamais.

Selon ſon premier prejugé Conſtantin ſe figuroit que Virgile auoit par *la multitude des nouueaux hommes*, entendu l'Egliſe Chreſtienne; mais il n'en auoit aucune autre en la penſée, que la race qu'il ſuppoſoit deuoir (ſous le Conſulat de Pollio) commencer le ſiecle d'or, apres la ceſſation de celuy de fer: l'Empereur fait en ſuite cette remarque, *que ſe peut-il de plus manifeſte? car il adjouſte*, l'Oracle de la diuination Cumane eſt venu à ſa fin, *ſignifiant clairement la Sibylle Cumane*; & j'auoüe que Virgile (parlant de *la venuë de l'aage dernier du carme Cuman*) auoit eſgard à celuy de *la Sibylle Cumane*: mais ie ſouſtiens 1. qu'alleguer cela c'eſt manifeſtement donner le change, & ne rien dire à propos du diſcours qui auoit precedé, à ſç. que Ciceron auoit copié &

[u] Virgile auoit dit *noſtre crime*, ayant egard à ce que luy & tous ceux qui auoient precedé le Conſulat de Pollio auoient eſté ſous le ſiecle de fer, & pris part à *ſon crime*.

[x] Saturn. lib. 1. c. 17.

Digitized by Google

traduit l'acroſtiche attribué à la Sibylle Erythrée; Erythres & Cumes ſont-elles meſme choſe ? & pour faire croire que ceux qui ont parlé de l'habitatrice de l'vn des deux lieux, ſont d'accord auec les autheurs qui indiquent l'autre, ne falloit-il pas monſtrer auparauant qu'elle a fait ſa reſidence en l'vn & en l'autre ſucceſſiuement? 2. Ie dis que (cette ſuppoſition eſtant faite) il ne s'enſuiuroit pas des paroles de Virgile qu'il euſt ny leu, ny pû lire le carme Sibyllin, veu qu'il n'eſtoit ny Patricien, ny Quindecimvir (au colege ſeul deſquels ce droit eſtoit reſerué) ny meſme d'aage pour entrer en cette compagnie compoſée de vieillards, & non de jeunes gens comme Virgile qui eſtoit ſeulement en l'aage de 30. ans. 3. Que quand il euſt eſté Quindecimvir, il n'euſt pas eſté en eſtat de prendre conoiſſance de ces *Oracles Cumans* qui auoient eſté portez à Tarquin; car ils eſtoient peris 43. ans auparauant, dés le temps de Sulla, & ceux que Rome poſſedoit du temps de Ciceron & d'Auguſte, eſtoient (ſelon l'obſeruation de Denys) des *pieces de rapport*, tirées de mille lieux differens, & qui ne portoient le nom de *Cumanes*, ſinon abuſiuement, entant qu'elles auoient pris la place des vrayes Cumanes. 4. Que quand les vrais liures Cumans (qui n'auoient rien de commun auec ceux que l'on monſtre aujourd'huy) fuſſent demeurez en leur entier, & Virgile euſt eſté du nombre de ceux à qui la lecture en eſtoit permiſe, s'il y euſt (ſelon que l'on ſuppoſe) reconu quelque prediction touchant le Sauueur du monde, il n'euſt pas (comme il a fait) adapté tout le ſens de l'Oracle à Pollio & à ſon fils, & principalement à Auguſte, tant en ce lieu [y] que plus de 16. ans apres, au 6. de l'Æneide, où il introduit Anchiſe, diſant à ſon fils Ænée de ce Prince qualifié és Bucoliques, *Chere race des Dieux*,

[y] Marcellus de la mort duquel Anchiſe ſe lamente au 6. de l'Æneide, eſt decedé l'an 731. de Rome.

Digitized by Google

grand renfort de Iupiter. C'eſt ce perſonnage, ce perſonnage que tu entens ſi ſouuent t'eſtre promis, Auguſte Ceſar, race des Dieux, qui fondera pour le pays Latin les ſiecles d'or, dans les champs dominez autresfois par Saturne. Pourtant tout ce qui ſe peut recueillir legitimement de l'allegation qu'il a faite en vn mót du *carme Cuman*, eſt que ſe trouuant imbu (comme les autres de ſon temps) de cette creance commune, que les Oracles qui eſtoient gardez à Rome en la place des Cumans, & à cette occaſion en portoient le nom, contenoient les deſtins tant de cette ville pretenduë *eternelle*, que de l'Vniuers, & par conſequent deuoient conduire l'vn & l'autre, juſques au retour de la grande année de Platon, qui rameneroit le bon-heur du ſiecle de Saturne, & pour flatter la puiſſance naiſſante d'Auguſte, & chatoüiller de hautes eſperances l'ambition de Pollion l'vn de ſes bien-facteurs & plus intimes amis, il a fait ſemblant de tenir pour conſtant, que ce ſiecle plein de paix & de gloire, ſe reſtabliroit ſous la Monarchie d'Auguſte, & dés le Conſulat de Pollion.

L'Empereur pourſuiuant ſa pointe dit, Virgile *ne s'eſt pas contenté de ces choſes; mais paſſant plus outre, comme le beſoin deſirant ſon teſmoignage, que dit-il derechef?* cét Ordre ſacré des ſiecles ſe leue pour nous, la Vierge vient derechef conduiſant le Roy deſirable. *Qui ſera donc la Vierge retournante, ſinon celle qui eſt pleine, & enceinte de l'Eſprit diuin? & qui empeſche que la pucelle enceinte & pleine de l'Eſprit diuin ne ſoit & demeure touſiours vierge? il reuiendra auſſi pour la ſeconde fois, & arriuant ſoulagera l'Vniuers.* Ie reſpons, 1. Que le Grec s'éloigne du Latin qui portoit (comme pour marquer du doigt la grande reuolution de l'année Platonique, & le reſtabliſſement du ſiecle Saturnien, & bannir toutes autres ſpeculations) *le*

Digitized by Google

grand Ordre des ſiecles naiſt de tout en tout ; deſia auſſi la Vierge reuient, le regne de Saturne retourne; tellement que (pour tourner exactement) il euſt fallu eſcrire ἀγνυσα Κρόνον βασιλῆα, ou Κρόνῳ βασιλείαν. 2. Qu'encore que la perpetuelle virginité de la ſaincte Mere de noſtre Seigneur, & la *conception* de ce grand Sauueur *par le S. Eſprit*, & ſon retour ſalutaire pour le jugement dernier, doiuent eſtre confeſſez de tout le monde ; il ne s'enſuit pas pourtant que Virgile en ait eu conoiſſance, & beaucoup moins qu'il en ait parlé: joint qu'en conſcience on ne peut dire de la bienheureuſe Vierge Mere, qu'elle ſoit *retournée* au monde, lors qu'elle a conceu le Sauueur ; tellement qu'ayant eſté auparauant en la terre, elle s'en ſoit abſentée pour y *retourner* en * *l'accompliſſement des temps*, ou bien qu'ayant eſté produite vne fois, elle ait eſté retirée, & puis remiſe au monde par vne ſeconde production ; car cette penſée exhaleroit touſiours l'odeur de l'Origeniſme, ou quelque choſe de pis : voilà pourquoy (veu qu'il eſt impoſſible d'adapter ſans inconuenient à la Vierge ſacrée, le diſcours de Virgile qui ne penſoit ny ne pouuoit penſer à elle) il faut de neceſſité recognoiſtre que l'imagination de ce pauure aueugle ſpirituel eſtoit, que le *regne de Saturne* ſe reſtabliſſant, cette meſme *Vierge* des Payens (à ſç. *Vranie* ou *Aſtrée*) retourneroit, de laquelle Ouide & Iuuenal auoient eſcrit, qu'à l'introduction du ſiecle de fer, ζ *la Vierge Aſtrée la derniere des Celeſtes, auoit laiſſé la terre moiſte de tuërie*. Ainſi dans la pretenduë prophetie de Virgile, il n'y a aucune autre Vierge à chercher ſinon [a] *Aſtarte*, ou *Haſtoreth*, & *Aſtaroth*, & *Atargatis*, cette celebre Deeſſe des Sidoniens que Salomon [b] adora en ſa vieilleſſe, que les [c] anciens idolatres d'Iſraël, & [d] Apulée, & Varro, & les Romains

* Gal. 4. 4.

ζ Metamorph. lib. 1. lib. 2. Satyr. 2.

a עשתרת.
b 1. Reg. 11. 5.
c Ierem. 7. 18. 44. 17. 83.
d Apul. lib. 9. Varro

Romains en general, qualifioient *la Reine des Cieux* : que Philon Biblien en Euſebe [e] aſſeure (de par Sanchouniathon de Beryte) auoir eſté fille d'Vranus, ſœur de Rhea & Dione, & l'vne des femmes de Cronus ou Saturne ſon frere paternel : car à celle-là il donne expreſſement le titre de *Vierge*, Tertullian l'appelle [f] *la Vierge celeſte qui promet les pluyes* : S. Auguſtin [g] la *Vierge celeſte*, ſeruie par les Carthaginois : Apulée ([h] Africain comme eux, & tres-ſuperſtitieux adorateur de cette Deité imaginaire) *la Vierge que la haute Carthage ſert, s'eſtant acheminée au Ciel par la voiture d'vn lion* : à cauſe dequoy les anciennes medailles de Seuerus & Caracalla la depeignent montée ſur vn lion ; & Lucian [i] qui la propoſe ſous le nom de ſa *Deeſſe Tyria*, où *Iunon d'Hierapolis*, dit par deux fois, que *des lions la portent*, & * Macrobe de meſme.

de ling. Latina lib. 4. P. Victor deſcript regionis 12.

e Dé præp. lib. 1. c. 10. θυγατρὸς αὐτοῦ παρθένου Ἀφροδίτης.

f Apol. c. 23.

g De ciuit. Dei lib. 2. c. 4.

h Lib. 9.

i De Dea Syria.

* Saturn. lib. 1. c. 23.

CHAPITRE XIV.

Remarques des meſpriſes moins importantes de l'Empereur Conſtantin en l'explication de la 4. Eclogue de Virgile.

LA remarque de ces principales meſpriſes du bon Empereur Conſtantin, pourroient ſuffire pour ruiner de credit le reſte de ſes conjectures ſur le poëme de Virgile ; mais afin de rendre ſon meſcompte plus palpable, j'adiouſteray ces nouuelles remarques ; il dit que le Poëte eſcrit, qu'il *faut eriger des Autels, & parer des Temples, & faire des ſacrifices au nouueau nay*, mais il ne ſe treuue pas vne ſeule ſyllabe de cela dans toute l'Eclogue. Apres il

Digitized by Google

s'abuſe quand il eſtime que du meſme *nouueau nay*, le Poëte à dit, *il prendra la vie du Dieu incorruptible*, car outre que le Latin dit à la Payenne, *il prendra la vie des Dieux*, il eſt tres euident que les paroles de ces vers & des deux ſuiuans, ont eſté appliquées par l'auteur à Auguſte, ſous lequel eſtoit arriuée la naiſſance qu'il celebroit. Quand à ces termes magnifiques, *les troupeaux ne craindront pas les grands lions, le ſerpent perit, & la plante peiſtfere ; par tout l'amome Aſſyrien fleurit*, à l'occaſion deſquels l'Empereur remarque ; que *la foy ne s'eſpouuante point des potentats des Cours Royales*, que *le ſerpent & la mort ont eſté vaincus* par Ieſus-Chriſt, que *l'Egliſe s'eſt eſpandüe* de la Syrie par tout : ie conuiens tellement de la verité indubitable de ces remarques, qu'en les admettant ie ſouſtiens qu'elles n'ont point eſté faites à propos, veu que Virgile qui ne portoit point ſa penſée plus loin qu'à promettre au regne d'Auguſte le bon-heur de celuy de Saturne, en depeint les auantages en la meſme façon que les Payens penſoient que la premiere race des hommes les auoit poſſedez, & qu'Ouide l'a repreſenté, diſant,

k Metamorph. lib. 1. *k la terre donnoit tout de ſoy-meſme ; les doux Zephirs de leurs tiedes haleines careſſoient les fleurs nees ſans ſemence ; incontinent la terre non labourée portoit des bleds, & le champ ſans eſtre renouuellé blanchiſſoit d'épics gros* de grain : *des-ja des fleuues de Lait & de Nectar couroient, & le miel iaune diſtilloit du cheſne verd* : Auſſi de ce qu'es deſcriptions des Poëtes Payens il ſe trouue quelque rapport à celles de l'eſcriture, qui aſſeure que ſous le regne du Meſſias,

l Pſeau. 72. 16. *l vne poignée de froment ſemée ſur le ſommet des montagnes, menera* par le battement de ſes eſpics s'entrecheurtans, du *bruit comme le Liban*, par l'entrechoq des branchages de ſes bois ; que *les hommes*

m Eſ. 11. 6. 7. 8. 9. 65. 25. *fleuriront par les villes comme l'herbe de la terre ; m le Loup habitera auec l'Agneau, le Leopard giſtera auec*

Digitized by Google

le Cheureau, le Lionceau & le beſtail que l'on engraiſſe ſeront enſemble, vn petit enfant les conduira; la ieune Vache paiſtra auec l'ourſe, leurs petits giſteront enſemble; le Lion mangera du fourrage comme le Bœuf; l'enfant qui tette s'esbattra ſur le pertuis de l'Aſpic, & l'enfant qu'on ſeura mettra ſa main au trou du baſilic; on ne nuira point, & on ne fera aucun dommage à perſonne, &c. il n'y a pas lieu de conclure que les eſcriuains idolatres ont eu du ſentiment de l'auenir, & qu'eux meſmes ou leurs Sibylles ont eſté *inſpirez diuinement, pour conuenir* de paroles & de ſens auec les Prophetes: car outre ce que la Bible a eſté tournée en Grec par les ſeptante, deux cens neuf ans deuant la naiſſance de Virgile, les eſcrits des Prophetes n'auoient pas dés auparauant eſté abſolument cachez aux Gentils; & quand on eſtimeroit qu'ayans eu communication de quelques-vns des oracles prophetiques, ils en auroient deſtourné des paroles à la deſcription de leur mythologique *ſiecle d'or* ſous le regne de Saturne, & rapporté au paſſé ce que l'eſprit de Dieu denonçoit comme futur; il n'y auroit aucun inconuenient, pourueu que l'on ſe ſouuinſt que ces gens n'ont prononcé les ſentences des predictions celeſtes, que comme de perroquets, ſans en entendre autre choſe que le ſon, & y recourir à autre intention que de parer d'vne eſtoffe eſtrangere & empruntée leurs particuliers caprices: Virgile (par exemple, poſé qu'il ait veu quelque choſe de la verſion Grecque d'Eſaie) n'ayant eu autre but que de repreſenter en termes hyperboliques ſes ſouhaits, pour la gloire du regne d'Auguſte, & la proſperité de ſon amy Pollion, s'eſt arreſté ſimplement & reſtabliſſement du ſiecle Saturnien; & enſuitte en a fait la deſcription, non ſeulement ſemblable à celle d'Ouide au premier de ſes Metamorphoſes, où pour faire entendre que la paix des premiers hom-

mes n'eſtoit trauerſée d'aucun trouble, & qu'il n'y auoit encore aucun objet de crainte, il dit que ſous le ſiecle de fer ſeulement *on commença de meſler l'aconite, faire la guerre*, &c. & qu'apres le deluge la terre *ſe mit à produire des monſtres*. Python entr'autres, de qui la forme ſerpentine eſtoit *inconuë aux peuples nouueaux*; mais auſſi toute telle que luy-meſme la faite au premier de ſes georgiques, diſant de Iupiter, *la terre portoit plus librement toutes choſes, ſans qu'aucun l'en requiſt: il a adjouſté le mauuais venin aux ſerpens noirs; & commandé aux Loups de rauir la Proye*, &c. *& abbatu le miel des fueilles*, &c. *& tari le vin çà & là par ruiſſeaux, afin que l'vſage forgeaſt (en meditant) les arts differents*. Car ayant la meſme idée dans l'eſprit, il a voulu la pourtraire à la paſtorale, parlant de la *ſeureté des troupeaux*, & de la *ceſſation* des productions *de ſerpens & herbes venimeuſes*, ſans penſer ſi rien de tel auoit eſté eſcrit par aucun autre à autre ſujet: il n'a donc voulu dire autre choſe, ſinon que comme (ſelon l'opinion de ſon temps) il n'y auoit eu ni ſerpens, ni poiſſons, ni beſtes nuiſibles, ni guerre ſous Saturne; ainſi il ne s'en trouueroit plus ſous Auguſte, & n'y a pas plus de myſtere quand il eſcrit en ſon Eclogue 4. que *l'amome Aſſyrien naiſtra par tout*, & que *la grappe rougiſſante pendra des buiſſons non cultiuez*; que quand il diſoit en la 3. *Que celuy qui t'aime (Pollion) arriue où il s'eſiouit que tues des-ja paruenu; & que le buiſſon piquant luy porte l'amome*; car chacun ſçait qne les *buiſſons* ne ſont pas plus fertiles *d'amome*, que de *raiſins*; & qu'il n'y auroit pas moins de merueille à l'vn qu'à l'autre.

Conſtantin adjouſtant que le poëte *apres auoir blaſmé la guerre & les tours* ou fortereſſes, *à peine le Sauueur ſe portant à la guerre de Troye*; & qu'en ſon Eclogue, *Troye c'eſt le monde*; me fait d'au-

tant plus de pitié, qu'il paroiſt euidemment qu'il n'a pas conſideré tout le diſcours ſur lequel ſa ſpeculation eſt fondée. Car 1. Virgile ne *blaſme* pas ſeulement *la guerre & les fortifications* des places, mais auſſi *la nauigation* & *la culture de la terre*, choſes tres innocentes, afin que ie ne die neceſſaires, ſinon à l'eſtre, au moins à la commodité de l'eſtre des hommns par l'vniuers. 2. il ne parle de *la guerre de Troye*, que par exemple, de meſme qu'il auoit propoſé (à propos des nauigations) celle des Argonautes, & allegué ces deux faits, comme deux argumens illuſtres de cette grande reuolution, qu'il ſuppoſoit deuoir ſuiure le renouuellement de l'année de Platon, & commencer ſous la Monarchie d'Auguſte. 3. s'il euſt (par *la guerre de Troye*) entendu *la conqueſte du monde* par le Sauueur, il l'euſt au moins exceptée du nombre de celles qui (à ſon jugement) meritoient du baſme; & s'il n'euſt pas voulu (ce qu'il n'euſt pas peu refuſer ſans crime) la celebrer par ſes juſtes loüanges, il n'euſt pas entrepris de l'accuſer & mettre au rang des choſes condamnables; mais ayant deteſté toutes nauigations & guerres abſolument, il allegue (pour ſe determiner à quelque fait conu) le voyage de Typhis & des Argonautes en la Colchide, & l'achemineſment d'Achille, qui n'eſtoit pas le principal chef de l'expedition Grecque, mais marchoit ſous Agamemnon, & ne conquit pas Troye, mais mourut auparauant ſa priſe; argument manifeſte qu'il ne pouuoit nullement tenir lieu de Type à l'eſgard du Sauueur, qui n'a point eſté ſous la charge d'vn autre chef, mais a porté ſeul le titre de [a] *Chef des armées de l'eternel*, ni n'a employé aucune armée pour la conqueſte du monde, mais l'a faite [b] *par ſoy-meſme*, ni n'eſt [c] *venu au monde pour juger & deſtruire le monde* (comme Achile à

[a] Ioſué 5. 14.

[b] Heb. 1. 3 Luc. 19. 12.

[c] Ioan 3. 17. 12. 47.

Digitized by Google

Troye pour la desoler) *mais pour le sauuer*, & le *d reconcilier à Dieu par son sang.* Aussi Virgile dit nettement que ce seront là *des traces de l'ancienne fraude*, que l'on equippe des flottes, & entreprenne des guerres; qu'*vn autre Typhis prenne la conduite d'vne autre Argo*, & que *le grand Achille soit encore enuoyé à Troye*; pour monstrer que toutes guerres luy desplaisoient, qu'en particulier il ne comptoit pas les desseins de Typhis & d'Achille entre les entrepriſes lõuables, mais entre les criminelles de l'ancien siecle de fer ; & que ceux qui pensent qu'il à (sous la couuerture de ces noms empruntez) voulu parler de la guerre spirituelle du Sauueur contre le Diable, sous pretexte de le rendre Prophete de sa victoire, le font blaſphemateur contre sa majesté, qu'il auroit notoirement calomniée, en alleguant la gloire de son admirable combat, pour exemple des *restes de l'ancienne fraude.*

d 2. Cor. 5. 19. Ephes. 2. 13. Coloss. 1. 20.

Il auoit representé la derniere felicité du regne d'Auguste, si grande que *toute terre porteroit toute sorte de fruits*, & qu'il ne seroit plus besoin d'aucune culture: & Constantin (qui deuoit se souuenir que cette feinte estoit vne hyperbole pastorale, fondée sur l'ancienne mythologie du siecle de Saturne) prenant ces paroles à son auantage, demandoit si *quelqu'vn bien sensé peut penser cela de la race des hommes & d'vn enfant nay d'homme; qu'elle raison il y a que la terre soit sans semailles & sans labeur, & la vigne sans taille de la serpette, & sans les autres soins ; comment on conceura que cela ait esté dit de la race humaine, que la nature seruante de l'ordonnance de Dieu, soit executrice du commandement de l'homme*, inferant de tout cela que *la joye des elemens* descritte par le poëte, *marquoit la descente de Dieu, non la conception de quelque homme.* Ie respons, qu'à la verité la nature ne doit pro-

Digitized by Google

prement obeïſſance qu'à la parole de ſon autheur, qu'en effet la terre n'a jamais eſté depuis la cheute de l'homme, ny ne ſera jamais ſans beſoin de culture; & que perſonne ny n'a pu, ny ne peut croire qu'elle ait eſté ou doiue eſtre en cét eſtat, ſans s'eloigner de la raiſon: mais qu'il n'y a pas moins d'erreur à nier que cette reſuerie ſoit entrée dans l'eſprit des Payens, qui croyoient & eſcriuoient conſtamment, que pour la race des premiers hommes ſous le *ſiecle d'or*, toutes choſes eſtoient venuës à ſouhait & ſans ſoin, & que le meſme bonheur retourneroit infailliblement: & la ſuppoſition particuliere de Virgile ayant eſté qu'il arriueroit non ſeulement ſous Auguſte, mais pour l'amour de luy; c'eſt vn eſtrange moyen de vouloir purger la folie de ſon imagination, qui eſtoit en effet abſurde & ſans fondement, que de reuoquer en doute (contre l'euidence du fait) qu'il l'ait jamais eüe; & pour cela conuertir ſon diſcours en des allegories, qui n'ont jamais eu de lieu dans ſon cerueau.

Virgile pour concluſion de ſon poëme auoit dit au petit fils de Pollion, *commence (ô petit enfant) de conoiſtre ta mere par ſon ris, dix mois ont apporté de longs deſgouſts à ta mere: commence (ô petit enfant) celuy auquel les parents n'ont pas ri, ny le Dieu ne l'a honoré de ſa table, ny la Deeſſe de ſa couche*; & comme ces paroles auoient vn formel rapport, à l'opinion Payenne que le Soleil & la Lune eſtoiẽt les deux principales Deïtez [e] preſidentes (auec *l'amour* & *la neceſſité*) à la naiſſance des hommes; elles monſtroient que la femme de Pollion, qui auoit touſiours eſté dans l'incommodité durant ſa groſſeſſe, deuoit apres ſa deliurance ſe faire conoiſtre à ſon fruit par ſa joye; que cette joye eſtoit comme vn gage de benediction à l'enfant, de meſme que ce luy ſeroit vne marque de mal-

[e] Macrob Saturnal. lib. 1. c. 19.

Digitized by Google

heur si ses parens ne se resioüissoient point de sa naissance. Mais l'Empereur transformant le discours de Virgile à sa mode, luy fait dire, *Commence (en riant, & leuant la veuë) de reconoistre ta mere qui te doit estre chere, car elle t'a porté plusieurs ans, des parens d'vn jour ne t'ont point ri du tout: tu n'as point esté lié en la couche, ny n'as conu de banquet spendide :* Sur quoy il adjouste, *Comment les parens n'ont-ils point ri à cetuy-cy? certes pource que celuy qui l'a engendré est vne puissance sans qualitez, & qui ne peut estre figurée par la delineation d'autres choses, ny d'vn corps humain. Or qui ne sçait qu'estant vn esprit sainct, elle est sans experience de couches? & quelle conuoitise & desir peut-on feindre en la disposition de ce bien que toutes choses desirent? ou qu'y a-t'il en tout de commun entre la sagesse & la volupté? mais que l'on laisse dire ces choses à ceux qui introduisent ie ne sçay quelle generation humaine, & ne se disposent point à purger leur ame de toute œuure & parole mauuaise.* Qu'il faut peu de chose pour destourner les hommes de la verité, puis que la seule imagination d'vn mystere, où il n'y en a point, en est capable. Il est certain que comme Dieu le Pere n'a ny qualitez, ny figure, ny corps, ny passions, ny desirs, la generation eternelle de son Verbe n'a rien de commun auec celle des hommes: mais rien de tout cela n'ayant esté de la conoissance de Virgile, & ses paroles ny ne l'exprimans, ny ne le pouuans exprimer, veu que le Grec est à proprement parler vne corruption du Latin, qui ne tendoit qu'à promettre du bien au petit fils de Pollion: A quel propos a-t'on jamais pensé à philosopher dessus comme on a fait? Car on n'en eust eu aucun sujet, si on n'en eust point alteré le sens, en supposant (comme plusieurs ont fait) que le petit de Pollion auoit *ri* en naissant, & que sur ce

ce ris extraordinaire, toute la prediction de son bon-heur auoit esté fondée; & s'imaginant que Virgile auoit dit du ris de l'enfant ce qu'il a entendu de celuy de sa mere : Item qu'elle l'auoit *porté plusieurs ans*, & qu'il n'auoit point eu de parens sujets, soit à l'esmotion du ris, soit à la necessité naturelle du dormir & du repos. Car si ce grand homme fust retourné, il eust pû auec raison dire à Constantin ce que S. Augustin a dit depuis à Iulian le Pelagien, *ren-moy mes paroles, & tes songes s'éuanoüiront.*

CHAPTRE XV.

Que l'on ne peut dire que Virgile ait en sa 4. Eclogue desguisé son sentiment.

LA mesme chose se doit encore dire, de la supposition que le mesme Empereur a faite, croyant que le Poëte a parlé figurement, & *couuert la verité, de peur qu'aucun des Potentats de la ville Royale ne l'accusast d'auoir escrit contre les loix de son pays, & exclu ce qui auoit esté autresfois du sentiment de ses majeurs touchant les Dieux*; & qu'il a desiré la prolongation de sa vie *pour voir l'auenement* de nostre Seigneur. Car comme (il y a 300. ans) le Dante a esté meu par l'admiration de cét incomparable Esprit, à le tirer de son Enfer; la bonne opinion que Constantin en auoit conceuë, luy a fait lire dans son poëme ce qui n'y estoit pas, tout ainsi que ceux qui regardent les nuës, s'imaginent d'y voir les formes qu'ils pensent: & de là est procedé qu'il en a parlé si auantageusement, quoy que sans aucun fondement

Digitized by Google

soit en la verité, soit en l'apparence de sa tissure exterieure, qui n'a esté moulée ny sur le patron certain d'aucun ancien Oracle des Sibylles, ny sur les 8. liures qui sont à present entre nos mains, & ont esté composez plus de 186. ans apres le Consulat de Pollion : mais sur le seul desir que Virgile auoit de complaire à Auguste & Pollion, & meriter de plus en plus leur grace. Et pourtant ie conclus que l'antiquité Payenne (quelque opinion que Constantin & d'autres ayent eu au contraire) n'a rendu aucun tesmoignage soit en faueur de ces pretendus Oracles Sibyllins, qui disputent ouuertement contre l'Idolatrie, soit pour la persuasion que les Peres en ont eüe.

CHAPITRE XVI.

Qu'Apollodore n'a eu aucune conoissance des huict liures appellez Sibyllins.

CAR de penser (auec le commun des Chrestiens modernes) qu'Apollodore Erythrien auoit veu le 3. liure, pource que (comme Lactance remarque de par Varro, [f] qu'il auoit asseuré de la Sibylle Erythrée, *qu'elle estoit sa citoyenne, & qu'elle auoit deuiné aux Grecs allans à Ilion que Troye periroit, & qu'Homere escriroit des mensonges*, nous y lisons ces paroles; [g] *Ilion, j'ay pitié de toy, car à Sparte, Erynnis produira vn germe beau en toute sorte, [h] tres-bon, & dont on parlera touſiours; faisant faillir le sang fecond d'Asie & d'Europe, & te portant principalement des cris, des trauaux, & des detresses; mais ce sera pour ceux qui seront cy-apres, vne gloire qui ne vieillira jamais.*

f Lib. 1. c. 7.

g Lib. 3. p. 28.

h Helene.

Il y aura auſſi derechef certain vieillard mortel, eſ-
crivain menteur, d'vn pays controuué, i qui aura
de la peine à voir de ſes yeux la lumiere, mais poſ-
ſedera beaucoup d'entendement, & vn vers plein de
raiſonnement k meſlé de deux noms: il ſe dira Chiois,
& eſcrira les affaires d'Ilion non veritablement:
mais clairement, car il aura mon vers en ſa puiſſan-
ce, & le premier tiendra mes liures entre ſes mains.

i Homere aueugle.

k D'Ilion & d'Vlyſſe en l'Iliade & l'Odyſſée.

C'eſt vn manifeſte abus; veu 1. Qu'il n'y a nulle difficulté que l'impoſteur qui a fabriqué les 8. liures Sibyllins, & pris effrontement le nom de la *femme du fils de Noé* deux cens ans apres *l* la mort de Varro decedé, ſelon Euſebe, l'an de Rome 726. auoit pu faire à ſon aiſe & de longue main, lecture de ce qu'il auoit rapporté d'Apollodore encore plus ancien, ſoit dans ſon Latin, ſoit dans le Grec meſme d'Apollodore; & qu'il ne pouuoit moins faire pour ſon honneur, que de porter pour marque vray-ſemblable de ſa pretenduë antiquité, ce qu'il y auoit trouué. 2. qu'Apollodore qui atteſte de la Sibylle Erythrée, qu'elle eſtoit *native de ſa ville*, & reconuë pour telle ſoit par la reputation publique, ſoit meſme par ſes eſcrits, n'euſt pu rien dire de tel de noſtre fauſſe Sibylle, qui ſe dit *partie de Babylone*, & *bru de Noé*, nie formellement que ſa patrie ait eſté Erythres, & accuſe les Grecs d'impoſture en ce qu'ils oſeront la faire originaire de là: argument aſſeuré qu'Apollodore n'a pu ſe fonder ſur ſon teſmoignage contradictoire à la pretention qu'il auoit; mais que la fauſſe Sibylle ayant veu (comme poſterieure de pluſieurs ſiecles) ce qu'il auoit eſcrit, a pris occaſion de l'impugner, comme incompatible auec ſa feinte. 3. Qu'elle accuſe les Grecs d'auoir dit d'elle des choſes dont aucun en particulier ne peut eſtre conuaincu. à ſç. qu'elle eſtoit *fille de Circé, & du pere Gnoſtus*; car tous ceux d'entre les anciens qui

l 27. ans deuant noſtre Seigneur, & neuf ans deuant la mort de Virgile.

Digitized by Google

ont laiſſé quelque memoire d'eux, ont fait la Sibylle Erythrée *fille de Iupiter*, ou *d'Apollon, & de Lamie*; ou bien *d'Ariſtocrate, & d'Hydole*, ou de *Crinagoras*, ou en fin *du berger Theodore & de la Nymphe Idea*, & nul *de Circé*; joint qu'ils ne l'euſſent pû ſans abſurdité: car commẽt leur fuſt-il venu en l'eſprit de la faire naiſtre à Erythres d'Aſie, s'ils l'euſſent creüe fille de Circé Italienne, née & habituée dans le voiſinage de Rome, ſur le mont qui s'appelle encore de ſon nom, *Monte Circello*? Ie paſſe (comme de moindre importance) la ſtupidité de cette pretenduë propheteſſe, qui (pour donner vn coup de plume à la reputation d'Homere) a chargé le papier des marques de ſon ignorance, diſant qu'Homere *eſcriroit non veritablement, mais à deſcouuert d'Ilion, pource qu'il auroit ſon poëme en ſa puiſſance*; car qui dira que ce ſont choſes incompatibles, que *dire la verité*, & *parler à deſcouuert*? Les veritables ſont-ils obligez neceſſairement à ſe cacher, & les menteurs à ſe deſcouurir? & peut-on dire que la conſequence ſoit bonne, *il a mes vers*, donc *il ne dira pas la verité*; ſinon que l'on preſuppoſe, que ces vers ſont pleins de fauſſetez & apprennent à mentir? mais les liures pretendus Sibyllins (quoy qu'ils ayent donné, depuis 1400. ans, & donnent encore dans la veüe de pluſieurs) formillent de telles impertinences.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Que Pausanias n'a rien escrit qui puisse donner du credit à l'escrit mal nommé Sibyllin.

ON ne peut non plus prendre le discours de Pausanias [m] qui dit, que *l'Isle des Rhodiens a esté fort agitée, tellement que l'Oracle de la Sibylle qui auoit esté prononcé touchant Rhodes, a este accompli*, pour confirmation de ce que la pretenduë Sibylle auoit escrit en deux diuers lieux, [n] *le dernier malheur arriuera aux Rhodiens*; pource qu'il parle du tremblement arriué en cette Isle prés de deux siecles auparauant sous l'Empire d'Auguste, dés le temps duquel Tibere l'auoit comme releuée de sa cheute, [o] par sa demeure continuelle en icelle depuis l'an de Rome 748. jusqu'au 755. à cause dequoy l'epigramme d'Antiphile l'appelle son restaurateur; & la pretenduë Sibylle la menace [p] d'vne ruine à venir à la fin du monde, lors que Rome ayant accompli sa periode de 948. ans, sera tellement destruite par Neron retourné de Perse, qu'elle deuiendra ῥόμη. c'est à dire *vne rüe*, que *Delos n'apparoistra plus*, & que *Samos* deuiendra vn monceau *de sable*. Ce qui peut seruir à justifier le mescompte de Tertullian, qui empoignant en son liure *de Pallio*, ces dernieres paroles destachées de leurs antecedens & consequens, les applique à la desolation de ces Isles qui duroit encore de son temps, disant, *entre les Isles, Delos n'est desia plus, Samos est*

m Corinthior. lib. 2. p. 47.

n Lib. 4. p. 38. 8. p. 54.

o Dio lib. 55. Paterc. lib. 2.

p Voyez lib. 3. p. 27. 4 p. 38. 8 p. 59. Et ces belles allusions ῥόμη, ῥώμη, δῆλος ἄδηλος, σάμος ἄμμος.

de l'arene, & la Sibylle n'eſt point menteuſe, au lieu qu'il en deuoit neceſſairement conclurre, qu'elle auoit menty, en rapportant à la fin du monde & de Rome ce qui auoit de beaucoup precedé; & 2. que tous les 8. liures, en trois deſquels la diſgrace de ces Iſles eſtoit rebattuë en meſmes termes, eſtoient (contre l'opinion que Lactance a depuis embraſſée) eſcrits d'vne ſeule & meſme main.

CHAPITRE XVIII.

Que la defenſe de lire les liures dits Sibyllins & celuy d'Hyſtaſpes, ne peut leur concilier aucune authorité.

IL y a encore moins d'apparence à ſe fonder ſur les paroles de Iuſtin martyr, q eſcriuant aux Empereurs, *Selon l'efficace des mauuais demons, peine de mort a eſté deſernée contre ceux qui liſent les liures d'Hyſtaſpes, ou de la Sibylle, ou des Prophetes, pour deſtourner par la crainte, les hommes qui les liſent, de prendre conoiſſance des choſes bonnes, & retenir ceux qui les ſeruent; ce qu'ils n'ont pû faire juſqu'à la fin; car non ſeulement nous les liſons ſans crainte, mais auſſi (comme vous voyez) nous vous les preſentons pour en faire l'inſpection, ſçachans qu'ils vous plairoient à tous: & pourueu que nous en perſuadions quelque peu, nous gagnons beaucoup, d'autant que comme bons laboureurs nous tirerons recompenſe du maiſtre.* Car encore que l'on puiſſe (auec quelque vray ſemblance) conjecturer que l'ancienne defenſe de lire les liures

q Apol. 2. p. 82.

Digitized by Google

fatidiques, ait esté obseruée plus estroittement depuis que la suppositiõ d'Hystaspes, & de la pretenduë Sibylle, est venuë à la conoissance des Payens; & qu'ils ayent eu vne particuliere auersion pour ceux qui y adjoustoient foy; il ne paroist par leurs liures d'aucune nouuelle loy faite pour cela, ny qu'ils se soient souciez d'empescher la lecture de ces escrits, qu'ils estimoient, à bon droit, pieces bastardes, & qui n'auoient jamais esté dans leurs archiues, ny qu'ils ayent decerné aucune peine contre les lecteurs & admirateurs des Prophetes d'Israël: veu que l'exercice de la religion Iudaïque auoit tousiours esté permis dans l'Empire, que les Synagogues auoient subsisté par tout, & que si la liberté des Iudaïzans auoit esté restrainte depuis le tumulte de Barchochebas, & toute la nation plus haye, l'effet de cette haine n'auoit pas esté l'interdiction des liures prophetiques, mais le bannissement des Iuifs naturels de la Palestine, & quelque surcharge pour le payement des tributs. Et comme Iustin ny ne dit, ny ne pouuoit dire, que la defense de lire les liures fatidiques dans l'Empire, menaçast plus particulierement les Chrestiens que les autres; veu qu'elle estoit si generale, qu'elle comprenoit tous les peuples de l'obeyssance Romaine sans distinction, ny exception; & qu'il estoit tres-euident qu'elle auoit esté faite proprement à l'occasion des liures mis en reserue premierement *au Capitole*, & puis *sous la base d'Apollon Palatin*: il n'y auoit aucun sujet de croire qu'elle vinst de la suggestion des Demons plustost que d'vne profonde prudence politique, qui comprenoit fort bien que ces Oracles que le commun estimoit tant sans les conoistre, par cela mesme qu'ils introduisoient des nouueautez en la superstition ancienne, & (s'il faut ainsi parler) la vestoient d'vn

nouuel habit, derogeoient notoirement aux coutumes receuës de pere en fils, tendoient à emplir les esprits de curiositez inutiles, & (comme disoit Ciceron) *valebant ad deponendas religiones*. Quant à la supposition d'Hystaspes, & de la Sibylle, qui (sous pretexte d'enseigner le culte d'vn seul Dieu, & d'insinuer dans les hommes les mysteres de la religion Chrestienne) y semoit des fausses opinions, & esleuoit sur quelques fondemens veritables vn taudis de chimeres; les Payens s'en moquoient auec occasion; chacun (quoy qu'en creust Iustin Martyr, & plusieurs à son imitation) estoit obligé de la tenir pour vn *artifice des Demons*, conseillans à des estourdis esprits d'vn faux zele, de mentir pour faire croire la verité, & (selon la remarque de *sainct Paul) *faire des maux afin que bien en aduint*; la deference à vne si indigne fausseté, & la hardiesse de la produire (comme Iustin & d'autres faisoient par simplicité) ne deuoit plaire à aucun qui eust voulu tant soit peu prendre le Conseil de la raison. Car Sainct Iustin luy-mesme apportant vn peu d'attention, eust aisement reconu, qu'il prenoit mal tant la deffence faite par les Romains de lire les liures fatidiques, que le motif d'icelle, 2. qu'il se faisoit tort en l'appliquant à des oracles forgez de nouueau, 3. que les Payens ne les auoient jamais ni possedez ni conus; & ie m'estonne qu'il ait esté & soit possible à aucun Chrestien, de prendre cette persuasion, que la veuë de tels enfans trouuez; ait esté propre à la vraye pieté, veu que la feinte de leur extraction est aussi grossiere & impudente, que si quelque Iuif ayant forgé d'hier ou d'aujourdhuy, des escrits pleins d'accusations contre le Sauueur du monde, soustenoit en face aux Chrestiens, qu'il les a trouuez dans le nouueau Testament; que les Apostres en ont esté les autheurs

* Rom. 3. 8.

autheurs, & que l'Egliſe (les ayant eus de tout temps) les a cachez par honte de l'impoſture de celuy qu'elle adore : Comme (pour flechir les cœurs des Iuifs) il ne faudroit pas leur produire des reuelations apocryphes de Prophetes inconus, que l'on feindroit auoir eſté de leur nation; pour ce que cette feinte (bien loin de les perſuader) les mettroit en furie contre ſes propres antheurs; & derechef, comme (pour abbatre le Mahumetiſme) il n'y auroit aucune apparance de ſuppoſer (comme de par Mahomet) vn nouuel Alcoran, qui impugnaſt directement ſa fourbe; Ainſi il n'y auoit point de raiſon probable, pour ſe promettre, par la ſuppoſition des liures d'Hyſtaſpes, & de la Sibylle, autre choſe des Payens, qu'vne deteſtation plus enuenimeé du Chriſtianiſme, quelques profeſſeurs duquel vſoient d'vn ſi mauuais moyen, & auec vne ſi eſtrange & demeſurée hardieſſe contr'eux. Auſſi Dieu n'a pas permis que d'vne telle impoſture ſoit arriué du bien, car elle a imbu les hommes (peu aguerris à de telles ſurpriſes) de faux prejugez, & mis en credit entre les premiers Chreſtiens, la reſuerie des Millenaires, & empraint en leurs eſprits des vaines & goffes imaginations touchant l'aduenir.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Que la lettre de L. Domitius Aurelian Empereur au Senat ne donne aucun credit à l'escrit dit Sibyllin.

ON ne peut enfin tirer à la recommendation des 8. liures de ces faux oracles, qui ont esté conseruez jusques à nostre temps, la lettre que l'Empereur Aurelian, engagé en la guerre Marcomanique, [r] escriuoit l'an 271. de nostre Seigneur au Senat; disant, *Ie m'esbahis (Peres saints) que vous ayez esté tant de temps en doute, s'il falloit ouurir les liures Sibyllins, de mesme que si vous auiez à traitter en vne Eglise de Chrestiens, & non dans le temple de tous les Dieux*, Car encore que le Cardinal Baronius [s] (qui escrit *Valerian* pour *Aurelian*) infere de là, qu'*il ne faisoit pas seur pour les Chrestiens de lire & sonder les liures Sibyllins*; comme si la defence qui a precedé de 580. ans la venuë du Sauueur, auoit este dauantage pour eux que pour d'autres, & si l'Eglise auoit jamais eu de l'inclination à la recherche de telles ordures: il est indubitable qu'Aurelian entendoit non les 8. liures que nous auons contre l'idolatrie, mais ceux que les Quindecimuirs gardoiēt sous la baze d'Apollon Palatin en faueur de l'idolatrie; & qu'il y eust eu mille fois plus de raison de conclurre de sa lettre, ce que le sieur Petau Iesuite a tres bien remarqué, [t] à sçauoir que *les Chrestiens auoient en horreur la lecture de tels liures prophanes es Eglises*; où on ne permettoit pas seulement de lire les liures Apocryphes exclus du Canon de la Bible, comme le Concile de Laodicée [u] a depuis expressement arresté. L'Empereur dit donc que la len-

r Vopisc. in Aurel.

s Appar. §. 20.

t Doct. temp. lib. 13. ad A D 271.

u Can. vlt.

Digitized by Google

teur du Senat euſt eſté excuſable en vne aſſemblée de Chreſtiens, qui n'euſſent peu toucher les liures enſeignans l'idolatrie qu'auec vn extreme remords, & qui euſſent creu ſouïller indignement la chaſte pureté de l'Egliſe, en y introduiſant ces monumens execrables; mais qu'vn tel ſcrupule ne deuoit pas naiſtre dans l'eſprit d'vne compagnie compoſée de perſonnes toutes adonnées au culte des Dieux, & conuoquées en leur temple commun. Auſſi le Cardinal Baronius luy meſme comme reuenu à ſoy, & pour nous faire croire que rien de bon ne ſe pouuoit attendre des oracles Sibyllins) auoüe [x] que *les Pontifes plus ennemis que tous les autres hommes ſous vn ſimulé pretexte de religion, auoient tiré* d'iceux *la perſecution contre les Chreſtiens*; ce qu'ils n'euſſent peu faire s'ils euſſent expreſſement enſeigné la pieté. & certes que l'on recherche tant que l'on voudra tout ce que les hiſtoires recitent des conſultations que Rome en a faittes de temps en temps, & on trouuera que jamais elle n'y a eu recours, ſans admettre en ſuitte quelque nouuelle abomination. Car s'il a eſté queſtion de ſacrifier aux Dieux infernaux d'vne façon extraordinaire, & leur inſtituer des jeux ſolemnels, de mander de Peſſinunte en Phrigie la mere des Dieux, & Æſculape d'Epidaure qui eſt maintenant Raguſe; de ſacrifier vn Gaulois & vne Gauloiſe, d'appaiſer en ſomme les Demons ſous les noms de Iupiter, Iunon, Cybele, Saturne, Appollon, Venus, Ceres, Bacchus, &c. on en a pris l'ordre de là. Voyez Varro *de linguâ latinâ lib.* 5. *de re ruſticâ lib.* 1. *c.* 1. Ciceron *epiſt.* 7. *lib.* 1. *familiar. & Verrinâ vlt.* Tite-Liue *Decad.* 1. *lib.* 3. 4. 7. 10. *Decad.* 3. *lib.* 1. 2. 5. 9. Decad. 4. lib. 1. 5. 7. 10. *Decad.* 5. *lib.* 1. 2. 3. 5. l'Epitome de Florus *Decad.* 3. *lib.* 2. 9. *Decad.* 4. *lib.* 1. *Decad.* 6. *lib.* 9 Denys d'Ha-

[x] A D 272. §. 20.

Ioſephe au 1. de ſes antiquitez c. 5. cite les paroles d'vne Sibylle Payenne, qui dit que *les Dieux ayans enuoyé des vents renuerſerent*

la tour, & donnerent à chacun sa langue; & pour cela il arriua que la ville fut nommée Babylone; ce que la fausse Sibylle à exprimé en partie lib. 3. p. 21. empruntant de Ioseph c.

lycarnasse. *Lib* 1. 3. 10. Tacite *Annal.* 15. Solin c. 7. Valerius Maximus *Lib.* 1. c. 1. 9. Plutarque *in Poplicolâ, Fabiô Maximô, Mariô*, &c. *de iis qui tardè à numine corripiuntur.* Pausanias, *Phocaïc. lib.* 10. Capitolin *in Gordianò iuniore*, Trebellius Pollio *in Gallienis*, Vopiscus *in Aureliano & Florianò*, Sextus Aurelius Victor *in Claudiò*; Ammian Marcellin *lib.* 22. 23. Macrobe, *Saturnal. lib.* 1. c. 17. Seruius *Æneid.* 6. Zosimus *lib.* 2. Procopius *Gothic. lib.* 1.

CHAPITRE XX.

Suitte des moyens de faux seruans à monstrer la supposition de l'escrit dit Sibyllin.

LEs Peres, comme Clement Alexandrin, qui transcrit au premier de ses liures intitulez *Tapissiers*, ces trois vers d'vne Sibylle idolatre, *ô Delphiens seruiteurs d'Apollon qui vire de loin, ie suis venuë vous deuinant l'intention de Iupiter qui possede l'Ægide, cholerée contre mon frere Apollon*; & Lactance qui reconoist ɣ qu'apres la consultation des oracles Sibyllins, les Romains s'estoient mis en deuoir d'appaiser Ceres enuoyant des Ambassadeurs à Enna, & ζ auoient recherché en Asie la mere des Dieux; & saint Augustin qui remarque le transport d'Æsculape, deuoyent bien (s'ils eussent mis bas les prejugez) conclurre que les poëmes dont ils tiroient des preuues contre l'idolatrie, par cela mesme qu'ils estoient directement contraires aux oracles que les Romains consultoient, ne pouuoient estre de la veine de ces Sibylles anciennes qui estoient

ɣ lib. 2. c. 4. 7.

ζ De ciuit. Dei lib. c.

Digitized by Google

depuis tant de siecles l'admiration des Payens,& le propre fonds de leur superstition ; car par quel moyen fust-il arriué qu'vne mesme bouche, eust en mesme temps respiré la vie & la mort? ils auoient aussi vne seconde preuue fort claire; à sç. que rien du tout de ce qui est rapporté par les Payens, comme de par les Sibylles, ne se trouue ni en substance, ni en propres termes, dans les 8. liures de la pretenduë bru de Noé : car où trouuera t'on en toute cette informe rapsodie la moindre trace de ce que [a] Ciceron, & Denys d'Halycarnasse, & Tite-Liue, & Suetone, & Solin, & Plutarque, & Pausanias, & Dion, & Ammian, & Zosime, & Procopius, & (si l'on veut) Lucian, & Eustathius sur la description de l'vniuers escritte par Denys l'Africain, citent comme Sibyllin? & sainct Augustin qui auoit obserué dans son liure de la grammaire, qu'*il y auoit τρία χίλια τρία trois tres meschans K, designez es liures Sibyllins*, où les eust-il peu rencontrer en ceux-cy? Ce leur deuoit estre aussi vn indice fort violent de suppositiõ, que nul des Payens n'a jamais cité, ie ne diray pas vn vers, ou vn hemistiche, mais la moindre pensée tirée de ces mesmes liures; car si (comme l'on presuppose) les Romains les eussent mis en reserue auec les autres, eussent-ils peu jamais s'abstenir d'en faire quelque memoire, ou d'en tirer quelque extrait? Mais pour monstrer que les Chrestiens n'auoient eu aucune communication des pieces qui estoient sous la garde des Quindecimuirs,& que les Payens n'auoient jamais rien admis de ce que les Chrestiens leur opposoient comme tiré de leur sein: hors ces trois vers que nous venons de transcrire du premier *Tapissier* de Clement Alexandrin; les trois suiuans citez par Theophile Archeuesque d'Antioche contre la Theogonie Payenne [b] *s'ils*

[a] Cicero de diuinat. lib. 1. & 2. epist 7. lib. 1. famil. Dionys. & Liuius in locis citatis. Sueton in Iulio. Plutarch. locis citatis & in Theseo, Demosthone, Cicerone, lib. de Pythiæ oraculis. Pausan. lib. 2. p. 97. Achaic. lib. 7. p. 412. Phocaic. lib. 10. p. 626. Dio in Cæsare, Tiberio & Nerone, Ammian. lib. 13 Lucian in Peregrino, & Pseudomanti.

[b] Lib. 2. ad Autolyc.

Digitized by Google

engendroient & demeurotent immortels, il y auroit plus de Dieux engendrez que d'hommes; & il n'y auroit nulle part pour les mortels, du lieu où ils peussent subsister. Ces deux autres de mesme veine copiez par Lactance, [c] *il y aura feu & tenebres, quand il viendra au milieu de la nuit noire* & [d] *escoutez moy mortels*, & *le Roy eternel regne*; & cette exclamation en prose, attribuée à la Sibylle Erythrée par le grand Constantin, [e] *pourquoy (Seigneur) m'imposes tu la necessité de deuiner, & ne me gardes tu plustost eleuée loin de la terre en haut, jusques à ta tres heureuse venuë?* hors (dis-je) de ces quatre lambeaux, il ne se trouue pas vn vers produit par les anciens Chrestiens depuis Iustin Martyr, qui ne se lise, ou de mot à mot, ou en termes equiualens, dans le corps des 8. liures qui ont esté supposez à la femme du fils de Noé, & ce corps estant mutilé & entr'ouuert en diuers lieux, rien n'empesche que les allegations de Theophile, & Lactance n'en ayant esté puisées. Or derechef ce que les Peres n'ont puisé que de cette source, prouue demonstratiuement qu'ils n'en ont point conu d'autres, & qu'elle ne leur a point esté ouuerte par les Payens, qui non seulement n'en ont rien tiré, mais seulement l'ont decriée (dés l'heure qu'elle leur a paru) par leurs inscriptions en faux, contre les sentences qui en ont esté tranſcrittes; comme appert par les paroles de Celsus, disant aux Chrestiens [f] *vous auez à bon droit proposé la Sibylle; mais vous auez maintenant le pouuoir de fourrer à la volée entre les pieces qui sont d'elles plusieurs choses mesdisantes*: car ce discours estoit vne prise à partie formelle des Chrestiens touchant la supposition des 8. liures; & par la remarque propre de Constantin escriuant à propos du pretendu acrostiche de la Sibylle Erythrée, [g] *plusieurs d'entre les hommes ne croyent pas*

c Lib. 7. c. 19.
d Lib. 7. c. 24.
e Orat. ad sanctorum. cœtum c. 20.
Apud Origenem lib.
g Ad sanct. cœtum

Digitized by Google

que le Sauueur ait eu la Sibylle pour propheteſſe; & confeſſans que la Sibylle Erythrée a eſté deuinereſſe, ſoupçonnent que quelqu'vn de noſtre religion, qui n'eſtoit pas deſnüé de verve poëtique, a fait ces poëmes, qu'ils ſont baſtards, & que cependant on les dit Oracles de la Sibylle. A quoy la reſponſe d'Origene n'apporte pas grand remede : *Il aſſeure* (dit [b] il de Celſus) *que nous auons fourré entre les eſcrits qui ſont de la Sibylle pluſieurs choſes, & meſdiſantes : & ne demonſtre ny ce que nous auons fourré: (Or il l'auroit demonſtré, s'il auoit fait voir des exemplaires plus anciens & plus purs, & n'ayans pas ce qu'il eſtime auoir eſté fourré) ny meſme que ces choſes ſoient meſdiſantes.* Car 1. l'intention de Celſus n'eſtoit pas d'aduoüer que les 8. liures dont les Peres ont fait des extraits, fuſſent legitimes, & de blaſmer ſeulement que l'on y euſt fait gliſſer quelque choſe de faux ; mais de reprocher aux Chreſtiens, qu'ils auoient meſlé (tant qu'ils auoient pu) ces 8. liures, pieces notoirement baſtardes, parmi les eſcrits pretendus legitimes de la Sibylle : 2. la repartie d'Origene que pour prouuer la ſuppoſition des choſes produites par les Chreſtiens, il falloit monſtrer des *exemplaires plus anciens, plus corrects, & où elles ne fuſſent pas,* n'eſtoit nullement à propos ; pource 1. que la plainte de Celſus ne touchoit pas moins le corps des 8. liures, que les ſentences qui en eſtoient extraites par les Chreſtiens. 2. Que ſa negatiue n'eſtoit pas, *ces 8. liures n'ſont pas entiers,* mais *ils ne ſont pas legitimes* ; & les tenant ſuppoſez & fourrez (entre les œuures legitimes) de trois jours auparauant ; il ne ſe croyoit pas obligé à chercher (ce qui n'euſt jamais pu ſe trouuer) *des anciennes copies*, d'vne fauſſeté nouuellement forgée. 3. Que requerir d'vn Payen qu'il produiſiſt *les anciens exemplaires* des vrais eſ-

[b] Lib. 7. aduerſ. Celſum.

Digitized by Google

crits Sibyllins, c'eſtoit luy faire vne demande ridicule & inciuile, veu 1. qu'il n'y deuoit auoir dans tout l'Empire Romain, outre l'original renfermé ſous *la baſe d'Apollon Palatin*, que la ſeule copie tranſcrite par les Pontifes du temps d'Auguſte: 2. qu'il n'eſtoit en aucun cas permis à aucun particulier de la lire & interpreter, & que les ſeuls Quindecimvirs à qui ce droit eſtoit reſerué, n'euſſent oſé l'entreprendre ſans ordonnance expreſſe du Senat: d'où s'enſuit que les Payens auoient juſte ſujet d'arguer de faux les pieces produites par les Peres, pource nommement qu'ils les voyoient entre leurs mains, & par eux faites du droit public; & les Chreſtiens ne pouuoient juſtement les preſſer de produire ce qui n'eſtoit en la puiſſance d'aucun d'eux, & deuoit demeurer ſous la clef d'vn perpetuel ſecret. Outre tout cela la reſponſe d'Origene n'eſtoit pas neceſſaire, *Celſus ne demonſtre pas que les choſes qu'il eſtime fourrées dans les œuures de la Sibylle, ſoient meſdiſantes;* donc *elles ne le ſont pas:* car encore que l'accuſation des ſuperſtitions Payennes ne fuſt pas proprement vne *meſdiſance*, mais vn reproche tres-veritable & tres-juſte de leur impieté; c'eſtoit vne *meſdiſance*, ſelon leur opinion; & la faire porter par la Sibylle (c'eſt à dire par la perſonne de tout le monde la moins propre) c'eſtoit exercer vne eſpece de *meſdiſance* contre ſa memoire, & porter vn faux teſmoignage ſous ſon nom, tres-digne d'eſtre releué par la plainte publique de tous les infideles. Voilà pourquoy la defenſe d'Origene, contre l'attaque de Celſus, qui auoit (comme contemporain de Iuſtin Martyr & de Lucian, qui luy a dedié ſon *Pſeudomantis*) veu naiſtre la ſuppoſition, n'eſtant qu'vne eluſion, & rien plus; S. Auguſtin a eu mille fois plus de raiſon de mettre le marché en main aux aduerſaires de l'Egliſe, pour aduoüer ou deſad-

uoüer

uoüer à leur choix, les 8. liures pretendus Sibyllins; disant, *i Pourtant quand ils ne croyent pas à nos escritures, les leurs (qu'ils lisent estans aueugles) sont accomplies en eux; si ce n'est que d'auanture quelqu'vn die, que les Chrestiens ont feint les propheties de Christ qui sont produites sous le nom de la Sibylle, ou d'autres.* Et derechef, *k L'on peut penser que les propheties d'autres que des Iuifs, tout autant que l'on en produit touchant la grace de Dieu par Iesus-Christ, ont esté controuuées par les Chrestiens; & pourtant il n'y a rien de plus ferme pour conuaincre les estrangers, quels qu'ils soient, s'ils debattent de cela, & appuyer les nostres, s'ils ont vn vray sentiment, sinon que l'on produise touchant Christ, ces paroles diuines qui sont escrites és liures des Iuifs.* Pleust à Dieu que les enfans de l'Eglise en fussent demeurez à ces termes, pour bannir de leurs cœurs la mauuaise ambition de s'estre rendus autheurs de quelques pieuses fraudes, & conceuoir vne saincte honte de l'employ de celles que les fourbes auoient tasché d'introduire dans la maison de Dieu: car quand mesme il ne leur eust pas plu de faire reflexion sur les argumens que ie viens de representer contre la supposition des escrits Sibyllins, il leur eust pu suffire de se faire dire par ceux qui les produisoient, d'où ils les auoient pris, les arrestant court par les demandes suiuantes ou semblables: *Comment ces titres secrets de l'Empire & de la religion ont-ils pû passer jusques à vous? par quel artifice auez-vous pû (vous qui vous dites fideles) crocheter le thresor commis à la garde des Quindecimvirs ennemis jurez de vostre foy? par quel bon-heur nostre siecle a-t'il eu cét auantage de descouurir & rendre publiques les predictions qui auoient esté cachées plus de 612. ans?* veu que la nouueauté de la descouuerte d'icelles faite depuis la mort d'Adrian, la publication si hardie du se-

i De ciuit. Dei lib. 18. c. 46.

k Ibid. c. 47.

Digitized by Google

cret le plus secret de tout le Paganisme, & la contrarieté des consequences resultantes de sa publication à tout ce que l'antiquité en auoit recueilli six siecles durant, leur eust donné vn sentiment asseuré de l'imposture; sur tout au bon Iustin martyr qui escriuoit son Apologie ou cinq ou dix ans au plustard apres qu'elle a esté commise. Et icy ie ne puis que ie n'aduertisse en passant le Lecteur, que celuy qui apres l'an 406. a entrepris de respondre sous le nom de ce sainct Docteur, aux questions des Grecs, semble s'estre mespris, quand ayant escrit que [l] *la fin du present estat* du monde *est le jugement des impies par le feu, selon que disent les Escritures des Prophetes & Apostres:* Il adiouste, *Et encore de la Sibylle, selon que dit le bien-heureux Clement en la premiere Epistre aux Corinthiens*, pour ce 1. Que l'Epistre de S. Clement (qui a receu en quelque sorte vne seconde vie depuis 15. ans que l'Angleterre l'a renduë à l'Eglise de Dieu) ne parle point de la Sibylle; & qu'encore qu'à la fin il y ait manque d'vn fueillet, neantmoins il n'y a nulle apparence, qu'en cette derniere partie qui contenoit la conclusion de tout le discours precedent tissu des Escritures, le sainct Martyr eust voulu recourir à l'authorité d'vn tesmoignage estranger, & puiser d'vne source prophane. 2. Que l'allegation des paroles de la Sibylle touchant *le jugement par feu*, se trouue au *6.* chapitre du 5. liure des Constitutions pretenduës Apostoliques, où les 14. derniers vers du 4. liure de la fausse Sibylle ont esté inserez en suite des textes Prophetiques & Apostoliques de la Genese chap. 2. 7. & chap. 3. 14. d'Esaie chap. 26. 19. d'Ezechiel chap. 37. 13. de Daniel chap. 12. 2. de S. Matthieu chap. 4. 23. de S. Luc chap. 21. 18. & de S. Iean chap. 5. 28. & 11. 43. tellement qu'il est euident que l'autheur des *responses aux questions*

[l] Resp. ad quæst. 74.

Digitized by Google

des Grecs, a (comme on dit en prouerbe) pris Paris pour Corbeil, confondant par oubliance les *Conſtitutions* mal attribuées à S. Clement, auec ſon *Epiſtre aux Corinthiens*. 3. Que ſi le recours au teſmoignage de la Sibylle ſe trouuoit de fait en ladite Epiſtre, il ſeroit vn argument de corruption en ce pretieux joyau de l'antiquité Chreſtienne, pluſtoſt qu'vne legitime confirmation de l'authorité des liures pretendus Sibyllins, que nous auons demonſtré auoir eſté ſuppoſez depuis la mort d'Adrian, c'eſt à dire 38. ans apres le martyre de S. Clement, & 60. depuis ſa relegation à Cherſone.

CHAPITRE XXI.

Qu'il n'y a aucune vray-ſemblance à ſouſtenir que les liures dits Sibyllins, ont eſte eſcrits par inſpiration Diuine.

AYANT (ſelon que la neceſſité de la raiſon & de la verité le veut) preſuppoſé que les 8. liures pretendus Sibyllins, ſont la feinte de quelque Chreſtien temeraire & oiſif, qui a entrepris de faire paſſer ſes ſonges pour Oracles; cette queſtion, *s'ils ont eſté eſcrits par inſpiration diuine*, tombe d'elle meſme: Car il faudroit eſtre totalement inſenſé, pour croire que Dieu qui eſt la ſource de verité, fuſt vn conſeiller d'impoſture; & il y auroit encore plus de rage à l'en dire l'autheur, veu [m] *qu'il n'y a aucune conuenance entre la lumiere* de la ſageſſe, *& les tenebres* du menſonge: Et de là meſme reſulte que les Sibylles (des

[m] 2. Cor. 6. 16.

Oracles desquelles les Romains idolatres, ont tousiours tiré des enseignemens d'impieté, pour empirer leur superstition) n'estoient ny ne pouuoient estre (à cét égard) meües de l'Esprit de Dieu, contre la gloire & le culte duquel leurs diuinations tendoient directement; de sorte que ie ne puis conceuoir qu'autre chose que la chaleur de la dispute ait pousſé S. Hierome à faire parade des Sibylles, & [n] soustenir à Iouinian, qu'elles *auoient eu pour liurée la virginité, & que la diuination auoit esté le salaire de leur virginité:* car c'est vn horrible *salaire* qu'estre fait l'organe du Diable, pour publier ses mensonges, & seruir à sa seduction; & ie ne vois pas comment on puisse mettre au rang des biens, le plus extreme de tous les maux, ou (pour dire à tout hazard quelque chose à l'auantage des Sibylles) s'aider de cette desfaite improbable qu'elles ont fait d'autres predictions que celles qui ont induit les Payens en erreur; & qu'en consideration d'icelles, & de leur virginité, elles ont esté dignes de recommendation. Ce n'est pas que ie vueille nier qu'il n'ait esté autant possible à Dieu de declarer par ces femmes les secrets de l'aduenir, que de faire * parler l'asnesse de Balaam, ou mouuoir Balaam luy mesme à predire la venuë du Messias 1492. ans auparauant qu'elle arriuast: veu mesme que S. Augustin [o] exposant ces paroles de S. Paul, [p] *lequel il auoit auparauant promis par ses Prophetes*; a pris, du prejugé qu'il en auoit conceu, sujet d'escrire, qu'*il y a eu des Prophetes qui n'estoient pas de luy, esquels aussi on trouue quelques choses qu'ils ont chantées, les ayans oüies* dire *de Christ, comme l'on dit de la Sibylle:* mais & luy & tous les autres Peres me pardonneront, si j'ose respondre qu'ils ont appuyé leur opinion sur vn roseau cassé, à sç. sur l'authorité des 8. liures de la

n Lib. 1. c. 25.

* Nombr 22. 28.

o Oppositi inchoatæ in ep. ad Rom.

p Rom. 1. 2.

Digitized by Google

pretenduë femme d'vn fils de Noé ; pour ce 1. Qu'ils ont pris pour fort ancienne, vne piece tres-nouuelle & tres-fauſſe. 2. Que quand meſme elle ſeroit auſſi ancienne qu'ils l'ont creüe, elle ne pourroit pas eſtre *diuine*, par cela meſme qu'elle contient (ſelon qu'il a eſté remarqué cy-deſſus) quantité d'erreurs, que perſonne, s'il n'eſt hors du ſens, n'imputera jamais à la reuelation d'enhaut. 3. Que quand l'on ſeroit demeuré d'accord, de poſer qu'elle eſt auſſi exempte d'erreur, qu'elle en eſt pleine ; & qu'il faut reprendre ſon origine de beaucoup plus haut que la naiſſance du Sauueur : Hilaire Diacre nieroit, qu'il s'enſuiuiſt neceſſairement de là, qu'elle ſoit procedée de Dieu ; *q L'eſprit du monde* (dit-il) *eſt celuy dont ſont ſaiſis les fanatiques, qui ſont ſans Dieu ; car c'eſt le principal entre les eſprits mondains. Voilà pourquoy il a accouſtumé de deuiner par conjecture les choſes qui ſont du monde, & c'eſt celuy que l'on appelle Python ; c'eſt celuy qui eſt trompé, & trompe par des choſes vray-ſemblables ; c'eſt celuy qui a parlé par la Sibylle, ſuiuant le ſens des noſtres, & voulant tenir ſon rang entre les celeſtes.* Quant à moy j'aduouë ingenuëment, qu'il ſeroit bien mal-aiſé de ſouſtenir que la Rapſodie des 8. liures Sibyllins, qui copie la pluſpart de l'hiſtoire Euangelique, euſt eſté eſcrite deuant la manifeſtation de noſtre Seigneur, & qu'elle fuſt emanée de *Python :* mais il eſt euident qu'Hilaire ayant égard aux phantaſies, dont elle eſt barbouïllée, a mieux aimé la croire l'ouurage d'vn *fanatique*, que d'vn homme diuin, & en cela il a eſté (quoy que contraire à l'aduis de pluſieurs des Peres) fondé en grande raiſon. Car quand on auroit paſſé l'eſponge ſur toutes les marques de ſa ſuppoſition rapportées cy deſſus, on ne pourroit nullement effacer le charactere qu'elle a (de ſes mains propres) em-

q In 1. Cor. 2. 12. apud Ambroſium.

Digitized by Google

praint si auant sur son front, qu'il s'est fait remarquer au premier de ces grands hommes qui ont voulu deferer à son authorité & l'opposer aux Payens.

CHAPITRE XXII.

Consideration du sentiment d'Aristote touchant les Enthousiastes.

ARISTOTE auoit estimé que [r] *la chaleur* de la melancholie, *estant voisine du lieu de l'intelligence plusieurs se trouuoient pris de maladies maniaques & enthousiastiques*; que *de là venoient toutes les Sibylles, Bacides, & inspirez*, à ſç. *quant ils sont faits tels non par maladie, mais par temperament de nature*, & là-dessus allegue que *Maracus de Syracuse estoit meilleur poëte, lors qu'il estoit hors de luy*: descouuant par là que (selon son sentiment) dire d'vne femme qu'elle estoit *Sibylle* c'estoit la releguer entre les hypochõdriaques & atrabiliaires. Mais la commune opinion des Payens estoit que les Sibylles auoient esté saisies d'vne puissance surnaturelle, & non eschauffées d'vn simple bouillon de bile noire; & que leur saisissement faisoit (tant qu'il duroit) vne si forte impression sur leur esprit, qu'il le priuoit de toute intelligence & memoire. Ainsi Heraclite dans Plutarque, [s] asseure que *la Sibylle auoit de sa bouche furieuse dit des choses qui ne sont ni ridicules, ni ornées ni fardées*: Virgile introduit Helenus disant à Ænée de la Cumane, [t] *tu verras la deuinereſſe insensée*; & ailleurs faisant description de son transport, il vse

r Problem. sect. 30. q. 1.

s de Pythiæ oracul.

t Æneid. lib. 3.

Digitized by Google

de ces termes tres exprés, [u] *disant cela deuant la porte; soudain ni son visage, ni sa couleur ne demeurent de mesme, ni sa cheuelure ne se tient point en ordre, mais sa poitrine deuient pantelante, & son fier cœur s'enfle de rage*; & peu apres, *la deuineresse fait l'endemenée dans la cauerne, ne souffrant encore rien de Phœbus, & taschant seulement si elle pourra faire lascher prise au grand Dieu; le secoüant de sa poitrine; mais il fatigue tant plus sa bouche enragée, domptant son cœur fier, & le force en le pressant.* Item, *Apollon secoüe cette bride à la furieuse & luy tourne les aiguillons contre la poitrine.* Et en fin, [x] *si tost que la furie se retira, & que sa bouche enragée fut de repos.* Lucain suit la mesme piste, disant, *alors premierement la rage s'espand par sa bouche furieuse, & des gemissemens & clairs murmures par le conduit de sa voix essouflée; alors les tristes hurlemens, & les dernieres voix resonnent dans les vastes antres, la Vierge estant des-ja domptée*, &c. *Apollon luy serre la gorge*, & Claudian à leur imitation appelle [y] le lieu de l'oracle Cumã, *le paruis de l'enragée Sibylle.* Cette descriptiõ qui exprime au naturel la possession violente d'vn esprit, malin & bourrelant la personne qu'il saisit, au lieu de causer de l'horreur à l'escriuain des 8. liures pretendus Sibyllins, luy a fait enuie, tellement que cét impertinent n'a point eu de honte d'attribuer au Dieu de gloire des rauages pareils à ceux des Demons, & dire de soy-mesme, ce que les poëtes prophanes auoyent escrit de leurs deuineresses. *Ie suis tirée* (dit-il) [z] *ayant le corps tout estourdi, car ie ne sçay que ie dis, mais Dieu me commande de le publier*, & ailleurs, [a] *mais pourquoy mon cœur me bat-il derechef, & mon esprit chargé de coups de foüet est-il forcé d'annoncer ce cantique à tous?* Item, [b] *apres que mon esprit s'est reposé de l'hymne diuin, & comme ie priois le grand pere qu'il cessast de m'imposer necessité*; dere-

u Lib. 6.

x Lib. 5.

y Paneg. in 4. consul. Honorij.

z Lib. 2. p. 13.

a Lib. 2. p. 19.

b p. 25.

Digitized by Google

chef la parole du grand Dieu a eſté miſe en ma poitrine, & il m'a commandé de prophetiſer. Item [c] *ie ſuis partie loin de Babylone ὁ ἰστρομανὴς emportée de furie.* Et en fin, [d] *cetui-là m'a porté le fouet au dedans de la penſée.* Argument manifeſte que la ceruelle de ce malheureux impoſteur qui a pris le nom de Sibylle, eſtoit poſſedée d'vne ſi folle phantaiſie, qu'il vouloit, à toute force, eſtre pris pour Enthouſiaſte, & faire croire que l'impreſſion de la vertu celeſte produiſoit le meſme effet en ſon eſprit, que l'inuaſion de Satan en celuy des Demoniaques, qu'il jette hors du ſens, & tranſporte de fureur.

c p. 29.

d Lib. 4. p. 37.

Et ne faut pas (pour excuſer vne ſi extrauagante paſſion) prendre pied ſur ces paroles du 8. liure, [e] *Ie ſçay le nombre du ſable, & la meſure de la mer, les cauitez de la terre, & le Tartare aëré, &* le compte *des hommes qui ſont, & ſeront, & des morts; ie ſçay les nombres des aſtres; les arbres, & combien ils ont de fueilles, &* le compte *des beſtes à quatre pieds, des poiſſons qui nagent; & des oiſeaux qui volent;* Car outre ce qu'il eſt impoſſible d'accorder cette vanterie inſolente, *ie ſçay tout*, auec la confeſſion precedente, *ie ne ſçay que ie dis*; par aucun autre moyen qu'en faiſant le rapport d'icelle à l'alienation d'eſprit qu'il auoit voulu depeindre en diſant *ie ne ſçay que ie dis*; il y a de l'abſurdité à penſer ſeulement que [f] *le pere des miſericordes*, qui diſpoſe ſes dons par vne ſageſſe infinie, & auec intention qu'ils tournent à l'vtilité ſoit de ceux qui les reçoiuent, ſoit des autres; ait voulu bouffir le cœur d'aucun homme d'vn vent de cognoiſſances abſolument inutiles, telles que celles dont la fauſſe Sibylle ſe glorifie. Car que reuiendra t'il, & au genre humain & à toy-meſme que tu ſçaches *le compte du ſable, des fueilles, des poiſſons*, &c. cette incroyable varieté de conoiſſances te rendra

e p. 64.

f 2. Cor. 15.

Digitized by Google

rendra t'elle meilleur, & plus auancé dans le chemin du salut, qu'vn autre qui aura apris du grand *vaisseau d'election qui* auoit *h esté raui jusques au troisieme ciel*; & y auoit *ouï des paroles inenarrables*; *i* cette protestation admirablement modeste *ie n'ay proposé de sçauoir entre vous, que Iesus-Christ, & iceluy crucifié?* Quand donc il n'y auroit autre chose à redire en la suppositiõ des 8. liures Sibyllins que l'insuportable vanité de son autheur, elle deuroit estre plus que suffisante pour le degrader de sa pretenduë dignité de Prophete, & condamner ses vers *à k s'enuoler* (comme autrefois ceux de la Sibylle Cumane *troublés* en leur ordre; & deuenir *le jouët des vents rapides.*

g Act. 9. 15.

h 2. Cor. 22. 2. 4.

i 1 Cor. 2. 2.

k Æneid. 6.

CHAPITRE XXIII.

Que l'autheur de l'escrit pretendu Sibyllin s'est mal à propos mis au rang des Enthousiastes.

MAIS peut estre que ces paroles d'orgueil, & l'affectation d'enthousiasme, & les autres traits d'imposture ne sont pas de son escrit original, & que les Peres qui l'ont eu en grande estime ne les y ont pas trouuez; au contaire Iustin Martyr (pour nous faire sentir qu'il en auoit bonne conoissance) porte le doigt dessus, & les remarque aux Grecs, adjoustant à ce discours du Menon de Platon touchant les deuins; *l Nous ne dirons pas moins que ceux-cy sont diuins, & qu'ils ont des rauissemens, estans inspirez & saisis de Dieu, lors qu'ils se signalent disans plusieurs & grandes*

l Exhort. ad Græc. p.

Digitized by Google

choſes, & ne ſçachant rien de ce dont ils parlent, l'application ſuiuante, *il regardoit clairement & manifeſtement aux oracles de la Sibylle: Car elle n'a pas eu (comme les poëtes) la puiſſance de corriger ſes poëmes apres les auoir eſcrits, & de les polir, principalement pour l'obſeruation exacte des meſures; mais elle a accompli ce qui eſtoit de ſa prophetie au temps de l'inſpiration, & l'inſpiration faillant, la memoire des choſes qu'elle auoit dittes luy a failly. Cecy dont eſt la cauſe pour laquelle tous les vers des poëmes de la Sibylle n'ont pas eſté conſeruez. Car nous meſmes eſtans en la ville* [de Cumes] *l'auons apris de ceux qui nous menoient, & nous monſtroient les lieux où elle prononçoit ſes oracles, & vne certaine vrne faite de bronze, où ils diſoient que ſes reliques ſont conſeruées; ils nous declaroient auſſi cecy, comme l'ayans oüy de leurs deuanciers; que ceux qui receuoient l'oracle, eſtans gens ſans inſtruction, ont ſouuent manqué en l'obſeruation exacte des meſures; & diſoient que c'eſtoit là la cauſe pour laquelle quelques vers eſtoient ſans meſure, à ſçauoir que la deuine apres que le ſaiſiſſement de l'inſpiration eſtoit ceſſé, ne ſe ſouuenoit plus des choſes qu'elle auoit dittes, & que ceux qui les eſcriuoient à cauſe de leur ignorance eſtoient decheus de la meſure exacte des vers*; & plus bas, *obeiſſez à la tres ancienne & fort vieille Sibylle de laquelle il eſt arriué que les liures ſe conſeruent en tout l'vniuers, laquelle auſſi par oracles venans d'vne certaine puiſſante inſpiration vous a enſeigné touchant ceux que l'on dit Dieux, qu'ils ne le ſont pas.* Conſtantin de meſme [n] l'introduit, faiſant plainte à Dieu de ce qu'il luy *impoſoit neceſſité de deuiner.* Suidas de ſon coſté fait cette remarque à propos de la Sibylle Chaldée, *la propheteſſe n'eſt pas cauſe de ce que ſes vers ſe treuuent imparfaits & ſans meſure, mais les copiſtes qui n'egaloient pas l'impetuoſité de ſa parole, & eſtoient ſans inſtruction, & igno-*

m p. 36.

n Ad ſanct. cœtum.

Digitized by Google

rans de la grammaire ; joint qu'auec l'inſpiration la memoire des choſes qu'elle auoit dittes luy failloit, & pourtant ſes vers ſe trouuent imparfaits, & le ſens clochant ; ſoit que, par la diſpenſation de Dieu, cela ſoit arriué, afin que les oracles d'icelle ne fuſſent point conus de pluſieurs indignes ; ſoit que le long-temps ait eſté cauſe de cela, comme de pluſieurs autres choſes ; outre ce qu'il ne faut pas s'esbahir, ſi l'obſcurité des choſes dittes par la propheteſſe, & ce que ſes liures ont eſté ſouuent copiez, ont produit la confuſion du ſens & des meſures des vers, & Marcus Antimachus adjouſte [o] (comme de par Lactance qu'il fait ridiculement *Sacerdot du Capitole*. conuerti au Chriſtianiſme par la lecture des eſcrits Sibyllins) *que ce qui ſe trouue des liures Sibyllins non ſeulement eſt facilement meſprisé, par ceux qui ſont atteints de la maladie des Grecs, pour ce qu'il eſt aiſé à recouurer (car les choſes rares ſemblent plus precieuſes) mais auſſi eſt eſtimé indigne de faire foy, pour ce que les vers ne gardent pas vne meſure exacte ; Or cela eſt la faute des Copiſtes (p qui n'egaloient pas l'impetuoſité de ſa parole, & eſtoient ſans inſtruction) & non de la propheteſſe, joint qu'auec l'inſpiration la memoire des choſes qu'elle auoit dittes ceſſoit.*

o Præf. in libros Sibyllinos.

p Ces paroles ont eſté copiées de Suidas & mal attribuées à Lactance qui ne dit rien de tel.

CHAPITRE XXIV.

Que les Peres qui ſe ſont laiſſez ſurprendre par l'eſcrit pretendu Sibyllin, ont ſuppoſé que l'autheur auoit eſté Enthouſiaſte.

APPERT donc que les anciens & modernes Chreſtiens, bien loin d'auoir ignoré ; ou tenu pour ſuſpect l'Enthouſiaſme de la pretenduë Sibylle, l'ont pris

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

pour principe fondamental de l'opinion qu'ils auoient de ſon poëme ; & qu'ils ſe ſont laiſſez aller aux bruits, ſans ſe conſeruer (comme la raiſon euſt requis) le droit de les examiner. Car 1. Iuſtin Martyr adjouſtant foy au diſcours de ceux d'entre les Cumans qui luy auoient monſtré les antiquitez de leur ville, s'eſt departi de la commune creance que la Sibylle de Cumes ne prononçoit pas ſeulement ſes vers de viue voix, mais les eſcriuoit ſur des fueilles, que le vent emportoit; à cauſe dequoy Virgile feint qu'Ænée addreſſoit cette priere, *q n'eſcriuez pas vos carmes ſur des fueilles*, & Iuuenal dit *r* à ſes lecteurs pour exciter leur attention, *Croyez que ie vous fais recit d'vne fueille de la Sibylle.* 2. Il adapte mal les comptes que les Cumans luy auoient fait de leur deuineresſe, à ces oracles baſtards & de nouuelle fabrique qu'il diſoit *eſtre conſeruez par tout le monde:* ne conſiderant pas que les Cumans n'en auoient aucune conoiſſance, & que cela meſme qu'il les eſtimoit ſi communs deuoit luy en donner du ſoupçon, autant qu'aux Grecs, qui ſçauoient que rien n'eſtoit plus ſoigneuſement caché dans Rome, que les oracles Sibyllins, qui auoient eſté tirez de tous les lieux de l'vniuers, où la puiſſance de l'empire s'eſtendoit. Suidas auſſi en penſant alleguer des excuſes valables pour les poëmes ſuppoſez à la Sibylle Caldée; a accuſé ſa propre impertinence. Car 1. en vertu dequoy veut-il que les Copiſtes en ayent *eſté ignorans* ? y a-t'il de l'apparence que les Payens, qui les croyoient des ſentences diuines, euſſent voulu commettre, pour recueillir des choſes qui leur eſtoient ſi cheres & ſi ſacrées, les plus ſots d'entreux ? 2. n'eſt ce pas vn grand abus de penſer que Dieu (duquel les œuures ſont toûjours conuenables à ſa Majeſté, c'eſt à dire diuines & parfaites) ayt

q Æneid. 6.
r Satyr.

Digitized by Google

jamais peu prononcer des *vers imparfaits* & *en leur sens & en leur mesure* à ceux qu'il a inspirez? 3. Le defaut de mesure & de sens qui estoit exposé à la veuë de tout le monde, pouuoit-il dauantage empescher *la cognoissance des indignes* que des dignes, & ceux-cy sont ils plus que les autres capables de trouuer du sens & de l'ordre où il n'y en a point? 4. personne peut-il dire que ce defaut apparent & confessé de chacun soit procedé de Dieu, sans l'accuser sacrilegement d'auoir *par sa dispensation*, combatu sa propre intention, en rendant inutile (au moins en partie) ce qu'il auoit (comme l'on suppose) daigné reueler pour l'vtilité des hommes? 5. Quel desordre *la longueur du temps* & *frequentes transcriptions* pourroient-ils auoir causé és pretendus oracles des Sibylles, veu qu'ils ont esté fabriquez au siecle mesme de Iustin Martyr, & que dés lors, (& par consequent dés leur naissance) ils ont esté *imparfaits*? & quant aux *copies*, que le zele des Chrestiens (trompez par leur propre facilité) leur a fait semer par tout; qui ne void, qu'outre ce qu'elles estoient entierement inconuës aux Payens, qui ne les receuoient que de leurs mains, elles estoient prises les vnes sur les autres, auec vn grand soin, & par des personnes qui faisoient profession de literature, comme Iustin, Clement Alexandrin, Lactance, &c. tellement qu'elles deuoient plustost diminuer que multiblier le nombre des fautes; de mesme qu'il est euident que les diuerses leçons qui se rencontrent és citations de ces Peres, sont non corruptions qui ayent defiguré & empiré l'estat de l'œuure pretendu Sibyllin, mais corrections qui l'ont amelioré, & rendu moins *imparfait* qu'il n'estoit? Aussi certes ce qui a causé en effet les lacunes & les autres vices qui s'y trouuent, a esté l'affectation de cet-

Digitized by Google

te incomparable antiquité, dont a fait parade le fourbe qui l'a premierement forgé, auec la meſme impudence & maligne vanité, qu'il y a quelques 150. ans Giouanni Annio Iacobin, depuis *maiſtre du ſacré Palais* à Rome, a taſché de remplir l'Vniuers de liures ſuppoſez ſous les noms de Beroſe, Megaſthenes (qu'il transforme en vn chimerique Metaſthenes) Xenophon, Archilochus, Philon, &c. & parſemé l'Italie (particulierement le voiſinage de Viterbe) de morceaux de marbre, rendus infames par des inſcriptions de ſon inuention, & forgées à plaiſir. Car la fauſſe Sibylle pour rendre la reputation de ſon nom plus venerable, & (à faute d'effacer entierement les marques de ſon impoſture) en rejetter tout le blaſme ſur les Copiſtes, le cours du temps, & le dommage irreparable qu'il a cauſé aux choſes les plus precieuſes de l'antiquité, a produit ſon ramas tout mutilé & éſtropié, s'imaginant (ce que l'euenement a confirmé) que les Lecteurs le receuroient (comme vn lamentable debris d'vn grand naufrage) auec plus de compaſſion, que de rigueur; & qu'ils ſe diſpoſeroient pluſtoſt à le choyer, & en careſſer les miſerables reſtes, qu'à le cenſurer comme il meritoit. Ayant renuerſé toutes les ſuppoſitions de Suidas, j'ay par meſme moyen deſtruit celles qu'Antimachus a empruntées de ſon Dictionaire, pour en faire vn preſent à Lactance; tellement qu'il ne me reſte plus qu'à faire obſeruer en paſſant que comme ſans raiſon cét homme a feint que Lactance auoit eſté tiré du college des *Sacerdots Capitolins* à la profeſſion du Chriſtianiſme par la lecture des pretendus Oracles, tres-mal à propos il a jetté les yeux ſur *le Capitole*, pour les y chercher du temps de Conſtantin, veu que plus de 300. ans auparauant, Auguſte les auoit transferez du caueau Capitolin, *ſous la*

Et enuiron l'an 1520. vn certain Iean Vvolf habitant de Zuikavv en Vvoitland, produiſit de pareille foy l'Epitaphe de Suanichilde Sibylle, fille d'Vlba & de Cygneus deſcendu de Cygnus fils d'Hercules; en quoy Langius qui en a fait parade a eſté trompé.

Digitized by Google

baſe d'Apollon Palatin, où ils eſtoient encore 25. ans depuis la mort de Conſtantin, ſelon la remarque d'Ammian.

CHAPITRE XXV.

Recherche du ſentiment commun des Peres touchant les Enthouſiaſtes.

VOYONS maintenant ſi la vraye Theologie & le ſentiment des Peres, conſtant, & confirmé de ſiecle en ſiecle, peut permettre que la pretenduë Sibylle (qui a dit d'elle-meſme, ce que les Idolatres ont eſcrit de leurs deuinereſſes) ait eſté priſe par quelques vns des anciens Chreſtiens pour propheteſſe, & vrayement inſpirée de Dieu. Il eſtoit ſi conſtant entre les Payens, que leurs Sibylles auoient eſté poſſedées, & (lors qu'elles deuinoient) jettées en vne telle alienation d'eſprit, que (ſelon le teſmoignage de *f* Diodore σιβυλλαίειν, *faire la Sibylle*, ſignifioit entr'eux ἐνθεάζειν, *faire l'inſpiré* & tranſporté; & Suidas luy-meſme auoüe que dire d'vn homme σιβυλλιᾷ, *il ſibyllize*, a le meſme ſens, que ſi l'on diſoit de luy, ἀπατᾶται, μαντικῶς ἔχει, *il eſt ſeduit, il ſe comporte en deuin*. Or il pourroit ſembler que les Prophetes ont reſſenti quelque mouuement ſemblable à celuy des deuins; veu que comme nous liſons de Saul agité des furies de l'eſprit malin, *t* qu'*il fit du Prophete*, là où l'Eſcriture remarque expreſſement, *u* que *l'Eſprit de Dieu fut auſſi ſur luy*, comme ſur Samuel & Dauid: elle adjouſte qu'*il fit du Prophete le long du chemin, juſqu'à ce qu'il fut à Naioth de Rama*; qu'*il ſe deſpoüilla de ſes veſtemens*,

f Bibl. lib. 4.

t 1. Sam. 18. 10.

u 1. Sam. 9. 23. 24.

Digitized by Google

& fit du Prophete en preſence de Samuel, & ſe jetta à terre nud, tout ce jour là, & toute la nuict: d'ailleurs comme le Seigneur denonçant ſes jugemens aux Iſraëlites par Oſée, [x] diſoit, *les Prophetes ſont fols, & les hommes de reuelation inſenſez;* les Capitaines reſidans auec Iehu en Ramoth de Galaad, parloient du diſciple d'Elizée auſſi deſauantageuſement, demandans, [y] *pourquoy eſt venu vers toy cét inſensé?* & Sçemahia Nehilamite incitant Sophonia & les autres ſacrificateurs contre Ieremie, leur eſcriuoit, [z] *l'Eternel t'a eſtabli,* &c. *afin que vous ayez la charge de la maiſon de l'Eternel, ſur tout homme inſensé, & faiſant du Prophete:* & S. Ambroiſe l'auouë en apparence, [a] par ce diſcours, *Il y a des* [b] folies ou *alienations d'eſprit vrayes, & (peut eſtre) des Prophetes, qui eſtans* [c] *tranſportez d'entendement prophetizoient tellement remplis de l'Eſprit de Dieu, qu'ils ſembloient inſenſez à quelques-vns, lors que ne ſe ſouuenans pas de leur ſalut, ſouuent nuds & dechaux, comme* [d] *S. Eſaïe, ils couroient entre les peuples, crians non ce qu'ils vouloient, mais ce que le Seigneur leur commandoit.* Mais (pour l'intelligence de tous ces paſſages) le Lecteur Chreſtien n'a que ſe ſouuenir, que comme les Prophetes (encore qu'ils ne ſe portaſſent à aucune action deſreglée ou deſnuée de raiſon) paſſoient pour *inſenſez* en l'eſtime des prophanes, tels que pouuoient eſtre les Capitaines de Ramoth de Galaad, & Sçemahia le perſecuteur de Ieremie; les Demons pouſſoient leurs deuins à faire les ſinges des Prophetes, & ſe vanter (lors meſme qu'ils eſtoient dans leur plus haute extrauagance) d'eſtre inſpirez comme eux; tellement que ſi les vrais Prophetes touchez de la vertu d'enhaut, en demonſtroient l'efficace par quelque mouuement conuenable à leur condition, & à cét eſgard Saül (meſlé auec eux) *deſpoüilloit*

x Oſée 9.7.

y 2. Roys 9.11.

z Ierem. 29.26.

a In Pſal. 37.5.

b Inſaniæ.

c In exceſſu mentis poſiti.

d Eſai. 20. 2.

Digitized by Google

poüilloit ſa robe Royale, *& ſe jettoit à terre*, s'humiliant deuant Dieu, & publiant la gloire de ſa puiſſance infinie, *ſelon que ſon Eſprit luy donnoit à parler*: à l'Apoſtre (ſe trouuant dans l'accez de ſa melancholie, torturé du malin qui le rendoit forcené & ecſtatique) il parloit en cét eſtat, comme s'il euſt prophetizé. Et S. Ambroiſe nous mene à diſtinguer entre le ſeruile tranſport des poſſedez, qui offuſque la lumiere de leur eſprit, lie ſes facultez, rend leur raiſon inutile, & leur extorque des mouuemens contrains d'auec le ſainct rauiſſement des Prophetes, qui les comblant d'admiration & de joye, eſpuroit leur entendement, & luy laiſſoit le libre vſage de ſon raiſonnement, en telle ſorte cependant qu'il les diſtrayoit de toutes conſiderations humaines, & les flechiſſoit par vne extreme ſouſmiſſion de leurs penſées à Dieu: à cauſe dequoy il diſoit qu'*ils crioient, non ce qu'ils vouloient, mais ce qu'il commandoit*, ſe propoſant de ſignifier l'effort qu'ils faiſoient ſur eux-meſmes, en renonçant à leur propre vouloir, pourſuiure franchement le ſeul mouuement de ſa grace, & remarquoit de plus, qu'*ils ne ſe ſouuenoient pas de leur ſalut*, ſe repreſentant qu'ils n'auoient aucun eſgard ny à la conſeruation de leur vie, ny à leur commodité, mais eſtoient touſiours preſts d'en faire littiere, & proteſter auec S. Paul, *e ie ne fais cas de rien, & ma vie ne m'eſt pas pretieuſe.* Auſſi ne prononçoit-il pas abſolument, que l'action de l'Eſprit prophetique ſur celuy qu'il inſpiroit, le rendiſt fol, ou le tiraſt tellement *hors de luy-meſme*, qu'il demeuraſt ſans raiſon, & ſans aucun autre mouuement que forcé: mais que (le portant à faire, non ce que ſon propre raiſonnement luy ſuggeroit, mais ce qu'il ordonnoit) il luy preſcriuoit ſouuent des actions ſi extraordinaires, que ceux qui ne daignoient en

e Act. 20.24.

Digitized by Google

daignoient en considerer la signification, estoient (par leur mauuais jugement) induits à les attribuer à folie, & transport maniaque; ce qui l'a obligé de dire non qu'*il estoit*, mais qu'*il sembloit insensé à quelques-vns*.

Tertullian passoit beaucoup plus outre, lors qu'enyuré de la coupe de Montanus, il faisoit estat des *ecstases*, & transports, qui rauissent tellement l'homme à soy-mesme, qu'il perd (*où en tout, où en partie*) la liberté de son raisonnement; & pour ce que Iustin Martyr, a (comme luy) veu que ces *alienations* (qu'il pretendoit auoir esté en la Sibylle de Cumes) pouuoyent proceder d'vne inspiration diuine: il importe d'entendre & la declaration de son sentiment, & le jugement que l'antiquité en a fait, d'autant plus qu'aujourd'huy nous auons des Theologiens qui s'imaginent, *f* que Dieu enuoye quelquefois des *irradiations de son amour*, si fortes & violentes, qu'elles transpercent les cœurs, comme des coups de foudre, forcent ceux qui les reçoiuent à jetter des cris, & les abbatent tellement qu'ils demeurent comme morts; Item que les personnes qui sont honorées d'vne telle lumiere, ont des mouuemens de pieté si rapides, qu'elles ne peuuent prier Dieu, & quand elles l'entreprennent, souffrent des douleurs incroyables; leur corps ne pouuant soustenir l'impetuosité des elans d'vne si grande deuotion. Il tenoit donc en son liure *de l'ame*, *g* ce discours (que Pamelius applique mal à Prisca ou Maximilla mortes 50. ans auparauant,) *Il y a aujourd'huy chés nous* *h* *vne sœur, à qui sont escheus les dons de reuelations, qu'elle souffre en esprit dans l'Eglise; pendant les solemnités diuines par l'ecstase*; & en vn autre endroit (ayant supposé que *l'ecstase* c'est à dire *le profond sommeil qui cheut sur Adam* estoit *i* *la force du sainct Esprit peratrice de la Prophetie*) il ad-

f Andre du Val Docteur de Sorbonne en la vie de Sœur Marie de l'Incarnation, Carmelite.

g Cap. 9.

h A Carthage, où Prisca & Maximillæ (qui n'ont jamais passé la Phrygie) n'ont pas esté.

i Cap. 11.

jouſte, *k Dieu luy enuoya vne alienation d'eſprit, qui eſt vne force ſpirituelle en laquelle la Prophetie conſiſte*: & plus bas, *l nous diſons ecſtaſe vne ſaillie hors de ſon ſens, à guiſe de folie*; Item, *ce ſera icy la proprieté de cette alienation d'eſprit, qu'elle ne ſe fait pas par la corruption de la bonne ſanté, mais ſelon la raiſon de la nature; car elle n'extermine pas, mais deſtourne l'entendement; autre choſe eſt l'esbranler, & autre le mouuoir; autre choſe eſt le renuerſer, & autre l'agiter. Ce donc que la memoire reſte eſt la ſanté de l'entendement; ce que la ſanté de l'ame eſt ſtupefiée (la memoire demeurant ſauue) eſt vn genre de folie. Pourtant ſommes nous dits, non eſtre en furie, mais ſonger; & pourtant ſommes nous alors (ſi jamais) prudens, car noſtre ſçauoir (quoy qu'ombragé) n'eſt pas toutefois eſteint, ſi ce n'eſt entant qu'il peut alors ſembler eſtre vacant.* Ailleurs *m* empoignant à rebours ces paroles de l'Euangile touchant-ſainct Pierre, *n ne ſçachant qu'il diſoit*; il fait cette demande; *comment* ne ſçachant pas? *eſtoit ce par ſimple erreur, ou o negation de raiſon*? Item *p* deſtournant le ſens du diſcours de ſainct Paul, *q* il vſe de ces termes, *qu'il tire hors quelque Pſeaume, quelque viſion, quelque oraiſon, tant ſeulement ſpirituelle, en eiſtaſe, c'eſt à dire, alienation d'eſprit* & contre Praxeas, *r ni Pierre, ni Iean, ni Iacques n'ont eſprouué la viſion de Dieu ſans negation de raiſon, & alienation d'eſprit, pour laquelle nous defendons (en la cauſe de la nouuelle Prophetie) que l'ecſtaſe, c'eſt à dire alienation d'eſprit conuient à la grace. Car il eſt neceſſaire que l'homme raui en eſprit (principalement lors qu'il void la gloire de Dieu, ou lors que Dieu parle par luy) dechée de ſon ſentiment, eſtant ombragé de la vertu de Dieu, dequoy il y a diſpute entre nous & les Pſychiques.* De fait ſainct Hierome compte expreſſement *s* entre *les liures qu'il a eſcrits contre l'Egliſe, ſix volumes de l'Ecſtaſe*

k Cap. 21.

l Cap. 45.

m Aduerſ. Marcion.

n Luc. 9. 33.

o Irratione.

p Lib. 5. aduerſ. Marcion. c. 8.

q 1. Cor. 14. 26.

r Aduerſ. Prax. cap. 15.

s Deſcrip. eccleſ. verbo Apollonius, Tertullian.

Digitized by Google

& vn ſeptieme contre Apollonius, où il taſche de de-
fendre tout ce que cetuy-là reprend; ſon but eſtant
t Epiphan. hæreſ. 48. c. 4. de defendre Montanus qui auoit eſcrit, t *voicy l'homme eſt comme la lyre, & ie ſuis l'archet; l'homme giſt, & ie veille; voicy le Seigneur qui tire hors d'eux meſmes les cœurs des hommes, & donne les cœurs aux hommes*: & Maximillia qui faiſoit cét
u Ibid. c. 13. eſtrange diſcours u *le Seigneur m'a enuoyée*, (&c) *forcee, voulant & ne voulant pas apprendre la conoiſſance de Dieu.*

L'Egliſe donc condamnant formellement l'opinionde ceux qui ſe perſuadoient que Dieu rendoit ecſtatiques & tranſportés, ceux qu'il inſpiroit & qu'il vſoit de force ſur leur eſprit; diſoit par Claudius Apollinaris Eueſque d'Hierapolis,
x Euſeb. lib. 5. c. 16. x Montanus *par vne conuoitiſe deſmeſurée de primauté, donnant accés en ſon ame à l'aduerſaire, eſtant en vn inſtant tranſporté d'eſprit par rauiſſement; & ſortant hors de ſoy, eſtoit inſpiré & commençoit à parler & dire des mots eſtranges*: & ſes deuineresſes, *eſtoient remplies d'vn eſprit baſtard, tellement qu'elles parloient, auec tranſport d'entendement, & hors de temps, & d'vne maniere eſtrange*; & Theodotus ſon complice, *eſtoit tiré hors de ſoy-meſme, & liuré à l'eſprit d'erreur.*

Par Miltiades diſputant contre le meſme Mon-
y Ibid. c. 17. tanus, y *ce faux Prophete eſtant en tranſport d'eſprit (que la hardieſſe & defaut de crainte ſuiuent) a commencé par vne ignorance volontaire, qui s'eſt tournée en manie d'ame inuolontaire; en laquelle maniere ils ne pourront monſtrer qu'aucun Prophete (ſoit du vieil, ſoit du nouueau Teſtament) ait eſté emporté de l'eſprit.* Par ſainct Irenée, qui peignoit des meſmes couleurs vne des deuineresſes des Marco-
z Lib. 1. c. 9. ſiens, *eſtant* z *ſottement eſleuée & bouffie par leſdites paroles, & ayant l'ame eſchauffée par l'attente de ce qu'elle doit prophetiſer, & le cœur palpitant plus qu'il*

Digitized by Google

ne faut, elle s'enhardit de prononcer des resueries, & tout ce qui luy vient à la rencontre, vainement & audacieusement; veu qu'elle est eschauffée par vn esprit vain, selon qu'vn meilleur que nous a dit de telles gens, que c'est vne chose audacieuse & eshontée qu'vne ame eschauffée d'vn air vain.

Par Clement Alexandrin, donnant en son premier tapissier cette touche aux imposteurs de son temps, *ils prophetizoient en ecstase comme seruiteurs d'vn Apostat.*

Par Origene, qui estimoit cette sorte d'esmotion indigne des saincts hommes de Dieu, [a] *les Prophetes n'estoient pas (comme quelques-vns soupçonnent) alienez d'esprit, & ne parloient pas par la contrainte de l'esprit*; si (*dit* [b] *l'Apostre*) la reuelation est faite à celuy qui est assis, que le premier se taise. *D'où il monstre que celuy qui parle à pouuoir de parler quand il veut, & de se taire quand il veut.*

[a] In Ezech. hom. 6.

[b] 1. Cor. 14. 30.

Par sainct Basile, [c] qui presse la mesme doctrine en ces tetmes. *Il y en a qui disent que* les saincts, *ont prophetizé rauis hors deux mesmes, l'entendement humain estant couuert par l'esprit, mais cela est contre ce que promet la presence diuine, qu'elle aliene d'esprit celuy qui est saisy de Dieu; & lors qu'il a esté rempli des enseignemens diuins, qu'alors il soit tiré de son propre raisonnement; & qu'il serue à l'vtilité des autres par soy-mesme, tellement qu'il soit luy-mesme destitué du profit de ses propres raisonnemens. En vn mot, quelle apparance de raison y a-t'il que par la sagesse de l'esprit il soit rendu semblable à vn insensé; & que par la cognoissance de l'esprit, il soit jetté hors du moyen de la suiure? Mais ni la lumiere ne fait l'aueuglement, ains excite la faculté visuelle, qui est en la personne de nature; ni l'esprit ne cause l'obscurcissement aux ames; mais eleue à la contemplation des choses intelligibles l'entendement, le purgeant des escailles du peché. Or il n'est pas improbable que la*

[c] In Esai. serm. 1.

Digitized by Google

puissance du malin (qui dresse des embusches à la nature humaine) est portée à broüiller la pensée; mais c'est vne impieté de dire que la presence de l'Esprit diuin fasse cela mesme.

d Hæres. 48. c. 3.

Par S. Epiphane *d* qui le seconde puissamment, & dit: *Quand il a esté besoin, les saincts* de Dieu *ont predit toutes choses, auec le vray esprit des Prophetes, & vn raisonnement fortifié, & vn entendement atteignant le sens de ce qu'il disoit.* Item, *le Prophete parloit auec vn raisonnement constant, & auec suite, disant tout ce qu'il proferoit auec vigueur, comme* * Moyse le seruiteur de Dieu, & fidele en sa maison; *le Prophete estoit dit* voyant *en l'ancienne alliance:* la Vision, (*dit e il*) qu'a veu Esaïe fils d'Amos le Prophete, I'ay veu le Seigneur, &c. *Et apres auoir oüy du Seigneur, venant vers le peuple, il dit*, le Seigneur dit ces choses: *Ne voyez-vous pas que ce discours est d'vn qui comprend, & non d'vn qui est hors de soy, & qu'il ne rendoit pas* le son de *sa voix comme ayant l'entendement transporté? De mesme Ezechiel le S. & Prophete oyant du Seigneur*, f Fay-toy du pain dans la fiente humaine; *dit* nullement Seigneur, jamais rien de commun & impur n'est entré en ma bouche; *car conoissant que l'Oracle luy auoit esté prononcé par le Seigneur pour seruir de menace; & non comme emporté par transport d'entendement, il* g *differoit de faire cela; mais il estoit dans ce sentiment, ayant la pensée affermie, & de bonne suite, & disoit* nullement Seigneur: *Car c'est le propre des vrais Prophetes, ayans la raison affermie par le S. Esprit, & l'instruction, & l'entretien. Daniel aussi* b *ne se trouue-t'il pas* rempli de toute conoissance, *& comprenant ses pensées? luy qui a resolu les enigmes de Nabuchodonozor, & ramenteu tellement ce que cestuy-là auoit contemplé par songe, & qui s'estoit departi de celuy mesme qui l'auoit veu, qu'il en a*

* Heb. 3. 2.

e Esai. 1. 1. 6. 1.

f Ezech. 4. 9. 12. 14.

g Il y a dans le Grec ἀπεβάλετο, mais il semble qu'il faut ἀπεβάλετο.

b Dan. 1. 17. 2. 19.

Digitized by Google

auſsi-toſt apporte la declaration, auec vne ferme aſſiette d'eſprit, & vne ſurabondance du don de Dieu, *ayant vne intelligence plus abondante que tous les hommes, par le don du S. Eſprit, inſtruiſant vrayment le Prophete, & ceux qui (par le Prophete) eſtoient honorez de l'enſeignement de la verité? Mais ce que ceux-cy* [i] *promettent de prophetizer, ils ne le declarent pas eſtans en bon eſtat, ny n'en comprennent le ſens; car leurs paroles ſont obliques, inegales, & qui n'ont aucune droiture.*

[i] Montanus & les ſiens.

Par S. Chryſoſtome qui eſcrit, [k] *D'icy nous apprenons encore vne autre choſe, à ſç. que les Prophetes n'eſtoient pas comme les deuins, car là quand le Demon ſe rue ſur l'ame, il aueugle l'entendement, & remplit de tenebres le raiſonnement, tellement qu'ils prononcent tout ce qu'ils diſent, leur entendement ne ſçachant rien de ce qui ſe dit, mais donnant ſa voix comme vne flute inanimée,* &c. *mais le S. Eſprit ne fait pas ainſi, ains permet que le cœur ſçache ce qu'il dit. Car s'il ne le ſçauoit pas, comment diroit-il, que* le propos eſt bon? *le Demon comme ennemy, & qui a declaré la guerre, combat contre l'ame humaine: mais le S. Eſprit, comme en prenant ſoin, & bienfaiſant, fait participer à ſon conſeil ceux qui le reçoiuent, & leur reuele auec intelligence, les choſes diuines.* Et ailleurs, [l] *Si quelqu'vn a eſté ſaiſi de l'Eſprit impur, & a deuiné, comme tiré hors de ſoy, il a eſté ainſi tiré, lié par l'eſprit, ne ſçachant ce qu'il diſoit; car c'eſt là le propre des deuins d'eſtre rauis hors d'eux-meſmes, de ſouffrir la contrainte, d'eſtre pouſſez, tirez, trainez, comme vn inſensé; le Prophete n'eſt pas ainſi, mais auec vn entendement veillant, & diſpoſition raſsiſe, & ſçachant ce qu'il prononce, il dit le tout,* &c. *Apres que par certaines ceremonies, & maneges, quelqu'vn auoit lié le Demon en l'homme, cettuy-là deuinoit, & eſtoit tiraillé en deuinant, & dechiré, & ne pouuoit porter l'impetuo-*

[k] In Pſal. 45.1.

[l] In 1. Cor. 12. homil. 29.

Digitized by Google

ſité du Demon, &c. *Telle eſt la violence que ſouffrent ceux qui vne fois ſe liurent aux Demons, à ſçauoir qu'ils ſont alienez de leur entendement naturel,* &c. *Le Demon rempliſſant la Pythie de fureur, elle ſe deſlioit en ſuite les cheueux, & faiſoit l'endemenee, & jettoit de l'eſcume hors de ſa bouche, & diſoit des folies, comme ſi elle euſt eſté yure,* &c. *Nos Prophetes prophetiſoient, comme il leur eſtoit ſeant, auec conoiſſance & toute liberté: & pourtant ils eſtoient maiſtres d'eux-meſmes pour parler ou ne parler pas; car ils n'eſtoient pas ſaiſis de neceſsité, mais honorez de puiſſance. Voila pourquoy Ionas a fuy, & Ezechiel a differé, & Ieremie s'eſt excusé. Dieu ne les preſſant pas par neceſsité, mais les conſeillant, admoneſtant, menaçant, non offuſquant l'entendement; car cela eſt le propre du Demon de faire du tumulte, & de la manie, & beaucoup d'obſcurité; & le propre de Dieu, eſt d'illuminer, & enſeigner auec conoiſſance les choſes qu'il faut.* Item, [m] *afin que l'homme ne debatte point, & n'eſmeuue aucune ſedition, il monſtre que le don* eſt ſujet; *car en cét endroit il appelle* eſprit *l'efficace: Or ſi* l'eſprit eſt ſujet, *combien plus toy qui le poſſedes, ne ſeras-tu pas juſte en debattant?*

[m] Homil. 36.

Par S. Hierome [n] qui traite la meſme matiere diſant, *Il faut auſſi prendre garde que cette* aſſomption, *ou* charge, *ou* poids *du Prophete, eſt* vne viſion: *Car il ne parle pas en ecſtaſe (comme Montanus, & Priſca, & Maximilla reſuent) mais ce qu'il prophetize eſt* le liure de la viſion *d'vn qui entend tout ce qu'il dit, & fait au milieu de ſon peuple, que* ſa viſion *eſt* le poids *des ennemis.* Item, [o] *Il faut prendre garde que* l'aſſomption, *ou* charge, *dont nous auons deſia parlé, eſt* la viſion du Prophete, *& (que contre la doctrine peruerſe de Montanus) il entend ce qu'il void, & ne parle pas comme vn fol, ny ne donne (à la façon des femmes inſenſées) vn ſon ſans*

[n] Præf. in Nahum.

[o] Præf. in Habacuc.

Digitized by Google

ſans ſignification. A cauſe dequoy l'Apoſtre [p] *commande que* ſi les vns prophetizans, la reuelation ſe fait à vn autre, ceux qui parloient auparauant ſe taiſent: *& auſſi toſt apres*; Car *(dit-il)* Dieu [q] n'eſt point de diſſenſion, mais de paix. *D'où appert, que quand quelqu'vn ſe taiſt par ſa volonté, & donne lieu à vn autre pour parler, il peut, & parler, & ſe taire quand il veut; mais que celuy qui parle en ecſtaſe, c'eſt à dire malgré luy, n'a en ſon pouuoir ny de ſe taire, ny de parler.* Et derechef, [r] *les Prophetes n'ont point parlé en ecſtaſe (comme Montanus auec ſes folles femmes ſonge) tellement qu'ils ne ſçeuſſent pas ce qu'ils prononçoient, & (lors qu'ils inſtruiſoient les autres) ignoraſſent eux meſmes ce qu'ils diſoient, deſquelles gens l'Apoſtre dit,* [ſ] ne ſçachant ce qu'ils diſent, ny ce qu'ils affirment, *mais (ſelon Salomon qui dit en ſes Prouerbes,* [t] le ſage entend ce qu'il profere de ſa bouche, & portera en ſes léures la ſcience) *ils ſçauoient auſſi eux-meſmes ce qu'ils diſoient; Car ſi les Prophetes eſtoient ſages (ce que nous ne pouuons nier)* & [u] Moiſe inſtruit en toute ſageſſe *parloit au Seigneur, & le Seigneur luy reſpondoit; & il eſt dit de Daniel au Prince de Tyr,* [x] es-tu plus ſage que Daniel? *& Dauid eſtoit ſage, lequel ſe glorifioit au Pſeaume,* [y] tu m'as manifeſté les choſes incertaines & occultes de ta ſageſſe; *comment les Prophetes ſages ignoroient-ils (à guiſe d'animaux bruts) ce qu'ils diſoient? Nous liſons en vn autre lieu de l'Apoſtre,* [z] les eſprits des Prophetes ſont ſujets aux Prophetes; *tellement qu'ils ont en leur puiſſance, quand ils doiuent ſe taire, & quand parler. Que ſi cela ſemble foible à aucun, qu'il oye cecy du meſme Apoſtre,* [a] Que deux ou trois Prophetes parlent, & les autres jugent, & ſi la reuelation eſt faite à vn autre qui eſt aſſis, que le premier ſe taiſe. *Comment donc peuuent-ils ſe taire, veu qu'il eſt au pou-*

[p] 1.Cor.14. 29.30.
[q] Ibid. 33.
[r] Præf. in Eſai. 33.
[ſ] 1.Tim.1.7.
[t] Prou.16.23.
[u] Act. 7. 22.
[x] Ezech 28.3.
[y] Pſal.50. 8.
[z] 1.Cor. 14. 32.
[a] Ibid. verſ.29.30.

Digitized by Google

uoir de l'eſprit qui parle par les Prophetes, de ſe taire, ou de parler? Si donc ils entendoient ce qu'ils diſoient, tout eſt plein de ſageſſe & de raiſon; & vn air pouſſé de la voix ne paruenoit pas à leurs aureilles, mais Dieu parloit en l'eſprit des Prophetes, ſelon que dit vn autre Prophete, [b] l'Ange qui parloit en moy; & [c] crians en nos cœurs, Abba, pere, & [d] j'eſcouteray ce que le Seigneur Dieu dira en moy, &c. [e] *Si ce que le Prophete a dit eſt appellé* Viſion; *Que les delires de Montanus ſe taiſent, lequel penſe que les Prophetes ont dit les choſes à venir en ecſtaſe, ou folie de cœur: car ils ne pouuoient voir ce qu'ils ignoroient.* Par Hilaire Diacre qui interprete ces mots de S. Paul, [f] *à l'vn eſt donnée parole de ſapience par l'Eſprit*, en la maniere ſuiuante, *c'eſt à dire prudence luy eſt donnée non par les lettres, mais par l'éclair du S. Eſprit, afin qu'il ait le cœur illuminé & prudent, & qu'il diſcerne les choſes qui ſont à euiter & à ſuiure*: Item ſur ces mots, * *Celuy qui parle langage s'edifie ſoy-meſme, mais celuy qui prophetize edifie l'Egliſe*, fait cette remarque, *car peut-eſtre par ce qu'il ſçait tout ſeul ce qu'il dit, il s'edifie ſeul; car celuy qui prophetize edifie tout le peuple, lors que ce qu'il dit eſt entendu par tous.*

[b] Zach. 1.9.
[c] Gal. 4.6.
[d] Pſal. 84.9.
[e] In Eſai. lib. 1. c. 1.
[f] Apud Ambroſ. 1. Cor. 12.8.
* 1. Cor. 14.4.

Par l'autheur du Commentaire ſur les Epiſtres attribué à Hierome, dont ie ne ferois aucun cas (veu qu'il eſt, ſinon de Pelagius, comme il ſemble, au moins brouïllé de Pelagianiſmes) ſi Primaſius Eueſque d'Adrumete ne l'auoit copié preſque tout entier dans le ſien: meſme là où cét homme (quel qu'il ſoit) contemporain de S. Auguſtin, interpretant les paroles de S. Paul, ordonnant à *celuy qui parle langage* eſtrange de *ſe taire* en l'Egliſe, & *de parler à ſoy-meſme & à Dieu*, quand *il n'y a point d'interprete*; eſcrit *que ſa conſcience & celle de Dieu retienne qu'il a cette grace*: & ſur ces mots, *les*

Digitized by Google

esprits des Prophetes sont sujets aux Prophetes, adjouste, *Celuy auquel est l'Esprit de Prophetie, est sujet aux autres Prophetes, par la societé de la grace, en laquelle il n'est point jaloux qu'vn autre prophetize, lors qu'il luy est reuelé.*

Par Theodoret Eueſque de Cyr, qui declare ſur ces paroles, [g] *les esprits des Prophetes sont sujets aux Prophetes*, que *les dons sont appellez Esprits.* g In 1. Cor. 14.

Par Primaſius Eueſque d'Adrumete, qui conclud du meſme lieu, que [b] *l'esprit d'humilité & de charité doit estre és Prophetes, parce que* Dieu n'eſt pas d'orgueil ny de diſſenſion, *qui n'habite point en eux*; mais de paix, *parce que les choſes qu'ils prophetizent leur ſont conuës*; & du dernier verſet du meſme chapitre, *celuy qui eſt* vray Prophete, *conoiſt ſans doute, & n'a beſoin ny d'admonition ny de reprimende, parce qu'il* [i] juge de toutes choſes, & n'eſt jugé de perſonne. b In 1. Cor. 14. i 1. Cor. 2.

Par Remi Archeueſque de Lion, confondu (par Villalpandus & autres) auec S. Remi de Rheims, [k] lors qu'ayant leu le texte de S. Paul en ſingulier, *l'Esprit des Prophetes eſt ſujet aux Prophetes*; il obſerue que *le S. Eſprit eſt en quelque ſorte ſujet à tous les Saincts, pource qu'il ne les contraint point ſubitement à faire éclater leur parole, comme* fait *le malin eſprit à l'endroit des energumenes & poſſedez; mais remet à leur puiſſance quand ils auront à parler, & quand à ſe taire*: puis adjouſte, *autrement ſi nous liſons en nombre pluriel*, les Eſprits des Prophetes ſont ſujets aux Prophetes; *il eſt neceſſaire que nous entendions par les* Eſprits, *les* dons du S. Eſprit, *c'eſt à dire les langues, les vertus, l'ejection des Demons, le conſeil des ſages. Or ces dons ſont tellement* ſujets *aux eſleus, que quand ils veulent ils les exercent, & quand ils veulent ils les retiennent comme cachez. Par ces paroles eſt donné à entendre,* k In 1. Cor. 14.

qu'encore que plusieurs Docteurs soient ensemble, qui conoissent par le S. Esprit ce qu'ils doiuent dire ; ils ne sont pas toutefois tellement poussez par le S. Esprit, que l'vn se taisant, les autres ne se puissen taire.

Voyez aussi sur la 2. Epistre de S. Pierre ch. 1. vers. 20. 21.

Par Oecumenius, qui insere ces paroles en sa chaine sur le mesme passage, *il appelle* Esprits des Prophetes, *le don spirituel luy-mesme : Puis afin que personne ne die*, & comment puis-je me taire? car le S. Esprit inspirant, contraint de parler vueille-t'on ou non : *Nullement (dit-il) car le don* est sujet au Prophete; *c'est à dire, il est en luy de parler & de se taire, à l'oppositе de ce qui arriue aux deuins : car ceux-là apres leur enthousiasme, (mesme malgré eux, comme demoniaques) disent ce qu'ils ne veulent pas : si donc le don* est sujet aux Prophetes, *comment n'y a-t'il point d'inconuenient que vous soyez sujets à ce qui profite en commun, tellement que quand il est saison de se taire, vous vous taisiez?* Ioint qu'à ce mesme aduis, se rapporte le sentiment commun des interpretes Latins modernes, comme Pierre Lombard Eueſque de Paris ; Nicolas de Lira Cordelier ; Thomas de Vio Cardinal Cajetan, Ambroise Catharin Archeueſque de Conza, Iacques le Feure d'Estaples, Iean de Gagny, & Claude Guillaud, Docteurs de Sorbonne, François Titelman Cordelier ; Arias Montanus de l'ordre de sainct Iacques ; Emmanuel Sa Iesuite ; & autres que j'omets pour abreger.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

Conſequences du ſentiment des Peres touchant les Enthouſiaſtes.

DE tous les teſmoignages precedens reſulte, 1. Que nul n'a jamais eſté *priué de ſon ſens* par l'efficace de l'inſpiration celeſte. 2. Que quiconque ſe dit *forcé, tranſporté & aliené d'eſprit*, par cela meſme s'accuſe de n'eſtre pas meu par le S. Eſprit. 3. Que les *Sibylles* qui ont (par la confeſſion de toute l'antiquité) eſté *inſenſées* pendant leur *enthouſiaſme*, ont eſté femmes non ſeulement Payennes mais *Demoniaques*. 4. Que le nom de *Sibylle* n'ayant jamais ſerui qu'à deſigner des perſonnes de cette condition, n'a peu eſtre adapté à aucune des ſainctes femmes mentionnées en l'eſcriture; tellement que comme Glycas [l] qui l'a donné à la Reine de Sceba, l'a traittée fort indignement: Onuphre [m] eſcriuant que *Delbora eſpouſe de Lapidoth femme Hebreüe, de laquelle il eſt parlé au chap. 4. du liure des Iuges, peut eſtre la plus ancienne de toutes les Sibylles; & que l'on luy peut adjouſter Mariamne ſœur de Moyſe & d'Aaron, comme il ſe lit au chap. 22. d'Exode, & enfin Olda femme de Sellem de laquelle on lit beaucoup de choſes au chap. 34. du 2. liure des Paralipomenes ſous le Roy des Iuifs Ioſias*; non ſeulement s'eſt contredit, en ce qu'au prejudice de ſa ſuppoſition concernant la ſœur de Moyſe qu'il place entre les *Sibylles*, il eſtime que Debora, qui ne s'eſt leuée que 181. ans apres la mort de Mariamne, a eſté *la plus ancienne de*

[l] Annal. parte 2.

[m] Lib. de Sibyllis.

Digitized by Google

toutes; mais auſſi a fait (ſans y penſer) vne ſignalée injure à ces Sainctes & Religieuſes Dames, de les comparer à des *Energumenes* & *ſorcieres*; telles qu'ont eſté toutes celles que les Payens ont qualifiées *Sibylles*, à cauſe de leur rauiſſement qu'ils croyoient eſtre diuin. 5. Que l'auteur des 8. liures intitulez *Sibillins* (par cela meſme qu'il ſe vante d'auoir prononcé ſes oracles auec *alienation d'eſprit, par contrainte*, & *ſans ſçauoir ce qu'il diſoit*) a renoncé à la qualité de *Prophete* qu'il a voulu vſurper, & merité que l'on appliquaſt à ſes reſueries le jugement que S. Epiphane faiſoit des ſonges de Montanus. [n] *Ce ſont là les diſcours d'vn extatique, & qui ne comprend pas ce qu'il dit, mais monſtre vn autre charactere, que le charactere du S. Eſprit qui a parlé es Prophetes.* 6. Que ſi la feinte de ce hardy fauſſaire a eſté tres impudente; celle de l'auteur de la *predication de S. Paul* qui renuoye les Payens à la Sibylle, & à Hyſtaſpes, a eſté encore plus indigne & plus ſacrilege. 7. Que S. Iuſtin qui auouë le tranſport de la Sibylle de Cumes, & luy attribuë les vers qu'il auoit extraits des 8. liures ſuppoſés ſous le nom de la femme du fils de Noé, a pris vn fondement tres faux & tres contraire à la creance de toute l'Egliſe, & à la forme de la diſpute des Orthodoxes contre les Montaniſtes, & ſemblables phanatiques. 8. Que le meſme, & Clement Alexandrin à ſon exemple, ayans eſté meus à tenir pour *propheteſſe* la fauſſe Sibylle, & recommander Hyſtaſpes, comme *inſpiré de Dieu*, par ce qu'ils auoient trouué à leur loüange dans la pretenduë *predication de S. Paul*, ont fait breche à leur reputation, en contractant vne familiarité trop confidente auec les Apocryphes : car encore que leur ſçauoir, & le grade qu'ils tenoient en l'Egliſe, les exemptaſſent de la rigueur de la defence que S. Cyrille à

[n] Hæreſ. 48. c. 4.

Digitized by Google

faitte depuis à ſon Catechumene, luy diſant, [o] *Ne li rien des Apocryphes:* ils ont eu autant d'obligation que S. Hierome à crier, [p] *Que les reſueries des Apocryphes ſe taiſent*: & en conceuoir la meſme horreur que ce dernier en vouloit donner à Læta, & à ſa petite Pacatula, leur adreſſant ce notable aduertiſſement [q] *Quelle ſe garde de tous les Apocryphes: & s'il luy prend quelquefois volonté de les lire, non pour la verité des dogmes, mais pour la reuerence des ſignes* [qui y ſont remarquez :] *qu'il ſçache qu'ils ne ſont pas de ceux des noms deſquels ils ſont marquez en teſte, & que pluſieurs choſes vitieuſes y ſont meſlées, & que c'eſt le fait d'vne grande prudence de chercher de l'or dans la boüe*, &c. *qu'elle ſe delecte aux eſprits de ceux es eſcrits deſquels la pureté de la foy ne vacille point; qu'elle liſe les autres tellement qu'elle en juge pluſtoſt que de les ſuiure.*

o Catech. 5.

p In Eſai. lib. 17. c. 64.

q Epiſt. 7.

Si l'examen des liures d'authorité douteuſe a eſté du droit d'vne ſimple fillette, combien plus de ces grands hommes que la Chreſtienté venere, comme ſes premiers Docteurs? & ſi les moindres Laïcs, ont deu s'armer de precautions en liſant, combien plus a-t'il eſté requis que les conducteurs de l'Egliſe apportaſſent en leur lecture vne attention vigilante? Mais le deſir de faire profit de tout, de prendre des auantages par tout, d'arracher la verité de la bouche meſme du menſonge, & de ſe rendre ſemblables à des torrens, qui enleuent par l'impetuoſité de leur cours ce qui ſe rencontre en leur chemin, a fait que pluſieurs des Peres pour ne rien laiſſer eſchapper à l'auidité de leur memoire, ont negligé les meilleures occaſions de donner des preuues de leur jugement, & non ſeulement ont taſché de tirer à eux toutes les penſées des Payens tant ſolides que mal fondées, comme ces grandes riuieres qui charient dans leur lit, du ſable d'or & de la boüe

Digitized by Google

meſlez, mais ſe ſont glorifiez de cette eſpece de meſnage, où quelquefois il y auoit de la ſupercherie jointe, comme s'il leur euſt eſté permis de dire auec Ænée en Virgile, [r] *Dolus an virtus, quis in hoſte requirat?* de là eſt arriué que S. Hierome ſe laiſſant aller à la force de cét eſtrange prejugé n'a point fait difficulté d'alleguer pour ſa deſcharge que les Peres, ont [s] *eſté contrains de dire non ce qui eſtoit de leur ſentiment, mais ce qui eſtoit neceſſaire*, contre ce que ſouſtenoient les Gentils; & que ſainct Paul luy-meſme *a empoigné tout ce qu'il a touché*; qu'il *a tourné le dos pour gagner le deſſus*; qu'il *a fait ſemblant de fuir pour tuer*: que *les teſmoignagee dont il s'eſt ſerui ſonnent d'vne façon en leurs propres lieux, & d'vne autre en ſes Epiſtres*; que *l'on void des exemples captifs, qui ne combattent point en leurs propres liures, & luy ſeruent pour luy gaigner la victoire*; de meſme que ſi jamais l'Apoſtre de Dieu auoit autorizé par ſon exemple la licence, ſoit de tordre l'eſcriture, ſoit de deſrober pour la verité vne victoire honteuſe & mal acquiſe, par le deguiſement de ſon propre ſentiment, ſoit de croire tous moyens indifferens, voire loüables, pourueu qu'ils puiſſent ſeruir à endommager l'erreur: ſoit de *chercher* (ſelon la maxime d'Anaxagoras) *toutes choſes en toutes choſes*; & tenir (pour *faire le changeur expert*, ſelon [t] que l'auteur des Conſtitutions faiſoit recommander aux Chreſtiens, comme de par les Apoſtres) banque ouuerte en la religion: Mais il n'eſt pas donné à tous de bien reüſſir en ce change ſpirituel, & (à l'enui de Virgile qui ſe vantoit *d'amaſſer de l'or dans le fumier d'Ennius*) tirer l'or du Chriſtianiſme de la cloaque des Apocryphes.

r Æneid. lib. 2.

s Apol. ad Pammach. prolibris aduerſ. Iouin.

t Lib. 2. c. 36.

CHAP. XXVII.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

Remarques de quelques oublіances des Peres touchant l'eſprit mal appellé Sibyllin.

POVR donner le dernier trait à ce diſcours *des Sibylles*, il y a encore à obſeruer quelques legeres oubliãces tant des anciẽs que des modernes; par exemple S. Auguſtin dit que Virgile [u] *confeſſe auoir transferé du carme Sibyllin*, ces paroles qui peuuent eſtre appliquées à noſtre Seigneur, *Toy nous ſeruant de chef, s'il demeure quelques traces de noſtre crime, ce ſera pour neant, & elles deliureront la terre de perpetuelle crainte*, & que (*peut eſtre*) *ce Poëte a entendu en eſprit quelque choſe de l'vnique Sauueur qu'il a jugé neceſſaire de confeſſer*. Item, [x] qu'il *ne croiroit pas facilement de la Sibylle qu'elle euſt parlé de Chriſt, n'eſtoit que certain d'entre les Poëtes, le plus noble de la langue Romaine, deuant que de dire du renouuellement du ſiecle, les choſes qui ſemblotent s'accorder aſſés & conuenir au regne de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, a mis en teſte ce vers diſant*, des-ja vient le dernier âge du carme Cuman,] & que *perſonne ne doute que le cerme Cuman ne ſoit le Sibyllin*, & ailleurs [y] que *Virgile monſtre qu'il n'a pas dit de par ſoy meſme ces paroles*, Toy nous ſeruant de chef; *lors qu'il dit*, desja vient le dernier âge, &c. *D'où appert ſans contredit que cela a eſté dit par la Sibylle de Cumes*. A quoy le reſpons, 1. Que Virgile ne dit pas qu'il ait *rien pris*, ou peu *prendre du carme Cuman*, qui n'eſtoit pas acceſſible à vn homme de ſa qualité; mais que *le dernier âge*,

[u] Epiſt. 155.

[x] Expoſit. inchoat. epiſt. ad Rom.

[y] De ciuit. Dei l. 10. c. 27.

Digitized by Google

qui amenera les destinées predittes *par le carme Cuman, venoit des lors.* 2. que de ce discours ne s'ensuit nullement que *la Sibylle de Cumes ait prononcé* ce que le Poëte a escrit, mais qu'elle a predit les destinées de l'Empire jusques à son *dernier âge*, dont il fait (à sa mode) la description. 3. Que si l'application de ses paroles à nostre Seigneur est pieuse elle est sans fondement, le sens de l'auteur ayant esté entierement different, comme il a esté monstré cy-dessus, & ne tesmoignant nullement qu'il ait eu soit de la conoissance, soit seulement du soupçon *du salut* des esleus par Iesus-Christ. Isidore de Seuille ζ ayant presuppose que *les Gaulois* portent ce nom *à cause de leur blancheur, veu que γάλα signifie en Grec du lait*; adjouste, *d'où vient que la Sibylle les appelle ainsi, quand elle dit d'eux, lors les cols de lait sont liez d'or.* Et toutefois il est certain 1. que ces paroles sont non de la Sibylle, mais de Virgile, [a] representant en termes magnifiques la graueure de l'escu donné par Vulcan à Ænée; 2. qu'Isidore a mal pris les paroles de Lactance, qui auoit (selon la remarque [b] de sainct Hierome) *en son troisieme volume à Probus*, employé ce discours, *les Gaulois anciennement estoient à cause de la blancheur de leur corps appelez Galates, & la Sibylle les appelle ainsi. Ce que le Poëte à voulu signifier, quand il à dit*, & les cols de lait sont enchassez en or, *veu qu'il pouuoit dire blancs.* Car il est euident 1. qu'il n'attribuë pas à la Sibylle l'employ des mots dont Virgile s'est serui, mais celuy seul du nom de *Galates* deriué (selon l'opinion commune) de *gala*, qui signifie *lait.* 2. qu'il ne veut pas dire que Virgile ait pris sa conception de la Sibylle; mais qu'il a (comme elle) eu l'esgard à l'etymologie de *Galate*, tiré de *gala*, & appliqué aux Gaulois, à cause de *la blancheur de leur corps.* Au reste dans l'escrit pre-

ζ Orig. lib. 9. c. 11.

Æneid. lib. 8.

b Præfat. in lib. 2. Comment. in epist. ad Galat.

Digitized by Google

tendu Sibyllin, sur lequel Lactance a porté sa veuë, le nom de *Galate* ne se treuue pas employé pour designer nos Gaulois Occidentaux, qui y [c] sont appelez Γάλλοι, γαλικανοὶ, & leur terre [d] Κελτικὴ, mais pour signifier l'essein qu'ils auoient jetté en Orient des Gallogrecs, ou Gaulois Asiatiques; & nulle part la fausse Sibylle n'a insinué que ces Gaulois tirassent leur nom de *gala*, mais Lactance l'a presuppose comme vray-semblable, bien que sans aucune necessité.

[c] Lib. 5.
[d] Lib. 7.

CHAPITRE XXVIII.

Que la coniecture du Cardinal Baronius, touchant la commmnication de Virgile auec Herode est insoustenable.

LE Cardinal Baronius [e] arresté à cette pensée que Virgile auoit *appris des carmes Sibyllins*, la prochaine venuë du grand Roy, & qu'il en *auoit par flatterie* destourné le sens, & fait l'application au fils de Pollion; allegue l'authorité de l'Empereur Constantin, à laquelle nous auons respondu cy-dessus: puis fait cette remarque, *ledit Maro a peu aussi entendre des Hebreux quelque chose touchant cela; car Herode le Roy des Iuifs (lors qu'il est venu à Rome) à (comme Iosephe escrit (eu souuent pour hoste Pollion tres ami de Virgile.* Or ie supplie le Lecteur de considerer que tout cela n'est que du vent; car 1. Iosephe qui reconoit que Pollion estoit [f] μάλιστα τῶν σὺν τῇ Ἡρῴδου φιλίᾳ *du nombre de ceux qui faisoient plus d'estat de l'amitié d'Herode*, ne designe pas particulierement de quel Pollion il parle; & chacun sçait qu'outre C. Asinius Pollio le grand amy de Virgile mentionné par Pline *lib.* 36. c.

[e] Appar. §. 13.
[f] Antiq. lib. 15. c. 13.

Digitized by Google

5. il y auoit en meſme temps à Rome Vedius Pollio famillier d'Auguſte non moins qu'Aſinius, comme remarque le meſme Pline *lib. 9. c. 23. 53. 2.* Encore qu'Herode ait fait quatre diuers voyages à Rome, il eſt impoſſible d'adjuſter à aucun d'iceux la penſée du Card. Baronius; car le premier fut entrepris l'an de Rome 714. ſous le Conſulat de Pollion pour implorer le ſecours du Senat contre les Parthes; & lors il eſtoit encore de condition priuée, fit peu de ſejour, auoit d'autres choſes en l'eſprit que l'entretien de Virgile, qui commençoit ſeulement à ſe mettre en credit ſans ſoin de la religion, & ayant en phantaiſie de mettre (comme il fit) ſur ſa teſte la couronne de la Iudée, il euſt pluſtoſt parlé à Virgile & à Pollion, de l'orient de ſa propre gloire, que de celle du Sauueur que l'eſcriture appelle *le Roy des nations*, [g] & *l'Orient d'enhaut*: [h] Quant aux trois autres ils ont tous ſuiui de quelques années la mort de Virgile arriuée le 22. de Septembre de l'an de Rome 735.; car le premier ſe fit l'an de Rome 738. pour ramener les enfans de Mariamne en Iudée; le ſecond l'an 744. pour les accuſer deuãt Auguſte; & le dernier l'an 746. pour remettre en grace Archelaus Roy de Cappadoce ſon allié; tellement que Virgile n'eſtoit plus pour lors en eſtat de rien apprendre, ſoit de luy, ſoit d'aucun de ſa ſuitte, ſoit de ſon amy Pollion. 3. Ioſephe ne dit pas que Pollion ait eſté jamais *hoſte d'Herode*, mais qu'il *logea ſes enfans* depuis l'an de Rome 733. lors que Virgile eſtoit en Grece, juſques à l'an 738. qui eſtoit le 3. d'apres ſa mort; & tant s'en faut que la conſequence ſoit bonne, *Pollion a eſté l'Hoſte des enfans d'Herode*, donc *il a receu Herode en ſa maiſon*, que la raiſon induit tout le contraire, *il a logé les enfans d'Herode*, donc *il n'a peu loger en meſme temps Herode leur pere*.

[g] Ierem. 10. 7.
[h] Luc. 1. 78.

Digitized by Google

trainoit vne ſuitte Royale apres ſoy, & aimoit la piaffe plus qu'aucun des Princes de ſon temps. Ie laiſſe à part que le Cardinal Baronius (directement au contraire de l'empereur Conſtantin qui loüe la pieté de Virgile) accuſant ſa flaterie prophane, le rend d'autant plus criminel, qu'ayant appris des Iuifs le myſtere du Meſſias, il en appliquoit la prophetie à Pollion & à ſon fils, par vne malice volontaire ; & tout cela me fait dire aſſeurement que le prejugé de la communication de Virgile auec les Iuifs eſt vne imagination ſans fondement, & rien plus,

CHAPITRE XXIX.

Que l'opinion d'Antoine Poſſeuin touchant les Sibylles & leurs pretendus eſcrits, n'eſt pas plus raiſonnable que celle du Cardinal Baronius.

ANTOINE Poſſeuin emporté par le torrent de l'opinion commune, fait (comme les autres) parade des Sibylles, diſant, [i] *Platon, Iamblique, Porphyre, & les autres Academiciens, de la doctrine deſquels* [k] *Petrus Crinitus a eſcrit, ont traité des Sibylles. Ciceron* [l] *en a traité, & Pline, & deuant ceux-cy, Varro en ſes liures* des choſes Diuines à Ceſar: *puis auſſi Corneille Tacite, Solin, Feneſtella, Martianus Capella, Virgile, Seruius, & autres: & les Grecs, outre les Platoniciens, Diodore le Sicilien, Strabo, Suidas, Ælian* de Variâ hiſtoriâ. *Voire d'entre les Chreſtiens, & anciens Peres Grecs, Euſebe, Iuſtin, Clement Alexandrin, Stratonicus Cu-*

[i] Bibl. lib. 2. c. 71.

[k] De honeſta diſc. lib. 7. c. 1.

[l] Cicer. lib. 1 & 2. de Diuin.

Digitized by Google

man, Theophile en ſes liures à Autolycus: & d'entre les Latins, Lactance, Hierome, Auguſtin, &c. *Or bonne partie des meſmes Peres,* [m] *a aſſeuré que ces Sibylles auoient deuiné par inſpiration de Dieu, & l'Apoſtre S. Paul exhortoit les Gentils à lire leurs Oracles, comme Clement Alexandrin a laiſſé par eſcrit,* &c. *Pierre Garcias Galarza a tellement traité toute cette matiere, que conferant les carmes des dix Sibylles auec les Propheties de l'Eſcriture ſacrée, il a monſtré l'admirable harmonie d'icelles auec iceux.*

[m] Hieron. lib. 1. contra Iouin. Euſeb. hiſt. Eccleſ. lib. 5. Lactant. lib. 1. Diuin. Inſt. Auguſt. lib. 8. de Ciuit. Dei c 23. Iuſt Martyr aduerſ. Gentes.

Mais le Lecteur conſiderera derechef, s'il luy plaiſt, l'inconſideration de cét homme, autrement ſçauant, qui nous cite icy entre les autheurs qui ont parlé des Sibylles *Theophile Antiochien*, & en ſon Apparat reuoque en doute s'il doit eſtre du nombre, diſant *Theophile Antiochien, ſi toutefois ce Theophile là a jamais eſcrit des Sibylles.* Car 1. les Payens n'ont point eu conoiſſance d'aucune autre Sibylle qu'idolatre, comme il a eſté prouué cy-deſſus, & ne citent rien du tout de ce que les Chreſtiens ont eſtimé Sibyllin: les Chreſtiens au contraire n'ont fait aucun eſtat de ce que les Payens ont cheri, & s'arreſtans à la rhapſodie des 8. liures qui portent le titre *d'Oracles Sibyllins*, ſe ſont trompez en les croyant eſtre des anciennes Sibylles: & partant ny le teſmoignage des Payens, ny celuy des Chreſtiens, ne va à les authorizer, veu que les vns ſe ſont inſcrits en faux à l'encontre, & les autres qui en ont fait cas ont eſté circonuenus: & leur conſpiration, pour leur donner du credit, eſt inutile par cela meſme, que (ſelon la maxime * de droit) *le conſentement de celuy qui erre eſt nul.* 2. S. Paul n'a eſté, ny pu eſtre autheur de la recommendation que l'on luy attribuë; mais vn Eſcriuain Apocryphe qui a (par vn attentat tres-impie) pris ſon nom, pour trom-

* Cod. lib. 1. tit. 18 c. 9. A. D. 305. Decemb. 8.

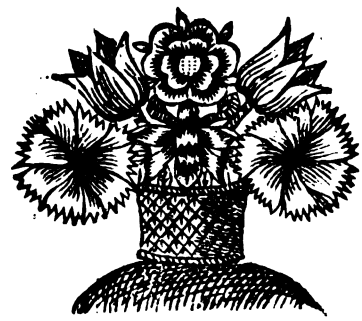
Digitized by Google

per auec plus de facilité. 3. Euſebe ne nomme pas ſeulement les Sibylles au 5. liure de ſon hiſtoire. 4. Le nom de Stratonicus n'a jamais eſté oüy entre les Peres de l'Egliſe, Cumes ne ſe trouue point auoir produit d'eſcriuains Eccleſiaſtiques, & Poſſeuin luy-meſme en conuient, entant qu'il ne donne aucun rang à ſon Stratonicus dans ſon *Appareil ſacré*. 5. Il a eſté aiſé à Galarza de trouuer de *la conformité entre les Prophetes*, & les eſcrits de la fauſſe Sibylle, puis qu'elle a (quelque mine qu'elle ait fait du contraire) eſté Chreſtienne de profeſſion, & qu'elle les a eſcrits 138. ans apres la naiſſance de noſtre Sauueur : ſeulement il faut ſe ſouuenir que cette conformité n'eſt pas telle que l'on s'imagine, & que la pretenduë Propheteſſe à qui on l'attribuë, a eſté pleine d'erreurs, & mauuaiſe Theologienne. C'eſt pourquoy s'il faut blaſmer (auec Poſſeuin) Opſopoeus Imprimeur de Baſle, ce doit eſtre, d'auoir inſeré ce ramas mal digeré dans le corps des *Orthodoxographes*, & d'y auoir joint des Oracles des faux Dieux, veu que rien de tout cela n'eſt *Orthodoxe*, ny ne doit tenir rang en la Bibliotheque Chreſtienne: Et quant à ce que le meſme Poſſeuin adjouſte, qu'*il euſt eſté plus expedient de mettre à part peu de choſes de beaucoup, & ce qu'il y auoit de plus certain par les eſcrits des Peres, auec des Notes ou vne Paraphraſe ; telle que Conſtantin le Grand l'a miſe en auant de la Sibylle Cumane, citée par Virgile, ou Lactance Firmian, ou Auguſtin de l'acroſtiche produit par Ciceron*, il acheue de s'abuſer ; Car il ne ſera jamais expedient de propoſer aux Chreſtiens pour but, les *pierres d'achopement*, contre leſquelles les Peres ont heurté ; & moins encore, de leur faire admirer des choſes ſuppoſées; joint que mal à propos on allegue, & la Para-

Digitized by Google

phraſe de Conſtantin, qui a donné la queſtion ordinaire & extraordinaire au poëme de Virgile; & l'acroſtiche du 8. liure Sibyllin, qui n'a eſté dans la penſée de Ciceron, non plus que l'aſne d'Apulée.

Fin du premier Liure.



Digitized by Google

DES SIBYLLES

LIVRE II.

DES CONSEQVENCES DE la ſuppoſition de l'eſcrit pretendu Sibyllin.

POVR vanger l'anciéne injure faite à l'Egliſe (dans le ſein de laquelle il y a 1500. ans que l'on a voulu faire repoſer l'indigne ſuppoſition de l'eſcrit Sibyllin) & à la verité qui en a eſté miſerablement desfigurée, & aux Peres qui ſe ſont trouuez ſurpris par l'impudence inoüye du fauſſaire, qui leur preſentant ſa happelourde ſous l'apparence d'vn fin Diamant, leur a fait prendre des charbons d'enfer pour vn threſor Diuin; I'ay eſté contraint de rechercher juſques au fond les racines d'vn ſi profond abus, auquel pluſieurs de noſtre temps (meſmes entre les Proteſtans) donnent encor lieu; eſperant que ceux qui ſe ſentiront offenſez de l'apparente nouueauté de mon ſenti-

Digitized by Google

ment, daigneront le considerer sans prejugé, pour y acquiescer s'ils en reconoissent les fondemens fermes, ou le corriger par raison s'ils l'en jugent esloigné, & cependant (le presuppoſant comme bien & suffisamment prouué) ie supplieray le Lecteur d'entrer auec moy en consideration des consequences de la doctrine mal attribuée à la fausse Sibylle; & pour y proceder auec quelque ordre, remarquer 1. En quelle année precisement l'Apocalypse (de laquelle cette propheteſſe d'impostures entreprend de destourner le vray sens) a esté escrite par l'Apostre S. Iean. 2. En quel temps les resueries des escrits pretendus Sibyllins ont premierement paru. 3. Combien a esté fort le prejugé de ceux qui se sont (par vn excés de facilité) engagez à les admettre.

CHAPITRE I.

Recherche du temps auquel S. Iean a escrit son Apocalypse

DE mesmes que l'antiquité s'accorde à assigner la fin de la vie de S. Iean au Dimanche 27. Decembre de la 3. année de Trajan, concurrente auec la 100. de nostre Seigneur, selon que nous comptons aujourd'huy. S. Irenée martyrizé le 28. Iuin de l'an 198. asseure au 30. chapitre de

ſon 5. liure cité par Euſebe, tant au chapitre 18. du 3. liure, qu'au chap. 8. du 5. liure de ſon hiſtoire, que l'Apocalypſe a eſté eſcrite [a] *ſur la fin de l'Empire de Domitian*; ce que Clement Alexandrin confirme enuiron l'an 200. eſcriuant au lieu copié par Euſebe, que S. Iean [b] *eſt retourné de l'atmos apres la mort du tyran*; c'eſt à dire apres le 18. Septembre de l'an 96. auquel Domitian fut aſſaſſiné: Euſebe ſe range d'autant plus abſolument à leur ſentiment, que l'ayant publié, & noté de plus au chapitre 17. de ſon 3. liure, que Domitian lors qu'il [c] *acheuoit ſon regne ſe rendit ſucceſſeur de Neron en ſa haine & guerre contre Dieu*; il certifie au 19. chapitre que Domitilla fut releguée pour la profeſſion du Chriſtianiſme l'an 15. & dernier de l'Empire de ce Prince, concurrent auec le 96. de noſtre Seigneur. Item que [d] *la tradition des Anciens* portoit que S. Iean auoit eſté *rappellé de Patmos par Nerua*; & en ſa Chronique (ſur l'an 14. de Domitian qu'il conjoint auec le 2. de la 218. Olympiade) [e] que *Domitian le ſecond apres Neron* auoit *perſecuté les Chreſtiens*, & que *ſous luy l'Apoſtre S. Iean relegué en Patmos auoit veu l'Apocalypſe, comme Irenée declare*; paroles qui ont vn rapport manifeſte au lieu de ce ſainct Prelat qu'il auoit tranſcrit par deux fois en ſon hiſtoire, & que neantmoins S. Hierome tant en ſa verſion de la Chronique d'Euſebe, qu'en ſon Catalogue tire à vn autre ſens; tournant, [f] *laquelle Irenée interprete*, comme ſi Euſebe auoit eſcrit non ὡς ἅλλοι, mais ᾧ ἅλλοι, & s'il s'eſtoit propoſé de nous dire que S. Irenée a *declaré l'Apocalypſe*, pluſtoſt que de nous faire entendre que (ſelon la declaration de ce grand Martyr) *S. Iean a veu ſon Apocalypſe*, non ſeulement *ſous Domitian*, mais le 14. de ce Prince, ou (pour vſer de ſes propres termes) *ſur la fin de ſon Empire*. Quoy qu'auec ce petit

a Πρὸς τῷ τελευτῆσαι Δομετιανὸν ἀρχῆς.

b Euſeb. ex Clemente lib. 3. c. 23. τοῦ τυράννου τελευτήσαντος ἀπὸ τοῦ Πάτμου μεταβῆναι.

c τελευτῶν ὁ Νέρωνος θεομαχίας ἀπεδέχετο ἑαυτὸν καταστάσαν.

d ἀρχαία ἔκδοσις.

e Δομετιανὸς τὸν Νέρωνα δεύτερος Χριστιανοὺς ἐδίωξεν, ἐπ' αὐτοῦ ὃν καὶ ὁ Ἀπόστολος Ἰωάννης ὡς Πάτμῳ ἐξορισθεὶς ἑώρακεν ἀποκαλύψει ἐωράκειν ὡς ἅλλοι Εἰρηναῖος.

f Quam Irenæus interpretatur.

Digitized by Google

deſtour des paroles d'Euſebe, S.Hierome en ſon Catalogue exprime leur vray ſens, diſant, [g] *Domitian en ſa 14. année eſmouuant apres Neron la 2. perſecution, Iean (relegué en l'Iſle de Patmos) a eſcrit l'Apocalypſe, que Iuſtin martyr interprete, & Irenée*; & ne faut pas auec le Cardinal Baronius [b] donner cette interpretation à ſon diſcours, que *Domitian ait commencé de regner 14. ans apres Neron:* car encor qu'il ſoit vray, veu que Neron eſt mort le 10. Iuin 68. & Domitian a pris la place de ſon frere Titus le 18. Septembre 81. treize ans, trois mois, huict jours apres la Cataſtrophe de Neron, & partant au commencement de la 14 .année; neantmoins ny l'intention de S.Hierome n'a pas eſté de nous marquer combien d'années ſe ſont écoulées entre le regne de Domitian & celuy de Neron, mais que *Domitian l'an 14. de ſon Empire* (qui eſtoit le 17. d'apres la mort de Neron) a excité la 2. perſecution contre l'Egliſe : tellement que mal à propos celuy qui a tourné en Latin la verſion Grecque de Sophronius ancien interprete du Catalogue de S.Hierome, luy a fait dire à ſa mode, [i] *l'an 14. apres le decés de Neron*, au lieu de tourner (ſelon les propres termes tant de S.Hierome [l] que de Sophronius) [m] *l'an 14. Domitian mouuant apres Neron la ſeconde perſecution*: ny elle ne l'auroit pu eſtre ſans contradiction à ſainct Irenée, à Clement Alexandrin, & à Euſebe, voire à ſoy-meſme, d'autant plus formelle qu'il a fait profeſſion de ſuiure le dernier, duquel il a tourné le diſcours preſque de mot à mot. Les Prolegomenes Arabeſques ſur les Euangiles publiez par Pierre de Kirſtein, contiennent ces paroles: *Iean a fait ſa demeure dans Epheſe vingt-ſept ans, à ſçauoir, ſix ſous Neron, dix ſous Veſpaſian, deux ſous Titus, & neuf ſous Domitian, alors il a eſté chaſſé en exil par Domitian en l'Iſle de Patmos, où il a reſidé*

g Quartodecimô igitur annô ſecundam poſt Neronem perſecutionem mouente Domitiano, &c.

b A. D. 92. §. 3.

i Decimô quartô poſt obitum Neronis annô.

l πεσσαρεσκαιδεκάτῳ δὲ ὑπερον μετὰ Νέρωνα διωγμὸν κινοῦντος Δομετιανοῦ.

m Decimo quartô annô, ſecundam perſecutionem mouente poſt Neronem Domitiano.

Digitized by Google

ſept ans, tant qu'il a eſté rappellé à Epheſe par le petit Neron, c'eſt à dire Nerua. A ce compte l'Apoſtre de Dieu ſe ſeroit retiré de Paleſtine en l'Aſie Proconſulaire, non (comme ſuppoſent tresprobablement les Faſtes Grecs de par Euſebe) l'an 68. de noſtre Seigneur, à cauſe de la reuolte des Iuifs contre l'Empire, & de l'embraſement de la guerre porté dans le ſein de leur region par Veſpaſian, immediatement apres la retraite de l'Egliſe de Ieruſalem à Pella, mais l'an 63. qui ſe rencontroit auec le 9. de Neron, & tout le temps du ſejour de S. Iean tant à Epheſe qu'à Patmos, auroit eſté de 34. ans; comprenans ſix ans de Neron, & les regnes entiers de Veſpaſian, Titus & Domitian: Car Neron ſe tua (comme il a deſia eſté remarqué) le 10. Iuin 68. Veſpaſien (auerti en Paleſtine de l'aſſaſſinat de Galba arriué le 16. Ianuier 69. de la fin tragique d'Othon qui perit le 20. Auril ſuiuant, & du ſouleuement de ſes amis dans Rome) prit l'Empire, & le garda juſques au 24. Iuin 79. & Domitian qui auoit recueilli la ſucceſſion de ſon frere Titus, decedé le 13. Septembre 81. fut chaſſé violemment du monde le 18. Septembre 96. laiſſant l'Empire vacant à Nerua, qui caſſa tous ſes actes, & par cela meſmes rendit à S. Iean la liberté de ſon retour dans Epheſe. Mais ſi ce calcul eſt receuable, entant qu'il ſouſtient le ſentiment commun des Peres touchant le temps du retour de ſainct Iean, il ne peut conuenir auec le recit de ſainct Irenée, [n] atteſtant que *preſque de ſon temps* Domitian commença la perſecution *ſur la fin de ſon regne*, & laiſſant à inferer que la perſecution a eſté de peu de durée; ce que l'on ne pourroit dire, s'il falloit (ſelon le compte des Arabes) luy aſſigner *ſept ans*; c'eſt à dire l'entiere moitié du regne de Domitian, & non la ſeule *fin* à laquelle ſainct Irenée, & Euſebe, & tous les Peres,

n Σχεδὸν ἐπὶ τῆς ἡμετέρας γενεᾶς.

Digitized by Google

se sont formellement restrains, entre lesquels Tertullian [a] contemporain de sainct Irenée, remarquant expressement que l'incendie de cette persecution ne fit pas vn long rauage, dit; *Domitian, portion de Neron, quant à la cruauté, auoit attenté de persecuter, mais parce qu'il estoit aussi homme il reprima aisément ce qu'il auoit commencé, ayant mesmes restably ceux qu'il auoit releguez.* Ainsi (selon son opinion) le mal auoit cessé, par l'ordre de celuy-là mesme qui l'auoit fait naistre, mais parce qu'en luy attribuant le *restablissement des relegueZ*, il deroge à l'authorité de la *tradition des anciens*, qui l'a (selon la remarque d'Eusebe) differé jusques au regne de Nerua, que les Prolegomenes qualifient (ie ne sçay pourquoy) *le petit Neron*, ie ne pretens nullement me preualoir de son aduis particulier pour l'opposer à la creance plus commune des saincts Peres; laquelle nous ayant forcé de reduire à vne seule les *sept années* assignées par les Prolegomenes à l'exil de sainct Iean, nous impose encor vne plus forte necessité de quitter l'opinion des Fastes Grecs, qui placent le retour de sainct Iean sous la douziesme année de Domitian coïncidente auec la 93. de nostre Seigneur, & commettent en cela vn erreur d'autant plus insoustenable, qu'ils font cesser la persecution & l'effet qu'elle a (par la confession de tous) causé, deux ans deuant qu'elle ait esté commencée, & presuppose ridiculement, que sainct Iean a esté (par l'arrest de sa relaxation) restabli en la possession de sa premiere liberté, auparauant qu'il ait esté en estat d'en souffrir la perte, par l'injuste decret de sa relegation.

Celuy qui s'est meslé d'escrire vne *synopse de la vie des Prophetes & Apostres*, sous le nom de Dorothée, * ayant corrompu par le meslange de ses fantasies, les paroles de la synopse de S. Atha-

[a] Apolog. c. 5. Orosius de mesmes lib. 7. c. 10. dit qu'aussi tost que Domitian eut entrepris la persecution, *aussi tost* (continuò) *il fut tué.*

* Cét homme a esté Abbé de Rome, comme reconoist le Me-

naſe feint que Sainct Iean fut relegué par Trajan, qu'il veſcut 120. ans, & retourna de Patmos à Epheſe apres la mort de Trajan: tout cela (que ſemble auoir eſté ſuiui par Suidas) contre la tradition & la verité, veu 1. que Trajan n'eſt venu à l'Empire que le 27. Iuillet de l'an 98. immediatement ſubſequent celuy de la reſtitution de S. Iean par Nerua: 2. que Sainct Iean a eſté (ſelon le ſentiment de Sainct Hierome) honoré de l'Apoſtat *en ſon adoleſcence* [p] & *encor jeune garçon*, tellement que l'an 100. de noſtre Seigneur auquel il a eſté eſleué en la gloire celeſte, ne peut auoir gueres paſſé le 90. de ſa vie, auquel Sainct Epiphane ſe reſtraint, ny s'eſtre rencontré auec le 98. choiſi par Beda, ny auec le 99. qu'Vſuard a pris, ny auec le 100. que Cedrenus (pour raiſon à nous incognuë) a eſtimé plus digne de ſon chois: & 3. que le deceds de Sainct Iean a precedé de 17. ans celuy de Trajan mort de flux de ventre à Selinunte de Cilice le 10. d'Aouſt de l'an 117.

nologe des Grecs, tellement que pluſieurs ſans raiſon, non ſeulement le confondent auec ce Preſtre de Tyr qui ſouffrit le martyre ſous Iulian l'Apoſtat le 5. Iuin 362. mais auſſi luy donnent titre d'Archeueſque, ſans conſiderer que nul Prelat de ce nom n'a pris le gouuernail de l'Egliſe de Tyr auant Dorothée ſubrogé enuiron l'an 457. en la place de Photius qui auoit aſſiſté au Concile de Chalcedoine l'an 451.

[p] Aduerſ. Iouin. lib. 1. c. 14. adhuc adoleſcens, ac bene puer, &c. vt ſciamus Ioannem tunc fuiſſe puerum.

CHAPITRE II.

Refutation du ſentiment de ſainct Epiphane touchant le temps de l'Apocalypſe.

IVSQVES icy j'ay fait rapport des opinions de ceux qui (s'eſloignans de la commune tradition) ont eſtimé que ſainct Iean auoit eſcrit ſon Apocalypſe ou deuant le 12. de Domitia, nenuiron 4. ans pluſtoſt qu'il n'a fait, ou ſous l'empire de Trajan, plus tard de beaucoup que la verité ne peut permettre; il reſte encor de donner la preu-

Digitized by Google

ue du mescompte de Sainct Epiphane, qui remontant (contre l'aduis de toute l'antiquité anterieure) jusqu'à l'Empire de Claude, a penſé deuoitfaire ce Prince Autheur de la relegation de Sainct Iean en Patmos. *Le ſainct eſprit* (dit-il) *q neceſſité Iean qui refuſoit par reſpect Religieux & humilité d'Euangelizer en ſon vieil âge, apres 90. ans de ſa vie, r apres ſon retour de Patmos arriué ſous Claude Ceſar, & apres vn ſejour de beaucoup d'années en Aſie, & ſur la fin du meſme traitté. s Le Sainct Eſprit ce predit prophetiquement par la bouche de Sainct Iean, ce qui eſt arriué depuis ſon deceds, luy-meſme t ayant es temps de Claude Ceſar qui ont de beaucoup precedé; lors qu'il eſtoit en l'Iſle de Patmos (car eux-meſmes* [à ſçauoir les Alogiens] *confeſſent que ces choſes ont eſté accomplies en Thyatire) eſcrit par Prophetie à ceux qui là-dedans faiſoient en ce temps là profeſſion du Chriſtianiſme, qu'vne femme ſe deuoit appeller propheteſſe.* Ce venerable vieillard qui auoit à repouſſer l'effort des heretiques, alleguans pour moyens de faux contre l'Apocalypſe, qu'elle preſuppoſoit comme exiſtantes des Egliſes qui n'eſtoiẽt point du tout au monde au temps de S. Iean, par exemple celle de Thyatire; admet ſans neceſſité l'objection de ces broüillons, comme ſi elle auoit eſté hors de doute, puis reſpond que Iean a parlé par prophetie, non de l'Egliſe qui eſtoit deſlors, mais de celle qui ſe dreſſeroit à quelque temps de là dans Thyatire, où le peuple ſeduit par les Alogiens & Montaniſtes deuoit dés l'an 93. d'apres l'Aſcenſion de noſtre Seigneur ou 126. apres ſa naiſſance ſelon le compte de ſainct Epiphane aſſeruir cette miſerable ville à leur erreur: & ayant recité le texte de l'Apoſtre, en fait l'application en ces termes, *ne voyez vous pas qu'il parle de femmes qui ayans eſté ſeduittes en l'imagination d'auoir le don de prophetie en ont ſeduit*

q Hæreſi 51. c. 12.

r μετὰ τὴν ἀυτὴν ἀπὸ τῆς παλμου ἐπανοδον τὴν ἐπὶ Κλαυδίου γενομένην Καισαρος.

s Cap 32.

t ἀυτὸς δὲ θεοφιλώσατος ἐν χρόνοις Κλαυδίου Καισαρος,

duit pluſieurs? or ie parle de Priſcilla & Maximilla & Quintilla, deſquelles la ſeduction n'a point eſté cachée au Sainct Eſprit. En fin apres auoir fait remarque du temps auquel il penſoit que Iean auoit eſté relegué en Patmos, il ferme ſon propos par cette concluſion de laquelle j'ay rapporté les termes, à ſçauoir que dans Thyatire *vne femme deuoit ſe dire propheteſſe.*

Mais plus ie conſidere cette reſponce & moins ie la trouue (ſauf le reſpect de ſon auteur) capable de donner de la ſatisfaction aux perſonnes bien ſensées. Car premierement y a-t'il apparence que le ſainct Eſprit ait fait l'addreſſe des lettres du Fils de Dieu, à des Egliſes qui n'eſtoient point lors qu'il les a dictées, & qu'il faille entendre ſes paroles, *eſcri à l'Ange de l'Egliſe qui eſt en Thyatire, ie conois tes œuures*, &c. *les derniers paſſent les premieres*, &c. *I'ay quelque choſe contre toy, c'eſt que tu ſouffres que la femme Iezabel qui ſe dit Propheteſſe enſeigne & ſeduiſe*, &c. en cette ſorte *eſcri à l'Ange de l'Egliſe qui* ſera, *en Thyatire, ie cognoy les œuures* que tu feras; *les derniers paſſeront les premieres*, j'auray *quelque peu de choſe contre toy, tu* ſouffriras *que la femme Iezabel quiſe* dira *propheteſſe enſeigne*, &c. Il a eſté bien aiſé à ſainct Epiphane de l'eſcrire, mais à qui l'a-il peu perſuader juſqu'icy qu'à ſoy meſmes? cette forme d'interpretation eſtant ſi ſinguliere, que nul des anciens ny des modernes ne la ſuiuie, la ſingularité deuroit elle pas ſuffire non ſeulement pour la rendre ſuſpecte, mais auſſi pour la faire croire d'autant plus inſouſtenable, que tout ce qu'il y auoit eu de Chreſtiens depuis ſainct Iean juſqu'à ſainct Epiphane, c'eſt à dire depuis l'an 100. juſqu'à l'an 375. auquel ce dernier a eſcrit contre les Alogiens auoit ſouſtenu le contraire de ce qu'elle ſuppoſe, & mis en fait que les *ſept Egliſes* auſquelles noſtre Sei-

Digitized by Google

gneur addreſſoit ſes Epiſtres auoient eſté fondées par le miniſtere de ſainct Iean auant ſa relegation en Patmos. 2. Fourniſſant de contredit contre ſa propre hypotheſe, à ſç. que Thyatire n'auoit eu aucune Egliſe du temps de ſainct Iean, il ſouſtient ſans y penſer l'affirmatiue oppoſée, diſant *alors toute l'Egliſe* (de Thyatire *s'eſtoit vuidée dans la ſecte des Cataphryges* [*ou Montaniſtes*] *pourtant auſſi le Sainct Eſprit a pris à taſche de vous reueler comment il deuoit arriuer que l'Egliſe ſeroit ſeduitte apres le temps des Apoſtres & de ſaint Iean, & de ceux qui ſont venu depuis ; c'eſtoit le temps d'enuiron 93. ans apres l'Aſſomption du Sauueur que l'Egliſe de là*, à ſç. de Thyatire, *deuoit eſtre ſeduitte & ſe fondre dans l'hereſie des Cataphryges.* Car ſi *l'Egliſe s'eſt fondée en Thyatire* elle y eſtoit neceſſairement, l'allegation de la ruine d'vne choſe contenant la preſuppoſition formelle de ſon exiſtance prealable.

3. Laiſſant à part cette contradiction de ſainct Epiphane auec la ſuppoſition qu'il accordoit aux heretiques, comme confeſſée de chacun ; il en produit vne nouuelle contre le texte expres de Sainct Iean; car il eſcrit en propres termes que *toute l'Egliſe* de Thyatire *s'eſt vuidée dans la Secte des Cataphryges :* & le ſainct Eſprit au contraire que ce n'eſt pas *toute l'Egliſe* de Thyatire qui a commis adultere auec Iezabel, & receu ſa doctrine, mais que dans Thyatire cette Egliſe a eu ſes membres qui ne ſont tombez en aucune de ces fautes, comme il le declare formellement, diſant *aux autres qui ſont en Thyatire qui n'ont poinct receu cette doctrine, ny conu les profondeurs de Satan, ie dis*, &c.

4. Sainct Epiphane bouleuerſe encor l'Epoque qu'il auoit priſe pour marquer le déuoyement de l'Egliſe de Thyatire. Car au lieu que contre les

Digitized by Google

Alogiens il asseure que *l'an 93. apres l'Ascension*, (partant l'an 126. depuis la naissance de nostre Seigneur) cette reuolte est arriuée ; en l'heresie 48. où il refute proprement les Montanistes il recule cette date de 30. ans; disant, *ceux-cy*, à sç. les Montanistes *ont esté enuiron la 25. année d'Antonin le Pieux apres Adrian*: charactere qui ne peut (selon nostre façon de compter) conuenir qu'à l'an 156. & est necessairement faux au jugement de ceux qui ont precedé en temps. Veu que Claudius Apollinaris Eueſque de Hierapoli en Phrygie attache le premier commencement des Montanistes au Proconsulat de Gratus qui se rapporte à l'an 142. ou enuiron; & Apollonius Senateur de Rome martyrizé par Perenuis le 18. Auril 181, obserue que 40. ans auparauant cette Secte s'estoit glorifiée de l'esprit prophetique; insinuant par là qu'elle auoit commencé enuiron l'an 139. ou 40. quoy qu'il en soit fort prés du temps marqué par Apollinaris, mais trois ans plus tard que sainct Epiphane ne vouloit en sa dispute contre les Alogiens, & 36. ans plustost qu'il ne disoit en son traité contre les Montanistes.

5. Cette Secte estoit née proprement en Phrygie dans le village de *Pepuze* ; que les habitans (en consideration de leurs pretendus Propheţes qui en estoient originaires) nommoient *Ierusalem*, & non (comme a pensé sainct Epiphane) dans Thyatire, qui estoit de la Lydie, voisine à la verité, & qui auoit ses confins meslez auec la Phrygie, mais que faisoit Prouince à part, comme appert par le tesmoignage de Strabon lib. 13. par Ptolomée liu. 5. c. 2. par le Concile de Nicée assemblé par l'Empereur Constantin le Grand l'an 325. & par celuy de Lydie conuoqué par l'ordre de l'Empereur Leon 1. l'an 458. où les Eueſques de Thyatire souscriuent auec les Lydiens

comme eſtans de meſme departement. Et quand il ne nous reſteroit pour nous raddreſſer que les Noms de *Cataphryges*, *Phrygaſtes* & *Pepuziens*, donnez par les Catholiques aux Montaniſtes, ils pourroient nous faire comprendre qu'il ne faut pas chercher leur extraction dans Thyatire hors de la Phrygie, de laquelle a eſté deriuée leur ſpecifique denomination.

6. De l'application du nom de *Iezabel*, reſulte vne nouuelle difficulté contre le ſentiment de S. Epiphane; car ſoit que l'on liſe auec ſainct Cyprian epiſtre 52. & auec Primaſius, André de Ceſarée & Aretas, [a] *ta femme Iezabel*; ce qui eſt conforme à la leçon tant de l'ancien exemplaire d'Alexandrie, eſcrit il y a plus de 1300. ans par Thecla, & donné au Roy Iacques de la grande Bretagne par le Patriarche Cyrille; que de celuy de la Bibliotheque Royale imité par Robert Eſtienne, en l'edition du Nouueau Teſtament *in folio*, de celuy d'Alcala de Henares, & de celuy qui a eſté ſuiui en l'edition de la grande Bible d'Anuers, & autres impreſſions de Plantin, ſoit ſimplement [b] *la femme Iezabel*, comme a fait Hilaire Diacre ſur le chapitre 11. de la 2. aux Corinthiens, Tychonius dans les Homilies rapiecées & mal attribuées à S. Auguſtin, Beda, Arsbert (qui joint les deux differentes façons de lire) & Berengandus de qui le Commentaire a eſté publié par Cutbert Tonſtal Eueſque de Durham ſous le nom de ſainct Ambroiſe; ſoit derechef que l'on vueille prendre les noms de *femme* & de *Iezabel* proprement, pour les adapter ou à la femme du paſteur de Thyatire, ou de quelque autre perſonne ſinguliere ſouſmiſe à ſon gouuernement, comme ſainct Cyprian ſemble auoir fait, ſoit en fin que l'on les entende figurément de l'hereſie, comme la pluſpart des anciens Interpretes. Il ſemble

[a] Vxorem tuam Iezabel, γυναῖκά σου Ιεζαβέλ.

[b] Mulierem Iezabel, γυναῖκα Ιεζαβέλ.

Digitized by Google

qu'il n'y ait aucune raiſon d'en faire (comme S. Epiphane) l'application aux trois deuineresſes des Montaniſtes Priſca ou Priſcilla, Maximilla, & Quintilla, jointes de compagnie, ny à aucune d'elles à part; non ſeulement pource qu'elles n'ont eſté ny natiues ny habitantes de Thyatire, mais Phrygiennes ſorties de Pepuze; mais auſſi pource que la reprehenſion du Fils de Dieu qui taxe la *Iezabel* des Thyatiriens *de paillardiſe*, & de l'vſage *des choſes immolées aux Idoles*, ne peut nullement conuenir ny à ces femmes que ſainct Epiphane eſcrit auoir eſté deſignées par le nom de *Iezabel*, ny à aucun des Montaniſtes demeurant dans l'obſeruation preciſe des fauſſes maximes qui le faiſoient errer: car ces gens bien loin d'introduire vne licence effrenée & diſſoluë dans la vie, & de *relaſcher* [a] *aux crimes* (comme parloit Tertullian) *la boucle* de la diſcipline Chreſtienne, paſſoient à l'extremité de la plus ſcrupuleuſe & ſuperſtitieuſe auſterité, condamnans les *ſecondes nopces*, [b] l'vſage des choſes ſacrifiées aux Idoles, [c] celuy *des chairs & alimens pleins de ſuc au temps des jeuſnes*, la [d] *fuite* au temps *de la perſecution*; & à plus forte raiſon l'abnegation du Chriſtianiſme, la *paillardiſe & l'idolatrie*, de laquelle (comme de toute impureté de vie qu'ils reprochoient aux Catholiques; leur attribuant vne foy *animale*, [e] & les deſcriant pour ce ſujet par le nom de *Pſychiques*) ils ſe croyoient d'autant plus exempts qu'ils ſe qualifioient *ſpirituels*, [f] ſectateurs de la *diſcipline* [g] *de l'eſprit*, qui [h] *taſchoit d'effacer* (à l'exemple de ſainct Paul) *toute la neceſſité de la chair*; & qui pour le matter mettoit en auant des choſes *onereuſes* [i] que le Fils de Dieu auoit entenduës, diſant à ſes Diſciples, [l] *I'ay encore à vous dire pluſieurs choſes, mais vous ne les pouuez maintenant porter*: mais les crimes de la Iezabel des Thyati-

a De Corona, c. III.
b De Monog.
c De Ieiun.
d De fuga in perſ.
e Lib. de ieiun. c. I.
f De Monog. c. I.
g De ieiunio c. I.
h De pudic. c. 16.
i De Monog. c. 2.
l Ioan. 16. 12.

riens se rencontroient dans la Secte des Gnostiques, Nicolaïtes & autres que sainct Irenée, Tertullian, sainct Epiphane luy-mesme, S. Augustin, & tous les Heresiologues qui sont venus depuis, accusent de les auoir commis, & cela mesme que Tertullian (Montaniste & admirateur de ces femmes que sainct Epiphane pretend auoir esté designées par Iezabel) prend à partie les Gnostiques, pource qu'ils estoient coupables des fautes notées par S. Iean, comme sa *scorpiaque* & ses autres escrits justifient; cela, dis-je, prouue demonstratiuement contre sainct Epiphane, qu'il faut aller chercher la *Iezabel des Thyatiriens* ailleurs qu'entre les Montanistes, & interpreter benignement ce qui paroist peu accordant au discours de ce bon vieillard, où apres auoir dit que l'Apocalypse *parle* (sous le nom de Iezabel) *des femmes seduites & seductrices des Montanistes* ; il adjouste qu'en ce lieu-là sainct Iean *a escrit qu'vne femme deuoit se dire prophetesse*: car *vne femme* (à prendre le mot à la rigueur) n'est pas *des femmes* ; mais j'ayme mieux presuppoſer qu'il a pris le mot de *femme* collectiuement, & me conformer en cela à son intention. Quant à ce qu'il soustient que l'Apostre de Dieu *a esté* relegué *en Patmos*, & y a escrit son Apocalypse *sous* l'Empire de *Claude*, 42. ans au moins plustost que ne porte la tradition commune de l'Eglise : Ie supplie le Lecteur de peser qu'il est refuté par l'histoire des Actes, qui remarque au chapitre 18. & 19. que sainct Paul ayant (l'an 51. de nostre Seigneur, concurrent auec le XI. de Claude) jetté les premieres semences du Christianisme dans Ephese, en partit pour celebrer la Pasque en Ierusalem ; & qu'apres son retour sur la fin de l'année, il tint pied ferme dans Ephese deux ans, c'est à dire le 52. & 53. de nostre Seigneur courans auec le 12. & 13. de Claude,

Digitized by Google

qui perit le 13. Octobre 54. au 20. jour du 9. mois de sa 14. année. Car puis que sainct Paul a esté le fondateur de cette celebre Eglise, qui a serui comme de matrice à toutes les voisines : que sainct Iean qui semble auoir pour lors enseigné les Parthes, ausquels sa premiere Epistre a (selon l'opinion de quelques anciens) esté adressée : Sainct Iean, dis-je, n'y est point entré durant le sejour de sainct Paul ; & qu'apres la retraite de S. Paul, hastée par l'esmotion de Demetrius, Claude n'a regné que 9. mois ; il n'y a nulle vray-semblance à presumer qu'en vn si court espace de temps, se soient rencontrées toutes les choses que l'antiquité nous asseure estre arriuées à sainct Iean, à ç. qu'il a confirmé l'Eglise d'Ephese, & planté les voisines, & confessé le nom de Christ dans Rome, où ayant [a] esté *plongé dans vn vaisseau d'huile boüillante, il en est sorti plus pur & plus vigoureux qu'il n'y estoit entré*, oint en effet & nullement bruslé, que *s'estant [b] en suite auancé comme champion de Christ, pour recenoir la couronne, il a aussi tost esté relegué en l'isle de Patmos*, & que pendant sa relegation il a esté honoré des visions de Dieu. 2. Quand on se hazarderoit de feindre que tous ces euenemens qui requierent vne plus longue suite de temps sont arriuez en vn tournemain, on ne sortiroit pas pour cela de difficulté, veu que toute l'antiquité attribuant la relegation de sainct Iean à Domitian venu à l'Empire 26. ans & 11. mois precisement apres la mort de Claude, contredit (comme par concert) le sentiment singulier de sainct Epiphane, qui ne doit (quelque estime que l'on en face) estre opposé ny à la vray-semblance, ny à la tradition vniuerselle, ny à l'authorité des plus anciens, plus croyables que luy, par cela mesmes qu'ils ont esté plus proches du siecle de sainct Iean, & plus aisément informez

[a] Hieron. aduerf. Iouin. c. 14.

[b] In Matth. 20.

Digitized by Google

de la verité. 3. Veu que toute l'Eglise a touſjours tenu pour conſtant, qu'onze ans entiers apres la mort de Claude, ſa premiere perſecution a eſté meüe par Neron pour deriuer ſur les Chreſtiens innocens l'effet du deſpit des Romains irritez par le reſſentiment de leurs propres pertes, en l'incendie de leur ville que ce monſtre auoit luy-meſme cauſé. 2. Que la relegation de ſainct Iean a eſté vne dependance de quelque perſecution, ſainct Hierome contemporain de ſainct Epiphane & ſon familier amy, nous certifiant qu'*à cauſe du martyre*, ſainct Iean immediatement auant ſon tranſport en Patmos, *fut plongé* à Rome *dans l'huille boüillante*. 3. Que tous (excepté ſainct Epiphane) rapportent l'exil de ſainct Iean à la ſeconde perſecution, qu'ils font commencer à la fin de Domitian. 4 Qu'auec la meſme vniformité de ſentimens, ils attribuënt à Nerua, caſſant les Actes de ſon deuancier, le rappel de ſainct Iean, & que nul (non pas ſainct Epiphane meſme) n'a jamais taxé Claude (de qui les Actes ont eſté confirmez par ſon Apotheoſe) d'auoir mal traité les Chreſtiens; il s'enſuit de neceſſité que la relegation de ſainct Iean n'a eſté ny pu eſtre ſous ſon Empire, & partant que l'opinion de S. Epiphane que nous auons demonſtré n'eſtre ſouſtenable en aucune de ſes parties, ne peut ny ne doit en celle-cy eſtre ſuiuie d'aucun.

CHAP. III.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Refutation du ſentiment de feu Monſieur Grotius touchant le temps de l'Apocalypſe.

DEPVIS l'an 375. auquel ſainct Epiphane a eſcrit contre les Alogiens juſqu'à l'an 1640. l'opinion de ce Pere n'a pleu qu'à vn ſeul homme d'eſtude, tres-grand perſonnage à la verité, ſoit que l'on ait eſgard à la ſublimité de ſon eſprit, à l'vniuerſalité de ſon ſçauoir, qui ne peut eſtre trop eſtimé & à la diuerſité de ſes eſcrits, ſoit que l'on mette en conſideration la dignité de ſes emplois; mais homme toutesfois, qui par cela meſme a eſté compris dans le danger de ſe meſprendre, & de faire quelquefois vn mauuais choix. Celuy-cy ayant donné au public vn petit traitté Latin intitulé *Commentatio ad loca quædam Noui Teſtamenti quæ de Antichriſto agunt, aut agere putantur, expendenda eruditis*, fait cette note tres digne d'animaduerſion ſur le 9. verſet du 17. de l'Apocalypſe *Iean a commencé d'eſtre en Patmos, & d'eſtre eſclairé des viſions de Dieu au temps de Claude, ce qui eſt le ſentiment des plus vieux Chreſtiens, & non au temps de Domitian comme d'autres ont voulu. Voyez Epiphane en l'hereſie des Alogiens. Claude auoit (comme appert Act. 18. verſet 2.) chaſſé de Rome les Iuifs ſous le nom deſquels en ce temps là les Chreſtiens eſtoient auſſi censés, comme il a eſté obſerué par pluſieurs hommes doctes. Lequel exemple il n'y a point de doute que pluſieurs Preſidens des Prouinces Romaines n'ayent imité. En cette ſorte Iean a eſté en chaſſé d'Epheſe.*

Digitized by Google

Mais ie ſouſtiens contre le prejugé de ce grand homme, que nul ny des anciens Chreſtiens, ny des modernes n'a eſté de l'aduis de ſainct Epiphane, ny ne l'a fauorisé. 2. Que ſainct Epiphane (qui n'a eſté ny precedé ny ſuiuy en cela d'aucun autre) ne dit rien de ſouſtenable, & qui ne ſe refute peremptoirement, tant par la tradition receuë vniuerſellement en l'Egliſe, que par la raiſon. 3 Que la ſingularité & nouueauté du ſentiment de ce Pere contraire à tous les autres, & en quelque ſorte à ſoy-meſme deuoit pluſtoſt prouoquer ſon degouſt, que preoccuper ſon eſprit. 4. Que par aucun monument de l'antiquité ne ſe peut juſtifier que la meſpriſe des Payens prenans les Chreſtiens pour Iuifs, ait reduit (du temps de l'Empereur Claude, ſous lequel les ſeuls Iuifs eſtoient perſecuteurs de l'Egliſe) aucun des fidelles à ſouffrir le banniſſement en qualité de fidelle ou Chreſtien, & que le preſuppoſer par ſimple conjecture ſans preuue, c'eſt abuſer ouuertement de ſon credit, & de la bonne foy & facilité de ceux qui y pourroient deferer. 5. Qu'il eſt impoſſible de verifier que l'Edit de Claude qui ne banniſſoit les Iuifs d'aucun autre lieu que de Rome, ait eſté ou peu eſtre *imité par* aucun des *Preſidens des Prouinces Romaines*, qui ſçauoient qu'il n'y auoit qu'vne Rome au monde, & qu'elle ne ſe trouuoit dans le departement d'aucun d'eux. 6. Que par l'hiſtoire des Actes il conſte, qu'apres l'Edit de Claude les Iuifs ont joüy dans tous les autres lieux de l'Empire, d'vne auſſi entiere & pleine liberté qu'ils auoient peu faire auparauant: Veu que ſainct Paul & Silas & Aquile & Priſcille ſa femme habitoient impunement dans Corinthe, où ceux de leur nation auoient leur Synagogue dreſſée & s'y aſſembloient à l'accouſtumée & ſans aucun contredit. 7. Que quand il au-

Act. 18. 1. 2.

Digitized by Google

roit pris enuie aux *Preſidens des Prouinces Romaines* de chaſſer (à *l'imitation* de l'Empereur) les Iuifs de leur departement, il ne ſeroit pas permis de s'imaginer rien de ſemblable du Proconſul d'Aſie, ny de preſuppoſer qu'en conſequence de ce caprice, il ait *chaſſé ſainct Iean* (qui n'eſtoit pas dans ſon departement) d'aucun lieu, veu qu'au meſme temps que les Iuifs eſtoient contrains de ſortir de Rome, ſainct Paul, Priſcille Aquile & Apollos (qui n'eſtoient pas moins d'origine Iudaïque que ſainct Iean) ſejournoient dans Epheſe ſans empeſchement, leurs *Freres ſelon la chair* y eſtoient maintenus auec autant de liberté que jamais, & lors meſme que Demetrius eut (auec ſes compagnons de meſtier) fait ſouſleuer la ville contre ſainct Paul, ils ſe creurent aſſez authoriſez pour pacifier le trouble *pouſſans hors de la foulle Alexandre* leur confrere, & luy donnans la charge de haranguer le peuple eſmeu & en furie, car ſi ce fut vainement qu'ils l'entreprindrent, ce fut au moins ſans apprehenſion d'aucune riſque, ſoit pour eux ſoit pour luy. D'où s'enſuit, 1. que non ſeulement ſans neceſſité, mais auſſi ſans aucune couleur, on s'eſt figuré que S. Iean (qui n'eſtoit point encor venu en Epheſe, lors que l'Edit de Claude fut publié à Rome contre les Iuifs) en a eſté chaſsé en conſequence de ce meſme Edit qui ne le concernoit en rien; & que s'il n'y peut jamais auoir d'excuſe à introduire des nouueautés en fait de Religion, il en faut encor moins chercher dans le deſſein de ſuppoſer des hypotheſes ruineuſes, pour ſouſtenir le deſſein encor plus ruineux de bouleuerſer les ſentimens communs: tellement que perſonne ne doit trouuer eſtrange, ſi (par vn juſte jugement de Dieu) ceux qui ſe plaiſent à contredire aux choſes plus conſtantes s'engagent (ſans y penſer) à conceuoir

des opinions inconsistantes, indignes de leur reputation, & plus propres à faire pitié pour leur foiblesse, qu'à donner de la jalousie pour leur importance.

CHAPITRE IV.

Refutation du sentiment de Iean Hentenius de Malines touchant le temps de l'Apocalypse.

APRES auoir demonstré l'improbabilité du sentiment tant de sainct Epiphane que de celuy qui l'a voulu prendre pour fondement, sans considerer qu'il se feroit mille fois plus de tort en le suiuant contre la verité, qu'il n'eust peu faire en luy contredisant pour la verité qu'il auoit eu pour but d'establir; ie dois ce me semble rendre palpable l'absurdité d'vn autre caprice, qui (pour choquer auec moins d'inconuenient la tradition de l'Eglise) à des l'an 1545. rapporté l'edition de l'Apocalypse au temps de Neron, & reculé de dix ans & plus l'epoque de Sainct Epiphane. Iean Hentenius Hieronymite natif de Malines, qui en est l'autheur s'estant ingeré de nous faire en sa preface sur le commentaire d'Arethas, le discours qui suit, *Il me semble que Iean cet Apostre & Euangeliste, qui est aussi surnommé Theologien, a esté relegué par Neron en Patmos entierement au mesme temps que celuy là a tué dans Rome les bien-heureux Apostres de Christ, Pierre & Paul. Tertulien voisin des temps des mesmes Apostres, asseure cela mesme en deux lieux. Eusebe aussi traitte la mesme chose au li-*

ure de la demonſtration Euangelique; *combien qu'en ſes* Chroniques *& en* l'hiſtoire Eccleſiaſtique *il dit que cela eſt arriué ſous Domitian, ce qu'auſſi Sainct Hierome & pluſieurs autres ſuiuent.* Mais *à ces liures cy comme eſcris és années precedentes, ſi grande authorité n'eſt pas attribuée qu'à celuy de la* demonſtration Euangelique, *veu qu'il a eſté depuis & plus correctement élabouré.*

Voicy donc de la part de cét homme vne 3. opinion incompatible, tant auec les 2. precedentes, qu'auec la verité, qui ne ſe declare que pour la premiere confirmée par ſainct Irenée, & les autres anciens; & ce qui doit expoſer à vn plus grand meſpris cette nouuelle production, eſt qu'elle ne ſe treuue fondée que ſur des ſuppoſitions chimeriques, & ne contient en toute ſa latitude rien d'aueré. Car encor que l'on s'enhardiſſe d'eſcrire qu'en deux lieux Tertullian aſſeure que Sainct Iean a eſté relegué au temps du martyre des ſaincts Apoſtres Pierre & Paul, il eſt abſolument faux, ce Pere qui fait mention des ſouffrances des Saincts Pierre, Paul & Iean conjointement en vn ſeul lieu, à ſç. au 21. *des preſcriptions* ne s'en exprimant qu'en ces termes: *Cette Egliſe* (à ſç. celle de Rome) *eſt fort heureuſe pour laquelle les Apoſtres ont reſpandu toute leur doctrine & leur ſang: ou Pierre a eſté egalé à la paſſion du Seigneur* (c'eſt à dire crucifié) *où Paul a eſté couronné de l'iſſuë de Iean* (c'eſt à dire decapité comme Iean Baptiſte) *où l'Apoſtre Iean apres que* (*plongé dans vne huile ignée*) *il n'a rien ſouffert, a eſté relegué dans vne Iſle.* Où il eſt euident que ſon but a eſté de monſtrer que Sainct Iean a eſté perſecuté non en meſme temps, mais en meſme lieu que Sainct Pierre & Sainct Paul, ſon diſcours (qui ne prouue rien de ce qui eſt en queſtion) ne perd rien du tout de ſa verité, encor que l'on croye la relega-

tion de Sainct Iean arriuée sous Domitian, 28. ans seulement apres le martyre des Saincts Apostres Pierre & Paul sous Neron : ailleurs dans tout le reste des escrits de Tertullian, il n'est non plus parlé de l'escrit de Sainct Iean, que de la descouuerte des Indes Occidentales, & faut qu'Hentenius qui se vante d'y auoir leu ce qu'il en dit ait fait sa lecture en dormant. Il n'y a pas moins d'abus en ce que le mesme attribuë à Eusebe, qui au 3. de la demonstration Euangelique chap. 7 ayant parlé de l'empriſonnement de tous les Apostres par les Sacrificateurs de Ierusalem : & en suitte de leur flagellation, de la lapidation de Sainct Estienne, du decollement de Sainct Iacques, fils de Zebedée, de la detention de Sainct Pierre, & de la lapidation de Sainct Iacques, frere du Seigneur, adjouste *Pierre est crucifié dans Rome la teste contre bas ; Paul decollé, & Iean relegué dans vne Isle :* car il est clair que ce discours ne marquant ny le lieu ny le temps de la souffrance des Saincts Hommes de Dieu, ne peut obliger personne à croire qu'ils ayent esté persecutez par vn mesme Tyran, & en vn mesme temps, & que rien n'empesche que (selon Eusebe luy-mesme, tant en sa chronique qu'en son histoire) les deux premiers n'ayent esté mis à mort par le commandement de Neron & le dernier exilé 28. ans apres, en consequence du decret de Domitian, se persuader le contraire de par Eusebe, c'est abuser de ces paroles, & penser le tirer de ces mesmes paroles par la force du raisonnement, c'est s'accuser soy-mesme d'estre despourueu de raison, & de songer en veillant : l'autheur pense donner vne 3. preuue de son opinion, lors que (se fondant sur vne mauuaise interpretation du mot ἱστορία qui est equiuoque, il suppose que la *Chronique* d'Eusebe & son *Histoire* ont esté escrits deuant son œuure de la

Demonſtration Euangelique, & que comme moins élaborés, ils ont eſté de moindre authorité. Car d'où l'infere-t'il ? Euſebe au chap. 13. de ſon 6. liure de la demonſtration Euangelique auoit vſé de ces paroles [a] *la reueuë que nous auons faite à quelque pouuoir prés de nous-meſmes, nous auons recognu de nos yeux que Sion (autrefois celebre) eſt labourée par des hommes Romains auec des couples de bœufs*, & chacun ſçait qu'Euſebe qui eſtoit voiſin de Sion & naturel du pays pouuoit tenir ce diſcours d'autant plus certainement qu'il auoit eu moyen de ſe rendre mille fois ſur le lieu; & qu'encor aujourd'huy (comme du temps d'Adrian qui rebaſtit Ieruſalem ſous le nom d'Ælia) Sion qui eſtoit du temps de noſtre Seigneur dans l'enceinte de ſes murs & ſa fortereſſe, eſt toute hors de ſon enclos & preſque inhabitée, tellement que la terre en eſt & peut eſtre cultiuée par le labeur des bœufs; mais Hentenius qui ſe figuroit que dans le diſcours d'Euſebe le mot ἱστορία ne pouuoit ſignifier autre choſe que ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, a laiſſé eſchapper de ſa memoire, ce que le lieu de cét auteur qu'il auoit en main luy deuoit ſuggerer, à ſç. que ce meſme mot y eſt (comme ſouuent ailleurs dans les bons eſcriuains) employé pour denoter vne *enqueſte* vne *veuë* vne *viſite*, tout ainſi que quand Plutarque en ſon liure de la ceſſation des Oracles & [b] Theodoret au chap. 22. du 1. liure de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique [c] s'en ſeruent, & lors que Suidas explique le mot ἱστορία par θέα. Ioint que quand on voudroit l'entendre autrement, Euſebe luy-meſme ne le permettroit pas, ny que l'on ſuppoſaſt que ſa *demonſtration Euangelique* ait eſté, ou *eſcrite apres*, ou *de plus de conſideration*, ou *plus élaborée & correcte*, que ſon hiſtoire, puis qu'au 3. chap. du 1. liure de l'hiſtoire il cite la *demonſtra-*

a εἰ γοῦν τι δύναιτο ἡ ἡμετέρα ἱστορία καθ' ἡμᾶς αὐτοὺς τῇ πάλαι βεβαμένῃ Σιὼν ζεύγεσι βοῶν Ῥωμαίων αἰδοῖ ἀγνοίᾳ ὀφθαλμοῖς παρελθεῖν φαμέν.

b πλεῖστοι αὐτὸς ἱστορίας ἐν θέᾳ ἔσχε.

c πολλοὶ μὲν ἱστορίαν λέγειν ἐστέλλοντο.

Digitized by Google

tion, disant, *ayant r'assemblé en des memoires dressez proprement pour cela les extraits des Prophetes concernans nostre Seigneur Iesus-Christ, & confirmé en d'autres plus demonstratiuement les choses qui ont esté declarées de luy*, il prouue demonstratiuement qu'il l'auoit desia escrite auparauant, & ne s'ensuit pas que s'il l'auoit *escrite apres*, il l'euſt *plus elabourée*, veu que la vie de Constantin, de laquelle (contre ce que pensent aujourd'huy quelques vns) il se declare l'autheur, [d] a esté escrite apres l'an 337. long temps apres son histoire Ecclesiastique, & neantmoins n'a pas esté plus elabourée, veu qu'en ce qu'elle a de commun auec l'histoire, elle en represente les propres termes en plusieurs endroits, ce qui monstre qu'Eusebe apres l'an 337. auquel Constantin est mort, n'auoit rien de meilleur à nous debiter, ou en plus forts termes que ceux esquels il s'estoit exprimé en son histoire qu'il n'auoit conduite que jusques à l'an 325.

[d] Lib. 2. de vita Constant. c. 24. 44. 45. & lib. 4. 34. 35 36.

L'on peut dire le mesme de sa Chronique, qui se trouuant citée tant en la *demonstration Euangelique* qu'en *l'histoire Ecclesiastique*, a necessairement esté escrite la premiere: Car tant s'en faut qu'elle soit pour cela moins correcte & elabourée, qu'au contraire il faut necessairement corriger par elle diuers traits qu'il a (sans y penser) tracez en son histoire, qui est à cét égard moins elabourée: joint qu'il semble que la Chronique (qui fait à present mention non seulement de la mort de Licinius, du Concile de Nicée, & de la miserable fin de Crispus tué l'an 326.) ait esté reueuë par luy depuis l'edition de son histoire, & par consequent plus *elabourée* qu'aucun autre de ses ouurages: ce qui sert autant ou plus que tout le reste à justifier le mescompte de Hentenius, & mettre son imagination au descry.

Digitized by Google

Il demeure donc constant par le certificat de S.Irenée, de Clement Alexandrin, de Tertullian, d'Eusebe & de S.Hierome, és lieux alleguez, & par Seuerus Sulpitius liure 2. de son *Histoire sacrée*, par Paul Orose liure 7. c. 10. de son histoire, par Primasius Euesque d'Adrumete en son Commentaire sur l'Apoc. par Iornandes *de regn. succeſſ.* par Isidore de Seuille en ses Chron. & au liure de *la mort des Saincts*, par l'autheur de la Preface mise en teste des traitez de sainct Augustin sur S-Iean, par Maximus *in Dionyſ.epiſt.*10. par les faux Abdias & Prochore en la vie de sainct Iean, par Beda sur l'Apoc. & *des six aages*, par celuy qui a escrit du martyre de S.Timothée, par Ambroise Ansbert sur l'Apocal. par Paul Diacre *in Miſcellâ*, par Freculse de Lisieux Tome 2. liure 2. chap.7. & 8. par les Martyrologes Romains, de Beda, Vsuard, Ado, Notker, &c. par Michaël Syncellus *encomio Dionyſij*, par Regino, par Arethas Archeuesque de Cesarée en Cappadoce, par Simeon Metaphraste, par les Fastes Grecs, par les Prologomenes Arabesques, par Herman surnommé *Contractus*, par Lambert de Schaffnabourg, par Marianus Scotus, par Zonare, par Cedrenus, par Nicephore Calliste liure 1. chap.11. liure 2. chap.42. par George Pachymeres *in epiſt. Dionyſ.* & par presque tous ceux qui ont escrit depuis le temps de sainct Iean, que ce grand Apostre a receu les reuelations de Dieu sous Domitian acheuant son Empire; qu'il a esté rappellé de Patmos par Nerua, & a escrit son Euangile apres son retour dans Ephese, & a fait la derniere closture de sa vie l'an 3. de Trajan, tellement que quiconque voudra soustenir le contraire, aura auant que d'acquerir quelque creance pour soy, à ruiner toute celle de l'antiquité.

Digitized by Google

Quarante deux ans apres le reſtabliſſement de S. Iean dans Epheſe, & 38. ans apres ſa mort, l'Empereur Adrian qui ſe voyoit affligé d'vne maladie mortelle & ſans lignée, adopta le 25. Feurier de l'an 138. Antonin ſurnommé *le Debonnaire*, à la charge d'eſtendre l'adoption à Marc Aurele, & Lucius Verus fils de ſon premier fils adoptif mort le 1. Ianuier de l'an 137. & luy-meſme eſtant decedé le 12. Iuillet ſuiuant, auſſi toſt parut le poëme attribué aux Sibylles, où l'autheur qui aſſigne ſur la fin du 8. liure la derniere ruine de Rome à l'an 948. de ſa fondation, coïncident auec le 195. de noſtre Seigneur; par cela meſme qu'en faiſant par deux fois la liſte des Empereurs, il conte apres Adrian, Antonin & ſes deux fils adoptifs, monſtre euidemment qu'il viuoit & eſcriuoit depuis leur adoption. Ses paroles ſont tres-claires: [a] *Apres luy* (à ſç. Trajan) *regnera vn autre perſonnage à teſte d'argent*, c'eſt à dire griſon & chenu, *qui tirera ſon nom* [Adrian] *de la mer* [Adriatique:] *Il y aura vn autre perſonnage tout bon, & qui ſçaura toutes choſes*, à ſç. Antonin le Debonnaire; *& ſous toy, ô tout bon & tout excellent, qui as le poil brun, & ſous tes branches*, à ſç. Marc Aurele & Lucius Verus, *arriueront les jours de toutes choſes, trois regneront, & le troiſieme ſera en poſſeſſion de la domination plus tard que tous les autres.* Et ailleurs parlant à Rome, il dit: [b] *Apres que trois fois cinq Rois delicats* (à ſç. Iules, Auguſte, Tibere, Caligula, Claude, Neron, Galba, Piſo, Otho, Vitellius, Veſpaſian, Titus, Domitian, Nerua & Trajan) *te ſeront venus, qui auront aſſeruy le monde depuis le leuant juſques au couchant, il y aura vn Roy à teſte chenuë portant vn Nom* [à ſçauoir Adrian] *voiſin du Nom de la mer* [Adriatique] &c. *Outre celuy là trois regneront*, à ſç. Antonin, Marc Aurele, & Verus, *qui auront*

Lib. 13. p. 41.
[a] μετ' αὐτὸν δ' ἄλλος ἀνάξει Ἀργυρόκομος αἰνῆ τῷ δ' ἔσται ὄνομα πόντῳ· ἔσται δὲ παράκοιτος αἰνῆ καὶ πάντα τοῖσι, καὶ ὦ σοὶ παράρρυτα, παντέχνα κυανοχαίτᾳ, ὑπὸ σοῖσι κλάδοισι παῦ' ἕξεται ἦμαρ ἅπαντα· τρεῖς ἀρξοῦσι, τὸ δὲ τρίτον ὕστερον ἔσται κρατήσει ἅπάντων.

[b] Lib. 8. p. 57.
ὅτε σοι βασιλεῖς χιλιόχρωτοι πεῖς πέντε γένωνται κόσμῳ δουλώσαντες ἀπ' αἰγιαλοῦ μέχρι δυσμῶν, ἕξει τὸ αὖ ἄξ πολιόκρανος ἔχων ὄνομα πόντου, &c.
τὸν μὲν τρεῖς ἀρξουσι παντύξαντι ἦμαρ ἔχοντες ὄνομα πληρώσαντες ἐπ' ἠερίοιο θεοῖο ὃν δὲ κράτος ἔσται ἐς πᾶσας ἅπαντας.

ſous leur regne le jour dernier de tous, & rempliront par le Nom d'Antonin, *qu'ils porteront tous le nom du Dieu Celeſte*, à ſçauoir Adonai, *de qui la puiſſance eſt maintenant, & à tous les ſiecles.*

CHAPITRE V.

Refutation de Poſſeuin touchant le temps de la ſuppoſition de l'eſcrit dit Sibyllin.

IL faut donc de neceſſité que le fourbe, qui pour dreſſer ces Catalogues d'Empereurs, auoit emprunté le nom de la Sibylle, ait commis ſon impoſture depuis l'an 138. voyons de combien depuis: Poſſeuin en ſon *Apparatus ſacer*, ſur l'imagination qu'il parle du ſecond embraſement du temple de Veſta, le fait viure depuis cét accident, & dés là ſe trompe en 4. façons. Car 1. il accouple mal l'an 199. auec l'Empire de Commodus aſſaſſiné dés le 31. Decembre 192. 2. Il aſſigne auſſi mal l'embraſement du temple de Veſta à l'an 199. veu que (ſelon Dion liure 72. Herodian liure 1. & Oroſius liure 7. chap. 16.) il eſt arriué ſur la fin de l'Empire de Commodus chaſſé du monde 7. ans auparauant: joint qu'Euſebe de l'authorité duquel il abuſe notoirement, determine le temps de cét euenement ruineux, le plaçant ſous l'an 3. de la 242. Olympiade, & le 12. de Commodus, characteres qui ne marquent que l'an 191. de noſtre Seigneur. 3. Lors qu'il deſigne les trois ſucceſſeurs d'Adrian, omettant Verus aſſocié à l'Empire par Marc Aurele, il compte en ſa place Commodus, auquel la pretenduë Sibylle n'a ny penſé ny pû penſer, veu

Digitized by Google

qu'elle a escrit son poëme plus de 15. ans deuant la naissance de ce Prince arriuée le 31. Aoust 161. & plus de 30. deuant son association à l'Empire, faite le 27. Nouembre 176. 4. Encore que l'autheur de ce Roman ait pû parler du second embrasement du temple de Vesta, veu que par cela mesme qu'il a supposé que Rome deuoit estre bruslée l'an 948. de sa fondation concurrent auec le 195. de nostre Seigneur, & le 3. de Seuere, il a voulu faire croire que tous ses temples (celuy de Vesta entr'autres) seroient consumez par le feu, & n'a pû (comme mort auparauant) ny en voir l'incendie, ny dire (selon ses propres hypotheses) qu'il l'ait veu; car comment apres auoir mesuré la durée de Rome à celle de la vie d'Antonin & de ses fils adoptifs Marc Aurele & Verus (monstrant qu'il escriuoit de leur viuant, & par consequent deuant l'an 160. de nostre Seigneur) auroit-il esté en estat de parler de Commodus né seulement le dernier d'Aoust 161. cinq mois & 24. jours apres la mort d'Antonin; & asseurer qu'il a veu le second embrasement de Vesta, qui n'est arriué que l'an 191. & la douziesme année d'apres la mort de Marc, auec lequel il faisoit semblant de se figurer que Rome & l'Vniuers deuoient perir?

* Comme au liure 3. p. 27. il auoit escrit de Rome qu'elle deuiendroit ῥύμη, c'est à dire *vn village*, il l'auoit à l'imitation de l'Apocalypse chap. 17. 16. & 18. 8. 9. & 19. 3. menacée ouuertement d'vne finale ruine par feu, disant au 2. liure p. 14. (a Dieu *seceüera le peuple de Rome à sept collines, & vne grande opulence perira, enfondrée dans vn grand feu par la flamme de Vulcan* · & p. 20. b *trois desoleront Rome par vne miserable destinée, & tous les hommes periront en leurs propres maisons lors que la cheute du feu degoutera du Ciel*: & au liure 5.

a λαὸν τε πιάξει Ῥώμης ἐπταλόφοιο μέγας δέ τε πλοῦτος ἀλεῖται δευόμβος πυρὶ πολλῷ ἐκ Διὸς φλογὸς ἴφθιτος.

b τρεῖς Ῥώμῃ εἰς τρὶς μοῖρα καταφθίσονται, πάντες δ' αὐθεγενοι μελάθροις ἰδίοισιν ὀλοῦνται, ὁππότερ' ἐρατόθεν πύρινος ῥεύσῃ κατ' ἐρκτῆς.

p. 40. *e meslée de feu bruslant loge toy bien bas dans le lieu detestable de l'Enfer :* & au liure 8. p. 58. *d tu seras reduite à neant par naphthe, bitume, souffre & grand feu, & seras poussiere bruslante à jamais.* Mesmes afin qu'il ne restast aucune difficulté pour le temps de cette Catastrophe, il s'en estoit declaré en ces termes p. 59. *e tu fourniras trois fois trois cens & quarante & huit années lors que la triste destinée te suruiendra, & que tu seras forcée de remplir le nombre de ton Nom*, à sçauoir Ῥώμη, les lettres duquel produisent le nombre de 948. en cette sorte, ρ 100. ω 800. μ 40. η 8.

c πυρὶ δὲ φλεγέθοιτο μιγεῖσα, Ταρτάρεον τ' εἴκοστον ἐς ἄδυ χάος ἀθέσμων.

d Ναφθᾷ καὶ σφάλθῳ καὶ θείῳ καὶ πυρὶ πολλῷ ἐξαφανισθήσῃ καὶ ἔσῃ κονίς αἰάντεσσιν αἰθομένη.

e τρὶς δὲ τριακοσίοι καὶ τεσσαρακοντα καὶ ὀκτὼ πληρώσεις λυκάβαντας, ὅπποτε σοι δύσμορος μοῖρα βιαζομένη τεὸν οὖτεμα πληρώσασα.

Eust-il pû sans se rendre ridicule & passer pour vn insensé, se vanter non seulement d'auoir suruescu à ceux sous lesquels Rome & le monde deuoient finir, mais aussi d'auoir esté spectateur d'vn euenement qui n'a precedé que de 4. ans, le jour qu'il assignoit à cette extreme desolation? Où eust-il de bonne grace confessé qu'il estoit passé au delà du temps qu'il auoit donné pour borne à la durée de l'Empire & de l'Vniuers? Mais il n'a pas esté si sot, que hardi imposteur, & ses paroles que Posseuin a creu pouuoir estre adaptées au second bruslement du temple de Vesta, ne touchent que la derniere destruction de celuy de Ierusalem, qu'il appelle *maison desirée*, & *temple gardien de la Diuinité*, eloge qui ne pouuoit estre donné au temple de Vesta par celuy qui entreprenoit de disputer contre l'idolatrie Payenne pour le culte d'vn seul Dieu; Outre ce que la remarque que Posseuin fait de l'autheur du second embrasement de ce temple que la fausse Sibylle entendoit, disant, qu'il auoit esté *attenté par vne main impie*, descouure clairement qu'elle auoit en la pensée, *la main* du soldat infidele qui mit le feu au temple de Ierusalem, & fut declaré impie par le jugement de Titus general de l'ar-

mée Romaine ; Car de la veuë de cét horrible accident la feinte deuinereſſe pouuoit bien ſe glorifier, veu qu'il eſtoit arriué l'an 70. de noſtre Seigneur, precedent de 68. ans entiers le regne des Antonins, ſous lequel elle eſcriuoit : Combien qu'il y euſt au fonds de l'impertinence à ſe dire (comme elle faiſoit) bru de Noé, & à ſe vanter d'auoir veu vne ruine poſterieure de 2068. à la mort de Noé & de 2427. ans au deluge, comme ſi (ſelon la fable debitée par Ouide au 13. de ſes Metamorphoſes) cette pretenduë prophetesſe ayant obtenu le priuilege d'egaler les ans de ſa vie aux grains du monceau de ſable monſtré par la Sibylle de Cumes à Apollon, elle en euſt (lors qu'elle eſcriuoit) deſia paſſé non 700. comme la deuinereſſe d'Ouide, mais plus de 2400. & ſe fuſt en ſuite attenduë de ſe conſeruer juſques à la fin du monde ; au lieu que la Sibylle Cumée croyoit (à ce qu'on dit) deuenir à la fin des mille, ſi attenuée qu'il ne luy reſteroit plus de corps, la ſeule voix apres l'aneantiſſement de ſa premiere forme, luy demeurant pour predire l'aduenir. Voicy ſes paroles tirées du liure 5. p. 49. [a] *Les filles vierges ne trouueront plus en toy auec la matiere propre pour le nourrir le feu diuin. Iadis la maiſon deſirée a eſté eſteinte par toy, lors que j'ay veu pour la 2. fois tirée à bas en ruine cette maiſon embraſée de feu par vne main impure, maiſon touſiours fleuriſſante, temple gardien de Dieu fait par les ſaincts, qui auoit eſté touſiours entier, eſperé de l'ame & du corps meſme*, &c. Diſcours qui ne peut auoir de manifeſte rapport qu'à l'embraſement du temple de Ieruſalem par l'armée Romaine, en punition duquel l'autheur de l'eſcrit Sibyllin pretend que Rome doit eſtre tellement deſolée, que les Veſtales n'y entretiendront plus *le feu* qu'elles appelloient ſacré & *diuin*.

[a] οὐκέτι γὰρ σοῦ σπίλοι πλεῖ τῆς φιλοθρέμμονος ὕλης παρθενικαὶ κόραι πῦρ ἔνδεον ὠφέσουσιν. ἐσσεῖται σοῦ σπίλος παλαι πεποθήμενος οἶκος νίκησε δεύτερον εἶδος ἐγὼ ῥιπτύμενον οἶκον ἀφλωνδὸν, πυρὶ πεκτόμενον δι' χειρὸς αἰάγνου οἶκον ἀεὶ θάλλοντα θεοῦ τεμένισμα ναοῦ ἐξ ἀγίων γεγαῶτα, ἠδ' ἄφθιτον αἰὲν ἐόντα. ὃν ψυχῆς ἐλπίζόμενοι ἠδ' σώματος αὖτε.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Du temps auquel l'escrit Sibyllin a esté composé.

DE là appert que l'opinion de Posseuin touchant le temps auquel cét homme, qui contrefaisoit la Sibylle, a vescu, est tres-mal fondée, & l'ordre nous appelle à rechercher combien d'années il faut remonter pour le trouuer asseurément. Quiconque voudroit prendre droit sur ses seules paroles, seroit par sa propre lecture obligé de croire qu'il a escrit sous Antonin, mais son credit separé des choses qui d'ailleurs le peuuent soustenir, estant à bon droit nul, sa foy tres-suspecte, & son discours sujet à caution; il est necessaire de s'affermir sur d'autres appuys, & preferer le certificat de ceux que sa fraude a trompez, à tout ce qu'il pourroit auoir representé de soy-mesme. Theophile d'Antioche decedé le 13. Octobre de l'an 180. par cela mesmes qu'il a cousu dans ses liures à Antolycus diuers extraits de l'escrit pretendu Sibyllin, prouue irrefutablement qu'il l'a precedé en temps; & que (contre le soupçon de Posseuin) l'autheur qui l'a premierement composé n'est pas arriué jusques à l'Empire de Commodus, qui ne faisoit (lors de la mort de Theophile) que commencer le 8. mois de son regne. Athenagoras qui (en sa legation pour les Chrestiens addressée aux Empereurs Marc-Aurele & Verus) a copié 6. vers du 2. liure, monstre que cette fausse prophetie estoit en vogue dés deuant l'an 170.

Digitized by Google

auquel Verus eſt decedé. Hermas (que Tertullian * nous aſſeure auoir eſté *frere* du Pape *Pie* premier, inthronizé le Dimanche 7. Mars 146. ſous le Conſulat de Clarus & Seuerus, & decedé le 11. Iuillet 150. ſous le Conſulat de Gallicanus & Vetus) teſmoigne qu'il en auoit vne particuliere conoiſſance, veu qu'en ſon eſcrit intitulé *Paſteur*, non ſeulement il a meſlé des reſueries qui ont du rapport auec celles de la pretenduë Sibylle, mais en a deſigné l'autheur par le nom propre qu'il auoit voulu porter, entant qu'en la ſeconde viſion du premier liure, ayant feint qu'vne femme aagee luy auoit pendant ſon rauiſſement baillé à tranſcrire vn liuret contenant des exhortations à penitence, il a exprimé ce qu'il feignoit en croire par ces mots, *Freres, il m'a eſté reueté en dormant par vn jeune homme de belle apparence, & me diſant, qui penſez-vous que ſoit cette vieille, de qui vous auez receu le liure? Et ie dis, la Sibylle.* D'où s'enſuit que dés deuant l'an 150. cette opinion auoit gagné dans Rome entre les Chreſtiens, qu'vne Sibylle fort diſſemblable de celle des Payens, donnoit aux pecheurs des enſeignemens ſalutaires, pour l'exercice de la penitence & vraye pieté: & ce que le Pape Pie en ſa 2. Epiſtre à Iuſtus de Vienne, fait mention de la mort de ſon frere, diſant, *le Preſtre appellé Paſteur a fondé vn titre & eſt decedé dignement au Seigneur*; cela, diſ-je, juſtifie qu'entre l'an 146. & le 150. Hermas auoit ſouſtenu la ſuppoſition de la Sibylle, & que l'autheur des liures qui luy ont eſté attribuez deuoit eſtre encor plus ancien. S. Iuſtin Philoſophe Chreſtien qui eſtoit originaire de Neapolis de Paleſtine autresfois appellée *Sichem*, & qui a eſté depuis martyrizé dans Rome le premier Iuin 163. en ſa premiere Apologie preſentée à l'Empereur Antonin, à ſes fils adoptifs

* Carmine Pius cui germine frater Angelicus Paſtor.

Digitized by Google

ptifs & au peuple, deuant que Marc-Aurele qui n'eſt (par le titre) qualifié que *Veriſſimus* euſt eſté aſſocié à l'empire par conſequent enuiron l'an 141. ou 42. ſe plaint de ce que defenſe auoit eſté faite à peine de la vie, de lire les liures d'Hyſtaſpes & de la Sibylle, qu'il preſentoit aux Princes & au Senat pour en faire bonne conſideration; & ne faut pas douter que ce ſainct Perſonnage n'entendiſt parler de ceux qui ſont paruenus juſques à nous, puis qu'en ſa pareneſe aux Grecs il a copié trois vers de ſa preface 3. du 3. liure; & du 7. argument manifeſte qu'ils eſtoient deſja publics, puis qu'ils auoient paſſé par ſes mains, & qu'illes objectoit (comme pieçes connuës de chacun, aux Payens meſmes deſquels il combattoit l'erreur.

CHAPITRE VII.

Conjecture touchant l'autheur de l'eſcrit Sibyllin.

IL ſeroit impoſſible aujourd'huy de faire auec tant de bon heur la deſcouuerte du premier autheur de l'impoſture, que l'on peuſt ſans aucune crainte de meſpriſe produire ſon nom en public, pour le couurir de la honte & du blaſme de ſon ſacrilege attentat contre la bonne foy de l'Egliſe; mais il y a (ce ſemble) dequoy charger, ſinon comme principal artiſan de la fourbe, au moins comme complice de ſon crime, Hermas, qui a (comme il vient d'eſtre remarqué) parlé de la Sibylle dés l'an 148. ou 49. & qui s'eſt diffamé par vne autre eſpece de ſuppoſition, par laquelle

Digitized by Google

il a osé nous feindre des apparitions de femmes & d'Anges trauestis en *pasteurs*, qui luy ayent consigné des enseignemens de penitence barbouillés de phantaisies, qu'il a exprimées en vn Grec aussi grossier que celuy de l'escrit Sibyllin, & digne (autant que luy) d'vn perpetuel descry. Quoy que natif d'Aquilée, il faisoit sa residence prés du Pape Pie son Frere dans Rome, c'est à dire dans le sein de celle-là mesme qui s'estoit (pres de 720. ans auparauant) constituée gardienne des liures Sibyllins & fatidiques dictés par l'esprit d'impieté & de mensonge aux Payens; & là mesme & en mesme temps, Iustin martyr *faisoit* (comme Eusebe [a] a obserué) *ses exercices*; tellement qu'il s'estoit trouué present à la premiere production de l'auorton de la fausse Sibylle, & auoit esté des plus prompts à en prendre le soin. Mais quand ie considere d'vne part que le pere adulterin du poëme pretendu Sibyllin insinuant qu'il estoit Phrygien dextraction, nous a fait la Phrygie [b] 1. *des terres habitées* apres le deluge, l'appelle [b] à cette occasion *porte vie* & *ancienne*, introduit au 1. liure de ses pretendus oracles p. 9. Noé tenant ce discours [c] ô *Phrygie tu te leueras la premiere de dessus la surface de l'eau, & la premiere tu nourriras de rechef vne autre generation d'hommes, commençant de nouueau*: & adiouste en la page suiuante du mesme liure. [d] *Il y a dedans le continent de la noire Phrygie vn mont que l'on ne peut monter qu'vn à vn estendu en long, & qui s'appelle Ararat*, transferãt *Ararat* d'Armenie en Phrygie, à cause (peut-estre) qu'il y voyoit entre le mont Taurus & le Mæandre la ville d'Apamée surnõmée κιβωτὸς Cibotus, assise au pied du mont Segnias, au milieu des riuieres de Marsyas, Obrima & Orga tombans dans le Mæandre voisin, & qu'il s'estoit imaginé qu'elle portoit le nom de Κιβωτὸς

[a] Lib. 4. c. 11. Ὅτι Ῥώμης τὰς διατριβὰς ἐποιεῖτο.

[b] Lib. 1. p. 27. Φερέσβιον & ἀρχαῖαν.

[c] ὦ Φρυγίη πρώτη δ' ἀναδύσῃ ἀφ' ὕδατος ἄκρης, πρώτη δ' αὖ θρέψεις γενεὴν ἀνθρώπων ἀρχομένην αὖθις, il repete le mesme vers au liure 7. p. 58. se contentant d'y changer vn mot, à sçauoir ἀναχαψεις pour ἀναδύσῃ.

[d] Ἔστι δὲ τῆς Φρυγίης τῆς κατὰ μελαίνης ἠλίβατον πανύμνυχες οὖρος Ἀγηΐδ' ἐκάλεῦτο.

[e] Strabo liure 12. Plin. liure 5. c. 29. Ptolom. liure 5. c. 3.

qui ſignifie *Arche* en memoire de *l'Arche de Noé*, qu'il ſuppoſoit s'eſtre arreſté ſur le mont Signias, ſans conſiderer que ce mont n'eſt pas de telle hauteur & eſtenduë, que l'on luy puiſſe raiſonnablement approprier les epithetes qu'il luy donne, ny que Ioſephe de qui il pouuoit auoir leu l'eſcrit & veu la perſonne ſouſtient *f* (de par Beroſe, Hieroſme l'Egyptien, Mnaſeas & Nicolas le Damaſcenien) que l'Arche de Noé s'arreſta *en Armenie ſur le mont Baris, dans le pays des Cordyæens, au deſſus de la Minyade*; que *les reſtes* y eſtoient conſeruées, & que *les habitans auoiẽt couſtume d'en racler le bitume pour leur ſeruir de preſeruatif*: ce qu'auſſi Euſebe confirme *g* de par Abydenus; & d'autre coſté que (injuſtement au temps auquel la fauſſe Sibylle a commencé de paroiſtre Claudius Apollinaris Eueſque de Hierapolis en Phrygie, & Apollonius Senateur de Rome & martyr de Dieu, ont (comme il a eſté obſerué cy-deſſus) aſſeuré que Montanus Phrygien & leur contemporain, s'eſtoit ingeré de faire du Prophete) ie trouue d'autant plus d'apparence à luy rendre cét enfant trouué, qu'il ne porte ſur ſoy (comme le paſteur d'Hermas) aucun trait qui ait peu deſplaire aux Montaniſtes, mais ie ne determine rien & laiſſe de bon cœur, à quiconque en voudra prendre la peine, le droit de nous enſeigner choſes meilleures.

f Antiquit. l. 4. c. 4.

g De præparat. lib. 9. c. 12. dans le troiſieme liure de Theophile à Autolycus, il eſt dit que *Les Reliques de l'Arche ſe voyoient és Monts d'Arabie.*

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Diuerſes reſueries de l'eſprit Sibyllin.

I'AY rapporté des le commencement diuers exemples de ſes reſueries, la plus part deſquelles ou n'ont point eu de ſuitte, ou n'ont point apporté de prejudice à la verité; & ie pourrois alleguer à ce propos, ce qu'il a (par vne affectation importune & mal conuenable au but qu'il faiſoit ſemblant de ſe propoſer) enchaſſé dans ſon diſcours la plus part des termes que la Mythologie Payenne auoit employé pour la deſcription des enfers & des choſes infernales, comme s'il auoit pris à taſche de la mettre en reputation; par exemple celuy *d'Erinnys* lib. 3. p. 38. celuy de *Styx* lib. 3. p. 22. celuy de *Tartare* lib. 1. p. 7. 8. liu. 2. p. 18 liu. 5. p. 44. liu. 8. p. 61. celuy *d'Erebe*. liu. 1. p. 7. liu. 3. p. 33. celuy *d'Acheron* liu. 1. p. 11. liu. 2. p. 18. liu. 5. p. 51. celuy *d'Elyſium* liu. 2. p. 18. liu. 3. 32. 34. ſes licences peu chreſtiennes, priſes en bonne part par les Peres ont eſté conſtamment diſſimulées par eux; de meſme que les fables des *Titans* de *Saturne* & autres, qui tenoient vne place notable dans le poëme pretendu Sibyllin: Mais il eſt parſemé d'autres traits qui ont eu des ſuittes plus longues, & donné occaſion à des tres importantes conſequences. Ie ne veux pas inſiſter ſur ce que (l'auteur ayant fourré dans ſon 8. liure vn acroſtiche compoſé de ces cinq mots ἰησοῦς χριστὸς θεοῦ υἱὸς σωτὴρ, deſquels les lettres capitales leuées & raſſemblées formoient le mot ἰχθὺς, qui ſignifie

poiſſon, Tertullian *de Baptiſmô*. c. Zenon de Verone *ſerm. 5. ad Neophytos*. Optat de Mileue liu. 3. Sainct Auguſtin *de ciuit. Dei* liu. 18. c. 23. & autres ont tiré vn ſi fort prejugé de cette ſuppoſition, qu'ils en ont fait comme à l'enuy parade, appelans le Seigneur Ieſus *piſcem noſtrum* c'eſt à dire *noſtre poiſſon*, les Chreſtiens regenerés par le S. Bapteſme qu'il a inſtitué, *piſciculos*, des *petis poiſſons*, les fons baptiſmaux, *piſcinam* la *piſcine* ou *reſeruoir des poiſſons*; en ſuitte dequoy leur eſt née l'enuie d'allegorizer ſur la *piſcine* mentionnée en la verſion Latine du S. de V. Iean.

CHAPITRE IX.

1. *Dogme capital de l'eſcrit dit Sibyllin.*

LE meſme ayant deriué tres inepte-ment du nom d'*Adam* [a] qui eſt d'origine Hebraïque celuy de ἅιδης *Adès* qui eſt purement Grec, & ſignifie en l'eſcriture du nouueau Teſtament ou *l'enfer* comme *Matth.* 16. 18. *Luc* 10. 15 & 16. 23. ou le *Sepulchre l'eſtat des Morts* à l'eſgard de leurs corps, comme *Act.* 2. 27. 31. 1. *Cor.* 15. 55. *Apocal.* 1. 18. & 6. 8. & 20. 13. 14.) poſe pour conſtant que tous les hommes depuis Adam ſont (apres leur mort) confinez en enfer, juſqu'au temps de leur reſurrection, diſant au 1. liu. p. 7. [b] *Tous hommes qui ont eſté habitans de la terre ſont commandez* ou dits *aller aux demeures de l'enfer*. & p. 11. Où il parle des 3. fils de Noé qu'il feint n'auoir jamais eſté ny malades ny incommodés de vieilleſſe. [c] *Ils mourront abbatus de ſommeil & ſe rendront en l'Acheron, és demeures de l'enfer, & là ils auront de l'honneur*

a Lib. 1. p. 7. Ἄδην δ' ὠνῆτε καλέσαι ἐπιφρόνες μόλεν Ἀδάμ

b οἱ πάντες ἐπιχθόνιοι γεγαῶτες Ἄνδρες, εἰς ἀΐδαο δόμους ἴέναι καλέονται, aut fortè καλέουσι, il ſuiuoit en cela l'auteur du 4. d'Eſdras, qui 40. ans auparauant auoit eſcrit chap. 4. 35. que *les ames des juſtes ſont dans leurs cabinets*, ch. 5. 41. que *les lieux où elles ſont reſſemblent à la matrice*, ch. 7. 32. que *les cabinets rendrõt les ames qui leur ont eſté commiſes*.

c θὴν ξοῦλαι ὑπνῳ βεβολημένοι εἰς δ' Ἀχέροντα εἰν ἀΐδαο δόμοις ἀπολεῖσονται δ' ἐκεῖσε τιμὴν ἔχειν, ἐπιὴ

Digitized by Google

μαχέσαι γένος ἦσαι, ὄλβιοι ἀνέρες οἷς Σαβαὼθ πόρε ἔνδον ἐΐδμεναι. Αὐτὰρ ἢ πίστοισι ἀεὶ συμφάσατο βουλαί. Αλλ' ἦτοι μάχεσθε ἢ εἰς ἅιδαο μολεῖσθε ἄψορρον.

d'autant qu'ils eſtoient la race des bien *heureux hommes heureux, auſquels* (le Dieu) *Sabaoth a donné vn bon entendement; auſſi a-t'il touſiours communiqué ſon conſeil à ceux-cy, & ceux-cy* (*quoy qu'ils ſoient allez en enfer*) *ſeront heureux.*

Il poſe dis-je pour conſtant, que *tous les hommes* depuis Adam *deſcendent dans l'enfer*, & y attendent leur reſurrection; & cette ſuppoſition (refutée par l'hiſtoire d'Elie [d] qu'Eliſée *vid monter au Ciel par vn tourbillon*; & par l'Euangile, qui aſſeure que le brigand conuerty en la croix, fut le *jour* meſme de ſa mort *auec* le Seigneur *en Paradis*: [e] & par ſainct Paul qui enſeigne [f] que comme *eſtans en ce corps nous ſommes abſens du Seigneur* eſtans *hors du corps nous ſommes auec le Seigneur*; & proteſte [g] que ſon deſir eſt, *d'eſtre ſeparé du corps, & eſtre auec le Seigneur*. Monſtrant que ſi d'vne part ces choſes *eſtre abſent* ſoit *du corps*, ſoit *du Seigneur*, & eſtre ou *au corps* ou *auec le Seigneur*, ſont immediatement oppoſées, d'autre coſté celles-cy *eſtre abſent du corps* & *eſtre auec le Seigneur* & à l'oppoſite *eſtre au corps & eſtre abſent du Seigneur*, ſont inſeparablement conjointes; tellement [b] que l'acte de la ſeparation du Corps conſtituë neceſſairement les fideles en la *preſence du Seigneur*, de laquelle leur *preſence* dans *le Corps* les priue) cette ſuppoſition (dis-je) s'eſt ſur le champ, inſinuée ſi auant dans les Eſprits de pluſieurs grands hommes de l'Egliſe, au 2. & 3. Siecle, qu'ils l'ont ſouſtenuë à qui mieux mieux.

[d] 2. Rois 2. 11.

[e] Luc. 23. 43.
[f] 2. Cor. 5. 7. 8.

[g] Phil. 1. 23.

[b] C'eſt ainſi que ſainct Gregoire de Nazianze interprete ſainct Paul, aſſeurant de luy qu'il dit ἐκδημίας ὡς πρὸς τὸν πάτερα εἶναι, que *noſtre depart doit eſtre auec le Seigneur*, Orat. 10.

Ainſi Hermas (au meſme temps que la fauſſe Sibylle a fait ſa premiere tentatiue ſur la bonne foy des Chreſtiens, s'en eſt conſtitué l'Aduocat, eſcriuant des Apoſtres & des fidelles decedez auparauant [i] *les Apoſtres & Docteurs qui ont preſché le nom du Fils de Dieu & ſont morts; ont par la puiſſance* (de Dieu) *& par la foy preſché à ceux qui eſtoient*

[i] Lib. 3. ſimil. 9. οἱ Ἀπόστολοι καὶ διδάσκαλοι κηρύξαντες τὸ ὄνομα τοῦ υἱοῦ τοῦ θεοῦ καὶ κοιμηθέντες, τῇ δυνάμει καὶ τῇ πίστει ἐκήρυξαν τοῖς [illegible] κεκοιμημένοις; καὶ

Digitized by Google

morts auparauant, & leur ont donné le ſeau de la predication. Ils ſont deſcendus auec eux, & derechef ils en ſont remontez, mais ceux qui eſtoient morts auparauant ſont deſcendus morts & remontez viuans. Paroles d'autant plus notables qu'elles ont eſté ſouſcrites par Clement Alexandrin en ſon 2. & 6. tapiſſier qu'il en infere, [a] que *les Apoſtres (conformement à ce qu'à fait le Seigneur) ont euangelizé à ceux qui eſtoient en Enfer, & qu'il auoit fallu que là les meilleurs des Diſciples fuſſent imitateurs du Maiſtre de meſme qu'ils l'auoient eſté icy*, ſuppoſant apres Iuſtin Martyr & ſainct Irenée, que noſtre Seigneur *deſcendu és Enfers* apres ſa Paſſion y auoit *preſché l'Euangile* à ceux qui y eſtoient detenus; en quoy il a eſté ſuiui par ſainct Athanaſe, ſainct Hilaire de Poitiers, Hilaire Diacre de l'Egliſe Romaine, ſainct Epiphane, ſainct Hierome, ſainct Cyrille d'Alexandrie, Oecumenius, &c. & 2. qu'elles induiſent non ſeulement que les Apoſtres ſont *deſcendus aux Enfers* apres leur mort pour y preſcher, mais que les fideles decedez depuis la Paſſion de noſtre Seigneur y auoient eſté *enſeignez* & *conuertis*, & par conſequent que tous y eſtoient detenus ſans exception.

Immediatement apres la publication de l'eſcrit d'Hermas, le Pape Pie premier frere de ce pretendu prophete, s'accorde auec luy en ſa premiere Epiſtre à Iuſte de Vienne, diſant, [b] *Les Preſtres qui (ayans eſté nourris par les Apoſtres) ſont paruenus juſques à nous, auec leſquels nous auons detaillé par enſemble la parole de la foy, appellez par le Seigneur, ſont detenus enfermez dans les chambres eternelles*; monſtre (par ces paroles qui denotent vne detention perpetuelle, ſinon abſolument du moins à certain égard) qu'il eſtoit imbu de la meſme opinion. Iuſtin Martyr en ſon Dialogue auec le Iuif Tryphon, compoſé quelques années apres la

αὐτοὶ ἔδοκεν αὐτοῖς τὴν σφραγῖδα τοῦ κηρύγματος: καταβάσαι εἰς μεθ' αὐτῶν εἰς τὸ ὕδωρ καὶ πάλιν ζῶντες ἀνεβάσαι. ὀκεῖνοι δὲ οἱ κεκοιμημένοι, νεκροὶ καταβάσαι, ζῶντες δὲ ἀνέβασαι.

a Strom. 6. Δέδικται τοῖς Ἀποστόλοις εὐαγγελίσθαι τὸν κύριον καὶ τοῖς ἐν ᾅδου εὐηγγελισμένοις, ἐχρῆν γὰρ εἶναι καὶ ἐκεῖνον ὥσπερ καὶ παῦθα. ὅπως δὲ καὶ ἐκεῖνοι τοῖς ἀρίστοις τῶν μαθητῶν μιμηταὶ γενέσθαι τοῦ διδασκάλου.

b Presbyteri illi qui ab Apoſtolis educati (*Adon en ſon Martyrologe ſur le 14. Mars tit. Eruditi*) vſque ad nos peruenerunt, cũ quibus ſimul verbum fidei partiti ſumus, à Domino vocati in cubilibus æternis clauſi tenentur.

Digitized by Google

preſentation de ſon Apologie, où il fait mention de la Sibylle) s'efforce de la ſouſtenir tant par ſon hypotheſe des ames des juſtes expoſées en quelque ſorte à la rage des Demons, que par vn paſſage Apocryphe qu'il attribuë à Ieremie, & que ſainct Irenée quelque temps apres cite tantoſt ſous le nom d'Eſaïe, [a] tantoſt ſous celuy de Ieremie, [b] & aſſeurément auſſi peu de l'vn que de l'autre, en ces termes : [c] *Le Dieu d'Iſraël s'eſt ſouuenu de ſes morts giſans en la terre de limon, & eſt deſcendu vers eux pour leur euangelizer ſon ſalut* : ce que ſainct Irenée par cinq fois adapte [d] à la deſcente de noſtre Seigneur aux Enfers apres ſa Paſſion, diſant : *Si le Seigneur pour eſtre fait premier né d'entre les morts* (Col.1.18.) *a gardé la loy des morts, & eſt demeuré juſques au troiſieme jour és lieux les plus bas de la terre* (Epheſ. 4.9.) &c. *veu qu'il eſt allé au milieu de l'ombre de mort* (Pſal.23.4.) *où les ames des morts eſtoient*, &c. *il eſt manifeſte que les ames de ſes Diſciples* (*à cauſe deſquels le Seigneur a fait ces choſes*) *iront auſſi au lieu inuiſible qui leur eſt definy de Dieu, & ſejourneront là* (*attendans la reſurrection*) *juſques à la reſurrection.* Sur quoy faut que l'interprete Latin ayant trouué dans le texte original le mot Ἅδης (qui ſignifie proprement *inuiſible*, & a eſté pris par tous les Payens ou pour *l'Enfer*, ou pour le Dieu qu'ils s'imaginoient auoir la preſidence des Enfers) a tourné literalement εἰς ἀΐδη, *en vn lieu inuiſible*, par lequel les amateurs de la verité ne doiuent pas (comme pluſieurs aujourd'huy, qui pour garentir ſainct Irenée de l'erreur propoſé premierement dans l'eſcrit Sibyllin, luy attribuant des penſées qu'il n'a jamais eu ny pû auoir) entendre l'eſtat des ames des Saincts decedez, que ces Meſſieurs eſtiment pouuoir porter le nom de *lieu inuiſible*, à cauſe que *l'œil* [e] *n'a point*

[a] Lib.3. c. 24.

[b] Lib.4. c 39.

[c] ἐμνήσθη δὲ κύριος ὁ θεὸς τοῦ Ισραὴλ τῶν νεκρῶν αὐτοῦ τῶν κεκοιμημένων ἐν γῇ χώματος, καὶ κατέβη πρὸς αὐτοὺς εὐαγγελίσασθαι αὐτοῖς τὸ σωτήριον αὐτοῦ.

[d] Es lieux ſuſalleguez, & lib.4. c. 56. 66. & lib.5. 31. Si Dominus legem mortuorum ſeruauit vt fieret *primogenitus à mortuis* & commoratus vſque ad tertiam diem *in inferioribus terræ*, &c. cum *in medio vmbræ mortis* abierit, vbi animæ mortuorum erant; manifeſtum eſt quia & diſcipulorum eius propter quos hæc operatus eſt Dominus, animæ abibunt in inuiſibilem locum definitũ eis à Deo & ibi vſque ad reſurrectionem cõmorabuntur ſuſtinentes reſurrectionem.

[e] 1.Cor. 2. 9.

Digitized by Google

point veu les choſes que Dieu a preparées à ceux qui l'ayment, en quelque part que la reſerue leur en ſoit faite, pluſtoſt que le lieu proprement ainſi appellé où ils en jouïſſent de fait; pource que la tiſſure du diſcours & la forme du raiſonnement de ſainct Irenée, refute expreſſement leur gloſe, entant que ſi les Diſciples (que l'Euangile certifie [a] *n'eſtre point par deſſus le Maiſtre*) doiuent l'imiter tant en leur vie qu'en leur mort; & ſi le Maiſtre (ſelon le ſentiment de ſainct Irenée & de Rome d'apreſent) eſt paſſé de la croix [b] *és lieux les plus bas de la terre*, & [c] au *milieu de l'ombre de mort*, c'eſt à dire *és enfers*, proprement ainſi appellez, & y a fait ſejour tout le temps qui a coulé depuis ſa Paſſion juſques à ſa Reſurrection: il faut de toute neceſſité que par le *lieu inuiſible*, où les Diſciples vont apres leur mort, ſoit (ſelon ce meſme Pere) entendu *l'enfer* ſitué *és parties plus baſſes de la terre*, & *au milieu de l'ombre de mort*, & qu'ils y ſejournent juſques à leur reſurrection.

a Matth. 10. 24.

b Epheſ. 4. 9.

c Pſal. 23. 4. 44. 20. 88. 7.

Il eſt apparu par les paroles tranſcrites cy-deſſus, que Clement Alexandrin contemporain de ſainct Irenée, eſtoit dans le meſme ſentiment; & Tertullian (que ſainct Cyprian recognoiſt pour maiſtre, & que ſainct Hierome aſſeure eſtre mort enuiron l'an 217. en ſon extreme vieilleſſe) deſcouure en pluſieurs lieux que tout le party Montaniſte l'auoit embraſſé; par exemple au chap. 7. du liure de l'ame: [d] *Apres* (dit-il) *le diuorce* (ou ſeparation *du corps*) elle eſt tranſportée *aux enfers, elle eſt detenuë là, elle y eſt reſeruée juſqu'au jour du Iugement*, &c. *Chriſt en mourant eſt deſcendu aux ames des Patriarches*. Au chapitre 9. [e] *les ames des martyrs ſont entendues eſtre ſous l'Autel*. Au chapitre 55. [f] *les enfers ſont en vne foſſe de la terre, vn vaſte eſpace dans ſon fonds,*

d Ad inferna transfertur poſt diuortium corporis, detinetur illic, in diem iudicij reſeruatur, &c. Chriſtus moriendo deſcendit ad animas Patriarcharum, &c.

e Animæ martyrum ſub altari eſſe intelliguntur.

f Inferi in foſsâ terræ, & in alto vaſtitas, & in

Digitized by Google

visceribus eius abstrusa profunditas, &c. Descendit Christus in inferiora terrarum, vt illic Patriarchas & Prophetas compotes sui faceret, &c. Habes illos cubitô pellere, qui satis superbè non putent animas fidelium inferis dignas, serui super Magistrum, adspernati si fortè in Abrahami sinu expectãdæ resurrectionis solatium carpere, &c. Nulli patet cœlũ terrâ adhuc saluâ, &c. lib. de Paradiso. Constituimus omnem animam apud inferos sequestrari in diẽ Domini.

a Cur animas puras & innocuas interim dignas inferis non iudicas?

b Omnes animæ penes inferos (inquis) velis ac nolis, & supplicia iam illic, & refrigeria, habes pauperem & diuitem, &c. Carcerem illum (quod Euãgelium demonstrat) que delictum morâ

& vne profondeur cachée meſme dans ſes entrailles, &c. Chriſt eſt deſcendu ès parties plus baſſes des terres, afin que là il fiſt joüir de ſa preſence les Patriarches & Prophetes, &c. Vous auez dequoy pouſſer du coude, ceux qui aſſez ſuperbement ne penſent pas que les ames des fideles ſoient dignes des enfers, ſeruiteurs qui s'eſtiment par deſſus le Maiſtre, deſdaignans peut-eſtre de cueillir dans le ſein d'Abraham le ſoulagement de la reſurrection qui doit eſtre attenduë, &c. Le Ciel n'eſt ouuert à perſonne, la terre eſtant encor ſauue, &c. Nous auons (au liure du Paradis) eſtably que toute ame eſt ſequeſtrée dans les enfers juſqu'au jour du Seigneur. Au chapitre 56. *a Pourquoy ne jugez vous pas dignes des enfers les ames pures & innocentes?* Au chapitre 58. *b Toutes les ames (dites-vous) ſont (ſoit que vous le vouliez, ou ne le vouliez pas) dans les enfers, là deſia ſont les ſupplices & les raffraichiſſemens, vous y auez le pauure & le riche, &c. Nous entendons par cette priſon-là les enfers, ce que l'Euangile demonſtre, & interpretons* le dernier quadrain [Luc. 16. Mat. 5. 25.] *chaque petit delit qui doit eſtre puny là par le retardement de la reſurrection.*

inferos intelligimus, & *nouiſſimum quadrantem*, modicum quodreſurrectionis illic luendum interpretamur. *Sainct Cyprian en ſon application fort ſemblable de cette priſon mentionnée en l'Euangile.*

Epiſtre 52. *fait vne*

c Post decursum vitæ apud inferos, in sinu Abrahæ refrigerium expectante Marcione; ô Deum ad infetos vsque misericordem.

Au liure 3. contre Marcion chap. 24. c Marcion ayant dit, qu'il *attendoit (apres le cours de cette vie accompli) dans les enfers au ſein d'Abraham le raffraichiſſement.* Tertullian en infere contre luy que Dieu eſt *miſericordieux*, & fait cette exclamation, *O Dieu miſericordieux juſques dans les enfers.* Au liure 4. chapite 34. d *Ie dis que le* ſein d'Abraham *eſt vne region, bien que non celeſte, plus haute toutefois que les enfers, laquelle cependant fournira de raffraichiſſement aux ames des juſtes, juſqu'à ce qu'enfin l'accompliſſement des cho-*

d Regionem *ſinum Abrahæ* dico, etſi non cœleſtem ſublimiorem tamen inferis; interim refrigeriũ præbituram animabus iuſtorum donec con-

Digitized by Google

ſes acheue la reſurrection de tous, par la plenitude de leur ſalaire, &c. En ſa Scorpiaque chapitre douzieſme, [a] *Cependant les ames des Martyrs repoſent paiſiblement ſous l'Autel*, [b] &c.

ſummatio rerum reſurrectionem plenitudine mercedis expurgat.

[a] Interim ſub altari martyrum animæ placidum quieſcunt.

[b] Apocal. 6. 9.

Nouatian ce celebre Preſtre de l'Egliſe Romaine qui a eſté l'an 250. oppoſé au Pape Corneille, ſuit au chapitre 1. de ſon liure de la Trinité la route de Tertullian, diſant [c] que *meſmes les choſes qui ſont giſantes ſous la terre, ne ſont point deſnuées de puiſſances, placées chacune en ſon rang & miſes par ordre; car il y a vn lieu auquel ſont menées les ames tant des pieux que des impies, ſentans les prejugez du futur jugement.*

[c] Quæ infrà terram iacent, neq; ipſa ſunt digeſtis & ordinatis poteſtatibus vacua, locus enim eſt, quò piorum animæ impiorũ. que ducantur, futuri iudicij præiudicia ſentientes.

Origene enfin, ce fameux Preſtre de Ceſarée, que ſainct Hierome en ſa preface de l'interpretation des noms Hebr. a quelque temps reconu *Maiſtre des Egliſes apres les Apoſtres*, & qu'il marque auoir acheué ſa vie l'an 254. ou enuiron, s'exprime en meſme ſens, diſant au quatrieſme liure des principes, [d] *Ceux qui ſe retirent de ce monde, ſelon cette mort qui eſt commune à tous, ſont placez pour leurs actes & merites, ſelon qu'i's ſeront jugez dignes, les vns au lieu qui s'appelle* enfer, *les autres au* ſein dAbraham *par diuerſes demeures:* où faut noter que par *l'enfer*, il entend proprement le lieu le plus bas des enfers, & par le *ſein d'Abraham* le lieu de ſequeſtre où les morts ſont (à ſon aduis) detenus auant le jugement, & non la gloire celeſte, de laquelle en l'homelie 7. ſur le Leuitique, il pretend que nul des Saincts ne jouit à preſent, veu qu'il en exclud formellement les Patriarches, les Prophetes & les Apoſtres, diſant [e] qu'ils *n'ont point encor receu leur joye*, qu'ils *nous attendent*, & qu'ils *menent dueil pour nos pechez.*

[d] Qui de hoc mundo ſecundũ communem iſtam mortem recedunt, pro actibus ſuis & meritis diſpenſantur, proüt digni fuerint iudicati, alij quidem in locum qui dicitur infernus, alij in ſinum Abrahæ per diuerſas manſiones.

[e] Nondum receperũt lætitiam ſuam, &c. expectant etiam noſtræ, lugent propter noſtra peccata.

Et comme par le rapport des teſmoignages couchez cy-deſſus, il conſte que tout ce qui nous

Digitized by Google

reſte d'autheurs du 2. ſiecle & du 3. juſques par delà le milieu, s'eſt rencontré en meſme opinion, comme imbu de la doctrine contenuë en l'eſcrit Sibyllin, & propoſée par chacun d'eux comme ſentiment commun de toute l'Egliſe. Quelque choſe de pareil ſe peut analogiquement dire, de ceux qui ont ſuiui ſous les ſiecles poſterieurs, par exemple de l'autheur des Conſtitutions attribuées à ſainct Clement *lib.* 8. *c.* 42. de l'autheur des Recognitions *lib.* 1. de l'autheur de la Liturgie, qui porte le nom de ſainct Iaques, de Victorin Eueſque de Poitiers & Martyr ſur le 6. de l'Apocalypſe, de Lactance liure 7. chap. 21. de ſainct Ambroiſe liure 2. de Caïn & Abel ch. 2. *de bonô mortis* c. 10. de ſainct Chryſoſtome homil. 4. ſur Geneſe homil. 39. ſur le premier aux Corinthiens, & homil. 7. & 28. ſur l'Epiſtre aux Hebr. de Prudence en ſon hymne ſur les obſeques des morts & des 18. martyrs de Saragoſſe, de ſainct Auguſtin ſur le Pſalme 36. au liure 11. *de Gen. ad literam* ch. 7. & liure 12. c 35. *Enchirid.* c. 108. de la Cité de Dieu liure 12. c. 9. *Retract.* liure 1. ch. 14. de l'autheur des queſtions attribuées à Iuſtin Martyr *queſt.* 60. & 76. de Baſile de Seleucie *orat.* 10. de Theodoret, Theophylacte & Oecumenius ſur les Heb. 11. d'André & Aretas de Ceſarée en Cappadoce ſur le 6. de l'Apocal. d Euthymius ſur ſainct Luc chapitre 23. de l'autheur de l'œuure imparfait ſur ſainct Matthieu, *homil.* 34. de ſainct Bernard, *ſerm.* 3. & 4. ſur la feſte de la Touſſaincts, & du Pape Iean 22. car encor que pluſieurs de ces derniers, modifians (à leur mode) l'opinion de ceux qui ont precedé l'an 300. ou s'abſtiennent de faire aucune deſignation ſpecifique du lieu où les Saincts ſont recueillis apres leur mort, ſe contentans de l'appeller indefiniment auec ſainct Auguſtin, [a] des *receptacles ſecrets* ou *cachez*, ou auec

[a] Receptaculis abditis ſecretis.

Digitized by Google

Primasius *le secret de Dieu*, comme pour insinuër qu'il est cognu de Dieu seul, ou s'enhardissent de prononcer qu'il est *hors de l'enfer*, sans determiner precisement quelle autre demeure il a pleu à Dieu leur assigner, ils conuiennent tous en cecy qu'ils se seruent souuent des expressions qui semblent retarder la gloire & beatitude de leurs ames, jusques au jour de la resurrection.

CHAPITRE X.

Second Dogme Capital de l'escrit Sibyllin.

LE second poinct de doctrine mis en auant par l'autheur de l'escrit Sibyllin, touchant l'estre des morts, est que *tous passeront* sans exception, *par le dernier embrasement de l'Vniuers, qui purgera les bons, & les refondra*, par maniere de dire, comme l'or au creuset. Ainsi lisons nous au liure 2. p. 17. [a] *Et lors tous trauerseront le fleuue ardent & la flamme inextinguible, tous les justes seront sauuez, mais les impies periront à tous les siecles*, &c. *Les Anges les enleuant à trauers le fleuue ardent, les meneront à la lumiere*, &c. *Il donnera aux hommes de se sauuer du feu bruslant, & des grincemens immortels*, &c. *Et lors Dieu enuoyera du Ciel le Roy, & jugera chacun des hommes par sang & splendeur de feu.*

Cette conception considerée par les plus anciens des Peres, comme emanée d'vn liure d'authorité diuine, les a preoccupez si fortement, qu'ils l'ont pris pour tablature. Ainsi sainct Ire-

[a] καὶ τότε δὴ πάντες διχῇ αἰθομένῳ ποταμοῖο καὶ φλογὸς ἀσβέστου διελεύσονται, οἱ μὲν δίκαιοι πάντες σωθήσονται, ἀσεβεῖς δ' ἅπαντες ἐλύσονται εἰς αἰῶνας ἄλυς. & p. 18. ἄγγελοι αἰρόμενοι διχῇ αἰθομένου ποταμοῖο εἰς φῶς ἄξουσι, &c. σὺν μυλερῷ πυρὸς καὶ ἀθανάτου ὀπὸ δρυὸς μοῖρα αἰθερίοις σώσαι δώσει, & lib. 3 p. 25 καὶ τότε δὴ θεὸς ἥξειθεν πέμψει βασιλῆα, κρινεῖ δ' αὐδρὰς ἅπαντας ἐν αἵματι καὶ πυρὸς αὐγῇ.

Digitized by Google

née au chapitre 9. de son liure, ayant appliqué à la fin de l'Vniuers ces paroles de Malachie, *Le iour du Seigneur est comme vn four ardent.* Adjouste, [b] *Iean le baptizeur signifie, qui est ce Seigneur qui amene vn tel jour, disant de Christ*; Celuy-là vous baptizera du sainct Esprit & du feu, ayant sa pale en sa main pour nettoyer son aire, & il rassemblera le fruict au grenier, mais il bruslera les pailles au feu inextinguible; *Celuy donc qui a fait le froment n'est pas autre que celuy qui a fait la paille, mais vn seul & mesme, jugeant ces choses & les separant.*

a Mal. 4.1.

b Quis autem hic Dominus qui talem importat diem Ioannes Baptizator significat dicēs de Christo: *Ipse vos baptizabit in Spiritu sancto & igni, palam habens in manu eius ad emundandam aream suam & fructū congregabit in horreū, paleas autem comburet igni inextinguibili:* Nō ergo alius est, qui frumentum fecit & alius qui paleas, sed vnus & idem, & iudicans ea & separans.

Origene en l'homelie 3. sur le Psalme 36. [a] *Si nous mesprisons en cette vie les paroles de l'Escriture diuine qui nous admoneste, & ne voulons estre nygueris ny corrigez par ses reprehensions, il est certain que ce feu là nous attend qui est preparé aux pecheurs, & nous viendrons à ce feu là, auquel* le feu [1.Cor.3.13.] esprouuera quel est l'œuure d'vn chacun. *Et (comme ie pense) il est necessaire que nous tous venions à ce feu là, quoy que quelqu'vn soit vn Paul ou vn Pierre, il vient toutefois à ce feu là. Mais ceux qui sont tels oyent* encore que tu passes par le feu la flamme ne te bruslera point: [Esai.43.2.] *Mais si quelqu'vn est pecheur semblable à moy, il viendra de vray à ce feu là comme Pierre & Paul: & comme les Hebreux sont venus à la mer rouge, & les Egyptiens y sont venus; mais les Hebreux ont passé la mer rouge, & les Egyptiens y ont esté enfondrez; Mais aussi si nous sommes Egyptiens & suiuons Pharao qui est le diable, obeyssans à ses commandemens, nous serons enfondrez en ce fleuue ou lac de feu, lors que les pechez que nous choisissons*

a Si in hac vita contemnimus cōmonentis nos Scripturæ diuinæ verba, & curari vel emendari eius correptionibus nolumus, certum est quia nos manet ignis ille qui paratus est peccatoribus, & veniemus ad illum ignem, in quō *vniuscuiusq; opus quale sit ignis probabit:* Et (vt ego arbitror) omnes nos venire necesse est ad illum ignem, etiam si Paulus sit aliquis, vel Petrus, venit tamen ad illū ignem: sed illi tales audiunt, *Etiamsi ignem trāseas, flamma non aduret te:* Si verò aliquis similis mei peccator sit, veniet quidem ad illum ignem sicut Petrus & Paulus: Et quemadmodum ad rubrū mare venerunt Hebræi, venerunt & Ægyptij, sed Hebræi quidem hoc modò etiam nos transierunt mare rubrum, Ægyptij autem demersi sunt in ipso, siquidem Ægyptij sumus & sequimur Pharaonem diabolum, præ-

Digitized by Google

par le commandement de Pharao, ſeront trouuez en nous: Mais ſi nous ſommes Hebreux & ſommes rachetez par le ſang de l'agneau ſans [a] *macule. Si nous ne portons point auec nous* le leuain [b] de mauuaitié, *nous auſſi entrons dans le fleuue de feu; mais comme l'eau eſtoit pour les Hebreux* vn [c] mur à droit & à gauche, *auſſi le feu ſera vn mur ſi nous faiſons ce qui eſt dit de ceux là, à ſç. qu'ils ont* creu à Dieu & à Moyſe [d] ſon ſeruiteur, *c'eſt à dire à ſa loy & commandemens, & par ce moyen ſuiuons la colomne de* [c] *feu & la colomne de nuée.*

ceptis eius ob edientes, demergemur in illum fluuium hue lacum igneum, cùm inuenta fuerint in nobis peccata, quæ ſine dubiò ex præceptis eligimus Pharaonis. Si autem tumus Hebræi & *sanguine agni immaculati* ſumus redẽpti, ſi non portamus nobiſcum fermentum nequitiæ, ingredimur quidem & nos fluuiũ ignis, ſed ſicut Hebræis *erat aqua murus* illis dictum eſt, quia ſequamur columnam

dextrâ lauaque, ita etiam ignis erit murus ſi nos faciamus quod de *credidérunt Deo & Moyſi famulo eius*, id eſt legi eius & mandatis, & ſic ignis & columnam nubis.

a 1. *Pet.* 1.18. b 1. *Cor.* 5.8. c *Exod.* 14.22. d *Ibid.* 31 e *Exod.* 13.21.

Et en l'homelie 14. ſur ſainct Luc: [b] *Ie penſe que meſmes apres la reſurrection des morts nous aurons beſoin de Sacrement, nous nettoyant & purgeant, car nul ne pourra reſuſciter ſans ordures.* Lactance au chapitre 21. de ſon liure 7. [c] *Lors qu'il jugera les juſtes, il les examinera auſſi par feu; ceux deſquels les pechez ont preualu, ou pour leur poids, ou pour leur nombre, ſeront lors touchez & bruſlez, mais ceux qu'vne pleine juſtice & maturité de vertu aura parez ne ſentiront point ce feu là.* Sainct Hilaire qui au 2. de ſes Canons ſur ſainct Matth. auoit remarqué en general [d] qu'*à ceux qui ſont baptiſez au ſainct Eſprit, il reſte d'eſtre conſommez* [ou accomplis] *par le feu du jugement.* Au ſermon 3. ſur le Pſeaume 118. ſelon les Grecs, applique cela particulierement à la ſaincte Vierge, pour monſtrer qu'il ne peut (ſelon ſon jugement) receuoir d'exception, diſant, [e] *Puiſque nous deuons rendre* [Matth. 12. 36.] *raiſon de toute parole oiſeuſe, deſirons nous le jour du jugement, auquel nous auons à paſſer par ce feu qui ne ſe laſſe*

b Ego puto quod & poſt reſurrectionẽ ex mortuis, indigeamus ſacramento nos eluẽte atque purgante, nemo enim ablq; ſordibus reſurgere poterit.

c Iuſtos cùm iudicauerit, etiam igni eos examinabit: tum quorum peccata, vel pondere, vel numerò præualuerunt præſtringentur igni atq; amburentur, quos autem plena iuſtitia & maturitas virtutis incoxerit ignem, illum non ſentient.

d Baptizatis in Spiritu ſancto, reliquum conſummari igne iudicij.

e An cum ex omni otioſo verboratione ſimus præſtituri, diem iudicij cõcupiſcimus, in quo nobis eſt ille indefeſſus ignis obeũdus, in quo ſubeunda

sunt grauia illa expiãda à peccatis animæ supplicia si Beatę Mariæ *animam gladius pertransiuit vt reuelentur multorum cordium cogitationes*: Si iudicij in seueritatem capax illa Dei virgo ventura est, desiderare quis audebit à Deo iudicari!

point, & subir ces griefs supplices qui seruent à expier l'ame de ses pechez! vne [a] espée a transpercé l'ame de la bien-heureuse Marie, *afin que les pensées de plusieurs cœurs fussent reuelées. Si cette Vierge qui a esté capable de receuoir Dieu, doit venir à l'espreuue de la seuerité du jugement, qui osera desirer d'estre jugé de Dieu!*

[a] Luc. 2. 36.

a δηλώσει σαφῶς ἡ ἀποκάλυψις, ἡμέρα γὰρ τελεωτάτου πυρὸς ἅπαντα κρινεται καὶ βασανιεται τὰ ἡμέτερα.

Sainct Gregoire de Nazianze [a] en son Oraison 26. *Le jour de la reuelation declarera manifestement si c'est par vn droit raisonnement que ie ne plais pas, & le dernier feu par lequel tout ce que nous auons sera iugé & purgé.* Et en la 39. parlant de ceux qui s'estiment si purs qu'ils croyent auoir droit de rebuter leurs freres, [b] *Peut estre que là* [à ſç. à la fin du monde] *ils seront baptisez par feu, du bapteſme final qui est le plus laborieux & le plus long, qui mange la matiere comme du foin, & consume la lezereté de toute mauuaitié.* Et en la 40. où il deplore sa propre imperfection; [c] *Qui me fera respondant, que ma gueriſon est remiſe à la fin, & non que le siege judicial me receura encor redeuable, & ayant beſoin de l'embraſement qui se fera là?*

b τυχὸν ἐκεῖ τῷ πυρὶ βαπτισθήσονται τῷ τελευταίῳ βαπτίσματι τῷ βαπτιστηρίῳ καὶ μακρῷ τούτου· ὃ ἐσθίει ὡς χόρτον τὴν ὕλην, καὶ δυναται πᾶσης κακίας παυσῴ πιτα,

c τίς γὰρ ὁ ἐξιλασμὸς ὅπως μοι ἔσται τὴν θεραπείαν τέλος, ἀλλ' οὐκ ὀφειλόμενος ἐμοὶ ἐπὶ τὸ κριτήριον καθέξεται, καὶ τῆς ἐκεῖσε διαμφίσεως;

Sainct Basile sur le 4. d'Esaie verset 4. où le Prophete traite du nettoyement de Ieruſalem, fait cette conſideration; [d] *N'y a-til pas trois notions du bapteſme? la purgation de la ſouillure, la regeneration par l'eſprit, & l'examen par le feu du jugement?* & ſur ces paroles du dixieſme, *hurlez car le jour du Seigneur eſt-prés, par le jour du Seigneur* il entend celuy du dernier jugement, puis adjouſte; [e] *Si nul n'eſt pur, à l'egard des œuures defenduës, qu'il craigne ce jour-là; car, dit-il* (à ſç. ſainct Paul) *ſi* [1. Cor. 3. 17.] *l'œuure de quelqu'vn bruſle il en ſera perte, mais il ſera quant à luy ſauué comme par le feu.* Et au chapitre 15. du liure

d μήποτε τρεῖς εἰσιν αἱ ἐπινοίαι τοῦ βαπτισματος, ὅτε τοῦ ῥύπου καθαρισμος, καὶ ἡ διὰ τοῦ πνεύματος ἀναγέννησις, καὶ ἡ ἐν τῷ πυρὶ τοῦ κρίσεως βάσανος.

e εἰ ὑμεῖς καθαρὸς ἀπὸ ἔργων ἀπηγορευμένων, φοβείσθω τὴν ἡμέραν ἐκείνην, εἰ τινος γάρ, φησι, τὸ ἔργον κατακαήσεται ζημιωθήσεται, αὐτὸς δὲ σωθήσεται, οὕτω δὲ ὡς διὰ πυρός.

du sainct Esprit, [a] *Sainct Iean appelle* baptesme de feu, *l'esprouue qui se fera au jugement, selon que dit l'Apostre, le feu esprouuera l'œuure d'vn chacun.* Et au 29. parlant d'Athenogenes celebre entre les anciens Chrestiens, il dit qu'il [b] *s'efforçoit de paruenir a la consommation* ou accompliſſement *qui se fera par feu.*

Sainct Gregoire de Nysse frere de sainct Basile en son Oraison sur le 28. verset du 15. de la premiere aux Corinthiens; [c] *Toute la mauuaitié mes-lée comme vne matiere de faux alloy, és choses qui sont, ayant esté par la fonte du feu purgatif resolue, tout ce qui a tiré sa naissance de Dieu, deuiendra tel qu'il estoit au commencement lors qu'il n'auoit point encor receu la mauuaitié.* Sainct Ambroise au sermon sur le Psaume 36 selon les Grecs, [d] *Par feu les fils de Leui seront donc purgez; par feu Ezechiel, par feu Daniel; mais encor qu'ils soient examinez par feu, ils diront toutefois*, nous auons passé par le feu & par l'eau, *les autres demeureront dans le feu, à ceux-cy le feu prodnira de la rosée comme aux enfans Hebreux*, &c. *Nous serons sauuez par foy, nous serons toutefois* sauuez comme par le feu, *encor que nous ne bruſlions pas entierement nous bruſlerons; & l'Escriture diuine nous enseigne, comment les vns demeurent dans le feu, & les autres y passent, c'est que le peuple des Egyptiens a esté enfondré en la mer rouge, & le peuple des Hebreux est passé auparauant*, &c. Et sur la section 20. du Psaume 118. selon les Grecs, [e] *Il faut que tous ceux qui desirent retourner au Paradis soient esprouuez par le feu, car ce n'est pas inutilement qu'il est escrit qu'Adam & Eue ayans esté chassez de la demeure du Paradis*, Dieu posa sur l'issuë du Paradis vne espée de feu qui se pouuoit tourner çà & là, *il faut que tous passent par les flammes, soit que celuy là soit sainct Iean l'Euangeliste, que le Seigneur*

a τὸ πῦρ πῶς βάπτισμα τῶν ἐν τῇ κρίσει δοκιμασίαν λέγων, καθὰ φησιν ὁ Ἀπόστολος, ἑκάστου τὸ ἔργον, &c.

b ἵνα μὴ πρὸς τὸν δι' πυρὸς τελείωσιν.

c πᾶσα τῆς ἀμυχθείσης ὑπὸ τῆς καπνοειδοῦς, πρὸς ὕλας καθ' ἑαυτὸ καὶ τὸ καθαρσίου πυρὸς χωνείας ἀλλοιωθεῖσα τὸ ἀρχαῖον ἐπανήξει κάλλος, ὃ ἔσχε παρὰ τοῦ θεοῦ πρὸ τῆς γενέσεως εἰς ἀρχὴν ὧν, ὅτε οὐδὲ τῶν κακῶν ἐπύθετο.

d Igne ergo purgabuntur filij Leui, igne Ezechiel igne Daniel; sed etsi per ignem examinabũtur, dicent tamen *transiuimus per ignem & aquam*, alij in igne remanebunt, istis rorabit ignis vt Hebræis pueris, &c. *Sanè* enim *per fidem*, sic tamen *salui quasi per ignem*, etsi nõ exuremur, tamen vremur, quomodo tamen alij remaneãt in igne, alij pertranseãt docet nos diuina Scriptura, nẽpe in mare rubrum demersus est populus Ægyptiorum, transiuit ante populus Hebræorum.

e Omnes oportet probari per ignem quicũque ad paradisum redire desiderant; non enim otiosè scriptum est quod eiectis Adam & Euâ de paradiſi sede, *posuit Deus in exitu paradisi gladium igneũ*

Digitized by Google

a tant aymé, qu'il a dit de luy à Pierre, Ie veux qu'il demeure ainsi, qu'en as-tu affaire? toy suy moy: quelques-vns ont doute de sa mort, nous ne pouuons douter de son passage par le feu, soit que celuy-là soit Pierre qui a pris les clefs du Royaume des Cieux, *il faut qu'il die*, nous auons passé par le feu, &c. *Vn seul qui est la* iustice de Dieu, *n'a pû sentir ce feu-là, à sç. Christ*, qui n'a point fait de peché, *car le feu n'a point trouué en luy ce qu'il oust pû bruſler.* Et au liure des vefues, *a Dieu n'exige pas de toy le prix d'vn metal luisant, mais cét or là que le feu ne puisse brusler au jour du jugement.*

versatilem; omnes oportet transire per flammas, siue ille Ioannes Euangelista sit, quem ita dilexit Dominus, vt de eo diceret ad Petrum, *sic eum volo manére, quid ad te? tu me sequere.* De morte eius aliqui dubitauerunt; de transitu per ignem dubitare non possumus, siue ille Petrus, qui claues regni cœlorum accepit, oportet dicat, *Transiuimus per ignem*, &c. Vnus ignem illũ sentire non potuit, qui est *Iustitia* Dei Christus, *qui peccatum non fecit*, nihil enim ignis in eo quod exurere posset inuenit, &c. *a* Non requirentis metalli pretium de te DEVS exigit, sed illud aurum quod iudicij die nequeat ignis exurere.

Sainct Hierome sur la fin du 66. d'Esaïe, disputant contre ceux qui nioient la perpetuité du supplice des damnez, propose son sentiment en ces termes, qui supposent vn examen general par le feu du dernier jour; *b Comme nous croyons eternels les tourmens du Diable, & de tous les ſeruiteurs & impies, qui ont dit en leur cœur il n'y a point de Dieu, aussi croyons nous moderée & meslée de clemence, la sentence du Iuge concernant les pecheurs & impies, & toutesfois Chrestiens, desquels les œuures doiuent estre esprouuées & purgées par le feu.* Sainct Augustin au chapitre 24. du liure 16. de la Cité de Dieu, où il parle de la vision d'Abraham rapportée au 15. de la Genese, *c Par ce feu là* (que vid Abraham) *est signifié le jour du Jugement, separant les charnels qui doiuent estre sauuez par feu, & damnez au feu.* Et au chapitre 25. du 20. liure, où il explique les 2. & 3. versets du 3. de Malachie, *d Par les choses qui ont esté dites, il semble qu'il apparoisse plus euidemment, qu'en ce juge-*

b Sicut Diaboli & omnium negatorum atque *impiorum qui dixerunt in corde suo non est Deus* credimus æterna tormenta, sic peccatorum atque impiorum (& tamen Christianorum, quorum opera in igne probanda sunt atque purganda, moderatam credimus & mixtam clementiæ iudicis sententiam.

c Significatur isto igne dies iudicij diriminens carnales per quem saluandos & in igne damnandos.

d Ex his quæ dicta sunt, videtur euidentiùs apparere in illo iudicio qualdam quo

ment là (à ſç. dernier) *il y aura quelques peines purgatoires de quelques vns*, &c. *Nous deuons prendre* les fils de Leui, de Iuda & de Ieruſalem *pour l'Egliſe de Dieu, aſſemblée non ſeulement d'entre les Hebreux, mais auſſi d'entre les autres nations, non telle qu'elle eſt à preſent*, où ſi nous diſons que nous n'auons point de peché, nous nous ſeduiſons nous meſmes, & verité n'eſt point en nous, *mais telle qu'elle ſera pour lors, nettoyée par le jugement dernier comme vne aire par la ventilation, ceux-là auſquels vn tel nettoyement eſt neceſſaire, ayans auſſi eſté nettoyez par le feu.*

L'Autheur de la 3. Homelie ſur l'Epiphanie, mal attribuée à Euſebe Emiſſene, veu qu'elle ſemble auoir eſté eſcrite ou par Euchcrius de Lion, ou par Fauſtus de Riez, [a] *là* (à ſç. au dernier iour) *les embraſemens changeans leur nature, les juſtes trauerſeront des horribles gouffres, leurs corps qui doiuent tirer de l'honneur des peines, parce qu'ils ne ſont pas chargez de pechez, ne ſeront pas touchez par les feux : Car rien ne ſera permis aux cruelles ardeurs au prejudice de ceux que la flamme des conuoitiſes n'a point atteint auparauant, & la raiſonnable ardeur ne ſçaura faire de tort à ceux auſquels la pureté a conferé la reuerence, autrement (refuyant l'ire) elle fera le chemin aux vapeurs, & rendra de ſon gré obeyſſance, parce qu'elle ne trouuera point où il luy ſoit neceſſaire d'exercer le jugement.* Diadochus Eueſque de Photique en la vieille Epire au dernier chapitre de ſon liure de la perfection ſpirituelle, [b] *Ceux qui au temps de la mort auront* (pour peu que ce ſoit) *eu de la crainte, ſeront laiſſez en la multitude de tous les autres hommes comme ſubiſſans le jugement, afin qu'examinez par le feu du jugement, ils reçoiuent du Dieu très-bon & du Roy Ieſus-Chriſt, les partages qui leur ſont deus ſelon leurs faits.* Et de tous les ſuf-

rundam purgatorias pœnas futuras, &c. *filios Leui*, & Iuda & Ieruſalem *ipſam Dei Eccleſiam* debemus accipere, non ex Hebræis tantùm, ſed ex aliis etiam gentibus congregatam, nec talem qualis nunc eſt, vbi *ſi dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipſos ſeducimus & veritas in nobis non eſt*; ſed qualis tunc erit, velut area per ventilationem, ita per iudicium purgata nouiſſimum.

a Illic iuſti peramœnos (*ſic* immanes) gurgites (incendiis naturam ſuam mutantibus) tranſmeabunt, intacta ignibus corpora ipſis honorificanda pœnis, quia non ſunt onerata peccatis; in illos enim ſæuis ſtibus nil licebit, quos ante libidinum flamma non attigit, & quibus puritas contulit reuerentia inferre neſciet rationalis ardor iniuriam, alioquin iram refugiens vaporibus viam faciet, & quia non inueniet vbi neceſſe habeat exercere iudicium ſponte præbebit obſequium.

b Qui tempore mortis, ve pauliſper ſomni ſtarint, in multitudine omnium aliorum hominum relinquentur, tanquam iudicium ſubeuntes, vt igne iudicij examinati, ſortes ſibi debitas pro ratione factorum à Deo Optimo & Rege Ieſu Chriſto recipiant.

Digitized by Google

frages accordans de cette douzaine de tesmoins qui viennent d'estre produits, appert que le second chef des opinions propofées par l'escrit Sibyllin, a esté (non moins que le premier) constamment defendu, par les plus celebres Prelats de l'Eglise Grecque & Latine, iusques apres l'an 459. auquel Diadochus a souscrit (auec le Concile de la vieille Epire) la lettre escrite à l'Empereur Leon premier, touchant l'attentat de Timothée surnommé Ælurus, vsurpateur de la chaire d'Alexandrie sur Proterius qu'il auoit assassiné; mesme par l'Epitaphe de Vilithuta Dame Parisienne, escrit l'an 560. par Venantius Fortunatus depuis Euesque de Poitiers, appert que l'Eglise de ce temps là ne s'estoit pas encor defaitte de cette opinion qu'il exprime en ces termes, [a] *Les dignes poſſ dent la lumiere, les damnez pleurent leurs embraſemens: la ſplendeur nourrit ceux-là, la vapeur cuit ceux-cy par feu*, &c. *C'eſt bien vne meſme choſe, mais qui ſe diuiſe par vne double action; car par le meſme feu, par lequel elle eſprouue les pieux, elle bruſle les indignes.*

[a] Digni lumen habēt, damnati incendia deflent, illos splēdor alit, hos vapor igne coquit. Res est vna quidē duplici sed finditur actu, nam cremat indignos, quò probat igne pios.

CHAPITRE XI.

3. *Dogme capital proposé par l'escrit Sibyllin.*

LE troiſieſme chef de la doctrine propoſée par l'eſcrit Sibyllin touchant l'eſtat des morts, eſt que *les Saincts apres leur reſurrection doiuent eſtre reconduits à la demeure du Paradis*, de la poſſeſſion duquel Adam & Eue eſtoient decheus

par leur desobeyssance, car l'autheur de ce Roman ayant pris au pied de la lettre & entendu charnellement ce qu'il auoit leu, Luc. 23. 44. 2. Cor. 12. 4. Apocal. 2. 7. du *Paradis*, Iean 6. 31. du *pain du Ciel*, & Apocal. 2. 13. de la *Manne cachée*, nous dit en sa preface copiée par Theophile d'Antioche & par Lactance, [a] *Ceux qui honorent Dieu habitent la vraye & eternelle vie, à sç. le temps de l'eternité, ayans leur demeure dans le Paradis, jardin verdoyant, & mangeans le doux pain du Ciel estoillé*, ce qu'à la fin du liure 7. p. 56. il entend de la *Manne*, disant, [b] *Tous ensemble mangent de leurs dents blanches de la Manne rosoyante.*

a οἱ μὲν θεὸν τιμῶντες, ἀληθινὸν αἰῶνα τὸν ζωὴν κληρονόμουσιν τῶν ἁγίων χορῶν, αὐτοὶ σιτούμενοι ἄφθαρτον ἔμπυρον ἐδωδὴν ἀπὸ τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς, ἀμβροσίου γλυκεῖ ἄρτου ἀπ' οὐρανοῦ ἀφορίστως.

b ἅμα πάντες Manna τὴν δροσερὰν λευκοῖς ὑπ' ὀδοῦσι φάγονται.

Tout cela a esté d'autant plus agreable aux Peres, qu'ils se sont creus obligez à conceuoir de l'auersion contre la resuerie des Gnostiques, qui transformoient le Paradis en Archange, & luy assignoient pour station le 4. Ciel: Ainsi Theophile (qui qualifioit le Paradis *perpetuel*, & *mestoyen entre le Ciel & le monde*) fondoit [11] la persuasion qu'il en vouloit donner à Autolycus, sur l'authorité de la pretenduë Sibylle, & à son exemple Lactance au liure 2 chapitre 12. Sainct Irenée ayant au chapitre 36. de son liure 5. allegué ces paroles d'Esaie 66. 22. *De mesme que le Ciel nouueau & la terre nouuelle que je fay demeurent deuant moy*; assigne à chacun d'eux ses habitans, disant, [c] *Alors ceux qui seront dignes de la conuersation du Ciel passeront là, d'autres joüyront des delices du Paradis; & d'autres possederont la terre Saincte & la splendeur de la ville*, à sçauoir de Ierusalem.

[11] Lib. 2.

c τότε γὰρ οἱ μὲν κατὰ ξιοῦσθαι τοῦ εἰς ὑπερουρανίου διατριβῆς ἐκεῖσε χωρήσουσιν, οἱ δὲ τὴν τρυφὴν ἀπολαύσουσιν, οἱ δὲ τὴν ἁγίαν γῆν καὶ τὴν λαμπρότητα τῆς πόλεως κατοικήσουσιν.

d Paradisũ nouimus locum diuinæ amœnitatis recipiẽdis sanctorum spiritibus destinatũ, macerią quadam igneæ illius zonæ à notitia orbis communis segregatum.

Tertullian au chapitre 47. de son Apologetique, [d] *Nous cognoissons le Paradis, lieu de plaisance diuine, destiné à receuoir les esprits des Saincts, & separé de la cognoissance du monde commun, par une certaine cloison de cette zone là qui est ignée.* Et au

Digitized by Google

poëme du *Iugement* chap. 8. [e] *Il y a vn lieu cheri du Seigneur és quartiers d'Orient, où la lumiere est claire,* &c. *c'est vne region tres riche en ses champs,* &c. *là est quiconque est pieux.* Mais au 55. du liure de l'ame, ce grand homme esbloüy des prestiges des Montanistes, modifie l'opinion qu'il auoit puisée de l'escrit de la fausse Sibylle, & reseruant aux seuls Martyrs l'habitation du Paradis, en exclud tous les autres fideles, disant; [f] *Vous dites que nostre dormir* (c'est à dire le lieu de nostre repos) *est dans le Paradis, où deslors les Patriarches & Prophetes, appendices de la resurrection du Seigneur, sont passez des enfers; & comment la region du Paradis qui est au dessus de l'Autel, lors qu'elle a esté reuelée en esprit à sainct Iean, n'a-t'elle monstré chez soy aucunes autres ames que celles des Martyrs? Comment Perpetue tres-courageuse Martyre, en la reuelation qui luy fut faite du Paradis le iour de sa Passion approchant vid-elle là ses compagnons de martyre seuls, sinon à cause que l'espée portiere du Paradis, ne cede à aucuns autres qu'à ceux qui sont decedez en Christ & non en Adam?*

Sainct Cyprian à l'exemple de son maistre Tertullian, parlant de nostre Seigneur à Demetrian Proconsul d'Afrique ennemy passionné du Christianisme, [g] cestuy-cy nous ouure le chemin de la vie, cestuy-cy nous ramene au Paradis. Et au liure de la mortalité sur la fin, [b] *Nous comptons* (dit-il) *le Paradis pour nostre pays, nous auons desia commencé d'auoir pour peres les Patriarches.* Et au chapitre de l'exhortation au martyre, [i] *S'il est glorieux aux soldats du siecle de retourner triomphans en leur pays, apres auoir vaincu l'ennemy, combien preferable & plus grande est la gloire, de retourner triomphant au Paradis apres auoir vaincu le Diable, & remporter les trophees victorieux apres auoir abbatu celuy qui nous auoit*

e Est locus Eoïs Domino dilectus in oris, lux vbi clara, &c. regio ditissima campis, &c. hic quicunque pius.

f In Paradiso (inquis) dormitio nostra quò iam tunc & Patriarchæ & Prophetæ appendices Dominicæ resurrectionis ab inferis migrauerint, quomodo Ioanni in spiritu Paradisi regio reuelata, quæ subijcitur altari, nullas alias animas apud se præter martyrum ostendit? Quomodo Perpetua fortissima martyr sub die passionis in reuelatione paradisi solos illic commartyres suos vidit, nisi quia nullis triumphæ paradisi ianitrix cedit, nisi qui in Christo decesserint non in Adam?

g Hic nobis viam vitæ aperit, hic ad paradisum reduces facit.

b Patriam nostram paradisum cœpimus, parentes Patriarchas habere iã cœpimus.

i Similitibus secularibus gloriosum est, vt hoste deuicto redeant in patriam triumphãtes, quantò potior & magna est gloria, victo Diabolo ad paradisum triumphantem redire, & vnde Adam peccator electus est, illic prostrato eo qui ante deceperat tro

mis bas, au lieu d'où d'Adam pecheur auoit eſté chaſſé ?

Lactance au lieu cité cy-deſſus, [k] *Dieu ayant prononcé ſa ſentence contre les pecheurs, afin qu'ils cherchaſſent, chacun pour ſoy, leur viure auec trauail, a jetté l'homme hors du Paradis, & remparé de feu tout à l'entour le Paradis, de peur que l'homme n'en puiſſe approcher, juſqu'à tant qu'il exerce le ſouuerain jugement en terre, & rappellé au meſme lieu les hommes juſtes ſes ſeruiteurs, la mort eſtant oſtée.*

Sainct Athanaſe en ſon traitté ſur ces paroles, Matth. 11. 27. *Toutes choſes m'ont eſté données, &c.* [l] *La mort a preualu depuis Adam juſqu'à Chriſt, la terre a eſté maudite, & l'enfer ouuert, & le Paradis fermé, &c. Mais ſi toſt que toutes choſes luy ont eſté données, & qu'il a eſté fait homme, auſſi toſt tout a eſté corrigé & accompli: la terre au lieu de la malediction qu'elle ſouffroit a eſté benite, & le Paradis ouuert, & l'enfer eſpouanté.* Et en ſon expoſition de la foy, [m] *Chriſt a monſtré l'entrée dans le Paradis, d'où Adam auoit eſté chaſſé, & où il eſt derechef entré par le larron, ſelon que le Seigneur a dit, aujourd'huy tu ſeras auec moy en Paradis, où Paul eſt auſſi entré.*

Sainct Cyrille de Ieruſalem en ſa premiere Catecheſe myſtagogique, [n] *Le Paradis de Dieu qu'il auoit planté vers Orient l'eſt ouuert, d'où noſtre premier pere a eſté banny à cauſe de ſa tranſgreſſion; & de ceey eſt ſigne ce que tu te tournes de l'Occident vers l'Orient lieu de lumiere.*

Sainct Baſile en ſon traitté du Paradis, [o] *Comment te pourray-je mettre en veuë ton pays, afin que tu te r'appelles toy-meſme de ton banniſſement? &c. Si tu es charnel, tu as la deſcription*

phæa victricia reportare.

[k] Deus eiecit hominem de paradiſo ſententiâ in peccatores latâ, vt victum ſibi labore conquirerent, ipſumque paradiſum igne circumvallauit, nè homo poſſet accedere, donec ſummum iudicium faciat in terra, & iuſtos viros cultores ſuos in eundem locum reuocet morte ſublatâ.

[l] ὁ θάνατος ἰσχυσεν ἀπὸ Ἀδὰμ μέχει Χριστοῦ, ἡ γὴ κεκατήρατο, ὁ ἅδης ἀνοίγη, ὁ παράδισος ἐκλείσθη, &c. ἀλλ' ὅτε ἐγένετο πάντα παρεδόθη αὐτῷ ὑπὸ τοῦ πατρὸς καὶ γέγονεν ἄνθρωπος εὐθὺς διορθώθη καὶ ἐπληρώθη πάντα ὅλα, ἡ γὴ ἀντὶ κατάρας εὐλογήται, ὁ παράδισος ἀνέωγη, ὁ ἅδης ἐπτύχε.

[m] ἐδείκνυ μὲν ὅτι ἐστὶ δυνατὸν εἰς τὸν παράδισον ἐλθεῖν ὃν ἐκβέβληται Ἀδάμ, εἰς ὃν πάλιν εἰσῆλθε διὰ τοῦ λῃστοῦ, ὡς εἶπεν ὁ κύριος σήμερον μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδίσῳ, εἰς ὃν ὁ Παῦλος εἰσῆλθε.

[n] ἀνέῳκται σοι ὁ παράδισος τοῦ θεοῦ ὃν ἐφύτευσε καὶ αἰσχαλλάσθη, ὅθεν διὰ τὴν παράβασιν ἐξεβλήθη ὁ πρωτόπλαστος ἡμῶν πατήρ, ἡνύκτου σύμβολον τὸ ἐσκοτίσθαι σε πρὸς δυσμὰς τὸν φωτὸς ἐλθεῖν.

[o] ὁ πῶς σοι φιλοσοφήσω ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀπορίας ἐμπλήσω τὴν διάνοιαν, ἀμφιβολίαν τοῦ σώματικοῦ εἶναι.

de ceſtuy-là qui eſt corporel. Et au chapitre 27. du liure du ſainct Eſprit, *p Nous regardons tous, és prieres vers l'Orient, mais nous ſommes peu en nombre qui ſçauons que nous cherchons noſtre ancien pays; à ſçauoir le Paradis que Dieu a planté en Eden.* Sainct Gregoire de Nyſſe en ſa harangue des 40. Martyrs, *q ce donc que l'on demande eſt, ſi le Paradis à cauſe de l'eſpée tournoyante eſt auſſi inacceſſible aux ſaincts, & ſi les champions (de Chriſt) ſont exclus du Paradis, quelle promeſſe reſte pour laquelle ils entreprennent les combats pour la pieté, & s'ils doiuent obtenir moins que le larron auquel le Seigneur a dit,* tu ſeras aujourd'huy auec moy en Paradis: *combien que le larron ne ſoit point venu de ſon bon gré à la croix, mais apres qu'il a eſté proche du ſalut, ce clair-voyant & genereux larron a veu le threſor, & rencontrant l'opportunité a butiné la vie, abuſant honorablement & heureuſement du larcin, & diſant,* Seigneur aye memoire de moy en ton regne. *Cetuy-la eſt honoré du Paradis, & l'eſpée de feu empeſche l'entrée du Paradis aux Saincts! Mais de ſoy-meſme la queſtion eſt reſoult. Car pour cela la parole n'a pas monſtré l'eſpée poſée toujours de front deuant ceux qui entrent, mais elle la fait tourner, afin qu'elle paroiſſe de front aux indignes, & ſe trouue derriere les dignes leur ouurant l'entrée non d'fenduë de la vie en laquelle ceux-là* (à ſç. les 40. Martyrs) *ſont entrés en l'aſſeurance de leurs combats, ayant trauerſé ſans ſouffrir la flamme, laquelle nous auſſi ayans trauerſée ſans crainte, puiſſions nous arriuer dans le Paradis,* & de là vient qu'és harangues funebres de Pulcheria & de Flacilla ſa mere il dit de celle-là *r la plante a eſté arrachée d'icy, mais elle a eſté plantée dans le Paradis:* & de celle-cy *s par icelle* (à ſç. la foy) *elle a eſté amenée au ſein du Pere de la foy Abraham, prés de la fontaine du Paradis.*

p πάντες μὲν ἐφ' ἡμῶν κῆ ἀναλλαὶς ἔτι πρὸς τοῦτο ἔχει, ὀλίγοι ὄ ἴσμεν ἐπὶ τὴν ἀρχὴν ἀναζητοῦμεν τὰ πάλαι ἡμῶν ἔθη. εἰ γὰρ τοῖς ἀθλοις ἄθλος ἔστι ὁ ἔξω ἵστος ἀγὼν τῆς εὐσεβείας ἀθλοθέτης ὁ θεὸς ἐν Ἐδὲμ ἐφύτευσε παράδεισον. εἰ δὲ μὴ τοῖς ἀγῶσι τοῦτο ἔστιν, οὐδὲ τοῖς ἀθλοῦσιν ἔστιν ἐλπὶς ἀποκαλύψεως, εἰ ἡ ἐπαγγελία λοιπὸν ὑπὲρ τῆς ἀκαθέκτου τῆς πίστεως ἀγῶνας, καὶ εἰ τῷ λῃστῇ τῷ σωθέντι ἐκ τοῦ σταυροῦ προσῆλθεν, ἀλλ' ἐπειδὴ ἐκ τοῦ παραυτίκα εἰσελθεῖν, εἶδε καὶ ἐξὸν καὶ ἀφυὴς καὶ πρόθυμος τὸν θησαυρὸν καὶ καλυχεῖ καιρῷ τὴν ζωὴν ἐλεήσας ἐκαλλωπίσατο καὶ τῇ καλῇ ἀπολαύσεως ἐνδόξως κύριε μνήσθητί μου, εἶπεν, ἐν τῇ βασιλείᾳ σου. ἵνα ἐκεῖνος μὲν ἐστεφανωμένος τὸν παράδεισον. καὶ ἡ μὲν ἀχὼν ἡ φλὸξ ἀνοχὴν δοῦναι τὴν εἴσοδον, ἀλλ' ἐστὶν ἐκεῖ τὸν φυτὸν ἐφύτευσε. ἐκεῖ γὰρ οὐκ ἐστὶν ἐπαῦσεν εἰπεῖν ὅτι τοῖς εἰσὶν τὴν φλογίνην ῥομφαίαν ὁ λόγος ἐδείξεν, ἀλλὰ ἐστρεφομένην ἐποίησεν. ἵνα τοῖς μὲν ἀναξίοις καὶ σὺν ὕλῃ φλογίνην, ἀκώλυτον αὐτοῖς τὴν τῶν ἀγίων ἀναβάσεως παροιμίαν.

τὴν εἴσοδον τὴν ζωὴν ὑπερίγνασι, τὴν ἐντὸς ἐκείνου γενόμενοι τῆς παρρησίας φλόγα παρατρέπει, καὶ ἡμεῖς ἀδεῶς παχύνωμεν τῷ σταυρῷ ἐντὸς

Saincts

Sainct Ambroise sur la section 20. du Pseau. 118. selon les Grecs pose (comme il a esté veu cy-dessus) pour constant, qu'il faut que ceux qui *desirent retourner au Paradis d'où Adam auoit esté chassé passent par le feu du jugement.* Paulin retiré du tumulte des affaires du monde pour mener vne vie religieuse, & depuis Eueſque de Nole, en sa 2. Epistre à Seuerus son intime, [t] *cecy est de mise & plaisant deuant Dieu, que nostre bien soit volontaire afin que nous receuions les choses qui sont nostres, à sç. la maison du Paradis, & la vie eternelle, esquelles nous auons esté creez; & lesquelles si nous receuons purgez de la possession de cette terre, en laquelle nous sommes venus par condamnation; alors vrayement comme retirez du bannissement de nostre pays, ou retournez d'vn long pelerinage en la maison où nous sommes nez, nous pouuons dire,* Dieu est nostre portion en la terre des viuans, *&c.* Prudentius au dixieme de ses Hymnes, [u] *Cependant ô Dieu que tu rappelles & refermes le corps sujet à se resoudre, en quelle region commanderas-tu que l'ame pure repose? Cachée dans le giron du sainct Vieillard, elle couchera, là où est Eleazar, que le riche bruslant void de loin enuironné de fleurs tout à l'entour. O Redempteur nous suiuons ton dire, par lequel (triomphant de la mort noire) tu commandes que le larron compagnon de ta croix marche sur tes traces, voicy desia le chemin luisant de l'ample Paradis ouuert aux fideles; & il est permis d'aborder cette foreſt, que le serpent auoit ostée à l'homme.* L'auteur de l'Homilie du larron mal attribuée à Eusebe Emissene [x] *Tu seras aujourd'huy auec moy en Paradis, comme en ton siege hereditaire & paternel qui sera ouuert toy entrant, apres qu'Adam ayant esté chassé, voire deux (à sç. Adam & Eue) mis hors, il aura esté clos à des peuples innombrables. Entre là le premier, mais par vne en-*

r τοῦθεν τὸ φυλάττειν ἀνεσπασθη, ἀλλὰ τῷ παραδείσῳ ἐνφυλεσθη.

s Τοῦτο τῶν ἐν θεοσεβεῖ τῷ κόλπῳ τῦ πατρὸς πίστεως λόγεια καὶ τῆ τῦ παραδείσου πηγῆ.

t Hoc acceptum & placitum coram Deo vt bonum nostrum, & voluntarium, quò recipiamus quæ nostra sunt, paradisi scilicet domũ & vitam æternam, in quibus creati sumus; quæ si ab huius terræ in quam dãnatione deuenimus, possessione purgati receperimus; tunc verè vt ab exiliô in patriam restituti, vel peregrinatione longinquâ in genitalem, domum reduces poterimus dicere, *portio nostra Deus in terrâ viuentium.*

u Dùm resolubile corpus reuocas (Deus) atque reformas, quanam regione iubebis animã requiescere puram? Gremio senis abdita sancti recubabit vbi est Eleazar, Quem floribus vndique septũ, Dives procul aspicit ardens, Sequimur tua dicta Redemptor, Quibus atrâ morte triumphans, Tua per vestigia mandas sociũ crucis ire latronem. Patet ecce fidelibus ampli via lucida iam paradisi; licet & nemus illud adire Homini quod ademerat ãgnis.

x *Hodie mecum eris in Paradiso* tanquam in hæreditariâ & paternâ sede, quæ expulso

Adamò, expulsis duobus clausa innumeris populis te introëunte reserabitur. Ingredere illuc primus, sed ingressu feliciore quàm primùs, intra paradisũ nequaquã vltrà cum Adam visurus infernũ: Nullũ illic cibũ lethalẽ, nullam iam legem, nullã arborẽ pertimescas ego tibi ero victus & vita, & ne fortè verearis nè tibi aliquis hostis in illô beatô nemore, ne antiquus ille latro insidietur, possessio tibi illic me introducente firmabitur.

γ αἱ μὲν δίκαιαι ψυχαὶ εἰς τὸν παράδεισον (ἀγγελαι) ἔνθα συντυχία τε ἢ θεία ἀγγέλων τε ἢ ἀρχαγγέλων, καὶ ὁπαπασαι ἢ τῆ σωτῆρος χειρὸς.

ζ. Ὄφελος γέγονε τῷ λῃστῇ εἰς τὸν παράδεισον εἰσελθόντα τὸ ἐργοις μαθεῖν τῆς πίστεως τὸ ὠφέλιμον, διὰ τῆς πίστεως μὲν τῶν συναθροίσματος μὲν ἀγίων ἐν ᾧ φυλαττεται ἕως τῆς ἐνμέσης τῆς ἀναστάσεως τε ἢ αἰῶνος δόσεως. ἐστι δὲ τε τῶν παράδεισον τὸ αἰσθησιν καὶ ὃν ἐφῶσιν αἱ ψυχαὶ ἑαυτὰς τε ἢ τὰ ὑπ' αὐτὰς, ἐπὶ δὲ ἢ τὰς ἀγγέλους τε ἢ τὰς δυνάμεις.

trée plus heureuse que le premier. Entre dans le Paradis, n'ayant plus à voir jamais l'enfer auec Adam. Ne crain là aucune viande mortelle, aucune loy, aucun arbre. Ie te seray là pour viure & pour vie, & afin que tu ne sois pas dans l'apprehension qu'en ce bois bien heureux aucun ennemy, & cet ancien larron là te dresse des embuches, là te sera la possession affermie, moy t'introduisant. L'Auteur des questions attribuées à Iustin Martyr question 75. *y les ames des justes sont menées en Paradis, là où elles ont la conuersation & la veuë des Anges & Archanges, & la vision de Christ le Sauueur,* & en la question 76. *x il a esté vtile au larron entrant dans le Paradis d'apprendre par les effets mesme la commodité de la foy, par laquelle il a eu l'honneur d'estre admis dans l'assemblée des saincts, où il est gardé jusques au jour de la resurrection & de la retribution. Or a-t'il le sentiment du Paradis selon le sentiment dit cogitatif, selon lequel les ames se voyent elles mesmes, les choses qui sont sous elles, & de plus les Anges & Demons.* Il ne seroit pas mal-aisé d'adjouster au nombre des Auteurs qui ont suiui le mesme prejugé comme le Moine Cæsarius Dial. 3. sainct Hierome en l'epitre 129. &c. mais les 14. precedens suffisent, pour monstrer que jusques apres l'an 450. leur opinion qui auoit pour premiere tablature l'escrit pretendu Sibyllin, a esté tellement commune en l'Egliſe, qu'elle n'a esté suiette à aucun contredit.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

4. *Dogme Capital proposé par l'escrit dit Sibyllin.*



LE 4. chef de suppoſition auancé par l'auteur de cette fauſſe piece touchant l'eſtat des morts eſt, qu'*en Ieruſalem rebaſtie & comblée de gloire, le fils de Dieu deſcendu du Ciel, eſtablira vn regne de mille ans, plein de delices ſenſibles, & d'vne fertilité & abondance miraculeuſe de biens corporels:* il nous debite ſa fiction en ces termes [a] lib. 2. p. 14. *la terre fruitiere portera de rechef pluſieurs fruits* [b] p. 18. *les Anges enleuans* (les bons) *du milieu du fleuue ardant, les meneront à la lumiere & à vne vie exempte de ſoucy; là eſt la voye immortelle du grand Dieu, & trois fontaines, de vin de miel & de laict, la terre auſſi egale à tous, & n'eſtant diuiſée ny par murs ny par cloiſons portera lors de ſoy-meſme pluſieurs fruicts.*

Liu. 3. p. 32. [c] *Dieu donnera lors aux hommes vne grande joye. Car la terre, les arbres & les immenſes troupeaux de brebis donneront aux hommes le vray fruit du vin, du doux miel, du laict blanc & du froment le meilleur qu'ayent les mortels* p. 35. [d] *les loups auront és montaignes de l'emulation pour les agneaux, les onces paiſtront l'herbe auec les boucs, les ours auec les veaux, & tous les mortels; le lion carnacier mangera de la paille en la Creche, &c. & les dragons repoſeront auec les petits enfans ſans Mere* [e] liure 5. p. 46. *la terre des Hebreux ſera ſainte & portera toutes ces choſes* (à ſç.) *le ruiſſeau de la roche diſtillante de miel, & le laict immortel coulera*

a γῆ καρποφόρος καρπὸς παλιν πλείονας οἴσει.

b Ἄγγελοι αἰρόμενοι ἐκ μέσου αἰθομένου πολαμοῖο, οἳς φῶς ἄξουσι καὶ εἰς ζωὴν ἀμέριμνον, ἔνθα πέλει τείβος ἀθανάτοις μεγαλοῖο θεοῖο, καὶ πεισσοὶ πηγαὶ, οἶνου, μέλιτός τε γάλακτος, γαῖα δ' ἴση πᾶσιν ὑπ' ἀνθρώποισιν ἀφαγμοῖς ἐκμαιζομένη καρπὸν πολὺ πλείονας οἴσει αὐτομάτη.

c καὶ τότε δὴ χάρμη μεγάλη θεὸς ἀνθρώποισι δώσει, καὶ γὰρ γῆ καὶ δένδρεα καὶ ἄσπετα μῆλα βρύσουσι καρπὸν τὸν ἀληθινὸν ἀνθρώποισι οἴνου καὶ μέλιτος γλυκεροῦ λευκοῦ τε γάλακτος καὶ σίτου ἐκ πάσης γῆς καλλίστου ἁπάντων.

d οἱ δ' ὄρεσιν λύκοι σὺν ἀρνάσι μιμνήσονται, καρπὸν δὲ λύγκες τ' ἐλάφοισι ἅμα βοσκηθῶσι. Ἄγχοι σὺν ὄισχοισιν ὁμοῦ καὶ πᾶσι βροτοῖσι, συνέξονται τε λέοντες φάτνῃ ἄχυρα φαγόντες ἅμα φάτναις, &c. σὺν θρεφέων τε δράκοντες ἀμαίτοισι κοιμήσονται, ἐνθα οὐ χθὼν αἰὲν ἔτι πάντα τε ὀΐσει

ταῦτα μελισταγῆς ἀπὸ πέτρας καὶ ἔξω γλώσσης καὶ γάλα δ' ἀμβρόσιον ῥυσεῖ πιστεύουσι δικαίοις.

sur la langue à tous les iuſtes [f] p. 40. *tous ceux qui menent vne vie pieuſe viuront derechef en la terre* [g] p. 49. *Dieu a fait la ville qu'il a deſirée, plus reluiſante que les aſtres, que le Soleil & que la Lune.* Et ne faut point douter que le compteur qui (à l'imitation du 4. d'Eſdras chap. 2. 19. & chap. 13. 35.) nous a voulu peindre de telles groteſques, n'ait eu deſſein d'abuſer des paroles d'Eſaie & de ſainct Iean, qui nous repreſente myſtiquement au 20. & 21. de ſon Apocalypſe, l'Egliſe ſous le nom de *la grande cité, Ieruſalem la ſainte, deſcendante du Ciel, baſtie d'or & de pierres precieuſes, n'ayant aucun beſoin de Soleil ny de la Lune*, & *au milieu* de laquelle *aux deux coſtez du fleuue d'eau viue procedant du throne de Dieu, l'arbre de vie portant douze fruicts, rend par chaque mois ſon fruit, & ſes fueilles pour la ſanté des Gentils.*

[f] οἱ δ' εὐσεβέσι πάλιν ζήσουσι θεὸς γαῖαν.

[g] πόλιν ἣν ἐπόθησε θεὸς πανύστην ἐπέκυρσε φαεσφόρου ἠελίοιο καὶ πάλιν ἣδε σελήνης.

La meſme penſée s'eſt ſur le champ tellement inſinuée dans l'eſprit des ſaincts Peres qui ont veſcu depuis le milieu du ſecond ſiecle, que ces bonnes ames preoccupées de l'opinion qu'elles auoient de l'eſcrit pretendu Sibyllin, ont pris au pied de la lettre, & conçeu à la judaïque tout ce qu'elles ont trouué en Eſaie & en ſainct Iean touchant *la premiere reſurrection des ames des decollés, pour le teſmoignage de Ieſus*, leur *regne de mille ans*, & toute la gloire de la Ieruſalem celeſte. Ainſi Iuſtin Martyr en ſon Dialogue contre Tryphon reſpondant à ce Iuif qui (p. 306.) luy auoit demandé, s'il *confeſſoit que le lieu de Ieruſalem deuſt eſtre rebaſti, & le peuple des Chreſtiens s'y aſſembler & reſiouïr auec Chriſt en la compagnie des Patriarches, Prophetes*, &c. non ſeulement l'aduoüe, mais ſouſtient de plus, qu'il l'auoit des ja confeſſé, penſant ſans doubte à ces paroles de la p. 271. [h] où il dit que *le Chriſt reſuſcité deuoit derechef ſe trouuer en Ieruſalem, & lors boire*

[h] χειρὶ πάλιν ἐκχεηέσθω ἐν Ἱερουσαλὴμ ἡ πότε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ συμπεῖν πάλιν καὶ συμφαγεῖν.

Digitized by Google

derechef & manger auec ſes Diſciples, & 2. qu'il luy auoit ſignifié [i] que *pluſieurs d'entre ceux qui n'eſtoient pas du ſentiment pur & religieux des Chreſtiens ne le recognoiſſoient pas*, ſurquoy il adjouſte [k] *moy & s'il y a des perſonnes de droit ſentiment & Chreſtiennes en toutes choſes ſçauons que la reſurrection de la chair ſe doit faire & les Prophetes Ezechiel, Eſaie & les autres confeſſent que mille ans ſe paſſeront en Ieruſalem baſtie parée & ampliſiée*, alleguant le 65. d'Eſaie & le 20. de l'Apocalypſe à ce propos, qu'il rebat p. 340. où il dit, [l] *cetuy-cy* (à ſç. Ieſus *eſt la lumiere eternelle qui doit reluire en Ieruſalem*, & p. 369. [m] où il eſcrit des Chreſtiens qu'ils *ſçauent qu'auec luy* (Chriſt) *ils ſeront en cette terre là*, (à ſç. la Iudée) qu'il auoit appelée *la terre de tous les ſaincts*, & qu'ils *heriteront des biens eternels & incorruptibles.*

Euſebe au 39. chap. du 3. liure de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, attribuant la meſme opinion à Papias Eueſque de Hierapolis, qui auoit eſté Sectateur des Diſciples de ſainct Iean [n] tient ce diſcours *il depoſe auſſi certaines autres choſes plus fabuleuſes, entre leſquelles il dit qu'vne certaine millaine d'années doit eſtre apres la reſurrection, & que le regne de Chriſt ſubſiſtera corporellement en cette meſme terre là; choſes que i'eſtime qu'ayant mal pris les expoſitions Apoſtoliques il a ſoupçonné.*

Sainct Irenée au 35. chap. de ſon cinquieme liure non ſeulement ſe conforme à Papias, mais ſe fonde ſur ſon autorité, copiant de ſon 4. liure ces paroles que Papias attribuoit à ſainct Iean, *Venient dies in quibus vineæ naſcentur ſingulæ decem millia palmitum habentes, & in vno palmite decem millia brachiorum, & in vno quoque brachio, decem millia flagellorum, & in vnoquoque botro dena millia acinorum & vnumquodque acinum expreſſum dabit viginti quinque metretas vini; & cum aliquem*

i πολλὰς δὲ καὶ ἄλλας ἀφ' ἑαυτοῦ καθαρῶς καὶ εὐσεβῶς ἔφησι χεῖσθαι τοῖς πίστεσι γράμμασι τὰ μὴ γεγραμμένα. k ἐγὼ δ' καὶ εἰ πάντες οὕτω διεθεμώμεθα καὶ πάντα χειστιανοὶ, καὶ σαρκὸς ἀνάστασιν γενέσθαι βλέπομεν, καὶ χίλια ἔτη ἐν Ἱερουσαλὴμ οἰκοδομηθείσης καὶ κοσμηθείσης καὶ πλατυνθείσης οἱ προφῆται Ἰεζεκιὴλ, καὶ Ἡσαΐας καὶ οἱ ἄλλοι ὁμολογοῦσι. l οὗτος ὁ ἐν Ἱερουσαλὴμ αἰώνιον φῶς λάμπειν μέλλων.

m βλέπουσαν ἅμα αὐτῷ ἐν τῇ ἰδίᾳ γενησόμενοι, καὶ τὰ αἰώνια καὶ ἄφθαρτα κληρονομήσειν.

n παρατίθεται καὶ ἕτερα ἄλλα μυθικώτερα, ἐν οἷς καὶ χιλιάδα τινά φησιν ἔτῶν ἔσεσθαι μετὰ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν σωματικῶς τῆς τοῦ Χριστοῦ βασιλείας ἐπὶ ταύτης τῆς γῆς ὑποστησομένης, ἃ καὶ ἀγνόημα τὰς ἀποστολικὰς παραδεξάμενον διανοήσεις ὑπολαβεῖν.

eorum apprehenderit aliquis ſanctorum botrum alius clamabit, Botrus ego melior ſum, me ſume, per me Dominum benedic, *ſimiliter granum tritici decem millia ſpicarum generaturum, & vnamquamque ſpicam habituram decem millia granorum, & vnumquodque granum quinque bilibres ſimilæ claræ munda, & reliqua autem poma, & ſemina & herbam ſecundum congruentiam ijs conſequentem.* C'eſt à dire, *les jours viendront eſquels naiſtront des vignes ayans chaſcune dix mille ſarmans, & en chaque ſarment dix mille bras, & en chaque bras dix mille bourgeons, & en chaque bourgeon dix mille grappes, & en chaque grappe dix mille grains, & chaque grain preſſé rendra vingt cinq meſures de vin; & lors que quelqu'vn des ſaincts prendra l'vn des raiſins, l'autre criera*, Ie ſuis meilleur raiſin, prenez moy, beniſſez Dieu par moy. *De meſme auſſi vn grain de bled engendrera dix mille eſpics, & chaque eſpic aura dix mille grains, & chaque grain deux fois cinq liures de farine claire & nette, & tous les autres fruits, & ſemences, & l'herbe à proportion.* La Synagogue retranchée de l'alliance de Dieu a-t'elle jamais enfanté de reſuerie plus digne de rebut, que celle-cy qui a feint des *grappes* parlantes & des *vignes* produiſans (infinement au delà des facultez naturelles) des millions de millions de meſures de vin? Neantmoins le Martyr de Dieu ſainct Irenée preferant par vn excés de reſpect du tout inexcuſable, l'autorité de Papias trompé par la fauſſe Sibylle, à la raiſon) s'y eſt aueuglement rendu; & en a inferé au chap. 32. que *les juſtes regneront* icy bas *deuant le jugement*, qu'en la journée *du Sabbat des juſtes, ils auront la table dreſſée de par Dieu,* [a] *qui les raſſaſiera de toutes ſortes de viandes*, que *les Loups paiſtront auec les aigneaux*, & *le Lion viura de paille*: au chap. 35. que les juſtes *regne-*

[a] Paſcentem epulis omnibus.

Digitized by Google

ront en la terre: au 36. que (ſelon la proportion du fruict qu'ils auront rapporté, *cent* ou 60. ou 30. *pour vn*) ils ſeront placez ou au Ciel, ou dans le Paradis, ou en Ieruſalem, & qu'à ce propos le Fils de Dieu a dit, [a] *Il y a pluſieurs demeurances en la maiſon de mon Pere.*

a Ioan. 14. 2.

Tertullian preſque au meſme temps pour nous monſtrer qu'il eſtoit emporté par le torrent du meſme prejugé, s'eſt eſcrié au 24. chapitre du troiſieme liure contre Marcion, *Confitemur in terrâ nobis regnum repromiſſum poſt reſurrectionem in mille annos, in ciuitate diuini operis Hieruſalem à cælo delatâ*: c'eſt à dire, *nous confeſſons que le Royaume nous eſt promis pour mille ans en terre apres la reſurrection, dans la cité de diuin ouurage, Hieruſalem apportée icy bas du Ciel.* On pourroit eſtimer auec quelque couleur, que Meliton Eueſque de Sardes, contemporain de Iuſtin Martyr, ayant eſté de meſme ſentiment que luy, touchant *le regne temporel* de Ieſus-Chriſt en Ieruſalem, il a (pour le maintenir) eſcrit [b] *de l'Apocalypſe de S. Iean*, les paroles de laquelle ont eſté tirées à contreſens par les defenſeurs de cette imagination, mais pource que ie n'ay rien de contraignant, & qui paſſe la conjecture pour le conclure, ie ne deſire nullement faire force ſur vn ſimple ſoupçon.

b Euſeb. lib. 4. c. 26. Hieron. Catal.

Ie viens à Nepos Eueſque Egyptien, *reueré* par Denys d'Alexandrie *pour ſa foy & pour ſon eſtude*, en laquelle il auoit acheué ſa vie; de ce Prelat Euſebe dit, [c] ἰουδαϊκώτερον τὰς ἐπηγγελμένας τοῖς ἁγίοις ὑπὸ τοῦ θείας γραφὰς ἐπαγγελίας ἀποδεχόμενος διδάσκων, καὶ τινα χιλιάδα ἐτῶν τρυφῆς σωματικὰς ἐν τῇ ἐνεστώσῃ ταύτῃ ἐστάθη γοῦν ἐπὶ τοῦτο φιλόνεικος δόξας, &c. ἐν τῇ Ἀποκαλύψεως Ἰωάννου πλὴν ἰδίαν κεκτῆσθαι ὑπόληψιν ἐλέγχον ἀλληγορικῶν λόγων τινὰ ἐφ' ἑαυτοῦ συντάξας ἔγραψε, *enſeignant que les promeſſes faites aux Saincts és eſcritures diuines, deuoient eſtre accomplies à la façon*

c Lib. 7. c. 23. 24.

Digitized by Google

que conçeiuent les Iuifs, ſuppoſant qu'il ſe deuoit paſſer vne certaine millaine d'ans en delices corporelles ſur cette terre-cy, & ayant opinion de pouuoir fortifier ſon ſoupçon par l'Apocalypſe de Iean, il eſcrinit touchant cela vn certain diſcours intitulé reprehenſion des Allegoriſtes : comme ne pouuant ſouffrir qu'on priſt autrement qu'au pied de la lettre les promeſſes propoſées par le S. Eſprit pour la conſolation de l'Egliſe, ny que l'on les entendiſt myſtiquement.

Quelques 50. ans apres a paru noſtre Victorin Eueſque de Poitiers, martyrizé le 2. Nouembre 303. apres auoir compoſé *diuers ouurages, grands de ſens & vils à l'eſgard de l'aſſemblage des mots,* ſelon [d] la remarque de ſainct Hierome, qui ne peut plus eſtre contredite, puis qu'il n'en reſte plus rien d'aſſeuré, & que le commentaire ſur l'Apocalypſe qui porte ſon nom, ne contient aujourd'huy rien de ce que les Anciens y auoient leu; mais ſainct Hierome [e] nous certifiant qu'il a eſté du nombre de ceux qui ont *attendu du Ciel vne Ieruſalem parée de perles & dorée,* nous ne deuons pas craindre de nous tenir à ſon rapport pour le compter entre les *Millenaires.*

[d] In Cata.

[e] In Ezech. lib. 11. c. 36.

Lactance l'a ſuiui de prés, & nous a eſtallé en termes magnifiques toutes les particularitez de leur opinion; diſant, [f] *Cùm deleuerit iniuſtitiam, iudiciumque maximum fecerit; ac iuſtos qui fuerunt à principiô ad vitam reſtaurauerit, mille annis inter homines verſabitur, eoſque inſtiſſimo imperio reget: quod alibi Sibylla vaticinans furenſque proclamat,* χιλῦη δὶ μοῦ μέροπες, βασιλεὺς αἰώνιος ἦξει. *Tum qui erunt in corporibus viui non morientur, ſed per eoſdem mille annos infinitam multitudinem generabunt, & erit ſoboles eorum ſancta & Deo cara. Qui autem ab inferis ſuſcitabuntur, ij præerunt viuentibus velut iudices, &c. Ciuitas ſancta conſtituetur in medio terræ,*

[f] lib. 7. c. 24.

in

in quâ ipse conditor Deus cum iustis dominantibus commoretur. C'est à dire, *Lors que Dieu aura effacé l'injustice, & fait vn tres-grand jugement, & remis en vie les justes qui ont esté dés le commencement, il conuersera mille ans durant entre les hommes; & les gouuernera par vn tres-juste empire, ce qu'ailleurs la Sibylle deuinante & endemenée crie.* Escoutez-moy mortels le Roy eternel gouuerne, *alors ceux qui seront viuans en leurs corps ne mourront point; mais durant ces mesmes mille ans engendreront vne multitude infinie, & leur race sera saincte & chere à Dieu: Ceux aussi qui seront réueillez des enfers, commanderont comme justes aux viuans,* &c. *la saincte cité sera establie au milieu de la terre, en laquelle Dieu son fondateur sejourne auec les justes dominans.* Apres il suppose tout ce que nous auons dit de la fertilité de la terre, de la paix qui y regnera, & du changement de naturel és bestes farouches & cruelles; alleguant pour cela (quoy qu'auec quelque petite diuersité) les paroles du 3. liure de la pretenduë Sibylle p. 32. & 35. & celles du 5. liure p. 46. rapportées cy-dessus.

Denys d'Alexandrie qui auoit entrepris la refutation non de sainct Irenée proprement (comme [g] a pensé sainct Hierome) mais de Nepos par deux liures intitulez *des promesses*, [h] a (enuiron cent ans apres) esté pris à partie par Apollinarius de Laodicée, comme nous apprenons du mesme sainct Hierome, disant, *Duobus voluminibus respondit Apollinarius, quem non solùm suæ secta homines, sed & nostrorum in hac parte duntaxat, plurima sequitur multitudo, vt præsagâ mente iam cernam quantorum in me rabies concitanda sit.* C'est à dire, *Apollinarius a respondu par deux volumes, que suiuent non seulement les hommes de sa secte, mais aussi vne grande multitude des nostres en cette par-*

[g] In Esai. lib 8. præfat.
[h] Euseb. lib. 7. c. 23.

Digitized by Google

tie ſeulement : tellement que ie voi maintenant auec vn eſprit preſagiſſant l'aduenir, *de combien de gens la rage doit s'eſmouuoir contre moy.* Preſque en meſme temps viuoit Tychonius docte Africain du party Donatiſte, de qui Gennadius eſcrit en ſon Catalogue : [i] *Mille annorum quoque regni in terrâ iuſtorum, poſt reſurrectionem futuri ſuſpicionem intulit,* &c. *Il a auſſi donné ſoupçon de* ſuppoſer *vn regne des juſtes qui deuſt eſtre mille ans durant en terre apres la reſurrection* : De fait, en cette rhapſodie d'homelies qui eſt attribuée à S. Auguſtin, & a eſté compilée de l'eſcrit de Tychonius ſur l'Apocalypſe, nous liſons [k] ces paroles, *Retulit Spiritus (dum hæc ſcriberet) regnaturam Eccleſiam mille annos in hoc ſæculo vſque ad finem mundi :* c'eſt à dire, *L'Eſprit (lors qu'il a eſcrit ces choſes) a raconté que l'Egliſe deuoit regner mille ans en ce ſiecle, juſques à la fin du monde.* Le meſme Gennadius remarque d'vn certain Commodianus, [l] *de diuinis repromiſſionibus aduerſus illos* (Paganos) *agens, vili ſatis & craſſo (vt ita dixerim) ſenſu diſſeruit ; illis ſtuporem, nobis deſperationem incutiens, Tertullianum, & Lactantium & Papiam ſecutus,* &c. *traitant contre les* Payens, *des promeſſes diuines, il en a diſcouru en vn ſens aſſez vil & groſſier, les jettant dans l'eſtonnement, & nous dans le deſeſpoir ; en quoy il a ſuiui Tertullian, Lactance & Papias pour autheurs.* Sainct Hierome aſſeure [m] que noſtre Seuerus Sulpitius qui a eſcrit la vie de ſainct Martin auoit fait la meſme faute en ſon Dialogue intitulé *Gallus*, où cependant ne ſe trouue maintenant plus rien de ſemblable, & luy-meſme (quoy qu'exempt de l'erreur qu'il voyoit auec regret eſtre ſuiui comme en foule par les Chreſtiens du cinquieme ſiecle) ſe monſtre touché d'vn ſi grand reſpect enuers ceux qui l'ont les premiers defendu, qu'il

i Cap 18.

k Homil. 17.

l Cap. 15. Gennad.

m In Ezech. lib. 11. c. 36.

Digitized by Google

n'ose *le condamner*, disant [n] enuiron l'an 415. *licet non sequamur, tamen damnare non possumus, quia multi Ecclesiasticorum virorum & martyres ista dixerunt*, & vnusquisque in suo sensu abundet, *& Domini cuncta iudicio reseruentur*, &c. *parce que plusieurs des hommes Ecclesiastiques & martyrs ont dit ces choses*, [o] que chacun abonde en son sens, *& que tout est reserué au jugement du Seigneur; encore que ie ne les suiue pas, ie ne puis toutesfois les condamner.*

[n] In Hierem lib. 4. c. 20.

[o] Rom. 14. 15.

CHAPITRE XIII.

Inductions à prier pour les morts resultantes des hypotheses proposées en l'escrit dit Sibyllin.

PAR ce moyen l'opinion des *Millenaires* auoit (comme toutes les autres suppositions de l'escrit pretendu Sibyllin) non seulement trouué des partisans entre les Chrestiens, mais tiré à soy l'applaudissement de plusieurs des plus celebres; & tous auoient fort bien compris qu'il estoit impossible de soustenir toutes les hypotheses qu'il contient, sans induire par vne suite necessaire la priere pour les morts, qu'ils estimoient auoir d'autant plus de besoin du secours des viuans, que l'on se les imaginoit exposez, tant aux inquietudes que peuuent ressentir ceux qui se voyent reduits à l'attente de leur bon-heur, qu'aux tentations & assauts que liure tous les jours aux fideles la rage implacable des demons; & obligez à passer finalement par le rigoureux examen du Dieu de gloire. Nous ne sçaurions mieux nous repre-

Digitized by Google

senter la condition en laquelle les Chreſtiens de ce temps là croyoient leurs freres decedez reduits, qu'en copiant ce que Iuſtin Martyr, qui auoit veu la naiſſance de la premiere impoſture Sibylline, a eſcrit au ſujet meſme de noſtre Seigneur, auquel il auoit à bon droit appliqué ces paroles du Pſeaume 22. ſelon les Hebreux, *p Sauue-moy de la gueule du lion.* τὸ ἀπὸ ῥομφαίας καὶ στόματος λέοντος, καὶ ἐκ χειρὸς κυνὸς αἰτεῖν αὐτὸν τὸν ψυχὴν σωθῆναι, ἵνα μηδεὶς κυριεύσῃ τῆς ψυχῆς αὐτοῦ αἴτησις ἦν, ἵνα νικῶμεν ἡμεῖς πρὸς τὴν ἔξοδον τοῦ βίου γινόμενα, τὰ αὐτὰ αἰτῶμεν τὸν θεὸν δυνάμενον ἀποστρέψαι πάσας αἰσθήσεις πονηρὰς ἀγγέλων μὴ λαβέσθαι ἡμῶν τῆς ψυχῆς, καὶ ὅτι μύσεσιν αἱ ψυχαὶ ἀπέδειξα ὑμῖν ἐκ τε καὶ τῶν Σαμουὴλ ψυχὴν κληθῆναι ὑπὸ τῆς ἐγγαστριμύθου, ὡς ἠξίωσεν ὁ Σαμουήλ: φαίνεται δὴ ἴδια πᾶσαι αἱ ψυχαὶ τῶν οὕτως δικαίων καὶ προφητῶν ὑπὸ ἐξουσίαν ἐπιπίπτουσαν τῶν τοιούτων δυνάμεων, ὁποῖα δή καὶ ὁ τῇ ἐγγαστριμύθῳ ἐκείνῃ ἐξ αὐτῶν τῶν πραγμάτων ὁμολογεῖται, ὅθεν καὶ οὕτως διδάσκει ἡμᾶς καὶ διὰ τοῦ ἰδίου αὐτὸ τὸ παντὸς ἀγωνιζεσθαι δι' οὗ γίνεσθαι καὶ πρὸς τὴν ἔξοδον αἰτεῖν μὴ ὑπὸ τοιαύτων δυνάμεων ὑποπεσεῖν τὰς ψυχὰς ἡμῶν φαίνεται, ἐν ᾧ λέγει διδοὺς τὸ πνεῦμα ὅτι τῷ σταυρῷ εἶπε πάτερ εἰς χεῖρας σου παρατίθεμαι τὸ πνεῦμα μου. *Ce qu'il demandoit que ſon ame* fuſt ſauuée de l'eſpée, de la gueule du Lion, & de la patte du chien; *eſtoit vne requeſte que nul ne preualuſt ſur ſon ame: afin que lors que nous ſommes à l'iſſuë de la vie nous demandions les meſmes choſes que luy, à Dieu puiſſant pour deſtourner tout mauuais Ange impudent, de prendre noſtre ame, & que les ames l'attendent; ie vous l'ai demonſtré par ce que Saül a requis que l'ame de Samuël fuſt auſſi euoquée par l'engaſtrimythe* ou deuineresſe; *appert auſſi que toutes les ames de ceux qui ont eſté ainſi iuſtes & Prophetes, ſont tombées ſous le pouuoir de telles puiſſances que (par l'effet meſme) il conſte qu'eſtoit celle qui agiſſoit en ceſte engaſtrimythe là. Pourtant auſſi luy-meſme nous enſeigne par ſon fils, que nous (à cauſe deſquels il appert que cela s'eſt fait) combattions en toute maniere, & demandions au*

p Pſal 22. 21.

Digitized by Google

ſortir de la vie que nos ames ne tombent point ſous aucune telle puiſſance, car auſſi rendant l'eſprit en la Croix il a dit, q Pere ie remets mon eſprit entre tes mains, *&c.* Diſcours qui nous enſeigne qu'il eſtoit perſuadé de quatre choſes: 1. Que noſtre Sauueur en ſa paſſion pour noſtre ſalut, a prié que ſon ame ne tombaſt point ſous la puiſſance des Demons, 2. Que nous deuons (lors que nous approchons de la mort) imiter ſon exemple. 3. Que les Prophetes ont apres la mort eſté tellement expoſez à l'inſolence des Demons que *l'ame de Samuel* a peu eſtre *euoquée* par ſa ſorciere d'Endor: 4. Que celles des fideles qui decedent tous les jours ſont ſujettes au meſme inconuenient, & par conſequent ont toutes vn extreme beſoin d'eſtre ſecouruës par les prieres des viuans.

q Luc. 23. 46.

Auſſi voyons nous que ſur ce ſeul patron & non autre, ont eſté de neceſſité moulées ces anciennes prieres que l'Egliſe Romaine fait juſqu'aujourd'huy pour les fideles treſpaſſez: diſant, *Domine Ieſu Chriſte, Rex gloriæ, libera animas omnium fidelium defunctorum de manu inferni, & de profundo lacu. Libera eas de ore leonis, ne abſorbeat eas Tartarus, ne cadant in obſcura tenebrarum loca; Fac eas Domine tranſire de morte ad vitam ſanctam*, &c. *Liberata de principibus tenebrarum & locis pœnarum*, &c. *repelle quæſumus Domine ab ea omnes principes tenebrarum*; c'eſt à dire, *Seigneur Ieſus-Chriſt Roy de gloire, deliure de la main de l'enfer & du lac profond les ames de tous les fideles defunctz; deliure-les de la gueule du lion, que le Tartare ne les engloutiſſe pas, qu'elles ne tombent pas és lieux obſcurs des tenebres*, &c. *Seigneur, fais les paſſer de la mort à la vie ſaincte*, &c. *qu'elles ſoient deliurées des princes des tenebres & lieux des peines*, &c. *repouſſe d'elle tous les princes des tenebres*,

ô, Seigneur, nous t'en supplions. Et le bon S.r Augustin en auoit le formulaire en la pensée, lors que celebrant en ses Confessions la memoire de saincte Monique sa mere, decedée six ans ſ au moins auparauant, il tenoit ce langage, *Nemo à protectione tuâ dirumpat eam; non se interponat nec vi, nec insidiis leo & draco: nec enim respondebit illa nihil se debere, ne convincatur, & obtineatur ab accusatore callido*, &c. *Que personne ne l'arrache de ta protection; que le lion & le dragon ne se mette entre deux, ny par force, ny par embuscades. Car elle ne respondra pas qu'elle ne doit rien, de peur qu'elle ne soit conuaincuë & obtenuë par l'accusateur rusé.*

† Lib. 9. cap. 13.

ſ Le 4. May 389.

CHAPITRE XIV.

Desaueu des motifs proposez par Iustin Martyr, & consideration de ceux que sainct Epiphane a eus de prier pour les morts.

MAIS pource que l'antiquité ne s'est pas tenuë à l'hypothese de Iustin Martyr, Tertullian nous disant en general, t *Absit vt animam cuiuslibet sancti nedum Prophetæ à Dæmonio credamus extractam*, &c. *Ia n'aduienne que nous croyons que l'ame d'vn Sainct, quel qu'il soit, beaucoup moins d'vn Prophete ait esté extraite par le Demon.* Et Pionius en Metaphraste sur le premier de Feurier, Methodius en vn traité exprés contre Origene, sainct Basile sur le 8. d'Esaïe, & en l'Epistre à Eustathius; sainct Gre-

t De anima cap. 57.

Digitized by Google

goire de Nyſſe en l'Epiſtre à Theodoſe; ſainct Gregoire de Nazianze en la 2. inuectiue contre Iulian; ſainct Hierome ſur le 6. de ſainct Matthieu; ſainct Cyrille d'Alexandrie au ſixieſme liure de *l'adoration en eſprit & en verité*; Procopius de Gaze ſur le 28. du premier liure des Rois; Georgius Syncellus en ſon hiſtoire, & autres, arguans particulierement de faux la pretenduë euocation de Samuël; & Philaſtrius la comptant [n] expreſſement entre les hereſies: il faut voir ſur quelles raiſons on a fondé depuis *la priere pour les decedez*; & entendre ſur ce ſujet ſainct Epiphane, diſputant l'an 376. contre Aërius, qui non content de nier qu'il reuinſt aucune vtilité aux defuncts des prieres faites pour eux par les viuans, auoit quitté l'Egliſe de Sebaſte pour cela: il le combat donc par ces conſiderations, πιστεύουσι μὲν τοὺς παρόντας, ὅτι οἱ ἀπολωλότες ζῶσι, καὶ οὐκ ἀνύπαρξίᾳ νικῶσι, ἀλλὰ εἰσὶ καὶ ζῶσι παρὰ τῷ δεσπότῃ, καὶ ὅπως ἂν τὸ σεμνότατον κήρυγμα διηγήσωνται, ὡς ἐλπὶς ἔστιν ὠφελείας τοῖς ἀδιλφοῖς εὐχομένοις, ὡς ἐν ἀποδημίᾳ τυγχάνουσι, καὶ ὠφελεῖ μὲν καὶ παρὰ τοῦ κυρίου εὐχὴ, εἰ καὶ τὰ ὅλα τῆς αἰτήσεως μὴ ἀποτύχοι. ἀλλ' οὖν διὰ τὸ πολλάκις, ἐν κόσμῳ ἡμᾶς ὄντας ἐφάλλεσθαι ἀνοσίοις τε καὶ ἀκαθάρτοις, ἵνα τὸ ἀσπαλὲς ἔχωσι σημαινθῆναι, καὶ γὰρ δίκαιον ποιεῖσθαι τὰς μνήμας, καὶ ὑπὲρ ἁμαρτωλῶν: ὑπὲρ μὲν ἁμαρτωλῶν, ὑπὲρ ἁγίων θεοῦ δούλων (ἢ θεοῦ δούλων.) ὑπὲρ μὲν δικαίων καὶ πατέρων καὶ πατριάρχων, προφητῶν, καὶ Ἀποστόλων, καὶ Εὐαγγελιστῶν, καὶ Μαρτύρων, καὶ ὁμολογητῶν, διδασκάλων τε καὶ ἀκαχωρητῶν, καὶ πάντων τῶν πάλαι: ἵνα τὸν Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν ἀφορίσωμεν ἀπὸ τῆς τῶν ἀθεσίων πάξεως, διὰ τῆς πρὸς αὐτὸν τιμῆς, καὶ σέβας αὐτῷ ἀποδῶμεν, ὃν ἐπιστίᾳ ὄντες ὅτι νικᾷ ἔστιν ἐξισάμενος ὁ κύριος πᾶσι τῶν ἀθεσίων, καὶ τὰ μυεῖα καὶ ἐπίκειται ἐν δικαιοσύνῃ ἐπάσχη ἕκαστος ἀθεσίων. *Ceux qui ſont preſens, croyent que ceux qui ſont partis du monde viuent, & qu'ils ne ſont pas dans la priuation de l'eſtre; mais qu'ils ſont & viuent par deuers le Seigneur; & afin que ceſte venerable predication ſoit expoſée, qu'il y a de l'eſperance pour ceux qui prient pour leurs freres, comme pour des perſonnes qui ſont en voyage: la priere faitte pour eux eſt auſſi*

[n] Hæreſ. 2

Digitized by Google

profitable, quoy qu'elle ne retranche pas tout ce qu'il y a de charges contre eux, mais (pour ce que souuent pendant que nous sommes au monde nous faillons volontairement & inuolontairement) pour signifier ce qui est plus accompli: car nous faisons mention des justes, & prions pour les pecheurs; pour les pecheurs portans la veue sur la misericorde de Dieu; (qu'ils ont obtenuë) *pour les justes, Peres, Patriarches, Prophetes, Apostres, Euangelistes, Martyrs, Confesseurs, Euesques, Anachoretes, & tout le bataillon; afin que nous separions du rang des hommes le Seigneur Iesus-Christ, à cause de l'honneur qui luy appartient, & luy rendions la veneration* conuenable, *estans en cette pensée que le Seigneur n'est pas mis du pair auec aucun des hommes, quoy que chacun des hommes soit dix mille fois, & au delà, constitués en la possession de la iustice.*

Il est euident que la premiere consideration de sainct Epiphane ne pouuoit porter coup contre Aërius, qui nioit l'vtilité de la priere pour les fideles decedez; le raisonnement de ce Pere n'estant necessaire ny absolument, ny à l'esgard de son aduersaire, *il est viuant*: Donc, *il faut prier pour luy*; veu que s'il estoit de mise, il faudroit prier pour toutes les creatures viuantes, Anges, hommes, & bestes sans aucune exception, & pour cela mesme que chascun de ces genres possede *l'estre* & *la vie* en quelque degré: d'ailleurs la consequence d'vn tel raisonnement passeroit bien loin au delà tant de l'intention de son autheur, que de la pratique de l'Eglise Pontique, pour la defence de laquelle il l'auoit formé: veu que nulle communauté de Chrestiens n'a jamais ni fait, ni creu deuoir faire part de ses suffrages aux Anges qui *viuent & sont par deuers le Seigneur*: presupposant que cét office ne leur pouuoit estre deu, ni passer pour raisonnable,

ble, puis qu'ils n'en ont aucun besoin ni n'en peuuent receuoir d'vtilité.

La 2. consideration qui concerne *l'esperance* que les Chrestiens du 4. siecle, conceuoient de l'effet de leurs prieres pour leurs freres decedez ne pouuoit estre de plus grand poids que la premiere enuers Aërius, qui nioit non que les fideles de son temps eussent *esperance* de profiter aux morts par leurs prieres, car cela estoit constant: mais que leur esperance fust bien fondée, & que leurs prieres pour les morts fussent ou pussent estre d'aucune vtilité, & comme ie pense à regret, qu'vn si grand hõme se soit (ie ne sçay par quelle oubliance) reduit à alleguer pour raison à sa partie, cela mesme qu'elle luy mettoit en question, & qui auoit plus grand besoin de preuue, ie crois estre obligé de remarquer que les Chrestiens de ce temps là traittoient leur *esperance* touchant l'employ de leurs suffrages pour les morts auec tant d'indulgence, qu'ils l'estendoient à ceux là mesme qu'ils croyoient morts dedans le crime & hors de la communion de l'Eglise.

CHAPITRE XV.

Des prieres & aumosnes faites autrefois par les Chrestiens pour des damnez.

IE ne mets point en compte les vaines imaginations d'Origene & de tout son parti, qui ne conceuoit aucunes peines tant des hommes, que des Demons, autres que *purgatoires* & *à temps*; & ne m'importe que de tres grands hommes (comme fainct Gregoire de

Nysse en sa grande harangue Catechetique, en son traitté *de l'ame*, & en celuy qu'il a fait sur le 28. verset du 15. de la 1. aux Corinth. & sainct Hieroſme au 18. liure sur Esaïe chap. 66. 24. ſemblent l'auoir autrefoy fauorisé : mais i'insiſte ſur ce que d'autres non moins celebres ont eſtimé que l'on pouuoit impetrer quelque diminution des peines des damnez, & les ſecourir par prieres & aumoſnes. Ainſi ſainct Chryſoſtome en ſa 3. homilie ſur l'ep. aux Philipp. parlant de ceux qui n'ont [a] daigné employer leurs biens à bon vſage, mais *ſont hors du Palais Royal auec les damnez*, crie, κλαίωμεν τούτους, βοηθῶμεν αὐτοῖς κατὰ δύναμιν, βοηκόσωμεν αὐτοῖς πάντα βοήθειαν μικρὰν μέν, βοηθῶμεν δ' ὅμως. πῶς ἂν τις τρόπος, εὐχώμεθα καὶ ἑτέρους παρακαλῶμεν εὐχὰς ὑπὲρ αὐτῶν ποιεῖσθαι, πολλὰ γὰρ αὐτῶν διδόντες συχνῶν, ἴσχει τινὰ τὸ φρύγμα παραμυθίαν. *Pleurons ceux-cy, aidons leur ſelon noſtre pouuoir, inuentons leur certaine aide, petite à la verité, mais aidons-les cependant, & en quelle maniere? prians & exhortans les autres à faire prieres pour eux, donnant frequemment pour eux aux pauures. Cela porte quelque conſolation.* Là meſme aduoüant que les Catechumes n'ont point de part aux prieres publiques pour les fideles decedez, il adjouſte, οἱ κατηχούμενοι δὲ οὐδὲ ταύτης ἀξιοῦνται παραμυθίας, ἀλλὰ ἀπῃρημένοι πάσης τοιαύτης βοηθείας, πλὴν μιᾶς τινός, ποίας δὴ ταύτης, ἐνεστι πένησιν ὑπὲρ αὐτῶν διδόναι, καὶ πως τινὰ αὐτοῖς παραψυχὴν τὸ φρύγμα. *Les Catechumenes ne ſont pas meſmes honorez de cette conſolation, mais ſont priuez de toute aide telle que cela, excepté vne ſeule : quelle eſt elle? Il eſt en vous de donner aux pauures pour eux, & cela leur cauſe quelque raffraichiſſement.* Et en la 62. ſur l'Euangile ſelon ſainct Iean, εἰ μὲν ἁμαρτωλὸς ὁ τεθνηκὼς, καὶ πολλὰ τῷ θεῷ προσκεκρουκὼς, δεῖ δακρύειν, μᾶλλον δ' οὐδὲ δακρύειν μόνον, τῷ γε οὐδὲν ὄφελος ἐκείνῳ, ἀλλὰ ποιεῖν τὰ δυνάμενα τινὰ παραμυθίαν αὐτῷ περιποιῆσαι ἐλεημοσύνας καὶ προσφορὰς. δεῖ δ' ὅτι τούτῳ χαίρειν, ὑπὲρ ἐκείνου τὰ τῆς κακίας αὐτῷ, *Si celuy qui eſt mort eſt pecheur, & a en pluſieurs façons of-*

[a] κωλύσεσθε αὐτῶν τὰ ἐγκλήματα μὴ βασιλεύοντας, &c. ἔξω τῆς βασιλείας εἰσὶ μὴ τῆς κατάδικοι ἢ κατεγνωσμένοι,

Digitized by Google

fensé Dieu, il faut pleurer, ou pluſtoſt il ne faut pas pleurer ſeulement, car cela ne luy ſera d'aucun profit; mais faire ce qui luy peut acquerir de la conſolation, aſſ. des aumoſnes & offrandes; faut auſſi ſe réjoüir de cecy, que les moyens d'exercer ſa malice luy ont eſté retranchez.

Prudence au V. de ſes hymnes ſuppoſant que la nuit d'entre le Samedy S. & le jour de Paſques les ames des damnez reçoiuent du ſoulagement, dit, *ſunt & ſpiritibus ſæpè nocentibus pœnarum celebres ſub ſtyge feriæ, Illâ nocte ſacer quâ redijt Deus, ſtagnis ad ſuperos ex Acherontícis*, &c. *Marcent ſupplicijs Tartara mitibus, exultatque ſui carceris otiô, vmbrarum populus liber ab ignibus, nec feruent ſolitô flumina ſulphure*, &c. *Il y a ſouuent des celebres vacations de peines ſous le ſtyx pour les eſprits mal-faiſans, en cette nuict là en laquelle Dieu ſacré eſt retourné des eſtangs Archerontiques vers ceux qui habitent au deſſus*, &c. *Le Tartare languit en des doux ſupplices & le peuple des ombres deliure des feux s'eſiouït de loiſineté qui eſt en ſa priſon, & les fleuues ne bouïllent plus par le chaud du ſouffre accouſtumé.* Le meſme à la fin de ſon *Hamartigenie* ſe contant ſoy-meſme entre les damnez, tient ce langage, *eſto cauernoſo (quia ſic pro labe neceſſe eſt corporeâ) triſtis me ſorbeat ignis Auernô, ſaltem mitificos incendia lenta vapores exhalent, æſtuque calor languente tepeſcat; Lux immenſa alios, & tempora vincta coronis gloriſicent, me pœna leuis clementer adurat*, &c. *Ainſi ſoit que dans le cauerneux Auerne (puis qu'il eſt neceſſaire que cela arriue à cauſe de la tache corporelle) vn triſte feu m'engloutiſſe, que du moins les embraſemens lents exalent des vapeurs mitigeantes, & que la chaleur s'attiediſſe par vn haſle languiſſant: Que la lumiere immenſe, & les temples liés de couronnes en glorifient d'autres, & qu'vne peine legere me*

bruſle doucement, & en l'hymne de ſainct Fructuoſus Eueſque de Tarragone, *fors dignabitur & meis medelam tormentis dare, proſperante Chriſto*, &c. *peut eſtre qu'il daignera auſſi donner du remede à mes tourmens, Chriſt ottroyant le ſuccés*: Car remettant l'emploi de ce remede *à la ruine du monde*, [b] il monſtre qu'il entendoit parler non *du Purgatoire* tel que Rome le conçoit aujourd'huy, mais de la derniere condition des ames au jugement final.

[b] Ruente mundo.

Paulin Eueſque de Nole appliquant à ſoy-meſme la parabole du 16. de ſainct Luc, & ſe mettant en la place *du mauuais riche*, que l'Euangile nous repreſente comme *damné*, dit à Nicetas Eueſque de la Dace outre le Danube, que nous appelons maintenant Tranſſyluanie. *Nos locis quantum meritis dirempti, Eminùs celſis humiles patronis, Te procul ſacris ſocium cateruis ſuſpiciemus. Quis die nobis dabit hoc in illâ vt tui ſtemus lateris ſub vmbra, & tuæ nobis requietis aura Temperet ignem; Tunc precor noſtri nimium memento, & Patris ſancti Gremio recumbens, Roſcidô nobis digitô furentem Diſcute flammam*, &c. *Apres que nous aurons eſté ſeparez de lieux autant que de merites, & que de loin nous paroiſtrons bas deuant les releuez patrons, nous te regarderons de loin aſſocié aux bandes ſacrées. Qui nous donnera ceci en cette journée là, que nous nous tenions debout ſous l'ombre de ton coſté, & que la freſcheur de ton repos nous tempere le feu? Alors (ie te prie) aye juſqu'à l'excés memoire de moy, & giſant dans le giron du Pere Sainct, eſcarte nous auec ton doigt degouttant de roſée la flamme agitée de furie.*

Sainct Auguſtin au chap. 24. du liure 21. de Dieu, declare qu'il ne s'oppoſe pas à ceux qui faiſoient aux damnez l'application de ces paroles du Pſ. 76. ſelon les Grecs, *Dieu a-t'il oublié d'a-*

Digitized by Google

noir pitié ? disant, *Quibus placet istam sententiam vsque ad illa impiorum tormenta protendere, saltem sic intelligant, vt* manente in eis irâ Dei *quæ in æternò est pronunciata supplicio, non* contineat Deus in hac ira sua miserationes suas, & *faciat eos non tantâ quantâ digni sunt atrocitate cruciari, non vt eas pœnas vel numquam subeant, vel aliquando finiant; sed vt eas mitiores quàm merita sunt eorum leuioresque patiantur. Sic enim &* ira Dei manebit, & ipsâ irâ suâ miserationes *non* continebit, *quod quidem non ideò confirmo, quoniam non resisto*, &c. *Que ceux à qui il plaist d'estendre cette sentence jusques à ces tourmens là des impies, l'entendent au moins en cette sorte,* * *que* l'ire de Dieu *qui a esté prononcée au supplice eternel*, demeurant sur eux, *Dieu en cette* * *sienne* cholere ne retienne pas ses compassions, & *fasse qu'ils ne soient pas tourmentez auec tant d'aspreté qu'ils en sont dignes, non tellement qu'ils ne subissent jamais ou finissent quelque jour ces peines là, mais afin qu'ils les souffrent plus douces & legeres que leurs demerites ne portent. Car par ce moyen &* lire de Dieu demeurera, *& il ne* retiendra *pas* ses compassions par son ire; *ce que ie ne confirme pas, pource que ie n'y resiste pas :* Mais au chap. 10. de son Manuel copié par Isidore Archeuesque de Seuille, *offic.* l. 1. ch. 18. par Iulian Archeuesque de Tolede *prognost.* l. 1. c. 21. par Beda *in* 2. *Cor.* 5. par Eterius Eueſque d'Osmo *aduersus Elipand. lib.* 1. il se determine plus fort escriuant. *Cum sacrificia siue altaris siue quarumcumque elemosynarum pro baptizatis defunctis omnibus offeruntur pro valdè bonis gratiarum actiones sunt; pro non valdè malis propitiationes sunt, pro valdè malis (etsi nulla sunt adiumenta mortuorum) qualescumque viuorum consolationes sunt. Quibus autem prosunt, ad hoc prosunt, vt sit plena remissio, aut certè tolerabilior fiat ipsa*

* Iean 3. 36.

* Pſ. 77. 10.

damnatio, &c. *Lors que les ſacrifices ſoit de l'Autel, ſoit des aumoſnes, quelles qu'elles ſoient, ſont offerts pour tous les baptiſez defunctz, ce ſont des actions de grace pour ceux qui ont eſté fort bons, des propitiations, pour ceux qui n'ont pas eſté fort mauuais: des conſolations telles quelles des viuans, pour ceux qui n'ont pas eſté fort meſchans, quoy que ce ne ſoient pas des aides des morts, & quãt à ceux a qui elles profitent, elles profitent à cecy, que la remiſſion de leur peché ſoit pleine, ou certes que leur damnation ſoit rendue plus tolerable.* D'où reſulte que (ſelon l'opinion de ce Pere qui en a perſuadé tant d'autres) il ſe pouuoit faire que les aumoſnes obtinſſent l'addoucciſſement de *la damnation* des morts, pour leſquels elles auoient eſté offertes à Dieu par les viuans.

Athanaſe d'Antioche en ſa reſp. à la 34. queſtion d'Antiochus demandant, τί ϖῶ̃ν καὶ αἱ θάλασσαι πᾶσαι εὐεργεσίας ἢ αἱ τῶν ἁμαρτωλῶν ψυχαὶ γινόμεναι ὑπ' αὐτῶν εὐωχίαι ἢ ἐλεημοσῦναι καὶ ϖροσφοραί? *Quoy donc, les ames meſmes des pecheurs ne reſſentent-elles aucun bienfait, lors que les aſſemblées, & beneficences & offrandes ſont faites pour eux?* Conclud qu'elles en reſſentent, & dit, εἰμὴ πόθεν εὐεργεσίας μετέχοι ἂν τὸ πέλαγος καὶ αἱ ἐν τῇ ϖροσκομιδῇ ἐπιμνησθῶσι. *Si delà ne leur reuenoit aucun bien, on n'en feroit point mention au conuoy:* & notez qu'il parle des *ames* de ces *pecheurs*, deſquels il auoit dit en ſa reſponſe à la queſtion 32. qu'elles ne *penſoient qu'a leur ſupplice*; & en la 33. qu'elles *ne pouuoient faire ny bien ny mal*, les oppoſant aux ames des Saincts, qui *ſaiſies par les Anges louent Dieu.* ἐν ϛχολῇ.

De cette ſource ſont coulez diuers comptes bourrus, enuiron l'an 416. Vincent Rogatiſte objectoit à ſainct Auguſtin que ſaincte Perpetuë auoit obtenu par ſes prieres que Dinocrates

Digitized by Google

fon frere ſortiſt *du lieu des peines*, & apres l'an 730. Damaſcene à entrepris de nous en faire paſſer trois ſur ſon certificat, le premier tiré de la legende de ſainct e Thecle conuertie dans Iconie par ſainct Paul, où l'auteur (qui ſemble auoir voulu prendre le non de Baſile Eueſque de Seleucie en conſideration de ce que dans ſa ville repoſoit le corps de cette bien heureuſe fille) dit que Tryphene parente de l'Empereur, qui apres la perte de ſa fille Falconilla morte dans les tenebres du Paganiſme, auoit receu chez ſoy Thecla perſecutée par Alexandre & condamnée à ſa pourſuitte à eſtre deſchirée par les beſtes dans le theatre d'Antioche, Tryphene, dije, vid en ſonge Falconilla la conjurant d'implorer le ſecours des prieres de la ſaincte, à ce que par ſon interceſſion elle peuſt *eſtre d transferée dans le ſejour des juſtes*: & que ſur le champ ſa demande luy fuſt accordée, le ſecond extrait de l'hiſtoire Lauſiaque de Palladius Eueſque d'Helenopolis où rien de tel ne ſe trouue plus: & portant que S. Macaire l'Hermitte ayant interrogé vn teſt de Payen des-ja tout ſec *Dieu inſpira a ce crane deſſeché ce diſcours veritable e quand tu offres tes prieres pour les morts nous reſſentons quelque peu de conſolation.*

d ὅτε τὴν ταχίστην μετατεθείμεν χῶρον.

e ὅτε προσευθίας μετὰ χεῖρα αἰσθανόμεθα.

Le 3. atteſté (à ce qu'il dit) *f par l'Orient & l'occident* (quoy que cependant aucun des Latins n'en parle) attribuë à ſainct Gregoire le grand la deliurance de l'ame de Trajan non ſeulement infidele, mais perſecuteur, 470. ans & plus apres ſa mort & detention dans l'enfer. Mais c'eſt trop nous entretenir d'vne imagination vieille, mais creuſe, & deſauouée par ceux-là meſme qui ſont aujourd'huy plus ardans defenſeurs de la priere pour les morts.

f μάρτυς ἐφ' ὅσον ἔστιν ἐν ἑσπερίοις.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Du poids des 3. & 4. motifs de S. Epiphane.

LA 3. consideration de S. Epiphane pour establir la coustume de prier pour les morts, à sç. que ceux qui sont decedez sont (à l'egard des viuans) *comme personnes qui voyagent*, semble presupposer la premiere hypothese de l'escrit pretendu Sibyllin, qui suppose que ceux qui meurent, arriuent au partir du corps, non au lieu de leur souuerain bon-heur, mais à vn sejour ennuyeux sous la terre, où leur patience n'est pas moins exercée que celle des *voyageurs* qui ont à faire vn long & penible chemin; & cette mesme hypothese (si elle a esté soustenuë par Aërius) a peu legitimement luy estre objectée pour le forcer à admettre la *priere pour les morts*: veu qu'il est euident que ceux qui sont esloignez de leur bon-heur, & languissent en l'attendant, ont besoin de consolation, & des *prieres* necessaires pour l'obtenir de la grace de celuy qui en est le seul autheur: Mais elle ne peut estre d'aucune consideration à l'esgard des Protestans qui l'impugnent d'vn accord, & enseignent constamment que les ames entrent au sortir du corps, ou *en la gehenne du feu eternel*, d'où nul ne peut plus estre ni liberé ni soulagé; ou *en la gloire de Dieu* qui les affranchit pour jamais de toutes les necessitez qu'experimentent ceux qui en sont priuez, pendant qu'ils y tendent, & s'efforçent d'y paruenir. La 4. Consideration du mesme Pere, à sç. que ceux qui meurent, ont pendant tout le temps

Digitized by Google

temps de leur ſejour au monde *faillir tant inuolontairement que volontairement*, eſt tres legitime, & comme jamais Aërius n'euſt eu droit de la nier, elle n'eſt en rien contreditte par aucun des Proteſtans, qui par cela meſme qu'ils ont appris de ſainct Iean que les hommes qui (en quelque moment que l'on puiſſe aſſigner de leur vie) *ſ'auiſent qu'ils n'ont point peché ſe ſeduiſent eux-meſmes, font Dieu menteur, & n'ont en eux ni ſa parole, ni la verité*; comprennent fort bien, qu'il s'enſuit de toute neceſſité, que ceux qui nieroient *en auoir eu* juſques à l'heure de la mort, *ſe ſeduiroient* non moins que les autres, & auec vne egale audace arguëroient de menſonge le *Dieu de verité*. Mais (laiſſans à part ce que Aërius auroit peu dire ſelon ſes hypotheſes deſquelles il ne nous conſte pas) les Proteſtans ſouſtiennent qu'il n'y a aucune neceſſité en cette conſequence, *Il a (ſoit volontairement ſoit inuolontairement) failli* durant ſa vie, donc *il faut prier pour luy aprés ſa mort*. 2. que Rome en demeure d'accord, entant qu'elle qui aduoue que ceſt antecedent *il a failli*, eſt & ſera eternellement d'vne verité auſſi indubitable, à l'eſgard *des ſaincts* qui ſont & ſeront à jamais en la gloire de Dieu, & des *damnez*, qui ne ſortiront jamais des tourmens infernaux, que des *viuans*, qui aſpirent à la felicité, & deſirent d'euiter la condamnation; elle (dije) ne prie, & n'eſtime deuoir prier, ni pour *les saincts glorifiez*, ni pour *les pecheurs condamnez*; mais ſeulement pour les *fidéles* qu'elle preſuppoſe attendre leur glorification, & cela à temps ſeulement. 3. que ſi de cét antecedent *il a failli*; il s'enſuiuoit de neceſſité & toûjours, *il faut prier pour luy*: Rome ſeroit obligée de *prier* 1. pour les *Demons*, qui *laiſſans leur premiere origine* ont failly non moins que les hommes, mais en telle ſorte que

g 1 Io. 1. 8. 10.

leur faute condamnée par vn arrest irreuocable est absolument incapable de remede. 2. pour les *damnez* qui ne sont plus en estat d'amendement. 3. pour les *glorifiez* qui n'ont plus aucun bien à acquerir ; & cela tant apres que deuant le jugement final, veu qu'aprés qu'il aura esté prononcé ; cette verité que *les hommes & les Demons ont faillí*, demeurera constante & irrefragable comme auparauant, sans que pourtant apres la retribution qui aura esté faite pour jamais à chacun, *selon ses œuures*, il soit plus ou necessaire, ou conuenable, ou permis de prier pour luy.

CHAPITRE XVII.

Consideration du 5. motif de S. Epiphane.

POVR 5. consideration, sainct Epiphane allegue que *la priere pour les defunts* se fait par les suruiuans, à dessein de *signifier ce qui est accompli*, & comme par là il insinue qu'il croyoit que l'estat des fideles depuis le moment de leur mort jusques à leur resurrection est imparfait, & sujet à melioration; il se peut faire qu'Aërius aura esté de mesme sentiment ; & qu'à cét esgard il aura esté contraint de recognoistre quelque necessité de prier pour eux jusques à l'entier accomplissement de leur gloire. Mais cette pensée n'a ni ne peut auoir aucune force contre les Protestans, qui croyent que les fideles [b] en la *demolition de la loge terrestre* de leur corps, sont *reuestus* (selon le dire de sainct Paul) *de leur domicile celeste*, & qu'à l'instant mesme du *despoüillement* de leur chair, Dieu *reuest* leurs ames de la gloire qu'elles doiuent posseder.

[b] 2 Cor. 5. 1.

Digitized by Google

eternellement, tellement que ce [i] qui estoit jusques alors *en partie* & imparfait en elles, est dés lors entierement *aboli*; & que ces considerations que *la priere ne retranche pas tout ce qu'il y a de charge contre les morts*, & qu'elle est faite *pour signifier ce qui est accompli*, ne peuuent estre de saison à l'esgard de ceux qui sont (comme eux) persuadez par l'escriture, qu'en vain l'on allegue soit le besoin que les fideles decedez ont de leur *accomplissement*, puis qu'ils le possedent actuellement, [k] *estans auec le Seigneur*, & *deslogez du corps* expressement pour cela; soit les *charges* que l'on pretend demeurer contre eux apres la mort, puis qu'il n'y peut auoir ni [l] *d'accusation*, ni *d'intentateur d'accusation* contre ceux qui sont *justifiez* par le Seigneur, qui proteste (selon la teneur [m] de son alliance) qu'il n'aura plus souuenance de leurs pechez ni de leurs iniquitez.

[i] 1. Cor. 13. 8

[k] 2. Cor. 5. 8. Phil 1. 23.

[l] Rom. 8. 32.

[m] Heb. 8. 12. & 10. 17. Ierem. 31. 33.

CHAPITRE XVIII.

Consideration du 6. motif.

EN 6. lieu S. Epiphane nous dit, que l'on prioit de son temps *pour les pecheurs* decedez *ayant esgard* ou *recours* θεόμενοι *à la misericorde de Dieu*, ou *implorans* δεόμενοι, *la misericorde de Dieu*; & l'on peut dire que sur ce fondement, *que les pecheurs estoient demeurez chargez de pechez & vitieux, apres leur decez*; l'antiquité s'est portée à demander par ses prieres *la remission de leurs pechez*; & en suitte *leur establissement en vn lieu de repos*. Ainsi lisons nous au ch. 41. du liure 8. des constitutions attribuées à sainct Clement, [i] φι-

Digitized by Google

λάθρα πως θεὸς ὁ προσδεξάμενος αὐτὸ τὴν ψυχὴν, παρεὶς αὐτῷ πᾶν ἁμάρτημα ἑκούσιον ἢ ἀκούσιον, ἢ ἴλεως ἢ ὠμὸς γενόμενος κατατάξῃ εἰς χώραν εὐσεβῶν, ἀναπαύσει εἰς κόλπον Ἀβραὰμ, &c. ἔνθα ἀπέδρα ὀδυνὴ ἢ λύπη ἢ στεναγμὸς, &c. ἐπεὶ δὲ καὶ τὸν δοῦλόν σου τοῦτον δέ, ὃν ἐξελέξω ἢ προσελάβου εἰς ἑτέραν λῆξιν, ἢ συγχώρησον αὐτῷ εἴτε ἑκὼν εἴτε ἄκων ἐξήμαρτε, ἢ ἀγγέλους εἰρηνεῖς ἀπόστησον αὐτῷ, καὶ κατάταξον αὐτὸν ἐν τῷ κόλπῳ τῶν πατριαρχῶν, &c. ὅπου οὐκ ἔνι λύπη, ὀδυνὴ ἢ στεναγμὸς, &c. *que Dieu amateur des hommes ayant receu ſon ame, ſe deporte de voir tous ſes pechez, volontaires & inuolontaires, & (ſe rendant propice & benin) le place en la region des pieux, relaſchez, dans le ſein d'Abraham, &c. D'où le trauail, la triſteſſe & le gemiſſement ſe depart, &c. regarde ſur ce tien ſeruiteur que tu as éleu, & pris à toy, pour joüir d'vn autre ſort, & luy remets ce qu'il a (ſoit volontairement ſoit inuolontairement) peché, & place prés de luy des Anges benins, & le range dans le ſein des Patriarches, &c. où il n'y a ni triſteſſe, ni trauail, ni gemiſſement.*

En la Liturgie des Armeniens, *Memento Domine, miſerere, & fac gratiam animabus requieſcentibus, pacifica, illumina eas*, &c. *Seigneur aye memoire, vſe de miſericorde, & faigrace aux ames qui ſe repoſent, pacifie-les & les illumine*, &c.

En celle de ſainct Baſile, ὑπὲρ ἀναπαύσεως καὶ ἀφέσεως τῆς ψυχῆς τοῦ δούλου σου. *Pour le repos & la remiſſion de ton ſeruiteur.*

En l'Anaphore ou Liturgie tournée du Syriaque & attribuée à ſainct Baſile, dont le ſommaire a eſté rapporté par Caſſander, *que Dieu faſſe paſſer* les defuncts *par des demeures horribles : & les place en des demeures eſclairées de lumiere. Que Dieu les retire des tres-eſpaiſſes tenebres de tribulation & douleur, qu'il n'entre point auec eux en jugement, &c. S'ils ont peché en quelque ſorte, comme hommes veſtus de chair, qu'il leur remette.* Dans le Meſſel de l'Egliſe Latine, *Animabus famulorum famularumque tuarum remiſſionem cunctorum tri-*

Digitized by Google

bue peccatorum, vt indulgentiam quam semper optauerunt pijs supplicationibus consequentur, &c. *quæ per fragilitatem mundanæ conuersationis peccata commisit tu veniâ misericordissimæ pietatis absterge*, &c. *quas illæ ex seculi contagione contraxerunt maculas, tu Deus inolitâ benignitate clementer deleas, Amen. Pie indulgeas Amen. Obliuioni in perpetuum tradas, Amen.* &c. *Non intres in iudicium cum tuis seruis Domine, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis viuens. A porta inferi erue animas eorum*, &c. *remissionem cunctorum tribuas peccatorum*, &c. *à peccatis omnibus eruas*, &c. *non eam tua quæsumus iudicialis sententia premat*, &c. *quicquid vitiorum fallente Diabolo contraxit, tu pias & misericors abluas indulgendo*, &c. *Absolue quæsumus Domine animam famuli tui ab omni vinculô delictorum*, &c. *accorde la remission de tous pechez aux ames de tes seruiteurs & seruantes, afin que par des supplications pieuses, ils obtiennent l'indulgence qu'elles ont toûjours desirée*, &c. *essuye par le pardon de la tres misericordieuse pitié, les pechez qu'il a commis par la fragilité de la conuersation mondaine*, &c. *efface (ô Dieu) doucement par la benignité qui est naturellement en toy les taches que les ames ont tirées de la contagion du siecle, Amen: que tu leur pardonnes misericordieusement, Amen: que tu les liures pour toujours à l'oubli*, &c. *Seigneur n'entre point en jugement auec tes seruiteurs, parce que nul viuant ne sera justifié deuant toy: deliure leurs ames des portes de l'enfer*, &c. *Donne leur la remission de tous leurs pechez*, &c. *deliure-les de tous leurs pechez*, &c. *nous te prions que la sentence judiciale ne la presse point*, &c. *que tout ce quelle a contracté de vices, le Diable la trompant, toi pitoyable & misericordieux le nettoye en pardonnant* ou vsant d'indulgence, &c. *absout Seigneur (nous t'en prions) l'ame de ton seruiteur de tout lien de pechez.* La plus part de ces prieres sont repetées

n Voyez auſſi lib. 2. ſect. 2. c. 24. 25. 26. 34. 35.

au 1. liure n *des Ceremonies ſacrées* ſect. 15. ch 1. & celle cy d'abondãt y eſt adjouſtée pour vn Cardinal defunct, *Non intres in iudicium tuum Domine cum ſeruô tuô, quià nullus apud te iuſtificabitur homo, niſi per te omnium peccatorum ei tribuatur remiſſio. Non ergò quæſumus Domine judicia tua alienis ſententijs premant quem tibi vera ſupplicatio fidei Chriſtianæ commendat, ſed gratiâ tuâ illi ſuccurrente, mereatur iudicium euadere vltionis æternæ, qui dum viueret inſignitus eſt ſignaculo ſanctæ Trinitatis per Dominum noſtrum Ieſum Chriſtum, Amen*, &c. *Seigneur n'entre point en ton jugement auec ton ſeruiteur, par ce que nul homme ne ſera juſtifié deuant toi ſi la remiſſion de ſes pechez ne luy eſt donnée par toi. Que donc Seigneur (nous t'en prions) tes jugemens ne preſſent point par des ſentences eſtranges celuy que la vraye ſupplication de la foy Chreſtienne te recommande; mais que ta grace le ſecourant, il obtienne deſchapper du jugement de la vengeance eternelle, luy qui a eſté lors qu'il viuoit ſignalé du ſeau de la ſaincte Trinité par Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur, Amen.* Et pour de ſemblables conſiderations S. Cyrille de Ieruſalem en ſa 5. Catecheſe myſtagogique parlant des decedez, diſoit, ὑμεῖς ὑπὲρ τῶν κεκοιμημένων πάντων δεησεις ποιούμεθα, κἂν ἁμαρτωλοὶ ὦσιν, οὐ στέφανον πλέκομεν, ἀλλὰ Χριστὸν ἐσφαγμένον ὑπὲρ τῶν ἡμετέρων ἁμαρτημάτων προσφέρομεν, ἐξιλεούμενοι ὑπὲρ αὐτῶν τε καὶ ἡμῶν τὸν φιλάνθρωπον. *Nous offrons à Dieu des prieres pour les decedez, & s'ils ſont pecheurs, nous ne leur plions pas des couronnes, mais offrons Chriſt immolé pour nos pechez, appaiſans pour eux & pour nous celuy qui aime les hommes.* Sur quoy faut noter en paſſant, que le texte ayant eſté broüillé par le Copiſte, qui auoit trouué dans ſon exemplaire, ἐξιλεούμενον τὸν θεὸν, &c. ὑπὲρ παντὸς βοηθείας δεόμεθα, ἵνα μνημονεύσωμεν, &c. a fourré vne ligne toute entiere apres, δεόμεθα, eſcriuant, δεόμεθά σου πάντες ἡμεῖς καὶ προσφέρομέν σοι τὰς θυσίας

τὰ μνημονεύομεν. De cette meſme hypotheſe auſſi Sainct Auguſtin au lieu allegué cy-deſſus de ſes Confeſſions, a pris occaſion de faire ces prieres pour ſa mere, *dimitte illi & tu debita ſua; non intres cum eâ in iudicium; ſuperexaltet miſericordia tua iudicium, &c. quitte-luy auſſi toy-meſme ſes debtes; n'entre point auec elle en jugement, que ta miſericorde s'eſleue au deſſus du jugement.* Mais ſi cette hypotheſe a eſté capable de porter coup contre Aërius, qui pourroit bien auoir eſté trainé dans l'opinion commune que les decedez demeurans imparfaits apres la mort, eſtoient detenus en vn lieu de ſequeſtre juſques à leur reſurrection : Elle ne preſſe nullement les Proteſtans qui ſont d'autre ſentiment; veu que s'il eſt toûjours permis de conclurre, *il a eſté coupable de peché*, Donc il *faut prier pour luy*, l'Egliſe ſeroit obligée de prier *eternellement* pour tous les membres de ſon corps, meſmes apres leur reſurrection & le jugement final : Ce que nul n'a eſtimé juſques icy qu'elle d'euſt pratiquer.

CHAPITRE XIX.

Conſideration du 7. motif.

POVR la fin ſainct Epiphane aſſeure que *l'on prioit* de ſon temps *pour les ſaincts & juſtes*, quels qu'ils fuſſent; à deſſein de *les ſeparer d'auec noſtre Seigneur*, qui intercede pour tous ſans auoir beſoin de l'interceſſion d'aucun; & pour monſtrer que *l'on ne fait aller du pair auec luy, aucun de ceux qui* ont eſté plus recommendables pour leur pieté, & l'on peut dire ſur cette der-

Digitized by Google

niere hypotheſe que de principes tres-certains, à ſçauoir qu'il *faut conſeruer à Ieſus-Chriſt, ſon honneur*, & *le ſeparer des hommes qu'il* a racheptez, & ne ſouffrir nullement *qu'aucun les egale à leur Sauueur*; elle tire vne fauſſe conſequence, à ſçauoir qu'il *faut prier pour eux*. Car ſi elle auoit lieu, il ſeroit auſſi neceſſaire de faire prieres pour les fideles tant apres leur reſurrection & le jugement final, qu'auparauant; veu que *l'honneur pr pre du Fils de Dieu* ne luy ſera point moins deu apres qu'auant la reſurrection; & qu'il ſera (en quelque temps que ce ſoit) impie d'eſter *la ſeparation entre luy & ies hommes*, pour leſquels il eſt mort, & a employé ſon interceſſion, faiſant *marcher* aucun d'eux *du pair auec luy*.

De là appert que la raiſon de ſainct Epiphane eſt inutile, par cela meſme qu'elle prouue plus qu'il ne s'eſtoit propoſé voire plus que Rome ne deſire aujourd'huy; Rome (dije) qui non ſeulement a ceſſé depuis douze cens ans de faire *prieres pour les Patriarches, Prophetes, Apoſtres, Euangeliſtes, Martyrs*, &c. mais tiendroit cette ſorte de prieres pour *injurieuſe*, ayant pris pied ſur ce diſcours de [a] Sainct Auguſtin copié par Beda ſur le 12. de l'ep. aux Hebreux, & par d'autres. *Habet diſciplina Eccleſiaſtica quod fideles nouerunt, cum martyres eô locô recitantur ad altare Dei, vbi non pro ipſis oretur, pro cæteris autem commemoratis defunctis oretur. Iniuria eſt enim pro martyre orare, cujus nos debemus orationibus commendari*, &c. *la diſcipline Eccleſiaſtique porte ce que les fideles ſçauent, lors que* (les noms) *des Martyrs ſont recitez deuant l'Autel de Dieu, en tel lieu auquel on ne prie pas pour eux, mais on prie pour tous les autres defunctz que l'on a ramenteus. Car c'eſt vne injure de prier pour le Martyr par les oraiſons duquel nous deuons eſtre recommendez.* Mais ce que (pour vſer des termes de

[a] De verbis Apoſt. ſerm. 27.

de ce Pere) *la discipline Ecclesiastique* des Chrestiens d'Afrique, de Rome, & enfin de tout l'occident, à retranché comme injurieux & mal fondé du seruice tant public que particulier, apres qu'ils ont quitté les hypotheses de ceux qui les auoient precedez, est demeuré dans les formules de plusieurs des autres Eglises, Ainsi lisons nous en la Liturgie des Armeniens, *da æternam pacem omnibus qui nos præcesserunt in fide Christi, sanctis Patribus, Patriarchis, Apostolis, Prophetis, Martyribus*, &c. *Donne une eternelle paix à tous les saincts Peres, Patriarches, Apostres, Prophetes, Martyrs qui nous ont precedé en la foy de Christ.*

En celle qui porte le nom de sainct Marc, Ὑπὲρ ὧν προσφέρομέν σοι τὴν λογικὴν ταύτην λατρείαν, ὑπὲρ τῶν ἐν τῇ πίστει ἀναπαυομένων πατέρων, πατέρων, πατριαρχῶν, προφητῶν, ἀποστόλων, μαρτύρων, ὁμολογητῶν, ἐγκρατευτῶν, καὶ παντὸς πνεύματος ἐν πίστει τετελειωμένου, ἐξαιρέτως τῆς παναγίας, ἀχράντου ὑπερευλογημένης ἀειπαρθένου Μαρίας. *Nous t'offrons ce seruice raisonnable*

pour ceux qui reposent en foy, nos Majeurs, Peres, Patriarches, Prophetes, Apostres, Herauts, Euangelistes, Martyrs, Confesseurs, continens, & tout esprit accompli en foy. Principalement pour la toute saincte, impollue, benite sur toutes choses glorieuse nostre Dame, mere de Dieu, & toujours Vierge-Marie.

Dans le Sacrementaire de sainct Gregoire, *diuina mysteria sanctis tuis prosint ad gloriam*, &c. *les diuins mysteres soient profitables à tes saincts pour la gloire.* Nous en trouuerions autant en celle que sainct Epiphane auoit veu en vsage entre les Chrestiens de Chypre, Palestine, Syrie & de toutes les autres Prouinces sans excepter l'Afrique, si nous les auions à present, veu que l'an 250. sainct Cyprian parlant en son Epistre 34. de Celerina grand mere de Laurentinus oncle paternel, & d'Ignace oncle maternel de Celerinus Confesseur & Lecteur en l'Eglise de Carthage disoit, *Palmas à Domino & coronas illustri passione meruerunt; sacrificia pro eis semper (vt meministis) offerimus, quoties Martyrum passiones & dies, anniuersaria commemoratione celebramus*, &c. *Ils ont obtenu du Seigneur par leur illustre passion des palmes & couronnes: nous offrons toujours des sacrifices pour eux, comme vous en estes memoratifs, toutes les fois que nous celebrons l'anniuersaire des Passions & jours des Martyrs*, mais elles ont esté ou aneanties ou tellement alterées, qu'elles ne contiennent plus rien de ce qui y estoit auparauant en principale consideration; & de là est venu qu'en celles qui portent le nom de sainct Iacques, de sainct Pierre, de sainct Basile, & de sainct Gregoire, nous rencontrons non (comme es premieres) des prieres à Dieu *pour les saincts*, mais des prieres *aux saincts*; la crainte de les faire *aller du pair auec Iesus-Christ* s'estant petit à petit esuanouïe, & l'experience nous contraignant

Digitized by Google

d'aduoüer, que toutes les penſées des hommes tant bonnes que mauuaiſes paſſent, mais que Ieſus-Chriſt ſeul, *eſt & ſera le meſme eternellement*, comme S. Paul, pour noſtre conſolation, nous remarque au chap. 13. de l'ep. aux Hebr. verſet 8.

CHAPITRE XX.

Conſideration du motif de Denys pretendu Areopagite.

CELVY qui enuiron l'an 490. a emprunté le nom de ſainct Denys Areopagite pour acquerir plus de credit à ſes liures *des Hierarchies Celeſte & Eccleſiaſtique*, fonde ſur vne ſeule conſideration la commemoration des treſpaſſez qui ſe faiſoit de ſon temps dans le ſeruice public, & declare ſon ſentiment en ces termes ampoullez à l'ordinaire, b τῆς δ' ἱερᾶς πάντων ἡ μὲν τῶν ἀφ' ἡμῶν ἀναπομπὴ τοῖς ἀφ' ἡμῶν ἀναγκαίως ἔχει τὰς ἱερὰς θεωρίας, καὶ ὡς ἐναρέτου ζωῆς τελείωσιν ἀμεταστάτους ἀφικομένους, ἡμᾶς μὲν ἔτι τῶν δι' ὁμοιότητος αὐτῆς μαχείοις ἕξιν καὶ θεοφόρῳ λήξει τροπέουσα, καὶ χειραγωγοῦσα. τοὺς δὲ, ὡς ζῶντας ἀνακηρύττουσα, καὶ (ὡς θεαλογία φησὶν) οὐ νεκρωθέντας, ἀλλ' εἰς θεοπάτωρ ζωὴν ἐκ θανάτου μεταφοιτήσαντας. Σκοπεῖ δ' ὅπῃ καὶ μυστικοῖς ἱεροῖς ἀναπέπταται τὰ θείας μιμήσεως ἀκριβῶς ἐν τῇ τῶν μνημονικοῦ φαντασίᾳ δηλουμένης, ἀλλ' (ὡς ἄν τις φαίη θεοφρεπῶς) καὶ τῶν ἐν θεῷ τῶν τετελεσμένων θεοφόρων τιμὰς καὶ ἀμετάστατον γιγνῶσιν. ἔγωγε γὰρ (ἔφη τὸ λογίᾳ) τοὺς ὄντας ἀυτῶ, καὶ τιμὰς ἑαυτῆς κυρίως ὁ θάνατος τῶν ὄντων ἀυτῶ, τὸν θανάτον τῶν ὄντων αὐτὰ τὰ ἐν ἑαυτοῖς τελεσιάρχας ἐφηρμόκε. καὶ τοῦτο δ' ἱερῶς ἐποίησεν, ὡς ὑπιτεθέντων τῷ θείῳ θυσιαστηρίῳ τῶν σεβασμίων σωμάτων, δι' ὧν ὁ Χριστὸς σημαίνεται καὶ μετέχεται, πάρεστιν ἀναστάσεως ἡ τῶν ἁγίων ἀποκαφὴ τὸ ζωοζυγοῦν αὐτῶν ἀναμφέπως ἐμφαίνουσα τὸ θεῖον αὐτῶν ἁγιασμοῦ καὶ ἱερᾶς ἑνώσεως. *Le recit des cahiers* ou rolles *ſacrez qui ſe fait apres* le baiſer *de paix, publie les noms de ceux qui ont ſainctement veſcu, & qui s'en*

b Hierarch. Eccleſ. cap. 3.

ſont allez irreuocablement vers la perfection de la vie vertueuſe, nous exhortant & menant par la main à l'habitude beatifique de leur reſſemblance, & à vn ſort Deiforme, & prononçant ceux-là comme viuans, *&* (*ſelon que dit la Theologie*) *non amortis, mais* [c] paſſez de la mort à *vne* vie *tres-diuine; prenez auſſi garde qu'ils ſont repreſentez par des memoriaux ſacrez*, la memoire diuine *ne ſe prenant à la façon des hommes pour vn ſouuenir de l'imagination, mais* (*comme quelqu'vn diroit*) *ſelon qu'il eſt ſeant à Dieu, pour la cognoiſſance precieuſe & permanente qui eſt en Dieu des decedez conformes à Dieu; Car* (*diſent les* [d] *Oracles*) il cognoiſt ceux qui ſont à luy, *&* [e] la mort de ſes ſaincts eſt pretieuſe deuant luy, *la mort des ſaincts eſtant nommée au lieu de leur accompliſſement en ſainctetè. Penſez meſme cecy ſainctement, que les venerables ſignes par leſquels Chriſt eſt ſignifié & participé, ayans eſté mis ſur le diuin Autel; immediatement apres ſe trouue la deſcription des Saincts, declarant cecy qu'ils ſont inſeparablement conjoints par l'vnion ſurceleſte & ſacrée qu'ils ont auec luy.*

c Sap. 5. 16. Ioan. 5. 24.

d 2. Tim. 2. 19.

e Pſalm. 116. 15.

Ce diſcours qui ne fait mention que du ſeul *recit des noms des decedez*, denotant la perpetuité de la vie bien-heureuſe dont ils joüyſſent apres auoir veſcu conformement à la volonté de Dieu, pourroit ſubſiſter ſans l'employ d'aucune *priere* pour eux de la part des viuans; mais au chap. 7. non ſeulement il en parle diſertement, mais il en exprime le contenu, diſant, ἀσπάσθω ὁ θεῖος ἱεράρχης εὐχὴν ἱερὰν ὑπὲρ τῶν κεκοιμημένων ποιεῖται. καὶ μὴν καὶ ὑπὲρ αὐτοῦ τὴν ὁσίαν ἱεράρχην αὐτὸν ἀσπάζεται, καὶ ἑξῆς οἱ παρόντες ἅπαντες. ἵνα μὲν οὖν εὐχὴ τῆς θεαρχικῆς ἀγαθότητος δεῖται παντὸς μὲν ἀφέσεως τῶν ἁμαρτημάτων ἀσθενείᾳ ἡμαρτημένων τῷ κεκοιμημένῳ. κατατάξαι δ' αὐτὸν εἰς φῶς καὶ χώρα ζώντων, εἰς κόλπους Ἀβραὰμ, καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακὼβ ἐν τόπῳ οὗ ἀπέδρα ὀδύνη καὶ λύπη καὶ στεναγμός. *Le diuin Hierarque*, ou Preſident des choſes ſacrées, *s'ad-*

Digitized by Google

uançant fait la priere pour le defunct, & apres la priere, le meſme Hierarque le baiſe, & en ſuite tous les preſens. La priere donc requiert de la bonté qui domine diuinement, que tout ce que le defunt a peché, à cauſe de l'infirmité humaine, luy ſoit remis, & qu'il ſoit placé en la lumiere & region des viuans, dans les ſeins d'Abraham, Iſaac & Iacob, au lieu d'où s'eſcarte le tourment, la triſteſſe & le gemiſſement.* Ainſi cét autheur, docte, mais de mauuaiſe foy, ſe tient au *6.* des motifs de ſainct Epiphane comme au plus raiſonnable de tous, & y a fait tenir tous les Grecs modernes; Et comme ce que ſainct Epiphane a allegué pluſieurs autres conſiderations, teſmoigne qu'il a eſcrit auparauant que le pretendu Areopagite ait penſé à ſa ſuppoſition; ce que ceſtuy-cy copie les paroles des Conſtitutions ſuppoſées à ſainct Clement, & tranſcrites cy-deſſus, & improuue les prieres pour les meſchans, monſtre que ſon eſcrit a eſté plus recent, & d'auſſi peu d'authorité.

Eſai. 35. 10.

CHAPITRE XXI.

Conſideration des motifs de Tertullian.

TERTVLLIAN auant tous ces auteurs alleguoit deux motifs de la *priere pour les morts*, à ſcauoir leur *rafraiſchiſſement*, & *l'aduancement de leur reſurrection*: Car ce grand homme enſorcelé (ie ne ſçay comment) par l'eſcrit pretendu Sibyllin, ſuppoſoit qu'auant le dernier jugement, le Fils de Dieu deſcendu en terre pour eſtablir vn nouueau Royaume en Ieruſalem, & le gouuerner par ſoy-meſme, y raſſembleroit ſes fideles, & les y

Digitized by Google

combleroit de delices, meſme corporelles, *mille ans* durant; & pource que ſainct Iean auoit predit en ſon * Apocalypſe, que *le vieil ſerpent eſtant lié* pour *mille ans*, vne *premiere reſurrection* ſe feroit en faueur *des ames des decapitez pour le nom du Seigneur Ieſus*, il prenoit auec Iuſtin Martyr, Papias, ſainct Irenée, & tous ceux qui depuis ont porté le nom de *Millenaires*, cette prediction au pied de la lettre, & la tournant à contreſens s'imaginoit que durant les *mille ans* du regne de Ieſus-Chriſt qu'il pretendoit deuoir eſtre en Ieruſalem, les plus ſaincts d'entre les fideles decedez, reſſuſciteroient auant tout le reſte des hommes, mais ſucceſſiuement, & chacun à ſon propre terme, tellement que ſi l'vn reprenoit la poſſeſſion de ſon corps dés la premiere des *mille années*, l'autre ne joüiroit de ce priuilege que cent, deux cens, ou trois cens ans apres, juſqu'à la fin de cette periode de dix ſiecles; & que ceux-là ſeroient les moins aduantagez de qui la reſurrection ſeroit ou differée juſques prés de la fin des *mille ans*, ou reculée au delà, & remiſe au dernier jour aſſigné à la reſurrection generale, tant des autres bons que de tous les meſchans: Pour nous porter à cette opinion, ſainct Irenée au chapitre 34. de ſon cinquieme liure, accouplant les paroles de ſainct Iean au 20. de l'Apocalypſe, auec celles du Fils de Dieu au 12. de ſainct Luc, diſoit, *hoc eſt quod à Dominô dictum eſt*, Beati ſerui illi quos veniens Dominus inueniet vigilantes; Amen dico vobis quoniam præcingetur, & recumbere eos faciet, & tranſiens miniſtrabit eis: & ſi venerit *veſpertinâ vigiliâ*, & inuenerit ſic, *Beati ſunt, quoniam recumbere eos faciet & miniſtrabit eis*, *licet* ſecundâ, & *licet* tertia beati ſunt. *Hoc autem idem & Ioannes in Apocalypſi*, ait, Beatus & ſanctus qui habet partem in reſurrectione primâ, &c. *C'eſt ce*

Cap. 20.

qui eſt dit par le Seigneur, [f] Bien-heureux ſont ces ſeruiteurs là que le Maiſtre trouuera veillans; en verité ie vous dis qu'il ſe ceindra, & les fera ſeoir, & paſſant vers eux les ſeruira; & s'il vient *à la veille du ſoir*, & les trouue ainſi, *ils ſont heureux, parce qu'il les fera ſeoir, & les ſeruira, encore que ce* ſoit en la ſeconde ou en la troiſieme, ils ſont heureux : *Or Iean dit auſſi le meſme en l'Apocalypſe*, [g] Bien-heureux & ſainct eſt celuy qui a part en la premiere reſurrection, *&c.* Car comparant les fideles decedez aux *ſeruiteurs qui attendent le retour de leur Maiſtre*, il veut que les premiers, ſeconds & troiſiemes reſſuſcitans, ſoient deſignez par ceux qui ſont viſitez à la *premiere, ſeconde & troiſieme veille*: & Tertullian imbu de la meſme opinion, preſuppoſe que les fideles pouuoient ou par leurs propres vœux, ou par ceux de leurs amis viuans, obtenir l'honneur de *reſſuſciter* ſinon des premiers, au moins auant la fin des *mille ans*; & prend de là ſujet d'exhorter le mari qui a perdu ſa femme, à ne ſe propoſer aucun changement en ſa condition, mais à conſeruer cherement le ſouuenir de la defuncte, & luy rendre tous les offices poſſibles, diſant, [h] *pro animâ eius orat & refrigerium interim adpoſtulat ei, & in primâ reſurrectione conſortium*, &c. *il prie pour ſon ame, & cependant luy recherche par ſes demandes rafraiſchiſſement, & compagnie en la premiere reſurrection*, comme s'il diſoit qu'il ſouhaite qu'elle ſoit du nombre de ceux qui *reſſuſciteront* durant les *mille ans*, du regne des ſaincts en Ieruſalem: & qu'en l'attente de cette *reſurrection* haſtée par ſes prieres, elle joüiſſe des conſolations de Dieu qui raffraichiſſent ſon ame, languiſſante en l'attente de ſon bon-heur.

f Luc. 12. 37.

g Apoc. 20. 6.

h De Monog. c. 10. Et de anima. c. 58. *noüiſſimum quadrantem*, modicum quoque delictum morâ reſurrectionis illic luendum interpretamur.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

Recherche du ſentiment de S. Ambroiſe.

SVR cette tablature a eſté formée l'ancienne liturgie Gothique, contenant ces paroles, *Quieſcentium animas in ſinu Abrahæ collocare dignetur, & in partem primæ reſurrectionis admittat per Dominum noſtrum Ieſum Chriſtum*, &c. Que la pitié du Seigneur *daigne placer les ames de ceux qui ſe repoſent dans le ſein d'Abraham, & les admette au partage de la premiere reſurrection par noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt.*

Il pourroit ſembler (& de grands hommes l'ont creu) que S. Ambroiſe ait eſté dans le meſme ſentiment, lors que fermant ſa harangue funebre ſur la mort de Valentinian deuxieme, il eſcriuoit l'an 392. *Te quæſo ſumme Deus, vt chariſſimos iuuenes maturâ reſurrectione ſuſcites & reſuſcites, vt immaturum hunc vitæ iſtius curſum maturâ reſurrectione compenſes*, &c.

Ie te prie (Dieu ſouuerain) que par vne reſurrection haſtiue tu eſueilles & reſuſcites ces tres-chers jeunes hommes Gratian & Valentinian, *tellement que tu recompenſes par vne reſurrection haſtiue le cours de cette vie qu'ils ont terminé auparauant qu'il fuſt arriué à ſa perfection*; comme ſi par la *reſurrection haſtiue* qu'il demandoit, il euſt entendu la *premiere reſurrection* que s'imaginoient les *Millenaires*, & l'euſt deſirée tant pour Gratian qui eſtoit né le 18. Auril 359. & auoit eſté aſſaſſiné 24. ans & quatre mois & ſept jours apres, à ſçauoir le 25. d'Aouſt 383. que pour Valeutinian de qui la naiſſance

naiſſance arriuée le 18. Ianuier 370. n'auoit precedé ſa mort eſcheante au Samedy de Pentecoſte 15. May 392. que de 22. ans, trois mois & 27. jours, à cauſe dequoy il appelloit *jeunes hommes* l'vn & l'autre, & les plaignoit de ce que *le cours de leur vie* auoit eſté retranché auant ſa maturité & juſte perfection.

Mais ny le terme de *reſurrectio matura*, &c. *reſurrection haſtiue*, ſur lequel on fonde cette penſée, n'induit neceſſairement rien qui oblige à la conceuoir, ny l'explication que ſainct Ambroiſe donnoit 9. ans auparauant de ſa creance ne le peut permettre; car en ſon eſcrit touchant *la foy de la reſurrection*, compoſé incontinent apres la mort de ſon frere Satyrus decedé le 17. Septembre 383. ſuppoſant que le ſon de pluſieurs *trompettes* reueillera les morts au dernier jour, il tient ce langage entierement incompatible auec l'opinion des Millenaires; *Aduerte iuxtà typum legis ordinem gratiæ. Cum tuba prima cecinerit Orientales congregat quaſi præcipuos & electos. Cùm ſecunda, ſuppares meritis qui ſecundùm Libanum ſiti dereliquerint ludibria nationum. Cùm tertia, eos qui tanquam in mari exagitati iſtiùs flatu mundi ſæculi huius fluctibus vacillarint. Cùm quarta, illos qui dura mentium nequaquàm ſatis potuerint eloquij ſpiritalis mollire præceptô, & ideò ſecundùm Boream vocati ſunt.* Boreas *enim* (*ſecundùm Salomonem*) durus eſt ventus. *Itaque licet, in momentô reſuſcitentur* omnes; *omnes tamen meritorum ordine ſuſcitantur, & ideò primi reſurgent qui maturô deuotionis occurſu, & quodam antelucanô fidei exortu prodeuntis ſolis aterni radios receperunt. Quod vel de Patriarchis* (*iuxtà veteris ſeriem Teſtamenti*) *vel de Apoſtolis* (*iuxtà Euangelium*) *jure memorarim. Secundi autem qui gentium ritum relinquentes, ab errore ſacrilegô tranſierunt in Eccleſiæ diſciplinam, &*

ideò illi primi ex patribus, isti secundi ex gentibus, &c. Considerez selon le Type de la Loy l'ordre de la grace: Apres que la premiere trompette aura sonné, *elle assemble* les Orientaux, *comme les principaux & eleus. Apres la seconde, ceux qui sont les plus proches en merites, qui* (situez vers le Liban) *ont delaissé les joüets des nations. Apres la troisieme, ceux qui agitez comme en la mer par le souffle de ce monde, ont vacillé dans les flots de ce siecle. Apres la quatrieme ceux qui n'ont peu assez amollir, par le precepte de la parole spirituelle la dureté de leurs entendemens, & sont pour cela* appelez de deuers le Borée: *Car* Borée (*selon* [a] *Salomon*) est vn vent dur. *Voila pourquoy encore que* [b] tous soient resuscitez en vn moment, *tous cependant sont esueillez selon l'ordre de leurs merites: & pourtant ceux-là resusciteront les premiers, qui par vne hastiue rencontre de deuotion & certain leuer de la foy fait auant jour, ont receu les rays du Soleil eternel se mettant en veuë: Ce que ie ramenteuray à bon droit, ou (selon la teneur du vieil Testament) des Patriarches, ou (selon l'Euangeliste) des Apostres. Mais les seconds sont ceux qui laissans la coustume des nations, sont passez de l'erreur sacrilege à la discipline de l'Eglise, & à cette cause ces premiers-là sont des Peres, & ces seconds d'entre les Gentils.*

[a] Eccl. 43. 25. Iuxes.
[b] 1. Cor. 15. 52.

Il faisoit allusion à l'ordonnance contenuë au 10. des Nombres touchant la conuocation du peuple d'Israël, & appliquoit à la resurrection des morts, ce qui est dit de l'appel de ceux qui occupoient le *quartier d'Orient*. 2. De ceux qui estoient placez du costé de *Midi*, & comme portoit sa version *vers le Libs*, qu'il a (par erreur) confondu auec *le Liban*, faisant sans y penser d'vn vent vne montagne, & du costé de Midi d'où souffle *le Libs*, celuy du Septentrion où est *le Liban* à l'esgard du desert. 3. De ceux qui auoient

leur departement vers la mer. 4. De ceux qui tenoient le coſté du Nord ou de Borée; & comme il adaptoit la conuocation de ces diuers departemens à la reſurrection derniere, il reconoiſſoit qu'elle ſeroit generale, & ſe feroit de tous non ſeulement en meſme jour, mais en meſme *moment*: ce qui eſtoit fondé ſur la declaration expreſſe de ſainct Paul en ſa premiere aux Corinthiens, & ruinoit entierement l'hypotheſe des *Millenaires*, qui croyoient qu'il y auroit deux *reſurrections* diſtantes l'vne de l'autre de plus de *mille ans*: mais il ſuppoſoit que dans ce *moment* de la reſurrection generale il y auroit diſtinction de departemens, & quelque precedence d'ordre entre ces departemens ſelon les diſpoſitions de chacun. Apres il pretendoit que la premiere claſſe des reſuſcitans ſeroit celle des *Patriarches* & *Apoſtres*, qui n'auoient jamais eſté infectez de l'erreur ſacrilege des Gentils, mais eſtoient venus *maturo occurſu*, & comme de plein ſaut au deuant de la lumiere: & en cela derechef il combattoit l'erreur des *Millenaires*, qui s'imaginoient que les *Patriarches* eſtoient reſſuſcitez auec noſtre Seigneur, que les Apoſtres & autres principaux d'entre les Saincts reſſuſciteroient lors que (ſelon leur opinion) il viendroit pour eſtablir vn regne de *mille ans* en Ieruſalem, & le reſte des morts (apres les *mille ans* expirez) au dernier jour. Quand donc il demandoit pour Gratian & Valentinian que Dieu leur donnaſt *vne reſurrection haſtiue*, comme pour *recompenſe* de leur courte vie: il ne pretendoit pas requerir qu'ils *reſſuſcitaſſent deuant le dernier jour*, mais au meſme *moment* que les autres, en ordre toutesfois le plus digne & le premier en excellence, à ſçauoir celuy *des Patriarches & Apoſtres*: & cela à cauſe que ces *Princes* eſtoient iſſus d'vn pere Chreſtien, que dés la mam-

melle ils auoient eſté imbus de la pieté, & que jamais ils n'auoient (non plus que les *Patriarches & Apoſtres*) trempé dans la ſuperſtition Payenne, d'où la pluſpart des Chreſtiens de leur temps auoient eſté tirez.

CHAPITRE XXIII.

Du temps de l'introduction des prieres pour les morts dans le ſeruice de l'Egliſe.

APRES auoir veu le denombrement des motifs que les anciens ont eu *de prier pour les morts*, on demandera (peut-eſtre) de quand cette ſorte d'office qui ne ſe trouue fondée ny en precepte, ny en exemple, ſoit du vieil ſoit du nouueau Teſtament, eſt entrée dans l'vſage de l'Egliſe : & ie ne fais nulle difficulté qu'elle n'ait eu lieu dés deuant l'an 200. puis que Tertullian le plus ancien de tous ceux qui en parlent, la comptoit dés lors entre les couſtumes receuës de ſon temps, eſcriuant l'an 199. *Oblationes pro defunctis, pro natalitijs annuâ die facimus*, &c. [c] *Nous faiſons à certain jour, retournant d'an en an, des oblations pour les defuncts & pour les naiſſances*, entendant par ces *naiſſances* les jours de la Paſſion des Martyrs, eſquels acheuans leurs vies & leurs combats, ils entroient comme par vne ſeconde *naiſſance* en la poſſeſſion de leur vraye vie & de leur gloire : Et ailleurs où il traite des deuoirs du mari ſuruiuant à ſa femme defunte, *Pro animâ eius orat, & refrigerium interim adpoſtulat ei; & in pri-*

[c] De Corona c. 3.

Digitized by Google

mâ reſurrectione conſortium: & offert annuis diebus dormitionis eius, &c. [d] *Il prie pour ſon ame, & demande cependant que raffraichiſſment luy ſoit donné, & compagnie en la premiere reſurrection; & offre és jours anniuerſaires de ſon dormir*, c'eſt à dire de ſon decez. Item, [e] *Iam repete apud Deum pro cuius ſpiritu poſtules, pro quâ oblationes annuas reddas. Stabis ergo ad Deum cum tot vxoribus quot illas ratione commemoras, & offeres pro duabus, & commemoras illas duas per Sacerdotem de Monogamiâ ob priſtinum de virginitate ſancitum, circundatum virginibus ac vniuiris?* &c. *Repaſſe maintenant par ta penſée pour l'eſprit de qui (te retirant vers Dieu) tu fais demande, pour qui tu rends des oblations annuelles. Te tiendras-tu donc deuant Dieu auec autant de femmes que ton calcul t'en ramentoit, & offriras-tu pour deux, & fais-tu commemoration de ces deux par le Sacerdot depuis ſon mariage vnique, à cauſe de la precedente ordonnance touchant la virginité, enuironné de vierges & de femmes qui ont eu vn ſeul mari?*

d De Monogam. c. 10.

e De exhort. caſt. c. 11.

Par les choſes que ce grand homme le plus ancien & le plus ſçauant de tous les Latins qui nous reſtent, met en fait touchant *les oblations* qui ſe faiſoient en public, & l'employ des Sacerdots ſeuls Miniſtres du ſeruice public, comme vne choſe ordinaire & paſſée en couſtume: il conſte que *la priere pour les morts* eſtoit de ſon temps en l'vſage non ſeulement des particuliers, mais de l'Egliſe en corps, & que ſa Liturgie en eſtoit chargée, tellement que ſi nous voulions admettre comme autant ou plus anciens que Tertullian les formulaires de ſon ſeruice tels que nous les auons aujourd'huy, nous n'aurions (pour ce regard) à craindre aucun inconuenient; mais voyans que Tertullian qui (le premier de tous les autheurs qui nous reſtent) nous a fait remarque

Digitized by Google

de la pratique des Chreſtiens de ſon ſiecle, s'eſt fondé (tant pour *les prieres*, que pour *les effrandes*) ſur les ſeules hypotheſes propoſées par l'autheur de l'eſcrit pretendu Sibyllin, & qu'il l'a reueré comme vne pieçe irreprochable, l'alleguant auec cét Eloge l'an 208. *f & Sibylla nonmendax*; Ie me ſens forcé à croire que de cét eſgouſt, pris trop facilement pour vne ſource pure & ſacrée par l'antiquité, a eſté (dés le milieu du ſecond ſiecle) deriuée la couſtume qui auoit deſia pris force lors que Tertullian a eſcrit les liures que nous auons citez. Ie penſe auſſi que quiconque daignera conſiderer qu'il y a 60. ans & plus entre l'an 138. auquel la premiere production du Roman de la fauſſe Sibylle ſemble s'eſtre faite, & l'an 199. auquel Tertullian a eſcrit *de coronâ*, & que le liure de *exhortatione caſtitatis*, & *de Monogamiâ*, ſont encore poſterieurs, jugera aiſément que cét eſpace de temps a eſté plus que ſuffiſant, pour faire naiſtre, eſpandre, & confirmer tant par des formulaires ſolemnels, que par vne pratique continuelle l'vſage qui s'eſt (bien qu'auec de grands changemens) continué juſqu'à preſent.

f De pallio c.2.

Adjouſtez à cela, que comme nul des anciens qui ont dans le ſecond ſiecle fait mention de *l'eſtat des morts*, n'a ny eſcrit deuant l'an 138. ny fait difficulté de prendre les hypotheſes de la feinte propheteſſe qui l'a depeint à ſa mode, ny meſme deſdaigné de recourir quelquefois à ſon authorité: tous ceux qui (apres Tertullian & l'vſage confirmé de ſon temps) ont parlé de *la priere pour les morts*, ont baſti ſur les meſmes fondemens, quelques-vns (comme Lactance) ont allegué ſes pretendus Oracles, & nul ne s'eſt mis en deuoir de luy diminuër le credit qu'elle auoit acquis auec trop de facilité.

Digitized by Google

Ie ſouhaitterois en faueur de ceux qui (apres l'abandon des premieres cauſes pour leſquelles Tertullian, ſainct Epiphane, & les autres anciens, ont eſtimé neceſſaire la *priere pour les morts*) ſe reſoluent encore à la retenir, qu'il fuſt en leur pouuoir d'indiquer vn meilleur fonds, dont leur obſeruation ait pû tirer ſon origine, ie reçeurois auec joye & reſpect ce qu'ils auroient à m'apprendre en ſa recommandation, & donnerois tres-franchement la main à tout ce qu'ils auroient de preuue legitime à produire: mais il leur plaira de me ſupporter ſi (deſcouurant auec liberté ce que ie penſe) ie dis qu'ils n'ont rien de plus fort que l'vſage allegué par Tertullian, & introduit par ceux qui 60. ans durant auoient eſté trompez par l'eſcrit mal eſtimé Sibyllin. Ie n'ignore pas combien ſainct Chryſoſtome 200. ans apres Tertullian a parlé aduantageuſement de cét vſage, eſcriuant en l'homelie 21. ſur le liure des Actes, οὐχ ἁπλῶς ὁ διάκονος βοᾷ ὑπὲρ τῶν ἐν Χριστῷ κεκοιμημένων, καὶ τῶν ὑπὲρ αὐτῶν τὰς μυείας ἐπιτελούντων, &c. ταῦτα πάντα ὁ πνεῦμα διέταξε, &c. οὐχ ὁ διάκονός ἐστιν ὁ ταύτην ἀφιεὶς τὴν φωνὴν, ἀλλὰ τὸ πνεῦμα. *Le Diacre ne crie pas à la volée*, pour ceux qui repoſent en Chriſt, & ceux qui font des commemorations pour eux, &c. *L'eſprit a ordonné toutes ces choſes*, &c. *Ce n'eſt pas le Diacre qui laſche cette voix, mais l'eſprit.* Et en la 41. Homelie ſur la premiere aux Corinthiens, où il parle des *prieres*, des *offrandes*, & des *aumoſnes* pour les morts, & dit, πνεύματος διατάξει ταῦτα γίνεται. *Toutes ces choſes ſe font par l'ordonnance de l'eſprit.* Car quel autre jugement euſt-il pû faire d'vne couſtume, qu'il approuuoit & admiroit d'autant plus qu'il l'a voyoit confirmée par la prattique de ceux qui l'auoient precedé, & qu'il auoit en vne plus haute eſtime comme perſonnes vrayement enſeignées de Dieu? Il alleguoit auec la meſme

confiance l'authorité des Apoſtres, eſcriuant en la troiſieſme Homelie ſur l'Epiſtre aux Philippiens, οὐκ εἰκῇ ταῦτα ἐνεμοθετηθη̃ ὑπὸ τῶν Ἀποστόλων. *Ce n'eſt pas en vain que les Apoſtres ont fait des loix touchant ces choſes*; Car encore qu'il ne trouuaſt vn ſeul *Iota* dans leurs eſcrits qui peuſt l'inuiter à prendre ceſte preſuaſion, ſelon ce prejugé de ſainct Hierome en l'Epiſtre à Lucinius, g *Vnaquæque prouincia abundet in ſenſu ſuô, & præcepta maiorum leges Apoſtolicas arbitretur*, &c. *Que chaque prouince* abonde en ſon ſens, *& penſe que les preceptes des majeurs ſont des loix Apoſtoliques*; il preſumoit que ce qui auoit eſté pratiqué par des hommes voiſins du ſiecle des Apoſtres & celebres pour leur pieté venoit des Apoſtres meſmes, & de fait il ſeroit impoſſible de concepuoir rien de plus plauſible que d'attribuer aux Apoſtres l'vſage que des hommes reputez Apoſtoliques auoient introduit: Car qui auroit oſé penſer d'abord que Papias ce vieil Eueſque d'Hierapolis, que ſainct Irenée au liure 5. chapitre 33. Euſebe au liure 3. chapitre 39. ſainct Hierome en ſon Catalogue, & les Martyrologes ſur le 22. Feurier, ont (auec excez de bonne foy) qualifié h *auditeur de S. Iean & compagnon de ſainct Polycarpe*, & que ſainct Hierome aſſeure auoir donné *les Apoſtres pour autheurs* de ſes relations, ait eſté tel que le qualifie Euſebe, σμικρὸς τὸν νοῦν, homme *de peu d'entendement*, ſujet à donner des caſſades, & capable de debiter ſous les noms venerables, ou du Seigneur, ou de ſes Diſciples, ou d'Ariſtion & Iean leurs auditeurs, tous les contes qu'il auoit ou oüy, ou ſongé? Et qui auroit pû ſe figurer que ſainct Irenée de qui ſainct Baſile nous dit au chapitre vingt-neufieme du liure du Sainct Eſprit, ὁ ἐγγὺς τῶν Ἀποστόλων γενόμενος, il a eſté *voiſin des Apoſtres*; & Sainct Epiphane en l'hereſie 24.

g Epiſt. 28.

h Ἰωάννου ἀκουστὴς πολυκάρπου δ' ἑταῖρος. Papias ès paroles qu'Euſebe cite de luy, auoüe qu'il n'auoit veu aucun des Apoſtres, lib. 3. hiſt. c 39.

Digitized by Google

ὁ τῶν Ἀποστόλων διάδοχος, *succeſſeur des Apoſtres*, & Tertullian en ſon liure contre les Valentiniens chapitre 5. *Omnium doctrinarum curioſiſsimus explorator*, &c. *tres curieux eſprouueur de toutes doctrines*, & Sainct Hierome en ſon epiſtre 29. *vir Apoſtolicorum temporum*, &c. *homme des temps des Apoſtres*, & ſur le 64. d'Eſaie, *vir Apoſtolicus*, &c. *homme Apoſtolique* qui *a tres diligemment eſcrit*, & ſainct Auguſtin au 1. liure contre Iulian *antiquus homo Dei*, &c. *ancien homme de Dieu*, ce grand homme (dije) ſe ſoit tellement laiſſé ſurprendre aux phantaſies de Papias qu'il les ait (comme nous auons auons juſtifié cy-deſſus par le rapport des paroles du chap. 35. de ſon 5. liure) embraſſées, & donné ſujet à ſainct Hierome d'eſcrire qu'il eſtoit *Papia diſcipulus*, &c. *diſciple de Papias*, &c. de la main duquel il à pris les principales hypotheſes de l'eſcrit Sibyllin touchant l'eſtat des morts? Il l'a fait neantmoins auec tous ſes contemporains dont il nous reſte quelque memoire; & quoy qu'ils ayent tous ou la pluſpart, peu porter à certain égard le nom *d'Apoſtoliques*, *de lumieres de l'Egliſe* & de *Martyrs de Dieu*, *ils n'ont* ils n'ont pas laiſſé de jetter des *ombres*, & fournir à la poſterité des exemples d'infirmité qui l'obligent à jamais & tous les Chreſtiens de pratiquer religieuſement l'aduertiſſement de ſainct Paul 1. Theſſ 5. 21. *Eſprouuez toutes choſes, retenez ce qui eſt bon*, & conclure auec le Prophete Pſ. 118. 8. *Mieux vaut ſe retirer vers l'Eternel, que de s'aſſeurer ſur l'homme*, ſi ſainct Chriſoſtome a trouué à propos, de rapporter l'origine de *la priere pour les morts*, à ie ne ſçay qu'elle *loy* & *ordonnance des Apoſtres*, dont il ne paroiſt aucune trace dans leurs eſcrits; & ſi de cette ſorte d'office qu'il a pretendu preſcrit par vne telle loy aucun auteur Chreſtien, dont quelque monument legitime nous

reſte n'a fait mention auant Tertullian, qui en a parlé premierement l'an 199. & a continué enuiron l'an 212. nous rencontrons aujourd'huy des perſonnes qui font eſtat de reprendre la choſe de plus haut, & deriuer (en ce chef) la Liturgie Chreſtienne de la couſtume qu'il leur plaiſt attribuer aux Iuifs, comme ſi la honte de recognoiſtre (ſelon qu'ils y ſont obligez) Tertullian Montaniſte, Chiliaſte, & admirateur de la pretenduë Sibylle, pour premier certificateur d'vne de leurs principales obſeruations les auoit reduits à la neceſſité de reclamer la Synagogue, & faire bouclier de ſon authorité contre les Proteſtans, qui ne ſe croyent nullement obligez à l'admiſſion d'vn culte emané de la *deuotion volontaire** des hommes ſans parole de Dieu. Voyons donc ce qu'il y peut auoir de vray ſemblable en leur opinion.

* Coloſſ. 2. 23.

CHAPITRE XXIV.

Si les prieres des Chreſtiens pour les morts, ſont fondées de fait ſur le ſecond des Maccabées & les exemples des Iuifs.

ILs diſent qu'il n'a pas eſté neceſſaire de faire dans l'Egliſe des reglemens touchant les offices des viuans enuers les morts, pource que les fideles appelez premierement d'entre les Iuifs, en auoient appris la neceſſité dans la Synagogue meſme, auparauant que d'eſtre aggregez à la ſocieté des Chreſtiens, & qu'il conſte du ſentiment des Iuifs ſous l'ancien Teſtament par l'exemple de Iuda leur general qui fit (comme por-

Digitized by Google

te le ch. 12. du 2. des Maccabées) faire des sacrifices & prieres pour ceux de son armée qui auoient esté tuez au combat contre Gorgias. Or laissant à part les considerations, que l'on pourroit faire tant sur la difference des estats de la Synagogue & de l'Eglise, que sur la diuersité notoire de l'œconomie legale, & de la grace Euangelique, qui fait que l'on ne peut pas conclure necessairement, *Cela a esté prattique sous le vieil Testament*, Donc *il le doit estre sous le nouueau*. Ie remarque 1. Que ceux qui ont recours à cette sorte de defense portent vn desaueu formel à S. Chrysostome, qui se fondant sur la seule *loy des Apostres* sous le nouueau Testament, par cela mesme à tenu pour vain & inutile l'effort de ceux qui tirent la preuue de leur coustume de l'ancien: de mesme que ces derniers abandonnent comme nul, l'aduantage que Sainct Chrysostome s'estoit promis en l'allegation de *la loy Apostolique*. 2. Que mal à propos l'on suppose comme confessé ce qui est en question, asçauoir que *la Synagogue ait sous le vieil Testament fait priere pour les morts*, & *que sa prattique se puisse justifier par des escrits soit precedens soit immediatement subsequens la naissance du Christianisme*, car veu que le Talmud Hierosolymitain a esté (par la confession mesme des Iuifs) commencé seulement 162. ans aprés la ruine tant de Ierusalem que de son temple, & par consequent quinze ans au moins aprés la mort de Tertullian arriuée (comme veut sainct Hierome sous Caracalla) assassiné le 8. Auril 217. septante neuf ans apres la premiere supposition de l'escrit pretendu Sibyllin; que la compilation du Talmud Babylonien n'a esté commencée que l'an 476. aprés la derniere ruine du temple, c'est à dire l'an 546. de nostre Seigneur; qu'il a fallu cent ans pour l'acheuer, que ces

Digitized by Google

deux compilations ont eſté faites par des ennemis jurez de l'Euangile & de ſa verité : qui ont entaſſé ſans aucune foy ny jugement toutes les groteſques qui eſtoient entrées dans la teſte de leurs majeurs *liurez* (comme eux) *en ſens reprouué* ; & que leurs opinions touchant *l'eſtat des morts* ne correſpondent ni au ſentiment des Peres, ni à celuy des Grecs, ni enfin à celuy que l'Egliſe Romaine ſouſtient à preſent ; l'on n'en peut auec raiſon faire aucun eſtat aſſeuré.

3. Que tres-inutilement l'on allegue le verſet 23. du 4. de Tobie conceu en ces termes, *reſpan tes pains* (la vieille verſion Latine faitte ſur le Chaldée adjouſte, *Et ton vin*) *dans le ſepulchre des juſtes, & ne donne point aux pecheurs* : pour-ce 1. qu'il ne conſte pas que Tobie ait jamais eſté, & que tout le tiſſu de ſon auenture reſſent) autant qu'il ſe peut (le Roman. 2. que les Iuifs tant anciens que modernes ne luy ont jamais deferé aucune authorité. 3. que tous les Peres Grecs conſtamment, & pluſieurs des Latins l'ont tenu pour Apocryphe. 4. que quand meſme il ſeroit le plus Canonique de tous les Canoniques, les paroles que l'on en allegue ni ne deuroient eſtre priſes au pied de la lettre, puis qu'elles ſont notoirement figurées, ni ne pourroient ſe rapporter à la couſtume ſoit de *prier*, ſoit *de faire des offrandes pour les morts*, mais à l'vſage des banquets funebres ordonnez non pour procurer du ſoulagement au defunct, mais pour aider les parens qu'il auoit laiſſez à enſeuelir leur dueil & leur donner de la conſolation : Car comme le Prophete Ieremie menaceant les Iuifs du jugement de Dieu qui leur alloit oſter tout moyen de ſe conſoler les vns par les autres, diſoit au chap. 16. verſ. 7. *on ne rompra point le pain à cauſe du dueil pour conſoler quelqu'vn, & l'on ne leur donnera point à boire de*

Digitized by Google

la coupe de consolation pour leur pere ou pour leur mere. Tobie exhortant son fils aux offices de charité enuers ses freres affligez, luy ordonne de *verser son pain & son vin dans la sepulture des morts*; & (par maniere de parler) la remplir, en traittant ceux qui estoient en dueil à cause d'eux & les deliurant de leur ennuy : ce qui n'induit ni *offrande* ni *priere* pour le mort, mais seulement vn soin charitable pour les suruiuans.

4. Que les paroles du fils de Sirach au 7. de son Ecclesiastique verset 37. *la grace du don est deuant tout viuant, & n'empesche point la grace, à cause du mort.* ἐπὶ νεκρῷ ne sont nullement à propos des *offrandes* & *prieres* pour les morts, ausquelles quelques-vns font estat de les adapter, veu que cét auteur qui faisoit son recueil de sentences l'an 247. auant la naissance de nostre Seigneur, (bien loin de dire que la *grace* dont on doit vser *à cause du mort*, ait à s'exercer enuers le mort mesme) declare expressement qu'elle se fait tellement *à cause du mort*, qu'elle a pour son vnique objet les suruiuans; adjoustant au verset suiuant. *Ne defait point en consolation à ceux qui pleurent & lamentent:* comme s'il disoit que cette *grace* qu'il desire estre faite *à cause du mort*, consiste non à *prier pour le mort*, mais à *compatir* à la douleur de ceux qui le pleurent, & à s'employer pour leur consolation : & notez en passant que l'Ecclesiastique (quoy que tres-ancien, veu qu'il a esté escrit 247. auant la naissance de nostre Seigneur & tres-plein de doctrine, à cause dequoy il a esté cité par les Peres) n'a jamais esté enroolé entre les liures Canoniques, ni par les Iuifs ni par aucun des Peres Grecs, ni par la pluspart des Latins.

5. Que pour confondre par vne euidence plus claire que la lumiere du jour, l'erreur de ceux

Digitized by Google

qui ſuppoſent que la couſtume *de prier pour les morts* ait eſté d'ancienneté entre les Iuifs, rien du tout ne s'en trouue en ceux qui ont eſté contemporains des Apoſtres, aſçauoir Philon qui auoit pris toute la teinture de la ſapience prophane & de la Philoſophie de Platon, & qui eſtoit (du temps de Caligula) reputé la gloire de ſon peuple; & Ioſephe qui a eſté l'vn des principaux chefs de la guerre Iudaïque ſous Neron, & le plus diligent ſcrutateur des antiquitez de ſa nation ſous Domitian; tellement qu'il faut de neceſſité que les Iuifs poſterieurs ayent emprunté l'vſage dans lequel ils ſont à preſent, tant de la ſuperſtition Payenne que des opinions deriuées dans le Chriſtianiſme par les admirateurs de l'eſcrit pretendu Sibyllin.

6. Que le ſecond liure des Maccabées n'a eſté ni conu ni conſideré entre les Iuifs: Car comme il eſt euident qu'il ne conuient auec le premier, ni à l'eſgard des remarques du temps, ni à l'eſgard des euenemens, & de leurs circonſtances, on peut & doit tenir pour tres aſſeuré que Ioſephe qui a ſuiui le premier comme pas à pas, ou n'en a eu aucune cognoiſſance, ou (ou s'il en a eu) n'en a fait aucune eſtime: veu que lors meſme qu'il a pris à taſche de repreſenter quelque hiſtoire deduitte en ce liure, *non ſeulement* il l'a recitée à ſa mode, mais a ſouuent poſé en fait des circonſtances incompatibles auec le rapport qui s'en trouue en ce meſme, liure qui eſt demeuré ſi obſcur, que l'on ne ſçait, ni qui, ni de quel temps ont eſté ſoit *Iaſon le Cyrenien* premier auteur, ſoit *l'abbreuiateur*, qui a reduit en vn petit eſcrit raccourci, les *cinq liures de Iaſon*; ni en quelle langue Iaſon les auoit premierement eſcrits, ni s'il a eſté plus ancien que Ioſephe qui a acheué ſon œuure des antiquitez l'an 94. de noſtre Sei-

Digitized by Google

gneur, concurrent auec le 13. de Domitien & le 44. auant que les ſuppoſitions de la fauſſe Sibylle paruſſent, ni enfin ſi cét abregé eſt venu de bonne heure és mains des Chreſtiens; aucun deſquels auant l'an 200. n'a teſmoigné l'auoir veu.

7. Qu'il eſt abſolument impoſſible qu'aucun des Chreſtiens des ſecond, troiſieme & quatrieme ſiecles, ſe ſoit en ſes *prieres pour les morts* propoſé pour patron l'exemple de Iuda Maccabée, & le Iugement qu'en a fait ſoit Iaſon le Cyrenien ſoit ſon abreuiateur; premierement pour ce qu'aucun des Peres ne l'a allegué que 280. ans apres la premiere ſuppoſition de l'eſcrit pretendu Sibyllin: Car ſainct Auguſtin l'ayant cité le premier l'an 416. en ſes liures *de animâ* & *de curâ pro mortuis*; Proſper l'Africain l'a ſuiui enuiron l'an 450. en ſon traitté *de pradict. & promiſſ. parte* 2. c. 40. & Bacchiarius en ſon epiſtre à Ianuarius enuiron l'an 460. & Iulian de Tolede enuiron l'an 680. *prognoſt. lib.* 1. *c.* 21. & Damaſcene enuiron l'an 760. en ſa Harangue *de defunctis*, & Pierre ſurnommé *le Venerable*, Abbé de Clugny enuiron l'an 1150. *lib.* 1. *epiſt.* 2. & Ekbert Preſtre de Bonne prés de Cologne, enuiron l'an 1160. *aduerſ. Cathar. ſerm.* & Gui de Perpignan premierement general des Carmes, puis Eueſque de Majorque enuiron l'an 1318. *de Hæreſibus.*

Secondement, pource que nous ne voyons aucun des Peres qui ait ou cité, ou teſmoigné ſeulement, auoir veu le ſecond liure des Maccabées auant Clement Alexandrin & Origene entre les Grecs enuiron l'an 200. & 240. *Strom.* 5. *de Princip. lib.* 2. *c.* 1. *Homil.* 3. *in Cantica. Tom.* 18. *in Ioannem*; *in epiſt. ad Rom. c.* 5. & Sainct Cyprian entre les Latins, l'an 252. *epiſt.* 456. *de exhort. Martyrij cap.* 11. & Zenon de Verone enuiron

Digitized by Google

l'an 360. *ſermone de reſurrect. & de Sancto Arcadio.*

3. Pource que comme aucun des Peres Grecs, ſoit en Concile, ſoit eſcriuant en ſon particulier, n'a tenu le ſecond des Maccabées pour Canonique; pluſieurs des Latins, par exemple Tertullian *lib. 4. aduerſ. Marcion. carmine ſcripto. c. 7.* Sainct Hilaire *prolog. in Pſalm.* Philaſtrius Eueſque de Breſce *c. de Apocryphis*, Sainct Hierome *epiſt. 7. & 103. prolog. in libr. Regum & Salomonis.* Rufin *in Symbolum:* Les Preſtres de Marſeille *epiſt. Hilarij ad Auguſtinum.* Primaſius Eueſque d'Adrumete *in Apocal. lib. 1. cap. 4.* Iunilius autre Prelat Africain *de partitione diuinæ legis lib. 1. cap. 7.* Sainct Gregoire *Moral. in Iob lib. 19. c. 17.* l'autheur du liure *de Mirabilibus Sanctæ Scripturæ lib. 2. c. 33.* Beda *de ſex ætatib. in Reg. lib. 4. in Apocal. cap. 4.* Ambroiſe Ansbert *in Apoc. lib. 3. cap. 4.* Alcuin *aduerſ. Elipand. lib. 1.* Charlemagne en ſon Capitulaire de l'an 789. c. 10. & les commentaires attribuez à ſainct Victorin Eueſque de Poittiers, à ſainct Ambroiſe Eueſque de Milan, & à ſainct Auguſtin ſur le 4. de l'Apocalypſe, ont (à l'imitation des Grecs & notamment du *Concile de Laodicée*) retranché ce liure *du Canon*, c'eſt à dire de la liſte des eſcrits inſpirez de Dieu pour ſeruir de regle de la foy. Ce qui doit eſtre neceſſairement remarqué, pour concilier auec les Peres Grecs, & auec les Latins qui ont conſpiré en meſme ſentiment, ceux de l'Egliſe Latine qui ont compris dans *le Canon* des ſainctes Eſcritures, tant les Maccabées que les autres liures cenſez Apocryphes par les Iuifs, & par pluſieurs des Chreſtiens: Car ſi le concile aſſemblé à Carthage le 25. Aouſt 397. durant le Pontificat de Siricius, & depuis adapté par ie ne ſçay quel rhapſodiſte ſous le nom *du 6. Concile de Carthage* au

25.

Digitized by Google

25. May 419. ſous le Pontificat de Boniface premier, ſi ſaint Auguſtin an 8. chap. du 2. liure *de la Doctrine Chreſtienne* eſcrit immediatement aprés le Concile de l'an 397. ſi Innocent en ſon epiſtre eſcrite à Exupere Eueſque de Toloſe le 20. Feurier 405. ſi le Concile aſſemblé à Rome l'an 494. ſous le Pape Gelaſe, & ſi Iſidore Archeueſque de Seuille au chap. 1. du *6.* liure de *ſes Etymologies* enuoyé à Braulio Eueſque de Saragoſſe aprés l'an *626.* inſerant les liures des Maccabées au Canon des Eſcritures, auoient pris les mots de *Canon* & *ſaintes Eſcritures* en meſme ſens que les Iuifs, les Grecs & les Latins adherans à leur ſentiment, touchant la liſte des liures donnez diuinement à l'Egliſe pour *regle de foy*, veu qu'ils ont cenſé *canoniques* les liures que les autres Peres ont formellement exclus du Canon, & que tenans en apparence l'vn l'affirmatiue l'autre la negatiue d'vne meſme propoſition, ils ſemblent ſe contredire formellement les vns aux autres, il ſeroit du tout impoſſible de les mettre tous d'accord, & faudroit de neceſſité accuſer de preuarication contre le jugement de l'Egliſe Romaine enoncé par Innocent I. & par le Concile aſſemblé ſous Gelaſe, Gregoire le grand qui a expreſſement qualifié *non Canoniques* les Maccabées, *receus au canon des ſainctes Eſcritures par Innocent*, & comptez par le concile de Gelaſe entre les *Eſcritures Prophetiques* & *hiſtoires du vieil Teſtament:* & contre celuy de l'Egliſe Africaine, declaré par le Concile de Carthage & par ſainct Auguſtin, Primaſius & Iunilius Africains qui ſe ſont formellement reſtraints au *Canon* des Iuifs; il ſeroit meſme force de commettre ſainct Auguſtin auec ſoy-meſme, puis qu'aprés auoir aſſeuré que les Maccabées ſont *tenus par l'Egliſe pour Canoniques*, il adjouſte auſſi toſt, qu'ils *ne ſont pas entre les*

Digitized by Google

Escritures saincles appellés Canoniques : disant au 36. chap. du liure 18. de la Cité de Dieu, *Supputatio temporum non in scripturis sanctis quæ canonicæ appellantur, sed in alijs inuenitur, in quibus sunt & Maccabæorum libri, quos non Iudæi sed Ecclesia pro canonicis habet*, &c. *la supputation des temps ne se trouue pas es saintes Escritures qui sont appellées Canoniques, mais en d'autres entre lesquels sont aussi les liures des Maccabées que l'Eglise & non les Iuifs tient pour Canoniques.* Monstrant euidemment qu'il recognoissoit (& auec luy sans doute les Conciles de Carthage & de Rome, & le Pape Innocent) deux *Canons* ou *listes* des saincles Escritures, l'vne plus restrainte à sçauoir celle des Iuifs, à laquelle tous les Grecs & partie des Latins se sont determinez, & luy mesme a creu deuoir vne particuliere deference, tenans pour *Canoniques* & pour *regle de foy* les liures qui y sont contenus : & vne autre plus ample, proposée tant par luy & le Pape Innocent, que par les Conciles de Carthage & de Rome, comme comprenant les liures qui (à certain esgard à sçauoir de la lecture publique qui s'en faisoit en l'Eglise, & de l'edification commune qui s'en pouuoit tirer, quoy qu'ils ne fussent pas censez appartenir à la regle de foy) estoient appelez *Canoniques, saincts, & Ecclesiastiques* par les Latins : de fait pour forcer les entendemens les plus durs à comprendre son intention, il dit que *l'Eglise tient les Maccabées pour Canoniques*, non aussi *absolument & proprement* que les liures compris au *canon* des Iuifs & des Grecs, contenant *la reigle de la foy*, mais *improprement*, & en prenant le mot de *Canonique* en vne signification plus estenduë, pour l'insinuation de laquelle il dit que *l'on les tient pour Canoniques, propter quorundam Martyrum passiones vehementes atque mirabiles*, &c. *à cause des vehe-*

mentes & merueilleuſes paſſions de quelques Martyrs, & contre Gaudentius, *lib. 2. chap. 23.* que l'eſcriture des Maccabées, *recepta eſt ab Eccleſia non inutiliter, ſi ſobriè legatur vel audiatur*, &c. *eſt receüe par l'Egliſe non inutilement, ſi elle eſt leüe ou entenduë ſobrement* : comme s'il diſoit en autant de termes qu'elle la compte entre *les Canoniques*, à certain eſgard ſeulement, non *par obeïſſance de foy*, mais par deſir d'edification; & ſous cette modification de *la lire & entendre ſobrement*, ſans laquelle *la reception* n'en auroit pas eſté *vtilement* faite dans le *Canon* ou *liſte* des liures *Eccleſiaſtiques*.

En ce ſens Rufin apres auoir propoſé *ſecundùm traditionem maiorum*, &c. *ſelon la tradition des majeurs*, le Catalogue des liures vrayement & proprement *Diuins* & *Canoniques*, en fait la concluſion en ces termes, *Hæc ſunt quæ Patres intrà Canonem concluſerunt, ex quibus fidei noſtræ aſſertiones conſtare voluerunt : Ce ſont-là les liures que les Peres ont enclos dans le Canon, & deſquels ils ont voulu que les aſſertions de noſtre foy conſtaſſent.* Et adjouſte immediatement apres, *Sciendum tamen eſt quod & alij libri ſunt, qui non Canonici ſed Eccleſiaſtici à maioribus appellati ſunt*, &c. *quæ omnia legi quidem in Eccleſiis voluerunt, non tamen proferri ad authoritatem ex his fidei confirmandam*, &c. *il faut toutesfois ſçauoir, qu'il y a auſſi d'autres liures qui ont eſté appellez par nos majeurs non* Canoniques, *mais* Eccleſiaſtiques, &c. *leſquels tous ils ont bien voulu eſtre leus és Egliſes, & non alleguez pour confirmer par eux l'authorité de la foy.*

Et notez que ce ſentiment releué par le Cardinal Cajetan, a eſté tellement ſouſtenu [a] dans le Concile de Trente, que depuis le 22. Feurier 1546. juſques au 9. Mars, l'aſſemblée demeura partagée en trois, les vns deſirans que les Eſcritures

[a] Hiſt. del Concilio lib. 2 p 148. 49. 50.

Digitized by Google

fussent distinguées en trois classes de differente authorité, les autres que l'on en fist deux, & les troisiemes, qui preualurent le 15. Mars, requerans que la liste en fust dressée sans aucune distinction qui parust par le decret: par lequel le Concile se proposant de fulminer (au moins en apparence) le sentiment des Protestans, quoy qu'il le vist deffendu au fonds par plusieurs de son corps, declara qu'il comprenoit en *l'indice des liures sacrez* ceux que les Protestans (à l'imitation des Peres Grecs & des plus anciens Latins) ont retranché *du Canon*, ce qui se pouuoit entendre au sens proposé par Rufin, & sans prejudice de ceux que l'Eglise a tousiours tenu proprement & absolument *Canoniques*. Apres il anathematiza ceux qui ne voudroient pas *les receuoir pour sacrez & Canoniques*, ce qui derechef pourroit subsister en gardant la distinction tant de Rufin que du Cardinal Cajetan, qui ne choquoit nullement les Protestans: & enfin il denonça qu'il faisoit son decret, & lançoit son anathematisme, pour faire entendre [b] *de quels tesmoignages & defenses principalement il vseroit pour confirmer les dogmes & restablir les mœurs en l'Eglise*, insinuant encore en faueur des partisans du Cardinal Cajetan conuenans au fonds auec les Protestans, la distinction qu'ils auoient faite apres Rufin des liures *proprement* Canoniques, seruans tant à la *confirmation de la foy*, qu'au *restablissement des mœurs* & des *improprement* & à *certain esgard* Canoniques destinez seulement au *restablissement des mœurs*.

b Quibus potissimum testimoniis ac præsidiis in confirmandis dogmatibus, & instaurandis in Ecclesia moribus sit vsura.

Cela presuppose, appert clairement que les Peres qui ont conu le second liure des Maccabées, par cela mesme qu'ils luy ont ou denié absolument, ou accordé seulement à demi, & sous de grandes modifications, le tiltre de *Canonique*, n'ont pû nullement fonder sur son recit le droit

Digitized by Google

que Rome pretend auoir encore aujourd'huy de faire *priere pour les morts* : & que ce recit n'a pû ſeruir à d'auantage qu'à atteſter, qu'elle auoit eſté de fait en vſage dés le temps des Maccabées ; & de vray ſainct Auguſtin le premier qui l'a cité à ce propos, & au lieu meſme où il en a fait l'allegation, n'a point pretendu paſſer plus auant ; car voicy ſon diſcours cité par Iulian de Tolede : *In Maccabæorum libris legimus oblatum pro mortuis ſacrificium. Sed etſi nuſquàm in ſcripturis veteribus omninò legeretur non parua eſt vniuerſæ Eccleſiæ quæ in hac conſuetudine claret autoritas*, &c. *Nous liſons dans les liures des Maccabées que le ſacrifice a eſté offert pour les morts : Mais encore que nulle part dans les vieilles Eſcritures on ne le leuſt en aucune façon, l'authorité de l'Egliſe vniuerſelle qui reluit en cette couſtume n'eſt pas petite.*

IV. Outre les raiſons precedentes, qui demonſtrent l'impoſſibilité de rapporter l'origine des *oblations & prieres pour les Chreſtiens decedez*, à l'exemple pretendu de Iuda Maccabée, & à l'application que l'abbreuiateur de Iaſon le Cyrenien a creu en deuoir faire, celle-cy (non moins conſiderable que les autres) doit eſtre adjouſtée, à ſçauoir que les premiers qui ont entrepris la defenſe d'vn tel vſage, ſe ſont faits forts de la ſeule *tradition non eſcrite*, & par cela meſme ont adueüé & proteſté que ny eux, ny (à leur aduis) leurs deuanciers, n'auoient aucun droit de recours à l'authorité d'aucune *eſcriture*, ditte ſoit proprement, ſoit improprement *Canonique* ; & par conſequeut que l'imagination de ceux-là eſt entierement erronée, qui croyent que les anciens ont appuyé leur couſtume ſur le 4. de Tobie, ou ſur le 7. de l'Eccleſiaſtique, ou enfin ſur le 12. du 2. des Maccabées. Ainſi Tertullian dés l'an 199. au 3. chapitre du liure *de la Couronne*, nous dit,

Quaramus an & traditio non ſcripta non debeat recipi ? Planè negabimus recipiendam, ſi nulla exempla præiudicent aliarum obſeruationum, quàs ſine vllius ſcripturæ inſtrumentô, ſolius traditionis titulô, exinde conſuetudinis patrocinio vindicamus, &c. oblationes pro defunctis, pro natalitijs annuâ die facimus, &c. Recherchons ſi auſſi la tradition non eſcrite ne doit point eſtre receüe, ſans doute nous nierons qu'elle doit eſtre receüe, s'il n'y a point de prejugé des exemples d'autres obſeruations que nous nous vendiquons ſans l'equippage d'aucune eſcriture, par le ſeul tiltre de la tradition, & puis par la defenſe de la couſtume, &c. Nous faiſons à jours retournans d'an en an, des oblations pour les defuncts, & pour le jour de la naiſſance, c'eſt à dire, du decez des Martyrs. Sainct Epiphane de meſme l'an 376. ferme ſa diſpute contre Aërius par l'allegation de la *tradition*, diſant, ἄπα ἢ ἐκ τούτου αὖθις ἐπαλήθευται τῆς ἀκολουθίας, ὅτι ἀναγκαίως ἡ ἐκκλησία τὴν ἐπιτελεῖ παράδοσιν λαβοῦσα παρὰ πατέρων, τίς ἢ λυτήσεται θεσμὸν μητρὸς καταλύσῃ, ἢ νόμον πατρός, ὡς τὰ πρὸς τῷ Σολομῶντι αἰνιγμάτι. Ἄκουε γὰρ λόγου πατρός σου, καὶ μὴ ἀπώσῃ θεσμοὺς μητρός σου. διὰ ἔξεις ὅτι ἐκλεάφως τε καὶ ἀκεράφως ἐδίδασκεν ὁ πατὴρ, τυπτέτω δ' θεὸς, ὁ μονογενὴς, καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα· ἡ ἢ μήτηρ ἡμῶν ἡ ἐκκλησία ἔχει θεσμοὺς ἐν αὐτῇ καιμένους ἀλύτους, καὶ διαμένοις κατηλυθλωμένους. *Apres ie prendray derechef la conſequence de cecy, que l'Egliſe accomplit cecy neceſſairement, ayant pris la tradition des Peres. Or qui pourra renuerſer l'ordonnance de ſa Mere, ou la loy de ſon Pere ? ſelon les paroles de Salomon,* [a] Eſcoute mon fils les paroles de ton pere, & ne rejette point les ordonnances de ta mere: *monſtrant que le Pere, c'eſt à dire Dieu, le fils vnique & le S. Eſprit, a enſeigné tant par eſcrit que ſans eſcrit, & que noſtre mere l'Egliſe a des ordonnances poſées en elle indiſſolubles, & qui ne peuuent eſtre renuerſées.*

[a] Prouerb. c. 6.

Denys le pretendu Areopagite ſuit enuiron

l'an 490. la meſme route au 7. chapitre de ſa *Hierarchie Eccleſiaſtique*, eſcriuant, περὶ τῆς εἰρημένης ψυχῆς ἀνάγκη ἱεροφάντας ἐπιόντας τῷ κεκοιμημένῳ, τὰ εἰς ἡμᾶς ἐλθόντα ἐκ τῆς ἐνθέου ἡμῶν παραδόσεως ἐξαγγέλλειν ἀναγκαῖον. *Il eſt neceſſaire de parler de la tradition venuë juſques à nous, de par nos conducteurs inſpirez de Dieu, au ſujet de ladite priere, laquelle le Preſident des choſes ſacrées prononce ſur le defunct.* L'on en peut autant dire de ſainct Auguſtin qui auoit allegué le premier l'exemple pretendu des Maccabées; car comme ſe desfiant de cette ſorte d'appuy, il ſe reduit à *l'authorité de l'Egliſe*, & monſtre qu'il ne ſe ſentoit appuyé que de ce coſté-là.

La meſme choſe eſt encore inſinuée, tant par la confeſſion franche que les Peres font du doute de pluſieurs des Chreſtiens de leur temps, touchant l'vtilité de *la priere pour les morts*, que par la reſponſe qu'ils y apportent: Car comme Aërius en ſainct Epiphane demandoit l'an 376. τί τῷ λόγῳ μὴ θάπτειν ἐπιμαίζειν ἐπίμαπτα πιθεώτων, ὠχέτα λέ, φησὶ, ὁ ζῶν τὴν οἰκονομίαν ἐποίησε τὸ ἀφελιθήσεται ὁ τεθνεὼς, εἰ ἴῃ ὅλως ὠχὶ τῆς ἐνταῦθα τοῦ ὄντος αἴτησις. ἄξει γοῦν μηδεὶς ὡσεβέτω, μηδὲ ἀγαθοποιείτω, ἀλλὰ κτησάσθω φίλους πιστοὺς, δι' οὓς βούλεται τρόπου, τοῦτο χρήμασι πίστως, τοῦτο φίλους ἀξιώσας ἐν τῇ τελευτῇ χαρίσασθαι τοῦτο αὐτῷ, ἵνα μή τι ἐκεῖ πάθῃ, μηδὲ τὰ ὑπ' αὐτοῦ γενόμενα τῆς αἰσχίστης ἁμαρτημάτων ἐκζητηθῇ. *Par quelle raiſon nommez-vous apres leur mort ceux qui ſont morts; car que le viuant prie ou diſperſe ſes biens, qu'en reuiendra-t'il de profit au mort? Si en quelque façon que ce ſoit la priere de ceux qui ſont icy aide à ceux qui ſont là, que perſonne ny ne viue religieuſement, ny ne faſſe bien, mais poſſede en telle maniere qu'il voudra des amis; ſoit en les gagnant par argent, ſoit en les requerant à la mort, qu'ils prient pour luy afin qu'ils ne ſouffrent rien là, & que la recherche des pechez incurables qu'il a commis ne ſe faſſe point.* Quelques 20. ans auparauant ſainct Cyrille de

Ieruſalem auoit reconu en ſa cinquieme *Catecheſe myſtagogique*, qu'en la Paleſtine ſe trouuoient pluſieurs perſonnes, combattuës de la difficulté faite par Aërius dans l'Armenie, criant, οἶδα πολλοὺς τῦτο λέγοντας, τί ὠφελεῖται ψυχὴ, μετ' ἁμαρτημάτων ἀπαλλαττομένη τῦ ἐνταῦθα κόσμου, ἢ μεθ' ἁμαρτημάτων ἐκεῖθεν τὴν ἀφορμὴν μνημονεύοντες. *Ie ſçay que pluſieurs diſent cecy, que ſert à l'ame tranſportée de ce monde auec des pechez ou ſans pechez, que vous faſſiez memoire d'elle en la priere?* Et quelques cent ans apres, Denys le pretendu Areopagite eſcriuant au chapitre 7. de ſa *Hierarchie Eccleſiaſtique*, φαίης ἂν ἴσως, ταῦτα μὲν ἐρθῶς εἰρῆσθαι παρ' ἡμῶν, ἀπορεῖν δ' ἐπ' αὐτοῖς ἔνεκα τῆς θεαρχικῆς ἀγαθότητος ὑπὲρ τῦ νεκροῦ τὴν ἀμαρτημάτων αὐτῷ συγχώρησιν αἰτεῖται τῷ κειμένῳ τὰ ἀφέσεις, καὶ τὰ τοῖς θεοειδέσι μύσταις καὶ φωσταγωγοῖς ἀποκλήσεσιν, εἰ δὲ ἀμοιβὰς ἀπολήψεται πᾶς ἕκαστος τῆς θείας δικαιοσύνης ἐν τῇ παρεύσῃ ζωῇ χρηστῶν καὶ ἑτέρων ἑκάστων ἐπέλεσε δ' πρὸς τῷ τὸν τῆδε βίον εἰκείας ἐπιτηδείας ὁ νεκροῦμενος, ποίας τίνος ἱερατικῆς ὠχῆς ἐφ' ἑτέραν λῆξιν μεταταχθήσεται, καὶ τὰ ἀξίαν ἀντὶ καὶ τῆς ἐνθάδε ζωῆς ἀμοιβαίαν. *Peut eſtre (direz-vous) que ces choſes ont eſté bien dites par nous: mais que vous eſtes en doute, ſur ce que le Pontife demande à la bonté ſouueraine de Dieu pour le defunct la remiſſion de ſes pechez, & le lot tres-lumineux & de meſme rang qui eſt aſſigné à ceux qui reſſemblent à Dieu; car ſi chacun receura de la juſtice de Dieu la pareille de toutes les choſes bonnes & autres, qu'il a faites, en la vie preſente; & le defunct a accompli toutes les fonctions propres à la vie qui ſe mene icy; par quelle priere Pontificale ſera-t'il transferé (outre ſon merite & la pareille de la vie qu'il a paſſée icy) en vn autre ſort?*

Cette diuerſité de queſtions renouuellées de temps en temps, teſmoigne que les premieres reſponſes faites à ceux qui ne pouuoient conceuoir *d'vtilité* prouenante de *la priere pour les morts*, n'auoient pas mis leur eſprit en repos: & que ny eux,

eux ni ceux qui leur respondoient ne voyoient aucun texte de l'escriture qui decidast ce qu'ils mettoient en question : Car qui pourroit attendre d'vn Chrestien qu'il osast reuoquer en doute ce qu'il sçauroit estre resolu par les *Oracles de Dieu* ? à l'oppolite qui ne sera porté facilement à douter du droit des choses dont on ne void autre confirmation que celle de l'vsage, deriué de l'ordonnance de Dieu, au culte duquel on pretend que cét vsage se rapporte ? Quand aussi nous ne trouuons dans les responces des Peres aux objections, par lesquelles ce mesme vsage a esté combattu aucune mention, ni du second des Maccabées, ni d'aucun lieu de l'escriture, concernant l'estat des morts ; ne deuons nous pas conclurre de necessité que non seulement ils n'en ont point eu à alleguer, mais aussi qu'ils n'ont eu en leurs *offices pour les morts* aucune visée sur le second des Maccabées, & sur les liures bien ou mal reputez Canoniques, mais sur le seul exemple de leurs deuanciers?

CHAPITRE XXV.

S'il y a lieu de fonder la priere pour les morts sur le second des Maccabées.

IVSQV'ICI ie me suis mis en deuoir de prouuer que *la priere pour les morts* n'a jamais esté fondée de fait, par les premiers qui l'ont prattiquée entre les Chrestiens sur le second des Maccabées, ni sur aucun autre liure, soit des Canoniques, soit des

Apocryphes. Ie dois en ſuitte monſtrer que de droit elle n'y a peu eſtre fondée; & pour cela j'ay à rapporter premierement le fait de Iuda Maccabée, & ſecondement l'application qu'en a faite, ou Iaſon le Cyrenien, ou ſon abbreuiateur. Le fait eſt rapporté en ces termes, [a] *Iuda ayant aſſemblé ſon armée vint en la ville d'Odollam, & quand la ſeptieme journée fut venuë apres s'eſtre purifiez ſelon la couſtume ils celebrerent là meſme le Sabbat. Au jour ſuiuant Iuda s'en vint auec ſes gens, ſelon que le temps le pouuoit permettre, pour emporter les corps de ceux qui auoient eſté tuez, & pour les mettre auec leurs parens aux ſepulchres de leurs peres: Mais ils trouuerent ſous les robbes de chacun de ceux qui auoient eſté tuez des choſes qui auoient eſté conſacrées aux Idoles qui eſtoient en Iamnia, deſquelles la Loy deffendoit aux Iuifs d'en prendre; parquoy il fut fait manifeſte à tous, que pour cette cauſe ils auoient eſté tuez, & ainſi ils benirent le Seigneur juſte juge, qui auoit reuelé les choſes qui eſtoient cachées: & ſe tournerent à prier, & firent requeſte à ce que le peché fuſt oublié. Auſſi le genereux Iuda exhortoit le peuple à ſe contregarder ſans peché, en conſiderant deuant eux les choſes qui eſtoient aduenuës pour le peché de ceux qui auoient eſté abbatus: & ayant* [b] *fait vne collecte par teſtes, il enuoya en Ieruſalem la ſomme* [c] *de deux mille drachmes d'argent, pour offrir en ſacrifice pour le peché.*

[a] 2. Maccab. 12. 38.

[b] κατ' ἀνδρολειαν.
[c] δισχιλίας.

En ce recit eſt à remarquer le crime des morts condamné au 7. du Deuteronome verſet 25. en ces termes, *Tu bruſleras au feu les ſtatuës de leurs Dieux, & ne deſireras point ni ne prendras pour toi l'argent ou l'or de deſſus elles, de peur que tu n'en ſois enlacé, car c'eſt abomination à l'Eternel ton Dieu.* 2. le jugement de tout le peuple recognoiſſant qu'ils auoient porté la peine de leur peché. 3. le fait tant de Iuda que de toute l'armée priant que

Digitized by Google

le peché fut aboli, & pardonné non aux morts qui y eſtoient peris, mais à l'armée qui en auoit eſté ſouillée comme d'vne contagion peſtilente, de meſme que quand à l'occaſion du ſacrilege d'Achan Dieu dit à Ioſue, [d] *Iſrael a peché & tranſgreſſé mon alliance que ie leur auois commandée, ils ont meſme pris de l'interdit, & en ont deſrobé, & menti, & l'ont mis en leurs hardes, & pourtant les enfans d'Iſrael ne pourront ſubſiſter deuant leurs ennemis*, &c. *Il y a interdit parmi toy ô Iſrael tu ne pourras ſubſiſter deuant tes ennemis juſques à ce que tu ayes oſté l'interdit d'entre vous.* Quand Dieu ayant enuoyé vne *famine de trois ans*, reſpondit à Dauid, [e] *C'eſt à cauſe de Saül & de ſa maiſon ſanguinaire, pource qu'il a fait mourir les Gabaonites.* Quand à quelques années de là, Dieu a cauſe de l'orgueil de Dauid fit mourir en vne journée [f] *ſoixante mille perſonnes.* Car le peuple n'auoit point eſté complice ni de la faute d'Achan ni de celle de Saul, ni enfin de celle de Dauid, qui l'en recognoiſſant exempt faiſoit cette notable requeſte, *voici, c'eſt moi qui ai fait iniquité, mais ces brebis ici qu'ont elles fait?*

d Ioſue 7. 10. &c.

e 2. Sam. 21.

f C. 24. 15.

Pour deſtourner de ſemblables malheurs Dieu auoit fait ces ordonnances, [g] *Si toute l'aſſemblée d'Iſrael a failli par erreur, & le cas n'a pas eſté apperceu de la Congregation, & ils ont fait contre quelqu'vn des Commandemens de l'Eternel, commettant des choſes qui ne ſe deuoient faire, & ſe ſont rendus coulpables, puis le peché duquel ils ont peché vient en euidence, la congregation offrira vn bouueau pris de la vacherie en offrande pour le peché, & l'amenera deuant le tabernacle d'aſſignation, & les anciens poſeront leurs mains ſur la teſte du bouueau, & on eſgorgera le bouueau deuant l'Eternel*, &c. *Le Sacrificateur fera propitiation pour eux, & il leur ſera pardonné.* Item [h], *Quand il ſe trou-*

g Leuit. 4. 13.

h Deut. 21. 1.

Digitized by Google

uera ſur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne pour la poſſeder, vn homme qui ait eſté tué giſant au champ, & on ne ſçaura qui l'aura tué: Lors les anciens & les juges ſortiront, & meſureront depuis l'homme qui a eſté tué juſques aux villes qui ſont alentour de luy, puis les anciens de la ville plus prochaine de l'homme qui aura eſté tué prendront vne jeune vache du trouppeau, de laquelle on ne ſe ſoit ſerui, & qui n'ait point tiré au joug: & les anciens de cette ville-là feront deſcendre la jeune vache en vne vallée rude, en laquelle on ne laboure ne ſeme, & là en la vallée ils decolleront la jeune vache. Et les Sacrificateurs fils de Leui s'approcheront; Car l'Eternel ton Dieu les a choiſis pour luy ſeruir, & pour benir au nom de l'Eternel, & afin qu'à leur parole toute cauſe & toute playe ſoit definie. Lors tous les anciens de cette ville-là qui ſeront les plus près de l'homme qui aura eſté tué, laueront leurs mains ſur la jeune vache decollée en la vallée: & prendront la parole, & diront; Nos mains n'ont point eſpandu ce ſang, nos yeux auſſi ne l'ont point veu *eſpandre*. O Eternel, ſois propice à ton peuple Iſraël que tu as rachepté, & n'impute point le meſchef du ſang innocent au milieu de ton peuple Iſraël, *& le meurtre ſera reparé pour eux.*

Si *les Anciens du peuple* eſtoient tenus de demander en ſon nom pardon du mal qui auoit eſté commis à leur inſceu, ſi toſt qu'ils l'auoient deſcouuert: s'il falloit que les Sacrificateurs fiſſent propitiation pour tout le corps de l'aſſemblée, dont quelques membres ſeulement eſtoient coupables, & ſi la ville, dans les confins de laquelle vn homicide auoit eſté commis, quoi que les auteurs en fuſſent inconus, auoit beſoin de purification, & les anciens innocens du crime deuoient non prier pour le mort, mais faire proteſtation publique de leur innocence, & demander à Dieu

Digitized by Google

qu'il luy pleuſt deſtourner de toute la communauté innocente les malheurs dont l'homicide ſembloit la menacer. Comment Iuda & toute l'armée recognoiſſant que la main de Dieu auoit eſté ſur pluſieurs des Soldats qui auoient quelques jours auparauant perdu la vie, à cauſe du ſacrilege, dont ils ſe trouuoient encore ſaiſis, n'euſt-il point creu neceſſaire de prier, non pour ces miſerables morts dans le crime, mais pour le corps entier de l'armée qu'ils auoient (entant qu'en eux auoit eſté) prophanée, & priuée de la protection de Dieu? Il fait donc (ſelon la Loi) prieres ſur le champ pour ſoi & pour tout le peuple reſtant: & pource qu'en Ieruſalem ſeule deuoient eſtre immolées les victimes expiatoires, & que la neceſſité des affaires l'empeſchoit de s'y rendre en perſonne auec l'armée, il y enuoye, & fait contribuer pour le ſacrifice juſques à 2000. *drachmes* [i] reuenans à enuiron 42. marcs d'argent, apres auoir exhorté le peuple non *à prier pour les morts*, mais à ſe garder de malfaire, & prendre exemple ſur la calamité de ceux qui s'eſtoient perdus par leur faute.

i La verſion Latine dit 12000. montans à 250. marcs, ſomme immenſe pour le temps & les facultez du peuple appauuri par la guerre.

Comme de ce que nous venons de remarquer, il appert que le procedé de Iuda Maccabée a eſté tres-conforme à la Loi, & qu'il ne peut ſouffrir aucune difficulté, il ſera tres-aiſé de recueillir que l'on ne peut pas dire la meſme choſe de l'application que Iaſon le Cyrenien ou ſon abbreuiateur en a voulu faire, veu qu'elle deſguiſe l'intention de ce Prince, ſous pretexte de la repreſenter en ſon naturel. Ayant donc racompté qu'il *enuoya deux mille drachmes d'argent en Ieruſalem pour le ſacrifice propitiatoire*, l'hiſtorien adjouſte du ſien ces mots, *Faiſant tres-bien* [a] *& ciuilement de penſer à la reſurrection, car s'il ne ſe fuſt pas attendu que ceux qui eſtoient tombez auparauant reſſuſcite-*

a ἀγαθῶς.

Digitized by Google

roient, c'euſt eſté vne choſe ſuperfluë, & tenant de la reſuerie de prier pour les morts: & pource qu'il conſideroit qu'à ceux qui ſont decedez auec pieté vne tres-belle gratification eſt reſeruée, (ce qui eſt vne penſée ſaincte & pieuſe) il a fait propitiation pour les morts afin qu'ils fuſſent abſous de leurs pechez; ſuppoſant de ſon chef ce qui ne ſe pouuoit inferer legitimement d'aucune des parties du recit precedent, à ſçauoir que Iuda auoit *prié* & donné charge *d'offrir des ſacrifices en Ieruſalem*, non pour ſoy & pour ſon armée, (comme l'hiſtoire enſeigne) mais *pour ceux qui auoient eſté tuez auparauant*, à cauſe de leur prophane rapacité. Et 2. que Iuda & ſon armee eſtimoient ces miſerables ou *morts auec pieté*, ou capables de participer *aux gratifications reſeruées* pour ceux qui *meurent auec pieté*, veu que par les propres paroles de l'hiſtorien, il conſte qu'ils eſtoient peris en flagrant delit, & non decedez *en pieté*: que chacun l'auoit reconu, & pris de cette reconoiſſance occaſion de *benir le Seigneur*, qui auoit (par vn juſte jugement *deſcouuert* leur impieté *cachée*, le ſuppliant de ne la point imputer à l'armée dont ils auoient fait partie; & enfin que Iuda auoit aduerti chacun de ſe tenir ſur ſes gardes, ſe faiſant ſage aux deſpens de ceux qui auoient porté ſi juſtement la peine de leur peché.

Ainſi, ſoit que l'on s'arreſte à la conſideration de Iuda telle qu'elle nous a eſté rapportée par l'abbreuiateur de Iaſon: ſoit que l'on ſe repreſente l'eſtime que les Peres ont fait de ſon abregé relegué par eux entre les Apocryphes: & partant d'authorité trop foible pour ſeruir de baſe à vne couſtume de religion: ſoit que l'on ſe tienne à la declaration des meſmes Peres qui deriuent leur couſtume de la ſeule tradition, il n'y a

Digitized by Google

aucun lieu d'alleguer l'hiſtoire des Maccabées, pour raiſon de ce que les anciens Chreſtiens ont prattiqué, & encore moins de ce que les modernes prattiquent aujourd'huy tant en l'Orient, (où l'on prie non ſimplement *pour la reſurrection* des morts, comme vouloit l'autheur du ſecond des Maccabées, preſuppoſant auec les Iuifs d'à preſent, que *les meſchans ne reſſuſcitent point*, & que Iuda auoit *prié* pour la remiſſion du crime des ſacrileges, afin qu'ils peuſſent *reſſuſciter* comme ceux qui *meurent auec pieté*, mais pour la conſolation journaliere de ceux que l'on ſuppoſe languir en quelque ſorte dans l'attente de leur bon-heur) qu'en l'Occident, où l'on ſe propoſe vniquement d'obtenir leur deliurance *des peines du Purgatoire*: Mais il y a tres-grande apparence, ou pluſtoſt euidente neceſſité à croire que la premiere couſtume de *prier pour les morts*, a eſté vne conſequence tirée par les Peres des ſuppoſitions contenuës dans l'eſcrit qu'ils ont pretendu Sibyllin. Car ils l'ont preſque dés le moment de ſa premiere publication receu non ſeulement ſans contredit, mais comme vne piece diuine, *la plus ancienne* de toutes les propheties, excepté celle d'Enoch, veu que l'artiſan de cette impoſture l'a voulu faire paſſer ſous le nom d'vne des brus de Noé, *la plus ample*, puis qu'elle rapporte les principaux chefs de l'hiſtoire Euangelique, & eſtend ſes predictions juſques à la fin de l'Vniuers; *la plus claire*, puis qu'elle nous preſente l'acroſtiche des noms & tiltres du Fils de Dieu; & *la plus vtile* contre l'erreur des Payens, puis que ceux des Chreſtiens qui l'ont alleguée les premiers, ſe ſont imaginez qu'ils la tenoient d'eux, & en auoient eu la cognoiſſance par leur moyen. Ce qui pourroit bien auoir meu Clement Alexandrin, [b] lors qu'il leur a promis l'allegation des Prophetiesde

[b] Protrept. p. 50.

mettre celle qu'il penſoit eſtre de la Sibylle en teſte; & parler en ſuitte d'Eſaïe, Ieremie, &c. comme moins anciens, & ſouuent moins exprés. Et de là meſme ſemble arriué que ceux qui quittoient (ſinon du tout, au moins en partie) les hypotheſes de la pretenduë Sibylle, ou ont diſſimulé ſes defauts, & ſe ſont deportez de l'accuſer de faux, la traittant en cela plus reſpectueuſement qu'ils ne faiſoient quelques-vns des liures vrayement diuins, ou luy rendoient ouuertement les reſpects accouſtumez, continuans de reuerer ſon ouurage, nonobſtant qu'il ſe deſcouuriſt en mille ſortes indigne de leur eſtime.

CHAPITRE XXVI.

Que pluſieurs des Peres ont eſté plus reſpectueux enuers le liure dit Sibyllin, *qu'enuers l'Apocalypſe.*

POVR rendre cela plus clair, ie ne feray que paſſer en retrogradant ſur chacun des chefs d'impoſture que i'ay notez cy-deſſus; où chacun a pû voir que la fauſſe Sibylle prenant charnellement tout ce qu'elle auoit leu dans les Propheties & particulierement en l'Apocalypſe de ſainct Iean touchant la gloire & le bon heur de la *Ieruſalem myſtique*, auoit feint & perſuadé tant à Papias & ſainct Irenée, qu'à tous les *Millenaires*, que noſtre Seigneur eſtabliroit auant le dernier Iugement, le ſiege d'vn regne plein de delices corporelles en la Ieruſalem terrienne deſolée par Titus. Cette reſuerie a trouué dés le commencement

cement du troiſieme ſiecle des contrediſans, mais qui ne deplorera les bronchades de l'infirmité humaine ? Les premiers qui ſe ſont chargez de cette taſche, s'y ſont pris auec vn jugement ſi preoccupé, que ſe propoſans de confondre vne erreur palpable, ils ſe ſont (ſans y penſer) ſouillez d'vne eſpece de crime contre Dieu, & ont traitté ſi injurieuſement l'Apocalypſe dont il auoit honoré ſon Apoſtre bien-aymé, qu'ils ont ozé la deſcrier comme vne fauſſe piece, compoſée & publiée par l'heretique Cerinthus ſous le nom de ſainct Iean : cependant qu'ils laiſſoient courre ſans cenſure le Roman ſuppoſé à la Sibylle par la plus ouuerte impudence qui fut jamais. Ainſi Cajus *perſonnage Eccleſiaſtique* [c] qu'Euſebe & ſainct Hierome [d] remarquent auoir eſté contemporain du Pape Zephyrin, & par conſequent auoir eſcrit ſa *diſpute contre* le Montaniſte *Proculus* entre le Dimanche 7. Aouſt 197. auquel Zephyrin ſucceda à Victor, & le 26. Aouſt 217. auquel Dieu retira le meſme Zephyrin à ſoy, Cajus (dis-je) n'a fait aucune difficulté de deſgorger ce diſcours outrageux contre l'Apocalypſe,

[c] Euſeb. lib. 2. c. 25.
[d] Hieron. Catal.

Κήρινθος ὁ δι' Ἀποκαλύψεων (ὡς ὑπὸ Ἀποστόλου μεγάλου γεγραμμένων) τερατολογίας ἡμῖν ὡς δι' ἀγγέλων αὐτῷ δεδειγμένας ψευδόμενος ἐπάγει λέγων, μετὰ τὴν ἀνάστασιν ἔσεσθαι τὸ βασίλειον τοῦ Χριστοῦ, καὶ πάλιν ἐπιθυμίαις ἡδοναῖς ἐν Ἱερουσαλὴμ τὴν σάρκα πολιτευομένην δουλεύειν, καὶ ἐχθρὸς ὑπάρχειν τοῖς γραφαῖς τοῦ θεοῦ, ἀριθμὸν χιλιονταετίας ἐν γάμῳ ἑορτῆς, θέλων πλανᾶν, λέγει γοῦν.

[e] Apud Euſeb. lib. 3. c. 28.

*[c] Cerinthus qui par des Apocalypſes, comme eſcrites par vn grand Apoſtre, s'efforce d'introduire des monſtres de diſcours, nous controuuant qu'ils luy ont eſté monſtrez par des Anges, * & diſant qu'apres la reſurrection * le Palais Royal de Chriſt ſera * terrien; & que la chair conuerſant en Ieruſalem ſeruira derechef * aux conuoitiſes & voluptez, eſtant auſſi ennemy des Eſcritures de Dieu, & voulant tromper,*

*. S. Iean dit expreſſement que l'Ange de Dieu luy monſtra la Ieruſalem myſtique.
" Apoc. 21 9.
* Apoc. 21 1.
* Apoc. 22. 1.
* Apoc. 20. 4.

" Apoc. 19. 7. & 9.
* Apoc. 1.

*il dit qu'vne periode de " mille ans en nombre ſe paſſera en feſtins * de nopces.*

A la verité quelque 30. ans aprés Denys d'Alexandrie a fait vn jugement plus ſain, condamnant les imaginations de Cerinthus, à l'exemple duquel la fauſſe Sibylle auoit tiré en mauuais ſens les predictions de ſainct Iean, & 2. reconoiſſant que l'Apocalypſe (qu'il confeſſoit ſurpaſſer ſa portée, & tenoit eſtre d'vn autre autheur que l'Apoſtre ſainct Iean) deuoit eſtre entenduë d'vne façon plus ſpirituelle que Cerinthus, & la pretenduë Sibylle, & les Millenaires, n'auoient penſé, & l'an 380. ou enuiron, Philaſtrius Eueſque de Breſcé *f* a compté entre les hereſies le ſentiment de Cajus, diſant, *Sunt hæretici qui Euangelium Ioannis & Apocalypſim non accipiunt, & non intelligunt virtutem Scripturæ*, &c. *Audent dicere Apocalypſim non B. Ioannis Euangeliſtæ & Apoſtoli, ſed Cerinthi hæretici qui tunc ab Apoſtolis beatis hæreticus manifeſtatus, abjectus eſt ab Eccleſia*, &c. *Il y a des heretiques qui ne reçoiuent pas l'Euangile ſelon ſainct Iean & ſon Apocalypſe, & n'entendent pas la vertu de l'Eſcriture*, &c. *Ils oſent dire que l'Apocalypſe eſt non du bien-heureux Iean l'Euangeliſte & Apoſtre, mais de l'heretique Cerinthus qui (ayant eſté lors deſcouuert heretique par les bien-heureux Apoſtres) a eſté jetté hors de l'Egliſe.*

f Hæreſ. 16.

Mais 16. ans auparauant le Concile de Laodicée, *g* & du temps meſme de Philaſtrius, Gregoire de Nazianze, *h* & Amphilochius d'Iconie, & la pluſpart des Grecs, quoy qu'ils ne fuſſent pas ſi deraiſonnables que de ſuiure Cajus en ce qu'il attribuoit l'Apocalypſe à Cerinthus, panchoient encor ſi fort de ſon coſté, qu'ils refuſoient à ce meſme liure le titre de *Canonique*, ne luy daignans aſſigner aucune place entre les Eſcritures diuines ; Ce qui obligeoit ſainct Hierome d'eſ-

g Concil. Laodic. c. 9.
h Nazianz. carm. 33. Amphiloch. carm. ad Seleucum.

Digitized by Google

crire à Dardanus [i] que, comme *la couſtume des Latins ne receuoit point* l'Epiſtre aux Hebreux *entre les Eſcritures, auec la meſme liberté, les Egliſes des Grecs n'admettoient point l'Apocalypſe de S. Iean.* Et notez qu'aucun de ceux qui teſmoignoient vn ſi grand deſgouſt de ces deux liures ſacrez, ne faiſoient (que nous puiſſions ſçauoir aujourd'huy) paroiſtre aucune auerſion contre les impoſtures de la pretenduë Sibylle, ce qui monſtre que comme l'eſprit de l'homme ſe trouue de ſoy-meſme porté à aimer & admirer ſes inuentions, afin que ie ne die ſes jeux és choſes les plus ſainctes & ſerieuſes, il demeure naturellement eſloigné de *l'obeyſſance de foy* à l'eſgard des diuines, qui ne feroient aucune impreſſion ſur luy, ſi Dieu luy-meſme, les enſeignant interieurement, n'en inſinuoit auec efficace la verité. En effect l'erreur des *Millenaires* combattu dés le commencement du troiſieme ſiecle, ayant à s'effacer du ſentiment des Chreſtiens, ceux qui l'ont les premiers refuté, ſe ſont (pour reüſſir en leur deſſein) pris non à l'eſcrit pretendu Sibyllin, qui contenoit formellement ce qu'il induiſoit de plus groſſier, mais à l'Apocalypſe, qui eſtant bien conſiderée ſe fuſt touſiours trouuée exempte du ſoupçon de luy preſter aucune faueur, & Dieu a permis qu'il ſe ſoit leué des grands hommes, qui pour abbattre cette fauſſe opinion, ſe ſoient heurtez contre vne des parties plus notables de la regle qui les condamne toutes, & qu'ils ayent eſté ſi peu heureux que d'eſpargner vn eſcrit fabuleux, indigne de leur ſupport, au meſme temps qu'ils priuoient l'vn des diuins de ſon legitime honneur.

[i] Epiſt. 129. Nec Græcorum Eccleſiæ Apocalypſim Ioannis eadem libertate ſuſcipiunt.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

Que la troiſiéme hypotheſe de l'eſcrit dit Sibyllin, eſt aujourd'huy abandonnée de tous les Chreſtiens.

LA troiſieme des hypotheſes extraite cy-deſſus de l'eſcrit dit Sibyllin, & concernante la conſeruation du *Paradis terreſtre* & l'eſtabliſſement des Saincts reſſuſcitez en cette bien heureuſe demeure, de laquelle le premier homme auoit eſté chaſſé, bien loin d'auoir deſpleu à l'antiquité, a eſté gratifiée de ſa faueur de ſiecle en ſiecle, quoy qu'elle ſuppoſe faux : le *Paradis* mentionné au nouueau Teſtament, ny ne ſe deuant conceuoir charnellement, ny n'ayant rien de commun auec celuy dont *la garde & culture* auoit premierement eſté commiſe à Adam. Et en cela ie penſe que ſans faire tort aux ſaincts Peres qui ont (comme à l'enuy les vns des autres) preſuppoſé l'introduction des bien-heureux dans ce *Paradis*, *vers l'Orient* duquel apres la cheute d'Adam *les Cherubins* furent *poſez pour empeſcher l'accés à l'arbre de vie*, l'on peut dire aſſeurement des Chreſtiens de toutes nations, qu'ils ont à preſent embraſſé (comme par concert) vne creance plus conforme à la verité que n'auoient fait leurs Majeurs, veu qu'il n'y a aujourd'huy (que ie ſçache) aucune Egliſe en l'Vniuers qui propoſe à la foy & eſperance des fideles aucun autre *Paradis* que *le Celeſte*, & qui ramentoiue celuy que la main de Dieu auoit autresfois *planté en la terre d'Eden*,

Digitized by Google

à autre deſſein que de le faire conſiderer comme vn *type* qui repreſente le ſpirituel auec la meſme imperfection, ſelon laquelle le premier *Adam* qui auoit eſté banni du Paradis d'Eden, a eſté *k figuré* du ſecond *qui deuoit venir* pour nous *ouurir l'entrée des lieux ſaincts l par ſon ſang precieux; & l'eſpée du Cherubin* l'image de la *m malediction de la Loy* demeure à l'eſgard de l'homme pecheur *vn miniſtere de mort n* ſeulement. Quoy qu'il en ſoit, la ſuppoſition de la fauſſe Sibylle s'eſt à cét eſgard inſenſiblement aneantie, tellement qu'elle n'a plus de ſouſtien.

k Rom. 5. 14.
l Hebr. 9. 12.
m Gal. 3. 13.
n 2. Cor. 3. 7.

CHAPITRE XXVIII.

Que la ſeconde hyppotheſe de l'eſcrit dit Sibyllin, a fait place à la nouuelle opinion du Purgatoire.

LA ſeconde qui enſeignoit que *le feu de l'embraſement* general de l'vniuers ſeroit au dernier jour *purgatif* des corps des ſaints, n'auoit pas eſté long-temps ſans faire la pente à des caprices encore plus deſraiſonnables, entr'autres celuy de la ceſſation de toutes les peines infernales tiré de l'eſchole de Platon dans le ſein de l'Egliſe par Origene & par ſon parti, dans lequel (ſans parler de la foule qui l'auoit ſuiui depuis l'an 250. juſques à l'an 399.) eſtoient demeurez des plus celebres d'entre les Peres comme Sainct Gregoire de Nyſſe, Didyme, & (durant ſa jeuneſſe) Sainct Hierome. Mais les Conciles d'Alexandrie, de Chypre, & de Rome ayans preſque d'vn meſme temps donné leurs arreſts contre cette

Digitized by Google

corruption inueterée de la doctrine Chreſtienne, & le cinquieme Concile vniuerſel l'ayant ſolennellement fulminée l'an 553. elle eſt petit à petit diſparuë, pour faire place à vne opinion auparauant incognuë à toute l'antiquité, & qui a tiré ſon origine, premierement, du prejugé que les Chreſtiens du 6. ſiecle ont pris de la neceſſité de leurs propres ſatisfactions pour appaiſer l'ire de Dieu. 2. du deſſein que pluſieurs d'entreux ont eu de corriger l'vſage de leurs predeceſſeurs, prians pour ceux-là meſmes deſquels ils preſuppoſoient la damnation, comme nous auons veu cy-deuant. 3. de la nouuelle Philoſophie que quelques eſprits mornes & faciles à conceuoir des horreurs ont commencé de publier dans l'occident enuiron le temps de Sainct Gregoire. Car quelques-vns ayans remarqué que les Payens appeloient *ollas Vulcanias*, ou *marmites de Vulcan* les *ouuertures*" par leſquelles les Mõts Gibel, de Somme, de Lipare, de Strongoli, & autres lieux pleins de ſouffre, deſgorgent les flammes qui deuorent (ou par interualles ou par vn embraſement continu) leurs entrailles, & pris (ou par eſtonnement ou par deſſein formé) les craquemens de ces feux ſouſterrains, comme des plaintes & cris de perſonnes ſouffrantes; & finalement rencontré des hommes enhardis ou par l'excés de leur haine contre quelques perſonnes decedées, ou par la paſſion de profiter de la ſimplicité credule des viuans, & compoſer des hiſtoires d'apparitions d'ames ſeparées par la mort, des corps qu'elles auoient animé auparauant, ont (ſans oracle de l'eſcriture, & ſans aucune tradition des premiers ſiecles de l'Egliſe, & ſans exemple d'aucun des Saincts qui y ont veſcu) ſuppoſé que les ames des Chreſtiens qui auoient eſté durant leur vie ſouillées de peché, eſtoient aprés leur mort,

" Crateres.

Digitized by Google

comme refonduës dans vn feu ſouſterrain, où elles ſe purifioient, les vnes plus toſt, les autres plus tard, & toutes auant le dernier jour, & comme nous voyons que le Dante à (par vne licence vrayment poëtique) confine dans *l'Enfer* des damnez tous ſes ennemis, eſleué dans *le Paradis* ſes meilleurs amis, & reduit les autres à ſe contenter *du Purgatoire*, il s'eſt trouué (dés le milieu du *6*. ſiecle) des gens aſſez oſez pour aſſeurer (ſur la foy de leurs pretenduës viſions) la damnation des plus grands hommes: Ainſi deſlors l'hermite de Lipare [a] auoit perſuadé au pere du beaupere de Iulian l'vn des Agens de l'Egliſe Romaine, qu'il auoit veu que Theodorie le Roy des Oſtergoths, decedé le 31. Aouſt 536. eſtoit mené entre le Pape Iean premier & Symmachus, *ſans ceinture, deſchaux, les mains liées*; & finalement jetté dans la prochaine *marmite de Vulcan*; d'où le bon ſainct Gregoire [b] inferoit l'an 593. que par les *eructations du feu* qui ſe font ſouuent en Sicile, & autres Iſles voiſines s'eſtoient deſcouuertes *des* [c] *marmites de tourmens*. Ainſi aprés la mort de Charles Martel arriuée le 22. Octobre 741. les Moynes de ſainct Tron ayans publié qu'Eucherius Eueſque d'Orleans auoit veu en viſion les tourmens eternels de ce Prince, qui l'auoit rudement manié, & donné des fonds Eccleſiaſtiques à ceux qui l'aſſiſtoient en guerre; & qu'en ſuitte l'on n'auoit plus trouué dans ſon ſepulchre, qu'vn Dragon auec des marques viſibles de l'embraſement qui auoit diuinement conſumé ſon corps, ce compte (d'autant plus euidemment faux que la mort d'Eucherius decedé le 15. de Feurier 727. a precedé de 15. ans 8. mois & deux jours celle de Charles Martel, auquel on ſuppoſe ridiculement qu'il a ſurueſcu) a eſté ſi agreable au Clergé, que les Eſcriuains des legendes de Rigobert de

[a] Gregor. Dial. lib. 4. c. 30. & ex eo Freculf. & Aimoinus.

[b] Cap. 35.

[c] Tormentorum ollæ patuerunt.

Digitized by Google

Rheims, d'Eucherius, & Pierre le Bibliothecaire & Flodoard en ont entrepris le debit; & l'an 858. en Nouembre les Prelats des Prouinces de Rheims & Roüen [d] l'ont baillé pour constant à Louis Roy de Germanie, qu'ils sçauoient estre descendu de Martel par Pepin son second fils; qui le 29. Iuillet 753. concurrent auec le 4. de son regne, donna en faueur de son pere le Mont S. Michel en Verdunois à l'Abbaye de sainct Denys, & par Louis le Debonnaire petit fils de Pepin [*] qui escriuoit l'an 836. à Hilduin Abbé de sainct Denys que Charles son bisayeul *s'estoit fidellement recommandé, & auoit pour cela principalement monstré sa deuotion & fiance enuers ce sien particulier Patron*, argument manifeste que la fable de sa damnation n'estoit pas encore forgée, & que ces Messieurs qui 22. ans apres se vantoient d'en auoir ouï faire le recit à Louis, luy imposoient & abusoient fort hardiment de la credulité de Louis Roy de Germanie & Charles le Chauue ses enfans. Et l'an 1090. [e] *en Saxe vn Clerc, (defunct comme l'on pensoit) traîné dans l'enfer, & retourné 3. jours apres, a asseuré par le presage de sa mort, & les indices d'autres choses, la sentence qu'auparauant il auoit donnée touchant les tourmens du Pape Gregoire 7. & des Roitelets* [f] *Rodolphe & Herman*, dont le premier estoit mort le 24. May 1085. le 2. le 15. Octobre 1080. & le 3. l'an 1088.

[d] Tom. 3. Concil. Gall. p. 122.

[*] Hist. S. Dionys. à I. Doublet scripta p. 496.

["] Tom. 2. Concil. Gall. p. 630.

[e] Chron. August.

[f] Rodolphe de Suaube Herman de Salmes en Ardenne.

Ces 3. exemples (ausquels mille autres pareils & d'aussi bonne foy, pourroient estre adjoustez) sont capables de faire voir ce que peut la haine sur les esprits qu'elle a vne fois imbus de son venin; En voicy d'autres qui demonstreront, qu'elles impressions l'interest peut donner, car pour faire naistre de l'horreur du schisme, [g] on a fait courre dans Rome cét estrange discours de Paschasius

[g] Greg. Dial. lib. 4. c. 40.

Digitized by Google

chasius Diacre de l'Eglise Romaine qui auoit porté jusques à la mort le parti de l'Antipape Laurent debuté le 23. Octobre 501. que nonobstant le merite de sa personne tel que *l'attouchement de la Dalmatique* posée *sur sa biere* auoit lors que l'on le portoit en terre *gueri vn Demoniaque*, son ame auoit esté condamnée à souffrir les ardeurs des eaux boüillantes es bains surnommez *Angulani*, d'où elle fut tirée à la priere de Germain Eueſque de Capouë, & pour apprendre aux hommes à faire bonne part de leurs biens, [b] on a dit de Dagobert decedé le 19. Ianuier 644. que les Demons l'emmenans battans dans vne chaloupe vers les Isles de Vulcan, Sainct Denys, S. Maurice & S. Martin, qu'il appelloit sans ceſſe à son secours, sont auec tonnerre & tourbillon venus à la recouſſe, & l'ont *placé* en suitte *dans le sein d'Abraham*, ce que Iean l'hermite demeurant en vne Islete là prés a veu en visiõ, & en a fait rapport à Ansoald pour lors Agent, & depuis Eueſque de l'Eglise de Poittiers; l'impoſteur qui a pris le nom de Turpin, pour celuy de Tilpin Archeueſque de Reims, decedé le 3. Septembre 789. (sans considerer que Vulfaire ſucceſſeur de Tilpin ſouſſigna l'an 811. le Teſtament de Charlemagne) à feint que ce Prince decedé le Samedi 28. Ianuier 814. : & Canonizé par Paſchal 3. Antipape l'an 1166. auoit eſté [i] *conduit au Royaume celeſte par le secours de sainct Iaques auquel* il auoit *basti beaucoup d'Egliſes*, & qu'vn demon qu'il auoit veu courant aprés les bandes de ſes compagnons & tirant vers Aix la Chappelle où tous s'acheminoient en eſperance d'aſſiſter à la mort de Charles & *emporter aprés*, *ſon ame en enfer*, luy auoit dit à ſon retour, que *le* [k] *Gallicien ſans teſte auoit mis dans la balance tant de pierres & de bois de ſes Baſiliques, que les bonnes œuures* de Charles *auoient*

[b] Vita Dagoberti.

[i] Cap. 32.

[k] S. Iaques decapité en Ieruſalem, & porté (ſelon que pretendent les Eſpagnols) en Galice.

Digitized by Google

pesé d'auantage que les mauuaises, & que pourtant il leur auoit osté son ame. Et enfin sur le declin du 10. siecle pour donner plus de reputation à l'ordre de Clugni, & à tous les Religieux en general, Pierre Damiani Cardinal d'Ostie, [l] & de par luy Sigebert, [m] ont laissé par escrit, qu'*vn Religieux* natif de Roüergue, *venant de Ieruſalem, recrée quelque temps en Sicile par l'humanité d'vn certain reclus, apprit de luy que dans ce voisinage là il y auoit des lieux regorgeans des embrasemens de flammes, & appelez par les habitans* marmites de Vulcan, *dans lesquels les ames des defunts souffroient diuers supplices selon la qualité de leurs merites*, & qu'*il y auoit là des demons deputez pour en faire l'execution : desquels il disoit qu'il auoit souuent oüy les voix, les choleres, & les terreurs ; & leurs lamentations, lors qu'ils se plaignoient que les ames estoient rauies de leurs mains, par les aumosnes & prieres des fideles, & principalement (en ce temps là) par les oraisons de ceux de Clugni, prians sans se lasser pour le repos des defunts :* Que *l'Abbé Odile informé de cela par luy, ordonna* l'an 998. *par tous les Monasteres qui luy estoient sujets, que comme la solemnité de tous les Saincts se fait le premier de Nouembre, le jour suiuant la memoire de tous ceux qui reposent en Christ fust celebrée, laquelle coustume passant à plusieurs Egliſes, à fait que la memoire des fideles defunts fust solemnisée.*

De là est venu, 1. que les Princes & peuples touchez de compassion pour leurs parens & amis, & d'apprehension pour eux-mesmes, auec des consciences inquietes, & gesnées d'effroi, ont multiplié leurs donations aux Egliſes & Monasteres à l'infini ; 2. que dans les lettres de ces donations ils ont commencé d'inserer comme necessaire cette formule, de laquelle il seroit malaisé de produire beaucoup d'exemples plus anciens,

[l] Vita Odilonis.

[m] Chron. Hincmar epist. 50. & Flodoard lib. 3. c. 18. disent qu'vn certain Remois nõmé Bernold, vid Charles le *Chauue* rõgé de vers, & veautré dans la sanie de sa pourriture : & Guillaume de Malmebury lib. 2. suppose que Charles *le gros* vid Louys *le Debonnaire* en vn tonneau d'eau boüillãte, ce que la Chronique manuscrite de Monsieur de Thou asseure auoir esté monstré à Charles *le Chauue* oncle du *Gros*.

Digitized by Google

pro remedio animæ, & animæ parentum, &c. *pour le remede de mon ame, & de l'ame de mes parens:* & 3 qu'au lieu que l'antiquité euſt eu de la peine à demeurer d'accord d'aucune veritable & reelle apparition des ames, on s'eſt efforcé de perſuader qu'elles ſont ſi communes, qu'elles ſe font preſque à tout moment: Bref on a creu pouuoir auec quelque apparence introduire dans l'Egliſe, ce que la Philoſophie Platonique auoit ſugeré à Virgile, nous tirant ce crayon de l'eſtat des ames ſeparées, & de ce qu'il concenoit des enfers, [n] *Quin & ſupremò cum lumine vita reliquit, non tamen omne malum miſeris, nec funditus omnes corporeæ excedunt peſtes; penituſque neceſſe eſt multa diù concreta nodis inoleſcere miris. Ergò exercentur pœnis, veterumque malorum ſupplicia expendunt; aliæ panduntur inanes ſuſpenſæ ad ventos, aliis ſub gurgite vaſtô infectum eluitur ſcelus, aut exuritur igni* &c. *Meſme aprés que cette vie & la derniere lumiere les a quittez, tout le mal, & toutes les peſtes corporelles ne ſe departent entierement des miſerables; & il eſt du tout neceſſaire que pluſieurs choſes amaſſées de longue main s'accroiſſent par des moyens merueilleux: Elles ſont donc exercées par peines, & portent juſques au bout, les ſupplices de leurs vieux maux: les vnes ſont miſes à deſcouuert ſuſpenduës aux vents vuides; à d'autres le crime dont elles auoient pris la teinture eſt ou nettoyé ſous vn vaſte gouffre, ou bruſlé entierement par feu.* Car par les viſions de Germain Eueſque de Capoüe, & de l'hermite de Sicile, on a voulu faire croire que les ames pouuoient eſtre purgées par des *bains* & *feux ſouſterrains*, & ne reſtoit plus (pour acheuer le dernier trait de la Mythologie Payenne) qu'à nous enfeindre de battuës des *vents*, & penduës *à la fumée*: à quoy le Concile de Florence (comme pour excuſer le Dante & l'Arioſte) a pourueu, ſup-

n Æneid. 6.

o Canto 5. d'Inferno.
p Canto 34. d'Orlando.

Digitized by Google

pleant ce que la Theologie precedente des Cloiſtres (au profit deſquels toutes ces relations ſe ſont toûjours rapportées) ſembloit auoir omis.

CHAPITRE XIX.

Preuue de la nouueauté de cette opinion.

ELLE s'eſtoit miſe ſi tard ſur les rangs que l'an 593. Pierre Diacre eſtonné de ſa nouueauté s'eſtoit trouué comme forcé de faire cette queſtion à ſainct Gregoire, q *Quid hoc eſt quaſo te, quod in his extremis temporibus tam multa de animabus clareſcunt, quæ antè latuerunt, ita vt apertis reuelationibus atque oſtenſionibus venturum ſæculum inferre ſe nobis atque aperire videatur?* &c. *qu'eſt cecy (ie vous prie) qu'en ces derniers temps tant de choſes qui ont eſté cachées auparauant, s'eſclairciſſent tellement touchant les ames, qu'il ſemble que par des ouuertes reuelations & oſtenſions le ſiecle aduenir ſe liure & deſcouure à nous?* & comme par ce que nous auons ouy d'Odilon Abbé de Clugni, il pouuoit eſtre conſtant qu'à la fin du 10. ſiecle, 400. ans ſeulement aprés Sainct Gregoire, * ce Religieux Auuergnat eſpoint par le diſcours de ie ne ſçay quel pelerin de Roüergue, s'eſt enhardi de donner la derniere forme *au Purgatoire*, que la premiere antiquité auoit ignoré cinq ſiecles entiers, de cela meſme qu'il n'a point eſté *creu de tout temps*, reſulte que ce n'eſt ni ne peut eſtre *vn dogme Catholique*. Mais par d'autres moyens cela à paru, à ſçauoir 1. par l'oppoſition des Grecs & de tout l'Orient, auſſi conſtante & forte que celle de Pierre de Bruis, de Henry ſon Diſciple, des

q Dial. lib. 4. c. 40.

* De l'ancienne maiſon de Mercueur.

Digitized by Google

Vaudois & des Albigeois, & à preſent de tous les Proteſtans dans l'Occident. 2. par le relaſchement des Latins, qui ont abandonné en partie le ſentiment de ſainct Gregoire & d'Odilon reſtreint à la ſeule peine du feu : Lors que le 9. Iuin 1439. (quelques heures ſeulement deuant que Ioſeph Patriarche des Grecs, qui eſtoit pour lors moribond, euſt ſigné ſa derniere declaration, portant [r] en termes generaux ὁμολογῶ, &c. τὴν ψυχὴν καθαρτήριον. *Ie confeſſe le purgatoire des ames*) ont trouué bon de ſe declarer par cette expreſſion fort vague αἱ μέσαι ὑπάρχουσι μὲν ἐν βασάνοις τόπῳ, ᾧ εἴτε πῦρ ἔστι, εἴτε ζόφος, εἴτε θύελλα, εἴ τῳ ἄλλῳ οὐ διαφερόμεθα : *Les ames metoyennes* entre les juſtes & les pecheurs, *ſont en vn lieu de tourmens, & ſi c'eſt feu, ou obſcurité, ou tempeſte, ou quelque autre choſe nous n'en ſommes pas en differend.* 3. Par le Concordat qu'ils ont ſigné le Dimanche 5. Iuillet, & publié le lendemain ſous le nom du Pape Eugene, en ces mots, διορίζόμεθα, ὅτι οἱ ἀληθῶς μετανοήσαντες ἀποθάνωσιν ἐν τῇ τοῦ θεοῦ ἀγάπῃ πρὶν τοῖς ἀξίοις τῆς μετανοίας καρποῖς ἐκτεῖσαι καὶ τὰ ἁμαρτήματα ἐπὶ τῶν ἁμαρτημάτων, ταῖς τούτων ψυχαῖς καθαρταῖς τιμωρίαις καθαίρεσθαι μετὰ θάνατον : *Nous definiſſons que ſi ceux qui ſe ſont vrayment repentis, meurent en la charité de Dieu, auant que d'auoir par fruicts dignes de repentance ſatisfait pour leurs pechez, tant de commiſſion que d'omiſſion, les ames de ceux-là ſont apres la mort purgées par peines purgatoires.* 4. Par le deſaueu formel & proteſtation des Grecs immediatement aprés leur retour contre tout ce que l'extreme neceſſité auoit extorqué de ceux de leur nation à Florence, ſouſtenu par eſcrits publics de Marc Archeueſque d'Epheſe, & de Nilus : & finalement par la reſponſe que les Grecs de l'eſtat Venitien ont fait l'an 1560. a la 14. des Queſtions du Cardinal de Guiſe, en ces termes, *Eorum hominum anima, quorum quaſi media quadam*

[r] Seſſ. 25. Concil. Florent.

conditio eſt, qui ſcilicet mortiferis in peccatis diem extremum non clauſerunt, nec tamen omninò expertes culpæ fuerunt, pœnitentiæve fructus declararunt; horum (inquam) animæ creduntur à noſtris eiuſmodi delictorum ratione purgari, non per purgatorium aliquem ignem, vel determinata certò quædam locô ſupplicia, ſed nonnullæ in ipſo diremptu à corpore, per ſolum metum, nonnullæ poſt diremptum à corpore, fortaſſis etiam apud Orcum detentæ, non quòd in igne ſuppliciove ſint, ſed velut in cuſtodia & vinculis coerceantur, &c. *Les ames de ces hommes de qui la condition eſt preſque metoyenne*, entre les juſtes & injuſtes, *à ſçauoir ceux qui n'ont pas fait la cloſture du dernier jour dans des pechez mortiferes, & toutesfois n'ont pas eſté entierement exemps de coulpe, ny n'ont declaré des fruits de penitence, les ames, dis-je, de ceux-là ſont creuës par les noſtres purgées de cette ſorte de pech Z, non par quelque feu purgatoire, ou par des ſupplices determinez en certain lieu, mais quelques-vnes par la ſeule crainte en la ſeparation meſme du corps, quelques autres apres la ſeparation du corps; peut-eſtre auſſi detenuës dans l'Enfer, non tellement qu'elles ſoient dans le feu & ſupplice, mais comme ſi elles eſtoient retenuës en priſon & aux fers.* Tout cela auſſi peu fondé ſoit en l'eſcriture, ſoit en la raiſon, que *le feu* creu par le commun en l'Egliſe Romaine, mais qui ſuffit pour la contraindre d'aduouer que ſa ſuppoſition née depuis l'an 500. & partant *nouuelle*, & *non Catholique*, n'a eſté & n'eſt reconuë ny *par tout* ny *par tous*, d'où reſulte derechef qu'elle n'eſt ny ne peut eſtre *Catholique*, par ſa propre confeſſion, veu qu'à l'imitation de Vincent de Lerius (des paroles duquel elle abuſe ſans ceſſe contre les Proteſtans)

Comment. 1. c. 3. *a quod vbique, quod ſemper, quod ab omnibus creditum eſt, hoc verè propriéque Catholicum*, &c. *ce qui*

a eſté creu par tout, touſiours, & par tous, cela eſt vrayment & proprement Catholique. Ioint qu'il eſt impoſſible que l'expreſſion vague & flottante du Concile de Florence, declarant qu'il admet pour *Purgatoire, ou le feu, ou l'obſcurité, ou la tempeſte, ou quelque autre choſe*, comme s'il auoit voulu dire expreſſement que tout luy eſtoit bon, pourueu qu'il euſt quelque apparence de conformité auec ſon opinion, ſerue à autre choſe qu'à monſtrer qu'il n'a ſçeu à quoy ſe tenir, & a ſenti en ſa conſcience que ſon *Purgatoire* qu'il n'oſoit & ne pouuoit determiner, ne pouuoit nullement eſtre vn poinct de la Foy. Le Concile de Trente n'a pas plus heureuſement reüſſi, car encore qu'il ait le *b* 4. Decembre 1563. commencé ſon Decret en termes fort magnifiques, diſant, *Cùm Catholica Eccleſia, Spiritu ſanctô edocta, & ſacris literis & antiqua Patrum traditione, in ſacris Concilijs, & nouiſſimè in hac Oecumenicâ Synodô docuerit Purgatorium eſſe, animaſque ibi detentas, fidelium ſuffragijs, potiſſimum verò acceptabili altaris ſacrificiô iuuari, præcipit ſancta Synodus Epiſcopis, vt ſanam de Purgatoriô doctrinam à ſanctis Patribus & ſacris Concilijs traditam, à Chriſti fidelibus credi, teneri, doceri, & vbique prædicari diligenter ſtudeant*, &c. *Veu que l'Egliſe Catholique enſeignée du S. Eſprit, a enſeigné és ſacrez Conciles, & dernierement en ce Synode Oecumenique par les ſainctes lettres & l'ancienne tradition des Peres, que* le Purgatoire *eſt, & que les ames detenuës là, ſont aidées par les ſuffrages des fideles, & principalement par l'acceptable ſacrifice de l'Autel; le ſainct Synode commande aux Eueſques qu'ils s'eſtudient diligemment à faire que la ſaine doctrine du Purgatoire, baillée par les ſaincts Peres & ſacrez Conciles, ſoit creüe, tenuë, enſeignée, & preſchée en tout lieu par les fideles de Chriſt.* Tout cela bien conſideré ſe reduit à rien, puis que l'eſ-

b Seſſ. 25.

criture n'enseigne nulle part qu'il y ait, soit *aucun feu* souſterrain purgatif des ames ſeparées ſoit *aucun lieu* de peines où elles ſoient purgées. Que nul des Peres auant ſainct Gregoire, n'a ny oſé definir qu'il y ait *aucun lieu de peines* deſtiné *à la purgation* des ames apres cette vie : ny poſé affirmatiuement qu'elles paſſent par aucun *feu* ſouſterrain purgatif. Que nul Concile (non pas meſmes celuy de Latran ſous Innocent III. auquel cependant le Cardinal Bellarmin nous renuoye, ou trompé par d'autres, ou ſe ſouciant fort peu de nous tromper) nul Concile dis-je auant celuy de Florence, n'a poſé affirmatiuement aucun *lieu purgatif* en quelque maniere que ce ſoit, des ames des fideles defunts ; & partant que le Concile de Trente qui n'a eu (quoy qu'il s'en vante) ny Eſcriture, ny Peres des cinq premiers ſiecles, ny Concile auant celuy de Florence, capable de luy ſeruir de patron en la queſtion du *Purgatoire* inconu à l'antiquité, nous a enſeigné non ce qu'il a appris de *l'ancienne tradition*, mais ce qu'il a voulu, & ſur ſon ſeul credit : Quant à ce qu'il adjouſte, de ce qu'il auoit luy-meſme *enſeigné* auparauant, comme s'il l'auoit tiré ou de *l'ancienne tradition des Peres*, ou de leurs *Conciles*, c'eſt vne pure illuſion, car auant la Seſſion 25. nous n'auons en tous ſes decrets & anathematiſmes que deux mots qui ſuppoſent le *Purgatoire*, ſans en faire aucune preuue ny declaration : le premier au 30. anathematiſme fulminé le 17. Ianuier 1547. en la Seſſion 6. où il prononce Anatheme, *Si quis ita reatum pœnæ æternæ deleri dixerit, vt nullus remaneat reatus pœnæ temporalis exoluendæ, vel in hoc ſæculô, vel in futurô purgatoriô*, &c. *Quiconque dira que l'obligation entiere à la peine eternelle eſt effacée, tellement qu'il ne demeure aucune obligation à payer (ſoit en ce ſiecle, ſoit au Purga-*

t De Purgat. lib. 1. c. 9.

Purgatoire futur) *la peine temporelle.* Le 2. au chap. 22. du decret de la Messe dressé le 17. Septembre 1562. en la Session 22. où il dit derechef que le Sacrifice de la Messe est offert *pro defunctis in Christô nondum ad plenum purgatis*, &c. *pour les defunts en Christ non encore pleinement purgez.* Ayant oüi le Concile renuoyant par sa derniere Session aux precedentes, si vous pretendez y trouuer soit quelque allegation de l'Escriture ou de la tradition pour le *Purgatoire*, soit quelque raison qui l'insinuë, soit quelque declaration qui en exprime auec quelque clarté la nature; la consideration des paroles qui viennent d'en estre copiées, requiert que vous en desmordiez, n'y trouuant en effect qu'vne simple & nuë declaration & rien plus; & ce que le Concile se contente par son decret de dire qu'*il est*, sans declarer en quelle façon; & s'il consiste, ou ne consiste pas en *vn feu*, tel que sainct Gregoire & Odilon ont posé, & l'opinion commune semble desirer, monstre qu'il n'en sçauoit pas plus que les autres, & que son exhortation aux *Eueſques* d'en *tenir & faire tenir la saine doctrine*, est & sera tousiours vn son sans signification, tant qu'on fera seulement gloire de le nommer, & qu'on se deportera d'exprimer sa nature, pour donner aux Grecs, Orientaux & Protestans qui la nient absolument, quelque preuue de la *tradition* que l'on se vante de produire en sa faueur.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

Delaiſſement de la premiere hypotheſe propoſée par l'eſcrit dit Sibyllin.

QVANT à la premiere hypotheſe qui concerne *la detention de toutes les ames dans l'Enfer*, depuis leur ſeparation d'auec les corps qu'elles ont animez juſques à leur reſurrection, encore qu'elle ait eſté en telle conſideration, qu'elle a porté les Chreſtiens du 2. & 3. ſiecle à compoſer le *Libera*, & les autres prieres par leſquelles le defunt eſt introduit, demandant d'eſtre *deliuré de la mort eternelle*, & les viuans requierent qu'il ſoit *tiré des portes d'Enfer, & preſerué des lieux de peine, du Tartare, du lac profond, des peines de tenebres, de la gueule du Lion.* Elle a eſté dés le commencement modifiée par ceux-là meſme qui ſembloient l'auoir embraſſée plus reſolument. Car Tertullian perſuadé par le recit que l'on luy auoit fait des viſions de ſaincte Perpetuë, eſtimoit (comme nous auons deſia obſerué) que les ames des Martyrs eſtoient par preference placées dans *le Paradis terreſtre*, & les autres confinées dans *l'Enfer.* Et depuis elle a eſté petit à petit abandonnée, ſans toutesfois que ceux qui y renonçoient vouluſſent s'engager, ſoit à la rejection de l'eſcrit Sibyllin qui l'auoit fait naiſtre, ſoit au changement *des prieres* introduites dans le ſeruice public qui la preſuppoſoit: Car pluſieurs (ſans parler de *l'Enfer.*) ſe ſont contentez d'aſſigner (au moins de paroles) aux ames des fideles, quelque lieu de ſequeſtre, com-

Digitized by Google

me le dessous des Autels ou Tables sacrées destinées à la conseruation & distribution de l'Eucharistie; & à ce propos (si l'on se veut tenir au jugement de feu Messire Gabriel de l'Aubespine [d] Euesque d'Orleans) le Concile assemblé enuiron l'an 305. de toutes les Espagnes à Eluira prés de Grenade, aura dressé son 34. Canon conceu en ces termes, *Cereos per diem placuit in cœmiterio non incendi, inquietandi enim spiritus Sanctorum non sunt*, &c. *Il a esté trouué bon que par jour on n'allume point de cierge au cœmitiere, car les esprits des Saincts ne doiuent point estre inquietez.* De fait, il pourroit sembler que (les assemblées des Chrestiens se faisans encore pour lors dans *les cœmitieres*, les Autels à cette occasion y estans placez, & plusieurs croyans que les Anges & ames separées estoient reuestuës de quelque corps subtil, sujet comme les nostres aux ressentimens des odeurs fortes) defence ait esté faite par les Prelats Espagnols d'y *allumer en plein jour des cierges*, de peur *d'incommoder* de leur fumée *les esprits* des fideles, les corps desquels y auoient esté auparauant inhumez.

[d] Notis ad Canones Concilij Eliberit.

On pourroit aussi penser que Vigilantius Commingeois de naissance, mais Prestre de Barcelone, qui auoit auec toute l'Espagne receu le decret d'Eluira, disputant l'an 406. c'est à dire cent ans precisement apres ce Decret contre les defenseurs du culte rendu (selon la coustume du temps) aux reliques des Saincts, qu'il estimoit auec raison [e] *illustrez de la Majesté de l'agneau* seant *au milieu du throne de Dieu*, les batoit par l'inconuenient qu'il trouuoit en leur opinion, disant, [f] *Ergò cineres suos amant animæ Martyrum, & circumuolant eos, semperque præsentes sunt, nè fortè si aliquis peccator aduenerit, absentes audire non possint*, &c. *Donc les ames des Martyrs, aiment*

[e] Hieron. aduers. Vigilant cap. 2.

[f] C. 3.

Digitized by Google

leurs cendres, & volent à l'entour, & sont tousiours presentes, de peur que si quelque Prieur arriue, elles ne puissent l'oüir estans absentes. Car ce raisonnement ne porte directement que contre ceux qui assignoient, au moins en apparence, pour demeure aux ames des fideles deffunts, le couuert des Autels voisins de leurs sepultures.

Il y a mesme de la vray-semblance à compter entre les sectateurs de cette estrange opinion, ceux qui auoient osé donner pour asseuré au bon sainct Augustin, que sainct Iean s'estant fait enseuelir tout vif dans Ephese, [g] *la terre sourdoit* incessamment, & *boüillonnoit* en quelque sorte sur sa sepulture; car s'ils ne trouuoient point d'inconuenient à dire de l'Apostre bien-aimé de nostre Seigneur, qu'il estoit confiné dans son propre tombeau pour y attendre en corps & en ame le jour du Iugement; combien moins en eussent-ils trouué, à reduire les ames des autres Saincts decedez en vne pareille condition? S. Augustin a mieux aimé [h] *ceder à l'opinion* de ces gens, qu'il ne croyoit pas *pouuoir refuter par des documens certains*; Mais elle s'est tellement defaite de soy mesme, que personne ne la suiuant aujourd'huy, nous n'auons pas besoin d'en entreprendre la conuiction: non plus que de celle de Iustin Martyr, qui inferoit de l'hypothese de l'escrit pretendu Sibyllin, & de l'histoire de la Magicienne d'Endor, que toutes les ames sans aucune exception ny de Saincts, ny de Patriarches, ny de Prophetes, sont *és enfers sous la puissance des demons*; car encore que les prieres par lesquelles on requiert jusques aujourd'huy dans l'Eglise Romaine; que Dieu *deliure les ames des* fideles decedz *de la mains de l'enfer, de la gueule du lion, des peines des tenebres, & qu'il repousse loin d'elles les princes des tenebres*, ayent notoirement

g Augustin. in Ioann. tract. 124. illic terra sensim scatere, & quasi ebullire perhibetur.

h Cedamus opinioni quam certis documentis refellere non valemus.

Digitized by Google

tiré leur origine d'vne telle presupposition : elle n'a pas laissé de perdre si absolument son credit, que dés l'an 380. Philastrius Euesque de Bresce l'a notée d'Heresie, disant [i] *Alia est Hæresis de Pythonissa quâ cooperientes vestimentis mulierem, ab eâ quædam responsa sperabant posse consequi, vndè aiunt Pythonissam illam B. Samuelis animam ab inferis excitasse : atque indè maximè credi posse homines vsque hodiè plurimi suspicantur, quià quæ dixerat Regi Saüle superstiti Propheta beatissimus, ea etiam in* [k] *executione, quasi ei iterum responsa dixisse cognoscitur vera : Cumque plurimi huic acquiescere mendacio malint, in perpetuum descendunt interitum, cùm Propheta dicat,* [l] Iustorum animæ in manu Domini, & non tangit eàs mors. *Quomodò itaque anima impia piam sanctamque animam, & Prophetam maximè, poterat ab inferis excitare ?* &c. *Il y a vne autre sorte d'Heresie touchant la Pythonisse par laquelle couuraut vne femme d'habits, on esperoit pouuoir obtenir d'elle certaines responces, voilà pourquoy on dit que cette Pythonisse là a excité des enfers l'ame du bien-heureux Samuel, & de là principalement plusieurs hommes jusques aujourd'huy soupçonnent qu'on là peut croire principalement à cause que l'on sçait qu'elle luy a (comme de rechef) dit mesmes en cette excitation là des responces vrayes des choses que le tres-heureux Prophete auoit dittes au Roy Saül : & pource que plusieurs aiment mieux acquiescer à ce mensonge, ils descendent en vne perpetuelle mort, veu que le Prophete dit,* Les ames des justes sont en la main du Seigneur, & la mort ne les touche point. *Comment donc vne ame impie, pouuoit-elle exciter des enfers vne ame pieuse & saincte & principalement d'vn Prophete.*

[i] Hæres. 26.

[k] Leg. excitatione.

[l] Sap. 3. 1.

Et cela mesme (que l'opinion de Iustin Martyr touchant l'estat des ames a peu deplaire à toute l'Eglise, qui neantmoins presuppose quelque cho-

ſe de tel en ſon ſeruice) fournit neceſſairement la matiere d'vn juſte eſtonnement; car s'il y a de *l'Hereſie* à penſer que les ames des fideles ſoient aprés leur retraite de ce monde, en danger d'eſprouuer la rage des Demons, de quel pretexte peut on coulourer les prieres qui l'induiſent? & ſi le fondement d'icelles eſt tombé, qu'elle raiſon peut on alleguer capable d'en authoriſer la continuation? peut-on dire qu'il ſoit permis & conuenable à la pieté de l'Egliſe d'addreſſer à Dieu des demandes fauſſes ſelon ſon propre ſentiment, & impoſſibles ſelon la perſuaſion qu'elle a de la conduitte miſericordieuſe du Sauueur à l'endroit de ſes eleus, qu'il a [m] *recueillis en paix, arriere du mal*, pour *dormir d'vn* [n] *ſommeil de paix*, & [o] *ſe repoſer dés à preſent de leurs trauaux*? & ſuppoſant ces choſes fondées ſur le texte exprés de l'Eſcriture, & le * Canon de la Meſſe qui ne ramentoit à Dieu que ceux qui *dormans d'vn ſommeil de paix*, ſont par cela meſme *en paix* ne ſe doit-on pas tenir obligé, ou à retrancher ces prieres qui contiennent vne formelle expreſſion du contraire de *la paix*, à l'eſgard de ceux pour leſquels elles ſont faittes, & deuiennent d'autant plus inutiles, & inconuenientes que l'on en a ſappé le fondement, en rejettant les hypotheſes tant de l'eſcrit pretendu Sibyllin, que de Iuſtin Martyr, ou à s'enferrer en les retenant par vne contradiction d'autant plus ineuitable, que l'on s'engage ſans y penſer à en ſouſtenir les deux termes enſemble; aſſeurant d'vne part que ceux qu'il faut *tirer des liens d'vne horrible mort*, & *des portes de l'enfer, lieu* de trauail & (comme le texte de la priere porte) *de peines*, ne ſoient ny dans la *mort*, ny dans ſes *liens*, ny dans *l'enfer*; que ceux loin deſquels il faut *repouſſer les Princes des tenebres*, non ſeulement n'ayent point de guerre contre eux, mais ſe trou-

m Eſ. 57. 1.
n Can. Miſſæ.
o Apoc. 14. 13.

* Notez que ceux qui ont eſcrit de *l'ordre Romain* aſſeurent que le Pape Pelage 1. eleu le Dimanche 23. Aouſt 554. a inſeré *le Memento* au Canon; ce qui monſtre que par leur propre confeſſion cette partie du ſeruice qui concerne les Treſpaſſez eſt nouuelle.

Digitized by Google

uent en eſtat de *dormir d'vn ſommeil de paix*, de poſſeder *la paix*, de *ſe repoſer* (en la jouiſſance de cette *paix*) *de leurs trauaux*. Et d'autre coſté que ceux qui ſont *recueillis arriere du mal*, tellement qu'ils *dorment en paix*, & *ſe repoſent de leurs trauaux*, ſoient dans la plus horrible fondriere des *maux* dans l'horreur de la plus irreuocable guerre, & des plus extremes trauaux? & qu'eſt cela autre choſe ſinon dire qu'ils ſont & ne ſont pas, ſoit en *paix* & en *repos*; ſoit en *trauail* & en *guerre*, & partant qu'ils peuuent & ne peuuent pas en eſtre ny *tirez*, ny *deliurez*? Autresfois ceux qui ſuiuoient le parti des Millenaires, s'imaginans que durant la periode de *mille ans* qu'ils aſſignoient au regne terrien de noſtre Seigneur en Ieruſalem, ſe feroit vne *reſurrection* qui precederoit la generale du dernier jour, & ſeroit à cet eſgard *premiere*; croyoient auoir juſte ſujet de demander pour leurs amis defuncts *part en cette premiere reſurrection*: Mais ſi toſt que leur imagination aprés la perte de ſon credit s'eſt entierement perduë: l'vſage de cette ſorte de prieres, a eſté (par cela meſme que chacun les jugeoit mal fondées) tellement aboli, qu'il ne s'en trouue plus aucune trace en aucun autre des formulaires qui ſont paruenus juſques à nous qu'au ſeul Gothique; & qui ne void qu'il y a pareille obligation à abroger les prieres qui ſont (comme il vient d'eſtre demonſtré à l'œil) formellement contredittes par le Canon de la Meſſe que Rome prend pour ſa tablature à preſent?

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Que le lieu du liure second des Maccabées chap. 12. n'a aucun rapport à l'opinion du Purgatoire, ni au seruice des Eglises.

LEs Docteurs de la Communion Romaine pretendent que les Chrestiens du second siecle, ont fondé leurs *prieres pour les morts* sur l'authorité du second des Maccabées inconu (comme nous auons remarqué) aux Iuifs contemporains des Apostres, ou bien mespriſé par eux, & tellement desdaigné des Chrestiens, qu'aucun auant Sainct Augustin ne l'a cité à propos des offices rendus par les fideles suruiuans à leurs freres decedez: Ioint que nul d'entr'eux n'euſt peu (sans ruiner ses propres presuppositions touchant l'estat des morts) se fortifier de son tesmoignage, qui prend notoirement l'action & l'intention de Iuda Maccabée à contrepied, & l'adapte à la fausse hypothese que les Iuifs des derniers temps ont defenduë & defendent d'autant plus opiniastrement qu'ils croyent la pouuoir deriuer des paroles du Pseaume 1. verset 5. portant que *les meschans ne subsisteront*, ou (comme porte la version Grecque & la vieille Latine) *ne ρ resuſciteront point en jugement.* Veu donc qu'ils estoient dans cette sauuage opinion que la *resurrection* du dernier jour seroit pour *les* seuls *justes*, & que ceux qui ont acheué vne vie criminelle en l'ire de Dieu, n'en seroiēt nullemēt participans: l'ayans persuadée soit à Iason le Cyrenien, soit à son abbreuiateur

ρ ἀναστήσονται resurgent.

Digitized by Google

abbreuiateur : cét homme auoit jugé neceſſaire que Iuda fiſt requeſte pour des malheureux qu'il recognoiſſoit peris dans le ſacrilege, afin que (*deliurez de leur peché*) ils deuinſſent capables de la *reſurrection*, qui (ſelon ſon prejugé) deuoit eſtre propre à ceux-là ſeuls qui auoient veſcu & clos leur vie *en pieté*. Et cette penſée ne pouuoit auoir de rapport à aucune des opinions des anciens Chreſtiens, aſſeurez par ſainct Paul que *q chacun d'eux comparoiſtroit deuant le ſiege judicial de Chriſt, pour remporter ſelon qu'il auroit fait ou bien ou mal*, & preſuppoſans vnanimement que *r jugement ſeroit fait de* tous bons & mauuais *ſelon leurs œuures*, & partant qu'il y auroit neceſſairement double *reſurrection*, aſçauoir des ſaincts *s à vie* & gloire, & des impies à mort & *ignominie eternelle*.

q 2. Cor. 5. 10.

r Apoc. 20. 12.

s Daniel. 12. 2. Matth. 25. 34. &c. Iean 5. 29.

Mais poſons que le ſentiment ſoit de l'auteur du ſecond des Maccabées, ſoit de ſon abbreuiateur, ait eſté entierement conforme à vne ſi conſtante & ſi reçognuë verité, & qu'il ait allegué cette ſeule fin de la priere qu'il attribuë à Iuda, que *les morts* pour leſquels ſeuls il pretend qu'il l'a faite ayans eſté *deliurez de leurs pechez*, & en ſuitte menez à la poſſeſſion de leur dernier bonheur, qui aura ſon plein accompliſſement en la reſurrection que les Peres appellent la propre *Foy des Chreſtiens*, & le comble de la gloire qu'ils attendent; poſons meſmes que l'Egliſe Latine ait eu dés le commencement le certificat de cét homme en quelque conſideration : ſi (comme l'on ſuppoſe) elle a moulé ſon ſeruice ſur l'exemple de Iuda Maccabée, d'où vient qu'au Canon de la Meſſe elle n'a fait aucune mention de la *reſurrection*? & qu'entre les Liturgies des Grecs, Armeniens, &c. il ne s'en trouue que deux, aſçauoir celle de S. Baſile & de ſainct Chryſoſtome, dreſſées l'vne ſur l'autre, qui en diſent ce petit mot

en passant, ἐπ' ἐλπίδι ἀναστάσεως ζωῆς αἰωνίου κεκοιμημένοι, *gisans en l'esperance de la resurrection & vie eternelle* : où il est euident à quiconque joüit du sens commun, que celuy qui prononce la priere ne demande pour les morts ni *la resurrection* ni *la vie*, mais declare seulement que l'vne & l'autre a toujours esté l'objet de leur *esperance* : s'en taire du tout comme le Canon de la Messe Latine, ou en parler à demie bouche sans en faire aucune demande, est-ce se proposer le pretendu patron de Iuda Maccabée, & la tradition de l'ancienne Synagogue ? & peut-il entrer seulement en l'imagination d'aucun que ceux là puisse dire qu'ils imitent, qui n'expriment ni en leurs discours ni en leurs faits rien de ce qui est porté en l'original ? Sion dit que les Latins dans l'office des morts adjousté au Canon, demandent la resurrection du defunct qu'ils recommandent à Dieu par leurs prieres ; il sera aisé de repartir que de 43. oraisons dont cét office est composé, vne seule, asçauoir la 5. propose en vn mot ceste sorte de supplication, disant, *partem resurrectionis accipiat anima famuli tui*, &c. *que l'ame de ton seruiteur prenne le partage de la bien-heureuse resurrection*, trois autres, qui parlent de la *resurrection*, la presuppose sans en faire aucune demande, & se reduisent à en requerir seulement l'effet, par exemple la seconde conceüe en ces termes, *inter sanctos & electos tuos resuscitati gloriâ manifestæ contemplationis perpetuò saturentur*, &c. que tes seruiteurs *ressuscitez soient perpetuellement rassasiez entre les saincts & eleus de la gloire d'vne contemplation manifeste*. La 4. qui porte, *ad propria corpora quandoque reuersuras, sanctorum tuorum cœtibus aggregari præcipias*, & *commande que* les ames de tous les fideles *qui doiuent quelque jour retourner à leurs corps soient aggregées aux assemblées de tes saincts*, & la 39. qui contient

ces mots, *in resurrectionis gloriâ inter sanctos & electos tuos resuscitati respirent*, &c. *que* tes seruiteurs & seruãtes *ressuscitez respirent entre les saincts & eleus en la gloire de la resurrection.* De toutes lesquelles formules resulte necessairement que l'Eglise Latine n'a jamais pensé à former son seruice sur l'exemple de Iuda Maccabée, & qu'en vain & sans aucune apparence de preuue l'on se hazarde de le soustenir aujourd'huy; sans considerer, que si les premiers autheurs de *la priere pour les morts* entre les Chrestiens auoient eu dessein de bastir le formulaire de leur seruice sur le pretendu plan des Maccabées, ils n'auroient peu sans preuarication contre leurs propres intentions se detraquer des lineamens de leur patron, omettans en leur Canon ce qu'ils s'estoient proposez de mettre en prattique, ou bien ne le touchans qu'obliquement & comme par maniere d'acquit sans en faire comme ils eussent deu leur principale requisition.

CHAPITRE XXXII.

Delaissement du sens primitif des prieres par lesquelles la remission des pechez est demandée pour les morts.

LA demande que l'ancienne Eglise faisoit de *la remission des pechez* en faueur des fideles decedez, ne presupposoit pas seulement l'Hypothese de l'escrit Sibyllin touchant *la relegation de toutes les ames dans l'enfer*, & celle de Iustin Martyr touchant *la puissance des Demons sur celles*

Digitized by Google

meſme des plus Saincts; mais auſſi l'opinion de ceux qui s'imaginoient, que *noſtre Seigneur* & *ſes Apoſtres* à ſon exemple, *deſcendus* apres leur decéds *és Enfers, y auoient preſché, & conuerti* en effect, pluſieurs de ceux qui y eſtoient paſſez en eſtat de peché: Car conſiderant comme reduits à l'eſpreuue de quelque peine, tant ceux de qui (pendant leur detention en la priſon commune des morts) la beatitude eſtoit differée, que leur eſtat comme capable de changement en mieux; ils inferoient, tres conuenablement à chacun de ces prejugez, qu'il eſtoit neceſſaire *d'implorer la miſericorde de Dieu*, & demander pour eux le pardon de leurs pechez, qui leur fermoient à temps la porte de la gloire, & les expoſoient en quelque ſorte aux violences des eſprits malins, juſqu'à ce que par leurs ſupplications propres & les ſuffrages de leurs amis viuans, ils peuſſent ameliorer leur condition.

Nous auons rapporté ci-deſſus les exemples de ces prieres, & n'y a expreſſion ſi forte ny ſi energique, que nous ne voyons employée pour nous faire comprendre qu'autrefois les fideles viuans croyoient que leurs freres decedez eſtoient traittez en *coulpables*, & couuerts en quelque façon de l'ire de Dieu; Mais dés le commencement du troiſieme ſiecle, & depuis, ceux d'entre les Peres qui auoient conſideré plus attentiuement les oracles de Dieu aſſeurans, [a] *qu'il n'y a aucune condemnation pour ceux qui ſont en Ieſus Chriſt*, que [b] *nul ne les rauira de ſa main*, qu'ils *ſont* (à l'heure de la mort) [c] *recueillis arriere du mal*, qu'ils *delogent* [d] du corps *pour eſtre auec le Seigneur*, que [e] *leurs pechez* eſtans *cherchés ne ſe trouuent point*, pour ce que Dieu *leur a pardonné*; que deſlors qu'ils ſont *morts au Seigneur*, *ils ſe repoſent de leurs trauaux*; & (ſelon que porte en termes exprés le Canon de la Meſſe) *dorment d'vn ſommeil de paix*, comme eſtans actuellement

a Rom. 8 1.
b Iean 10. 28.
Eſai. 57. 1.
d Phil. 1. 23.
e Ierem. 50. 20.
f Apoc. 14. 13.

Digitized by Google

en paix, & deliurez du *peché*, qui en priue; & *fait* g Esai 59. 2.
separation entre le Seigneur, & celuy qui le commet: les Peres dis-je sans discontinuer (par respect enuers leurs Majeurs) les prieres inserées par eux dans le seruice de l'Eglise sur des prejugez mal fondés, & encore plus mal pris; leur donnent par la confession formelle de ces principes inconteſtables, vne espece de desaueu qui justifie que (selon eux) ces prieres estans prises au pied de la lettre, demeurent totalement inutiles, comme destituées de verité, & de legitime fondement.

Ainsi dés l'an 252. S. Cyprian nous dit, du gain que font les fideles en mourant, h *lucrum maximum iam nullis peccatis & vitijs carnis obnoxium fieri*, &c. *C'est vn tres-grand gain de n'estre des-ja plus sujets a aucuns pechez & vices de la chair*, Sainct Cyrille de Ierusalem enuiron l'an 350. τὴν ἄφεσιν ἐν τῇ ζωῇ ταύτῃ μόνον, τὴν προθεσμίαν ἔχουσης, *la remission à son ordonnance en cette vie seulement*, Sainct Epiphane l'an 375. *hær.* 59. ὅτε προκοπὴ εὐσεβείας οὔτε μετάνοια μετὰ θάνατον, *il n'y a progrés ny de pieté ny de repentance apres la mort*, Sainct Ambroise k enuiron l'an 378. *qui hic non acceperit remissionem illic non erit*, &c. *Celuy qui n'auroit receu icy la remission ne sera point là*, Asc. en la gloire, Sainct Hierome l'an 386. *vbicumque tibi locum præparaueris futuramque sedem, siue ad Austrum, siue ad Boream, ibi cùm mortuus fueris permanebis*, &c. *Mortis tempestate subuersus vbicumque ceciderit ibi jugiter permanebis, siue te rigidum & trucem, siue clementem & misericordem, vltimum inuenerit tempus*, &c. *Lignum quod in hac vita corruerit, & concisione mortalitatis fuerit incisum aut peccauit dum staret & in Boreæ parte postea ponetur; aut si dignos Austro fructus attulit, in plaga jacebit Australi*, &c. *Par tout ou tu te seras preparé le lieu & le siege qui t'escherra, soit vers le Midy, soit vers le Nord, tu demeureras-là quand tu seras mort*, &c. *Abbatu*

h De mortalit.

i Catech. 18.

k De bono mortis.

l in Eccles. 11.

par la tempeſte de la mort, en quelque lieu que tu ſeras tombé, là tu demeureras perpetuellement, ſoit que là, le dernier temps t'ait trouué roide & fier, ſoit qu'il t'ait trouué clement & miſericordieux, &c. Le bois qui ſera tombé en cette vie, & aura eſté taillé par la coupe de la mortalité, ou a peché pendant qu'il eſtoit debout, & ſera apres placé du coſté du Nord, ou s'il a porté des fruits dignes du Midi, il ſera giſant en la plage auſtrale, S. Chryſoſtome l'an 396. ἐπὰν γὰρ ἀπέλθωμεν ἐκεῖ, οὐκέτι λοιπὸν μετανοίας οὐδὲ ἐσμὸν, οὐδὲ τῶν ἡμαρτημένων ἡμῖν δοθῆναι m *apres que nous ſommes partis d'icy pour nous rendre-là, il n'eſt plus en noſtre puiſſance de nous repentir, & de nous nettoyer des pechez que nous auons commis,* S. Auguſtin l'an 420. n *qualis in die iſtâ quiſque moritur, talis in die illâ judicabitur, &c. tel que chacun meurt en ce jour cy, tel ſera-t'il jugé en ce jour-là.* Item o *qualis exieris de hac vita, talis redderis illi vitæ, &c. Tel que tu ſeras ſorti de cette vie cy, tel ſeras-tu rendu à cette vie-là.* Olympiodore εἴ τε ἐν δ' ἂν τοιαύτῳ τόπῳ εἴτε τῷ φωτὶ εἴτε τῷ σκότει, εἴτε τῷ τῆς κακίας ἔργῳ, εἴτε τῆς ἀληθείας καταλυθῇ ἐν τῷ τελευτῆσαι ὁ ἄνθρωπος, ἐν ἐκείνῳ μένει τῷ βαθμῷ καὶ τῇ τάξει, εἴτε ἐν φωτὶ μετὰ δικαίων καὶ τῶν παμβασιλέως χειρῶν, εἴτε τῷ σκότει μετὰ ἀδίκων, καὶ τοῦ μοχθηροῦ p, *en quelque lieu que l'homme à ſon decés ait eſté ſaiſi, ſoit de lumiere, ſoit de tenebres, en l'œuure, ſoit de meſchanceté, ſoit de vertu, il demeurera en ce meſme degré-là & rang, ſoit en lumiere auec les juſtes & Chriſt le Roy de tous; ſoit és tenebres auec les injuſtes & le Prince du monde.* Car ſi dés l'heure de leur decés les fideles *ne ſont plus ſujets à aucun peché*, ſi la *penitence* & la *remiſsion* du peché n'eſt que *pour cette vie*, & ſi *ils que les hommes meurent ils doiuent reſſuſciter*, & eſtre jugez au dernier jour, il n'y a ny peut auoir de *pardon*, ſoit à demander, ſoit à impetrer pour eux apres leur mort: & partant les Prieres qui ſe font pour eux, ſont (par la confeſſion meſmes de

m De Lazaro hom. 2.

n Epiſt. 80.

o in Pſalm. 35.

p in Eccleſiaſt.

ceux qui les ont plus recommandées) desraisonnables, en ce qu'elles suppoſent ce qui (ſelon leurs propres principes) n'eſt ny ne peut eſtre, à ſçauoir que les fideles *morts en Ieſus-Chriſt* ſoient *ſujets à peché*, de plus elles ſont inutiles en ce qu'elles demandent (ſelon ces meſmes principes) vn effet, qui eſt desja pleinement accompli, & doit demeurer immuablement à l'Eternité.

CHAPITRE XXXIII.

Examen des cenſures prononcées par les Docteurs de l'Egliſe Romaine contre les Peres.

PAr ces meſmes prieres on a demandé & demãde que Dieu *place* les defunct dans *le ſein des Patriarches*, dans *la compagnie des Saincts*, dans *la region des pieux, Saincts, & viuans*, dans *les delices du Paradis*, dans *vn lieu de rafraiſchiſſement, de lumiere, & de paix*, leur accordant, *le paſſage de la mort à la vie, la participation de la redemption de Dieu, le repos de la beatitude, l'ouuerture des portes de la gloire, la beatitude & joye d'vne perpetuelle lumiere, le reſſaſiement de la gloire*, &c. Comme ſi ceux qui ſont decedés n'aupient la jouïſſance d'aucune de ces choſes, ou ſi (poſé qu'ils l'ayent) il eſtoit conuenable de demander pour eux ce qu'ils poſſedent desja, de meſme que s'ils en eſtoient abſolument priuez; cette forme d'office conuient fort bien auec la premiere hypotheſe tant de l'eſcrit pretendu Sibyllin, que de ceux qui croyoient que toutes les ames eſtoient relegués dans l'Enfer juſqu'à la reſurrection de leurs corps,

q Voy les Liturgies & l'office des Morts.

Digitized by Google

& à ce que nous disent plusieurs des Peres venus depuis, qui ont (en gardant les formules de leurs majeurs) tasché d'euiter l'inconuenient de la pensée que les premiers leurs auoient transmise, comme de main en main: & de là vient que Stapleton, (mesurant les plus & moins anciens à vne mesme aulne, sans considerer si les posterieurs ont apporté du temperament à ce que les premiers auoient estimé) nous tient sans scrupule ce desauantageux langage qui les taxe tous également, r *Tot illi & tam celebres antiqui Patres, Tertullianus, Irenæus, Origenes, Chrysostomus, Theodoretus, Oecumenius, Theophylactus, Ambrosius, Clemens Romanus, Bernardus, huic sententiæ quæ in Concilio Florentino, magnâ demum conquisitione factâ vt dogma fidei definita est, quod justorum animæ antè diem judicij Dei visione fruuntur non sunt assensi, sed contrariam sententiam tradiderunt*, &c. *Tant d'anciens Peres & si celebres, Tertullian, Irenée, Origene, Chrysostome, Theodoret, Oecumenius, Theophylacte, Ambroise, Clement Romain, ne se sont pas accordez à ce sentiment qui en fin apres vne grande enqueste a esté definy comme vn dogme de foy au Concile de Florence, à sçauoir que les ames des justes jouyssent auant le jugement de la vision de Dieu: mais ont baillé vne sentence contraire* Sixte de Sienne s aussi auoit enroolé en cette categorie, Iustin Martyr, Lactance, Victorin de Poittiers, Aretas, & le Pape Iean 22. Et je ne nie pas que l'on ne puisse tirer à des consequences fascheuses 1. Ce que Sainct Ambroise a escrit au 2. Liure *de Cain & Abel* c. 2. *Anima post finem vitæ huius, adhuc tamen futuri judicij ambiguò suspenditur*, &c. *Aprés la fin de cette vie, l'ame est encore en suspens par l'ambiguité du jugement futur, &c.* Et au Liure *De bono mortis*, chap. 10. Videntur *vsque ad diem judicij per plurimùm scilicet temporis debitâ sibi remuneratione fraudari*, &c.

r Defensio autorit. Ecclesiast. lib. 1. 2.

s Bibl. lib. 6. not. 345.

&c. *Satis fuerat dixisse illis quod liberatæ animæ de corporibus ἀϊδῆ peterent, id est locum qui non videtur quem Latinè infernum dicimus*, &c. *Expectant remunerationem debitam*, &c. *Les ames jusques au jour du jugement, c'est à dire durant vn fort long temps semblent estre fraudées de la remuneration deuë*, &c. *c'estoit assez de leur dire*, (à sçauoir aux Payens) *que les ames deliurées des corps s'en vont Aïdes c'est à dire à vn lieu que l'on ne voit point, que nous disons en Latin l'enfer*, &c. *Elles attendent la remuneration deuë*, 2. Ce que S. Chrysostome en plusieurs lieux (vsant d'vne expression figurée & ambiguë) se contente d'appeller le lieu où les ames des justes sont recueillies *sein d'Abraham*, & qu'ailleurs il semble nier leur beatitude, escriuant en l'homilie 39. sur la premiere aux Corinth. τῆς σαρκὸς χωρὶς οὐκ ἀπολήψεται τὰ ἀπόῤῥητα ἀγαθὰ ἐκεῖνα, ὥσπερ οὐδὲ κολασθήσεται, &c. εἰ μὴ ἁγίσεται τὸ σῶμα ἀτρέπτως ἡ ψυχὴ μένει ἔξω τῆς μακαριότητος ἐκείνης τῆς ἐν οὐρανοῖς. *Sans la chair l'ame ne receura pas ces biens-là qui sont ineffables, de mesme qu'elle ne sera point aussi punie*, &c. *Si le corps ne resuscite point l'ame demeure hors de cette beatitude-là qui est és Cieux sans estre couronnée*, &c. Et en l'Homelie 28. sur l'Epistre aux Hebreux, ἐπισκόπει δὴ καὶ ἡμεῖς τί ἐστι καὶ ὅσον ἐστὶ τὸν Ἀβραὰμ καθῆσθαι καὶ τὸν Ἀπόστολον Παῦλον συμβιβάζοντας πόλε σὺ τελεσθῇς, ἵνα δεινηθῶσι τότε λαβεῖν τὸν μισθόν· καὶ γὰρ ἂν ἡμεῖς μὴ ἀπολαύσωμεν, προεῖπεν αὐτοῖς ὁ σωτὴρ μὴ δώσειν, &c. τί ποιήσει Ἄβελ ὁ πρὸ πάντων νικήσας καὶ ἀτρέπτως καθήμενος. *Vous aussi pensés qu'elle chose c'est, & cõbien grande, qu'Abraham & l'Apostre Paul soient assis attendant quand tu seras accompli, afin que lors ils puissent prendre le salaire; car si nous aussi ne sommes arriuez, le Sauueur a predit qu'il ne le donnera point*, &c. *Que fera Abel qui a vaincu auant tous, & est assis sans estre couronné?* 3. De ce que Prudence parlant des Martyrs de Saragosse semble releguer leurs ames hors du Ciel, di-

lant : *Sub altari sita sempiternô turba*, &c. *La troupe située sous l'Autel Eternel*, & * Sainct Augustin non content d'auoir dit, *qu'apres cette vie nous ne serons pas encore-là ou seront les Saincts*, comme s'il n'auoit peu designer de son nom propre le lieu de la demeure des ames, se reduit en diuers endroits au terme le plus general de tous, à sçauoir, celuy de *receptacles*, & Paulin en l'Epitaphe de Clarus,* comme s'il n'auoit sçeu où luy assigner quartier, luy tient ce discours. *Siue patrum sinibus recubas, Domini ve sub arâ conderis, aut sacro pascéris in nemore, Qualibet in regione poli situs, aut paradisi, Clare, sub aternâ pace quietus agis*, &c. *Soit que tu sois couché dans le sein des Peres, ou caché sous l'Autel du Seigneur, ou repeu en la foreſt sacrée, en quelque region du pole ou du Paradis que tu sois situé, ô Clarus, tu es en repos sous vne eternelle paix.*

* in Psal. 36. De Ciuit. Dei lib. 12. c. 9. Enchir. c. 108.

* Epist. 12. ad Seuerum.

Mais rien de tout cela n'est capable de me faire souscrire à la censure des-auantageuse de Stapleton, qui sans faire aucun discernement ny des temps, ny des personnes, ny des expressions, a ozé attribuer à toute l'antiquité, ce que l'Auteur de l'escrit pretendu Sibyllin auoit fait croire à ceux qui l'auoient consulté les premiers; & je ne vois point que des lieux rapportez cy-dessus on puisse legitimement inferer que les Peres, des escrits desquels ils sont extraits, ayent reculé la beatitude des Saincts jusques aprés le jugement; car encore que les paroles de S. Ambroise semblent porter qu'ils *l'attendent auec incertitude* & douteusement; il ne l'a ny entendu ny peu entendre, veu qu'au second des lieux qui luy sont objectez, il escrit que l'ame du fidele defunct *non bustô tenetur, sed quiete piâ fungitur*, &c. *N'est pas retenuë par le bucher* ou le corps a esté consumé; *mais joüit d'vn repos pieux* : il veut donc (& S. Chryso-

Digitized by Google

ſtome de meſme qui entend par *le ſein des Peres*, le Royaume Celeſte) faire entendre que le ſupreme bon-heur & le dernier accompliſſement de la gloire des Saincts decedez, doit eſtre vne ſuitte de la reſurrection & du jugement, où les ames desja glorieuſes receuront leurs vrayes *couronnes* en la renumeration promiſe aux perſonnes entieres, dont elles ont fait la principale partie, & qu'en l'attente du *jugement* qui reuelera pleinement leur gloire, elle demeurent *en ſuſpens*, non comme incertaines de l'effect qu'il cauſera, mais comme ignorantes du temps, auquel il plaira à Dieu qu'vn ſi admirable euenement arriue: & n'enſeigne non plus de ſon chef, que *les ames deliurées de leurs corps, ſe rendent en enfer*, mais ſuppoſé ſimplement, qu'il *a ſuffi* aux Payens *de le dire*. Et quant à Prudence & Paulin ils ne conçoiuent pas *l'Autel Eternel* d'vne façon groſſiere: mais eſpurée & myſtique; Prudẽce diſãt des Sainctes ames qu'elles *" ſe repoſerõt au ſein du Sainct Vieillard où eſt Lazare*, & en *Paradis*: & Paulin declarant expreſſement de Clarus, *libera corporeô mens carcere gaudet in aſtris pura probatorum ſedem ſortita piorum*, &c. *Spiritus æthere gaudet, diſcipulumque pari ſociat ſuper aſtra Magiſtro*, &c. *L'ame pure deliuree de ſa priſon corporelle s'esjoüit entre les aſtres, ayant acquis le ſiege des pieux qui ont eſté approuuez*, &c. *l'eſprit s'esjoüit d'eſtre au Ciel, & aſſocie au deſſus des aſtres le diſciple* (Clarus) *au Maiſtre* S. Martin *qui luy eſt pareil*: de façon que ſelon ces deux Autheurs, *repoſer ſous l'Autel Eternel*, au *ſein d'Abraham*, en *Paradis*, au *Ciel*, ſur *les aſtres* ſont vne meſme choſe quant à l'effect, & deſignent (quoy que diuerſement) le bon-heur & la gloria des enfans de Dieu tant en general qu'en particulier.

" Gremio ſernis abdita ſancti, recubabit vbi eſt Eleazar, &c. Patet ecce fidelibus ampliuia lucida iam paradiſi.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV.

Vniformité du ſentiment des Peres & des Proteſtans.

IE n'Adjouſte que la pluſpart des Peres qui ont veſcu apres Tertullian (de quelques expreſſions qu'ils ſe ſoient ſeruis) ont conſpiré en meſme ſentiment auec les Proteſtans, & tenu pour conſtant que toutes les ames de ceux deſquels les noms eſtoient ramenteus au ſeruice de l'Egliſe eſtoient dés l'heure de la mort introduites en la poſſeſſion de leur repos & gloire. Ainſi dés l'an 252. Sainct Cyprian prononce reſolument, [x] *De iſtis mundi turbinibus extracti, ſedis & ſecuritatis æternæ portum petimus*, &c. *Non accipienda hîc atræ veſtes, quandò illi ibi indumenta alba iam ſumpſerint*, &c. *Non eſt exitus iſte, ſed tranſitus, & temporali itinere decurſo ad æterna tranſgreſſus*, &c. *Amplectamur diem qui aſſignat ſingulos domicilio ſuo qui nos iſthinc ereptos & laqueis ſæcularibus exolutos paradiſo reſtituit, & regno cæleſti*, &c. *Tirez des tourbillons de ce monde, nous allons au port de la ſeance & ſeureté eternelle*, &c. *Il ne faut prendre icy les habits noirs, lors que là ils ont desja pris les habits blancs*, &c. *Ce n'eſt pas vne ſortie: mais vn paſſage, & (le chemin temporel eſtant fourni) vn franchiſſement vers les choſes eternelles*, &c. *Embraſſons le jour qui aſſigne chacun à ſon domicile, qui nous reſtituë au Paradis & Royaume celeſte, tirez d'icy, & deſueloppez des laqs du ſiecle.* Item, *lucrum maximum*, &c. *Exemptum preſſuris angentibus, & venenatis diaboli faucibus liberatum, ad*

x De Mortalit.

latitiam ſalutis aternæ Chriſto vocante proficiſci, &c. *C'eſt vn trop grand gain,* &c. *d'aller (Chriſt nous appellant) à la joye du ſalut eternel, eſtans exempts des preſſes qui nous trauaillent, & deliurez de la gorge enuenimée du diable,* &c. Origene quelques 15. ans *y* auparauant, ἡμεῖς μὲν τὰς ἐντεῦθεν πόνους καὶ τοὺς ἀγῶνας ἐλπίζομεν ὡς ἀκρίδες γενέσθαι τῶν ἐκεῖσε, *nous eſperons d'eſtre au deſſus des cieux aprés les combats & trauaux qui ſont icy.* Sainct Baſile au ſiecle ſuiuant *z* enuiron l'an 370. ὑπόκειται ἀνάπαυσις αἰωνία τοῖς νομίμως τὸν ἐντεῦθεν διαθλήσασι βίον, *vn repos eternel eſt propoſé à ceux qui auront legitimement ſouſtenu le combat de la vie qui eſt icy.*

y Lib. 6. aduerſ. Celſ.

z In Pſal. 114.

Sainct Gregoire de Nazianze en ſon oraiſon dixieme prononcée enuiron l'an 369. πέπεισμαι σοφῶν λόγοις, ὅτι ψυχὴ πᾶσα καλὴ τε καὶ θεοφιλὴς ἐπειδὰν τοῦ σωματικοῦ μύσους λυθεῖσα σώματος, ἐνθένδε ἀπαλλαγῇ, αὐθὶς μὲν ἐν σωματώσει καὶ θεωρίᾳ τῶν μυστηρίων αὖτις καλοῦ γενομένη, ἅτε τοῦ ὑποκειμένου ἀνακεκαθαρθέντος καὶ ἀποτεθέντος, καὶ οἶδα ὅτι καὶ λέγειν χρὴ, θαυμασίως πρὸς ἡδονὴν καὶ ἀγάλλεται καὶ ἵλεως χωρεῖ πρὸς τὸν ἑαυτῆς δεσπότην ὥσπερ τι δεσμωτήριον χαλεπὸν, τὸν ἐνταῦθα βίον ἀποφεύγουσα: *Ie ſuis perſuadé par les diſcours des Sages, que toute bonne ame & aimée de Dieu aprés que, deſtachée du corps auec lequel elle eſtoit liée, elle s'eſt retirée d'icy; comme ce qui l'obſcurciſſoit eſtant purgé ou mis bas, ou ie ne ſçay comment il faut dire, auſſi toſt eſtant dans le reſſentiment & contemplation du bien qui l'attend, jouït d'vn plaiſir admirable, & s'eſiouït, & gayement paſſe vers ſon Seigneur, fuyant comme vne faſcheuſe priſon la vie preſente.*

Sainct Epiphane, le plus zelé defenſeur de la priere pour les morts, parlant enuiron l'an 375. de la cloſture de cette vie, & de ſes ſuittes à l'eſgard des fideles, πεπλήρωται ὁ χρόνος, καὶ ὁ ἀγὼν ἐτελέσθη τὸ σχῆμα, καὶ οἱ στέφανοι ἐδόθησαν a, *le temps eſt accompli, le combat eſt acheué, la lice eſt vuide, les couronnes ſont données.* Item, τὰ πάντα σαφῶς τετελείωται μὲν

a Hæreſ. 59. 10.

Digitized by Google

τὰ ἐπιτῶδει ἐνδημίαν, *tout est manifestement accomplí*
In Gen. hom. 36. *aprés le depart d'icy.* Sainct Chrysostome [b] entre l'an 390. & 404. οἱ μὲν ἀκριβείας τὰ ἀγῶνα μεπέντες ἐπιδῶν τῆς ἐντεῦθεν ζωῆς μεταστῶσιν ἀληθῶς ὡσανεὶ λουόμενοι τῆς ἀγρύπνου, καὶ τῆς δισμῶν ἀνέσεως, καὶ γὰρ μετάστασίς τις ἔστι τοῖς εὐαγγελικῶς βιοῦσιν ἀπὸ τῆς χειρόνων ἐπὶ τὰ βελτίω ἀπὸ τῆς φθαρτικῆς ζωῆς ἐπὶ τὰ διηνεκῆ καὶ ἀθάνατα καὶ πόρρω τὰ ἐχουσαν, &c. *Ceux qui auec exactitude passent leur vie en l'exercice de la vertu, aprés qu'ils auront esté transportez de la vie dont on vit icy, seront veritablement comme ayans obtenu congé aprés les combats, & comme relaschez des liens : car il y a pour ceux qui viuent vertueusement, certain transport des choses pires aux meilleures, & de la vie qui est à temps à la perpetuelle & immortelle, & qui n'a point de fin.* Item οἱ χριστοὶ ἀπιόντες μὲν τοῦ βασιλέως εἰσὶ φησὶν οἱ φησὶν, *les fideles* [c] *partent pour aller auec Christ, & sont auec le Roy face à face.* Item μὲν τὸν θάνατον τότε
[c] De deplor. peccat.
οἱ γάμοι, τότε ὁ νυμφίος, [d] *apres que la mort est arriuée alors sont les nopces, alors l'espoux.* Item θάῤῥει κατακοπτόμενος· ἡ γὰρ μέση φθορὰς σε ἀπαλλάττει καὶ τῷ Κυρίῳ ἀποπέμπει παχέως, [e] *aye bon courage quand tu és retranché* (par la mort) *car elle ne t'exempte pas seulement de corruption & de charge, mais elle t'enuoye aussi tost au Seigneur.* Et ailleurs ἐπίκεισο φῶς πρὸς ἀπιόντι, ἔχε λάβε εὐφημίαν, ἔνθα Παῦλος ἐστὶν, ἔνθα Πέτρος, ἔνθα τῶν ἁγίων
[d] In Matth. hom. 70.
[e] In 2. Corinth. hom. 16.
ὁ χορὸς ἅπας: [f] *pense vers qui le mort est allé, & prend de là consolation; là est Pierre, là est tout le chœur des Saincts.* Item, εὐχαριστῶμεν ὅτι λοιπὸν ἐστεφάνωσε τὸν ἀπελθόντα, ὅτι τῶν πόνων ἀπήλλαξεν ὅτι τῆς δειλίας ἐκβαλὼν ἔχει παρ'
[f] Hom. in 1. Thess. 4. 13.
ἑαυτῷ, [g] *& nous remercions Dieu, de ce qu'au demeurant il a couronné celuy qui est parti, de ce qu'il l'a exempté de trauaux, de ce que le tirant hors de la timidité il le tient par deuers luy.*
[g] In Hebr. hom. 4.

S. Augustin representant le commun sentiment des Eglises d'Afrique enuiron l'an 400. [h] *moritur aliquis, dicimus bonus homo, fidelis homo in pace*
[h] In Ioan. tract. 47.

Digitized by Google

est cum Domino, &c. *quelcun meurt-il? nous disons, l'homme de bien, l'homme fidele, il est en paix auec le Seigneur*; ce qui monstre que les Chrestiens de ce temps là estoient pleinement persuadez de ce que le Pape Pelage 1. a fait quelques 150. ans aprés inserer au Canon de la Messe, asçauoir que ceux qui *meurent en Christ dorment d'vn sommeil de paix*. Les questions mal-attribuées à Iustin Martyr, veu que l'auteur a esté contemporain de S. Augustin ἄγονται αἱ τῶν ἁγίων ψυχαὶ εἰς τὸν παράδεισον ἔνθα συντυχία τις καὶ θέα ἀγγέλων. *Les ames des Saincts sont menées en Paradis, là est la conuersation & la veuë des Anges.* Sainct Cyrille d'Alexandrie enuiron l'an 420. ἐστὶν εἰμαι ἀσεβὲς, καὶ μάλα εἰκότως, ὅτι τῶν ἀπὸ γῆς σωμάτων αἱ τῶν ἁγίων ἀποδημοῦσαι ψυχαὶ καθάπερ εἰς χεῖρας φιλοστοργοτάτου πατρὸς, τῇ τοῦ θεοῦ χρηστότητι καὶ φιλανθρωπίᾳ μυστικῶς παρίστανται, καὶ ἡ καθάπερ τινὲς τῶν ἀπίστων ὑπολαμβάνουσαι δαιμόνιοι περιμένουσαι καὶ ἐμφιλοχωροῦσι τοῖς μνήμασι, ἀλλ' ἐξ καθάπερ αἱ τῶν φιλαμαρτήμονες εἰς τὸν τῆς ἀμέλους κολάσεως καταχωρίζονται τόπον, τοῦτ' ἔστιν, εἰς ἅδου, πρέχουσι δὲ μᾶλλον εἰς χεῖρας τοῦ παντὸς πατρὸς, καὶ ὃν τῶν ἡμῖν ἐγχαρίσαντος τὴν ἐδὲν τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, παρέδωκε τὸ εἰς χεῖρας τοῦ ἰδίου γενήτορος τὴν ψυχὴν, ἵνα καὶ ἡμεῖς αἰχμὴν λαβόντες, ὡς ἐν σκιᾷ τὴν ἐκείνης λαμπρὰς ἔχομεν τὰς ἐλπίδας ἀσαφῶς διακείμενοι τὴ πίστει τοῦτο, ὅτι τὸν τῆς σαρκὸς καταμείναντες θάνατον, ἐν χερσὶν ἐσόμεθα θεοῦ, ἢ πολὺ δὴ λίαν ἐν ἀμείνοσι· κἂν ἡμῶν μὴ σαρκὸς. διὸ ἢ ὁ σωτὴρ ἡμῶν βέλτιόν τι ὁ Παῦλος, ἆλλ χρεῖττον αἰαλῦσαι ἢ σὺν Χριστῷ εἶναι). *I'estime qu'il faut (& cela tres probablement) tenir pour asseuré, que les ames des Saincts s'absentans des corps pris de la terre sont presque commises à la benignité & amour de Dieu enuers les hommes, comme resignées entre les mains d'vn Pere tres-affectionné & non (comme quelques-vns des incredules soupçonnent qu'elles aiment à se pourmener à l'entour des monumens, attendans les libations sepulchrales, moins encore qu'elles aillent, (comme celles des hommes qui ont aimé le peché) au lieu du supplice qui ne se peut me-*

i Quæst. 76.

k In Ioann. lib. 12. p. 1067.

l Hebr. 10. 20.

m Phil. 1. 23.

Digitized by Google

meſurer, c'eſt à dire en Enfer : elles courent pluſtoſt pour ſe rendre es mains du pere de tous, & de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt, qui nous a auſſi dedié ce chemin; *car il a* rendu ſon ame es mains de ſon Pere, *afin que nous auſſi prenans de là noſtre commencement, comme en elle & par elle ayons des nobles eſperances, eſtans en cette ferme diſpoſition & croyance, qu'ayans ſouffert la mort de la chair nous ſerons entre les mains de Dieu, & en vn beaucoup meilleur eſtat que quand nous eſtions auec la chair, pourtant auſſi le ſage Paul nous eſcrit que le meilleur eſt d'eſtre diſſous & eſtre auec Chriſt.*

n De vitâ contempl. lib. 1. c. 1.

Proſper enuiron l'an 450. n *poſt hanc vitam ſuccedit pugnæ ſecura victoria, vt milites Chriſti laboriosâ jam peregrinatione tranſactâ regnent fœlices in patriâ*, &c. *apres cette vie ſuccede au combat la victoire aſſeurée, afin que les ſoldats de Chriſt (leur laborieux pelerinage eſtant ja paſſé) regnent bien-heureux en la patrie*, &c. Gennadius o enuiron l'an 490. *exuntes de corporé ad Chriſtum vadunt*, &c. *les fideles ſortans du corps vont à Chriſt.* André de Cæſarée enuiron l'an 800. ἡ ἐκ τοῦ ἰδίου φωνὴ πάντας μακαρίζει τοὺς νεκροὺς, ἀλλὰ τοὺς ἐν κύριῳ ἀποθνήσκοντας, τοὺς νεκρώσεως τῷ κόσμῳ ἐν πλήρεσιν τοῦ Ἰησοῦ ἐν τῷ σώματι φερόντας, καὶ τῷ Χριστῷ συμπάσχοντας, ἐκείνους γὰρ δῆτα τῆς σώματος ἔξοδος κόπων ἀνάπαυσις p. *La voix du Ciel ne beatifie pas tous les morts, mais ceux qui meurent* au Seigneur *ceux qui* ſont mortifiez au monde, *qui* portent de toutes pars en leur corps la mortification du Seigneur Ieſus, *& qui* compatiſſent à Chriſt, *car à ceux là, la ſortie du corps eſt veritablement vne relaſche des trauaux*, & Aretas de meſme enuiron l'an 930. ἀμὰ τῷ ἀφανισμῷ τῶν κόπων ἐπισυχθήσεται ἡ δόξα τῶν ἔργων ἀνταπόδοσις, q *quant & la diſparition des trauaux, ſera introduite la recompenſe des œuures.*

o De Eccl. dogm. c. 70.

p In Apoc. 14. 13.

q In Apoc. 14. 13.

CHAP.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

Preuue du ſentiment des Proteſtans, par la deſcription que les Peres ont faitte du ſein d'Abraham.

DE l'harmonie de tous ces teſmoignages reſulte que ſelon la doctrine conſtante de l'Egliſe Chreſtienne depuis l'an 250. ceux qui *meurent au Seigneur ſont auec luy*, & que pour eux le temps qui ſuit cette vie eſt vn temps *de joye & de nopces*, qui *dés le moment* de leur mort les introduit, en *la compagnie des Anges* & des ſaincts, dans le Paradis de Dieu, où ils viuent, & joüiſſent de paix, & ſont *couronnez* & regnent auec luy; Le meſme ſe peut recueillir 1. de la deſcription que les Peres d'vn accord font du *ſein d'Abraham*, lieu aſſigné par toute l'antiquité Chreſtienne pour le ſejour des ames des fideles apres cette vie: Car S. Gregoire de Nazianze le place dans le Ciel diſant à ſon frere Cæſarius decedé peu auparauant, οὐ δ' ἡμῖν θεωρὸς ἐμβατεύοις, &c. καὶ ἐν κόλποις Ἀβραὰμ ἀναπαύσαιο [r], *que puiſſes-tu nous marcher dans les cieux*, &c. *& te repoſer dans le ſein d'Abraham.* Et Sainct Chryſoſtome de meſme κόλπους Ἀβραὰμ αἰτὶ βασιλείας εἶπεν: [s] *il a nommé le ſein d'Abraham pour le Royaume.* S. Ambroiſe nous auertit que [t] *ſinus Patriarcharum receſſus quidam eſt requietis æternæ*, &c. *le ſein des Patriarches eſt vne certaine retraite de repos eternel*, & S. Auguſtin nous [u] dit *ſinus Abrahæ requies eſt beatorum*, &c. *le ſein d'Abraham eſt le repos des bien-heureux.*

r Orat. 18.

s In Matth. hom. 17

t Orat. fun. Valentin.

u Quæſt. Euang. lib. 2. q. 34.

Digitized by Google

Item, [x] *non vtique sinus ille Abrahæ, id est secreta cuiusdam quietis habitatio, aliqua pars inferorum esse credenda est*, &c. *satis apparet non esse quandam partem & quasi membrum inferorum tantæ illius felicitatis sinum*, &c. *certainement ce sein là d'Abraham, c'est à dire la secrette habitation d'vn certain repos ne doit pas estre creuë partie quelle qu'elle soit des enfers*, &c. *il appert assez que le sein d'vne si grande felicité n'est pas certaine partie, & quasi membre des enfers* : & ailleurs, [y] *post hanc vitam etiam sinus ille Abrahæ Paradisus dici potest, vbi jam nulla tentatio, vbi tanta requies post dolores omnes vitæ hujus*, &c. *Apres cette vie ce sein d'Abraham peut estre aussi appellé Paradis, là où il n'y a desja aucune tentation, & où apres toutes les douleurs de cette vie il y a vn si grand repos.* Denys le pretendu Areopagite, [z] κόλποι εἰσὶν αἱ θεοπρεπεῖς καὶ μακαρίσιαι λήξεις, *les seins* des Patriarches *sont des tres-diuines & tres-heureuses demeures.* Fulgence, [a] *Lazarus in æternâ senis Abrahæ quiete securus*, &c. *le Lazare est en seureté dans le repos eternel du viellard Abraham* : Car si *le sein d'Abraham* est vn *Paradis*, vn sejour *celeste*, *vn repos eternel*, vn *lot tres-diuin & tres-heureux*, & tous ceux qui *meurent au Seigneur* y passent en mourant, il est impossible qu'ils ne joüissent pas desiors d'vn *repos* d'autant plus asseuré, qu'il est exempt de *tentation*, & d'vn *bonheur* incomparable.

x Epist. 99.

y De Gen. ad lib. lib. 12. c. 33.

z Hierarch. Eccl. c. 2.

a Epist. ad Venant.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI.

Preuue du meſme ſentiment par la pompe des anciens conuois.

LA meſme conſequence peut ſe tirer de toute la pompe des conuois, & des procedures des Chreſtiens qui s'y preparoient, non à la verité ſans regret de l'abſence du defunct, mais auec joye & actions de grace à Dieu pour la felicité en laquelle il l'auoit eleué pour jamais, Car comme S. Cyprian remonſtroit aux fideles de ſon temps qu'il ne falloit pas qu'ils *priſſent des habits noirs* pour teſmoigner du dueil de ceux qui ont des-ja *reueſtus les blancs* de la gloire : les Peres qui ſont venus du depuis ont ſouſtenu qu'il falloit s'esjouir & non ſe deſoler pour la retraitte de ceux que Dieu a appellez du ſein de ſon Egliſe, pour les recueillir dans le ſien. Ainſi Sainct Chryſoſtome [b] *maintenant il y a* és conuois *des chants d'hymnes, des ſouhaits, & des Pſeaumes, qui declarent toutes qu'il y a du plaiſir en cela, car les Pſeaumes ſont vn ſigne de gayeté, quelqu'vn* (*dit* [c] *S. Iaques*) *a-t'il entre vous* le cœur joyeux ; qu'il chante. *Veu que nous ſommes comblez de gayeté, pour cette raiſon nous chantons ſur les mots des Pſeaumes qui nous excitent à prendre bon courage pour le treſpas ; car* (*nous* [d] *dit Dauid*) mon ame retourne en ton re-

[b] Homil. de ſancta Berenice.

[c] Iac. 5. 13.

[d] Pſal 115. 7.

pos, dautant que le Seigneur t'a fait du bien. *Item,* ψαλμῳδίαι, ἡ ὠχαὶ, ἡ πανήγυρις σύλλογος, ἡ πλῆθος ἀδελφῶν φησὶν, οὐ ἵνα κλαίῃς ἢ ὀδύρῃ ἢ ἀποδυσπετῇς, ἀλλὰ ἵνα εὐχαριστῇς τῷ

e In Theſſ. hom. 13. λαβόντι. e *Les chants de Pſeaumes, & les prieres & l'aſſemblée des peres, & vne grande multitude de freres, ne ſe ſont pas afin que tu pleures & lamentes, & te deſpitent, mais afin que tu rendes graces à celuy qui*

f In Hebr. hom. 4. *a pris* le defunct à ſoy, & f ailleurs, τί βούλονται αἱ λαμπάδες αἱ φαιδραὶ, καὶ ὡς ἀθληταὶ αὐτὸν προπέμπομεν, ἢ τί δὲ οἱ ὕμνοι; οὐχὶ τὸν θεὸν δοξάζομεν καὶ εὐχαριστοῦμεν ὅτι λοιπὸν ἐστεφάνωσε τὸν ἀπαθούντα, ὅτι τῆς πόνων ἀπήλλαξεν, ὅτι τῆς διαβολῆς ἐκβαλὼν, ἔχει παρ' ἑαυτῷ, καὶ δηλῶ τοῦτο ἐμοὶ, καὶ δηλῶ τοῦτο ψαλμῳδίαι, ὅσα πάντα χαιρόντων ἐστὶν, ἐθυμαῖ γὰ φησὶ τὸ ψαλλέτω, &c. ἐπόησαι τὴ ψάλλεις καὶ τὸν χαίροντα ἐκεῖνον, ὅτις ἐστὶν ὁ ψυχὴ μου εἰς τὴν ἀνάπαυσιν σου ὅτι κύριος ὠνήρετησε σε, καὶ πάλιν ὁ φοβηθήσομαι κακὰ ὅτι σὺ μετ' ἐμοῦ εἶ. καὶ πάλιν σὺ μοι εἶ καταφυγὴ ἀπὸ θλίψεως περιέχουσης με, ἐπόησαι τί βούλονται ὕμνοι οἱ ψαλμοὶ: *que veulent ces flambeaux gais* es obſeques des morts? *ne les conuoyons nous pas comme des champions* qui ont acheué leur combat? *& que veulent les hymnes? ne glsrifions nous pas Dieu, & ne luy rendons nous pas graces de ce qu'au reſte il a couronné celuy qui eſt parti? l'a eſloigné des trauaux, & le mettant hors de crainte le tient par deuers luy? les hymnes ne ſont-ils pas pour cela? les pſalmodies ne ſont-elles pas pour cela meſmes? toutes ces choſes ſont de perſonnes qui s'esjouiſſent;*

g Iac 5. 13. *car* g (*dit Sainct Iaques*) quelcun a-t'il le cœur joyeux? qu'il chante, &c. *penſes ce que tu chantes en*

h Pſal. 116. 7. *cette heure là,* h mon ame retourne en ton repos, pource que le Seigneur t'a fait du bien: & *derechef,*

i Pſ 2:. 4. i tu és mon refuge arriere de la tribulation

k Pſal. 32 7. qui m'enuironne; *penſe que veulent ces Pſeaumes cy.* Apres tant de belles remonſtrances ce grand homme menace d'excommunication ceux qui ſe deſolans & monſtrans par là qu'ils reuoquent en doute le couronnement, & le bien heureux eſtat de leurs freres que Dieu a appelés, font vne in-

Digitized by Google

jure signalée tant à leur memoire en particulier, qu'à toute l'Eglise en general, qui a tellement disposé l'ordre des conuois, qu'elle n'a pas voulu que rien y parust, qui ne tesmoignast de la joye.

Les autres Peres soustiennent son sentiment auec vne force d'autant plus grande, qu'ils en tirent la confirmation de la commune prattique de l'Eglise. Ainsi S. Gregoire de Nazianze parlant des funerailles de son frere Cæsarius apres auoir remarqué que sa mere y porta vn cierge adjouste qu'il a esté ὑμνοις ἐξ ὑμνων παραπεμπόμενος, &c. ψαλμῳδίαις κοιμιζόμεναις τὸν θρῆνον [l], *conuoyé auec Hymnes sur Hymnes*, &c. *les chants des Pseaumes enseuelissans les lamentations.* Au lieu qu'en la pompe funebre de Sainct Basile, le ressentiment que l'Eglise de Cæsarée auoit de sa propre perte ψαλμῳδίας θρήνοις ὑποφθεγγομένας [m] faisoit que *les chants des Pseaumes estoiẽt surmontez par les lamentations:* ce qu'aussi Sainct Gregoire de Nysse remarque estre arriué és sepultures de l'Imperatrice Flacilla, & de sa petite fille Pulcheria, qui auoient esté suiuies d'vn dueil public, sans que pourtant aucun fust dans l'imagination que leur condition meritast des deplorations & des larmes. Le mesme pour consoler les Antiochiens priuez de la presence de leur pasteur tres-aimé le grand Meletius conuie ceux qui le conduisoient en Syrie à leur alleguer la solemnité de son conuoi, où le concours du peuple & de la Cour, le chant des Pseaumes, & la lumiere des flambeaux auoient comme porté le certificat de sa beatitude, leur disant εἴπατε τῷ ἐκεῖ λαῷ, διηγήσασθε τὰ καλὰ διηγήματα, εἴπατε τὸ ἀπιστούμενον θαῦμα. πῶς εἰς θαλάσσης ὄψιν καλαπυκιωθέντες ὁ μελισθέφωνος δῆμος, οὗ κόσμος ἡ τῶν σωφρόνων σῶμα οἱ παῖδες, εἷς ὁ ὕδωρ τῇ τῶν σπερμάτων πόμπιν πελαγίζοντες, πῶς ὁ καλὸς Δαβὶδ πολυτρόπως εἰς μελίας τάξεις ἑαυτὸν καλαμείσας ἐν ἑτερογλώσσοις θεὸν τὸ σκῆνος ἐχόρευσεν. πῶς ἐκκλείσθειν οἱ τῷ πυρὶ πολεμοὶ τῇ σωφρονίᾳ τῶν δυσπαίδων ὁλκὸς

[l] Orat. 10.

[m] Orat. 20.

ἀδιάσπαστος ῥέοντες, ὡς οὐ δυνατὸν ἦν ὀφθαλμῷ λαβεῖν, παρελείπομεν. εἴπατε τῷ λαῷ πιστῆς παρουσίαν, τῷ Ἀποστόλῳ τελῶ συσκηνίαν· πῶς τὰ σκιρτήματα τῶν ποδῶν εἰς φυλακτήρια τῶν πιστῶν διεπλοντο παρακελεύεσθε τῷ διηγήματι βασιλεὺς σκυδρωπάζων ὅτι τῷ πάθει, καὶ θορύβου ἐξαισίου μῦθος, καὶ πόλις ὅλη τῇ πομπῇ τοῦ ἁγίου συμμεταβαίνουσα, καὶ παρακαλεῖτε ἀλλήλους ἐν τοῖς λόγοις τούτοις.

parlez au peuple qui eſt là (aſçauoir à Antioche) *racontez-luy des bonnes nouuelles, dites-luy vne merueille qui paſſe la creance : comme vn peuple infini entaſſé en la façon de la mer, faiſoit que tous eſtoient vn meſme corps à cauſe de la preſſe, & reſſembloit à de l'eau, flottant autour du tabernacle* (du defunct) *comme ſe partageant à pluſieurs fois, & en pluſieurs façons en vn millier de bandes entre ceux qui eſtoient d'autre langue, & d'vne meſme; le bon Dauid danſoit autour du pauillon : Comme s'eſtendoient tant qu'il eſtoit poſſible d'appercenoir de l'œil, des fleuues de feu coulans de coſté & d'autre par le conduit non interrompu des flambeaux s'entretouchans ; parlez-luy de la promptitude de tout le peuple, & de l'aſſociation* (de Meletius) *auec les Apoſtres en vn meſme tabernacle, comme les ſuaires de ſa face eſtoient arrachez pour ſeruir de preſeruatif aux fideles, que le Roy monſtrant à cauſe de l'affliction vn viſage triſte, & ſe leuant du throne ſoit adjouſté au recit, & toute la ville paſſant enſemble auec la pompe au Sainct* [n] ; & vous conſolez l'vn l'autre par ces paroles, &c.

[n] 1. Theſſ. 4. 18.

S. Hierome repreſente quelque choſe de pareil en l'enterrement de Paula, diſant, [o] *exhinc non vlulatus, non planctus, vt inter ſæculi homines fieri ſolet, ſed Pſalmorum linguis diuerſis examina concrepabant. Tranſlataque Epiſcoporum manibus, & ceruicem feretro ſubijcientibus, cùm alij pontifices lampadas cereoſque præferrent, alij choros pſalentium ducerent, in mediâ Eccleſiâ ſpelunca Saluatoris eſt poſita; tota ad funus eius Paleſtinarum vrbium turba*

[o] Epiſt. 27.

Digitized by Google

conuenit, &c. *depuis qu'elle eut rendu l'esprit on n'entendit ni hurlement, ni lamentation comme il est accoustumé de se faire entre les hommes du siecle, mais des esseins de Pseaumes resonnoient en diuerses langues; & transportée par les mains des Eueſques, & les vns d'entre les Pontifes sousmettans leur col à la biere, cependant que les autres portoient deuant des torches & cierges, & d'autres conduisoient les chaurs de ceux qui chantoient des Pseaumes, elle fut posée au milieu de l'Eglise de la grotte du Sauueur, toute la foulle des villes de Palestine s'assembla à ses funerailles.* Il en dit autant de celles de Fabiola decedée 3. ans auparauant escriuant à Oceanus. *p Nec dum spiritum exhalauerat nec dum debitam Christo reddiderat animam; & jam fuma volans tanti prænuncia luctûs, totiûs vrbis populum ad exequias congregabat, sonabant Psalmi, & aurata tecta templorum reboans in sublime quatiebat halleluiah,* &c. *nec mirum si de eius salute homines exultarent, de cuius conuersione Angeli lætabantur in cœlo,* &c. *elle n'auoit pas rendu l'esprit, & l'ame qu'elle deuoit à Christ, & des-ja la renommée volante messagere d'vn si grand dueil qu'elle publioit par auance assembloit le peuple de toute la ville à ses funerailles, les Pseaumes resonnoient, & le cri d'halleluiah retentissant, frappoit en haut les toicts dorez des temples,* &c. *ce n'est pas merueilles si les hommes s'esiouissent du salut de celle, de la conuersion de laquelle les Anges estoient joyeux au Ciel.* Eusebe *q* nous asseure que 64. ans auparauant le mesme honneur auoit esté rendu au grand Constantin disant de ceux de sa cour, *r Allumans des lampes à l'enuiron dans des vases d'or, ils presentoient vn admirable spectacle aux regardans*: Et cela mesme justifie que l'ancienne Eglise exerçoit à l'esgard de tous ceux qui estoient morts en la foy, les mesmes offices par lesquels elle celebroit la memoire des plus grands

p Epist. 30.

q Luc. 5. 7.

r φῶτα τ' ἐφάψαντες κίχλωσι σκεύεσι χρυσοῦ θεσμοῖς θεάμα τοῖς ὁρῶσι παρεῖχον. de vita lib. 4. c. 66.

Digitized by Google

Martyrs & Confeſſeurs. Car qu'elle fut la ſolemnité du tranſport des reliques du Prophete Samuel amenées de Paleſtine à Conſtantinople ? [s] *Tous les Eueſques* (nous dit S. Hierome) *les ont portées dans de la ſoye & vn vaſe d'or*, &c. *Les peuples de toutes les Egliſes leur ſont venus au deuant, & (comme s'ils euſſent veu le Prophete preſent & viuant) les ont receuës auec tant de joye, que les eſſeins des peuples ſe joignoient depuis la Paleſtine juſques à Chalcedoine, & reſonnoient d'vne voix à la loüange de Chriſt*, &c. *meſme ſans reliques de Martyrs, quand il faut lire l'Euangile, les luminaires ſont allumez par toutes les Egliſes d'Orient, le Soleil rayonnant des-ja, non certes pour chaſſer les tenebres, mais pour demonſtrer vn ſigne de joye* : & de la meſme vient que quand il fallut rapporter le corps de S. Chryſoſtome de Comane à Conſtantinople, on le receut auec la meſme pompe allant à la rencontre en foule & auec des flambeaux en plein jour, *l'aſſemblée fidele* (dit [t] Theodoret) *vſant de la mer, (à l'aide des batteaux) comme ils euſſent fait du continent, couurit de lumieres l'embouchеure du Boſphore vers la Propontide.*

Voila donc les aſſemblées du Clergé, & du peuple le chant de *l'halleluiah*, & des Pſeaumes & les luminaires employez és ſepultures de tous les fideles ſans exception, & ſans qu'il ſe puiſſe remarquer entre les funerailles des moins conſiderez & aduancez en la pieté, & celles des plus celebres Martyrs & Confeſſeurs ; aucune autre difference que celle du plus & du moins, qui n'ont jamais eſté capables de varier la nature de la choſe en ſoy, ni d'empeſcher qu'elle ne demeure tellement commune entre toutes, que les offices rendus en ces ſolemnités n'ayent eſté (tant en gros que chacun à part) autant de marques de la joye des ſuruiuans, 1. pour la victoire obte-

nuë

[s] Aduerſ. Vigilant. *Omnes Epiſcopi, &c. in ſerico & vaſe aureo portauerunt, &c. Omnium Eccleſiarum populi occurrerũt reliquijs & tanta lætitiâ (quaſi præſentem viuentemque Prophetam cernerent) ſuſceperunt, & de Paleſtina vſque Chalcedonem iungerentur populorum examina, & in Chriſti vocem vna voce reſonarent &c. & abſque martyrum reliquijs per totas Orientis Eccleſias, quando legendum eſt Euangelium accenduntur luminaria iam ſole rutilante, non vtique ad fugandas tenebras, ſed ad ſignum lætitiæ demonſtrandum, &c.*

[t] πρὸς ὅμιλος αἰς ἠπείρῳ τῷ παλαίᾳ δῆθεν πορθμείοις χρησαμένοις τὸ βοσπόρου τὸ κατὰ τὴν προποντίδα στόμα τοῖς λαμπάσι κατέκλυσε. Theodoret. lib. 5. c 36.

Digitized by Google

nuë par les defuncts, ſur le monde & le peché, 2. pour le bonheur auquel l'Egliſe les a creu actuellement eſleuez : & de la meſme s'enſuit que dans l'office des morts elle ne chantoit point de *Libera* comme l'on fait aujourd'huy, mais des Pſeaumes d'inſtruction, & d'action de graces à Dieu, par exemple le 23. & le 32. & le 110. ſelon les Hebreux, dont ſainct Chryſoſtome nous a fait vne particuliere allegation, ou bien de tel autre que les amis du defunct choiſiſſoient pour leur conſolation, comme le 101. qu'Euodius fit chanter à l'inſtant de la mort de Monique mere de S. Auguſtin, ſelon que ce S. homme raconte en ſes confeſſions, diſant *u ce garçon là* (Adeodatus) *ayant eſté empeſché de pleurer, Euodius ouurit le Pſautier, & commença de chanter vn Pſeaume ; auquel toute la maiſon nous reſpondions*, aſçauoir, Seigneur, ie te chanteray miſericorde & jugement; *Or ce qui ſe paſſoit ayant eſté ſçeu, pluſieurs freres & femmes religieuſes s'aſſemblerent, & (ſelon la couſtume) ceux à qui cét office appartenoit prenans le ſoin des funerailles, en l'endroit ou ie le pouuois faire auec bien-ſeance, ie traittois ce qui conuenoit au temps auec ceux qui eſtimoient qu'il ne failloit pas m'abandonner.*

u Cohibito à fletu illo puero pſalterium aperuit Euodius, & cantare cœpit Pſalmum, cui reſpondebamus omnis domus, Pſal. 101. 1. Miſericordiã & iudicium, cantabo tibi Domine. *Audito autem quid ageretur, conuenerunt multi fratres, ac religioſæ fœminæ & de more illis quorum officium erat funus curant. Ibus ego in parte vbi decentr poteram cum eis qui me nõ deſerendum eſſe cenſebant, quod erat tempori congruum diſputabam.* Confeſſ. lib. 9. c. 12.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVII.

Consideration particuliere du sentiment de S. Augustin & de ses prieres pour sa mere.

LE notable recit de toutes ces procedures, prouue irrefutablement que ni S. Augustin, ni sa compagnie, ni ceux d'Ostie qui le vindrent visiter en son dueil, n'estoient nullement incertains de la felicité de celle qui venoit d'expirer, veu qu'au lieu de l'estimer detenuë en quelque lieu de peines, & par cela mesme digne de leurs larmes, & de l'employ de leurs prieres (necessaires selon les presuppositions d'aujourd'huy) pour sa deliurance, ils portoient d'vn accord leurs pensées à des exercices, qui ne presuppoſoient rien de tel, comme le chant du Pseaume 101. dont on ne peut rien inferer qui concerne l'estat des morts, veu qu'il ne contient autre chose qu'vne protestation de glorifier Dieu en bien viuant, & en suitte l'entretien familier tel que le temps le requeroit : joint que S. Augustin es paroles precedentes auoit donné vne preuue egalement euidente de son intention, lors qu'apres auoir fait la description de la douleur qui l'auoit trauaillé pendant l'agonie de sa mere il auoit adiousté, *y Auſsi toſt qu'elle eut jetté le dernier ſouſpir, le jeune garçon Adeodatus, s'eſcria en ſe lamentant, & eſtant repris par nous tous ſe teut* : Ie ne diray pas si saincte Monique estoit reduitte à la souffrance de quelque tourment, mais seulement, si sa beatitude estoit (en quelque façon que l'on puisse conceuoir) diffe-

y *Tum vbi efflauit extremum ſpiritum, puer Adeodatus exclamauit in planctum, atque ab omnibus nobis coërcitus tacuit, &c.* Confeſſ. loco citato.

Digitized by Google

rée, qu'y auoit il de plus juſte que la plainte du petit Adeodatus, & de plus injuſte & inhumain que la defence que toute la compagnie luy faiſoit de lamenter ce qui eſt vrayement lamentable? & que deuoit-on moins attendre d'vn fils qui eſtoit & vouloit eſtre tenu pour bon, que la dureté qui le faiſoit reſoudre au deſny d'vne ſeule de ſes larmes à vne bonne mere, d'autant plus digne objet de ſa compaſſion, qu'elle eſtoit (ſi les defenſeurs du *Purgatoire* en ſont creus) eſloignée de ſon bonheur?

Ie ne veux pas nier que ſainct Auguſtin n'ait eſté ſaiſi de douleur aprés ſon decés, mais ie ſouſtien de par luy-meſme, qu'il a eſté affligé pour ſoi, & non pas proprement pour elle; Car apres auoir dit qu'il fit taire ſon fils Adeodatus qui jettoit des cris de triſteſſe, il exprime ce qui eſtoit de ſes diſpoſitions en ces termes, ζ *Par ce moyen ie ne ſçay quoy de pueril que j'auois, & qui s'eſcouloit en larmes, eſtoit reprimé par vne jeune voix de mon cœur & ſe taiſoit: car nous n'eſtimions pas ſeant de celebrer par des plaintes pleureuſes & gemiſſemens, ces funerailles là; d'autant que ſouuent par ces choſes certaine miſere, ou preſque extinction de ceux qui meurent a accouſtumé l'eſtre deplorée; mais elle ni ne mouroit miſerablement, ni ne mouroit du tout. Nous tenions celades en ſeignes de ſes meurs, de ſa foy non feinte, & de raiſons certaines: qu'eſtoit-ce donc qui me donnoit tant de douleur au dedans, ſinon la playe recente procedante de ce que la tres-chere & tres-douce accouſtumance de viure enſemble, auoit eſté en vn inſtant interrompuë pour l'vn & pour l'autre? &c. Veu donc que i'eſtoi deſnué de ſon ſi grand ſoulas, mon eſprit eſtoit navré, & la vie qui auoit eſté faite vne de la ſienne, eſtoit comme dechirée, &c. parce qu'il me deſplaiſoit fort que ces mouuemens humains qui de ne-*

ζ *Hoc modo meũ quiddam puerile quod labebatur in fletus, iuuenili voce cordis coërcebatur & tacebat. Neque enim decere arbitrabamur funus illud queſtibus lacrymoſis gemitibuſque celebrare, quia his plerumque ſolet deplorari quædam miſeria morientium, aut quaſi omnimoda extinctio; At illa nec miſerè moriebatur, nec omninò moriebatur: hoc & documentis morum eius, & fide non fictâ, rationibuſque certis tenebamus. Quid ergò erat quod intus mihi grauiter dolebat, niſi ex conſuetudine ſimul viuendi dulciſſimâ & chariſſimâ repentè ſimul diruptâ, vulnus recens, &c. Quoniam itaque deſcribar tam magnæ eius ſolatio, ſauciabatur*

ceſsité arriuent ſelon l'ordre deu, & le ſort de noſtre condition, euſſent tant de pouuoir ſur moi; j'eſtois dolent de ma douleur par vne autre douleur, & me trouuois maceré d'vne double triſteſſe. Quand voici le corps emporté & nous allons & retournons ſans larmes. Il reſſentoit donc (par ſa propre confeſſion) deux triſteſſes differentes: l'vne principale cauſée par le regret de ſa perte; l'autre acceſſoire naiſſante du regret de ſe voir ſujet à cette infirmité humaine de regretter vne perſonne defunte, & tout le jour il n'eut (à ſon dire) que cela en l'eſprit, quoy qu'il ſe fiſt force pour le tenir caché: Au retour du conuoi il fut aux eſtuues en eſperance de ſe deffaire de ſa douleur en ſe diuertiſſant, mais il en reuint auſſi affligé que deuant, le feu de ſa playe ne ſe rallentit qu'apres qu'il eut repoſé. Alors auec vn eſprit plus remis s'eſtant ramenteu toute la vie de ſa mere, & ne ſe trouuant expoſé à la veuë d'aucun autre que Dieu, il s'enhardit d'eſpandre les larmes qu'il auoit eu peine d'arreſter durant toute la journée, *Il me pleut* (dit-il à Dieu) *de pleurer deuant toy, d'elle & pour elle, de moy & pour moy, & ie donnay congé aux larmes que ie retenois, afin qu'elles ſe repandiſſent tant qu'elles voudroient.*

animus, & quaſi dilaniabatur vita, quæ vna facta fuerat, ex meâ & illius, &c. quia mihi vehementer diſplicebat tantùm in me poſſe hæc humana, quæ ordine debito & ſorte conditionis noſtræ accidere neceſſe eſt, alio dolore dolebam dolorem meũ, & duplici triſtitiâ macerabar. Cum ecce corpus elatum eſt, imus & redimus ſine lacrymis, &c. Ibid.

Libuit flere in conſpectu tuo de illâ & pro illâ, de me & pro me: & dimiſi lacrymas quas continebam vt effluerent quantùm vellent, &c.

Il ſemble que l'on puiſſe couclure de là qu'il eſtoit en peine pour l'eſtat de ſa mere; mais deux choſes forcent à croire le contraire: la premiere que s'il euſt eſté imbu de la creance du *Purgatoire* de l'Egliſe Romaïne, il n'euſt peu ſans vne eſpece d'injure à la pieté & charité, differer juſqu'aprés ſon premier reſueil la contribution de ſes pleurs & de ſes larmes pour le ſoulagement d'vne perſonne ſi chere; & paſſer toute la journée à des entretiens & diuertiſſemens qu'il auoit eſprouuez inutiles: la ſeconde que conſiderant que ſon action pouuoit eſtre jugée

Digitized by Google

ridicule & desraisonnable, il l'accuse par cela mesme qu'il s'estime obligé à l'excuser. *Lise* (dit-il) *cecy qui voudra, & l'interprete comme il voudra, & s'il trouue que ce soit vn peché que j'aye (durant vne petite partie d'heure) pleuré ma mere, mere qui cependant estoit morte à mes yeux, & qui m'auoit pleuré plusieurs années, afin que ie vesquisse á tes yeux: qu'il ne s'en moque point, mais plustost (s'il est de grande charité) qu'il pleure luy-mesme pour mes pechez deuant toy Pere de tous les freres de ton Christ.* Si l'opinion du *Purgatoire* eust fait deslors son entrée en l'Eglise, qui eust peu justement, ou l'accuser d'auoir failli en deplorant par des veritables larmes la dure condition de sa mere confinée (soit pour peu soit pour long temps) dans vn lieu de tourmens? ou l'excuser 1. de n'auoir dés le moment de son decés porté sa pensée à l'aider de ses suffrages, & quitté toute autre sorte d'entretien, 2. de n'auoir (lors qu'il a voulu rendre ce triste deuoir) employé qu'*vne petite partie d'heure* pour l'office le plus important à celle à laquelle (apres Dieu) il estoit redeuable de sa vie & de sa conuersion?

Legat qui volet. & interpretetur vt volet, & si peccatum inuenerit flenisse me matrem exigua parte horæ, matrem oculis meis interim mortuam, quæ me multos annos fleuerat, vt oculis tuis viuerem non irrideat. sed potius (si est grandi charitate) pro peccatis meis flentem ipse ad te patrem omnium fratrum Christi tui, &c.

Rome qui approuue que l'on reitere le seruice des morts des centaines d'années pour vne mesme personne, trouueroit-elle à present raisonnable qu'aucun de ses enfans se promist d'obtenir la deliurance de ses parens en vn tournemain, & a si bon marché qu'vne priere ou vn pleur d'vn quart d'heure? 3. de n'auoir peu s'empescher de consumer partie de ce peu de temps qu'il auoit destiné à ses larmes en des deplorations inutiles de sa propre perte, dont il exprime le ressentiment par ces mots, *il me pleut de plorer de moy & pour moy*, comme s'il eust esté à propos à l'heure mesme qu'il auoit (comme on pretend) deuant soy l'extreme besoin de sa mere de tourner la veuë

Digitized by Google

ailleurs, & faire aucune consideration de son interest ? 4. de ne s'estre (qu'il nous paroisse) astraint en aucune sorte à la continuation soit de ses veux soit de ses larmes qu'il auoit retenuës du commencement auec vne espece d'effort, comme indigné de ce que la foiblesse de la nature le tentoit de les espandre, pourroit-on adjuster auec les maximes de Rome, & la pratique de ses communicateurs depuis quelques siecles qu'vn enfant qui ne se seroit porté qu'à peine, soit à pleindre le mal de son Pere, soit a en demander l'issuë, se rebuttant dés le premier coup, cessast d'en rechercher le remede ? C'est cependant le procedé qu'il semble que l'on doiue objecter à sainct Augustin : il auoit attendu la nuit d'apres la mort de sa mere pour se porter en sa faueur, soit aux veux soit aux larmes ; il n'a passé en cet exercice qu'*vne petite partie d'heure*, & ne l'a (que nous puissions sçauoir) recommencée ni la nuit mesme, ni le lendemain, ni les jours prochainement suiuans, mais s'est absolument arresté, comme si d'vn seul mot il auoit acquitté toute son obligation, & j'ay pour representer son action plus au vray vsé d'alternatiue, luy attribuant ou des *vœux* ou des *larmes*, pour ce que ces paroles *il me pleut de pleurer d'elle ou pour elle*, ne signifient pas necessairement, *il me pleut de prier pour elle*, mais peuuent faire ce sens *j'ay pleuré à son sujet*, & deploré *pour elle*, non seulement qu'elle soit morte, mais qu'elle ait esté sujette à la necessité de mourir en vn âge encor verd, à sçauoir en sa 56. année, 2. hors de son pays, & 3. sans espoir de reposer dans le sepulchre qu'elle s'estoit preparé dans Tagaste, car comme tous ces euenemens luy ont esté desauantageux, ils ont peu causer des larmes, sans que celuy qui les a versées se soit engagé à faire priere pour elle, &

ſelon la loy des contraires ie ne vois pas plus de raiſon à conclure *il a pleuré pour ſa mere*, donc *il a prié pour elle*; que ſi quand nous liſons que S. Chryſoſtome conſeille en diuers lieux de *mener dueil* pour les Catechumenes morts en leur ignorance, on penſoit conclure qu'il a (contre l'intention de l'Egliſe) ordonné que l'on expiaſt leurs crimes par des larmes & prieres, c'eſt à dire que l'on entrepriſt inutilement l'impoſſible. La pluſpart des Theologiens, tant anciens que modernes, recognoiſſent bien que Dauid *pleuroit pour ſon fils* Abſalon, d'autant plus amerement que ſon dueil eſtoit (ſelon ſon jugement propre) inconſolable, puis que ce malheureux parricide pourſuiui de l'ire du ciel, & emporté par vne mort violente, & digne de ſon crime, hors du monde, n'eſtoit plus en eſtat d'eſtre aidé, ſoit par prieres, ſoit autrement.

Mais conſiderant que ſainct Auguſtin nous aſſeure qu'à l'heure de la ſepulture de ſa Mere le ſeruice accouſtumé en l'Egliſe de ſon temps fut celebré, & qu'il fit *priere* à Dieu: ie ſuis content d'accorder qu'il a renouuellé ſes ſupplications la nuict ſuiuante, & que quand il a dit, qu'il auoit *pleuré pour elle*, ſon deſſein a eſté de faire entendre qu'il a *prié pour elle en pleurant*: Ainſi ſans debattre du fait, & le preſuppoſant tel que l'on le peut pretendre, ie m'arreſte à remarquer; 1. Qu'il n'a pas creu ny que l'on deuſt apporter à cette ſorte d'office grande façon, puis qu'il a penſé en eſtre quitte pour y auoir employé *vne petite partie d'heure*, ny qu'il fuſt fort neceſſaire, puis qu'il ne l'a pas continué, ny fort bien fondé, puis qu'il a jugé que l'on pouuoit y trouuer *du peché*; joint que (ſelon la creance propre de l'Egliſe Romaine) il s'engageoit à demander vne choſe desja faitte; priant pour celle qu'il eſtimoit (comme eleuée

Nec in eis precibus quas tibi fudimus cũ offerretur pro ea ſacrificium pretij noſtri, iam iuxtà ſepulchrum poſito cadauere, priuſquam deponeretur, ſicut illic fieri ſolet, nec in alijs precibus ego ſteui.

Digitized by Google

en gloire) n'en auoir plus aucun beſoin. Pour mettre cette derniere conſideration en vne plus haute euidence, ie n'ay qu'à rapporter ce qu'il adjouſte immediatement apres, attachant ſon propos au temps auquel il eſcriuoit ſes Confeſſions, *Moy auſſi (ayant le cœur gueri de cette playe en laquelle l'affection charnelle pouuoit eſtre repriſe) ie te verſe maintenant (ô noſtre Dieu) pour cette tienne ſeruante vne toute autre ſorte de larmes qui ſourd d'vn eſprit esbranlé par la conſideration des dangers de toute ame qui meurt en Adam.* Notez ie vous ſupplie, qu'il attribuë à vn cœur *bleſſé d'affection charnelle*, & digne *d'eſtre repriſe*, les *larmes* qu'il auoit *reſpanduës pour ſa mere* la nuict d'aprés ſon decés, & qu'entreprenant de nous en faire le recit il s'eſt obligé à changer ſa premiere diſpoſition, & tout cela neuf ans entiers aprés l'euenement ; veu que ſa Mere expira dans Oſtie le 4. May 389. & fut enterrée le meſme jour, 2. Que la nuit entre le 4. & le 5. *il pleura d'elle, & pour elle*, &c. 3. Que l'an 398. (ſelon la remarque propre qu'il nous en fait en ſes Retractations) il eſcriuoit ſes confeſſions, qu'il reconnoit là-meſme compoſées apres ſes queſtions dediés à Simplician desja Archeueſque de Milan, & qui (ſelon l'ordre ancien des ordinations) ne peut auoir, auant le Dimanche 12. d'Avril, jour de *Quaſimodo*, pris la place de Sainct Ambroiſe, retiré à Dieu le Samedy de Paſques 4. Avril 397.

Ego autem iam (ſanato corde ab illo vulnere in quo poterat rèdargui carnalis affectus) fundo tibi Deus noſter pro illa famula tua longè aliud lacrymarum genus, quod manat de concuſſo ſpiritu conſideratione periculorum omnis animæ quæ in Adam moritur, &c.

Et pour ce qu'aprés auoir tari ſes premieres *larmes*, & *gueri la playe de ſon cœur*, de laquelle il s'eſt rendu luy-meſme accuſateur, il a au commencement de la dixiéme année aprés la mort de ſa Mere, trouué bon d'ouurir *vne autre* ſource de *larmes*, ſe propoſant auec vn eſprit émeu la defunte expoſée a quelque *danger*, & qu'il ne ſeroit ny juſte ny conuenable au reſpect que nous deuons à ſa

Digitized by Google

à ſa ſaincte memoire, de luy imputer à la volée ce que le Poëte diſoit des Amans, que *ſibi ſomnia fingunt*, comme ſi ce grand homme ſeulement pour allarmer ſon eſprit, s'eſtoit peu plaire à peindre des accidens ſans ſujet, & temdre (ſur tout en parlant à Dieu) ce qui n'eſtoit pas; voyons juſques où ſon diſcours peut s'accorder auec ſes propres principes, & (nous deportant d'interpoſer noſtre jugement en ce qui regarde ſon procedé) reduiſons nous à le receuoir de luy-meſme, & à dependre entierement de ſes propres regles. 1. Il eſt conſtant qu'il n'a admis que deux *receptacles* des ames ſortans de leurs corps, car voicy comme il ſe determine au 10. traité ſur la 1. ſelon ſainct Iean, *Celuy qui a veſcu, eſt auſsi mort; ſon ame eſt rauie a d'autres lieux, ſon corps eſt mis en terre, ſi ces paroles-là* (qu'il a recommandées en expirant) *ſe font ou ne ſe font pas, c'eſt ce qui ne le touche point; il fait cependant, il endure autre choſe, ou bien il s'eſjoüit dans le ſein d'Abraham, ou bien il deſire vn peu d'eau dans le feu eternel*; & comme ſelon cette doctrine les deux conditions du bon heur, & du malheur eternel, *le ſein d'Abraham*, & *le feu eternel* ſont immediatement oppoſez; il faut de neceſſité que quiconque ſort de cette vie, ſur le champ, entre ou dans *la joye inenarrable & glorieuſe*, qui ne luy ſera jamais *rauie*, ou dans la miſere inconſolable, & qui ne finira jamais. 2. Il n'eſt pas moins aſſeuré par le certificat que ſainct Auguſtin nous a donné cy-deſſus, que le *ſein d'Abraham eſt le repos des bien-heureux, où nulle tentation n'a lieu.* 3. Il n'eſt pas en fin poſſible qu'il ait creu ſa Mere dés le moment de ſon decés ailleurs qu'au *ſein d'Abraham*; veu qu'il a jugé *mal conuenable de celebrer ſes funerailles auec larmes*, qu'il a eſté dedans ce ſentiment *qu'elle ne mouroit point miſerablement, où pluſtoſt qu'elle*

Ille qui vixit & mortuus eſt, rapitur ad alia loca anima ipſius corpus ipſius ponitur in terra: an fiant illa verba, an non fiant, non ad eam pertinet: tamen alind agit, aliud patitur, aut in ſinu Abrahæ gaudet, aut in igne æterno aquæ modicum deſiderat, &c.

ne mouroit point dutout : qu'il a reconu que [a] *viuifiée en Christ, elle auoit tellement veſcu que le Nom de Dieu auoit eſté loüé en ſa foy & en ſes mœurs*; qu'il s'eſt ſenti obligé à *remercier* Dieu *auec joye de ſes bonnes actions*, qu'il l'a enrollée entre les *enfans* de Dieu, & *citoyens de la Ieruſalem celeſte*, qui ont droict *de reſpondre à l'accuſateur, que leurs debtes leur ſont quittées*, & qui ont *œuuré miſericordieuſement*, & *quitté de cœur les debtes à leurs debteurs*.

a Illa in Chriſto viuificata, & c. ſic vixit vt laudetur nomẽ tuum in fide moribuſque eius, &c.

S. poſitis eius bonis actibus pro quibus tibi gaudens gratias ago, &c.

Scio miſericorditer operatam, & ex corde dimiſiſſe debita debitoribus ſuis, &c.

Tout cela (qui ne peut nullement eſtre ſujet à contredit) preſuppoſé. Ie demande, Quelle *conſideration de peril* pouuoit *eſmouuoir l'eſprit* de S. Auguſtin à *eſpandre des larmes* pour vne Mere qu'il croyoit tellement *morte en Adam*, qu'elle s'eſtoit reposée au *Seigneur*, veu que s'il eſtimoit deuoir dire qu'elle eſtoit *morte en Adam* à l'eſgard de la diſſolution de ſon corps, il eſtoit encore plus obligé à confeſſer qu'elle l'eſtoit *au Seigneur*, entant qu'elle auoit acheué ſa vie en la foy de ſon Nom; & que la diſſolution de ſon corps (changeant en quelque ſorte de nature) eſtoit deuenuë vn paſſage heureux à la vraye vie de ſon eſprit, qu'il recognoiſſoit auoir eſté auparauant *viuifié en Chriſt*, & *acquitté par luy de toutes ſes debtes*. Car quelle riſque y peut-il auoir à courre pour *ceux qui mourans au Seigneur, deslors* (ſelon [b] le dire du S. Eſprit) *ſe repoſent de leurs trauaux?* [c] *les dons & la vocation de Dieu* ne ſont-ils pas *ſans repentance*? & de meſme qu'il n'eſt pas poſſible de [d] *ſeparer de la dilection de Dieu ceux qu'il a aimez en Ieſus-Chriſt*, n'eſt-il pas vray que [e] *nul ne les peut rauir de ſa main*, ny *intenter acuſation contre eux*, ny les *condamner*? & conſequemment qu'il *n'y a aucune condemnation pour eux*, qu'ils [f] *ne verront point la mort*, & qu'ils [g] *ſont* deſja *paſſez de la mort à la vie*? Sainct Auguſtin le confeſſe & publie

b Apoc. 14. 13.
c Rom. 11. 29.
d Rom 8. 38. 32. 33.
e Iean 10. 28.
f Iean 8. 51.
g Iean 5. 24.

Digitized by Google

hautement, disant au 48. traitté sur S. Iean : *Que peut le loup ? que peut le larron & voleur ? ils ne perdent que ceux qui sont predestinez à la mort*, &c. *De ces brebis-là* (telle qu'estoit selon sa description propre sa bonne Mere saincte Monique) *ny le loup n'en rauit, ny le larron n'en enleue, ny le voleur n'en tuë, celuy qui cognoist ce qu'il a donné pour elles, est seur de leur nombre.*

Quid potest lupus? quid potest fur & latro? non perdunt nisi ad interitum prædestinatos, &c. De ouibus istis nec lupus rapit nec furvolitt, nec latro interficit, securus est de numero earum qui pro eis nocuit quod dedit, &c.

I'aduoüe de tresbon cœur que les considerations suiuantes de Sainct Augustin sont tresjustes & tres-bien fondées, *Ie n'ose dire qu'aucune parole ne soit sortie de sa bouche contre ton commandement, depuis que tu l'as regenerée par le bapteſme, & il a esté dit par la verité qui est ton fils*, Si quelqu'vn dit à son frere, fat, il sera coulpable de la gehenne du feu, *& malheur à la vie mesme loüable des hommes, si (ayant mis à part la misericorde) tu en fais la discussion.* Car puis que Sainct Iean proteste de soy-mesme & de tous les fideles, [i] *Si nous disons que nous n'auons point de peché nous nous seduisons nous-mesmes, & verité n'est point en nous*, & *nous faisons Dieu menteur*, puis que le Prophete (à l'oracle duquel S. Augustin se remet expressement) s'escrie [k] *N'entre point en jugement auec ton seruiteur d'autant que nul viuant ne sera justifié deuant toy*; puis que Iob celuy qui (selon le jugement de Dieu mesme) a esté *entier & droit, craignant Dieu, & se retirant du mal*, Iob dis je reuenu à soy-mesme s'est senti obligé à faire ceste humble confession, [l] *I'ay parlé & ie n'y entendois rien*, &c. *I'ay horreur* d'auoir ainsi parlé *& m'en repens sur la poudre & sur la cendre*, Qui seroit si insensé de nier, soit de Saincte Monique, soit d'aucun autre des bien-heureux, qu'il ait jamais *failli en parler contre le commandement de Dieu depuis son bapteſme*, ou de s'imaginer que sa vie en la profession du Christianisme, ait esté si parfaite qu'elle

Non audeo dicere, ex quo eam per baptismū regenerasti nullum verbum exisse ab ore eius contra tuum præceptū, Et dictum est a veritate filio tuo? [k] Si quis dixerit fratri suo fatuus reus gehennæ erit, (Matt. 5. 22.) *& væ etiam laudabili vitæ hominum si remotâ misericordiâ eam discutias, &c.*

[i] 1. Io. 1. 8. 10.

[k] Ps. 143. 2.

[l] Iob. 42. 3. 6.

Digitized by Google

ait peu subsister dans la *discussion d'vn jugement sans misericorde?*

Mais demeurant d'accord de toutes les pieuses & necessaires considerations, que S. Augustin a faittes sur le cours de la vie de sa Mere, ie cherche & ne puis trouuer la raison de la consequence qu'il en a voulu tirer pour se croire obligé a prier comme *esbranlé* par la crainte de quelque *peril* imminent, pour celle qui (par sa confession mesme) auoit obtenu la *quittance* de toutes *ses debtes*, & (comme Sainct Cyprian disoit de tous les fideles) *tirée des tourbillons de ce monde, estoit arriuée au port d'vne seureté eternelle.* Quelque peché que l'on suppose qu'elle ait commis depuis son bapteſme, l'ayant deploré serieusement, & auec vn fidele recours à la *m bonne odeur de Christ*, *n le sang* duquel (comme Sainct Iean declare) *nous purifie de tout peché, sa o conscience arrousée* de ce precieux *sang*, & pleinement *nettoyée des œuures mortes:* est demeurée absolumẽt deschargée deuant Dieu, comme Sainct Augustin luy-mesme exposant les paroles de S. Iean le reconnoist, disant: *p Dieu nous a donné vne grande seureté, a bon droit nous celebrons la Pasque depuis que le sang du Seigneur* par lequel nous sommes purgez de tout peché, *a esté respandu. Soyons en asseurance, le Diable tenoit contre nous vne scedule de seruitude, mais elle a esté effacée par le sang de Christ*, &c. *Si de l'infirmité de ta vie le peché se glisse en te surprenant, voi-le aussi tost, qu'il te déplaise aussi tost, condamne-le aussi tost, & lors que tu l'auras condamné, tu viendras asseuré vers ton juge, là tu as vn aduocat, ne veille point auoir peur de perdre la cause de ta confession,* veu donc que Sainte Monique est expirée *en recommandant son ame à son fidele Createur*, & implorant sa misericorde en vertu du merite eternel de ce sang bien heureux *l'vnique oblation*, au-

m Cant. 1. 3. 2. Cant. 15.
n Ioan. 1. 7.
o Heb 9. 14.
x Pet. 1. 19.

p Magnam securitatem dedit Deus, meritò Pascha celebramus: vbi fusus est sanguis Domini quo purgamur, ab omni dilecto: sumus securi, cautionem contrà nos diabolus seruitutis tenebat, sed sanguine Christi deleta est, &c. Si de infirmitate vitæ surrepserit peccatum, continuò vide, continuò displiceat, continuò damna, & cum damnaueris securus ad iudicem venies; ibi habes aduocatum noli timere ne perdas causam confessionis tuæ, &c.
In 1. Ioan. tract. 1.

Digitized by Google

quel l'auoit des ja lauée de ſon peché originel, & *conſacrée pour touſjours*; rien ne pouuoit l'empeſcher *d'aller auec vn vray cœur, & en pleine certitude de foy* vers les *lieux Saincts*, dans leſquels ce ſang vrayement diuin luy auoit acquis *la liberté d'entrer*, & Sainct Auguſtin qui n'auoit (déslors qu'elle eſt *délogée du corps pour eſtre auec Chriſt*) aucune iuſte cauſe de crainte, ne pouuoit (neuf ans entiers aprés qu'ayant rendu ſon eſprit à Dieu, elle a eſté enſaiſinée de ſon bon-heur) eſtre dans la neceſſité de requerir pour elle que Dieu *luy quittaſt ſes debtes, n'entraſt point auec elle en jugement, glorifiaſt ſa miſericorde par deſſus ſon jugement*, & fiſt en ſomme ce qui eſtoit desja fait: Auſſi le reconnoit-il *ſur le champ* jngenument, diſant: *Et ie croy que tu auras desja fait, ce que je te prie* de faire, *mais approuue Seigneur les* propos *volontaires de ma bouche.*

q Petr. 4. 19.
r Heb. 10. 14 19. 22.
s Pſal. 2. 23.

Et credo iam feceris quod te rogo, ſed voluntaria oris mei approba Domine, &c.

Voila donc (par ſa confeſſion propre) l'office qu'il entreprenoit de rendre à ſa Mere, vne demande purement *arbitraire* de ce qui auoit eſté auparauant accompli, & par cela meſme n'eſtoit plus en eſtat d'eſtre demandé, mais qui le mouuoit à faire apres vn ſi long temps des requeſtes ſi inſtantes & preciſes pour ſa Mere, qui auoit touſjours depuis ſon enfance eſté en exemple d'vne rare & conſtante vertu, & qui s'eſtoit embraſée d'vn ſi grand zele pour la pieté, qu'elle auoit gagné au Seigneur toute ſa maiſon, ſans rien dire de ſon Pere qui auoit eſté d'vn naturel turbulent, & ſi peu pieux, qu'il n'auoit peu ſe reſoudre a embraſſer le Chriſtianiſme auant la fin de ſa vie, ſans disje en rien dire, ſinon par occaſion indirectement & par ce ſeul petit mot qui monſtre qu'il le croyoit bien-heureux: *Qu'elle ſoit en paix auec ſon mari*; Patrice eſtoit-il plus aſſeuré en la poſſeſſion de *la paix*, & auoit il moins beſoin des ſuffrages

Sit in pace cum viro, &c.

Digitized by Google

de ſon fils, que Monique qui l'auoit tousjours paſſé en bonnes qualitez, & auoit eſté l'inſtrument de ſa conuerſion à Dieu? Ie Reſpons que S. Auguſtin, qui a ſi diſtinctement remarqué l'inegalité des conditions de ſes parens, ne pouuoit tomber dans vne ſi grande erreur d'eſtimer ſes prieres plus neceſſaires à ſa Mere, qu'à ſon Pere qui (pour auoir eſté moins recommandable) ſembleroit en auoir eu plus grand beſoin.

Mais qu'il a eſté induit à prier nommément *pour ſa Mere*, non (comme on pourroit penſer) par obeïſſance à la couſtume generale de l'Egliſe de ſon temps, laquelle (eſtant vniforme pour tous) l'euſt autant obligé à parler de ſon Pere, qu'à faire mention de ſa Mere; mais par le commandement que ſa Mere luy en auoit fait en mourant, & par le deſir qu'il auoit de correſpondre à ſa derniere volonté, de laquelle il aimoit mieux ſe conſtituer executeur que cenſeur; Ce deſir donc preualant en luy par deſſus toutes autres conſiderations, non ſeulement il *a trouué bon de la pleurer* la nuit d'aprés ſon decez, mais neuf ans aprés, s'eſtant engagé a en deſcrire l'hiſtoire, & rapporter ſes dernieres paroles; pour y ſatisfaire auec vne entiere complaiſance, il s'eſt eſmeu de meſme que s'il l'euſt euë deuant ſes yeux en quelque *danger*, pour en ſuitte addreſſer à Dieu les meſmes ſupplications que l'on feroit pour ceux qui demeureroient encore embaraſſez dans les combats de cette vie: quoy qu'il confeſſaſt qu'elles auoient desja eu leur accompliſſement; puis ſe ramenteuant le dernier commandement qu'il auoit receu de la defuncte (ſans mettre en queſtion s'il eſtoit encore de ſaiſon) il s'y eſt conformé comme deuant, & a enfin requis ſes Lecteurs d'en entreprendre (en quelque temps & lieu que ce ſoit) l'execution. Voila pourquoy à deſſein de rendre raiſon de ſa

Digitized by Google

priere que le Seigneur daignaſt *approuuer* les paroles ou offrandes *volontaires de ſa bouche*, il adjouſte, *Namque illa imminente die reſolutionis ſuæ non cogitauit ſuum corpus ſumptuosè contegi, aut condiri aromatibus, aut monumentum electum concupiuit, aut curauit ſepulchrum patrium: non iſta mandauit nobis, ſed tantummodo memoriam ſui ad altare tuum fieri deſideranit*, &c. *Nemo à protectione tua dirumpat eam, non ſe interponat nec vi, nec inſidijs leo & draco: neque enim reſpondebit illa nihil ſe debere nè conuincatur & obtineatur ab accuſatore callidò, ſed reſpondebit dimiſſa ſua debita ab eó, cui nemo reddet quod pro nobis non debens reddidit. Sit ergo in pace cum viro*, &c. *Et inſpira Domine Deus meus, inſpira ſeruis tuis fratribus meis, filijs tuis Dominis meis, quibus & voce, & corde & literis ſeruio, vt quotquot hæc legerint, meminerint ad altare tuum Monica famulæ tuæ cum Patriciô quondam eius conjuge, per quorum carnem introduxiſti me in hanc vitam quemadmodum neſcio. Meminerint cum affectu pio parentum meorum in hac luce tranſitoria, & fratrum meorum ſub te patre in matre Catholica, & ciuium meorum in æterna Ieruſalem, cui ſuſpirat peregrinatio populi tui ab exitu vſque ad reditum, vt quod à me illa popoſcit extremum, vberiùs illi præſtetur in multorum orationibus, tam per confeſſiones quàm per orationes meas*, &c. *Car le jour de ſon decez eſtant ſur le point d'arriuer, elle n'a point eu en penſée que ſon corps fuſt ſomptueuſement couuert, ou embaumé d'odeurs aromatiques, ny n'a point deſiré de monument choiſi, ny ne s'eſt ſouciée du ſepulchre paternel, elle ne nous a point recommandé ces choſes, mais elle a deſiré ſeulement que l'on fiſt memoire d'elle à ton Autel*, &c. *Que perſonne ne la ſepare violemment de ta protection; que ny par force ny par embuſche le lion & le dragon ne s'interpoſent point; car elle ne reſpondra pas qu'elle ne doiue rien, de-*

peur qu'elle ne ſoit conuaincuë & obtenuë par l'aduerſaire rusé : mais elle reſpondra que ſes debtes luy ont eſté quittées par celuy auquel perſonne ne rendra ce qu'il a rendu pour nous ne le deuant pas, &c. Inſpire auſſi Seigneur mon Dieu, inſpire à tes ſeruiteurs mes freres, à tes enfans mes Seigneurs, auſquels ie ſers du cœur de la voix, & des lettres, que tous ceux qui liront ces choſes, ſe ſouuiennent à ton Autel de Monique ta ſeruante auec Patrice autrefois ſon mary, par la chair deſquels tu m'as (je ne ſçay comment) introduit en cette vie : Qu'ils ſe ſouuiennent auec vne affection pieuſe, de mes parens en cette lumiere paſſagere, de mes freres ſous toy Pere en noſtre Mere Catholique, & de mes Citoyens en l'eternelle Ieruſalem, pour laquelle le pelerinage de ton peuple ſouſpire depuis l'iſſuë iuſqu'au retour, afin que ce qu'elle a requis de moy le dernier, luy ſoit plus abondamment fourny és Oraiſons de pluſieurs, tant par mes confeſſions que par mes Oraiſons.

Iuſques icy i'ay rapporté les paroles de Sainct Auguſtin qui iuſtifient 1. que la ſeule occaſion qu'il auoit l'an 398. meu à conceuoir des *Prieres* pour ſa Mere decedée neuf ans auparauant, & deslors (ſelon ſes preſuppoſitions propres) *bien-heuſe*, eſtoit la requiſition qu'elle luy en auoit faite en mourant : 2. que ces *Prieres* (par ſa confeſſion meſme) n'eſtoient ny ne pouuoient eſtre neceſſaires à celle pour qui elles eſtoient ou pouuoient eſtre faites, puis qu'elle auoit droit de *reſpondre à l'accuſateur que les debtes luy auoient eſté quittées*, & pourtant qu'elle n'en auoit plus a craindre les conſequences : car qui peut eſtre *ſeparé de la protection de Dieu*, que par *le peché*, qui ſeul (ſelon le dire du Prophete Eſaye) *fait* proprement *barriere entre* l'homme *& ſon Dieu, faiſant qu'il cache ſa face, & n'oye pas* pour *proteger* ? le peché (qui n'eſt plus dés l'heure qu'il eſt expié & quitté) peut-il rien

rien au prejudice de celuy qui en a eſté vne fois liberé? & y a-t'il entendement capable de conceuoir, que ce qui n'eſt point ſoit ou puiſſe eſtre cauſe dequoy que ce ſoit, veu *qu'eſtre cauſe*, c'eſt non ſeulement *eſtre*; mais *eſtre* en quelque ſorte *actif*? qui eſt auſſi ſujet à *l'interpoſition du lion & dragon* pour ſouffrir le rauage ouuert de ſes *violences*, & le dommage couuert de *ſes embuſches*, que celuy qui eſt (comme *debteur non acquitté*) tiré deuant le formidable tribunal de la juſtice vengereſſe de Dieu? *les debtes* (quelles qu'elles ſoient) peuuent elles de droit eſtre exigées de ceux qui ſont (par la remiſe du creancier) abſolument *quittes*? y a t'il en fin du malheur a craindre pour ceux de qui le Seigneur, [b] *a emporté les pechez ſur le bois* & [c] *cancellé l'obligation?* 3. Que Rome qui n'a plus en ſa communion aucun qui face *priere* pour Sainte Monique, qu'elle a tirée du rang de ceux au profit deſquels elle deſtine ſes ſuffrages, pour l'eſleuer [d] en la claſſe des eſprits glorieux, deſquels elle demande l'interceſſion, quelque bruit qu'elle faſſe de l'exemple de S. Auguſtin, non ſeulement ne ſatisfait pas à la requiſition de ce grand homme plus que les proteſtans, qu'elle accuſe comme *deſerteurs de l'ancienne tradition*; mais ne juge ny juſte ny raiſonnable d'y ſatisfaire; & comme elle ne croit pas manquer à ſon deuoir, en ſe deportant de *prier* pour Saincte Monique, à cauſe qu'elle l'eſtime *bien-heureuſe*, & (comme telle) n'eſtre plus en eſtat de receuoir de l'aide des viuans par leurs *prieres*, ny deuoir attendre (ſelon la demande de Sainct Auguſtin) *des inſpirations de Dieu* qui les pouſſent à demander des choſes desja faites, & entreprendre ce qu'elle ne juge ny raiſonnable ny faiſable. Les Proteſtans (qui ſuiuent en cela ſon ſentiment d'autant plus volontiers qu'ils le reconnoiſſent conforme à la parole de Dieu & à la rai-

b 1. Petr. 2. 24.
c Coloſſ. 2. 14.

d Voyez les Martyrologes au 4. May.

ſon) ne peuuent (quoy qu'elle die au contraire) ſe perſuader qu'ils faillent en ne reconnoiſſant ny aucun objet d'adoration Religieuſe (quelle que l'on la puiſſe conceuoir) autre que *Dieu* [e] ſeul, Pere, Fils & S. Eſprit *benit eternellement*, ſelon que Rome elle meſme exprime le [f] premier de ſes cõmandemens *Vn ſeul Dieu tu adoreras* : ny aucun *aduocat* proprement dit, autre que celuy qui eſt propoſé à tous les Chreſtiens par S. Iean [g] comme *propitiation pour les pechez de tout le monde*. Car comme ils ont appris de S. Paul [h] que *le Mediateur entre Dieu & les hommes eſt vn*, à ſçauoir *Ieſus-Chriſt homme qui s'eſt donné en rançon ſoy-meſme pour tous*, d'où Auitus Archeueſque de Vienne inferoit [i] que ſi noſtre Seigneur *n'eſtoit* ſelon ſa nature humaine *priſe* en vnité de perſonne, *paſſé en la nature de la Diuinité, non ſeulement il n'auroit peu diſſoudre par aucune interceſſion l'obligation du genre humain, mais auſſi auroit porté luy meſme le faix de la ſcedule paternelle*. Ils ſe tiennent Religieuſement à la proteſtation que faiſoient les premiers Chreſtiens touchant leurs Martyrs [k] *Nous adorons celuy qui eſt Fils de Dieu, mais nous aymons (ſelon qu'il eſt requis) les Martyrs comme diſciples & imitateurs du Seigneur* : & à celle de S. Auguſtin, [l] *Nous honorons les Martyrs par ce culte de dilection & ſocieté, par lequel en cette vie les Saincts hommes de Dieu ſont auſſi honorez*. Concluans de-là que (ſelon le commun ſentiment de la plus pure antiquité) on ne peut legitimement apporter aucun autre *honneur que ciuil & de ſocieté* aux Citoyens de *la Ieruſalem d'en haut*, ſoit qu'ils ſoient actuellement eſleuez en cette bienheureuſe demeure, ſoit qu'ils y tendent, qu'au reſte il y ont eſté & y ſeront touſiours recueillis dés leur départ de ce monde, & que le Conuoy honorable de leur corps mis en depoſt dans

e Rom. 9. 5.

f Deut. 6. 13. Matth. 4. 10.

g 1. Iean. 2. 12.

h 1. Tim. 2. 5. 6.

i Epiſt. 2.

k Apud Euſeb. lib. 4 c. 15.

l aduerſ. Fauſt. lib. 20. c. 21.

Digitized by Google

la ſepulture n'a jamais eu aucune ceremonie qui n'ait ſerui à demonſtrer la certitude & la joye que les ſuruiuans auoient de leur bon-heur.

CHAPITRE XXXVIII.

Preuues du ſentiment des Proteſtans, par les eloges donnez anciennement aux fideles decedez.

AVTANT en peut-on dire des *eloges* dont les grands Hommes de l'Antiquité ont honoré la memoire de ceux-là meſme pour leſquels la couſtume vouloit que l'on fiſt des prieres. Euſebe [m] parlant de la mort d'Helene decedée le 18. Aouſt enuiron l'an 330. ὅτι τὴν κρείττονα λαχεῖν ἐκαλεῖτο, &c ὡς μὴ πεθναίαν εἰκότως τὴν τελσμακαρείαν τοῖς ὠ φρονοῦσι δηκεῖν, μεταβολὴν δὲ ἡ μετάθεσιν ἀληθεῖ λέγω τῆς ψευδοὺς ζωῆς ὅτι τὴν ὑφάνσιν ἐπομαῖαν, ἀνεσοιχειῶσθαι γοῦν αὐτὴ ψυχὴ, ὅτι τὴν ἄφθαρτον καὶ ἀγγελικὴν οὐσίαν θεὸς τὸν αὐτῆς ἀναλαμβανομένην σωτῆρα.

Elle eſtoit appellée à vn meilleur lot, &c. *tellement que ceux qui auoient vn droit ſentiment eſtimoient à bon droit que cette* Dame *trois fois heureuſe ne mouroit point, mais attendoit (à dire le vray) le changement & tranſport de la vie terrienne en la celeſte. Son ame donc retournoit à ſon principe, eſtant admiſe en vne eſſence incorruptible & Angelique prés de ſon Sauueur.* Et de Conſtantin, qui (ſe diſpoſant à la mort) proteſtoit de ſoi [n], *qu'il ſe haſtoit, & ne remettoit point ſon acheminement vers ſon Dieu*, il certifie que le Dimanche 22. May 337. jour de Pentecoſte, θεὸς τὸν αὐτοῦ θεὸν ἀναλαμβάνοντα, ὑπατοῖς μὲν τὸ συγγενὲς σεβασθὲς ἔχειν, αὐτὸς δ' ὅσον ὦ αὐτοῦ τῆς ψυ-

[m] De vita lib. 3. c. 45.

[n] σπεύδειν, μηδ' ἀναβάλλεσθαι τὴν πρὸς τὸν αὐτοῦ θεὸν πορείαν.

χῶ· τοιοῦτο τὸ ἐν φιλοθέοις τῷ ἑαυτοῦ θεῷ συναπτόμενος. c. 64. *Il fut recueilly auec son Dieu, laissant à posseder aux mortels ce qui estoit de mesme, & quant à luy attachant à son Dieu tout ce que son ame auoit d'intelligible & d'aimé de Dieu.* Apres representant la creance commune de tous les sujets de l'Empire touchant sa beatitude, il adjouste, ἱερεῖ μὲν σχῆμα ἀπεικάσαντες ἐν χρωμάτων γραφῇ, ὑπὲρ ἀψίδων ἱερείων ἐν οὐρανείῳ ἁρμονίᾳ ἁρπαζόμενον αὐτὸν τῇ γραφῇ ἐπιδιδόντες, &c. c. 69. *Ayant formé la figure du Ciel en vne peinture de couleurs, ils le peignoient au dessus des voutes celestes reposant en la demeure du Ciel*, &c. νομίσματα ἐχαράττοντο τύπῳ τοιῷδε μὲν ἀπεικονίζοντες τὸν μακάριον ἐγκεκαλυμμένον τὴν κεφαλὴν σχήματι, θ'ἁπέρου δὲ μέρους ἐφ' ἅρματος τετράπτου λευκόχου τρόπον ὑπὸ δεξιᾶς ἄνωθεν ἐκτεινομένης αὐτῷ χειρὸς ἁρπαζόμενον, c. 73. *Ils grauoient sa figure sur des medailles, portant à l'endroit le bien heureux auec la teste voilée, & au reuers le mesme monté sur vn char à quatre cheuaux à guise de cocher enleué par vne main tenduë vers luy d'enhaut à droite.* Ce qui pouuoit auoir son rapport à l'enleuement d'Elie plustost qu'aux Apotheoses Payennes, ausquelles Constantin rangé à la profession du Christianisme auoit absolûment renoncé.

Sainct Athanase qui remarque que sainct Antoine auoit veu le Moine Ammon ἀναγόμενον, πολλὴν τὴν τῶν ἀπαντώντων γενομένην χαρὰν. *enleué de la terre, & la joye de ceux qui luy venoient à la rencontre grande:* asseure que le 17. Ianuier 358. ὥσπερ φίλους ἰδὼν τοὺς ἀλλήλους ἀπ' αὐτοῦ καὶ δι' αὐτὸν θεωρητὰς γενομένους ἐξέλιπε. *comme ayant veu des amis qui venoient vers luy, & tout joyeux à cause d'eux il faillit*; Le mesme (racontant l'attentat de Magnentius sur la vie de Constans assassiné le 18. Ianuier 350. & comptant ce Prince entre les Martyrs, vse de ces notables paroles, τῷ μὲν σὺν μακαρίτῃ τὸ γήρᾳ εἰς μαρτύριον, ο *Cela tourna en martyre au Bien-heureux*; Sainct Gre-

ο Apol. ad Constant.

Digitized by Google

goire de Nazianze represente en la gloire celeste Constantius, qui apres auoir persecuté par mespriſe les orthodoxes, estoit decedé le 3. Nouembre 361. ὑ πολὺ χρεῖττονα χιτῶνα τῆς ἡμετέρας μέμψεως μᾶλλον τῷ θεῷ πλαγιάζοι, καὶ τῆς ἐκεῖ δόξης κληρονομήσαιτο, καὶ πόῤῥω μεταχωρήσαιτο ὅσον μεταθέσεως τῆς βασιλείας, p *Ie conçoi qu'il est au dessus de nostre reprehension, placé auec Dieu, & enſaiſiné de l'heritage de la gloire qui eſt là, & tranſporté autant loin de nous qu'il faut pour eſtre transferé d'vn Royaume à l'autre:* Le meſme dit de ſon frere Cæſarius decedé le 25. Fevrier enuiron l'an 369. τῆς κοινῆς ψυχῆς, ἣν τὸ πνεῦμα δι' ὕδατος ἀνεμόξωσεν ἄξια τὰ μέγα κερδανθέντα, q *Il recueille les recompenſes de ſon ame creée de nouueau, & que l'eſprit auoit reformée par l'eau:* De ſa ſœur Gorgonia, decedée peu aprés l'an 372. le 9. Decembre, μακρῷ πιστότερα τὰ παρόντα σοι τῶν, ἃ κᾀ τὰ ἐφάμιλλα, ὄχλος ἑορτάζοντων, ἀγγέλων χορεία, πάντων θεωρία, τῆς τε ἄλλης καὶ τῆς ἀπλήστου τριάδος ἔλλαμψις καθαρωτέρα τε καὶ τελεωτέρα. r *Les choſes qui te ſont maintenant preſentes, ſont beaucoup plus pretieuſes, que celles qui ſe voyent, le ſon de ceux qui font la feſte, le bal des Anges, l'ordre celeſte, la contemplation de la gloire, & plus que toute autre choſe l'irradiation de la Trinité qui eſt au deſſus de tout, la plus pure & la plus parfaite.* De ſainct Athanaſe, decedé le 2. May 271. s *Que tu veilles nous regarder d'enhaut.* De Gregoire ſon pere decedé l'an ſuiuant, t *Notifie nous en quel lieu de gloire tu és, & la lumiere qui eſt autour de toy.* De ſon cher amy ſainct Baſile decedé le 1. Ianuier 378. u *Il eſt maintenant és Cieux.* Sainct Gregoire de Nyſſe, de S. Ephraim decedé le 28. du meſme mois, εἰς τὸν ἀκοίμητον λιμένα τῆς αἰωνίου βασιλείας ἐξέπλευσε καὶ εὐπρόσδεκτος πᾶσι δὲ τοῖς ὁμοίοις ψυχὴν ἀλλαχοῦ εἰκάζειν καὶ καταλιῖσαι, ἢ δῆλον ἐν σκηναῖς ἁγίαις, ὅπου πάντες ἄγγελοι, ὅπου δῆμοι πατριαρχῶν, ὅπου χοροὶ προφητῶν, ὅπου θρόνοι ἀποστόλων, ὅπου καὶ τῶν μαρτύρων, ὅπου ὅσιοι

p Orat. 3.

q Orat. 10.

r Orat. 11.

s αὐτὸς ἀνωθὲν ἡμᾶς ἐποπτεύοις. Orat. 21.

t γνώρισον ἡμῖν πῶς πολὰ εἶ δόξης, καὶ τὸ περὶ σὲ φῶς.

u νῦν ὁ μὲν θεῖος ἐν οὐρανοῖς.

ὠφελειών, ὅπου διδασκάλων λαμπρότης, ὅπου φραδικόχων παίγνεις, ἡ ἦχος χαθαρὸς τῶν ὑπὲρθεν ἐορταζόντων, εἰς ἐκεῖνα τὰ ἀγαθὰ, ἃ ὀφθαλμὸς οὐκ εἶδε, οὖς οὐκ ἤκουσε, εἰς ἐκεῖνον τὸν ἱερὸν ἐφίσησε χῶρον ἡ τῶν μακαρίων καὶ ἀοιδίμων πατρὸς ἡμῶν πολυμακαριστος καὶ ἀγία ψυχή. *Il eſt expiré dans le port tranquille du Royaume eternel, & y eſt le bien receu: Mais où ailleurs peut-on conjecturer que l'ame de celuy-là ait eſté depoſée ſinon (& cela apertement) és tabernacles celeſtes, où ſont les bataillons des Anges, les peuplades des Patriarches, les chœurs des Prophetes, les thrones des Apoſtres, la joye des Martyrs, la gayeté des Saincts, la ſplendeur des Docteurs, l'aſſemblée des premiers nez, le ſon pur de ceux qui là font la feſte? En ces biens eſquels les Anges deſirent ſe pancher pour les voir, en ce lieu ſacré, l'ame tres-heureuſe en toutes ſortes & ſaincte de noſtre bien heureux Pere & digne d'eſtre celebré eſt paſſée.* Du grand Meletius Archeueſque d'Antioche decedé le 12. Feurier 381. auant que d'auoir peu joüir de la communion de Rome, [x] *non plus à trauers d'vn miroir & obſcurement, mais face à face il prie Dieu.* De Pulcheria fillette de l'Empereur Theodoſe, [y] *Elle a eſté transferée de royaume en royaume.* De Flacilla premiere femme du meſme Prince decedée l'an 385. [z] *Elle a ſa conuerſation dans le Palais royal du Ciel.*

x οὐκέτι δι' ἐσόπτρου ἐν αἰνίγματος, ἀλλ' αὐτοπροσώπως ἐντυγχάνει τῷ θεῷ.

y ἐκ βασιλείας εἰς βασιλείαν μετέστη.

z ἐν τοῖς βασιλείοις τὴν διαγωγὴν ἔχει.

Sainct Ambroiſe de ſon frere Satyrus decedé le 17. Septembre 383. *De iſtius beatitudine dubitare nequaquam debemus, &c. nous ne deuons nullement douter de la beatitude de celui-cy*: De l'Empereur Valentinian ſecond deux mois aprés ſon aſſaſinat arriué le Samedi de la Pentecoſte 15. May 382. auant que ce Prince euſt receu le Bapteſme, *Ille iam talis, vt ei nihil timeatis ſicut ante &c. quaero vtrum aliquis ſit poſt mortem ſenſus, annullus, ſi eſt, viuit, imò quia eſt, vitâ iam fruitur aternâ, &c. dolendum eſt quod nobis citò raptus, con-*

Digitized by Google

ſolandum quod ad meliora tranſierit, &c. *proſpicit nos ſancta anima de loco ſuperiore, tanquam inferna reſpiciens*, &c. *nunc lumen à ſole iuſtitiæ mutuata clarum diem ducis*, &c. *pulcherrimus inceſſus eius, & volatus in cœlum*, &c *quod in terris ſeminaſti hîc mete*, &c. *deterſa labe peccati ablutus aſcendit quem ſua fides lauit, & petitio conſecrauit*, &c. *cum fratre coniunctus æternæ vitæ fruitur voluptate*, &c. *Il eſt maintenant tel, que vous ne craignez rien pour luy, comme auparauant*, &c. *ie demande s'il y a quelque ſentiment aprés la mort, ou s'il n'y en a point; s'il eſt, il vit: ou pluſtoſt par ce qu'il vit, il joüit des-ja de la vie eternelle*, &c. *Il faut ſe plaindre de ce qu'il nous a eſté toſt raui, & ſe conſoler de ce qu'il eſt paſſé en vn eſtat meilleur*, &c. *Tu nous regardes (ſaincte Ame) d'vn lieu plus haut, comme jettant la veuë ſur des choſes baſſes*, &c. *maintenant empruntant la lumiere du ſoleil de juſtice, tu joüis d'vn jour clair*, &c. *ſa demarche eſt tres-belle, & vn vol dans le ciel*, &c. *Ce que tu as ſemé en terre moiſſonne-le icy*, &c. *ayant eſſuyé la tache du peché celuy que ſa foy a laué, & ſa demande conſacré, eſt monté nettoyé*, &c. *conjoint auec ſon frere* (Gratian) *il joüit du plaiſir de la vie eternelle.* de l'Empereur Theodoſe decedé le 17. Ianuier 395. *Regnum non depoſuit ſed mutauit, in tabernacula Chriſti iure pietatis adſcitus, in illam Hieruſalem ſupernam vbi nunc poſitus dicit*, [a] Sicut audiuimus, ita & vidimus in ciuitate Domini virtutum, &c. *Abſolutus dubio certamine fruitur nunc Auguſtæ memoriæ Theodoſius luce perpetuâ, tranquillitate diuturnâ, & pro ijs* * *quæ* geſſit in corpore *remunerationis diuinæ fructibus gratulatur*, &c. *meruit ſanctorum conſortia*, &c. *manet in lumine*, &c. *ſanctorum cœtibus gloriatur*, &c. *illic nunc complectitur Gratianum*, &c. *qui requiem animæ ſuæ poſſidet*, &c. *tranſiuit pius de caligine ſæculari ad lumen æternum*, &c. *nunc ſe regnare cognoſcit, quan-*

[a] Pſal. 48. 9.

* 2. Cor. 5. 10.

* Epist. 59. *do in regno Domini Iesu est*, & * *considerat templum eius*, &c. *Beata planè quæ paradisi incolam susscipis, & habitatorem supernæ illius ciuitatis angusto sepulti corporis tenebis hospitio*, &c. *il n'a pas deposé mais changé la dignité Royale, estant admis par le droit de la pieté és tabernacles de Christ, en cette* Ieruſalem d'enhaut *ou estant maintenant placé il dit*, de meſme que nous l'auons oüy nous l'auons veu en la cité du Dieu des Vertus, &c. *congedié d'vn combat douteux, Theodose d'vne auguste memoire joüit maintenant d'vne perpetuelle lumiere, d'vne tranquillité de longue durée, & se conjoüit auec soy-meſme pour les choses qu'il a faites en son corps, ayant les fruicts de la remuneration diuine, &c. il a obtenu la compagnie des Saincts*, &c. *il demeure en la lumiere*, &c *il se glorifie des assemblées des Saincts, là maintenant il embrasse Gratian*, &c. *qui possede le repos de son ame*, &c. *estant pieux il est passé de l'obscurité du siecle à la lumiere eternelle*, &c. *maintenant il cognoit qu'il regne, veu qu'il est dans le regne du Seigneur Iesus* & conſidere ſon temple, &c. Conſtantinople *tu és manifestement heureuse, qui reçois vn hoste de Paradis, & garderas dans l'estroit hostel du Sepulchre vn habitant de cette cité là qui est d'enhaut.* Et d'Aſcholius Archeueſque de Theſſalonique * decedé enuiron l'an 385. *est superorum incola, possessor ciuitatis æternæ, illius Hierusalem quæ in cœlo est, videt illic facie ad faciem*, &c. *il est habitant des lieux qui sont en haut, possesseur de la cité eternelle, de cette Ieruſalem qui est au Ciel, & void là face à face.*

* Pſal. 27. 4.

b Epist. 25. S. Hierome de Blæſilla decedée l'an 382. b *postquam sarcina carnis abjecta ad suum anima renolauit authorem, in antiquam possessionem diù peregrinata conscendit*, &c. *videbatur mihi tunc clamare de cælo* non agnoſco veſtes, amictus iſte non eſt meus, &c. *Iesum Blæsilla nunc sequitur, sanctorum Angelorum*

Angelorum nunc consortio fruitur, &c. *de tenebris migrauit ad lucem*, &c. *cum Christo viuit in cœlis*, &c. *ayant mis bas l'equippage de la chair, l'ame est reuolée à son autheur, apres auoir long temps voyagé elle est montée en son ancienne possession, &c. elle me sembloit*, lors (que l'on paroist sa biere) *crier du Ciel*, Ie ne reconnois point ces habits-là, cette couuerture n'est point mienne, &c. *Blæsilla suit maintenant Iesus, & iouït maintenant de la compagnie des Saincts Anges*, &c. *elle est passée des tenebres à la lumiere*, &c. *elle vit auec Christ dans les Cieux.* De Lea decedée le 22. Mars 384. [c] *Vniuersorum gaudijs prosequenda, quæ calcato diabolo coronam securitatis accepit*, &c. *nunc pro breui labore æterna beatitudine fruitur, excipitur Angelorum choris Abrahæ sinibus confouetur*, &c. *Christum sequitur & dicit* * *Quæcumque audiuimus, ita & vidimus in ciuitate Dei nostri*, &c. *celle-là doit estre accompagnée de la joye de tous qui ayant foulé aux pieds le Diable a receu la couronne d'asseurance*, &c. *maintenant pour vn court trauail elle joüit de la beatitude eternelle, elle est accueillie par les chœurs des Anges, elle est mignardée dans le sein d'Abraham*, &c. *elle suit Christ, & dit*, Toutes les choses que nous auons oüyes, nous les auons veuës ainsi en la cité de nostre Dieu, &c. De Nepotian Prestre d'Altino decedé l'an 397. [d] *Scimus Nepotianum nostrum esse cum Christo, & sanctorum mixtum choris*, &c. *Corpus terra suscepit, anima Christo reddita est*, &c. *Nous sçauons que nostre Nepotian est auec Christ, & meslé aux chœurs des Saincts*, &c. *la terre a receu le corps, l'ame a esté renduë à Christ*, & de Paulina femme de Pammachius decedée l'an 393. [e] *illa (Blæsilla) cum sorore Paulina dulci somnô fruitur, tu duarum medius leuiùs ad Christum subuolabis*, &c. Blæsilla *joüyt auec sa sœur Paulina d'vn doux sommeil, toy estant entre les deux tu t'enuoleras plus ai-*

[c] Epist. 24.

* Psalm. 48. 9.

[d] Epist. 3.

[e] Epist. 26.

Digitized by Google

ſement a Chriſt. De Paula Mere de Blæſilla & Paulina decedée en Bethlehem le 28. Ianuier 404. [f] *Fides & opera tua Chriſto te ſociant, præſens quod poſtulas facilius impetrabis*, &c. *Aſpicis anguſtum præciſa rupe ſepulchrum Hoſpitium Paulæ cæleſtia regna tenentis*, &c. *Ta foy & tes œuures t'aſſocient à Chriſt, eſtant preſente (ô Paula) tu impetreras plus facilement ce que tu demandes*, &c. *Vois-tu*, Lecteur, *le ſepulchre eſtroit entaillé dans la Roche, c'eſt l'hoſtel de Paula qui poſſede le Royaume celeſte*, &c. De Lucinius decedé enuiron l'an 410. [g] *Obſecro te*, &c. *ut Lucinium tuum deſideres quidem vt fratrem, ſed gaudeas regnare cum Chriſto*, &c. *Securus & victor ſuſpicit de excelſo*, &c. *Ie te prie, Theodore, que tu regrettes ton Lucinius comme frere, mais en ſorte que tu te resjoüiſſes de ce qu'il regne auec Chriſt*, &c. *aſſeuré & vainqueur il regarde d'enhaut*, &c. De Fabiola decedée l'an 401. [b] *Depoſita tandem ſarcina, leuior volauit ad cælum*, &c. *ayant en fin mis bas ſon equipage, elle eſt volée plus legere vers le Ciel.*

[f] Epiſt. 27.

[g] Epiſt. 29.

[b] Epiſt. 30.

Sainct Chryſoſtome de Berenice & Prosdoce qui s'eſtoient noyées durant la perſecution, *quant au reſte celles-cy eſtoient auec les ſoldats de Chriſt les Anges celeſtes*: De Pelagia qui s'eſtoit precipitée, [k] *Elle eſt courüe non vers le feſte d'vne montagne, mais vers le faiſte du Ciel*, &c. *la menace du juge* &c. *l'a preſſée de s'enuoler auec plus grande hâſte vers le Ciel*, &c. *Elle eſt venuë de ſa chambre & d'vn cabinet de femme en vne autre chambre à ſçauoir le Ciel*, &c. qui eſtoit tout ce qu'il euſt peu dire, & ce qu'il auoit dit en ſubſtance des plus grands Martyrs, Saint Ignace d'Antioche, Saint Romain, S. Iulian, S. Iuuentin, S. Maximus, & autres dont il a eſcrit les Eloges.

i ὁμεῖται ἤδοις μὴ τῷ χριστῷ συμπολιτῶν λοιπὸν τῆς ἀγγελικῆς ἀγγέλων.

k ἀνέδραμεν νὴ εἰς ὄρους κορυφὴν, ἀλλ' εἰς αὐτὴν τὴν οὐρανοῦ κορυφὴν, &c. ἡ ἀπειλὴ τοῦ δικαστοῦ, &c. ἀπέπεσεν αὐτὴν μετὰ πλείονος τάχους πρὸς τὸν οὐρανὸν ἀναπτῆναι, &c. ἀπὸ τοῦ θαλάμου ἐς τὸν γυναικωνίτιδος ἐφ' ἕτερον ἐκβᾶσα θάλαμον τὸν οὐρανὸν, &c.

Il dit auſſi de Philogonius Archeueſque d'Antioche mort le 20. Decembre enuiron l'an 322.

l εἰς τὸν οὐρανὸν ἀναβὰς οὐδὲν ἂν δεηθείη τῶν

[l] *montant au Ciel il n'a aucun beſoin des loüanges*

Digitized by Google

humaines, veu qu'il eſt allé à vn plus grand & plus heureux lit, &c. *Il a eſté transferé à l'aſſemblée des Anges.* D'Euſtathius qui auoit tenu le meſme ſiege, & eſtoit decedé enuiron l'an 359. le 16. Iuillet [m] *Transferé au Ciel, il eſt allé vers Ieſus qu'il auoit deſiré*, & preſques en meſmes termes de Meletius ſon ordinateur [n] *Il eſt allé vers Ieſus qu'il auoit deſiré.*

ἀνθρωπίνης ὠφελείας θεὸς λῆξιν μείζονα καὶ μακαριωτέραν ἀπολαβών, &c. θεὸς τὸν ἀγγέλων μετῆκε πρὸς αὐτόν.

m θεὸς τὸν ἐπίσκοπον μετήγαγε πρὸς τὸν θεὸν ἀπολαβὼν ἐκεῖνον.

n θεὸς πρὸς ἀπολαβὼν ἀπεδήμησεν ἐκεῖ.

Sainct Auguſtin de Verecundus qui l'auoit receu auec toute ſa compagnie dans ſa maiſon des champs, [o] *Tu luy rendras, Seigneur, les intereſts en la reſurrection des juſtes, par ce que desja tu luy as rendu le ſort principal*, & de Nebridius qui eſtoit venu d'Afrique en Italie expreſſement pour demeurer auec luy. *Nunc ille viuit in ſinu Abrahæ; quicquid illud eſt quod illo ſignificatur ſinu: ibi Nebridius meus viuit, dulcis amicus meus, tuus autem Domine adoptiuus ex liberto filius, ibi viuit. Nam quis alius tali animæ locus? ibi viuit, vnde multa me interrogabat homuncionem inexpertum. Iam non ponit aurem ad os meum, ſed ſpirituale os ad fontem tuum, & bibit quantùm poteſt ſapientiam pro auiditate ſua ſine fine felix*, &c. *maintenant il vit dans le ſein d'Abraham, quoy que ce ſoit qui ſoit ſignifié par ce ſein là, là vit mon Nebridius, mon doux amy, & ton fils adoptif*, Seigneur, *fait tel de ton affranchi, il vit là. Car quel autre lieu peut conuenir a vne telle ame, il vit là, d'où il me demandoit beaucoup de choſes à moy hommelet inexperimenté; maintenant il ne met pas ſon oreille ſur ma bouche, mais ſa bouche ſpirituelle ſur ta fontaine, & boit autant qu'il peut, ſelon ſon auidité la ſageſſe, eſtant heureux ſans fin.*

o *Retribues illi Domine in reſurrectione iuſtorum, quia iam ipſam ſortem retribuiſti ei*, &c. *confeſſ. lib. 9. c. 3.*

Paulin de Rufino femme d'Alethius, *habes iam in Chriſto magnum tui pignus, & ambitioſum ſuffragium, conjugem, qua tibi tantùm gratiæ in cæleſtibus parat, quantùm tu illi à terrenis opulentiæ ſug-*

Digitized by Google

geris, &c. *affluit tuis opibus* in veſtitu deaurato, circumamicta varietate *pretioſo lumine*, &c. *Tu as deſia en Chriſt vn grand gage de toy-meſme, vn ſuffrage ambitieux, ta femme, qui te prepare autant de grace és lieux celeſtes, que tu luy fournis d'opulence de ceux de la terre*, &c. *elle abonde de tes richeſſes*, eſtant en habit doré couuerte tout à l'entour de varieté, à ſçauoir *de pretieuſe lumiere*. Paulin l'Africain de Sainct Ambroiſe. *Vbi corpus* Dominiaccepit *emiſit ſpiritum, bonum viaticum ſecum ferens, vt in virtute eſcæ anima refectio, Angelorum nunc conſortio, quorum vita vixit in terris, & Eliæ ſocietate lætetur*, &c. *Apres qu'il eut receu* * le Corps du Seigneur, *il rendit l'eſprit, portant quant & ſoy vne bonne prouiſion, afin que ſon ame plus raſſaſiée par la vertu de ceſte viande, s'esjouyſſe maintenant de la compagnie des Anges, de la vie deſquels il a veſcu, & de la ſocieté d'Elie.*

* c'eſt à dire, *le Sacrement du corps.*

Seuerus Sulpitius de ſainct Martin decedé le Dimanche 11. Nouembre 400. [p] *Spiritum cælo reddidit*, &c. *Erat ſancta de illius gloria inſultatio*, &c. *beati viri corpus vſque ad locum ſepulchri, hymnis canora cæleſtis turba proſequitur*, &c. *Martino diuinis plauditur Pſalmis, Martinus hymnis cæleſtibus honoratur*, &c. *Martinus Abrahæ ſinu lætus excipitur; Martinus hic pauper & mendicus, cælum diues ingreditur*, &c. *Il rendit ſon eſprit au Ciel*, &c. *Il y auoit vne ſaincte joye de ſa gloire*, &c. *la trouppe celeſte reſonante d'Hymnes accompagne le corps du bien-heureux homme juſqu'au lieu du ſepulchre*, &c. *on applaudit à Martin par des Pſeaumes diuins, Martin eſt honoré par des Hymnes celeſtes*, &c. *Martin joyeux eſt receu au ſein d'Abraham, Martin qui auoit eſté icy pauure & mendiant, entre riche dans le Ciel.* Et notez que ce grand homme vn moment auant que d'expirer, auoit reſpondu à ceux qui vouloient le coucher ſur le coſté, *Sinite me fratres*,

[p] Lib. 2.

Digitized by Google

cælum potiùs respicere quàm terram, vt suo iam itinere iturus ad Dominum, spiritus dirigatur, &c. Freres, laissez moy regarder le Ciel plustost que la terre, afin que l'esprit qui doit maintenant aller à Dieu par son chemin y soit addressé.

Palladius escrit de Sainct Chrysostome decedé le 14. Decembre 407. *g passant d'icy à Christ, &c.*

g μετὰ χριστὸν ἀπαγόμενος.

Ennodius Euesque de Pauie d'Epiphane son predecesseur decedé le 21. Ianuier 496. *Cùm beatiss. cerneret Pontifex &c. se ad purum atheris euolare fulgorem, &c. adijciebat de perfectione securus,* confirmatum est cor meum in Domino, &c. *Vt hymnis & canticis & in morte resonans ad sedem suam cælestis anima remearet, &c. excelsa cum Deo possidet, ab cuius obitum mœremus in terris, &c. le tresheureux Pontife voyant, &c. qu'il s'ennoloit vers la pure clarté du ciel &c. asseuré de l'accomplissement adjoustoit* Mon cœur est confimé au Seigneur, &c. *tellement que cette ame celeste resonnant d'hymnes & Cantiques mesme en la mort, retourneit à son Seigneur, &c. celuy pour le trespas duquel nous sommes tristes en terre, possede les lieux hauts auec le Dieu;* & d'Antoine Hermite de la Valtelline, puis Moine de Lerins decedé le 28. Decembre 488. *Mundi istius sarcinam deponens, victor infidiarum quas antiqui serpentis parat astutia, diem nostrum, & lucem præsentis sæculi perpetui luminis adeptione commutauit, &c. mettant bas l'equipage de ce monde, vainqueur des embusches que la ruse de l'ancien serpent appareille, il a changé nostre jour, & la clarté du siecle present par l'acquisition d'vne perpetuelle lumiere.*

Si l'harmonie de tous les tesmoignages qui viennent d'estre produits, ne suffisoit pour verifier & persuader aux plus preoccupez, que la plus celebre & mieux informée antiquité, (corrigeant l'opinion que l'escrit faussement qualifié Sibyllin

Digitized by Google

auoit introduitte entre les Chreſtiens) a vnanimement embraſsé, & conſtamment enſeigné aux Proteſtans le ſentiment qu'ils ſuiuent d'vn accord, touchant l'eſtat des fideles decedez en Ieſus Chriſt, il n'y auroit rien plus aiſé pour eux que de faire vne plus ample production, veu que preſque tout ce qui nous reſte des vies des perſonnes qui ont fait profeſſion de pieté aſſeure de tous indifferemment *Martyrs*, *Confeſſeurs*, *Prelats*, *Religieux*, *Laics*, &c. juſques aux *Catechumenes*, qu'vne neceſſité inuincible a priuez du Bapteſme qu'ils auoient ardamment deſiré, qu'ils ont eſté dés le moment de leur mort tranſportez au Ciel, où ils ont joüy, & joüyſſent de repos, bon-heur & gloire, attendant la reſurrection des corps qu'ils ont depoſez, & comme nous aurions droit de tenir pied ferme ſur la graue remonſtrance que ſainct Hierome faiſoit il y a 1260. ans & plus, dans Rome meſme, à Paula outrée de dueil pour la mort de ſa fille Bleſilla, diſant de ſoy-meſme & de tous les Chreſtiens en general, [r] *Nos quorum exitum Angelorum turba comitatur, quibus obuiam Chriſtus occurrit, gratanamur magis ſi diutius in iſto mortis tabernaculo habitamu*, &c. *In Ieſu mortem gaudia proſequuntur*, &c. *Nous de qui la troupe des Anges accompagne l'iſſuë, & a qui Chriſt vient au deuant, nous ſouffrons dauantage de grief ſi nous habitions dans ce Tabernacle de mort plus long temps*, &c. *Les joyes ſuiuent la mort qui eſt en Ieſus*; Nous pourrions auec juſte raiſon ſommer ceux qui contrediſent de nous dire ce qu'ils ont de meilleur que le conſentement des Euſebes, des Athanaſes, des Gregoires, des Ambroiſes, des Hieromes, des Chryſoſtomes, &c. Et ce qui peut les induire à s'en departir, & nous forcer à changer d'aduis.

r Epiſt. 27.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIX.

Des Titres ſepulchraux.

MAIS quand nous aurions voulu (à deſſein de les gratifier) compter pour rien les depoſitions de tous ces grands hommes, & faire vne volontaire perte de leurs eſcrits & jugemens, les *Epigrammes, & titres* des vieilles tombes que Rome & ſes correſpondans nous gardent, ne laiſſeroient de nous defendre vne ſi grande laſcheté : & quand tous les Docteurs ſeroient muets, & leurs monumens biffez, les pierres (tant qu'elles reſteront) ne ceſſeroient pas de publier à hauts cris la verité de la croyance que nous defendons : Conſultons donc ces Epitaphes demi-effacez que la prouidence de Dieu a fait triompher de tant de ruines, [s] & nous ſeruans de la dureté des marbres qui ont peu juſqu'ici reſiſter à l'injure des temps, pour confondre l'endurciſſement de ceux qui ſemblent vouloir enſeuelir vne verité tres-claire auec injure, demandon-leur en conſcience, ſi ce n'eſt pas vn fort prejugé contre eux qu'aucune des inſcriptions de ces antiquailles, dont ils ſont depoſitaires & admirateurs, ne puiſſe (ſans violence) s'accommoder à leur ſentiment, & que toutes preſuppoſent le noſtre qu'ils accuſent (je ne ſçay comment) de nouueauté. Pour le demonſtrer à l'œil, je commenceray par les plus ſimples, que je reduiray en claſſes, alleguant de chacune quelque exemple, puis j'acheueray par celles qui ont eſté plus eſtenduës & ont mis en vn plus haut jour l'intention de leurs Autheurs. Le Liure intitulé *Rome*

[s] Voyez le Liure intitulé, *Roma Sotterranea*.

souſterraine, à cauſe qu'il contient la deſcription des grottes & cimetieres taillez ſous terre és enuirons, fournit enuiron 90. exemples d'Epitaphes qui diſent ſimplement *in pace*, &c. *en paix*, comme celuy de Proclus enterré ſous le 8. Conſulat d'Honorius, c'eſt à dire l'an 409. Celuy d'Hilara decedée ſous le Conſulat d'Opilio, c'eſt à dire l'an 453. Ceux de Creſcentina, Honoratus, Pelagia, Vlpius Feſtus, Quartina, &c. d'autres τόπος ἀναπαύσεως, *lieu de repos*, comme celuy d'Ammonius & d'Eutyches, [t] *locus Geronti Presbyteri*, &c. *le lieu de Gerontius Preſtre* decedé le 17. Iuin ſous le Conſulat d'Auitus, c'eſt à dire l'an 456. *hic habet ſedem Leo Presbyter*, &c. *le Preſtre Leon a icy ſon ſiege.*

t Sirmond. in Sidon. p. 211.

D'autres qui ſentent en quelque ſorte le ſtyle Payen, comme *Domus eterna Ex. & Tyres in pace*, &c. *la maiſon eternelle d'Ex. & Tyre en paix*, & celuy de Valeriana de meſme. D'autres qui portent ce ſeul mot *Quieſcit*, &c. *il repoſe*, comme *celuy de Victoria*, celuy de Pancratius Eueſque mort l'an 493. & celuy d'Alix fille de Pepin enterrée à Saint Arnoul de Mets. Ou, *requieſcit*, qui ſignifie la meſme choſe, comme celuy de Gordianus enterré le 9. Septembre ſous le Conſulat de Symmachus, c'eſt à dire l'an 485. Celuy de Æmiliana enterrée le 11. Octobre ſous le Conſulat de Probinus, c'eſt à dire l'an 489. Celuy de Pelagius 1. decedé le 4. Mars 558. Celuy d'Auguſtin Archeueſque de Cantorberi mort le 25. May 604. Et de Boniface 4. mort le 8. May 61. le 71. may 614. Celuy de Theodore mort l'an 619. celuy de Thibaut Eueſque d'Oſtia, celuy de Roderic dernier Roy des Veſtgoths en Eſpagne mort le Dimanche 11. Nouembre 714 celuy d'Alcuin decedé le 19. May 804. celuy de [u] Bernard Roy d'Italie decedé le 17. Auril 817. & enterré à Milan, celuy de l'Abbé Vintila decedé à Leon l'an 928. le 23. Decembre.

u Baronius ad ann. D. 817. paragr. 8.

D'au-

Digitized by Google

D'autres *Quieuit*, &c. *il s'eſt reposé*, comme celuy de Suſanne decedée le 27. Iuillet ſous le conſulat de Cæſarius & d'Atticus l'an 397. ou, *requieuit*, comme celuy de Leon Neophyte decedé le 24. Iuin ſous le conſulat Philippus & de Sallea l'an 348. & celuy de Leontius Eſpagnol decedé le 24. Iuin 510.

D'autres *Depoſitus*, &c. *Il a eſté mis en depoſt*, &c. comme ceux de Macedonia & de Fortunula. D'autres, *Quieſcet in pace*, &c. *il repoſera en paix*, comme celuy de Marinus decedé le 30. Nouemb. ſous le conſulat d'Arbæthio & Lollianus l'an 355. D'autres, *requieſcet in pace*, qui ſignifie la meſme choſe comme celuy de Felix. D'autres, *requieuit in pace*, &c. *il s'eſt repoſé en paix*, comme celuy de Litorius decedé à Talabriga ou Talauera della Reina le 24. Iuin de l'Aere 548. ou 510. de Chriſt. Celuy de Primus decedé à Euora le 13. Mars de l'Ære 582. ou 544. de noſtre Seigneur. Celuy de Paulina decedée le 18. Nouembre ſous le conſulat de Datianus & Cerealis l'an 318. celuy d'André de Cajete decedé le 19. Octobre 585. celuy d'Ermengarde trépaſſee le 20. Mars 852.

D'autres, *quieſcit in pace*, &c. *il ſe repoſe en paix*, comme ceux de Donatus, Principalis, Ianuarius, Gabinia, Cutinus, Iobinus, & celuy de Celerinus decedé ſous le conſulat 7. de Valentinian auec Auienus l'an 450. celuy de Paulus decedé le 12. Mars de l'Ære 582. qui reuient à l'an 544. & l'Acroſtiche de l'Epitaphe de Florentin Abbé de ſaincte Croix d'Arles decedé le 12. Auril 553. D'autres, *requieſcit in pace*, qui eſt la meſme choſe, comme celuy de Tarreſes ſous le 4. conſulat de Theodoſe l'an 411. celui de Prætextatus le 11. Octobre ſous le conſulat de Feſtus l'an 471. Celuy de Paula ſous le conſulat de Venantius l'an 508. celuy de Proceſſius le 25. May, ſous le conſu-

Digitized by Google

lat de Probus l'an 513. de Petronius sous le consulat de Probinus l'an 489. celuy de Sabinus sous le consulat de Symmachus & Boethius l'an 522. celui de Romulus le 12. Septembre sous le consulat de Lampadius, & Orestes l'an 530. celuy de Thaumasta le 12. Decembre Indict. 11. deux ans aprés, à sçauoir l'an 532. Celui de Deus det le 17. Auril aprés le consulat de Paulinus l'an 535. Celui de Fausta femme de Cassius Eueſque de Narni decedé le 30. Iuin 558. celuy de Concordia decedée le 13. Septembre Indiction 4. l'an 4. de Maurice c'est à dire l'an 586.

D'autres *Depositus in pace*, *Il a esté deposé ou mis en depost en paix*, comme celuy de Susanne sous le consulat de Bassus & Philippus l'an 408. celuy d'Albina decedée le 13. Octobre sous le consulat de Taurus & Felix l'an 428. celuy de Timothea le 1. Nouembre sous le consulat d'Auitus l'an 456. celuy de Petronia le 5. Octobre sous le consulat de Festus l'an 472. celuy d'Exuperantia sous le consulat de Festus le jeune l'an 490. celuy de Boëtius le 25. Octob. 577. Ceux de Simplicius, Venerianus Paulus, Innocentius, Viuentius, Honorius, Quintianus, Alypia, Abundantius, &c.

D'autres *positus in pace*, cõme celuy de Bonifacius.

D'autres *Defunctus in pace*, &c. *il est defunct en paix*, comme ceux d'Ilara & d'Antiochianus.

D'autres *decessit in pace*, &c. *il est decedé en paix*, comme ceux de Doxius & de Victorius.

D'autres *Dormit in pace*, &c. *il dort en paix*, comme celuy de Felicitas & de son fils, de Sabbatius, d'Heraclius, de Respectus.

D'autres, *Requieſcit in somno pacis*, &c. *il repose dans le sommeil de la paix*, comme celuy de Mala decedé le 19. Iuin sous le consulat d'Ætius l'ã 432.

D'autres κεῖται ἐν εἰρήνῃ, *jacet in pace*, &c. *il gist en paix*, comme celuy de Matrona decedée le 14.

Digitized by Google

May ſous le conſulat d'Herculanus l'an 452. celuy d'Hygeja, &c.

D'autres *Requieſcit in Domino*, &c. *il repoſe au Seigneur*, comme celuy de Gerontius Preſtre decedé ſous le conſulat d'Auitus, & rapporté par le Cardinal Baronius ſous l'an 456. §. 1.

D'autres *Receſſit in pace*, &c. *il s'en eſt allé en paix*, comme celuy d'Alexandria morte le 23. Decembre de l'Ære 503. reuenante à l'an de noſtre Seigneur 465. celuy de Paula decedée le 17. Ianuier, de l'Ære 582. reuenant à l'an 544. & celuy de Gregoire mort, le 4. Feurier ſuiuant. Celuy de Iulian Eueſque d'Euora decedé le 1. Decembre de l'Ære 604. ou 566. de noſtre Seigneur.

D'autres *Requieuit in pace Domini*, &c. *il s'eſt repoſé en la paix du Seigneur*, comme celuy de Seuerus Preſtre de Badajos le 22. Octobre de l'Ære 622. ou 584. de noſtre Seigneur, & celuy d'vn habitant d'Eluas decedé le 18. Feurier de l'Ære 582. ou 544.

D'autres *Quietem accepit in Deo patre noſtro & Chriſto eius*, &c. *il a pris du repos en Dieu noſtre Pere & ſon Chriſt*, comme celuy de Florentinus rapporté par Laſius ſur les Dialogues de Seuerus Sulpitius.

D'autres *Requieſcit depoſita in pace*, &c. *elle repoſe deposée en paix*, comme celuy de Datiua & de Baſilia.

D'autres ἐν εἰρήνῃ ὑπάγει, *Il va deuant en paix*, comme celuy de Receptus. D'autres *benè requieſcit in pace*, *il repoſe bien en paix*, comme celuy de Pelagius: & vn autre anonyme de meſme ſens, *benè requieſcit*.

En voicy d'autres de forme plus particuliere, *Locus Sallij Pontij Iouini in Chriſto*, &c. *Le lieu de Sallius Pontius Iouinus en Chriſt. Hic pax quieſcit Caucaridis*, &c. *Icy repoſe la paix de Caucaris*. Et cét

autre. *Expectat refrigeria*, il attend les rafraichiſſemens, &c. Item, *Spiritus in bono*, l'eſprit eſt dans la poſſeſſion du bien. *Redempta Polyxene*, Polyxene racheptée Λέων νικηφόρος παυσ. *Leon victorieux en paix*, ἰθάδε Παυλεῖνα καὶ τῷ μακάρων ἰσόθεος. *Cygit Paulina au lieu des bien-heureux*, &c. *Deo ſemper vnite Lucius cum pace, Lucius qui és tousjours vnià Dieu auec paix*; Il s'en trouue auſſi qui cõtiennent des ſouhaits; par exemple, *Optatus in pace requieſcat, qu'Optatus repoſe en paix. Refrigerij tibi donum potitus, ſed* Que le don du raffraichiſſement te ſoit communiqué, &c. *Regina viuas in Domino Ieſu*, &c. *Regina que puiſſes-tu viure au Seigneur Ieſus.*

Il y a meſme des imprecations, elle-cy entr'autres. *Malè pereat, inſepultus jaceat, non reſurgat, cum Iudâ partem habeat, ſi quis ſepulchrum hoc violauerit*, &c. *Que puiſſe faire mauuaiſe fin, eſtre giſant ſans ſepulture, ne reſſuſciter point, auoir ſa part auec Iudas, celuy qui violera ce ſepulchre.*

Mais d'aucun de ces ſouhaits ne ſe peut legitimement inferer le retardement ou la priuation totale du bon-heur de ceux en faueur deſquels ils eſtoient conceus, & *le raffraichiſſement* en l'attente duquel les Anciens les croyoient, ne ſignifioient pas leur conſolation dedans ou apres les peines *du purgatoire* que Rome ſe figure aujourd'huy: comme ſi celui qui a dit de ſon amy *expectat refrigeria*, &c. *il attend les rafraichiſſemens*, auoit entendu qu'il ſe promettoit d'obtenir quelque diminution, ou meſme la ceſſation entiere des douleurs qu'il ſouffroit: de meſme que ceux qui reſſentent les ardeurs du feu ſouhaittent & eſperent la reſpiration d'vn air frais & temperé. Au contraire (à l'exemple de la Liturgie Romaine qui demande pour les fideles decedez indefiniment & ſans exception *locum refrigerij*, &c. *lieu de rafraichiſſement* faiſant vne expreſſe alluſion

Digitized by Google

aux paroles de S. Pierre [x] qui appelloit le dernier jour *les temps de raffraichiſſement, & du reſtabliſſement de toutes choſes*, il conſideroit ſon ami comme aſpirant à la joüiſſance pleine de ce bien heureux eſtat dont il attendoit l'accompliſſement entier au jour de la reſurrection en la fin du ſiecle: quoy que des-ja par aduance il en poſſedaſt les premiers, ſelon le dire de l'auteur de la Sapience, qui aſſeure que [y] *ſi le juſte eſt preuenu de la mort il ſera en repos*, là où la verſion Latine tourne *in refrigio*, &c. *en lieu de raffraichiſſement*, monſtrant que l'interprete auoit trouué en ſon exemplaire non ἀναπαυσει (comme porte le texte) mais ἀναψύξει, ou ἀναψυχῇ tellement que, dans le diſcours des anciens la demande des *raffraichiſſemens* de leurs amis morts, ne pouuoit ſignifier autre choſe que ce qui eſt porté par la Liturgie attribuée à S. Iaques, *fai les toi-meſme repoſer là*, [z] *en la region des viuans* [a] *en ton royaume* [b] *és delices du Paradis*, [c] *és ſeins d'Abraham, Iſaac & Iacob nos ſaincts Peres, d'où le trauail, le dueil & le gemiſſement s'eſcarte*: Ce qu'auſſi requiert en vn mot la Liturgie qui porte le nom de S. Marc, & plus amplement celle qui eſt intitulée de ſainct Clement, & celle des ſaincts Baſile & Chryſoſtome: qui conuiennent toutes en la demande de la beatitude celeſte, qu'elles deſignent par les diuerſes expreſſions dont l'eſcriture s'eſt ſeruie pour la repreſenter, & ſuppoſent que Dieu l'a communiquée [d] *là* meſme ou le mort duquel on celebre la memoire a eſté des-ja placé. Et de cela meſme conuient Tertullian le plus ancien des Latins qui parlent de prier pour les morts, quand au chap. 4. de *teſtimoniô animæ* il appelle la beatitude eternelle vn *raffraichiſſement*, & dit, *affirmamus expectare diem judicij, proque meritis aut cruciatui deſtinari aut refrigerio vtrique ſempiterno,*

x Act. 3. 20. 21.

y Sap. 4. 7.

αὐτὸς ἐκεῖ αὐτὸς ἀναπαυσει ἐν χορφᾳ, ζώντων, ἐν τῇ βασιλείᾳ σου, ἐν τῇ τρυφῇ τῇ ἀφθάρτου, ἐν τοῖς κόλποις Αβραὰμ τοῦ Ισαὰκ καὶ Ιακὼβ τῶν ἁγίων πατέρων ἡμῶν, ὅθεν ἀπέδρα ὀδύνη, λύπη καὶ στεναγμός.

z Pſ. 115. 9.
a Luc. 23. 42.
b Ezech. 28. 13.
c Luc. 16. 22. 23.
d Eſai. 35. 10. 51. 11.

Digitized by Google

&c. *Nous asseurons que l'ame attend le jour du jugement, & que (selon ses œuures) elle est destinée, ou au tourment ou au raffraichissement, l'vn & l'autre perpetuel.* Ce qui auoit fait si profonde emprainte dans les esprits qu'enuiron l'an 960. Hildegaire Euesque de Limoges Fondateur de l'Abbaye de S. Pierre protestoit qu'il en faisoit la fondation *Vt pius & clementissimus Deus in die judicij refrigerium præstare dignetur*, &c. *Afin que Dieu pitoyable & tres-clement daigne donner* (à son ame & à celle de ses parens) *raffraichissement au jour du jugement.*

Quelques-vns estiment que les Epitaphes qui portent *in pace*, &c. *quiescit in pace*, &c. *depositus in pace*, &c. *dormit in pace*, &c. signifient non que le defunct soit en l'absoluë jouïssance de la souueraine *paix*, qui est celle de Dieu : mais simplement qu'il est decedé en *la paix de l'Eglise*; & ie veux bien croire que ceux qui ont fait dresser de telles inscriptions, ont eu dessein de comprendre *la paix de l'Eglise*; se souuenant que comme l'aggregation au corps de l'Eglise visible est de sa nature vne marque exterieure de l'admission du fidele en la societé des Saints, de qui *les noms sont escrits és Cieux*, la participation de *sa paix* est souuent vn gage de *la paix de Dieu*; Mais il est impossible que les autheurs des anciens epitaphes ayent voulu parler de la seule *paix de l'Eglise*, & insinuer que les defuncts n'ont pas (lors que Dieu les a appellez) esté excommuniez : pource que ces mesmes formules sont apposées indifferemment aux tombes des Martyrs, des petits enfans, & des nouueaux baptisez, que chacun sçait n'auoir pû meriter les censures de l'Eglise, mais estre sans contredit passez des trauaux de cette vie dans le repos de Dieu, qui seul peut estre denoté parler non de *paix* graué sur leurs tombeaux.

Digitized by Google

2. Pource que ny la poſſeſſion de *la paix de l'Egliſe* n'eſt pas vne preuue infaillible de la participation de celle de Dieu, de laquelle ſont exclus les hypocrites, à qui l'Egliſe fait neceſſairement part de ſa Communion, ne cognoiſſant pas leur interieur, ny la priuation de la paix de l'Egliſe, n'induit pas neceſſairement le deſni de celle de Dieu, pluſieurs gens de bien pouuans (par vn erreur de fait) eſtre traittez en la ſocieté des fideles autrement qu'ils ne doiuent, vn Meletius par exemple que Rome n'a jamais honoré de ſa communion, combien qu'elle recognoiſſe aujourd'huy par la celebration qu'elle fait de ſa memoire annuellement, qu'il en eſtoit tres-digne, & tres-agreable à Dieu; d'où s'enſuit que les defuncts ne remporteroient pas d'icy vn teſmoignage vrayement perſuaſif de la pieté en laquelle ils ont acheué leurs jours, ſi les ſuruiuans diſans ſeulement qu'ils ſont morts *en paix* ſe contentoient de leur attribuer vn aduantage ſouuent commun à ceux qui ont eſté juſques à la mort priuez par leur faute de la grace de Dieu, 3. Pour ce que les anciens ont par diuerſes formules expliqué leur ſentiment, & declaré que quand ils ont aſſigné la paix à leurs freres decedez, ils ſe ſont ſpecifiquement arreſtez à celle de Dieu, qui ſeule eſt capable de les rendre bien-heureux. Ainſi ſans parler de l'inſcription des tombes de Seuerus de Badajos & de l'habitant d'Eluas, qui exprime diſertement *la paix du Seigneur*, l'epitaphe de Iunius Baſſus rapporté par le Cardinal Baronius porte que *Neophytus ijt ad Deum, 8. calend. Septemb. Huſebio & Hypatio Coſſ.* &c. *Eſtant Neophyte il eſt allé à Dieu le 8. des Kalendes de Septembre, Euſebius & Hypatius eſtans conſuls.* C'eſt à dire le 25. Aouſt 359. Celuy d'Euſebia copié par le Pere Sirmond en ſes notes ſur Sidonius eſt con- A. D. 358. 5. 27.

Digitized by Google

ceu en ces termes ἐνθάδε κεῖται Εὐσεβία ἐν εἰρήνῃ τῇσι, &c. ὑπατείας Ὀνωρίου τὸ ι΄ καὶ Κωνσταντίου τὸ α. *Ci gist Eusebia qui est en paix, &c. sous le consulat 8. d'Honorius, & 1. de Constantin* l'an 409. Celuy de Gaudentia, *Gabina Gaudentia, &c. perpetuâ quieſcit in pâce, &c. Gabina Gaudentia repoſe en vne perpetuelle paix.* Celuy de Timothea. *Timothea in pace D. Kal. Nou. Conſ. D. N. Auiti &c. Timothée a eſté depoſée en la paix du Seigneur le 1. Nouembre, noſtre Seigneur Auitus eſtant conſul.* l'an 456. Celuy de Marius *Satis vixit dum vitam pro Chriſtô cum ſignô conſumpſit, in pace tandem quieuit, &c. il a aſſez veſcu, quand il a conſumé ſa vie pour Chriſt auec le ſigne (de la foy) & s'eſt enfin repoſé en paix.* Celuy de Placidus, *tandem in cœlo quieſcit &c. il repoſe finalement au Ciel.* En meſme ſens que celuy d'Alexandre martyr bruſlé à Rome pour le nom du Seigneur le 10. Iuillet, *Alexander mortuus non eſt, ſed viuit ſuper aſtra, & corpus in hoc tumulo quieſcit, vitam expleuit cum Antonino Imp. qui vbi multùm beneficij anteuenire præuideret, pro gratiâ odium reddit; genua enim flectens vero Deo ſacrificaturus, ad ſupplicia ducitur. O tempora infauſta quibus inter ſacra & vota ne in cauernis quidem ſaluari poſſumus! Quid miſerius vita; ſed quid miſerius in morte cùm ab amicis & parentibus ſepeliri nequeamus. Tandem in cælô coruſcat: parùm vixit 4. 10. tem... Alexander n'eſt pas mort, mais il vit au deſſus des aſtres & ſon corps repoſe en ce tombeau, il a acheué ſa vie auec l'Empereur Antonin, qui preuoyant qu'il luy deuoit arriuer beaucoup de bien, luy rend au lieu de la grace la haine, Car lors qu'il plioit les genoux pour ſacrifier au vray Dieu, il eſt mené au ſupplice. O temps malheureux eſquels entre les exercices ſacrés & les vœux nous ne pouuons pas eſtre garentis meſme dans les cauernes. Qui a-t'il de plus miſerable que la vie, mais il y a quelque choſe de plus miſerable*

miſerable en la mort, veu que nous ne pouuons eſtre enſeuelis auec nos amis & parens: enfin il brille dans le ciel celuy-là a peu veſcu qui a veſcu 4. fois dix tem ... Celuy de Mala *Requieſcit in ſomno pacis*, &c. *accepta apud Deum*, &c. *elle repoſe dans le ſommeil de la paix*, &c. *receuë prés de Dieu.* Celuy de Marius Innocentius, *in pace Dei dormit*, &c. *il dort en la paix du Seigneur:* Celuy de Paulina κεῖται μακάρων ἐπὶ χώρῳ, &c. *elle giſt au lieu des bienheureux.* Celuy de Florentius *Requiem accepit in Deo patre noſtro & Chriſto eius*, &c. *il s'eſt reposé en Dieu noſtre Pere & ſon Chriſt.* Celuy de Lucius *Deo ſancto vnite, cum pace*, &c. *vni au Dieu S. auec paix.* Celuy de Leon νικᾷ, il eſt *victorieux.* Celuy de Receptus εἰς εἰρήνην ὑπάγει, *il va deuant en paix.* Celuy de Iouinus, *Locus Sallij Pontij Iouini in Chriſto*, &c. *le lieu de Sallius Pontius Iouinus en Chriſt.*

Apres auoir oüy le jugement de la pieuſe antiquité touchant l'eſtat des fideles defunct̃s, & appris d'elle qu'ils *s'en vont à Dieu*, qu'ils *ſont & precedent en paix*, qu'ils *ſont & dorment en la paix du Seigneur*, qu'ils *ſont receus prés du Seigneur*, & *vnis à luy auec paix*, qu'ils ſont *au lieu des bienheureux*, qu'ils *ſe repoſent en vne perpetuelle paix*, & *au Ciel*, comme *victorieux*, ce qui ſe trouue confirmé par les figures des couronnes, des palmes, & de la colombe portant à Noé le rameau d'Oliuier, ſymbole de la paix de Dieu, grauées ſur la plus part des vieilles tombes: qui pourra ſans renoncer au ſens commun, & s'inſcrire en faux contre le rapport de ſes propres yeux qui liſent ces paroles, & voyent ces pourtraits ſymboliques ſur les monumens où les paroles manquent, ſuppoſer que les epitaphes par leſquels les decedez ſont dits *in pace*, &c. *en paix*, denotent ſeulement qu'ils ne ſont pas morts en excommu-

Digitized by Google

nication, & non qu'ils ſont (comme du champ du combat) heureux & triomphans en la gloire celeſte?

CHAPITRE XXXX.

Des Epitaphes plus eſtendus.

NOvs n'auons aucun epitaphe en vers de plus vieille date que le Papat de Damaſe, de la main duquel les premiers qui nous reſtent ont eſté eſcrits, mais nous pouuons aſſeurer que ceux-là, & preſques tous ceux qui ont eſté compoſez depuis l'an 384. auquel ce Prelat a fini ſa vie, juſqu'à l'an 900. preſuppoſent conſtamment la beatitude & la gloire de ceux à la memoire deſquels ils ont eſté dediez. Ainſi celuy d'Irene ſœur du meſme Pape. *Quum ſibi eam raperet melior tunc regia cœli, non timui mortem cœlos quod libera adiret, ſed dolui (fateor) conſortia perdere vitæ, &c. lors que le Palais royal du Ciel, qui eſt le meilleur, la rauiſſoit à ſoy, ie n'ay pas eu de crainte de ſa mort; pource qu'eſtant libre elle alloit ſe rendre dans les Cieux; mais j'ay eſté marri (ie le confeſſe) de perdre la compagnie de ſa vie.* Celuy de Projecta decedée le 30. Decembre ſous le Conſulat de Merobaudes & de Saturninus l'an 383. *ex oculis Flori genitoris abiuit, Ætheream cupiens cœli conſcendere lucem, &c. elle eſt partie arriere de la veuë de ſon Pere Florus, deſirant monter en la lumiere atherée du Ciel.* Celuy de Tigris Diacre de l'Egliſe Romaine, *Quæris plebs ſancta redemptum Leuitam; ſubitò rapuit ſibi regia cœli, &c. nunc paradiſus habet ſumpſit qui ex hoſte trophæa, &c. Cherches-tu (ô peuple ſainct) le*

Digitized by Google

Leuite racheté? le Palais royal l'a ſoudain raui à ſoy, façon de parler employée par le Pape Damaſe en l'Epitaphe de ſa ſœur Irene & des ſaincts Martyrs, deſquels il dit, *ſublimes animas rapuit ſibi regia cœli*, &c. *le Palais Royal du Ciel a raui à ſoi les ames ſublimes*. Et la concluſion du tout l'epigramme eſt *maintenant le Paradis qui a pris ſur l'ennemy ſes trophées poſſede Tigris*. Celuy de Tigris Preſtre. *Sedibus in propriis mens pura & membra quieſcunt: Iſta jacent tumulo, gaudet at illa polo*, &c. *Promeruit ſuperas latior ire domos*, &c. *Voicy l'ame pure & les membres* du corps *repoſent en leurs propres ſieges: ceux-cy giſent au tombeau, mais celle-là s'esjouït de* la demeure *du pole*, &c. *Il a obtenu de s'en aller plus gai dans les maiſons qui ſont en haut*, &c. Celuy de Marcellina ſœur de S. Ambroiſe *Te pia virgo ſupernum accipit imperium, placidæque ad munera vitæ, Æternum Chriſtus pretium tibi deſtinat aulæ*, &c. *Te virgo tuus tranſuexit ad æthera ſponſus*, &c. *l'Empire d'enhaut te prend à ſoy (ô preuſe Vierge) & ſur les dons de la douce vie* que tu as menée *Chriſt te deſtine le prix de la cour eternelle*, &c. *ton eſpoux (ô Vierge) t'a tranſporté* de la terre *au Ciel*. Celuy de Probus Preſect du pretoire *Eximij reſolutus in atheris æquore tutum curris iter*, &c. *Nunc propior Chriſto ſanctorum ſede potitus, Luce noua frueris, lux tibi Chriſtus adeſt*, &c: *renouatus habes perpetuam requiem, candida fuſcatus nullâ velamina culpâ, & nouus inſuetis incola liminibus*, &c. *Viuit in æternum paradiſi ſede beatus qui noua decedens muneris æthery veſtimenta tulit, quô demigrante Belial, ceſſit, & ingemuit hîc nihil eſſe ſuum*, &c. *dilectæ gremio raptus in aſtra Probæ*, &c. *viuit & aſtra tenet*, &c. *eſtant relaſché tu parcours vn chemin aſſeuré dans l'excellente plaine du Ciel*, &c. *maintenant plus proche de Chriſt, enſaiſiné de la demeure des Saincts, tu jouïs*

Le 17. Iuill. enuiron l'an 398.

Digitized by Google

d'vne nouuelle lumiere, Christ qui eſt lumiere t'eſt preſent, &c. *tu as eſtant renouuelé vn perpetuel repos, n'ayant tes habits blancs ſallis d'aucune coulpe, & nouuel habitant d'vne demeure non accouſtumée*, &c. *Il vit eternellement bien-heureux par la demeure du Paradis, qui a emporté en decedant les habits neufs du don celeſte, auquel partant d'icy Belial a cedé, & a gemi de ce qu'icy il n'y auoit rien à lui*, &c. *enleué du giron de ſa chere Proba dans les aſtres*, &c. *il vit & poſſede les aſtres.* Celuy du Pape Siricius decedé le 22. Feurier 398. *Nunc requiem ſentit cæleſtia regna potitus*, &c. *maintenant il reſſent le repos joüiſſant du Royaume celeſte.* Celuy de Celſus jeune garçon Eſpagnol decedé enuiron l'an 394. & celebré par Paulin depuis Eueſque de Nole, *Lator obiſſe breui functum mortalia ſæclo, vt citò diuinas perfrueretur opes*, &c. *placidam Deus æthere Chriſtus Arceſſens merito ſumpſit honore animam*, &c. *ſpiritus angelico vectus abit gremio*, &c. *Pignus commune ſuperno*, &c. *In lumine Celſum credite viuorum lacte fauiſque frui*, &c. *Ie ſuis joyeux de ce que pour joüir bien-toſt des richeſſes diuines, il eſt decedé s'eſtant acquité des occupations mortelles en vn ſiecle court*, &c. *Chriſt qui eſt Dieu appelant du Ciel ſon ame qui luy plaiſoit, l'a priſe à ſoy auec l'honneur merité*, &c. *ſon eſprit s'en va tranſporté dans le giron Angelique*, &c. *Croyez que Celſus voſtre gage commun joüit en la lumiere d'enhaut du laict & des rayons de miel des viuans*, &c. Celuy de Clarus decedé le 8. Nouembre enuiron l'an 402. *libera corporeo mens carcere gaudet in aſtris pura, probatorum ſedem ſortita priorum*, &c. *ſpiritus æthere gaudet, Diſcipulumque pari ſociat ſuper aſtra magiſtro*, &c. *Emeritus ſuperis ſpiritus inuolitas ſiue patrum finibus recubas Dominiue ſub ara conderis, aut ſacro paſceris in nemore: Qualibet in regione poli ſitus aut paradiſi, Clare, ſub æternâ pace*

Digitized by Google

beatus agis, &c. *l'esprit pur eſlargi de la priſon corporelle s'esjoüit entre les aſtres, ayant tiré le lot de la demeure des hommes pieux qui ont eſté à l'espreuue*, &c. *l'esprit s'esjouit au Ciel, & aſſocie au deſſus des aſtres le diſciple Clarus, au maiſtre qui luy eſt pareil*, c'eſt à dire à S. Martin, &c. *eſtant vn esprit exempt du ſeruice tu voletes dans les Cieux*, &c. *ſoit que tu repoſes dans le ſein des Peres, ou que tu ſois à couuert ſous l'Autel de Dieu, ou que tu ſois nourri dans la foreſt ſacrée, en quelque region du pole ou du Paradis que tu ſois placé, ô Clarus, tu vis bien heureux dans vne eternelle paix.* Celuy de Paula decedée l'an 404. *Aſpicis anguſtum præciſâ rupe ſepulchrum Hoſpitium Paulæ cœleſtia regna tenentis*, &c. *tu vois ce ſepulchre eſtroit dans la roche taillée, l'hoſtel de Paula qui poſſede le Royaume celeſte.* Celuy de Concordius d'Arles decedé enuiron le meſme temps, *Integer atque pius, vitàque & corpore purus, Æterno, hic poſitus, viuit Concornius æuo*, &c. *hunc citò ſideream raptum omnipotentis in aulam, & mater blanda & fratres in funere quærunt*, &c. *Ci giſt Concordius entier, & pieux, pur de vie & de corps, qui vit au ſiecle etrnel*, &c. *La douce Mere & les freres cherchent dedans les funerailles, celui-cy qui a eſté ſoudain raui dans la ſale eſtoillée du tout-Puiſſant.* Celuy du Pape Boniface premier decedé le 25. Octobre 423. *membra clauſit, certus in aduentu glorificanda Dei*, &c. *quis te ſancte parens cum Chriſtô neſciat eſſe ?* &c. *Il a renfermé* (dans le ſepulchre) *ſes membres eſtant certain qu'ils doiuent eſtre glorifiez à l'aduenement de Dieu*, &c. *qui ne ſçait (ô Pere ſainct) que tu és auec Chriſt ?* Celuy du Pape Celeſtin recueilli au repos de Dieu le 6. Auril 432. *Vitam migrauit in illam debita quæ ſanctis æternos reddit honores*, &c. *mens neſcia mortis viuit, & aſpectu fruitur benè conſcia Chriſti*, &c. *Il eſt poſé en cette vie là qui*

Digitized by Google

estant deuë aux Saincts leur rend des honneurs eternels, &c. *l'esprit qui ne sçait que c'est de la mort, vit & joüit en bonne conscience de la veuë de Christ.* Celuy de Sainct Hilaire d'Arles passé en vne meilleure vie le 5. May 449. *Hîc carnis spolium liquit ad astra volans*, &c. *nec mirum post mortem tua limina Christe, Angelicasque domos intrauit & aurea regna Diuitias paradise tuas, fragrantia semper Gramina* * *nitentes diuinis floribus hortos, subjectásque videt nubes & sidera cæli*, &c. *Il a laissé icy la despoüille de sa chair s'énuolant vers les astres*, &c. *Ce n'est pas merueille si aprés sa mort il est entré dans ton portail ô Christ, & és maisons Angeliques, & en ces Royaumes d'or, qui sont tes richesses (ô Paradis) en ces herbages tousjours odorans, en ces jardins qui sont embellis de diuines fleurs, & s'il void au dessous de soy les nuës, & les estoiles du Ciel.* Celuy de l'Abbé Abraham decedé le 15. de Iuin enuiron l'an 480. en Auuergne. *Iam te circumstant paradisi millia sacri, Abraham iam te comperegrinus habet, iam patriam ingrederis, sede quâ decidit Adam; jam potes ad fontem fluminis ire tui*, &c. *Desja les milliers du sacré Paradis sont autour de toy, desja Abraham ton compagnon de pelerinage t'a aprés de soy, desja tu entres dans ton pays, & desja de la demeure dont Adam est decheu, tu peux aller à la source de ton fleuue.* Celuy qu'Ennodius Diacre & enfin Eueſque de Pauie a dreſsé en l'honneur de Bonus, *exemplum terris linquens, ad sidera raptus*, &c. *laissant son exemple à la terre, il a esté enleué vers les Astres.* Celui d'Abundantius composé par le mesme, *non sentit damna sepulchri*, &c. *il ne ressent point le dommage de la sepulture.* Celuy de Rustica escrit de la mesme main, *purior ætherias graderis sine carne per arces*, &c. *tu marches sans chair plus pur par le dongeon celeste.* Celui de Melissa deu au mesme Autheur, *De vita ad vitam*

* Alij exalentes.

Digitized by Google

tranſitus iſte placet, &c. *Ce paſſage de la vie à la vie me plaiſt*; Celuy par lequel il a celebré la memoire de Victor Eueſque de Nouare, *ſpiritus ætherea congaudet Lucidus arce*, &c. *ſon eſprit plein de lumiere ſe conjoüit dans le dongeon celeſte.* Celuy qu'il a laiſsé en l'honneur d'Euphemie, *Mens niueis quàm benè juncta choris*, &c. *que ſon eſprit eſt bien conjoint aux eſprits blancs comme la neige.* Celuy d'Atolus de Rheims contemporain de Sainct Remy, *proprium ſenſum cœlum tranſuexit in altum, in quo ſuſcepit quod miſerendo dedit*, &c. *prærutilum detinet ipſe polum*, &c. *il a tranſporté dans le haut du Ciel ſon propre reuenu, là ou il a receu, ce qu'il a donné vſant de compaßion*, &c. *il a pris poſſeßion du pole tout rougiſſant de lumiere*: Celuy du Conſul Boëthius decapité l'an 524. par le commandement de Thierri Roy des Oſtrogoths, *Probitas me vexit ad auras.* Item, *Ecce Boëthus adeſt in calo magnus*, &c. *Ma probité m'a porté vers le Ciel.* Item, *Voicy preſent dans le Ciel le grand Boëthius*, &c. Celui de Petronius, *Corpus humo, animam Chriſto Petroni dediſti, nam iuſtæ mentes fouentur luce celeſti ſidereaſque colunt ſedes mundoque fruuntur*, &c. *Tu as* (ô Petronius) *donné ton corps à la terre, & ton ame à Chriſt, car les eſprits juſtes ſont careſſez d'vne lumiere celeſte, & habitent dans les demeures eſtoillées, & joüiſſent de ce qui eſt pur.* Celuy de Liberius Prefect de la Gaule Narbonoiſe ſous Theodoric Roy des Oſtrogots, *Cum membra recedunt, neſcit fama mori, lucida vita manet*, &c. *quand les membres te quittent, ta reputation ne ſçait que c'eſt c'eſt de mourir, & vne vie lumineuſe te reſte*, ou *t'attend.* Celuy du Pape Felix IV. decedé le 29. Feurier 529. *Certa fides juſtis cæleſtia regna patere, Antiſtes Felix quæ modò lætus habet*, &c. *Il eſt certain que le Royaume celeſte que poſſede à preſent en joye le Prelat Felix, eſt ouuert aux juſtes.* Celuy de

Florentin Abbé de saincte Croix d'Arles decedé le 12. Auril Indict. 1. l'an 12. apres le Consulat de Basile, c'est à dire l'an 553. *Fulgida regna petens cælesti sorte vocatus, lucis & æternæ penetrans fastigia lætus, Optimus, atque pius nunc Florentinus in isto resplendet tumulo*, &c. *hinc celsa poli capiens iam præmia felix sanctorum socius fruitur cum laude coronam*, &c. *le tresbon & pieux Florentin, appellé par vn sort celeste, s'acheminant vers le Royaume resplendissant, & penetrant auec joye le faiste de la lumiere eternelle, reluit maintenant en ce tombeau*, &c. *bien-heureux compagnon des Saints, prenant d'icy dés maintenant les hautes recompenses du Ciel, il joüit de la couronne auec loüange.* Celuy du Pape Pelagius 1. mort le 2. Mars 559. *Viuit in arce poli cælesti luce beatus*, &c. *Il vit dans le dongeon du pole auec le bon-heur d'vne lumiere celeste.* Celui de S. Germain de Paris decedé le 28. Mars 576. *Carne tenet tumulum, mentis honore polum*, &c. *jure triumphali considet arce poli*, &c. *par sa chair il occupe le tombeau, & par l'honneur de son esprit le pole*, &c. *à bon droit il est assis dans le dongeon triomphal du pole.* Celuy de Chlodobert fils du Roy Chilperic & de Fredegonde, *Non fleat vllus amor quem modò cingit honor*, &c. *perpetui regni se fauet arce frui*, &c. *que nul amour ne pleure, celuy que l'honneur enuironne maintenant*, &c. *Il se conjoüit soy-mesme de ce qu'il est en possession du Royaume perpetuel.* Celuy de Dagobert frere de Chlodobert, *Rapte polis*, &c. *lux tenet alta throno*, &c. *raui dans les Cieux*, &c. *la haute lumiere le tient sur le throne.* Celuy d'André de Cajete decedé l'an 585. *Pande tuas paradise fores sedémque beatam, Andrea meritum suscipe Pontificis*, &c. *Quæ meditata fides & credita semper inhæsit, hæc te vsque ad cælos & super astra tulit*, &c. *Paradis ouure les portes de ton siege bien heureux, reçoy le merite du Pontife André*, &c.

Digitized by Google

&c. *la foy qui meditée & creuë de toy a touſjours eſté attachée à toy, celle-là t'a porté juſques aux Cieux & ſur les aſtres.* Celui de Gregoire Eueſque de Langres decedé le 4. Ianuier enuiron l'an 540. *poſt tumulos implet honore polos*, &c. *Nunc ſuper aſtra manet*, &c. *apres le ſepulchre il remplit d'honneur les poles*, &c. *maintenant il demeure au deſſus des aſtres.* Celui de Tetricus fils & ſucceſſeur de Gregoire decedé enuiron l'an 570. *Dignus in aſtris mentis honoré nites*, &c. *par l'honneur de ton eſprit tu reluis entre les aſtres en eſtant digne.* Celuy d'Euemerus Eueſque de Nantes mort enuiron l'an 550. *æternum locum miſſus ad aſtra tenet*, &c. *felix ille abÿit, &c. enuoyé vers les aſtres il poſſede vn lieu eternel*, &c. *il eſt parti bien-heureux.* Celuy des deux Rurices Eueſques de Limoges ayeul & petit fils decedez le premier enuiron l'an 500. & le ſecond enuiron l'an 550. *inter Apoſtolicos credimus eſſe choros*, &c. *Nous croyons qu'ils ſont entre les chœurs des Apoſtres.* Celuy de Chronop. pius Eueſque de Perigueux mort enuiron l'an 540. *tua cœlis ſtat ſine labe domus*, &c. *nunc tibi pro mentis eſt ſine fine dies*, &c. *ta maiſon eſt debout dans les Cieux ſans tache*, &c. *tu as maintenant pour tes bonnes œuures, vn iour ſans fin.* Celuy de Chalacterius ou *Calés* Eueſque de Chartres mort le 8. Octobre enuiron l'an 570. *abreptus terris juſtus ad aſtra redis*, &c. *ad paradiſiacas epulas te ciue reductô, vndè gemit mundus gaudet honoré polus*, &c. *enleué de la terre tu retournes juſte aux aſtres*, &c. *eſtant ramené au banquet du Paradis dont tu és citoyen, le pole ſe reſjoüit de l'honneur qui luy vient de ce qui fait gemir le monde*, où par ce qui *fait gemir le monde* eſt neceſſairement entendu le tranſport de ce Prelat en gloire. Celuy d'Eſocius Eueſque de Limoges decedé enuiron l'an 580. *non decet hunc igitur vacuis deſiere lamentis, poſt tene-*

bras mundi quem tenet aura poli, &c. *Il n'eſt pas donc bienſeant de pleurer par des vaines lamentations, celuy-ci que la ſale du pole poſſede aprés les tenebres du monde.* Celuy de Victorin Abbé d'Agaunum ou ſainct Maurice de Chablais, contemporain, *nunc fruitur vultu quem cupiebat amor*, &c. *maintenant il joüit de la felicité de voir la face, que ſon amour deſiroit*, &c. Celuy d'Hilaire Preſtre, *Corpore qui terras & tenet aſtra fide*, &c. *qui poſſede de ſon corps la terre & de ſa foy les aſtres.* Celuy de Seruilio, *Cœlis gaudia vera tenet*, &c. *raptus ab orbe quidem lætus ad aſtra redit*, &c. *il poſſede des vrayes joyes és Cieux*, &c. *rauy de vray hors du monde, il retourne joyeux aux aſtres*, &c. Celuy de Præſidius, *Inter Angelicos fulget honore choros*, &c. *il reluit d'honneur entre les chœurs Angeliques*, &c. Celuy d'Ægidius, *nulli flendus erit quem paradiſus habet*, &c. *Celuy que le Paradis poſſede ne ſera digne d'eſtre pleuré par aucun.* Celuy de Baſile, *patria cali dulcis amice tenes*, &c. *mon doux amy tu poſſedes la patrie du Ciel.* Celuy d'Auolus, *gaudia lucis habet*, &c. *felix poſt tumulos poſsidet ille polos*, &c. *luce perẽne fruens felix cui mortua mors eſt*, &c. *il poſſede les joyes de la lumiere*, &c. *bienheureux il poſſede les poles apres le tõbeau*, &c. *Celuy-là eſt biẽheureux, a qui (joüiſſant de la lumiere perpetuelle) la mort eſt morte.* Celuy d'Euphraſia fẽme de Namatius Eueſque de Viẽne mort le 17. Nouembre enuiron l'an 560. *Inclyta ſydereo radias Euphraſia regno, nec mihi flenda manes nec tibi læta places. Terræ terra dedit, ſed ſpiritus aſtra recepit. Pars jacet hæc tumulo pars tenet illa polum*, &c. *Noble Euphraſie tu rayonnes dans le Royaume eſtoillé, & tu ne me reſtes point à deplorer, ny (eſtãt j euſe) tu ne te plais pas à toy-meſme*, &c. *la terre a donné à la terre, mais l'eſprit a receu* pour loyer *les aſtres. Cette partie icy giſt dans le tombeau, cette partie là poſſede le pole*, &c. Celuy de Vilithura fem-

me de Dagulphe, *qua larga dedit, hac modo plena metit* &c. *les choſes que celle-cy a données largement, elle les moiſſonne à preſent pleinement.* Celuy de la Reine Theodechilde fille de Thierri Roy de Mets fils du grand Clouis, *Felix cui meritis ſtat ſine fine dies*, &c. *bien-heureuſe celle a qui pour ſes bonnes œuures le jour demeure ſans fin.* Celuy de Geleſventhe ſeconde femme du Roy Chilperic premier, *Non hanc flere decet quam paradiſus habet*, &c. *Il n'eſt pas bien-ſeant de pleurer celle que le Paradis a pardeuers ſoy.* Celuy de Eoladius de Neuers mort enuiron l'an 570. *aduentum gaudens ſuſtinet hic Domini*, &c. *Celuy-ci s'eſjoüiſſant attend la venuë du Seigneur.* Celuy du Pape Gregoire premier decedé le 12. Mars 604. *Spiritus aſtra petit*, &c. *Mercedem operum jam ſine fine tenes*, &c. *L'eſprit s'en va vers les aſtres*, &c. *Tu poſſedes maintenant ſans fin la recompenſe de tes œuures.* Celuy de Vincent Abbé de Leon decedé le 11. Mars de l'Ære 668. ou de l'an 630. de noſtre Seigneur. *Sua ſacra tenet anima caleſte*, &c. *Regnum mutaſti in melius*, &c. *Raptus ad æthereas ſubitò peruenit ad* * *auras*, &c. * Leg. *oras* *ſon ame ſacreée poſſede le ſejour celeſte*, &c. *Tu as changé de Royaume en mieux*, &c. *eſtant raui de la terr', il eſt auſſi toſt arriué au Ciel*, &c. Celuy du Pape Boniface V. mort le 25. Octobre 625. *Ad magni culmen honoris abit*, &c. *Il va au comble d'vn grand honneur*, Celuy du Pape Honorius decedé le 12. Octobre 638. *Æterna lucis (Chriſto dignante) perennes cum patribus ſanctis poſſide jamque domos*, &c. *poſſede maintenant auec les Saincts Peres (Chriſt daignant t'en faire la grace) les maiſons perpetuelles de lumiere eternelle.* Celuy du Pape Benoiſt II. decedé le 7. May 685. *Percipe ſaluati præmia celſa gregis*, &c. *reçoy les hautes recompenſes du trouppeau ſauué.* Celuy de Ceadvvalla Roy de VVeſtſex decedé le 20. Auril 689. Indiction 2.

Mente supernà tenet, commutasse magis sceptrorum insignia credas, Quem regnum Christi promeruisse vides, &c. *Il possede de l'esprit les lieux d'enhaut: Croyez que celuy que vous voyez auoir obtenu le Royaume de Christ, a plustost changé les enseignes de la puissance Royale.* Celuy de Theodore de Cantorberi decedé le 19. Septembre 690. *Alma noua scandens felix consortia vitæ, ciuibus Angelicis junctus in arce poli*, &c. *montant bien-heureux dans la compagnie d'vne vie nouuelle, il est joint dans le dongeon du pole aux Citoyens Angeliques.* Celuy de VVilfrid Archeuesque d'Yorc mort le 12. Octobre 709. *Gaudens cælestia regna petiuit*, &c. *il est allé joyeux au Royaume celeste.* Celuy de Beda surnommé *le venerable* decedé le 26. May jour de l'Ascension, charactere qui conuient proprement à l'an 735. *Iuni septenis viduatus carne calendis Angligena Angelicam commeruit patriam*, &c. *estant le 26. May denué de sa chair, il a (luy qui estoit Anglois de naissance) obtenu la possession des Anges.* Celuy de Richard Roy d'Angleterre mort le 7. Feburier 750. *Regnum tenet ipse polorum*, &c. *il possede le Royaume des cieux.* Celuy de Fulrad Abbé de Saint Denys mort l'an 784. *Credimus idcirco cælo societur vt illis*, &c. *pourtant nous croyons qu'il leur est associé au Ciel, à sçauoir* aux Peres. Celuy de Meginaire son successeur, *post mortem meliùs viuit in arce poli*, &c. *il vit mieux apres la mort dans le dongeon du pole.* Celuy d'Arichis Duc de Beneuent mort le 26. Aoust 787. *Te pro meritis nunc paradisus habet*, &c. *Le Paradis te possede selon tes bonnes œuures:* Celuy de Tilpin Archeuesque de Rheims mort le 2. Septembre 789. *Mortua quando fuit mors, sibi vita manet*, &c. *lors que la mort a esté morte la vie luy demeure.* Celuy du Pape Adrian premier decedé le 26. Decembre 795. *Mors janua vitæ, sed melioris erat*, &c. *la mort estoit la porte de la vie, mais*

Digitized by Google

de celle qui eſt la meilleure. Celuy de Pierre Eueſque de Pauie decedé enuiron le meſme temps, *admiſtus gaudet cœtibus Angelicis*, &c. *retinent te gaudia cœli*, &c. *il s'esjoüit meslé dans les aſſemblées des Anges*, &c. *les joyes du Ciel te retiennent.* Celuy d'Hildegarde premiere femme de Charlemagne decedée l'an 783. le 30. Auril, *pro dignis factis ſacra regna tenes*, &c. *pour tes dignes faits tu poſſedes le Royaume ſacré.* Celuy de Faſtrade 2. femme du meſme Prince, decedée l'an 794. *modò cœleſti nobilior thalamo*, &c. *elle eſt maintenant plus noble eſtant honorée de la couche celeſte.* Celuy du Comte Geraud mort l'an 799. *ſideribus animam dedit*, &c. *il a liuré ſon ame aux eſtoiles.* Celuy d'Hildegarde fille de ſon premier lict, *Tu nimium felix gaudia longa petis*, &c. *Trop heureuſe tu t'en vas à de longues joyes.* Celuy de Charlemagne luy-meſme decedé le Samedy 8. Ianuier 814. *meruit feruida ſacli atherei*, &c. *æquora tranſire & placidum conſcendere portum*, &c. *il a obtenu de paſſer les chaudes plaines du ſiecle celeſte, & monter en vn port paiſible.* Celuy d'Adelhayd l'vne de ſes filles, *nunc patris æterni regna beata tenes*, &c. *maintenant tu poſſedes le Royaume du Pere eternel.* Celuy d'Adelhard Abbé de ſainct Pierre de Corbie mort le 2. Ianuier 822. *Paradiſi iure colonus*, &c. *carne ſolutus caſtra petiuit ouans*, &c. *il eſt à bon droit habitant du Paradis*, &c. *deſlié des liens de la chair il eſt allé triomphant au Ciel.* Celuy d'Ermengarde femme de l'Empereur Lothaire decedée le 20. Mars, jour du grand Vendredy 852. *Linquens regna ſoli penetrauit regna polorum, cum Chriſto & Sanctis gaudia vera tenens*, &c. *Laiſſant les Royaumes de la terre elle eſt entrée au Royaume des Cieux, poſſedant les vrayes joyes auec Chriſt & ſes Saints.* Celuy de Louïs le Debonnaire mort le Dimanche 20. Iuin 840. *in pacis metas colligit*

Digitized by Google

hunc pietas, &c. *la pieté recueille celui-cy au but de la paix.* Celuy de Dreux Eueſque de Mets mort le 8. Nouembre 857. *Spiritus in requie lætus ouat Abrahæ*, &c. *l'eſprit joyeux triomphe dans le repos d'Abraham.* Celuy de l'Empereur Louïs II. mort le 13. Aouſt 875. *gaudet ſpiritus in cœlis, corporis extat honos*, &c. *l'eſprit eſt joyeux dans les Cieux, l'honneur du corps paroiſt.* Celuy de l'Empereur Charles le Chauue mort le 6. Octobre 877. *ſpiritum reddidit ille Deo*, &c. *il a rendu à Dieu ſon eſprit.* Celuy d'Anſegiſe Archeueſque de Sens decedé le 25. Nouembre 883. *ſpiritus aſtra tenet*, &c. *l'eſprit poſſede les aſtres.* Celuy de Iean Scotus mort la meſme année, *Chriſti conſcendere regnum quò meruit ſancti regnant per ſæcula cuncti*, *Il a* (par ſon martyre) *obtenu de monter dans le regne de Chriſt, où tous les Saincts regnent à jamais.* Celuy du Pape Iean 8. mort l'an precedent le 15. Decembre, *Et nunc cælicolas cernit ſuper aſtra phalanges*, &c. *maintenant il void au deſſus des aſtres les bataillons qui habitent és Cieux.*

Celuy d'Ermengarde fille de Louïs Roy de Germanie decedée le 23. Decembre enuiron le meſme temps, *Bis denos octo vita compleuerat annos migrans ad ſponſum virgo beata ſuum*, &c. *Cette bienheureuſe Vierge auoit accompli deux fois dixhuict ans de ſa vie lors qu'elle eſt paſſée vers ſon Eſpoux.* Celuy de Brunon Archeueſque de Cologne decedé le 11. Octobre 969. *Iam frueris Domino*, &c. *Desja tu jouïs du Seigneur.* Celuy de Notger Abbé de ſainct Gal mort le 6. Auril 981. *Idibus octonis hic carne ſolutus Aprilis cælis inuehitur*, &c. *Celui-cy deſlié des liens de la chair le 6. Auril, a eſté porté dans les Cieux.* Celuy de Gonzalez rapporté par Prudentio de Sandoual Eueſque de Pampelune à l'Ære 1030. ou l'an de Chriſt 992. *A qui repoſa y en la gloria goza*, &c. *Icy repoſe, &*

iouït de felicité en la gloire. Celuy de Donna Sancia, *Dio fin glorioſo, a eſta vida, para a gozar de la aterna*, &c. *Elle a donné vne glorieuſe fin à cette vie pour aller iouïr de l'eternelle.* Celuy de Sancia Comteſſe de Caſtille, *Vis vinctum comitem è carcere adduxit cœlicas ſedes beata quæ poſſidet*, &c. *Celle qui poſſede bienheureuſe la demeure du Ciel, a par deux fois tiré de priſon le Comte lié.* Celuy du Comte Fernand de Gonzalue, *Velliger inuictus ductus ad aſtra fuit*, &c. *Celuy qui eſtoit guerrier inuincible a eſté mené aux aſtres*: Et Sebaſtian de Salamanque parlant d'Ordonio I. le place au Ciel, diſant, *Fœlix ſtat in cœlo*, &c. *Lætatur cum ſanctis Angelis in cœleſtibus regnis*, &c. *il ſe resiouït auec les Anges dans le Royaume celeſte.*

I'auouë que l'opinion du Purgatoire formée entre les Latins ſur la fin du ſixieme ſiecle, ayant petit à petit gaigné du credit, pluſieurs ſe ſont plus aiſément portez à compoſer les epitaphes en termes de ſouhaits & de prieres pour les defuncts: Mais leur procedé ſcrupuleux n'empeſchoit pas quiconque le vouloit, de leur attribuer la poſſeſſion de la gloire celeſte dés le partir de cette vie. Ainſi l'epitaphe du Pape Eſtienne 6. decedé le 21. May 891. eſt conceu en ces termes exprés, *Æthera ſcandit ſpiritus almus ouans*, &c. *Son doux eſprit monte triumphant au Ciel.* Celuy des Rois Conrad I. Otthon I. & II. & Zuentibold, de l'Eueſque de Mets Adalberon, du Comte Hugues & de ſa femme, de la Comteſſe Eue & de ſes fils, d'Arnoul & de Rembal, d'Oudri Archeueſque de Rheims, de Beatrix, & de Vvarin, Abbé de S. Arnoul de Mets, porte que *leurs ames in cœlis æternâ pace fruuntur*, &c. *iouïſſent au Ciel d'vne eternelle paix.* Celuy de Renaud Abbé de S. Cyprian lez Poitiers mort l'an 1100. *Rainaldi pars*

Digitized by Google

promptior aſtra petiuit, &c. *La partie plus prompte de Renaud eſt montée aux aſtres.* Celuy de Benoiſte recluſe *ſpiritus aſtra tenet*, &c. *ſon eſprit poſſede les aſtres.* Celuy du Preſtre Raulfe qui eſtoit contemporain *Protinùs ad ſuperos carne ſolutus abis*, &c. *ſpiritus ecce tuus gaudens ſuper aſtra perennat*, &c. *Deſlié des liens de la chair, tu t'en vas auſſitoſt vers les habitans d'enhaut*, &c. *Voicy ton eſprit s'esjouiſſant fait ſa demeure perpetuelle au deſſus des aſtres.* Item, *dans animam cœlo reddidit oſſa ſolo*, &c. *viuis in arce poli*, &c. *donnant ſon ame au Ciel, il a rendu ſes os à la terre*, &c. *tu vis dans le dongeon du Pole*, &c. Celuy du Roy Philippe I. mort l'an 1108. *Auguſti ternis conſcendit in æthra Calendis*, &c. *il eſt monté au Ciel le 3. des Calendes d'Aouſt.* Celuy de Renaud de Martigni Archeueſque de Rheims, decedé l'an 1137. *Hunc duodena dies Februi præeundo Calendas deſtituit mundo, ſubſtituitque polo*, &c. *le 12. jour qui a precedé les Calendes de Feurier*, c'eſt à dire le 21. Ianuier, *l'a deſtitué au monde, & ſubſtitué au pole.* Celuy de Geraud premier Abbé de Selue Majour en Bordelois decedé l'an 1094. le 6. Auril *En felix anima cœli lætatur in aula*, &c. *cœlorum ciuis dormit in Domino*, &c. *liber cœlos ſpiritus obtinuit*, &c. *ſpiritus Abbatis vindicat aſtra ſibi*, &c. *ſpiritus vita tenet*, &c. *Voicy ſon ame bienheureuſe s'esjoüit dans le Palais du Ciel*, &c. *eſtant citoyen des Cieux il s'eſt endormi au Seigneur*, &c. *ſon eſprit libre a obtenu les Cieux*, &c. *l'eſprit de l'Abbé ſe vendique les aſtres*, &c. *ſon eſprit poſſede les lieux hauts.* Celuy de Berenger Archidiacre de ſainct Maurice d'Angers decedé le 6. Ianuier 1088. *in Iano patuit tibi janua vitæ*, &c. *au mois de Ianus la porte de la vie t'a eſté ouuerte.* Item, *cœlos animâ, corpore ditat humum*, &c. *il enrichit de ſon ame les Cieux, & de ſon corps la terre.* Celuy de l'Imperatrice

ratrice Agnes decedée le 14. Decembre 1077. *die* 14. *menſis Decembris animam bonis operibus fœcundam Lateranis Saluatori ſuo atque omnium bonorum Deo authori reddidit, & hic quinta die menſis Ianuarij expectans ſpem beatæ reſurrectionis, & aduentum magni Dei membra carnis commendauit in pace, Amen*, &c. *Elle a le* 14. *Decembre rendu dedans Latran à ſon Sauueur, & à Dieu auteur de tous biens ſon ame feconde de bonnes œuures, & le* 5. *de Ianuier elle a remis icy en paix les membres de ſa chair, attendant l'eſperance de la reſurrection bien-heureuſe, & l'aduenement du grand Dieu. Amen.* Celuy de Bruno premier General des Chartreux, mort le 6. Octobre 1101. *oſſa manent tumulo ſpiritus aſtra petit*, &c. *ſes os demeurent dans le tombeau, & l'eſprit va vers les aſtres.* Celuy de Geofroy Eueſque d'Amiens decedé le 8. Nouembre 1118. *hîc jacet aſtra petens*, &c. *il giſt icy allant vers les aſtres.*

Celuy de Pierre de Plaiſance Cardinal, *terrâ ſuum corpus animamque recepit olympus*, &c. *la terre a receu ſon corps, & le Ciel ſon ame.* Celuy de Burchard Archeueſque de Vienne decedé enuiron l'an 1035. le 29. Aouſt. *Cum quô* (Domino) *perpetuò pace viget placidâ*, &c. *Sanctus ſpiritus aſtra petit*, &c. *curribus ignicomis ad ſuperos gereris*, &c. *auec le Seigneur il a touſjours l'aduantage d'vne paix paiſible*, &c. *ſon Sainct-Eſprit va aux aſtres*, &c. *tu és porté ſur des chariots flamboyans en haut*, &c. Celuy d'Alberic Archeueſque de Bourges mort l'an 1140. *modò major in arce polorum*, &c. *il eſt à preſent plus grand dans le dongeon des poles.* Celuy de Pierre Leon l'an 1144. *Iunius in mundo fulgebat ſole ſecundo, ſeparat hunc nobis cum polus atque lapis*, &c. *le ſecond jour de Iuin luiſoit au monde quand le pole & la pierre nous a fait ſeparation de celui-cy.* Celuy de Pierre

Eueſque de Poitiers decedé l'an 1115. mal rapporté par le Cardinal Baronius à l'an 1130. *Nunc diues, liber, ſtabilis, ſua præmia, Chriſtum, Aſtra, capit, ſequitur, poſſidet iſte Petrus*, &c. *promouit, priuauit eum, profugumque recepit, Papa, Comes, Chriſtus, ordine, ſede, polo*, &c. *Ce Pierre cy maintenant riche, libre, bien aſſeuré, prend, ſuit, poſſede ſes ſalaires, Chriſt, les aſtres*, &c. *Le Pape, le Comte, Chriſt, l'a promeu, priué, recueilli, apres qu'il a eſté fuitif, en l'ordre Epiſcopal, de ſon ſiege, & dans le Pole.* Celuy de Thomas Archeueſque de Cantorberi, aſſaſſiné le 29. Iuillet 1170. *ab orbe pellitur, & fructus incipit eſſe poli*, &c. *Il eſt chaſſé du monde; & commence d'eſtre vn fruict du pole.* Celuy d'Eſtienne Eueſque de Meaux mort le 12. Ianuier 1187. *liber viuit terrâ diuiſus & aſtris, Quæ dederat cœlum terraque ſoluiteis*, &c. *Il vit libre, eſtant diuisé entre la terre & les aſtres, ce que le Ciel luy auoit donné & la terre il leur a payé.* Celuy de Robert Archeueſque de Vienne decedé l'an 1195. le 27. Iuin. *Iunius atherijs, mensis te reddidit oris*, &c. *le mois de Iuin t'a rendu aux contrées celeſtes.* Celuy de Maurice Eueſque de Paris decedé le 11. Septembre 1196. *Migrat Pariſij pater ad patriam paradiſi Mauricius*, &c. *Maurice Pere de Paris paſſe en la patrie du Paradis.* Celui d'Humbert Archeueſque de Vienne mort le 20. Nouembre 1215. *ſpiritus athra Præſulis Vmberti petit, &c. l'eſprit du Prelat Humbert va au Ciel.* Celui de Raoul Eueſque d'Arras mort l'an 1220. *Cœli ciuis meritorum pondere viuis*, &c. *eſtant Citoyen du Ciel tu vis par le poids de tes bonnes œuures.* Celuy de Pierre de Doüai Archeueſque de Sens, decedé le 12. Iuin 1222. *qui ſpei certæ ſuberat modò cernit aperte*, &c. *Celui qui eſtoit ſouſmis à vne eſperance certaine, voit à preſent apertement* ce qu'il auoit eſperé.

Digitized by Google

Celui d'Herué Eueſque de Troyes mort le 2. Iuillet 1223. *Reddo polo ſpiritum & oſſa ſolo*, &c. *Ie rends l'eſprit au Ciel & les os à la terre.* Celui de Bernard de Suilli Eueſque d'Auxerre mort le 6. Ianuier 1246. *meruit Chriſto ſe reddere mundum*, &c. *il a obtenu de ſe rendre pur à Chriſt.* Celui de Philippe Archeueſque de Bourges mort le 9. Ianuier 1260. *ſacrata ſede ſedentis Philippi Bituris oſſa beata jacent*, &c. *les os bin heureux de Philippe aſsis au ſiege ſacré giſent à Bourges.* Celuy de Renaud de Corbeil Eueſque de Paris, decedé le 7. Iuin 1268. *fatali ad ſuperos ſorte vocatus obit*, &c. *il decede appelé par le ſort fatal au Ciel.* Celui de Guermond de la Boiſſiere, Eueſque de Noyon mort l'an 1272. *cum Chriſto ſcandit ad aſtra*, &c. *il monte aux aſtres auec Chriſt.* Celuy de Guill. de Chanac Eueſque de Paris mort le 3. May 1348. *tranſiuit ad atria lucis*, &c. *il eſt paſſé au paruis de lumiere.* Celui de Guillaume de Boiſratier Archeueſque de Bourges decedé le 19. Iuillet 1421. *Carne ſubactus homo ſidera mente rapit*, &c. *l'homme aſſujetti quand à ſa chair rauit les eſtoilles par ſon eſprit.* Celuy de Iean des Charliers dit Gerſon Chancelier de l'vniuerſité de Paris decedé le 12. Iuillet 1424. *petit ſuperos*, &c. *il va vers ceux qui habitent en haut.* Celui de Pierre de Fontenay Eueſque de Neuers mort le 3. Iuin 1499. *pius æthereo ſpiritus axe viget*, &c. *ſon eſprit pieux eſt en vigueur ſur l'aiſsieu celeſte.* Celui de Pierre Carré mort apres l'an 1509. le 5. Ianuier, *mens fruitur cœlis*, &c. *ſon eſprit ioüit des Cieux.*

Il auroit eſté facile d'en entaſſer pluſieurs autres, mais les precedens peuuent ſuffire pour contraindre les plus aheurtez à leurs prejugez de confeſſer que ceux-là meſme qui ont veſcu depuis que l'opinion du Purgatoire a eſté rendüe plus com-

Digitized by Google

mune, ont aux occasions descouuert par l'employ qu'ils ont fait des expressions des plus anciens, qu'ils en suiuoient le sentiment, & croyoient constamment que d'aucun de ceux qui sont decedez dans la profession du Christianisme, & sans mener vne vie criminelle, ou impenitente, la gloire & le bonheur ne sont nullement retardez, mais que dés le moment de leur mort ils sont *montez au Ciel, sur les astres, dans le dongeon du pole, dans le paruis de lumiere & de gloire, dans le sein d'Abraham, dans la paix eternelle, dans le Paradis de Dieu*; qui est tout ce que l'on peut dire des Patriarches, Prophetes, Apostres, Euangelistes, Martyrs, & Confesseurs plus signalez: tellement qu'il ne faut faire à cét esgard aucune distinction, ny de Clercs ny de Laïcs, ny de masles ny de femelles, ny de Rois, Princes, ou Seigneurs, ny de personnes priuées: Ce qui deuroit entrer en l'esprit de ceux qui preuenus d'vn contraire sentiment, & emportez par le torrent de l'erreur commun, s'imaginent deuoir restraindre l'auantage de posseder la beatitude sans aucun delay, aux seules personnes de qui les noms (à cause de la reputation de leur saincteté) se trouuent inserez dans les Martyrologes de l'Eglise Romaine, & les esprits sont entre les siens inuoquez comme patrons des viuans: Car les epitaphes du Prefect Probus, du Consul Boethius, de la Reine Gelesventhe, des Rois Ceadualla, Zuentibald, Conrad, Otton pere & fils, & Philippe premier, qui n'ont jamais passé en leur temps pour *Beats* & exemplaires d'vne mortification & pieté extraordinaire, justifient que les conceptions que l'on veut aujourd'huy donner pour tablature au peuple Chrestien, ou n'estoient pas pour lors encore formées, ou ne sembloient pas deuoir faire grande foy: & ie souhaitterois qu'il pleust aux defen-

Digitized by Google

ſeurs de l'opinion courante de faire leurs diligences, & nous produire vn ſeul exemple capable d'induire que durant les ſix cens premiers ans du Chriſtianiſme aucun l'ait embraſſée auec tant de reſolution qu'il ait oſé l'exprimer dans l'inſcription des tombes de ſes amis defunct; car encore que nous ne deuions pas viure par exemples, mais par loix, ny nous obliger à dependre abſolûment de l'authorité & des actions d'aucun homme; ſi nous en auions d'anciennes, nous ne pourrions & ne voudrions pas refuſer de les mettre en conſideration, quand ce ne ſeroit que pour nous empeſcher d'en parler ſi deſauantageuſement pour ceux qui les ſuiuent, que nous leur deſnions egalement, & *la verité*, & *l'antiquité*, ne voyans point de raiſon qui nous inuite à croire que les premiers ſiecles ayent eſté imbus d'aucune croyance dont il ne paroiſſe aucune trace dans les monumens qu'ils nous ont laiſſé, & ſuppoſant (comme il ſemble que l'on doit faire) qu'il eſt impoſſible de perſuader à des hommes qui vſent du ſens commun, que les Chreſtiens de l'antiquité ayent conſpiré en meſmes penſées auec les Communicateurs de l'Egliſe Romaine moderne, & qu'aucun d'eux n'ait (pour aucune occaſion) daigné dire ce qu'il a penſé.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXXI.

Des prieres contenuës és epitaphes des fideles, que les ſuruiuans preſuppoſoient eſtre desja receus en gloire.

ENCORE que la priere qui ſe fait tous les jours en la celebration de la Meſſe pour les fideles defuncts, ne puiſſe nullement s'accommoder à l'opinion du Purgatoire, que l'Egliſe Romaine compte entre les articles de ſa Foy, encore qu'il n'y ait aucun lieu d'attribuer à l'eſtat des ames que l'on pretend confinées en vn lieu d'extreme *tourment* le nom de *ſommeil*, & encore moins d'attribuer à la luitte de ces ames condamnées par la ſouueraine rigueur de la juſtice du Ciel à la ſouffrance incomprehenſible de ce tourment qui leur eſt infligé pour punition des pechez qu'elles ont commis, meritant & encourant par ces deuoyemens la haine de Dieu de gloire, le tiltre de *dormer en vn ſommeil de paix*. Encore que le ſentiment douloureux d'vne ſi grande peine que celle d'vn feu infernal, ne puiſſe en ceux qui auroient à le ſouffrir, compatir auec aucune ſorte de *dormir*, ni les laiſſer en *paix*, pendant qu'ils ſe trouueroient preſſez de l'ire du *Dieu viuant*, & de la peſanteur de *ſa main* en laquelle S. Paul dit que * *c'eſt choſe horrible que de tomber*, bref encore que de tous les moyens repreſentez ci-deſſus reſulte neceſſairement, que (ſelon la croyance conſtante de l'antiquité de ſix ſiecles) la gloire & felicité eternelle des

* Hebr. 10. 31.

fideles * *mourans au Seigneur* ne ſoit nullement differée aprés le moment de leur decés; Neantmoins puis que les Chreſtiens qui ſont aujourd'huy dans la communion de Rome pourroient penſer que les prieres qui ſe rencontrent en quelque Epitaphes expriment quelque choſe ſemblable au ſentiment qu'elle defend, il faut pour les deſabuſer 1. en faire le rapport, 2. juſtifier qu'il ne s'en enſuit ni peut enſuiure rien de tel, puis que ces meſmes Epitaphes preſuppoſent expreſſement l'admiſſion de ceux à la memoire deſquels ils ont eſté dediez en la vie & gloire celeſte. 3. rechercher les motifs qui ont peu porter les autheurs de ces Epitaphes, a y inſerer des prieres pour leurs amis defunctz, & placer leurs tombeaux prés de ceux des martyrs qui auoïent ſeellé de leur ſang la verité du Chriſtianiſme.

* Apoc. 14. 13.

Le plus ancien Epitaphe que nous trouuions meſlé de ſouhaits & prieres, eſt celuy que ſainct Gregoire de Nazianze a eſcrit en l'honneur de S. Baſile decedé le premier Ianuier 378. où nous liſons ces mots concernans ce grand Prelat recueilli au repos de Dieu, *Dieu luy donne le bonheur*; comme s'il n'en euſt pas eſté joüiſſant, & ſi S. Gregoire n'euſt pas expreſſement requis de luy auparauant, qu'il *comparuſt pour le monde*, & *offriſt des dons à Dieu*, & en la ſuitte *qu'il eſtoit au Ciel comme il auoit deſiré*, Item *qu'il auoit quitté ſon Siege Sacré ſelon que Chriſt auoit voulu, pour le meſler auſſi-toſt auec les habitans* du Ciel; il le croyoit donc *au Ciel*, & poſſeſſeur de la gloire & du bonheur du Ciel *auſſi-toſt* apres qu'il eut en mourant *quitté* ſon *Siege* Epiſcopal; & cependant il demandoit que *Dieu luy donnaſt le bonheur*, entendant qu'il luy confirmaſt & luy acreuſt l'auantage du *don* qu'il luy en auoit des ja fait: Ce qui

Θεὸς δὲ οἱ ὄλβια δοίη.

n'a rien de commun auec les hypotheſes que Rome ſouſtient aujourd'huy. L'an 395. deceda le Preſect Probus, & ſon Epitaphe qui publie hautement qu'il *couroit par la plaine du Ciel*, qu'il *joüiſſoit du ſiege des Saints*, *qu'il poſſedoit vn repos perpetuel*, qu'il *vinoit bien-heureux dans le ſiege Eternel du Paradis*, finit par cette priere, *Hunc tu Chriſte choris jungus celeſtibus oro, te canat, & placidum jugiter adſpiciat, Quique tuo ſemper dilectus pendet ab ore Auxilium ſoboli conjugique ferat*, c'eſt à dire, *Ie te prie (ô Chriſt) que tu joignes celuy-ci aux chœurs celeſtes, qu'il te chante, & te voye touſjours appaiſé, & que celuy qui eſtant bien-aimé eſt touſjours pendant de ta bouche, porte ſecours à ſa race & à ſon mariage*, c'eſt à dire, à *ſa vefue*: dirons nous qu'il ait *eſté au Ciel* ſans eſtre *aſſocié aux chœurs celeſtes*, qu'il ait eſté en danger de voir ſon Sauueur courroucé, & qu'il ait peu poſſeder *le Paradis* ſans bon-heur? mais l'Autheur de ſon Epitaphe prioit qu'il n'en decheuſt jamais, & qu'il joüiſt eternellement de la paix de ſon Sauueur en la compagnie des autres bien-heureux; ce qui n'a rien de commun auec ce que Rome demande aujourd'huy.

Nous auons vn pareil ſouhait en l'Epitaphe du Pape Benoiſt, *Hic Benedictus adeſt meritò ſub rupe ſepulchri, Quem tenet Angelicus chorus in arce poli, Aurea ſecla cui pateant ſine fine per annum ſorte beatifica ſcandat vtatheria*, &c. *Ici eſt à bon-droit preſent ſous le roc du ſepulchre, Benoiſt que le chœur Angelique poſſede dans le dongeon du pole, à qui les ſiecles d'or ſoient ouuerts eternellement ſans fin, afin que par vn ſort bien-heurant il monte és lieux celeſte*, Car qui ne void que celuy qui eſtoit *poſſedé par le chœur des Anges dans le Ciel*, y eſtoit desja de toute neceſſité, & n'auoit aucun beſoin d'y *monter* ny d'en demander *l'ouuerture*? mais pource qu'il y deuoit

deuoit apres la resurrection generale *monter* en son corps, l'Autheur de l'Epitaphe en forme le souhait, & requiert que le bon-heur dont il joüissoit desja quant à son esprit, luy demeure à jamais pour le combler sans fin de joye, tant en son corps qu'en son ame, tesmoignant par là qu'il n'auoit en la pensée ny le purgatoire de Rome, que personne de ses Sectateurs n'a jamais jusqu'ici placé dans le Ciel; ny le retardement de la felicité de Bonoist, qu'il estimoit desja associé aux Anges. En mesme sens l'Epitaphe de Marinian Archeuesque de Rauenne decedé l'an 601. porte *Ipsius inque locis sit tibi certa quies*, &c. *que puissestu auoir és lieux de Dieu vn repos certain.* Celuy du venerable Beda mort l'an 735. *Dona Christe animam in cœlis gaudere per æuum, Daque illum Sophiæ inebriari fonte*, &c. *Donne ô Christ que son ame s'esjoüisse eternellement dans les Cieux, donne luy aussi qu'il soit enyuré de la fontaine de sagesse.* Car de là ne s'ensuit ny qu'il ait esté priué à l'heure de sa mort de la joye du Ciel, ny que la Sagesse ne l'ait point rempli des effects de sa vertu, ny en fin que ceux qui sont vne fois entrez en la *joye du Ciel* en puissent dechoir ou demeurer desnuez de la communication de la *Sagesse* eternelle, mais que les suruiuans se croyoient bien fondez à demander pour leurs amis defuncts la perpetuité de leur bon-heur, encore qu'ils sceussent certainement qu'elle ne leur pouuoit jamais manquer. Celuy du Pape Adrian premier escrit ou par Charlemagne, ou en son nom par Alcuin, nonobstant qu'il eust presupposé que sa mort estoit *l'entrée d'vne vie meilleure*, ne laissoit pas de faire ces souhaits pour luy, *Cum Christo teneas regna beata poli*, &c. *Quique legis versus deuotô pectore supplex Amborum mitis dic miserere Deus. Hæc tua nunc requies sedeat charissime membra, cum sanctis anima*

gaudeat alma Dei. Vltima quippe tuas donec tuba clamet in aures, principe cum Petro surge videre Deum; Auditurus eris, vocem (scio) judicis almam, Intra nunc Domini gaudia magna tui, Tum memor esto tui nati, &c. *Que puisses-tu posseder auec Christ le regne du Ciel*, &c. *quiconque sois-tu qui lisés ces vers suppliant auec vn cœur deuot, di, Dieu doux, ayés pitié de tous deux*, à sçauoir d'Adrian & de Charles, *Que maintenant (ô tres cher) ce repos à sçauoir* du Sepulchre, *possede tes membres, que ta douce ame s'esjouisse auec les Saincts de Dieu, en attendant que la derniere trompette sonne à tes oreilles, Leue toy auec Pierre le premier* des Apostres *pour voir Dieu, Ie sçay que tu entendras cette douce voix du juge entré en la grande joye du Seigneur, sois alors memoratif de ton fils.*

Et comme la demande qu'il faisoit pour Adrian *qu'il regnast auec Christ au Ciel*, ne signifioit pas qu'il ne fust point encore passé en la possession de cette *meilleure vie*, de laquelle sa *mort* estoit *l'entrée*, aussi la semonce d'implorer pour luy *la misericorde de Dieu* ne donotoit pas qu'il ne l'eust pas obtenuë, puis que déslors il exhortoit son ame *à s'esjoüir auec les Saincts de Dieu*, & monstroit qu'il ne la croyoit pas tourmentée dans vn feu capable de luy oster toute joye: mais bien-heureuse & regnante dans la compagnie des Saincts, de l'Apostre Sainct Pierre, & de nostre Seigneur, à la felicité de laquelle on ne pouuoit rien adjouster par le desir, que la perpetuité d'autant plus certaine qu'elle est fondée sur le conseil immuable* *de Dieu* de qui *les dons & la vocation sont sans repentance.* Celuy de Charlemagne que l'Autheur, à sçauoir Agobard Archeuesque de Lion disoit d'auoir *obtenu de trauerser les plaines du Ciel*, & par consequent estre entré en gloire, recommande au Lecteur de prier pour luy, vsant de ces mots, *Astrife-*

* Rom. 11 29.

Digitized by Google

ram Caroli teneat, dic, ſpiritus arcem, &c. dites que l'eſprit de Charles puiſſe poſſeder le dongeon qui porte les Eſtoilles. Celuy du Pape Sergius II. mort le 12. Auril 847. *Pro tanto tundamus pectora pugnis paſtore amiſſo viuat vt axe poli, &c. plombons de nos poings nos poitrines pour la perte d'vn ſi grand Paſteur, afin qu'il viue ſur l'aiſsieu du pole*, &c. Celuy d'Ermengarde femme de l'Empereur Lothaire decedée le Vendredi 20. Mars 852. & déslors introduitte (comme remarque l'Autheur) *dans le regne du Ciel* où elle eſtoit comblée de *la joye de Chriſt*, &c. *hanc rogo te Lector, commenda ritè tonanti aſsiduis precibus, Chriſtus eam vt habeat, cum quo congaudens viuat feliciter ipſa, Angelicis ſemper miſta beata choris*, &c. *Ie te prie Lecteur, recommande la bien à Dieu par tes continuelles prieres, afin que Chriſt l'ait par deuers ſoy, auec lequel s'esjoüiſſant elle viue heureuſemẽt, & ſoit tousjours heureuſe meſlée auec les chœurs Angeliques, &c.* ſurquoi l'Autheur pour nous rendre vn compte plus exprés de ſon intention adjouſte *has ego Rabanus confeci verſibus odas, ex obitu mœſtus, ex requie & gratulans*, &c. *Moy Rabanus* Archeueſque de Mayence, *i'ay fait ces chanſons en vers, marri de ſon decés, & la felicitant auſſi de ſon repos:* D'où s'enſuit que tout ce qu'il auoit prié le Lecteur de demander n'eſtoit pas proprement le bon-heur, mais la continuation & l'eternité du bon-heur de cette Princeſſe desja glorieuſe auec Chriſt *dans le Ciel*; joint que comme la raiſon requiert, que les *gratulations* que nous faiſons à nos amis ayent pour fondement non l'imagination de leur bien aduenir, mais l'auantage qu'ils ont de le poſſeder actuellement, il n'euſt pas eu grand ſujet de *feliciter* l'Imperatrice Ermengarde *de ſon repos*, ſi elle n'en euſt joüi. L'on peut mettre en meſme rang celuy de l'Empereur Charles le *Chauue*, qui aprés auoir re-

Digitized by Google

marqué qu'il *rendit son esprit à Dieu*, c'est à dire, *mourut si pieusement*, que le Pape Iean VIII. disoit qu'il estoit *en Paradis auec les Anges*, conclud en ces termes, *Deus excelsus dignetur jungere turmis sanctorúmque choris consociare pijs*, &c. *Dieu haut esleué daigne le joindre aux bandes & chœurs Religieux des Saincts*. Celuy du Pape Estienne VI. que l'Auteur auoit representé comme *montant triomphant au Ciel*, conuie tous les Lecteurs à demander pardon pour luy, disant, *Dicite fratres, Arbiter omnipotens da veniam Stephano*, &c. *Freres dites, Arbitre Tout-puissant pardonne à Estienne*. Celuy de Benoist III I. mort en l'année 903. suiuant vne route toute pareille contient ces mots designatifs d'vne tres-grande charité. *mercatus calum cuncta sua tribuit*, &c. *ayant fait marché du Ciel, il a donné tout ce qu'il auoit*, & adiouste aussi tost cét aduertissement: *Inspector tumuli compuncto dicito corde, Cum Christo regnes (ô Benedicte) Deo*, &c. *Toy qui regardes ce tombeau, dy auec vn cœur touché de componction, ô Benoist que puisses-tu regner auec Christ Dieu*. Paroles que l'Autheur ne prononçoit pas à dessein d'insinuer que Benoist (lors qu'il les proferoit) ne *regnoit* pas encore *auec Dieu*, car que sçauroit-on concenuoir de plus absurde, que de s'imaginer de Dieu qu'il refuse de couronner la charité le principal de ses dons, & suspende l'effect de ses promesses enuers ceux qui l'ont (comme on suppose du Pape Benoist) le plus conscientieusement exercée? mais il les employoit en intention de tesmoigner qu'il estimoit non seulement licite, mais necessaire aux fideles viuans de demander à Dieu continuellement la ratification des dons qu'il auoit desia faits, & pour tousjours, à ceux qu'il auoit recueillis en son repos. Selon ce principe, qui semble auoir esté commun à toute l'antiquité, on peut ti-

Digitized by Google

ter en bon sens l'inscription de la tombe d'Amatus couchée en ces mots: *Pro anima Amati pœnitentis hic sepulti Domini misericordiam deprecari digneris*, &c. *Daignez supplier la misericorde du Seigneur pour l'ame du penitent Amatus.*

Depuis que l'opinion du *Purgatoire* a (par le soin qu'en ont pris les Moines) preoccupé les esprits des peuples, l'employ des prieres és Epitaphes s'est rendu plus frequent de beaucoup qu'il n'auoit esté auparauant, & comme on pourroit en alleguer des centaines d'exemples, comme de Iean Euesque de Nepe, mort le 31. Octobre 770. de Paul Archidiacre de Pauie, mort l'an 774. d'Alcuin, mort le 19. May l'an 804. d'Hincmar Archeuesque de Rheims, mort le 21. Decembre 882. de Boson Roy de Prouence mort le 11. Ianuier 887. de Foulques Archeuesque de Rheims mort le 17. Iuin l'an 899. du Pape Iean 9. decedé le 23. Septembre de la mesme année, du Pape Anastase 3. mort l'an 912. du Pape Iean 13. mort le 6. Septembre 972. du Pape Benoist 7. mort le 10. Iuillet 984. du Pape Iean 15. mort le 7. May 996. de Gebhard Euesque de Constance mort le 27. Aoust de la mesme année, du Pape Siluestre II. mort le 12. May 1003. de Iean surnommé Canaparius mort le 12. Octobre 1004. du Pape Iean 19. mort le 31. Aoust 1009. du Pape Sergius 4. mort le 13. May 1013. du Pape Iean 20. mort le 8. Nouembre 1033. de Terese sœur d'Alfonse 5. Roy de Leon morte le 9. Iuin 1047. de Geofroy Comte d'Arles mort enuiron l'an 1052. d'Estienne Cardinal mort l'an 1061. de Pierre Damiani Euesque d'Ostie mort le 23. Feurier 1072. d'Adam Moine de Sainct Victor mort l'an 1153.

On pourroit s'estimer obligé a croire que toutes les prieres que nous y lisons auroient esté conceuës à cette seule fin de tirer les ames des defunts

Digitized by Google

hors du *Purgatoire* pretendu, & j'auoüe que l'intention des Autheurs a ſouuent eſté ou peu eſtre telle, chacun ayant principalement depuis l'an 900. ou embraſsé ou fauorisé ce nouueau dogme, ſoit pour ce qu'il eſtoit lucratif, ſoit pour ce qu'il ſembloit propre à tenir les conſciences en effroy, & deſtourner les pecheurs de leur mauuais train: mais cela ne ſe peut ny dire ny penſer de tous. Car de quel front euſſent-ils peu compter entre les criminels portans la peine de leurs pechez dans la geine infernale du Purgatoire ſoit Gebhard que l'Autheur de ſa vie remarque auoir eſté *porté* au Ciel *par les mains des Anges*: & auoir fait à l'heure de ſa ſepulture des miracles, demonſtrans que Dieu *l'auoit glorifié dans les Cieux*? ſoit Pierre Damiani, que derechef l'Autheur de ſa vie aſſeure eſtre mort le 23. Feurier jour de la feſte de la chaire de Sainct Pierre à Antioche, *afin que la cour Celeſte receuſt dans le ſejour des bienheureux le Diſciple de Pierre, au meſme jour auquel Pierre auoit merité d'eſtre placé ſur le ſiege Paſtoral*? Auſſi voyons-nous que le premier a eſté canonizé par Rome, & le ſecond eſt des plus celebres entre ſes *Beats*, auſquels elle addreſſe ſes prieres, & croid qu'elle feroit injure ſi elle prioit pour eux: en meſme ſens faut-il entendre l'Epitaphe de Pierre Leon, qui porte que *le Ciel* & *la terre* ont fait partage en ſa mort; d'où s'enſuit que ſon eſprit regnoit en gloire, de meſme que ſon corps repoſoit dans le tombeau, ce qui n'a peu empeſcher l'Autheur de l'Epitaphe de s'eſcrier pour luy, *Dei gratia parcat ei*, c'eſt à dire, *que la grace de Dieu luy pardonne.*

Lib. 2. c. 22. 25.

Nous auons quantité de ſemblables traits dans les poëmes de Baldric, qui aprés auoir eſté quelque temps Abbé de Bourgueil, a tenu le ſiege Epiſcopal de Dol en Bretagne, depuis le 25. De-

Digitized by Google

cembre 1107. jusques au 27. Ianuier 1131. temps auquel la croyance du *Purgatoire* semble auoir esté receuë par tout l'Occident, mais il est malaisé de conceuoir qu'il en ait esté fort touché en son particulier veu que comptant entre les Patrons qui deuoient estre inuoquez plusieurs de ceux pour qui il fait des prieres selon l'ancienne coustume qui n'exceptoit ny Patriarches ny Prophetes, ny Apostres, ny Martyrs, il monstre que son but estoit de demander à Dieu non la cessation de leurs peines, mais la confirmation de leur gloire: ce que Rome ne peut nier qu'elle n'ait long temps pratiqué. La confession qu'en fait Hincmarc* & Innocent 3. *Extra de celebr. Missarũ*, c. *cùm Marthæ*: Nous asseurant pour elle que dans les Anciens Messels se trouuoit cette priere pour l'vn de ses plus grands & plus recommendables Papes, à sçauoir Leon premier decedé le 11. Auril 461. *Annue (quæsumus) Domine, vt anima Beati Leonis hæc profit oblatio*, c'est à dire, *Accorde Seigneur (nous t'en supplions) que cette oblation profite à l'ame du bienheureux Leon.* Doù s'ensuiuent necessairement trois choses tres-contraires à ce qu'elle enseigne aujourd'huy. La 1. qu'elle *prioit* & presentoit des *oblations* pour celuy qu'elle reconnoissoit *bien-heureux*, & par cela mesme glorifié pour jamais auec Dieu. La 2. que *l'oblation* qu'elle faisoit lors & fait encore tous les jours en la Messe n'est ny ne peut estre vn *sacrifice propitiatoire* proprement dit, mais vn simple *sacrifice de louange*, comme le qualifient les mots exprés du Canon, par lequel elle le consacre & presente à Dieu. La 3. que ny sa *priere* ny son *oblation* ne pouuoit (selon son sentiment propre) *profiter* au Pape *Leon* pour le tirer de peine, puis qu'elle l'en confessoit exempt & *bien-heureux*; mais pour luy obtenir ce qui luy estoit tres-asseuré, à sçauoir la ra-

* *de Prædest. c. 34.*

tification & confirmation de sa gloire jusques à son plein accomplissement [x] *en la resurrection des Iustes*. Touchée de l'apprehension de ces trois consequences, qui eussent peu contraindre ses communicateurs, non seulement a confesser (auec Sainct Fulgence) que l'Eucharistie n'est autre chose *qu'vn sacrifice de pain & de vin*, consacrez pour seruir de memorial du Corps & du Sang de Iesus-Christ, nostre *vray Sacrifice*, immolé (selon la remarque formelle de l'Apostre) [*] *vne seule fois* en la Croix: mais aussi a fermer la source de son gain plus asseuré, en renonçant à l'imagination de son *Purgatoire*, elle a rayé cette Ancienne priere de son Messel, & toutesfois comme si elle eust eu honte d'en effacer toutes les traces, elle a substitué vne autre Oraison en la place, qui contient quelque reste de son premier sentiment. La voyci en propres termes, *Sancti Leonis confessoris tui atque Pontificis annua solennitas nos tibi reddat acceptos, vt per hæc pia placationis officia, illum beata retributio comitetur, & nobis gratia tua dona conciliet*, c'est à dire, *Que la solemnité annuelle de Leon ton confesseur & Pontife, nous rende agreables à toy, afin que par ces offices d'vn pieux appaisement, la bien-heureuse retribution l'accompagne, & nous concilie les dons de ta grace:* où vous voyez 1. Que Sainct Leon pour lequel l'ancienne priere se faisoit auparauant est en la nouuelle constitué intercesseur pour ceux qui celebrent sa memoire. 2. Que la solemnité & seruice de sa Feste sont appellez *offices d'vn pieux appaisement*, non seulement pour monstrer qu'ils sont agreables à Dieu, les regardant d'vn œil propice, mais aussi pour insinuer que l'on pretend y offrir vn *sacrifice propitiatoire* à Dieu, mais en ce que Rome demande pour Leon que *la bien-heureuse retribution l'accompagne*, elle exprime en quelque sorte le sens de sa

[x] Luc. 14. 14.

[*] De Fide ad Petrum cap. 16.

[*] Heb. 9. 26. 28. 10. 10.

Digitized by Google

de ſa priere precedente, & monſtre à quelle fin l'antiquité s'eſtoit portée à prier pour les fideles morts en Dieu, à ſçauoir, pour demander la continuation perpetuelle de leur bonheur, & non pour leur en obtenir l'entrée, & encore moins pour les deliurer de tourmens, comme on ſe figure aujourd'huy.

Quoy qu'il en ſoit, Baldric priant pour ceux là meſme de ſes amis qu'il croyoit eſtre *bien-heureux*, deſcouure qu'il eſtoit dans le meſme ſentiment que Rome, quand elle prioit pour le Pape Leon le Grand : par exemple en l'Epitaphe de Noël Abbé de Sainct Nicolas d'Angers mort enuiron l'an 1097. apres auoir addreſsé à Sainct Nicolas ce diſcours, *Tuum Deus accerſiuit alumnum, cui dedit aternum ſolemni funere ſomnum*, &c. *Dieu a appellé à ſoy ton nourriſſon, auquel par des funerailles ſolennelles il a donné vn ſommeil* (ou repos) *eternel*, & en vn autre Epitaphe, *Defunctus ſacris hanc oſſibus ornat* Eccleſiam, &c. *eſtant defunct il orne* cette Egliſe *de ſes os ſacrez*, teſmoignant qu'il croyoit Noël bien-heureux au Ciel. Il ferme ſes Epitaphes par ces paroles, *hic modo Natalis pro carne jacet cineratus, cui noceat nullus pro carnis ſorde reatus*, c'eſt à dire, *Noël giſt maintenant icy reduit en cendre quant à ſa chair, auquel nulle coulpe ne puiſſe nuire pour la ſouillure de ſa chair*, & de meſme en l'Epitaphe ſuiuant le remettant à la garde de Sainct Nicolas, il luy dit, *Serui nunc memor eſto tui, Chriſto commenda, quem mundo Chriſtus ademit, huncque patrocinij jure tuere tui*, c'eſt à dire, *ſois maintenant memoratif de ton ſeruiteur, recommande à Chriſt celuy que Chriſt a oſté du monde, & le defen par le droit de ta protection*, preſuppoſant non qu'il fuſt en danger, mais qu'il auoit beſoin de Sainct Nicolas pour eſtre rendu pleinement aſſeuré de la poſſeſſion

perpetuelle de ſon bonheur, conception fauſſe en ſoy, mais qui eſtoit paſsée de main en main depuis pluſieurs ſiecles, & euſt peu ſe confirmer par des milliers d'exemples.

En ceux de Renaud Archeueſque de Rheims mort le 21. Ianuier 1137. apres l'auoir mis au rang des ames *ſaluandæ*, *qui doiuent eſtre ſauuées*, & auoir fait ce ſouhait *Diſpenſet veniam cunctipotens animæ*, c'eſt à dire, *le tout puiſſant diſpenſe le pardon à ſon ame*, il le prend pour interceſſeur, de meſme qu'en contr'eſchange il prie pour luy, diſant, *Oramus pro te, pro nobis (quæſumus) ora*, &c. *Nous prions pour toy, prie (nous t'en prions) pour nous*. Et ailleurs il poſe pour conſtant que le 21. Ianuier jour de ſon decés, *deſtituit mundo ſubſtituitque polo*, c'eſt à dire, *l'a deſtitué au monde & ſubſtitué au pole*, ce qui ne peut ſubſiſter qu'en le plaçant dans le Ciel. En ceux de Hoel Eueſque du Mans decedé l'an 1129. & de l'Abbé Ioël, ayant dit, *Morte pari modicò Deus attigit ambos, vt ſint tranſlati ſidera magna poli*, &c. *Dieu en peu de temps les a touchez d'vne pareille mort pour eſtre (apres auoir eſté tranſportez d'icy) des grandes eſtoilles du polo*, Diſcours qui les repreſente desja joüiſſans de la gloire celeſte, & du premier *Coram ſancto vota vouent tumulo*, &c. *Ceux du Mans voüent des vœux deuant ſa ſaincte tombe*; d'où s'enſuit qu'ils le prenoient pour *Patron*, & le croyoient neceſſairement bien heureux. Il ne laiſſe pas toutesfois de prier pour luy, diſant *præſulis obtineat ſpiritus aſtra poli*, &c. *que l'eſprit du Prelat obtienne les aſtres du pole*: tout de meſme que ſi (contre ſes proteſtations precedentes) il l'en euſt eſtimé fort loing.

En ceux d'Audebert Abbé du Bourgdieux & Archeueſque de Bourges mort l'an 1098. il fait force ſouhaits, *Communem patrem communi tan-*

Digitized by Google

gite voto, vt det Pastori sedem super æthera vestro. Item, *Audeberte vale, sit pax tibi luxque perennis.* Item, *In Domino requiem spiritus inueniat,* &c. *omnipotens animam Pontificis foueat,* &c. Flechissez (ô Berruyers) *le Pere commun d'vn vœu commun, afin qu'il donne à vostre Pasteur vn siege au dessus du Ciel,* &c. *Adieu Audebert, que la paix & la lumiere te soit perpetuelle,* &c. *que l'esprit trouue son repos au Seigneur,* &c. *que le Toutpuissant caresse l'ame du Pontife.* A l'oüir qui ne diroit qu'il le croyoit hors *du Ciel,* de *la paix,* de la *lumiere,* & du *repos*? mais tournez la medaille, & vous trouuerez qu'il le tient comme son Patron desja possesseur du Ciel, disant, *Tu pater à superis sapè reuise tuos,* &c. *vadis, te Christo per idonea signa vocante, & velut emerito tibi præmia digna parante. Omni momento nostri Patrone memento, & succurre gregi vita i morte redempto.* Item, *Nunc quoque cum Christo nos sapè reuisat ab alto,* c'est à dire, *Toy Pere reuoy souuent d'enhaut ceux qui sont tiens,* &c. *Tu t'en vas, Christ t'appellant par des signes conuenables, & te preparant des dignes recompenses comme à vn veteran* deschargé du seruice. *Aye memoire de nous à tous momens (ô nostre Patron) & secour le trouppeau rachepté par la mort qui donne la vie,* &c. Item, *Maintenant aussi qu'il nous vienne souuent reuoir d'enhaut auec Christ,* Qu'auroit-il peu dire dauantage à Sainct Pierre où Sainct Paul, selon la Theologie du temps?

En celuy de Guillaume Eueſque d'Engoulesme, ayant inuité ceux de son Dioceſe a *venerer* son corps, il leur conseille de prier pour luy. *Artus venerare paternos, Dic quoque transcendat Guillelmi spiritus astra,* c'est à dire, *Venere le corps de ton pere, di aussi que l'esprit de Guillaume passe au de-là des astres.* Qu'y auroit-il eu de plus ridicule que d'ordonner *la veneration d'vn corps* dont

Digitized by Google

l'esprit eust esté en mesme temps dans vn lieu de peine & desnué de gloire ?

En celuy de Geraud d'Orleans, il dit, *Datur hîc sua portio terræ spiritus, in tenues viuens elabitur auras, cui tamen è rebus lutulentis si quid inhæsit, expediat totum clemens miseratio Christi, his precibus Lector* (Amen. *adjiciendo*) *faueto*, c'est à dire, *Icy à la terre est donnée sa portion, l'esprit viuant s'eschappe en vn vent subtil, auquel toutesfois s'il s'est rien attaché des choses boüeuses, que la clemente compassion de Christ expie le tout, fauorise ces prieres Lecteur, en y adjoûstant Amen.* Puis qu'il estime que *l'esprit est eschappé* en la cheute du corps deuenu *le partage de la terre*, qui ne void qu'il l'a creu en vn autre lieu que d'vn tres douloureux supplice, & que la priere qu'il fait en suitte va plutost à luy asseurer l'expiation de ses fautes qu'à luy impetrer, veu que la grace de nostre Seigneur ne se communique aprés la mort qu'à ceux qui l'ont obtenuë durant leur vie ? En celuy de Durand Eueſque de Clermont mort le 19. Nouembre 1095. pendant le Concile où la Croisade pour la conqueste du S. Sepulchre fut publiée, il exhorte les Auuergnats à le venerer, & par cela le declare *bien-heureux*, disant *Aruernus sanctos cineres reuerenter habeto, Atque patrocinio tutior esto sua*, c'est à dire, *Clermont d'Auuergne aye en reuerence ses saincts cendres, & sois plus asseuré sous sa protection.*

En ceux de Geraud Abbé de *Selue Majour* en Bordelois il passe encore plus outre, comme il a esté remarqué au Chapitre precedent ; & quoy que les prieres qu'il fait és Epitaphes de ses autres amis comme Renaud Clerc, Guy, Raoul, Clerembaut, Guillaume de Montsoreau, Berenger Archidiacre d'Angers, Frodon d'Angers, Pierre Doyen de Dol, Renaud Chanoine de Poi-

Digitized by Google

tiers, Geofroy de Rheims, Alexandre de Tours, Eriland, Pierre Prieur, Eudes Abbé de sainct Iean d'Angely, Raoul Archidiacre de Poittiers, Bouchard Cheualier, Rahier aussi Cheualier, Osanna Comtesse, Guy Tourangeau, Guillaume Abbé de Bourgueil, & Herard de Loudun, quoy dis-je, que ces prieres puissent presupposer la creance du *Purgatoire*, veu qu'elles s'accommodent auec d'autres presuppositions, & que Baldric en a fait de toutes pareilles, pour des personnes qu'il croyoit *couronnées de gloire* dans le Ciel, il ne se peut asseurement conclure qu'il ait jamais eu intention d'en adapter aucune à l'opiniõ commune qui couroit de son temps, & que Rome defend encore aujourd'huy, & le mesme se doit dire de ceux qui aprés luy & jusques à present ont declaré & declarent (à la façon de Rome & dans sa communion mesme) *bien-heureuses & joüyssantes de la gloire celeste* les personnes desquelles ils ont celebré la memoire par leurs vers & inscriptions sepulchrales. Car s'ils n'impugnent pas ouuertement l'opinion du *Purgatoire* comme les Protestans, & s'ils vsent d'expressions capables de la soustenir, ils ne s'obligent pas à la soustenir en effect, & on peut (sans leur faire tort) tenir pour constant, qu'ils n'en croyoient pas dauange que Messire Pierre Chastellain Euesque de Mascon, qui ayant le 23. May 1547. esleué en gloire le grand Roy François, & scandalisé la Sorbonne, qui prenoit son discours comme vn Lutheranisme, contredisant formellement à l'opinion commune du *Purgatoire*, & luy en demandoit ou la retractation formelle ou l'explication, se contenta de donner (en presence du Roy Henry II. & de toute sa Cour) aux plaignans pour Apologie de sa harangue funebre vne raillerie, & leur dit pour leur fermer la bouche qu'il ne nioit

Digitized by Google

pas qu'il n'y euſt eſté, mais ſeulement pour prendre de ſon vin en paſſant diſcours qui leur tint lieu d'vn entier rebut, & les fit ſiffler par tout.

Voyés l'hiſt. de Monſieur de Thou liure 3.

CHAPITRE XXXXII.

Des vrays motifs que les anciens ont eu de prier pour les bienheureux.

MAis laiſſant & Baldric, & l'Eueſque de Maſcon à part, on demandera de quel motif auront eſté pouſſez ceux qui depuis l'an 500. ſe trouuent auoir fait des prieres pour les morts; & icy j'aduouë de bon cœur, que perſonne n'eſtoit plus preoccupé de l'opinion qui auoit broüillé les eſprits des Chreſtiens du ſecond & troiſieme ſiecle, trompez par le liure pretendu Sibyllin, & preſuppoſans que toutes les ames ſans exception deſcendoient en enfer, y demeuroient confinées juſques à la reſurrection de leurs corps, & y eſtoient expoſées non ſeulement aux tentations, mais auſſi aux violences des Demons, pour preuue dequoy le bon Iuſtin martyr alleguoit au Iuif Tryphon l'euocation pretenduë de Samuel par la Pythoniſſe d'Endor : Car encore que les plus anciennes prieres (comme celles que ſainct Auguſtin a fait pour ſa mere) ſemblent auoir eſté moulées ſur ce patron, & que le *Libera* ſi on ayme mieux l'appliquer aux Treſpaſſez qu'aux fideles en agonie & ſe preparans à la mort, le requiere : neantmoins on auoit dés le temps de Tertullian 70. ans ou enuiron apres la premiere ſuppoſition de l'eſcrit dit Sibyllin commencé d'excepter les martyrs de la neceſſité de *deſcen-*

Digitized by Google

dre en enfer; & petit à petit les eſprits des Chreſtiens ſe fortifians contre l'abus, on s'eſtoit departi, de cette premiere hypotheſe, ſans toutes fois rejetter les formules que ceux qui la tenoient auoient introduittes dans le ſeruice public; & de là vient que S. Ambroiſe fait priere pour ſon frere Satyrus, diſant, *tibi nunc omnipotens Deus innoxiam commendo animam*, &c. *maintenant ô Dieu tout puiſſant ie te recommande ſon ame innocente*: & pour Valentinian 2. & Gratian vſant de ces termes, *hic adhuc interceſſionem adſciſco cui remunerationem præſumo? date manibus ſancta myſteria, pio requiem ei poſcamus affectu; date ſacramenta cœleſtia, animam piam noſtris oblationibus proſequamur: Extollite* * *populi mecum manus in ſancta, vt eo ſaltem munere vicem eius meritis rependamus*, &c. *nulla nox non donatos aliquâ precum mearum contextione tranſcurret, omnibus vos oblationibus frequentabo*, &c. *dois-je encore employer l'interceſſion pour celuy à qui j'oſe promettre la recompenſe? Mettez moy entre mains les ſaincts myſteres, demandons le repos pour luy auec vne affection pieuſe; donnez moy les ſacremens celeſtes, que j'accompaigne ſon ame religieuſe de nos oblations; Peuples eſleuez auec moi vos mains vers les choſes ſaintes, afin qu'au moins par ce preſent nous rendions la pareille à ſes merites*, &c. *nulle nuict ne paſſera ſans que ie vous faſſe preſent de quelque tiſſu de mes prieres, en toutes mes oblations ie vous viſiteray*. Et pour le grand Theodoſe eſcriuant, *præſumo de Domino quod ſuſcipiat vocem a orationis meæ, quâ proſequor animam piam*, &c. *Da b requiem perfectam ſeruo tuo Theodoſio requiem illam quam preparaſti ſanctis tuis, illò conuertatur anima eius vnde deſcendit, vbi c mortis aculeum ſentire non poſſit, vbi cognoſcat mortem hanc non naturæ finem ſed culpæ*, &c. *Ie preſume du Seigneur qu'il receura la voix de ma priere, dont j'accompagne ton*

* Pſ. 134. 2.

a Pſ. 5. 2.
b Pſ. 116. 7.
c 1. Cor. 5. 55.

ame pieuſe, &c. *Donne vn repos parfait à ton ſeruiteur Theodoſe, ce repos là que tu as preparé à tes ſaincts que ſon ame retourne là, d'où elle eſt deſcenduë, où il ne puiſſe ſentir l'aiguillon de la mort, où il recognoiſſe que cette mort, eſt la fin non de la nature mais de la coulpe.* Sur quoy faut noter en paſſant 1. Que ce ſainct Prelat teſmoignant qu'il n'eſtimoit point ſes prieres pour Valentinian decedé Catechumene, mais religieux & vrayement porté à la pieté, comme vn office qui luy fuſt neceſſaire, mais comme vn ſimple effect de ſa bonne volonté, deſcouure tres-clairement qu'aucun des fideles *morts au Seigneur* n'a beſoin des ſuffrages des ſuruiuans, & que les Proteſtans qui croyent ne deuoir (en fait de religion) rien entreprendre ſans ordre exprés de Dieu meſme parlant en ſon teſtament, ne peuuent paſſer pour criminels, à cauſe qu'ils ſe deportent d'vn acte, qui n'eſt (au jugement de ceux qui l'ont exercé) d'aucune neceſſité, ou vtilité reuenante à ceux auſquels *la deuotion volontaire* des hommes le deſtine. 2. Que S. Ambroiſe qui appelle l'Euchariſtie celebrée en memoire de Valentinian, & à ſon occaſion vn *preſent* qu'il fait à ſon ame, & par lequel il luy *rend la pareille*, n'a peu croire qu'elle fuſt ni le *corps du fils* de Dieu, ni *l'immolation* de ce corps, ni en general *vn ſacrifice propitiatoire*; proprement; car qui pourroit (ſans vne abſurdité impie) s'imaginer que le *propre corps* de noſtre Sauueur ſoit à noſtre diſpoſition pour en faire des *preſens* à nos amis, &c. que *l'oblation propre* de ce meſme corps infiniment plus precieux que nous, ni que ce qui peut partir de nous, ſoit ou puiſſe eſtre vn ſupplement que nous adjoignions à nos *prieres* pour nos amis, & que cette ſorte de *preſent* ſoit comme *noſtre pis aller*, pour dire auec S. Ambroiſe qu'*au moins par ce preſent nous leur rendons*

Digitized by Google

dons la pareille ? Il ne pretendoit donc rien faire de ce que Rome penſe faire aujourd'huy és Meſſes de *Requiem*. Car elle fait profeſſion d'y preſenter ſon oblation quelle qu'elle puiſſe eſtre, non aux defuncts pour leſquels elle prie, mais à Dieu ſeul pour les defuncts ; elle eſtime auſſi que ſon hoſtie qu'elle void eſtre le *propre corps* du fils de Dieu, voire l'eſtre *proprement*, ſurpaſſe en valeur non ſeulement nos *prieres*, mais tout ce qu'il y a d'eminent ſoit en terre ſoit au Ciel entre les Anges & les Eſprits des Saincts glorifiez, & quoy qu'elle qui ne daigne ſouffrir les Proteſtans à cauſe qu'ils ne veulent aſſujettir leur conſciences qu'à la ſeule regle de la foy contenuë és eſcritures diuines ait porté dans ſon ſein & laiſſé ſans reprimende des maladuiſez qui ont eu l'audace d'eſcrire que l'on peut *offrir le ſacrifice ſolemnel* à des creatures ; comme quand l'autheur de la grande chronique Belgique a ſuppoſé que le 27. Octobre 1467. Charles dernier Duc de Bourgogne, vainqueur des Liegeois *Eccleſiæ Louanienſis vniuerſo clero commiſit omnipotenti Deo ſuæque ſanctæ genitrici offerre ſuò nomine ſacrificium*, &c. *donna charge expreſſe à tout le clergé de l'Egliſe de Louuain, d'offrir à Dieu tout puiſſant, & à ſa tres-ſaincte Mere le ſacrifice ſolemnel en ſon nom* ; ſans conſiderer ni que *l'oblation du ſacrifice ſolemnel* eſt (par la confeſſion de tous) l'act de *latrie* & *ſouueraine adoration* deuë à Dieu ſeul, le plus propre & plus digne : ni que la *tres ſaincte Mere de* noſtre Seigneur, quoy que *benite* (ſelon le dire de l'Ange) *entre toutes les femmes*, n'a jamais deſiſté d'eſtre creature, & qu'elle l'eſt aujourd'huy dans le Ciel, tout autant qu'elle l'a jamais eſté auant que d'eſtre *couronnée de gloire*, ni que luy adreſſer ſoit ſeparement ſoit conjointement auec *Dieu tout-puiſſant le ſacrifice ſolemnel*, c'eſt la ſeruir du ſer-

uice de *latrie*, & *transferer à la creature la gloire du Createur* : ou quand Iouianus Pontanus, d'ailleurs grand personnage, Conseiller & Secretaire d'Estat de Ferdinand d'Aragon Roy de Naples, [d] a feint que S. Michel l'Archange apparoissant à Laurens Euesque de Siponte en l'Apoüille, luy auoit tenu touchant la grotte du mont *Garganus*, appellé à present *le mont S. Ange*, cét horrible & necessairement faux discours. *Michael ego sum qui hoc excauatô saxô, hoc antrô, hoc habitaculô, his assidue manantibus stillis, abluturus sum ac deleturus meam ad aram confugentium mortalium errata*, &c. *Ie suis Michel qui ayant cauć ce rocher, cet antre, cette demeure, par ces gouttes sourdans continuellement, laueray & effaceray les fautes des mortels recourans à mon Autel.* Comme si jamais a aucun des *Anges de lumiere*, de qui S. Augustin disoit autrefois aux Payens, [e] *vtinam & vos illos colere velletis, facilè enim ab ipsis disceretis non illos colere*, &c. *à ma volonté que vous aussi vouluſſiez entreprendre de les seruir* (comme autrefois S. Iean Apoc. 19. 10. & 21. 8.) *car vous pourriez apprendre par eux de ne les pas seruir.* Si di-je à aucun des Anges auoit peu conuenir de demander aux hommes des *Temples* & des *Autels*, ou bien de s'en dresser à eux mesmes : ou enfin de s'attribuer l'honneur de *lauer ou effacer les pechez* : ou si aucun autre que *le Fils* de Dieu [f] *auoit fait la purgation de nos pechez* : & cela *par soy-mesme* [g] *comparoissant pour vne seule fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soy-mesme*, [h] *sanctifiant les siens par l'oblation vne seule fois faite de son corps : ayant offert vn seul sacrifice pour les pechez, & ayant consacré pour toujours par vne seule oblation ceux qui sont sanctifiez.* A cause dequoy S. Iean dit, [i] que *c'est luy qui est la propitiation de nos pechez*, & que *son sang nous nettoye de tout peché.* Cette

d Hist Neap lib. 2. p. 581.

e In Ps. 96.

f Heb. 1 3.
g Heb. 9 26.

h Heb. 10. 10. 12. 14.

i Io. 1. 7.

Digitized by Google

meſme Rome qui a diſſimulé en ſes communicateurs les mauuaiſes & ſcandaleuſes expreſſions que nous venons de refuter, n'a jamais fait de difficulté de condamner *de Sacrilege*, apres Sainct Auguſtin, [k] ceux qui s'ingereroient de *Sacrifier* à aucun des ſaincts, ni de dire à ſon exemple qu'*il y a moins de peché à ſe retirer yure des memoires* ou Sepulchres *des Martyrs*, *qu'à leur ſacrifier meſmes à jeun*. Mais conſiderans auec toute l'Egliſe ancienne en ſes Liturgies, les choſes diſtribuées en l'Euchariſtie comme des *dons* & *preſens* que Dieu nous *fait*, & qu'il *crée* & met tous les jours en noſtre diſpoſition: encore que par leur conſecration nous tenions auec les ſaincts Peres qu'ils deuiennent *Sacremens de la religion*, *figures*, *images*, *ſignes* & *ſimilitudes* du corps & du ſang de Chriſt, voire ce corps & ce ſang *en ſacrement*, nul ne doit eſtimer qu'ils ceſſent abſolument d'eſtre ce qu'ils eſtoient (ſelon la condition de leur nature) auant la conſecration, à ſçauoir des [l] *aliments de refection*, crées pour noſtre vſage, & remis à noſtre diſcretion, pour en faire part à ceux qui ſont auec nous, ſoit de droit ſoit de fait en la communion de l'Egliſe: à cét eſgard S. Ambroiſe à peu dire qu'il en faiſoit *preſent* à Valentinian, Catechumene de fait, mais fidele de droit, entant qu'il auoit fait vœu de receuoir le bapteſme; tout ainſi qu'encore aujourd'huy l'Egliſe Romaine en la diſtribution du *pain* qu'elle appelle *benit*, reſerue (meſmes aux abſens de ſa communion que les offrans veulent honorer) leur portion comme vne eſpece de *preſent honoraire*.

3. Ie ſupplie le Lecteur d'obſeruer que ſainct Ambroiſe, qui auoit dit du grand Theodoſe, qu'il eſtoit *par ſon humilité paruenu au ſalut* à l'imitation de Dauid, que *ſon ame eſtoit retournée en ſon repos*, &c. qu'elle *s'eſtoit haſtée d'entrer en la cité*

[k] Aduerſ. Fauſt. lib. 20. c. 21.

[l] c. 13.

Digitized by Google

de Ieruſalem, en la *vraye gloire* dans le *Royaume tres heureux*, dans la joüiſſance *de la lumiere perpetuelle*, *s'esjoüiſſant des fruits de la remuneration pour les choſes qu'il auoit faites en ſon corps*: quand il ferme ſon diſcours par ce ſouhait. *Donne vn repos parfait à ton ſeruiteur, ce repos que tu as preparé à tes Saincts*: ne pretend pas (au prejudice de ce qu'il auoit dit auparauant) faire croire que l'ame de ce Prince fuſt encore, (lors qu'il parloit) en attente de ſon repos: car il adjouſte incontinent aprés qu'il *demeure en lumiere*, & *ſe glorifie des aſſemblées des Saincts*, dans *le regne du Seigneur Ieſus*, en la compagnie de Gratian ſon beaufrere, de Flacilla ſa fille & du grand Conſtantin: mais il demande pour luy non *le repos* abſolument, veu qu'il en joüiſſoit à l'eſgard de ſon ame, mais le *repos parfait* qu'il ne pouuoit poſſeder en ſon corps & en ſon ame qu'apres la reſurrection: & à comparaiſon duquel celui qu'il poſſedoit ne pouuoit eſtre cenſé qu'*imparfait*, & comme *demi*, puis qu'il n'en joüiſſoit qu'en l'vne des parties de ſa perſonne, l'autre ayant à demeurer abbatuë ſous la puiſſance de la mort, juſques au dernier jour qui la doit rejoindre à l'autre pour les combler conjoinctement de gloire. Parmi cette doctrine qui preſuppoſe en ſon entier l'hypotheſe des Proteſtans touchant la beatitude des fideles quant à leurs ames dés l'inſtant de la mort de leurs caps: voicy vn petit de bourre meſlée, de laquelle les Proteſtans ne croyent pas qu'aucun leur doiue impoſer la neceſſité de ſe charger: premierement ſelon la couſtume mais ſans commandement, ni promeſſe de Dieu, & ſans exemple de l'Egliſe Apoſtolique, moyens ſeuls capables d'autoriſer ſon action, il fait priere pour celuy qu'il recognoiſſoit *bien-heureux* dans *le Royaume* de Dieu, office que lui meſme

Digitized by Google

en sa harangue funebre pour Valentinian auoit declaré purement arbitraire, & vne *deuotion volontaire*, de laquelle Sainct Paul [m] auoit enuiron 330. ans auparauant expressement aduerti les Colossiens, & par eux toute l'Eglise de tous les siecles de se deporter: & 2. en demandant que l'ame de Theodose *retourne dans le repos d'où elle estoit descenduë*, non seulement il fait vn vœu superflu, & par consequent mal fondé selon sa propre confession, puis que cette ame estoit desja où il la souhaittoit: mais il monstre de plus qu'il auoit imbu quelque chose du venin d'Origene, qui s'estoit imaginé que les ames ayant peché dans le Ciel & forcées d'en sortir en estoient *descenduës* desja criminelles, & comme telles auoient esté reuestuës de corps; opinion qui a esté condamnée dés l'an 399. par le consentement vniforme de toute l'Eglise, qui tient jusques à present constamment & par tout, que toutes les ames sont produittes de Dieu, à l'instant mesmes de leur infusion dans le corps qu'elles doiuent animer; & que par cela mesme qu'elles n'ont point esté du tout auant que d'estre vnies à leur corps, elles n'ont peu ny *estre* ny *pecher* dans le Ciel, ny consequemment, *en descendre* comme Sainct Ambroise a presupposé: ce qui n'est point absolument, n'estant (auant que d'estre) ny estant, ny preexistant, ny capable, soit d'action, soit de mouuement de lieu en autre, soit de passion quelle que l'on la puisse conceuoir.

[m] Coloss. 2. 18.

Mais au fonds il demeure tres-constant que Sainct Ambroise & toute l'Eglise de son temps auoit absolument rejetté la premiere hypothese deriuée de l'escrit pretendu Sibyllin, portant que toutes ames sans aucune exception descendent en Enfer apres leur sortie des corps auec lesquels elles auoient (chacune à son esgard) constitué des personnes humaines, & que ceste autre bran-

Digitized by Google

che d'erreur qui auoit preoccupé l'esprit de Iustin martyr, & de ses contemporains, pour leur faire presupposer que les ames des plus Saincts pendant leur pretenduë detention dans l'Enfer, estoient en quelque sorte sous la puissance des Demons, & qu'en cette consideration elle auoient besoin d'estre secouruës par les prieres des viuans, implorans pour elles la protection de Dieu & de ses bons Anges, n'auoit plus de lieu, ceux-la mesme qui continuoient de faire les mesmes Oraisons que ceux qui auoient eu cette persuasion, tenans pour asseuré que les vrais Chrestiens * *sortans du corps* estoient *auec le Seigneur*, en vn repos perpetuel, & entiere seureté; tellement qu'on ne se fondoit plus sur aucun de ces deux motifs pour recommander les morts à Dieu: Sainct Ambroise nous disant nettement au sujet de Valentinian II. *Requiescamus* (inquit [a] anima pia) *in castellis, ostendens illic esse quietem tutiorem quæ septo cælestis refugij munita atque vallata, non exagitatur sæcularium incursibus bestiarum*. &c. *Reposons nous dans les chasteaux* (dit l'ame fidele) *monstrant que* là où elle est recueillie, *il y a vn plus asseuré repos, qui estant muni & remparé de la cloison du refuge celeste, n'est point troublé par les incursions des bestes du siecle*, c'est à dire, des Demons & des meschans. Et au sujet de Theodose, *lapsum sentire non poterit, in illâ requie constitutus*, &c. *Il ne pourra se ressentir d'aucune cheute estant estably en ce repos là.*

* Cor. 5.

[a] Cant. 7. 11.

Et Paulin peu auant la mort de Sainct Ambroise à Pammachius au sujet de sa femme Paulina decedée l'an 396. *Satis docuit Rex Propheta quam post nostros sollicitudinem debeamus induere, videlicet vt de nostro potius itinere quo sequimur, quàm de illorum qui jam progressi peruenerint, laboremus: pium est contristari de anulsione piorum, sed sanc-*

Digitized by Google

ctum est lætificari spe, & fide promissionum Dei, & dicere laboranti, Quare tristis es? *esto temporaliter fleat pietas, sed oportet vt jugiter gaudeat fides*, &c.

Le Prophete [o] *Royal nous a assez enseigné, quel soucy nous doit saisir apres que Dieu a retiré ceux qui nous touchent, à sçauoir que nous nous pénions pour le chemin par lequel nous les suyuons, plustost que pour celuy par lequel les nostres s'estans desja acheminez, sont arriuez où ils vouloient; c'est vne chose pieuse de se sentir contristé à cause de l'arrachement de ceux qui nous estans chers nous sont ostez; mais c'est vne chose saincte d'estre* [p] *resjouy par l'esperance, & la foy des promesses de Dieu, & dire à celuy qui est dans le trauail,* [q] pourquoy es-tu triste? &c. *qu'ainsi soit, que la pieté pleure à temps; mais il faut que la foy soit perpetuellement joyeuse.* Sur ce fondement tous ceux qui se sont meslez 600. ans durant d'escrire les vies des fideles les ont comptez entre les bien heureux, sans admettre aucun retardement de leur paix & felicité apres leur mort; tellement que Gregoire Archeuesque de Tours mort le 17. Nouembre 592. temps auquel Gregoire Pape premier du Nom tiroit le premier plan du *Purgatoire* n'a point deu parler des gens de bien, dont il a celebré la memoire, en autres termes que ceux qui l'auoient precedé, disant de Gregoire Eueſque de Langres, de Nicetius Eueſque de Lion, de Porcianus, Vrſus & Caluppa Religieux, *migrauit ad Dominum*, &c. *Il est parti d'icy pour aller au Seigneur*: de Gallus Eueſque de Clermont, de Nicetius Eueſque de Treues & de Lupicinus; *Spiritum cœlo intentum præmisit ad Dominum*, &c. *il a enuoyé deuant* son corps *au Seigneur son esprit occupé à penser au Ciel.* De Friard *Christus animam suscepit in cælo, Christ a receu son ame dans le Ciel.* De Martius, *ad coronam commigrauit*, &c. *il s'en est allé receuoir la couron-*

o 2. Sam. 12. 13.

p Rom. 12. 12.

q Pſal. 41. 6.

Digitized by Google

ne. De Venantius, *vitam percepturus æternam emicuit ſæculo*, &c. *Il s'eſt lancé hors du monde ayant à obtenir la vie eternelle*. De Leobard *Manifeſtum eſt eum ab Angelis ſuſceptum*, &c. *il eſt manifeſte qu'il a eſté accueilli par les Anges*. Bref la foule des admirateurs des nouueautez qui ſe ſont rendus à l'opinion du *Purgatoire* n'a peu empeſcher les Autheurs des vies qui ont eſté eſcrites depuis l'an 600. de parler, & croire de leurs morts comme les plus Anciens.

Veu que dés le temps de Sainct Ambroiſe l'opinion des *Millenaires* auoit tellement perdu ſon credit que S. Hierome[a] qui par reſpect enuers les grands hommes qui l'auoiẽt ſuiuie s'abſtenoit de dire tout ce qu'il en penſoit, & la compter entre les hereſies, croyoit que c'eſtoit la traitter fauorablemẽt que de la releguer entre les ſonges des eſprits mal informez, il ne faut pas eſtimer que depuis l'an 500. en deſcendant elle ait peu regagner des partiſans, & qu'aucun homme ſe ſoit trouué qui ait eſté pouſſé de ce motif en ſes prieres pour ſes amis defunts, qu'il ait creu deuoir leur deſirer *part en vne premiere reſurrection*, que perſonne n'entendoit plus au ſens, auquel Tertullian & ceux de ſon temps l'auoient conceuë: Mais pluſieurs juſques aprés 600. prenant pied ſur cette hypotheſe puiſée en partie des pretendus Oracles de la fauſſe Sibylle, *que toutes les ames paſſeroient par l'embraſement dernier du monde*, demandoient pour leurs decedez deux choſes. La premiere qu'ils paſſaſſent par ce grand incendie comme par vn *feu purgatif*, ſans en eſtre endommagez non plus que l'or fondu par le creuſet. La 2. qu'ils euſſent part auec tous les Saincts à la reſurrection glorieuſe. A cét eſgard Kindaſvind Roy des VVeſtgoths en Eſpagne, qui a regné entre l'an 642 & l'an 649. auoit fait eſcrire ces vers:

[a] Hieron. lib. 4. c. 19.

Digitized by Google

vers sur la tombe de sa femme Reciberga (*Ego te* (*conjux*) *quia vincere fata nequiui, funere perfunctam sanctis commendo tuendam; vt cùm flamma vorax veniet comburere terras, cœtibus ipsorum meritò sociata resurgas*, c'est à dire, *puis que je n'ay peu vaincre les destinées (ô ma femme) je vous recommande apres vos funerailles aux Saints, pour estre protegée par eux, afin que quand la flamme deuorante viendra à bruſler la terre, vous ressuscitiez, à bon droit associée à leur compagnie.* La premiere de ces demandes a cessé d'estre en telle consideration à ceux qui ont embrasé la nouuelle opinion du *Purgatoire*, qui sembloit requerir l'exemple des plus Anciens, & l'employ des mesmes prieres dont ils auoient vsé; car encore quelles fassent mention *du feu du dernier* jour, & se taisent absolument *du Purgatoire*, a grand peine entre t'il aujourd'huy en l'esprit de ceux qui dans l'Occident prient pour les Morts, autre pensée que de les tirer de ce pretendu lieu de peine, & les mettre en repos, & je ne sçay s'il y en a qui pensent à la *resurrection*, à laquelle presque seules s'arrestent jusques à present & les textes & les prieres qui ont accoustumé de se lire en l'Office des Morts. On auroit aussi honte de prier (comme du temps de Sainct Chrysostome, de Prudence & de Sainct Augustin) pour des *damnez*, non en esperance d'obtenir leur *deliurance* absoluë, mais seulement quelque *adoucissement* des peines qu'ils souffrent dans l'Enfer, & les contes de Falconilla & de Trajan, rescous de la damnation eternelle par les prieres de saincte Thecle & de Gregoire le grand, font mal au cœur aux Doctes de la communion de Rome, qui ont de la peine à excuser [b] Iean Damascene sur ce sujet. Bref nul des Docteurs, auant l'an 590. ne s'estoit proposé ny de confiner

[b] Orat. de his qui in fide dormierunt.

les morts en *Purgatoire*, ny de prier pour les en faire sortir.

CHAPITRE XXXXIII.

Obscurité & incertitude de l'opinion du Purgatoire.

GREGOIRE le Grand, le premier de tous ceux dont il nous reste des monumens à ce propos, ayant l'an 593. commencé de coudre ensemble en ses [c] Dialogues & Sermõs les Discours qu'il auoit oüis, & qu'il nous debite auec cette notable remarque que c'estoient des nouueautez inoüyes auparauant, veu qu'il se fait demander par Pierre son Diacre, *Quid hoc est, quaso te, quod in his extremis temporibus tam multa de animabus clarescant, quæ antè latuerunt*, &c. *qu'est-ce cy, je vous prie, qu'en ces derniers temps, se descouurent, touchant les ames tant de choses, qui auoient auparauant esté cachées?* On a depuis tellement enflé ce leuain que du temps de [d] Beda c'est à dire 120 ans apres Sainct Gregoire, on comptoit des *Purgatoires froids & temperez* aussi bien que des *chauds*, & on n'a cessé de temps en temps d'accumuler des visions & des recits de prodiges, comme si la hardiesse de feindre, auoit deu croistre en vieillissant: mais quand il n'y auroit autre raison de prendre du degoust de ceste opinion, que sa nouueauté, qui n'auoit jamais paru dans l'Occident auant la fin du 6. siecle, & ne s'est peu jamais naturaliser dans l'Orient, & le Midi: où elle est encore inconnuë du commun & desdaignée des Doctes; que l'irresolution dans laquelle son principal & pre-

c Dial. lib. 4. c. 40.

d Hist. Angl. lib. 5. c. 13.

Digitized by Google

mier Promoteur le Pape Gregoire [e] a parlé soit du lieu *de l'Enfer*, soit de l'actiuité *du feu infernal* sur les esprits qui en sont (selon son prejugé tourmentez: elles justifient clairement qu'il ne traittoit la question *de l'estat des Morts*, que comme a tastons, & sur des imaginations de personnes d'autant plus mal informees, qu'il ne faHoit qu'vn bruit de Ville & quelque supposition d'vn songeur hardi pour les mettre à bout. Ie sçay bien que le Cardinal Bellarmin pour prendre ses mesures de plus haut allegue Sainct Augustin, qui se trouuant empesché sur l'explication de ces paroles [f] de Sainct Paul. *Il sera sauué toutesfois comme par le feu*, auoit enuiron l'an 410. vsé de ces paroles qui rendent vn tesmoignage asseuré de son irresolution. [g] *Sine in hac vitâ tantùm ista homines patiuntur, sine etiam post hanc vitam talia quædam judicia subsequantur, non abhorret (quantùm arbitr.) à ratione veritatis iste intellectus huius sententiæ, verumtamen etiamsi est alius, qui mihi non occurrit, eligendus, non cogimur dicere injustis*, &c. *Salui eritis*, &c. *Soit qu'en cette vie seulement les hommes souffrent telles choses*, (à sçauoir les regrets douloureux des choses temporelles qu'ils ont aymées charnellement) *soit aussi qu'apres cette vie suyuent quelques jugemens tels que cela: cette maniere d'entendre le passage* de l'Apostre, *ne repugne pas (autant que je puis juger) à la raison de la verité: toutesfois s'il faut faire chois d'vn autre sens, que je ne trouue pas, nous ne sommes pas contraints de dire aux injustes*, &c. *Vous serez sauuez*. Demeurant encore en cette mesme posture enuiron l'an 419. Il escriuoit à son amy [h] Laurent, *Tale aliquid etiam post hanc vitam fieri incredibile non est: & vtrum ita sit, quari potest, & aut inueniri aut latere: nonnullos fideles, per ignem quendam purgatorium, quantò magis minusve bona, vereuntia dile-*

[e] Dial. lib. 4. c. 42. 43.

[f] 1. Cor. 3. 15.

[g] De fide & operib. c. 16.

[h] Enchirid. cap. 69.

Digitized by Google

xerunt, tantò tardiùs citiusve ſaluari, &c. *Il n'eſt pas incroyable que quelque choſe de tel ne ſe faſſe meſmes aprés cette vie; & l'on peut mettre en queſtion ſi la choſe eſt en effect, & elle peut ou ſe trouuer vraye, ou demeurer cachée, à ſçauoir que quelques fideles ſelon que plus ou moins ils ont aimé les biens qui periſſent, ſoient ou plus tard ou pluſtoſt ſauuez par vn certain feu Purgatoire.* Et notez que n'ayant rien a reſpondre de plus aſſeuré, il ſe tenoit à ces meſmes termes pour reſoudre la premiere queſtion que Dulcitius luy auoit proposée : Meſme l'an 424. qui eſtoit le 7. deuant ſa mort, publiant ſes Liures de la *Cité de Dieu*; il rebattoit la meſme doctrine diſant, [i] *poſt iſtius ſanè corporis mortem, donec ad illum veniatur, qui poſt reſurrectionem corporum futurus eſt damnationis & remunerationis, vltimus dies, ſi hoc temporis interuallo ſpiritus defunctorum ejuſmodi* ignem *dicuntur perpeti, quem non ſentiat illi, qui non habuerunt tales mores, & amores in hujus corporis vita, vt eorum* ligna, fœnum, & ſtipula *conſumatur; alij verò ſentiant, qui ejuſmodi ſecum ædificia portauerunt; ſiue ibi tantùm, ſiue hic & ibi, ſiue ideò hic vt non ibi, ſæcularia (quamvis à damnatione venialia) concremantem ignem tranſitoriæ tribulationis inueniant, non redarguo, quia forſitan eſt verum*, &c. *Certes aprés la mort de ce corps, juſques à ce que l'on vienne à ce jour-là, qui aprés la reſurrection des corps doit eſtre le dernier jour de damnation & de recompenſe: ſi l'on dit qu'en cét interualle de temps, les eſprits des defuncts endurent vn tel* feu, *que ne reſſentent point, ceux qui n'ont point eu en la vie de ce corps, de telles mœurs & amours, que leur* bois, foin & chauue, *ſoit conſumé, mais d'autres qui ont emporté auec eux de tels taudis, le reſſentent, & trouuent (ſoit là ſeulement, ſoit icy & là, ſoit icy, afin que ce ne ſoit pas là) vn feu de tribulation paſſagere, qui bruſle les cho-*

[i] Lib. 21. c. 26.

Voyez à ce meſme propos c. 25 & 24. in Pſal. 37. de Geneſi aduerſ Manich. lib. 2. cap. 20.

Digitized by Google

ſes de ce ſiecle, quoy que venielles à l'eſgard de la damnation; ie ne le reprens pas, parce que (parauanture) il eſt vray.

Rome qui fait aujourd'huy des triomphes de ces paſſages par leſquels elle pretend tirer ſainct Auguſtin à ſoy, procede d'autant plus injuſtement enuers luy, qu'elle ſe preuaut de la depoſition d'vn teſmoin, qui non ſeulement ne dit rien de ce qu'elle veut, mais le renuerſe de fonds en comble, entant qu'il ſe reduit à vn *feu* que les vns *reſſentent* dés cette vie, & d'autres apres; d'où s'enſuit qu'il n'a porté ſa penſée que ſur vn *feu metaphorique & intentionel* qui puiſſe ſe faire ſentir, meſme durant *la vie de ce corps*; au lieu qu'elle en ſuppoſe vn *reel & materiel*, qui ne *bruſle* aucun des viuans, mais tourmente les *eſprits des defuncts*. 2. qu'il ne ſe tient pas aſſeuré d'auoir *trouué* le vray ſens des paroles de ſainct Paul, mais auoüe ingenuement qu'elles en peuuent auoir vn autre, à luy entierement inconu. 3. que marchant comme ſur des eſpines, il ne ſe fait pas fort de nous bailler rien d'aſſeuré, mais vne ſimple conjecture, qui *ſe puiſſe mettre en queſtion* pour & contre, qu'il n'aduance que par maniere d'acquit comme ne la trouuant contraignant à rien d'impie, ſans impoſer aucune neceſſité de l'admettre, qu'il paſſe au reſte ſous vn *ſi*, vn *ſoit*, vn *parauenture*, tellement que n'oſant luy-meſme l'approuuer, il n'a point pour elle de plus grande gratification que de nous dire qu'il ne *la reprend* point. 4. que cela meſme qu'il propoſe ſi douteuſement, peut s'adjuſter auec l'opinion que les plus Anciens auoient euë de l'embraſement general de l'vniuers à la fin du ſiecle: s'imaginans qu'il ſeruiroit comme d'vne luſtration generale par laquelle les eſprits des ſaincts, meſmes celui de la bienheureuſe Vierge auroient à paſſer, &

& ne se figurans rien moins que *le Purgatoire* que l'on nous propose aujourd'huy. 5. que quand il nous certifieroit, que ce *certain feu de douleur* dont il parle, sera vn *feu materiel*, qu'il *bruslera* les esprits, & que le tourment qu'ils en receuront les affligera dés le moment de leur sortie des corps qu'ils auront depouillez; son certificat ne deuroit pas estre de plus grand poids enuers les Protestans, qu'enuers Rome, qui ne defere à son autorité qu'en ce qu'elle y trouue de compatible auec ses opinions, & en rejette hardiment ce qui luy deplaist. Car si elle croid auoir raison de l'abandonner lors qu'il enseigne qu'*en la Deite il y a trois substances*; que *les Anges sont corporels*; que *les pechés des Peres obligent les enfans à la peine*, que *les ames* de tous les defuncts sont entre le jour de leur depart de ce monde, & celuy du jugement, *renfermées dans des receptacles cachés*, que *les prieres* qui se font pour eux *leur sont profitables*, *ou afin que la remission de leur pechez soit pleine*, *ou afin que leur damnation soit plus tolerable*; & que ces prieres faites en faueur des *plus mauuais sont consolations telles quelles des viuans*: choses que ce sainct Prelat pose affirmatiuement; pourquoy trouuera-t'elle mauuais que (comme elle) nous refusions de dependre absolument de son credit, sur tout en vn sujet où il n'en pretend aucun, par cela mesme qu'il confesse qu'il n'y a rien eu de resolu? quelle plus grande necessité y a t'il de nous determiner pour l'affirmatiue, quand il met en question *s'il y a aprés cette vie vn Purgatoire* pour les esprits des defuncts, que quand il reuoque en doute *si le Soleil & la Lune, & les Estoilles appartiennent à la societé* des esprits bienheureux dans les Cieux? Quand nous n'aurions aucune autre leçon de modestie que la retenuë qui l'a empeschée de

* De Trin. lib 8 c. 1

l Lib 3. c. 8. & lib 4. c. 1.

m Enchirid. 46.

n Ibid. c. 109. ad q. 2. Dulcitij.

o Ibid. c. 58.

Digitized by Google

prendre resolution sur ces deux questions, ne meritons nous pas de la loüange pour auoir sceu (à son exemple) tenir bride en main; plustost que du blasme que nous n'euiterions jamais en affirmant sans preuue contraignante, ce qu'il n'a proposé que problematiquement, & sans faire aucune decision? Si l'on peut auec quelque couleur pretendre que la pente de son inclination le tiroit à l'affirmation d'vn *Purgatoire* quel qu'il peust estre, & qu'elle nous doit tenir lieu de patron pour en faire de mesme; pourquoy ne voudra-t'on pas que sa hardiesse à nier les [p] Antipodes, nous force à disputer par vne semblable negatiue contre nostre propre experience, qui atteste constamment depuis 150. ans qu'il a esté mal fondé? Ne vaudroit-il pas beaucoup mieux que ceux qui veulent employer son nom en vne cause qu'il n'a jamais defenduë, se formassent sur le modele de sa moderation pour protester apres luy, [q] *Ie voudrois s'il se pouuoit, ou plustost ie veux s'il se peut, estre vaincu par la verité qui ne resiste point ouuertement aux lettres sacrées, pource que celle qui leur resiste ne peut en aucune sorte estre dite ou estimée verité.* Ie les supplie donc de peser en la crainte de Dieu, 1. s'il est possible que leur creance telle qu'ils nous la proposent soit la mesme que celle de sainct Augustin, qui ne s'est jamais (que nous puissions sçauoir) determiné à l'affirmatiue d'aucun *Purgatoire*, beaucoup moins de celuy que les visions des cloistres nous ont produit, en despit de la plus venerable antiquité, mais à hautement publié par ses sermons qu'il acquiesçoit au sentiment commun de l'Eglise de son siecle, qui tenoit que ceux que Dieu appelle, ou passent en mourant dans la jouissance actuelle de leur felicité, ou sont confinez dans le lieu de leur dernier supplice. Voicy ce qu'il en [a] di-

[p] De Ciuit. Dei. lib. 16. c. 9.

[q] Ad q. 2. Dulcit.

[a] In Ioann. tract. 49.

Digitized by Google

soit à son Eglise, sur le chap 11. de sainct Iean *Receptus est pauper, receptus est diues, sed ille in sinu Abrahæ, ille vbi sitiret & guttam non inueniret: habent ergò omnes animæ (vt ex hac occasione instruam charitatem vestram) habent omnes animæ, cum de sæculo exierint diuersas receptiones suas, habent gaudium boni, & mali tormenta, &c. requiem quæ continuò post mortem datur, si eâ dignus est, tunc accipit quisque cùm moritur, &c. le pauure a esté recueilli, le riche a esté recueilli, mais celuy-là dans le sein d'Abraham, celui-là où il auroit soif & ne trouueroit pas vne goutte; toutes les ames donc (afin que par cette occasion j'instruise vostre charité) toutes les ames ont aprés qu'elles sont sorties du monde diuerses retraittes, les bons ont la joye & les mauuais les tourmens, &c. le repos qui est donné aussi-tost aprés la mort, chacun lors qu'il meurt le reçoit dés-lors s'il en est digne.* Et sur la 1. de [b] sainct Iean *ille qui vixit, & mortuus est, rapitur ad alia loca anima ipsius, corpus ipsius ponitur in terrâ, an fiant illa verba annon fiant, non ad eum pertinet, tamen aliud agit aliud patitur; aut in sinu Abrahæ gaudet, aut in igne æternô modicum aqua desiderat, &c. Celui qui a vescu est aussi mort, son ame est transportée dans d'autres lieux, son corps est mis en terre, si ces paroles là (à sçauoir celle de sa derniere volonté) s'executent ou ne s'executent pas; cela ne le regarde point, il fait, il endure toute autre chose, ou il iouyt dans le sein d'Abraham, où il souhaite dans le feu eternel vn peu d'eau.* Ie sçay bien que le Cardinal Bellarmin a pensé ou fait semblant de penser qu'il ne se peut de ces paroles recueillir autre [c] *chose, sinon que les ames des fideles sont aussi toſt aprés leur sortie du monde recueillies en repos, pource qu'elles sont asseurées de leur salut eternel, & que cela leur cause vne grande joye, mais qu'à quelques-uns elle n'est pas donnée sans meslange de peines*

[b] Tract. 10.

[c] Lib. 1. de purg. c. 13.

peines temporelles. Mais ie ſouſtien que ſon cõmentaire eſt vne corruption formelle du texte auquel il l'applique : pource que ſainct Auguſtin nous y marque comme choſes oppoſées d'vne oppoſition immediate les *bons* & les *mauuais*, la *joye* des premiers *dans le ſein d'Abraham*, & *les tourmens* des autres *dans le feu Eternel*, de facon que comme le *tourment* de ceux-ci eſt vne priuation abſoluë de *joye* & de *repos* : la *joye* & le *repos* des autres eſt neceſſairement vne entiere exemption de *tourment* ; joint que ie ne vois point comment on puiſſe compter entre ceux qui *s'esjoüiſſent* les eſprits que l'on ſuppoſe ſouffrir *plus que l'on ne peut ſouffrir en cette vie*, & encore moins comment le fidele *mort au Seigneur*, reçoit (*lors qu'il meurt*) ſon *repos* & ſa *joye*, ſi pour lors il eſt confiné dans les ſupplices, & par cela meſme n'eſt pas dans ſon *repos* ; pour ſauuer vne ſi ſauuage conception, il faut qu'*eſtre en repos* ſignifie *n'y eſtre pas*, & que *s'esjoüir* faſſe le meſme ſens *qu'eſtre tourmenté*. Mais à qui le perſuadera-t'on qu'à ceux à qui on aura tellement diſloqué l'eſprit, qu'il ne ſera plus capable ni de diſcerner, ni d'improuuer aucune detorſion de paroles?

2. Ie conjure Meſſieurs de la communion de Rome, de me dire en conſcience s'ils jugent poſſible que S. Auguſtin ait tenu leur *Purgatoire* pour vn dogme de la foy, puis que (bien loin d'en recognoiſtre aucun aſſeurement) il permettoit à chacun de mettre (à ſon exemple) en queſtion *s'il y en a ou non*. Diront-ils qu'il ait eſté ſi peu inſtruit, qu'il ait ignoré que ce dogme (s'il eſtoit tel qu'ils veulent) faiſoit ou deuoit faire partie de la doctrine Catholique, ou que la doctrine Catholique ſoit profeſſée deüement, quand ceux qui ſont appellez à l'enſeigner, declarent ouuertement qu'ils en doutent? Il faut

donc quele *Purgatoire* n'ait point eſté de la cognoiſſance des Chreſtiens de ce ſiecle là, & encore moins des diſciples des Apoſtres.

CHAPITRE XXXXIV.

Defectuoſitez des preuues produittes par le Cardinal Bellarmin, pour le Purgatoire.

LE Cardinal Bellarmin qui a pris à taſche de prouuer le contraire, ne s'en peut acquiter qu'en nous donnant vn change honteux ; & appellant à ſon aide des teſmoins qui ne depoſent qu'en faueur de la *priere pour les morts*, comme ſi cette *priere* que S. Epiphane nous atteſte auoir de ſon temps eſté faitte pour tous les ſaincts ſans exception, n'auoit jamais eu ni peu auoir aucun autre fondement que le *Purgatoire* Romain. Il cite pour cela des Conciles preſques tous Latins, à ſçauoir le 3. de Carthage aſſemblé le 1. Septembre 397. & le 4. tenu le 6. Nouembre 398. le 3. d'Orleans celebré le 23. Iuin 533. le 1. de Braga conuoqué le 1. May 563. la Collection compilée en meſme temps par Martin Eueſque de Dumio & depuis Archeueſque de Braga : le 1. Concile de Chalon ſur Saone aſſemblé l'an 650. & celuy que les Grecs ont tenu dans le *Trulle* ou *Dome* de Conſtantinople l'an 691. Il fait meſmes eſtat de nous ſeruir de Conciles que les Papes ont aſſemblez pour le maintien de l'abus tant en la doctrine qu'en la diſcipline, comme celui de Latran ſous Innocent 3. l'an 1215. celui de Florence ſous Eugene 4. l'an 1439. & celuy de Trente ſous Pie 4. l'an 1563. comme ſi l'authorité de ces

derniers deuoit ſeruir à autre effect qu'à prouoquer le juſte degouſt des Proteſtans. D'ailleurs pour enfler la doſe, il nous fait parade de deux happelourdes, ſuppoſées par des fauſſaires eſhontez ſous les noms du 6. Concile de Rome ſous Symmachus, & de celuy de VVormes tenu ie ne ſçai ni quand ni par qui. Meſmes pour nous donner vn eſchantillon de ſa ſuffiſance apres nous auoir cité le 69. canon de la collection faite par Martin de Braga pour le 68. il ſuppoſe qu'il l'a tiré des Synodes des Grecs, ne conſiderant pas que dans ce recueil nous auons neuf canons du 1. Concile de Tolede & deux des 3. & 4. de Carthage, auec 13. autres qui ne ſe trouuent dans aucun des Conciles qui nous reſtent aujourd'huy, ſoit des Grecs ſoit des Latins, & que le 68. qu'il place au 69. rang eſt de ce nombre.

Apres il cite les Liturgies qui portent les noms des ſaincts Iaques, Baſile, Chryſoſtome, Ambroiſe, &c. & ne nous fourniſſent (non plus que les Conciles) autre choſe qu'vne *priere pour les morts*, qui non ſeulement n'a rien de commun auec le *Purgatoire* Romain, mais preſuppoſe directement le contraire, aſſeurant que ceux pour leſquels elle eſt faite, ſont non en *tourment*, mais *en repos* & *en paix*. En ſuitte il paſſe aux Peres Grecs, &, d'entrée nous allegue (comme de par S. Clement Romain, S. Denys l'Areopagite, & S. Athanaſe d'Alexandrie) les *conſtitutions* forgées ſous le nom du premier enuiron 200. ans apres ſon Martyre: La *Hierarchie* compoſée plus de 400. ans apres le couronnement du ſecond, & les reſponſes aux queſtions d'Antiochus eſcrites par Athanaſe d'Antioche poſterieur de 400. ans à l'Alexandrin. Puis il nous produit S. Gregoire de Nazianze, S. Cyrille de Ieruſalem, S. Chryſoſtome,

& Theophylacte Archeueſque de Bulgarie, qui a veſcu aprés l'an 1000. & ne nous parle aprés les precedens que de la ſeule *priere pour les morts*. Quant aux Latins il produit Tertullian, S. Cyprian, S. Ambroiſe, S. Hierome, S. Paulin de Nole, S. Auguſtin, Gregoire le Grand, Iſidore de Seuille, Victor Eueſque non d'Vtique (comme pluſieurs penſent) mais de Vite, & Bernard, aucun deſquels ne traitte que de la *priere*; ce que ie remarque non pour nier que Sainct Gregoire & ceux des Latins qui ont veſcu aprés lui, n'ayent peu prendre l'opinion du *Purgatoire*, de laquelle S. Gregoire peut eſtre dit ou le *pere* ou le *parrain* pour motif de leurs *oraiſons pour les morts*, mais pour aduertir que rien de tel ne ſe peut dire des plus anciens qui ont fondé leurs *prieres* ſur d'autres motifs; aſç. ceux qui ont eſté repreſentez ci-deſſus, aucun deſquels ne peut compatir auec le *Purgatoire* tel que l'on ſe le figure aujourd'huy.

CHAPTRE XXXXV.

Defectuoſités des preuues produites par Ioſſe Coccius pour le Purgatoire.

IL y a quelque choſe de pareil à obſeruer dans ce grand amas que Ioſſe Coccius Chanoine de Iuliers (par vne diligence plus ſcrupuleuſe que judicieuſe) fait de toutes ſortes de pieces bonnes & mauuaiſes. Car il nous cite (outre les Liturgies nommées par le Cardinal Bellarmin) celles qui ſont attribuées à S. Pierre, S. Marc & S. Matthieu, celles de Milan, des Moza-

rabes, des Goths, & des Armeniens : Item les Conciles d'Arles, Vaiſon & Valence, qui ne nous parlent que de *prier* & *offrir pour les morts*, & par cela meſmes ne diſent rien à propos du *Purgatoire*, qui ne ſe tire pas neceſſairement de là. Venant aux Peres Grecs il nous produit d'vne piece de fauſſe monnoye marquée au coin de S. Clement Romain, des paroles copiées de la regle de S. Benoiſt, eſcritte 450. ans aprés la mort benite de S. Clement, & de plus inutiles; veu qu'elles ne font mention que de la *priere pour les trespaſſez*. Il cite Hermas auteur *Apocryphe*, & qui nous declarant expreſſement qu'il parle de perſonnes qui ſont en eſtat de ſe *repentir* ou de *demeurer impenitentes*, prouue demonſtratiuement qu'il ne dit rien qui puiſſe conuenir aux ames que Rome pretend tellement confinées en ſon *Purgatoire*, qu'elles n'y puiſſent *meriter*, & beaucoup moins *ſe conuertir à Dieu*: Il prend les depoſitions d'Origene qui n'a creu aucunes *peines eternelles*, & de S. Gregoire de Nyſſe, qui s'eſt laiſſé ſurprendre a cét erreur. Il appelle en teſmoignage Ephraim Diacre d'Edeſſe, Diadochus Eueſque de Photice, Maximus & Oecumenius qui parlent du feu de l'embraſement dernier. Syneſius Eueſque de Ptolemaide en Cyrene, qui traite des peines infligées *par les Demons*, & par conſequent de celles *des damnez*. Procopius de Gaze, qui nous propoſant vn *feu purgatif* que *le Seraphim apporte du Ciel* en terre, pour *ſanctifier* tant les Miniſtres de l'Egliſe, que les pecheurs pour leſquels ils prient, monſtre plus clair que le jour qu'il n'a point penſé au *Purgatoire* de Rome qui ne ſanctifie perſonne, & qui ne peut eſtre *au Ciel* par cela meſme que l'on le place *en enfer*. Germain Patriarche de Conſtantinople qui parle de l'efficace de la paſſion de noſtre Seigneur, pour tirer du lymbe ceux que

l'Antiquite croyoit y auoir eſté confinez en l'attente de ſa venuë : & du *Purgatoire* de ceux qui meurent tous les jours vous laiſſe neant. Il fait parade d'vn lambeau mal attribué à Theodoret, & qui ne ſe trouue point en ſes œuures : de Gennadius Scholarius attiré au parti de l'Egliſe Romaine par les careſſes & bienfaits du Pape Eugere 4. & de Zagazabo Eueſque Abyſſin, à qui les Portugais interpretes intereſſez de ſes ſentimens ont fait dire ce qu'ils ont voulu, directement au contraire de la creance commune de ſes compatriotes. Il employe de plus les depoſitions de cet impoſteur, qui auoit pris l'an 1595. le nom de Gabriel Patriarche des Coftes, qui depuis a eſté recogneu par les Docteurs de l'Egliſe Romaine pour tel qu'il eſtoit ; & celles d'Hypatius Archeueſque des Ruſſes *noirs*, qui s'eſtoit (pour cõplaire au Roy de Pologne pere du dernier mort) ſouſmis à Rome, & auoit en ſuitte fait telle profeſſion de foy qu'elle auoit voulu. Bref il raſle tout ce qu'il a trouué d'vn ie ne ſçay quel Euſebe d'Alexandrie inconu à l'antiquité, d'Euſebe de Cæſarée, des canons Arabeſques, de Timothée d'Alexandrie, de S. Epiphane, de Palladius, de Iean ſurnommé *Caſſian*, de Iuſtin, Iuſtinian, & Leon *le ſage* Empereurs, de Iean ſurnommé *Climacus*, de Gregoire Preſtre, de Leontius, de Sophronius, de Damaſcene, d'Anaſtaſe, de Simeon Metaphraſte, de Conſtantin ſurnommé *Manaſſés*, de Nicetas, de Nicolas Cabaſilas, d'Athanaſe de Conſtantinople, de Nicephore Gregoras, des Grecs deputez au Concile de Baſle, de ceux qui reſident à Veniſe, & de Ieremie Patriarche de Conſtantinople, ſans oublier aucun des autheurs alleguez par le Cardinal Bellarmin, & ſans ſe ſoucier ſi de pas vn des teſmoignages qu'il tire de cette longue enfilade ſe peut recueillir

autre chose que *la priere pour les Morts*. Se tournant aux Peres Latins, & interpellant ceux-là mesmes que le Cardinal Bellarmin auoit citez, il produit de plus Arnobe, qui dit simplement que l'Eglise *prie pour tous*, tant viuans que morts, & Zenon de Verone blasmant les vefues qui par leurs plaintes interrompent la priere par laquelle les ames de leurs maris defunct̃s sont recommandées à Dieu, & monstre par cela qu'il ne pensoit nullement qu'ils fussent dignes de telles lamentations, qui seroient des justes & necessaires effects de la compassion des viuans, s'ils presupposoient auec certitude de leurs morts qu'ils bruslent dans vn feu infernal. Outre cela il entasse les depositions de Lactance, d'Hilaire Diacre, d'Eucherius de Lion, de Cæsarius d'Arles, & de Boëthius qui parlent de *l'embrasement du monde* au dernier jour. De Prudentius qui parle de *l'Enfer des damnez*; de Philippe Prestre, qui traitte de l'absolution & remission des pechez qui sera solemnellement donnée à chaque fidele au dernier jour, de Sainct Hilaire de Pottiers, qui discourt des tribulations de cette vie, de Bacchiarius, qui pour refuter ceux qui faisoient difficulté d'accorder la paix de l'Eglise à leurs freres qui estoient tombez, allegue le soin que Resfa concubine de Saül auoit pris des corps de ses enfans pendus à l'occasion des Gabaonites, & celuy de Iuda Maccabée pour ceux de son armée, qui aprés leur mort auoient esté trouuez saisis du butin pris dans le Temple de Iamnia. De Primasius & de Faustus Religieux de Saint Maur, qui se contentent d'approuuer les prieres & offrandes pour les morts: & pour combler la mesure en nous seruant de happelourdes, il nous cite vn escrit supposé depuis peu au Pape Sixte III. vne Homilie de la Cene tissuë de passages de Sainct Hilaire, de Sainct Hierome, de Sainct Augustin,

de Sainct Prosper, d'Isidore, de Seuille, de Beda, & d'Alcuin, & partant mal attribuée à Sainct Eloy decedé le premier Decembre 663 deuant la naissance de Beda plus ancien de 50. ansqu'Alcuin; le Commentaire que Sedulius, non (comme il pense) l'ancien qui a escrit *l'Opus Paschale*: mais vn autre de mesme nation a depuis l'an 700. tissu des escrits des Peres, & quantité d'autres Autheurs plus recens dont je ne fais ny mise ny recette, considerant que puis qu'ils ont vescu depuis Sainct Gregoire, & que les escrits & l'authorité de ce renommé Prelat leur ont esté en grande veneration, il se peut faire qu'ils ayent pensé au *Purgatoire*, qu'il a le premier basti, lors qu'ils ont escrit ce qui est allegué d'eux, quoy qu'ils n'en contiennent point de formelle mention. Ainsi il me suffit de soustenir pour le gain de la cause des Protestans contre Rome. 1. Qu'elle n'a rien d'exprés en faueur de son *Purgatoire* entre les Latins auant Gregoire premier.

2. Que cela seul peut faire comprendre aux plus simples, que ce point de doctrine si nouueau, qu'il a esté ignoré 6. siecles durant par les Docteurs de l'Eglise d'Occident, qui n'ont ny chacun à part, ny tous ensemble rien de decisif pour le faire receuoir & justifier qu'ils l'ayent receu, ne peut nullement estre de la foy.

3. Que ceux qui nous alleguent les Grecs, qui n'ont jamais creu ny ne peuuent aujourd'huy croire, ce que Rome leur en propose; agissent de fort mauuaise grace, & sont plus dignes de reproche que de refutation, laquelle leur supposition ne merite pas: & finalement que Coccius qui n'a fait aucun scrupule d'appeller en tesmoignage les Grecs habituez à Venise, & Ieremie Patriarche de Constantinople, qui és lieux mesmes qu'il allegue nient ce qu'il pretend prouuer,

n'a

n'a nullement conſideré ce qu'il deuoit ſoit à ſa cauſe, ſoit à la ſincerité d'vne bonne conſcience, qui en fait de Religion ne peut rien aduancer de faux ny de ſuperflu, & encore moins de repugnant à ce qu'elle entreprend de procurer.

CHAPITRE XXXXVI.

Des raiſons qui peurent auoir meu les Anciens à inhumer leurs amis dans les Egliſes dediées à la memoire des Saincts.

TOVT cela ainſi preſupposé, veu qu'il en reſulte neceſſairement que l'antiquité qui a prié *pour les Morts*, n'a penſé ny au *Purgatoire*, ou Rome enſeigne qu'ils bruſlent, ny à leur obtenir la fin d'vne ſi douloureuſe peine; mais qu'elle s'eſt arreſtée à demander à Dieu qu'il luy pleuſt leur pardonner leurs pechez au jour de la derniere venuë de ſon Fils, les garantir de l'embraſement general du monde, & faire reſſuſciter leurs corps en gloire. Il reſte d'eſclaircir quelle a peu eſtre l'intention de ceux qui ont fait inhumer leurs amis prés des Martyrs, ou du moins dans les Baſiliques ou baſtimens dediez depuis la paix de l'Egliſe à leur memoire. Pour proceder auec vn ordre plus certain, & prendre les choſes à leur propre ſource, j'obſerue.

1. Que les Chreſtiens n'ont (non plus que les Iuifs) eu du commencement aucuns Cemetieres communs, mais que chacun a choiſi le lieu de ſa ſepulture, tel qu'il luy a pleu, & de cela rendens

teſmoignage les plus vieux monumens qui nous reſtent.

2. Que ſelon la Police des Iuifs & des Romains les ſepultures n'ont point eſté dans les Villes [a] mais aux enuirons ſeulement.

[a] Paul ſent. lib. 1. tit. 22. cod Theod. lib. 9. tit. 17 c. 6.

3. Que comme entre les Iuifs & Payens il y a eu des lieux de ſepultures affectez à ceux d'vne meſme famille, les reſſentimens de la fraternité Chreſtienne, qui fait que tous les Saincts conſtituent [b] la *famille de Dieu*, & [c] *ſont membres les vns des autres*, ont tellement touché les fideles qu'ils ont (autant que le temps l'a peu permettre) deſiré que leurs corps fuſſent mis en depoſt, prés de ceux de leurs freres, [d] qui auoient desja *combatu le bon combat de la foy*, & [e] *conſerué la glaire de leur* commune *eſperance* inuiolable *juſques à la fin.*

[b] Epheſ. 19.
[c] Rom. 12.
[d] 2. Tim. 4. 7.
[e] Heb. 3. 6.

4. Que l'Egliſe durant la rigueur des perſecutions ayant eſté contrainte de s'aſſembler pour le ſeruice de Dieu *auant jour*, & chercher la ſeureté de ſes enfans dans le ſilence de la nuit & le ſecret des Cemetieres, lieux non ſeulement de peu d'apparence, mais qui eſtoient (ſi la ſituation le permettoit) le plus ſouuent ſouſterrains comme les *catatumbes* d'autour de Rome, & ne pouuoient (à cét eſgard) donner de l'ombrage aux Payens, les fideles qui y eſtoient tous les jours animez à la conſtance par les enſeignemens de leurs Paſteurs, & la veuë des tombes qu'ils conſideroient comme autant de trophées de leurs freres, voyans la table myſtique placée à deſſein ſur l'endroit où leurs corps repoſoient, comme pour leur faire vne application literale des paroles de Sainct Iean, qui certifie *qu'il* [f] *vid ſous l'Autel les ames de ceux qui auoient eſté tuez pour la parole de Dieu & le teſmoignage qu'ils auoient maintenu* prenoient de toutes ces conſiderations ce noble deſir de demeurer

[f] Apoc. 6. 9.

Digitized by Google

conjoints auec les Saincts de Dieu en la vie & en la mort, & de deposer quand le temps en seroit venu, leurs propres corps comme dans le sein de ces mesmes amis qui leur auoient serui de modele en tout le cours de leur vie.

5. Qu'apres le Paganisme abbatu sous l'Empire du Grand Constantin, Constantius son fils qui au mesme temps qu'il gourmandoit auec plus de rigueur les Orthodoxes, s'estoit aduisé de faire les premiers transports des corps des Saincts, veu qu'il *g* transfera le 1. Iuin 356. à Constantinople le corps de Sainct Timothée, qu'il auoit tiré d'Ephese, & le 3. Mars suiuant fit porter de Patras les corps de Sainct André, & de Sainct Luc, Constantius dis-je a fait vne telle enuie à tous ceux qui sont venus apres luy d'entreprendre de semblables translations, qu'à peine peut on marquer vn seul des Anciens Martyrs & Confesseurs, de qui le corps n'ait esté desterré & mis en pieces, pour estre distribué en plusieurs lieux differens. Apres les Princes, les particuliers se sont meslez de cette *deuotion volontaire*; ceux qui ne pouuoient employer l'authorité qui leur manquoit, se licentians aux attentats violens, & aux larcins, sans parler des suppositions & fourberies, qui en moins de 30. ans estoient venuës à vn tel excés, que le 26. Feurier 386. Il fallut le reprimer par loy expresse portant, *b Humanum corpus nemo ad alterum locum transferat, nemo Martyrem distrahat, nemo mercetur*, &c. *Que nul ne transporte vn corps humain de lieu à autre, que nul ne vende, nul ne mette à prix vn Martyr*, Mais depuis le mal s'estant rendu plus fort que le remede, ce qui auoit esté tenu pour vn attentat * execrable est deuenu vn acte de religion, & il y a eu de l'emulation à qui se rendroit plus criminel; au lieu que du commencement on se contentoit de considerer les monumens des

g Idac.

b Cod. Theod. lib. 9. tit 17. c. 7.

* L'an. 398. Sainct-Augustin en son Liure De [illegible] nere c. 28. se plaint des coureurs qui se vantoient d'auoir des

Digitized by Google

Martyrs, ou entiers ou par pieces.

L'an 440. Theodoret. *De Curandis Græcorum affect.* lib. 9. se vante de ce que chacũ en a voulu auoir quelque partie. Et l'an 587. Gregoire de Tours lib. 9. c. 6. parle du Fourbe qui se glorifioit d'auoir vne pleine beface de reliques.

Martyrs, & Confesseurs, comme des marques glorieuses de la profession Chrestienne, sans sortir du respect, ny violer leur corps, on s'est auec le temps à l'enui rué dessus comme sur vne proye exposée à l'auidité du premier occupant, chacun en a voulu rauir sa part, on a mis leurs os en parcelles & au lieu d'honorer leur memoire & celebrer leur vertu en les imitant, on s'est porté à venerer leur chasses. Si l'antiquité reduite à tenir ses assemblées dans les Cemetieres faisoit gloire de placer la Table Eucharistique sur leurs Tombes, pour mõstrer à chacun de ses Enfans qu'ils appartenoient & viuans & decedez à ce Grand Sauueur qui nous a ordonné *d'annoncer sa mort jusques à ce qu'il vienne*, la posterité qui a eu le moyen de bastir tant de Temples qu'elle a voulu, & où elle a voulu, a fait degenerer sa liberté en superstition, s'imaginant qu'il ne falloit point eriger d'Autel sans le rendre vn reseruoir de reliques, & le desordre s'est (comme par vn desbord vniuersel) si promptement espandu par tout; que le Concile de toute l'Afrique assemblé à Carthage le 13. Septembre 401. a esté contraint de s'y opposer par ce notable decret; *Placuit vt altaria quæ passim per agros & per vias tanquàm memoriæ Martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiæ Martyrum conditæ probantur, ab Episcopis qui locis eisdem præsunt (si fieri potest) euertantur. Si autem per tumultus populares non sinitur, plebes tamen admoneantur, ne illa loca frequentent: vt qui rectè sapiunt, nulla ibi superstitione deuincti teneantur, & omnino nulla memoriæ Martyrum probabiliter acceptetur, nisi vbi corpus, aut aliquæ reliquiæ sint, aut origo alicuius habitationis aut possessionis, vel passionis fidelissima origine traditur: nam quæ per somnia, & per inanes quasi reuelationes quorumlibet hominum vbicumque constituuntur altaria, omni modò*

Digitized by Google

reprobentur, c'eſt à dire, *Il a eſté trouué bon que les Autels qui ſe dreſſent çà & là par les champs & chemins comme memoires des Martyrs, & où l'on ne prouue point qu'il y ait aucun corps ou reliques de Martyrs enterrées, ſoient (ſi faire ſe peut) demolis, par les Eueſques qui preſident ſur ces meſmes lieux. Que ſi (à cauſe des tumultes des peuples) cela n'eſt pas laiſſé à leur pouuoir, les peuples ſoient toutesfois admoneſtez de ne point frequenter ces lieux-là, tellement que ceux qui ont vn droit ſentiment, ne ſoyent là tenus attachez des liens d'aucune ſuperſtition: qu'en ſomme nulle memoire des Martyrs ne ſoit acceptée auec apparence d'approbation, ſinon là où on trouue par vne tres-fidele origine, qu'il y a quelque corps ou reliques, ou le commencement de quelque habitation ou poſſeſſion: & qu'en toute maniere les Autels qui ſont où que ce ſoit dreſſez ſur des ſonges, & vaines penſées de qui que ce ſoit d'entre les hommes, qui les veulent faire paſſer pour reuelations, ſoient repronuez.* Il n'y auoit pas 100. ans que la religion Chreſtienne auoit eſté authoriſée par les Loix des Empereurs, & desja les *ſonges*, & les *reſueries* fauſſement nommées *reuelations* y auoient pris tel pied, que les *champs* & *chemins* en portoient de honteuſes marques: & les Eueſques juſtement indignez de voir leurs peuples à la cadene de la *ſuperſtition*, & n'oſans ſe promettre de la vaincre, ne la combattoient que timidement, auec vn *ſi faire ſe peut*, jugeans bien que les eſprits vne fois infatuez de ſes prejugez deuiennent aiſement furieux, & maintiennēt par *tumulte* & par violence, ce qui ne ſe peut ny coulourer d'aucune raiſon, ny donner de la ſatisfactiō aux ames bien ſenſées: Ils croyoiēt donc auoir beaucoup fait d'auoir auerti les fideles, & proteſté contre l'abus, remettant l'euenement à la prouidence de Dieu, qui par vn juſte jugement à liuré les peuples abrutis, *en la main de*

Digitized by Google

leurs propres conſeils. En effect le mal a eſté ſans comparaiſon plus fort que les remedes, & ne faut pas trouuer eſtrange, ſi juſques aujourd'huy par tout ou la vieille couſtume a conſerué ſon credit, on prie *par les merite du Sainct de qui les Reliques ſont ſous l'Autel*, & que l'on deſire d'eſtre *tousjours aydé par les merites de ceux dont on y embraſſe les Reliques auec vn pieux amour.*

6. Que les Enfans de ces premiers Chreſtiens qui auoient (durant les tempeſtes de la perſecution) fait des aſſemblées nocturnes dans les Cemetieres, où la neceſſité du temps les forçoit à ſe ſeruir de luminaires, lors que la paix de l'Egliſe qui commençoit de triompher des furies du Paganiſme les a mis en eſtat de baſtir des Temples & y transferer les corps des Martyrs, ont deſiré non comme leurs predeceſſeurs, de faire depoſer leurs corps dans les Cemetieres communs tant aux Martyrs qu'aux autres fideles, en teſmoignage de la profeſſion qu'ils auoient continuée juſques au dernier ſouſpir, mais de les placer prés de ceux des Martyrs, comme ſi apres auoir (contre la couſtume de la premiere Egliſe qui ne touchoit plus aux corps des Saincts vne fois inhumez) commis vne nouuelle ſorte d'attentat ſur leurs Reliques; la gloire de les accompagner en leur dernier repoſoir, & prendre place prés d'eux auoit deu s'emparer de l'eſprit d'aucun pour y faire naiſtre par vne eſpece d'affectation charnelle, la brigue & la jalouſie, ou comme ſi ceux qui eſtoient enterrez dans les fabriques particulierement conſacrées à leur memoire auoient eu vne plus eſtroitte communion auec eux, que le reſte des Chreſtiens qui ſe faiſoient inhumer dans les Cemetieres communs d'où leurs corps auoient eſté leuez. Cette ſuperſtition ridiculement ambitieuſe s'eſtant dés ſa naiſſance renduë importune, les

Digitized by Google

Empereurs qui la jugeoient ſcandaleuſe & capable de cauſer du trouble, auoient creu la pouuoir bannir de l'Egliſe par leur Loy du 29. Iuillet 381. portant en propres termes, [i] *Ne alicujus fallax & arguta ſolertia ab huius ſe præcepti intentione ſubducat; atque Apoſtolorum vel Martyrum ſedem humandis corporibus æſtimet eſſe conceſſam; ab his quoque ita vt à reliquò ciuitatis nouerint ſe atque intelligant eſſe ſubmotos*, &c. *afin que l'adreſſe trompeuſe & raffinée d'aucun ne ſe ſouſtraye de l'intention de ce commandement, & n'eſtime que la demeure des Apoſtres ou des Martyrs eſt accordée pour y inhumer des corps: qu'ils ſçachent & entendent qu'ils en ſont auſſi deboutez de meſme que du reſte de la cité.* Par ce moyen le vouloir des Princes Chreſtiens eſtoit que aucun corps ne fuſt inhumé ni dans Conſtantinople, ni dans les Baſiliques des Apoſtres & Martyrs; mais leur reglement tres raiſonnable en ſoi eſtant rendu inutile par la conſpiration des Prelats & des peuples qui en prenoient (comme à l'enui) le contrepied, a pluſtoſt animé que reprimé leur paſſion: tellement que comme depuis on à [k] *ſous pretexte de religion, allumé pendant que le Soleil luiſoit des mont-joyes de cierges*: & ſouſtenu que l'on auoit raiſon de le faire, veu que *l'on les allumoit, non* (comme autrefois ſous la perſecution) *pour mettre en fuitte les tenebres, mais pour demonſtrer des ſignes de joye*, chacun prenant (autant qu'il pouuoit) intereſt à cette magnificence, & y contribuant du ſien. Auſſi chacun s'eſt meslé de dedaigner les Cemetieres communs, & de diſputer à qui emporteroit les places plus voiſines des Martyrs dans leurs propres Baſiliques, *acheptant* (comme on parle encore aujourd'huy) *l'ouuerture de la terre ſaincte*, au prix de ſon argent.

[i] Ibidem c. 6.

[k] Hieron aduerſ. Vigilant. c. 3.

Encore que le commun s'attachaſt ſans ſcru-

pule à cette sorte de dessein auec vne ardeur extraordinaire, les plus modestes s'en deportoient, & se formans sur l'exemple & la prattique de leurs majeurs, se contenoient auec vne retenuë tres-loüable dans les termes de la premiere simplicité ; Entre autres le Pape Damase de qui nous auons des vers qui font la conclusion d'vne inscription qu'il auoit apposée au frontispice de l'Eglise S. Laurent, intitulée à cause de luy *in Damaso*, pour la distinguer d'vne autre Eglise dediée à la memoire du mesme S., & dite *in Lucina*, à cause de Lucine Dame Romaine qui auoit la premiere eu le soin de rassembler & enseuelir les restes du corps de ce glorieux Martyr. Il dit donc, *l hic (fateor) Damasus volui condere membra, sed cineres timui sanctos vexare piorum.* C'est à dire. *Moy, Damase j'ay eu (ie le confesse) desir de mettre mon corps à couuert icy, mais j'ay eu crainte de faire de la peine aux sainctes cendres des hommes pieux*, & ces paroles figurées meritent vne consideration d'autant plus particuliere, que chacun peut bien juger qu'vn si grand homme ne pouuoit ignorer que les reliques de S. Laurent estoient destituées de sentiment comme de vie ; mais (empruntant poëtiquement les expressions metaphoriques tant des Payens qui auoient accoustumé de faire ces souhaits pour leurs amis defunct, *que la terre te soit legere, que tes os gisent doucement*, que des Prophetes comme Esaie [m] qui introduit *le sepulchre d'embas esmeu à cause du* Roy de Babylon *pour aller au deuant de lui, & resueiller à cause de luy les trespassez & les faire leuer de leurs sieges* pour insulter à sa misere) il consideroit ses reliques comme si elles eussent esté animées du mesme esprit qui s'en estoit serui à la gloire de Dieu, durant le cours de la vie temporelle, & ne se proposoit de signifier autre chose sinon

l Append. inscript. antiq. p. 1172. n. 11. & apud. Baron A. D. 384. §. 31.

m Es. 14. 9.

Digitized by Google

ſinon que ſi elles euſſent eſté capables de reſſentiment, elles euſſent peu ſouffrir ayans ſon corps prés d'elles la honte & le deſplaiſir qui arriuent aux perſonnes genereuſes, qui ſe trouans malapparíées deſirent & taſchent de s'affranchir de la ſeruitude d'vne importune & peu honorable compagnie.

CHAPITRE XXXXVII.

Recherche du ſentiment de S. Ambroiſe & de Paulin touchant la ſepulture des fideles dans les Egliſes.

MAIS tous les autres Prelats n'eſtoient pas ſi ſcrupuleux; au contraire S. Ambroiſe emporté auec les autres par la couſtume comme par l'impetuoſité d'vn torrent, auoit non ſeulement fait enterrer ſon frere Satyrus decedé le 17. Septembre 383. prés de S. Victor martyr, mais illuſtré ſa tombe de cét Epitaphe, *Vranio Satyro ſupremum frater honorem Martyris ad læuam detulit Ambroſius; hæc meriti merces, vt ſacri ſanguinis humor finitimas penetrans adluat exuuias.* C'eſt à dire, *Ambroiſe frere d'Vranius Satyrus lui a deferé le dernier hõneur à la gauche du Martyr: c'eſt là le ſalaire de ſon merite que l'humeur du ſang ſacré, penetrãt la terre abbreuue les deſpouilles voiſines,* on louë auſſi ſa ſœur Marcellina decedée le 17. Iuillet enuiron l'an 398. ou 99. de ce qu'elle auoit choiſi ſa ſepulture prés de ſes freres en vne terre ſacrée, car ſon Epitaphe porte, *Marcellina tues cùm vita reſolueret artus, ſpreuiſti patrijs corpus ſociare ſepul-*

chris, cùm pia fraterni sperans consortia somni, sanctorumque cupis carâ requiescere terrâ, &c. *Lors que la vie relaschoit les membres de ton corps, ô Marcellina, tu as mesprisé d'associer ton corps aux sepulchres de tes Peres; esperant la pieuse compagnie du dormir de tes freres, & desirant reposer en la chere terre des saincts.* S. Paulin Prestre pour lors & depuis Eueſque de Nole monſtrant qu'il auoit conceu vne penſée toute pareille à celle de S. Ambroiſe eſcriuoit touchant Celſus jeune garçon decedé à Complute ou Alcala de Henares en Eſpagne enuiron l'an 393. *Complutensi mandauimus vrbe propinquis conjunctum tumuli fœdere Martyribus, vt de vicino sanctorum sanguine ducat, quo nostras illo purget in igne animas, &c. nous l'auons enuoyé en la ville de Complute conjoint aux Martyrs proches de lui par la confederation du tombeau, afin qu'il tire du sang voisin des saincts dequoy purger nos ames en ce feu là*, aſç. du dernier embraſement de l'vniuers.

De ces epitaphes reſulte, que comme autresfois la vertu toute puiſſante du Dieu de gloire auoit tellement aſſiſté le Prophete Eliſée, qu'vn [a] corps *jetté* par ceux qui le portoient *dans son tombeau*, ſans autre deſſein que de ſe deffaire d'vn empeſchement qui euſt peu retarder leur fuitte, *recouura la vie si toſt qu'il euſt touché ſes os*; ſelon l'opinion tant de S. Ambroiſe que de Paulin les corps des Martyrs eſtoient accompagnez d'vne *vertu ſanctifiante & purgatiue* des choſes qui eſtoiẽt placées prés d'eux. Nous ne pouuons pas dire aujourd'huy, ſi S. Ambroiſe a ou n'a pas changé d'aduis, mais nous ſommes obligez d'obſeruer en paſſant ce qu'il contient, d'incommode voire d'inſouſtenable: veu qu'il preſuppoſe que du corps de S. Victor decapité à Milan le 8. May 303. ſous Maximian, & enfermé toûjours depuis dans vn tombeau, 80. ans aprés le ſang ſe ſoit verſé en

[a] 2. Rois 13. 21.

Digitized by Google

relle quãtité qu'il ait peu *penetrer la terre d'alletour, & abbreuuer le corps de Satyrus*, auſſi enfermé dans ſon tõbeau, & luy faire part de ſa vertu: ſi les corps decapitez demeurent neceſſairement ſans ſang, & ſi ce ſang ſe fige naturellement ſi toſt qu'il eſt ſorti des veines; qu'elle poſſibilite y auoit-il en la ſuppoſition que S. Ambroiſe faiſoit de celui que S. Victor auoit eſpandu 80. ans auparauant, le repreſentant non ſeulement liquide, mais coulant en telle quantité qu'il peuſt *penetrer la terre voiſine?* & ſi l'on pretend qu'il l'ait fondée ſur la conception de quelque miracle, d'où la deriuoit-il que de ſa *deuotion volontaire*, qui le portoit à croire comme actuellement exiſtant, ce qu'il eſtimoit poſſible à la vertu de Dieu?

Outre cét inconuenient dont l'opinion de S. Paulin eſcriuant l'Epitaphe de Celſus eſt battuë en termes d'autant plus forts qu'il eſtimoit ou feignoit d'eſtimer que des corps de Iuſtus & de Paſtor eſgorgez, & partãt épuiſez de ſang dans Cõplute le 6. Aouſt 303. c'eſt à dire 90. ans au moins deuant la mort de Celſus le corps de ce jeune garçon *tiraſt du ſang qui purge les ames:* comme ſi d'aucun autre *ſang* que de [b] *l'agneau de Dieu*, [c] *qui nous a eſté fait de par Dieu ſanctification & redemption*, [d] ayant *fait la purgation de nos pechez par ſoi meſme*, il pouuoit eſtre dit veritablement & en bon ſens, qu'il *eſte le peché du monde*, [e] & *nous purge de peché*. Ces penſées qui priſes à la rigueur ſe trouueroient diametralement contraires à la doctrine de la foy, ont tant de beſoin d'vn lecteur benin qui s'efforce de les tirer en vn bon ſens, qne ſans le biais que leur peut donner vne interpretation violente, il ſeroit impoſſible d'en exprimer ie ne diray pas rien de bon, mais rien d excuſable.

[b] Iean 1. 29.
[c] 1. Cor. 1. 30.
[d] Heb. 1. 3.
[e] 1. Iean. 1. 7.

Quelques 9. ans apres le meſme Paulin eſcri-

uant l'Epitaphe de Clarus disciple de S. Martin & Prestre de Tours decedé le 8. Nouembre 401. pource que son corps deuoit estre enterré au pied de l'Autel, il prend vne nouuelle visée & dit *sancta sub aternis altaribus ossa quiescunt, vt dum nostra pio referuntur munera Christo, diuina è sacris animæ jungantur odores*, &c. *ses saincts os reposent sous les Autels eternels, afin que lors que nos presens sont rendus à Christ pitoyable, les odeurs prouenans des choses sacrées soient jointes à son ame diuine.* Il pretendoit (comme vous voyez) que la situation du corps du fidele prés de l'Autel, seroit de telle vtilité à l'ame, qui luy en pourroit reuenir quelque accroissement de grace: & tout cela procedoit de bõne intention qui a accoustumé d'ouurir vn grand champ à ceux qui la consultent, mais sur quoi fondée? de quel lieu de l'escriture se peut on preualoir pour en authoriser les conseils? Aussi le mesme Paulin pour nous faire sentir qu'il ne se sentoit nullement satisfait d'aucune de ces deux presuppositions qu'il auoit aduancées fort confidemment & auec asseueration, confessoit qu'il estoit encore à prendre aduis l'an 419. ausquels deux nouueaux faits, à sçauoir l'enterrement du fils de Flora, & celuy de Cynegius jeune homme qui auoit requis en mourant que son corps fust inhumé dans l'Eglise de S. Felix de Nole l'auoient reduit à confesser sa perplexité. Car encore qu'il eust loüé l'affection tant des defuncts que de leurs meres, comme aduoüant qu'il ne sçauoit pourquoy; & qu'il n'estoit pas bien asseuré de son fait; il s'en informe à S. Augustin, luy demandant *vtrum prosit cuiquam post mortem quod corpus eius apud sancti alicuius memoriam sepeliatur*, &c. *s'il profite à aucun aprés sa mort que son corps soit enseueli dans la memoire de quelque sainct*, qui est en effect se reduire à mesme categorie que S. Cyril-

Digitized by Google

le de Ieruſalem, Denys le pretendu Areopagite, & Athanaſe d'Antioche, qui ont deuant & aprés Paulin demandé *de quelle vtilité eſtoit la priere des ſuruiuans pour les morts.*

CHAPITRE XXXXVIII.

Recherche du ſentiment de S. Auguſtin touchant la ſepulture des fideles dans les Egliſes.

SAINCT Auguſtin *de cura pro mortuis* pour rendre ſon confrere plus ſatisfait, poſe que le ſoin que l'on prend du corps mort, la condition de ſa ſepulture, & la pompe de ſes funerailles ſont pluſtoſt des ſoulagemens de la douleur des viuans *que des aides pour les morts.* *f* c. 2. ex lib. 1. de ciuit. Dei. c. 12.

2. Que *g* le ſoin des funerailles & le choix du lieu de la ſepulture *ſont effects de la pieté* des ſuruiuans enuers les morts. *g* c. 3.

3. Que *h* l'aduantage qui ſe peut tirer de ce que le mort eſt enterré en l'Egliſe d'vn ſainct, ne peut eſtre autre que *de le recommander* plus commodement & affectueuſement au ſainct, *comme* à vne eſpece *de Patron*, que cét office pourroit ſe rendre au defunct encore que ſon corps ne fuſt pas preſent au meſme lieu, & que la ſepulture au meſme lieu ne ſert qu'à exciter le deſir & l'affection de prier pour luy. *h* c. 4. 8.

4. Que *i* ce qui ſe dit des viſions des ames, ſe doit entendre de meſme façon que l'on entend les ſonges que nous faiſons de ceux qui ſont encore viuans, & ne penſent nullement à ce que *i* c. 10.

Digitized by Google

l'imagination des dormans leur attribuë, k comme quand Euodius depuis Eueſque d'Vzale ſongea que S. Auguſtin luy monſtroit le ſens d'vn paſſage de la Rhetorique de Ciceron, & quand l Curmas Curial ſongea de la mort de Curmas *le ferrurier*, & s'imagina de voir S. Auguſtin & les Preſtres de ſa ville qui l'exhortoient à ſe faire baptiſer.

5. Que les m ames des decedez ni ne ſçauent, ni ne ſe meſlent de ce qui ſe fait icy, que ſi elles s'en meſloient ſaincte Monique ſa Mere l'entretiendroit ſouuent, & Dieu meſme n'auroit pas dit de ſes enfans qu'il appelle deuant qu'il exerce ſes jugemens ſur ceux qui reſtent qu'il les appelle *de peur qu'ils ne voyent le mal.*

6. Que n les ames peuuent ſçauoir quelque choſe des viuans, ou par le rapport de ceux qui meurent ou par celuy des Anges, ou par reuelation de Dieu.

7. Que o la perſuaſion que nous auons de l'aſſiſtance renduë par les Martyrs à ceux qui la reclament ſe peut prendre en meſme ſens que celle que les viuans ont d'aider aux morts par leurs prieres, ſans ſçauoir de leur eſtat rien en particulier, & ſeulement en demandant à Dieu pour eux, grace & repos : ou que l'on peut faire des ſecours que les viuans penſent receuoir d'eux meſme jugement que de l'opinion que ceux de Nole auoient de l'apparition de S. Felix pendant que les barbares les tenoient aſſiegez, ou p de la promeſſe que Iean Moine fit de ſe monſtrer la nuit ſuiuante à certaine femme qui penſa le voir en effect, quoy qu'il ne fuſt bougé de ſon lieu 8. Qu'il ne faut pas faire force ſur les clameurs des Demons ſe plaignans d'eſtre tourmentez par les martyrs, pour inferer que les martyrs les ayent tourmentez en effet, veu que dans l'Egliſe des

k c. 11.
l c. 12.
m c. 13.
n c. 15.
o c. 16.
p c. 17.

Digitized by Google

Saincts Geruais & Protais ; ils en disoient autant de Sainct Ambroise encore viuant, & qui ne s'estoit jamais rien attribué de ce qu'ils luy imputoient.

9. Qu'en [q] somme ce que l'on peut estimer de la sepulture donnée aux defuncts est, que c'est *vn office d'humanité* enuers eux, & *non vn'ayde*, & que les seules *prieres & oblations* leurs peuuent estre *vtiles*, si par la vie qu'ils ont menée auparauant ils se sont mis en estat d'en receuoir de l'vtilité.

[q] c. 18.

Par cét abregé du Liure de Sainct Augustin, on peut voir clairement que ce grand homme qui auoit esté Disciple de Sainct Ambroise, & est demeuré jusques à la mort intime amy de Sainct Paulin, ne tenoit rien des hypotheses, que ces deux celebres Prelats auoient aduancées comme à l'enui, & que le second auoit depuis tacitement des-aduoüées comme incapables de luy donner à luy mesme de la satisfaction : mais encore que ses pensées soient plus raisonnables & moins sujettes à contredit ; elles ne laissent pas de se trouuer fardés de ce palpable defaut, qu'il pose comme confessé, ce qui justement luy eust peu estre contesté, & luy seroit aujourd'huy actuellement nié par les protestans ; à sçauoir *qu'il se puisse dire asseuré qu'il reuienne de l'vtilité aux morts des prieres & offrandes que les viuans font pour eux* : & que les viuans soient bien fondez à dedier aux morts ces deux Offices, & à supposer (sur le credit de la coustume qui en a introduit l'exercice en l'Eglise) qu'ils les aydent en effet.

Iulian Archeuesque de Tolede qui en la Preface de son *Prognostique* à Idalius Euesque de Barcelone* aduoüe ingenuëment que ny l'vn ny l'autre ne s'estoit senti capable de resoudre les difficultez naissantes de la consideration de l'estat des

[r] De his optimam solutionem vel definitionem sensus breuitate non valentes attingere.

Digitized by Google

Morts, a mieux aimé ſuiure la piſte de Sainct Auguſtin que de ſon Catechiſte Sainct Ambroiſe, & cela non ſans raiſon.

CHAPITRE XXXXIX.

Recherche du ſentiment de Maximus de Turin touchant la ſepulture des fideles dans les Egliſes.

MAIS nonobſtant l'autorité de cette grande lumiere de l'Afrique qui n'a peu preualoir par tout, Maximus qui tenoit le ſiege de Turin l'an 465. & a aſſiſté le 18. Nouembre de la meſme année au Concile de Rome ſous le Pape Hilarus, eſt paſsé au de-là du prejugé de S. Ambroiſe & de Paulin eſcriuant, *Ideo à majoribus prouiſum eſt, vt ſanctorum corporibus noſtra corpora ſociemus, vt dum illos Tartarus metuit nos pœna non tangat: dum illis Chriſtus illuminat, nobis tenebrarum caligo diffugiat: cum ſanctis ergo Martyribus quieſcentes, euadimus inferni tenebras, eorum propriis meritis, attamen conſocij ſanctitate*, &c. *pour cela a-t'il eſté aduiſé par nos Majeurs, que nous aſſocions nos corps aux os des Saincts, afin que cependant que l'Enfer les craind, la peine ne nous touche point: cependant que Chriſt leur luit, l'obſcurité des tenebres nous fuye: repoſans donc auec les Saincts Martyrs, nous eſchappons des tenebres de l'Enfer par leurs propres merites, compagnons toutesfois de Sainteté.*

Car de ces paroles il conſte.

1. Que ſouſtenant comme Tertullian la premiere hypotheſe de l'eſcrit pretendu Sibyllin, il penſoit

que toutes les ames des fideles, celles des Martyrs exceptées, descendent en Enfer ou *par le merite des Saincts*, auec lesquels leurs corps ont esté inhumez elles demeurent sans tourment, jusques au jour de la bien-heureuse resurrection.

Et 2. Que (selon le sentiment de Sainct Ambroise & de Paulin) il estimoit que des corps des Saincts decoule quelque vertu qui preserue & garantisse de peine les fideles inhumez pres d'eux. Et nous auons vne obligation d'autant plus estroite de resister à ces prejugez que ceux qui les ont suiuis (comme Paulin) en ont eu honte, confessans qu'en effet ils n'en estoient jamais demeurez satisfaits, joint qu'aujourd'huy Rome mesme enseignant que *f nostre Seigneur Iesus par sa passion sur le bois de la Croix, nous a merité la justification, & a satisfait pour nous à Dieu le Pere*, qui *remet* à cause de luy *auec la coulpe la peine eternelle de l'Enfer*, poser apres Maximus que *par les merites des Saincts nous eschappons des tenebres de l'Enfer qui les craind*, ce seroit poser la contradictoire affimatiue de la negatiue que Dieu mesme a fait escrire de la main de Sainct Pierre, [t] disant; *Il n'y a point de salut en aucun autre, Car il n'y a point d'autre Nom sous le Ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille estre sauuez*. Et soustenir au contraire. *Il y a salut en quelque autre, car il y a d'autres Noms sous le Ciel, par lesquels il nous faut estre sauuez*, à sçauoir ceux des Martyrs.

f Concil. de Trente Sess. 6. c. & 14.

t Act. 14. 12.

Digitized by Google

CHAPTRE L.

Remarque de quelque Sectateurs du ſentiment de Maximus.

IE croy bien que Maximus penſoit tellement à ſe rendre complaiſant à la couſtume de ſes deuanciers, qu'il ne ſe donnoit pas le loiſir d'en conſiderer les ſuittes, d'autres l'ont imité en cela, puiſans de l'exemple des Majeurs, ſans s'informer du legitime poids de ſon authorité, comme Theodimus Sousdiacre Eſpagnol ſur la Tombe, duquel ſe liſent ces paroles addreſsées à Sainct André, *Tuis adjutus auxilijs, diſruptis vinculis inferni hinc reſurgere caro miſera poſsit, & in die examinationis calcatis facinoroſis peccatis gaudia diuina percipiat te interprecante Martyr Andrea*, &c. *O Martyr André qu'aydé par ton ſecours, ayant rompu les liens de l'Enfer, ſa chair miſerable puiſſe reſſuſciter d'icy, & au jour de l'examen, les pechez criminels eſtans foulez aux pieds il prenne poſſeſsion de la gloire de Diuine, toy entreuenant par prieres.* Et Kindaſvind Roy des VVeſtgoths en l'Epitaphe de ſa femme Reciuerga, *Ego te (conjux) quia vincere fata nequiui, funere perfunctam ſanctis commendo tuendam, vt cùm flamma vorax veniet comburere terras, Cœtibus ipſorum meritò ſociata reſurgas*, &c. *puis que ie n'ay peu (ô ma femme) vaincre les deſtinées, je te recommande aprés ta mort à la garde & protection des Saincts, afin que lors que la flamme deuorante viendra bruſler la terre, tu reſſuſcites aſſociée à bon droit à leurs aſſemblées.* Et Paul Diacre en l'Epitaphe d'Arichis Duc de Beneuent, *Proſit huic*

Digitized by Google

sacro membra dedisse lari, &c. *que cela luy profite d'auoir donné son corps à cette sainte maison.* Et Dungalus qui a l'an 826. objecté à Claude Euesque de Turin l'Epitaphe de Satyrus copié cy-dessus; acquiesçant à la pensée que Sainct Ambroise semble auoir eüe de sa sanctification du corps de son frere par le voisinage du Martyr Victor & l'affluence de son sang; & justifiant pleinement que cette hypothese (pour estre incommode & insoustenable en soy, & pour auoir esté 36. ans aprés desaduoüée par Paulin & renuersée par Saint Augustin) n'auoit pas encore perdu son credit 540. ans aprés; le Nom & la memoire de Sainct Ambroise luy acquerant des Sectateurs qui la prenoient comme de la main de sa bonne intention sans examen, & par vne espece de deference aueugle, qui ne doit pas empescher aujourd'huy les Amateurs de la verité d'ouurir les yeux à sa lumiere pour la suiure de cœur, & confesser de bouche qu'il arriue quelquesfois aux plus grands hommes de parler auec moins d'esgard que ne requeroit leur reputation, soit que la chaleur de la dispute les transporte, soit que la faueur de la matiere qu'ils traittent charme leurs esprits, comme il semble qu'elle ait preoccupé Sainct Ambroise en cét endroit, & Sainct Gregoire de Nazianze en sa premiere inuectiue contre Iulian, quand il dit, [a] Que *les ames des Martyrs & leurs corps* considerez à part, *& chaque goutte de leur sang, & les moindres signes de leur passion, chassent les Demons, & gueriſſent les malades*, & Sainct Basile cité par le Pape Adrian en son escrit pour les Images quãd sur le Ps. 115. il soustient que *quiconque touche les os d'vn Martyr tire quelque participatiõ de sãctificatiõ par la grace assistante au corps* de ce Martyr. [b] Et S. Chrysostome, quand en la 26. Homilie sur la 2. aux Corinthiẽs, il dit, que *les os des Saincts arrestent*

a Pag 76. παρ' ὧν δαίμονες ἀλεώνται καὶ νόσοι θεραπεύονται, &c. ὧν καὶ ῥανίδες αἵματος μόνον καὶ μικραὶ σύμβολα πάθους ἴσα δύνασι τοῖς σώμασι. Theodoret. de Martyrib. τὸ σμικρὸν ἀκεῖται καὶ βεκχύλαζον λείψανον πλὴ τοῦ μηδὲ μικρᾶς δίκης ἐπιμεθέντι μαίζυες.

b οἱ ἀξιόμενοι ὀστῶν μαίζυες λαμβάνουσι πολλὰ μαθήσεως ἀφορμὰς ἐκ τῆς τῶν σωμάτων παραδρομῆς χρείους. ὁ δικαίως πάσχων καὶ

& torturent les Demons, & deſlient ceux qui ſont attachez de ces tresfacheux liens, & Sainct Hierome [d] quand il ſouſtient à Vigilantius, que *ſi l'Agneau eſt par tout ; Donc auſsy les Saints qui ſont auec l'Agneau doiuent eſtre creus eſtre par tout.* Et S. Gregoire de Rome au chap. 21. du 3. Liure de ſes Dialogues, que [e] *les os morts des Saincts viuent es miracles qu'ils operent* au chap. 14. du 12. des Morales ſur Iob [f] *qu'il ne faut pas croire qu'à ceux qui au dedans d'eux-meſmes voyent la clarté de Dieu Tout-puiſſant, il y ait rien hors d'eux qu'ils ignorent* : Et au chap. 33. du 4. des Dialogues [g] *qu'il n'y a rien que ne connoiſſent pas, ceux qui connoiſſent celuy qui connoiſt tout.* Car il n'y a pas vne de ces façons de parler qui puiſſe ſe garantir d'inconuenient & de faux, eſtant entenduë ſelon ſon ſens literal, & ſans y reconnoiſtre de *l'abus* & de *l'hyperbole* : Premierement la vertu de *ſanctifier* de *guerir les maladies* ſans application de remedes agiſſans naturellement ; & de *chaſſer & tourmenter les Demons*, ne conuient proprement & par ſoy qu'à Dieu ſeul, & n'eſt pas vne qualité dont puiſſe eſtre affectée aucune nature corporelle en ſoy. 2. Il eſt abſolument impoſſible que l'eſprit d'aucun Sainct *ſoit par tout*, comme Sainct Hierome ſemble dire, de qui le diſcours doit eſtre expliqué a l'ayde de la meſme modification qu'il employe lors qu'il parle des *Demons* qui *vaguans par tout le monde, & auec vne viteſſe exceſsiue, ſont preſens par tout*, pour inſinuer que tant les vns que les autres *ſont par tout*, non en meſme moment, mais en paſſant ſucceſſiuement d'vn lieu à autre, & en momens differens ; ce qui meſme (ſelon le jugement de Saint Auguſtin au chap. 16. de ſon Liure *De Cura pro mortuis*) ne peut eſtre affirmé abſolument, les miracles qui ſont attribuez aux Saincts (poſé qu'ils ſoyent veritables) ayans peu ſe faire ou par les

Βασανίζει, ἢ τῶν δεσμῶν ἐκείνων τῶν πικρολάτων ἀπολύει τοὺς δεδεμένους.

d Si Agnus vbique, ergo & hi, qui cum agnô ſunt vbique eſſe credendi ſunt.

e Ipſa quoque oſſa mortua plerumque in multis miraculis viuunt.

f Quæ intùs omnipotentis Dei claritatem vident, multô modô credendum eſt quia foris ſit aliquid quod ignorant.

g Quia illis omnes communi claritate Deum conſpiciunt, quid eſt quod ibi neſciant, vbi ſcientem omnia ſciunt ? *Baſil. de Virginit.* p. 741. εἰδεὶς τῶν ὅλων θεὸν οὐκ οἶδε τίνα πλάνος κατέχει.

g Cùm Diabolus & dæmones toto orbe vagentur, & celeritate nimia vbique præſentes ſint.

Digitized by Google

Anges, ou par la vertu de Dieu agiſſant immediatement ; ſans que rien oblige à ſuppoſer que les eſprits que Dieu a retirés eſtans ſortis actuellement du Ciel ſe promenent çà & là par la terre. 3. Ce que S. Gregoire de Rome a dit que *les os morts des Martyrs viuent* pris au pied de la lettre impliqueroit vne palpable contradiction, qu'il faut taſcher de leuer en diſant, que (ſelon le ſens de ce grand Pape) la vertu qu'il a creu produire ſes effects en la preſence des os des Saincts, & lors qu'ils ſont touchez par les hommes, encore qu'elle ne ſoit pas en eux mais en Dieu ſeul leur tient lieu d'vne eſpece de *vie*, 4. Ce qu'il dit, que *ceux qui cognoiſſent Dieu qui conoiſt tout, conoiſſent tout* ; & qu'*ayans ſa lumiere en eux-meſmes ils n'ignorent rien de hors*, doit eſtre d'autant plus neceſſairement modifié, que ſans modification il eſt abſolument faux, au jugement meſme des Docteurs de l'Egliſe Romaine, [i] qui prennent à taſche de refuter la penſée de quiconque eſtime que *l'eſſence de Dieu eſt vn miroir, où toutes choſes ſe voyent* ; Il faut donc que toutes les façons de parler de cette nature, ſoyent pluſtoſt excuſées à l'eſgard de l'intention de ceux qui en ont vſé qu'examinés à la rigueur, & ſelon que la ſignification naturelle des termes qui les compoſent ſembleroit requerir ; & que l'on ſe reſolue à dire de chacune ce que S. Auguſtin [k] croyoit deuoir eſtre dit de l'expreſſion de S. Ambroiſe prononçant que Zacharie & Elizabeth auoient ou *eſté* ou *peu eſtre* ſans peché ; [l] *ou cela a eſté dit ſelon quelque maniere probable, mais non paſſée par l'eſtamine, ou* ſi l'auteur [m] *l'a entendu, il a corrigé ſon ſentiment en le paſſant par vn bureau plus delié.* Mais tousjours ſoit que nous nous portions, ou ne nous portions pas à cette benignité, nous ſerons obligez à confeſſer combien il eſt malaizé

[i] Vaſqués diſp. 50. c. 4. 5.

[k] De gratia Chriſti c. 49

[l] Minutius excuſſum.

[m] Minutius exeution. do correxit.

Digitized by Google

de garantir & les penſées & les diſcours qui eſtans deſnuez de l'authorité de Dieu parlant en ſes Eſcritures, n'ont autre fondement que les probabilitez qui ont par leur belle apparence flatté les eſprits des plus grands hommes, chacun deſquels à fait voir qu'il eſtoit peu informé au vray de l'eſtat des fideles morts au Seigneur, puis qu'ils s'en ſont tous exprimez auec tant d'incommodité en leurs raiſonnemens, & en leurs paroles, que l'on ne les peut ſauuer qu'en les ruinant à demy.

CHAPITRE LI.

Des leçons de l'eſcriture contenuës au Miſſel & au Breuiaire en l'office des morts.

SI jamais l'antiquité ou ouoit eſté imbuë de la croyance du *Purgatoire* que Rome compte aujourd'huy entre les articles de ſa foy; ou en auoit trouué quelque trace dans les ſainctes Eſcritures, il en auroit eſté fait auec le temps quelque remarque dans le ſeruice public ſur tout en l'office du ſecond jour de Nouembre dedié depuis enuiron 650. ans à la *commemoration des Trépaſſez*; 2. en la *Meſſe des Trépaſſez*: 3. en *l'office des morts* qui ſe fait par toute la communion de Rome le premier jour non feſté de chaque mois hors le temps de Paſques, & chaque Lundy non empeché, de l'Aduent & du Quareſme, excepté le Lundy ſainct, paſſons donc la veuë ſur toutes les leçons extraittes des liures de Dieu, & conſiderons en la crainte de ſon ſainct Nom s'il s'y

rencontre rien capable de prester la moindre faueur à vne si estrange opinion.

Le 2. de Nouembre aprés auoir chanté les second & troisieme versets du Pseaume 65. selon les Hebreux, ou 64. selon les Grecs où il n'y a mot qui concerne soit les morts, soit leur estat, soit la coustume de prier pour eux, soit le besoin que l'on pretend qu'ils en ont pour sortir de peine, on fait lecture du 12. chap. du 2. des Maccabées depuis le 43. verset jusques à la fin : titre que l'Eglise ancienne n'a jamais consideré, & qui est absolument [a] inutile à la preuue tant des premieres hypotheses sur lesquelles les Chrestiens du second siecle ont fondé la coustume de prier pour les morts, que du *Purgatoire* qui quatre cens ans apres s'est mis en credit : on chante en suitte le 4. verset du Pseaume [b] 23. où le Prophete se reposant sur le soin paternel de Dieu son *pasteur*, se glorifie en l'asseurance de sa protection, & les 2. 3. & 4. versets du Pseaume [c] 42. où il proteste de son zele, & du desir qu'il a de ressentir les consolations de son Dieu, ce qui n'induit, ni que les morts ayent jamais besoin des prieres des viuans, ni que ces prieres soyent capables de leur donner aucun secours. De là on passe aux 25. 26. 27. 28. & 29. versets du chap. 5. de S. Iean, à la teste desquels ie ne sçay qui, a ie ne sçay comment ni de quant cousu du sien ces mots, [d] *en ce temps là Iesus dit à ses Disciples* : & notez que ce lieu de l'Euangile enseignant seulement que le fils de Dieu a esté constitué juge des hommes, & qu'il les fera tous ressusciter par sa vertu, ne prouue nullement que ceux qui meurent en quelque façon que ce soit ayent jamais aucun auantage à esperer des prieres des suruiuans ; veu qu'il ne s'ensuit pas, *Les morts seront appellez de leurs tombeaux par la voix du fils de Dieu pour ressusciter &*

[a] Voyez sur chap. 2. §. 25. 131.

[b] Ou 22. selon les Grecs & Latins.

[c] Ou 41. selon les Grecs.

[d] *In illo tempore dixit Iesus discipulis,*

receuoir leur jugement. Donc *ils ſont en vn lieu de tourmens, il faut prier pour eux apres leur mort, & les prieres ſeruiront à les tirer de peine.*

En la *Meſſe pour les morts*, on recite premierement les paroles du 2. des Maccabées, d'autant plus inutile au deſſein de ceux *qui les liſent*, qu'elles contiennent vne mauuaiſe interpretation du fait de Iuda Maccabée, & ſuppoſent des hypotheſes dont eux-meſmes ne demeurent pas d'accord aujourd'huy. Secondement, on lit depuis le 13. verſet du 4. de la premiere aux Theſſaloniciens, juſques à la fin du chapitre, où l'Apoſtre qui defend de deplorer l'eſtat des morts traitte tant de la certitude que de l'ordre de leur reſurrection; la preſuppoſition de laquelle n'induit ni que les fideles paſſent de cette vie en vn lieu de tourmens, ni qu'il faille ou les plaindre, ou prier pour eux apres leur mort: la conſequence n'eſtant pas bonne *il reſſuſcitera en gloire*, donc *il eſt en vn lieu de peines & faut l'en tirer par prieres.* Tiercement, [e] on lit le 13. verſet du 14. chap. de l'Apocalypſe ou l'eſprit de Dieu aduertiſſant S. Iean par *vne voix du Ciel*, que *dés maintenant ceux qui meurent au Seigneur ſont heureux*, & *ſe repoſent de leurs trauaux*, ſappe le fondement tant de la *priere* pour les fideles decedez, que du *Purgatoire* où l'on pretend qu'ils portent la peine temporelle de leurs pechez. Car s'ils *ſont heureux & ſont par cela meſme des-ja en poſſeſſion de ce que l'on peut demander pour eux*, ils n'ont plus de beſoin que l'on le demande; & de rechef s'ils *ſont heureux & ſe repoſent de leurs trauaux des maintenant*, ils ſont *des maintenant exempts de peine*, eſtant impoſſible qu'*eſtre heureux & ſe repoſer*, ſoit *eſtre tourmenté*: & à l'oppoſite que *ſouffrir le brulement d'vn feu infernal* ſoit *ſe repoſer de ſon trauail*, & jouir du bonheur qui le doit ſuiure.

e On lit les paroles de S. Iean auec l'addition de ces trois mots *in diebus illis*, qui ne ſont point dans ſon texte.

Digitized by Google

4. On lit depuis le 51. verſet du 15. de la 1. aux Corinthiens juſques au 57. incluſiuement, l'aſſeurance que l'Apoſtre donne à l'Egliſe de ſa reſurrection bien heureuſe, par laquelle *la mort ſera engloutie à victoire*, & chaque fidele *reueſtu d'immortalité*: & chacun ſçait que de cette propoſition *il reſſuſcitera en incorruption*, la loy du raiſonnement ne permet pas d'inferer, donc *il eſt tourmenté*, & *a beſoin que l'on prie pour luy auant qu'il reſſuſcite*. 5. On lit le 4. verſet du Pſeaume 23. & les 2. 3. & 4. du 42. qui repreſentent le ſeul eſtat du fidele durant le cours de ſa vie, & non celuy qui doit ſuiure ſon decés. 6. On lit de l'onzieſme de S. Iean depuis le verſet 21. juſqu'au 27 incluſiuement; ou le fils de Dieu ſe qualifiant *la reſurrection & la vie*, atteſte que *celui qui croid en luy viura & ne mourra jamais*, ce qui ne donnera jamais (à perſonne qui ait quelque vſage de ſa raiſon) lieu d'inferer que celuy qui *viura & ne mourra jamais*, ſera pour quelque temps confiné apres la mort de ſon corps en vn lieu de peines, où il aura neceſſairement beſoin des prieres des ſuruiuans. 7. On lit du 6. de ſainct Iean les verſets *f* 53. & 54. ou le fils de Dieu recommandant le *manger* de *ſa chair* & le *boire* de *ſon ſang* promet à *celuy qui le mangera* & boira qu'il *aura vie eternelle*, & *reſſuſcitera au dernier jour*: & immediatement apres on fait vne ſeconde lecture tant des meſmes paroles que des precedentes à commencer depuis le verſet 51. qui a eſté ie ne ſçay comment accreu de cette preface, *In illo tempore dixit Ieſus diſcipulis ſuis & turbis Iudæorum*, &c. *en ce temps là Ieſus dit à ſes Diſciples & aux troupes des Iuifs*: ſurquoy j'ay de rechef à obſeruer qu'il n'y a aucune neceſſité à conclurre de la promeſſe faitte par le fils de Dieu, que ceux qui ſont participans *de ſa chair & de ſon ſang*, ayent à

f A la teſte du verſet 53. on a attaché ces mots qui ne ſont point du texte *in illo tempore dixit Ieſus diſcipulis ſuis*.

Digitized by Google

ſubir jamais apres la mort le ſupplice d'vn feu ſouſterrain, & y attendre le ſecours des prieres de leurs freres viuans. 9. On lit auec la meſme preface qui ne ſe trouue en aucune part du chapitre, les 21. 22. 23. & 24. verſets du 5. de S. Iean, où noſtre Seigneur par cela meſme qu'il aſſeure (en vertu de pouuoir de juger qu'il a receu de de ſon pere) que *celuy qui croid* en luy *a vie eternelle, & ne viendra point en jugement, mais paſſera* ou pluſtoſt (comme porte le Grec, le Syriaque, & le Latin recommandé par le Concile de Trente) *eſt paſſé de la mort à la vie*, le Seigneur di-je oblige le fidele à tenir pour conſtant qu'il ne portera point apres cette vie la peine quelle qu'elle puiſſe eſtre de ſes pechez, veu que ce ſont choſes abſolument incompatibles, que *paſſé de la mort*, il *ayt la vie eternelle*; comme porte al promeſſe inuiolable de ſon Sauueur, & qu'il ait à reſſentir pour peu que ce ſoit les *douleurs de la mort & de l'enfer*; comme l'Egliſe Romaine ſuppoſe quant à preſent; qu'il *ne vienne point en iugement* ſelon que l'Euangile declare expreſſement, & qu'il *y vienne* ſubir vne condemnation à temps, ſelon que Rome l'enſeigne à ſes communicateurs.

g In illo tempore dixit Ieſus diſcipulis ſuis.

10. Auec vne preface g tirée de ie ne ſçay quel fonds, on lit les 37. 38. 39. 40. verſets du 6. de ſainct Iean, où noſtre Seigneur promettant de *reſſuſciter au dernier jour* ceux qui *croyent en luy*, les conſole tellement par l'aſſeurance de leur bonheur final, qu'il ne leur impoſe aucune neceſſité de craindre qu'entre le moment de leur mort, & le jour du dernier jugement ils doiuent ſouffrir aucun ſupplice, & ſentir le beſoin des ſuffrages des viuans. Enfin on lit (comme au 2. de Nouembre & auec la meſme preface) les 25. 26. 27. 28. & 29. verſets du 5. de S. Iean, que

Digitized by Google

nous auons des-ja remarquez n'eſtre nullement à propos ſoit du *Purgatoire*, ſoit de la *priere pour les morts*; Au contraire de toutes ces lectures, appert neceſſairement, 1. que Rome qui les employe à preſent comme des inductions à prendre du ſoin des morts, n'a rien qui correſponde d'auantage à ſes intentions; & fait vne tacite confeſſion, que ſon *ſeruice pour les trepaſſez*, & la croyance de ſon *Purgatoire* n'ont aucun fondement en la parole de Dieu, ſont des *deuotions volontaires* d'hommes, *s'ingerans es choſes qu'ils n'ont point veuës*, & pour cela notez de la cenſure du ſainct Eſprit parlant par la bouche de S. Paul. *Coloſſ.* 2. 18. 22. 23. Secondement que l'ancienne Egliſe qui auoit introduit dans ſa Liturgie la commemoration des trepaſſez pluſieurs ſiecles auant qu'aucun de ſes enfans euſt conceu la moindre penſee du *Purgatoire*, que la ſuperſtition & l'intereſt maintiennent aujourd'huy, a eu pour vnique but, de conſoler par toutes ces lectures qui traittent de la *reſurrection* generale des Saincts, les fideles affligez de la mort de leurs confreres, leur mettant deuant les yeux des certificats de la reſurrection future de celuy duquel ils celebroient la memoire, & portant chacun d'eux par la meditation de tant de documens celeſtes à l'attente de cette derniere deliurance en laquelle le Seigneur les faiſant triompher de la mort, les *reueſtira d'incorruption*, & couronnera leur chef d'vne eternelle gloire.

Si le formulaire de la *Meſſe des trepaſſez* ne nous propoſe aucun texte des eſcritures diuinement inſpirées qui puiſſe ſeruir ſoit à la confirmation de la doctrine du Purgatoire, ſoit à l'inſinuation de la couſtume de prier pour les morts, nous ne deuons pas nous promettre que *l'office des morts* contenu dans le Breuiaire doiue nous rien fournir

de plus exprés; nous y rencontrons diuerſes leçons de Iob; la premiere tirée du chap. 7. depuis le 16. verſet juſques à la fin: la ſeconde du chap. 10. depuis le 1. verſet juſques au 7. incluſiuement; la troiſieme du meſme chap. depuis le verſet 8. juſques au 12. la quatrieme du 13. chap. depuis le 22. verſet juſques au 28.; la cinquieme du 14. chap. depuis le verſet 1. juſques au 6. la ſixieme du meſme chap. depuis le 13. verſet juſques au 16.; la ſeptieme du 17. chap. depuis le 1. verſet juſques au 3. & depuis le 11. juſques au 15. la huictieme du 19. chap. depuis le 20. verſet juſques au 27. & la neufuieme du 10. depuis le verſet 18. juſqu'au 22. Nous y trouuons auſſi les 7. & 8. verſets du 7. Chapitre, & par tout nous auons des deplorations de ce grand exemple de patience gemiſſant ſous la verge de Dieu, & forcé aux complaintes par la grandeur de ſa froiſſure; mais qui conclura des cris d'vn homme viuant arrachez de ſon cœur par la force de ſon angoiſſe, & par l'effroy du jugement de Dieu, ſoit le *Purgatoire*, ſoit la neceſſité de la *Priere* pour les Morts? faut-il que les expreſſions employées par des affligez reduits à lamenter en cette vie, ſeruent de tablature aux ames ſeparées que l'on ſuppoſe non paſſer ſimplement, mais ſe refondre en quelque ſorte dans le feu deſtiné à les purger? poſé que quelqu'vne des ſainctes ames abbatuë apres ſa ſortie du corps ſous la main du grand Iuge puiſſe ſe faire vne telle quelle application des doleances de Iob, Rome pourra-t'elle ſans tomber dans l'inconuenient de ſe rendre ridicule, luy attribuer les leçons quelles a extraittes de ſes diſcours qui ne peuuent conuenir qu'à vn homme languiſſant en ce monde? par exemple ce qu'il dit en la premiere, *Mes jours ne ſont rien*, &c. *juſqu'à quand ne me laiſſes-tu point aualler ma ſaliue?*

Digitized by Google

&c. *maintenant je dormiray en la poudre*, &c. en la seconde, *Mon ame à ma vie à contrecœur*, en la troisieme, *Tu m'as façonné comme du limon & me reduiras en poudre*, &c. *Tu m'as vestu de peau & de chair*, &c. en la quatrieme, *Ie suis pour estre consumé comme la pourriture, & vn habit que la tigne mange*, en la cinquiéme, *l'homme nay de femme vit peu de temps*, en la sixiéme, *penses-tu que l'homme mort viue derechef?* en la septiéme, *mes jours seront abbregez, & le seul sepulcre me reste*: en la huictiéme, *mon os (ma chair estant consumée) est adherant à ma peau, & à peine mes levres sont laissées au tour de mes dents*, & en la neufiéme, *le petit nombre de mes jours ne finira-t'il pas bien tost?* Ces plaintes sont donc non d'vn esprit desnué de corps: mais d'vn malade souffrant tant en son corps qu'en son esprit, qui fait son compte de mourir sans respit, & qui considere auec horreur que sa langoureuse vie est comme abismée dans vn gouffre de misere. Considerez aussi qu'il y a des traicts meslez de tant de desreglement, que Iob luy mesme reuenu à soy apres auoir esté repris, tant par [a] Eliu que par Dieu mesme les a condamnez, auouant qu'il auoit [b] *parlé follement* qu'il *s'en reprenoit*, & *repentoit sur la poudre & sur la cendre*; car qui pourroit supporter en la seconde leçon ces boutades contre Dieu, *trouueras-tu* [c] *bon de me faire tort, & de m'opprimer moy qui suis l'ouurage de tes mains, & d'aider le conseil des impies?* & en la septieme [d] *ie n'ay point peché & mon œil est arresté sur des amertumes*. En conscience Rome qui tient comme chose resoluë [e] par l'escriture & par les Peres que les ames des fideles sont *impeccables* des le moment de leur sortie des corps quelles ont animez, pourroit elle sans extrauagance mouler ses deuotions sur les eschappées que Dieu luy-mesme a arguées de peché? Elle a donc

a Iob 33. 34. 35. 36.
b Iob 42. 3. 6.
c Nunquid bonum tibi videtur, si calumnieris me, & opprimas me opus manuum tuarum & consilium impiorum adjuues?
d Non peccaui & in amaritudinibus moratur oculus meus.
e Bellarum. de purgat. lib. 2. c. 2.

Digitized by Google

fait l'extrait de ces neuf leçons prises du liure de Iob non pour seruir de crayon de l'estat douloureux des ames qu'elle pretend releguées dans son Purgatoire ; mais pour instruire chacun de ceux qu'elle exhorte à les aider de leurs suffrages, que pour estre bien disposé à leur rendre cét office, il doit se mirer sur l'exemple de Iob, imiter religieusement ses vertus & sa foy, & se garder incessamment de ses bronchades.

Pour la mesme raison elle a inseré dans *l'office des morts* quantité de Pseaumes contenans non seulement des *leçons de penitence*, comme les 6. 32. 38. 51. 102. 130. & 143. appellez à cette occasion *les sept Pseaumes penitentiaux*, mais aussi des *prieres* comme les 5. 7. 25. 42. 67. 120. 123. des *loüanges* comme les 65. 121. 126. 127. 128. 131. 132. 133. 134. 135. 146. 148. 149. 150. *des actions de graces* comme les 23. 27. 40. 63. 116. 124. 129. 136. les Cantiques d'Ezechias & de Zacharie, des *benedictions & exhortations* comme les 41. 122. 125. 131. le premier verset du Pseaume 95. & le 8. du 113. Car qui pourroit jamais se persuader que les protestations que nous faisons deuant Dieu de nostre mortification, & les prieres par lesquelles nous demandons sa protection & faueur pour nous mesmes, & les loüanges par lesquelles nous celebrons la gloire sa saincte Majesté, & les actions de grace que nous luy rendons pour les bienfaits qu'il nous communique tous les jours, & les benedictions que nous espandons auec joye ayans à publier le bonheur tant de son Eglise en corps, que des membres qui la composent, & les exhortations par lesquelles nous les incitons au bien, puissent raisonnablement tenir lieu de suffrages par lesquels nous secourions nos freres decedez & leur tendions la main pour le tirer du *Purgatoire* pretendu ? Voila cependant

preſque tous les materiaux que l'on a fait entrer dans la compoſition de tout ce culte qui porte le nom *d'office des morts*, quoy qu'ils n'ayent aucun rapport à leur eſtat, & n'induiſét non plus la neceſſité de prier pour eux, ou de croire vn *Purgatoire* qui les epure comme on pretend, que celle de vanter nos propres loüanges; à quoy (quand nous ſerions tentez de cette vanité) la modeſtie Chreſtienne nous defendroit de paſſer: l'on ne peut dire non plus auec raiſon que les paroles des Pſeaumes qui ſont recitez en cét office, doiuent tenir lieu de *proſopopœes*, par leſquelles les fideles defuncts ſoyent repreſentez parlans de leur condition aprés la mort; premierement pource que toute la tiſſure de chaque Pſeaume requiert que l'on en applique les paroles à ceux qui viuent en la chair, tellement que ce ſeroit vn manifeſte abus de les deſtourner ailleurs; ſecondement, pource qu'il n'a jamais eſté permis à aucun de jetter dans le culte des feintes par leſquelles les hommes imaginatifs s'enhardiſſent de faire la bouche à leurs freres decedez, ſans anoir pour cela ni ordre d'eux ni vocation de Dieu, & finalement pource que quand il auroit eſté remis à la volonté de chacun de faire à ſa mode des deſcriptions de ceux que Dieu a retirez, nul n'auroit aucun droit de s'y licẽtier auant que de s'eſtre bien informé ſi elles pourroyent paſſer pour veritables & certaines; joint que quand on les voudroit preſſer à deſſein d'en inferer la neceſſité de prier pour eux, elles ſe trouueroient d'autant plus inſouſtenable, que dans le meſme office où l'on pretend les employer à cette fin, ſe rencontre d'allegations de textes, qui en ruinent abſolument l'employ; par exemple celle du 14. de l'Apocalypſe verſet 13.; où le ſainct Eſprit declare *bien heureux les morts qui meurent au Seigneur*, car

quelle raiſon preſſante y a-t'il de demander ou le bonheur abſolument pour ceux qui le poſſedent des-ja, ou la ceſſation des peines, pour ceux qui non ſeulement n'en ſouffrent point mais ne ſont pas ſujets à en ſouffrir par cela meſme que des maintenant ils *ſont heureux* & *ſe repoſent* ? Celle du 6. de ſainct Iean verſet 37. où le fils de Dieu atteſte qu'il *ne rejette aucun de ceux qui viennent à luy*, & celle du chap. 11. verſets 25. & 26. ou ſe qualifiant *la reſurrection & la vie*, il promet la *vie* & exemption de la *mort eternelle* à quiconque *croid en luy*; Car s'il *ne rejette* aucun des fideles, ſi au contraire il les ſauue tous de la *mort*, & les met en poſſeſſion de la *vie*; les ſuruiuans qui (pour teſmoigner qu'ils croyent ſes paroles) les inſerent dans le formulaire de leur ſeruice, confeſſent par cela meſme qu'ils ſont obligez à luy rendre graces pour eux, & non à faire des requeſtes qui preſuppoſent qu'ils ne jouïſſent pas de l'effet de ſa promeſſe. Ainſi il n'y a leçon dans le ſeruice de l'Egliſe Romaine, qui induiſe en effet, ou qui ayt ſeulement l'apparance d'induire rien de ce que ſes Partiſans pretendent aujourd'huy.

CHAPITRE LII.

Des prieres contenuës dans le Meſſel & Breuiaire de l'Egliſe Romaine, & que d'aucune d'icelles le Purgatoire ne peut eſtre neceſſairement inferé.

VEv que dans le liure intitulé *Ordo Romanus* ne ſe fait aucune mention des trepaſſez, que dans le Canon de la Meſſe qui y eſt inſeré, le *Memento* ne ſe trouue point; & que dans les autres liures rituels des Latins ne paroiſt aucune leçon qui oblige

oblige à la croyance du Purgatoire passé depuis l'an 1439. par les Conciles de Florẽce & de Trente en article de foy : Rome qui n'a aujourd'huy en faueur de la *priere pour les morts* qu'vne seule leçon, asç. celle du 2. des Maccabées, tenu par elle mesme pour Apocryphe jusques apres l'an 590. Rome, dis-je, est reduitte à confesser qu'elle doit auoir esté inserée d'autant plus tard en ses Messels & Breuiaires, que les Grecs ne l'employent point en leur office jusqu'à present; & que de tout son seruice resulte necessairement, qu'elle n'a trouué es sainctes Escritures aucun fondement, de l'opinion soit du *Purgatoire* qu'elle defend, soit de la coustume qu'elle prattique priant pour les morts sur des motifs inconus à la premiere antiquité ; Reste à son esgard de voir ce qui se peut valablement recueillir des prieres que nous lisons en ses formulaires.

Prieres pour la remission des pechez des defuncts.

Nous en auons premierement qui demandent à Dieu la *remission des pechez* du defunct : par exemple celle-cy, *Fidelium Deus omnium cõditor & redẽptor animabus famulorũ famularũque tuarũ remissionem cunctorum tribue peccatorum, vt indulgentiam quam semper optauerunt pijs supplicationibus consequantur*, &c. *Dieu Createur & Redempteur de tous les fideles, donne aux ames de tes seruiteurs & seruantes la remission de tous leurs pechez, afin qu'ils obtiennent par supplications pieuses l'indulgence ou relasche qu'ils ont tousjours desirée* : Et celle-cy, *Animabus quæsumus Domine famulorum famularumque tuarum oratio proficiat, supplicantium vt eas & à peccatis omnibus exuas, & tuæ redemptionis facias esse participes*, &c. *Seigneur nous te prions que cette oraison profite aux ames de tes seruiteurs & seruantes te supplians, que tu les despouilles de tous leurs pechez, & les rendes participantes de ta redemption*, &c. à celle-cy, *His sacrificijs quæsumus omnipotens Deus*

Digitized by Google

purgata anima famuli tui ad indulgentiam & remedium sempiternum peruenire mereatur, &c. *Nous te prions (Dieu tout puissant) que l'ame de ton seruiteur purgée par ces sacrifices obtienne de paruenir à l'indulgence & remede eternel.* Et celle-cy, *Præsta quæsumus Domine, vt anima famuli tui, & animæ famulorum famularumque tuarum, quarum aniuersarius depositionis diem commemoramus, his purgatæ sacrificij, indulgentiam pariter & requiem capiant sempiternam*, &c. *Fay Seigneur, nous t'en prions, que l'ame de ton seruiteur, & les ames de tes seruiteurs & seruantes, de l'enterrement desquels nous ramenteuons le jour anniuersaire purgées par ces sacrifices, reçoiuent egalement l'indulgence & repos eternel.* Et celle cy, *Deus qui nos patrem & matrem honorare præcepisti, miserere clementer animabus patris & matris meæ, eorumque peccata dimitte, meque cum illis in æternæ claritatis gaudio fac viuere*, &c. *Dieu qui as commandé que nous honorions pere & mere, aye (par ta clemence) pitié des ames de mon pere & de ma mere, & leur quitte leurs pechez, & me fay viure auec eux en la joye de l'eternelle clarté.* Et celle cy, *Quæsumus Domine pro tuâ pietate miserere animæ famulæ tuæ, & à contagijs mortalitatis exutam, in æternæ saluationis partem restitue*, &c. *Seigneur fai selon ta pitié, nous t'en prions, misericorde à l'ame de ta seruante, & la restablis au partage du salut eternel despouillée de la contagion de la mortalité.* Et celle-cy, *His sacrificijs, quæsumus Domine anima famulæ tuæ à peccatis omnibus exuatur, sine quibus à culpâ nemo liber extitit, vt per hæc pia placationis officia perpetuam misericordiam consequatur*, &c. *Seigneur nous te prions que par ces sacrifices l'ame de ta seruante soit despouillée de tous les pechez sans lesquels personne n'a esté franc de coulpe, afin que par ces offices de pieux appaisement elle obtienne vne perpetuelle misericorde.* Et celle-cy, *Deus in cujus mi-*

Digitized by Google

ſeratione anima fidelium requieſcunt, famulis & famulabus tuis omnibus hic & vbique in Chriſtô quieſcentibus da propitius veniam peccatorum, vt à cunctis reatibus abſoluti tecum ſine fine lætentur, &c. *Dieu en la mercy duquel les ames des fideles repoſent, donne (eſtant propice) le pardon des pechez à tous tes ſeruiteurs & ſeruantes repoſans en Chriſt icy & par tout, afin qu'abſous de tous pechez, ils s'esjouiſſent ſans fin auec toy*, &c. Et celle-cy, *Pro animabus famulorum famularumque tuarum hic & vbique in Chriſto quieſcentium hoſtiam Domine ſuſcipe benignus oblatam, vt hoc ſacrificiô ſingulari à vinculis horrendæ mortis exuta, vitam mereantur æternam*, &c. *Dieu benin reçoi cette hoſtie offerte pour les ames de tes ſeruiteurs & ſeruantes repoſans en Chriſt icy & par tout, afin que tirées par ce ſacrifice ſingulier des liens de l'horrible mort, elles obtiennent la vie eternelle.* Et celle-cy, *Deus cui proprium eſt miſereri ſemper & parcere; propitiare animabus famulorum famularumque tuarum, & omnia eorum peccata dimitte, vt mortis vinculis abſoluti tranſire mereantur ad vitam*, &c. *Dieu de qui le propre eſt d'vſer touſjours de miſericorde & pardonner, ſois propice aux ames de tes ſeruiteurs & ſeruantes, & remets tous leurs pechez, afin que deſliez des liens de la mort ils obtiennent de paſſer à la vie.* Et celle cy, *Abſolue quæſumus Domine animas famulorum famularumque tuarum ab omni vinculo delictorum vt in reſurrectionis gloria inter ſanctos & electos tuos reſuſcitati reſpirent*, &c. *Deſlie Seigneur nous t'en prions les ames de tes ſeruiteurs & ſeruantes de tout lien de peché, afin qu'en la gloire de la reſurrection ils reſpirent reſſuſcitez entre les ſaincts & eleus.* Et celle-cy, *Omnipotens ſempiterne Deus qui viuorum dominaris ſimul & mortuorum, omniumque miſereris quos tuos fidè & opere futuros eſſe præſcis, te ſuppliciter exoramus, vt pro quibus effundere preces decreuimus,*

Digitized by Google

quoſque vel preſens ſæculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore ſuſcepit, pietatis tuæ clementia delictorum ſuorum omnium veniam & gaudia conſequi mereantur æterna, &c. *Tout puiſſant eternel Dieu qui domines enſemble ſur les viuans & ſur les morts, & faits miſericorde à tous ceux que tu conois auparauãt deuoir eſtre tiens par foy & par œuures, nous te ſupplions humblement que ceux pour qui nous auons arreſté d'eſpandre des prieres, & leſquels ou ce preſent ſiecle retient encore en chair, ou le futur à des-ja receus deſpouillez de corps, ſoyent par la pitié de ta clemence faits dignes d'obtenir le pardon de tous leurs pechez & les joyes eternelles.* Et celle cy, *Purificent nos quæſumus omnipotens & miſericors Deus ſacramenta quæ ſumpſimus; & præſta vt hoc tuum ſacramentum non ſit nobis reatus ad pœnam, ſed interceſsio ſalutaris ad veniam; ſit ablutio ſcelerum; ſit fortitudo fragilium, ſit contra mundi pericula firmamentum, ſit viuorum atque mortuorum fidelium remiſsio omnium delictorum; per Dominum noſtrum*, &c. *Dieu tout puiſſant & miſericordieux nous te prions que les Sacremens que nous auons pris nous purifient, & fay que ce tien Sacrement ne nous ſoit pas vne obligation à peine, mais vne interceſsion ſalutaire pour le pardon; qu'il ſoit le nettoyement des crimes, qu'il ſoit la force des fragiles; qu'il ſoit l'affermiſſement contre les dangers du monde, qu'il ſoit la remiſsion de tous les delits des fideles viuans & morts par noſtre Seigneur,*

Il pourroit ſembler d'abord que toutes ces prieres en general & chacune en particulier, par cela meſme qu'elles parlent de *pardon des pechez* pour ceux qui ſont ſortis de cette vie, preſuppoſent ſinon le *Purgatoire* tel que Rome nous l'a conceu & depeint depuis quelques ſiecles, au moins quelque neceſſité de ſatisfaire par les defunts à la juſtice de Dieu apres leur mort, mais

Digitized by Google

il faut de neceſſité inferer le contraire, car (laiſſant à part que *punir* vn criminel n'eſt pas le *purger*) ſi (ſelon la teneur des prieres contenües en la *Meſſe des morts*) Dieu fait *remiſe du peché* au defunt, il n'en exige pas de luy la peine; s'il en *delie les biens* il ne permet pas qu'il en ſoit retenu; s'il vſe enuers luy de ſa *miſericorde par Ieſus-Chriſt*, il n'exerce pas contre luy la rigueur de ſa juſtice, telle que l'on croid que l'eſprouuent les ames que l'on pretend paſſer par le feu du *Purgatoire*; & de là s'enſuit que le but des prieres qui demandent à Dieu l'effet de ſa miſericorde en la remiſſion des pechez de ceux qu'il a retirés, n'a jamais eſté ni peu eſtre de les faire ſortir du tourmẽt que l'on ſe figure aujourd'huy qu'ils ſouffrent, & quiconque veut en trouuer le vray ſens doit porter ſa penſée ſur les croyances de ceux qui en ont eſté les premiers auteurs, car ils tenoient que tous ceux dont ils faiſoient commemoration eſtoient (comme [a] *morts au Seigneur*) recueillis par luy *dans* [b] *le ſein d'Abraham*, où ils *repoſoient d'vn dormir de paix*, ſelon que portent les paroles expreſſes du *Memento*; tellement que nul bien informé ne prioit pour eux, comme pour des miſerables criminels, & priuez du bonheur que Dieu a preparé à ſes ſaincts, mais comme pour des champions des-ja triomphans & glorieux; & combien que (conſiderant que la perpetuité du bonheur dans lequel chacun preſuppoſoit qu'ils eſtoient introduits prouenoit de la continuation de la miſericorde ſelon laquelle Dieu l'auoit premierement donné; & qu'elle comprenoit en ſoy la ratification du pardon vne fois accordé aux defuncts, en conſequence de laquelle ils eſtoient entrez & maintenus en la poſſeſſion de la paix & de la joye celeſte) les ſuruiuans trouuaſſent à propos de demander pour eux la *miſericorde &*

[a] Apocal. 14.
[b] Luc. 16.

Digitized by Google

remiſſion des pechez, non abſolument comme s'ils euſſent encore eſté ſous le fais de l'ire de Dieu, mais à certain eſgard, à ſçauoir entant qu'il eſt beſoin que perpetuellement dans le Ciel meſme la miſericorde de Dieu ſe faſſe ſentir à ceux qu'elle a des ja viſitez, les aſſeurant inceſſamment de l'ottroy gratuit qu'elle leur a fait de ſa grace & en ſuitte de ſa gloire ; & de plus que ceux qui jouïſſant d'vn ſi grand bien ont encore vne ſentence ſolennelle de *remiſſion & d'abſolution*, à attendre du Seigneur en la grande journée de laquelle nous ſommes tous obligez de deſirer & pour nous & pour nos freres viuans en terre, & regnans au Ciel le bien-heureux aduenement. En ce ſens les anciens n'ont jamais fait difficulté de demander pour les bien-heureux le *pardon* qu'ils auoient des ja obtenu, pour ce qu'ils auoiẽt encore à l'obtenir d'vne façon plus glorieuſe au dernier jugement auquel ſe rapportent nommement pluſieurs de leurs prieres, par exemple celle que nous auons des-ja rapportée cy-deſſus, & en laquelle ils demandent que les *ames deſliées de tout lien des pechez reſpirent entre les ſaincts en la gloire de la reſurrection*. Item celle-cy, *Non intres in judicium cum ſeruô tuô Domine, quia nullus apud te juſtificabitur homo niſi per te omnium peccatorum ei tribuatur remiſſio. Non ergo eum quæſumus, tua judicialis ſententia premat, quem vera ſupplicatio fidei Chriſtianæ commendat; ſed gratiâ tuâ illi ſuccurrente, mereatur euadere judicium vltionis, qui dum viueret inſignitus eſt ſignaculô Sanctæ Trinitatis*, &c. [a] *Seigneur n'entre point en jugement auec ton ſeruiteur, par ce que nul homme ne ſera juſtifié deuant toy ſi la remiſſion de tous ſes pechez ne luy eſt donnée par toy. Que donc (nous t'en prions) ta ſentence judiciale ne preſſe point celuy que la vraye ſupplication de la foy Chreſtienne recommande, mais*

Prieres pour l'abſolution des defunctz au dernier jugement.

[a] Pſal. 143. 2.

que celuy qui lors qu'il viuoit a eſté ſignalé du ſeau de la Sainte Trinité, obtienne (ta grace le ſecourant) d'euiter le jugement de la vengeance. Item, *Oremus fratres cariſſimi, pro ſpiritu fratris noſtri, quem Dominus Deus de laqueô hujus ſæculi liberare dignatus eſt; cujus corpuſculum hodie ſepulturæ traditur, vt eum pietas Domini in ſinu Abrahæ, Iſaac & Iacob collocare dignetur; vt cum judicij dies aduenerit, inter ſanctos & electos ſuos, eum in parte dextrâ collocandum reſſuſcitare faciat*, &c. *Prions (freres tres-chres) pour l'eſprit de noſtre frere, que le Seigneur Dieu a daigné liberer des lacs de ce ſiecle, le corps duquel eſt aujourd'huy liuré à la ſepulture, afin que la pitié du Seigneur daigne le placer dans le ſein d'Abraham, Iſaac, & Iacob, pour le faire reſſuſciter ayant a eſtre placé du coſté droit entre les Saincts & eleus, lors que le jour du jugement arriuera;* & celle-cy tirée dy Ceremonal, *Deus cui omnia viuunt, & cui non pereunt moriendo corpora noſtra ſed mutantur in melius, te ſupplices deprecamur, vt ſuſcipi jubeas animam famuli tui N per manus ſanctorum Angelorum deducendam in ſinu Abrahæ Patriarchæ, reſuſcitandam in nouiſſimo judicij magni die, vt quicquid vitiorum fallente Diabolo contraxit tu pius & miſericors abluas indulgendo*, &c. *Dieu auquel toutes choſes viuent, & auquel nos corps ne periſſent point en mourant, mais ſont changez en mieux; nous te ſupplions humblement, que tu commandes de receuoir l'ame de ton ſeruiteur N ayant à eſtre menée dans le ſein de ton amy le Patriarche b Abraham par les mains des Saints Anges, & à reſſuſciter au dernier jour du grand jugement; afin que pitoyable & miſericordieux tu laues en vſant d'indulgence tout ce qu'elle a contracté de vices, le Diable la trompant.* b Luc 16.

A cela meſme ſe rapporteur les proſopopœes ſuiuantes, où l'ame de chaque defunt eſt repreſentée auec les meſmes mouuemens de crainte qu'il

euſt peu auoir durant le cours de ſa vie, *Libera me Domine de morte æternâ in die illa tremendâ, quando cœli mouendi ſunt & terra, dum veneris judicare ſæculum per ignem, Tremens factus ſum ego, & timeo, dum diſcuſſio venerit & ventura ira, Dies illa, dies iræ, calamitatis & miſeriæ, dies magna & amara valdè, dum veneris*, &c. *Seigneur deliure moy de la mort eternelle en ce jour là qui doit faire trembler,* c *lors que les Cieux & la terre auront à eſtre eſmeus, lors que tu viendras juger le ſiecle par feu; Ie ſuis rendu tremblant, & crains, lors que la diſcuſſion & l'ire à venir ſera arriuée. Ce jour là eſt vn jour d'ire, de calamité & de miſere, vn grand jour & fort amer quand tu viendras.* Item celle-cy, *Domine quando veneris judicare terram vbi me abſcondam à vultu iræ tuæ? quià peccaui nimis in vitâ meâ, Commiſſa mea paueſco & ante te erubeſco; dum veneris judicare noli me condemnare*, &c. *Seigneur quand tu viendras juger la terre ou me cacherai-je deuant la face de ton ire? car j'ay par trop peché durant ma vie; je ſuis eſpouuanté des choſes que j'ay commis, & rougis deuant toy, quand tu viendras juger, vueille ne me point condamner.* Et celle-cy, *Memento mei Deus, quià ventus eſt vita; nec adſpiciat me viſus hominis, De profondis clamaui ad te Domine, Domine exaudi vocem meam*, &c. d *Dieu aye memoire de moy, par ce que ma vie eſt du vent, que la veuë de l'homme ne m'apperçoiue point;* e *Seigneur j'ay crié à toy des lieux profonds,* f *Seigneur exauce ma voix.* Et celle-cy. *Hei mihi Domine quià peccaui nimis in vita meâ: quid faciam miſer? vbi fugiam niſi ad te Deus meus? miſerere mei dum veneris in nouiſſimo die? anima mea turbata eſt valde, ſed tu Domine ſuccurre ei miſerere*, &c. *Helas Seigneur, car j'ay par trop peché en ma vie; que feray-je miſerable que ie ſuis? où* g *fuiray-je ſinon vers toy mon Dieu? ayes pitié de moy quand tu viendras*

c Ioel. 3. 13.

d Iob. 7. 7. 8.

e Pſal. 130. 1.
f Pſal. 27. 7.

g Pſal. 138. 7.

Digitized by Google

dras au dernier jour [b] *mon ame eſt fort troublée, mais toy Seigneur ſecour la, aye pitié.* Et celle-cy, *Legem pone mihi Domine in viâ tuâ, & dirige me in ſemitam rectam propter inimicos meos: Ne tradideris me in animas tribulantium me; quoniam inſurrexerunt in me teſtes iniqui, & mentita eſt iniquitas ſibi. Credo videre bona Domini in terrâ viuentium*, &c. [i] *Seigneur poſe moy vne loy en ta voye &* [k] *m'addreſſe au droit ſentier à cauſe de mes ennemis:* [a] *ne me liure point aux ames de ceux qui me tourmentent: parce que des teſmoins iniques ſe ſont eleuez contre moy, & l'iniquité s'eſt mentie à ſoy-meſme. Ie croi voir les biens du Seigneur en la terre des viuans.* Et celle-cy, *Peccantem me quotidie, & non pœnitentem, timor mortis conturbat me; quia in inferno nulla eſt redemptio, miſerere mei Deus & ſalua me. Deus in nomine tuo ſaluum me fac, & in virtute tuâ libera me*, &c. *La crainte de la mort me trouble, pechant chaque jour & me repentant point,* [b] *d'autant qu'il n'y a point de redemption en enfer* [c] *Dieu aye pitié de moy & me ſauue;* [d] *ô Dieu ſauue moy en ton nom, & me deliure en ta vertu.* Et cette autre, *Domine ſecundum actum meum noli me judicare; nihil dignum in conſpectu tuô egi; ideo deprecor Majeſtatem tuam, vt tu deleas iniquitatem meam. Amplius laua me Domine ab injuſtitia meâ, & à delicto meo munda me*, &c. *Seigneur ne vueille point me juger ſelon ce que j'ay fait, ie n'ay rien fait en ta preſence qui en ſoit digne; pourtant ie prie ta Majeſté que tu effaces* [e] *mon iniquité. Seigneur laue moy de mon injuſtice de plus en plus, & me nettoye de mon peché.* Et cette autre. *Sitiuit anima mea ad Deum viuum, quandò veniam & apparebo antè faciam Domini? Nè tradas beſtijs animas confitentes tibi. Et animas pauperum tuorum nè obliuiſcaris in finem. Pater noſter*, &c. [f] *Mon ame a eu ſoif du Dieu viuant, quand viendrai-je & comparoiſtray-je deuant la face du Sei-*

b Pſal. 6. 4.
i Pſal. 119. 33.
k Pſal. 27. 11.
a Pſal. 27. 12. 13.
b Eccl. 41. 7.
c Pſal. 57. 7.
d Pſal. 54. 3.
e Pſal. 51. 1. 2.
f Pſal. 42. 2.

g Pſal. 71. 19. *gneur? Ne g liure point aux beſtes les amès qui te confeſſent, & n'oublie point juſqu'à la fin les ames de de tes pauures. Noſtre pere*, &c. Et enfin celle-cy, *Libera me Domine de vijs, inferni qui portas æreas confregiſti, & viſitaſti infernum, & dediſti eis lumen vt viderent te, qui erant in pœnis tenebrarum clamantes & dicentes, Aduenisti Redemptor noſter*, &c. *Seigneur qui as rompu* b *les portes d'airain, & viſité l'enfer, & donné lumiere pour te voir à ceux qui eſtoient es peines des tenebres crians & diſans, tu es venu noſtre Redempteur, deliure moy des voyes de l'enfer.* Car il n'y a perſonne ſi peu inſtruitte qui ne comprenne aiſement, que les auteurs de ces plaintes & deplorations, ont plus viſé à profiter aux viuans en leur ramenteuant * *la crainte & le tremblement* dans lequel ils doiuent ſe contenir en la preſence de leur Seignenr; qu'à repreſenter l'eſtat des morts, qu'ils ont eſté contrains d'exprimer à leur mode comme ſemblable à celuy des pauures voyagers qui cheminent encore en chair, à cauſe qu'ils n'en auoient aucune conoiſſance euidente, mais ſeulement des conjectures & preſumptions, ſouuent peu conformes à la regle de la foy & aux ſentimens de la meilleure antiquité; veu qu'il eſt abſolument impoſſible que celuy qui fait priere pour *ſon ame* ne ſoit rien autre choſe que cette *ame* pour laquelle il prie, & que le ſouhait qu'il fait d'eſtre *addreſſé de Dieu* nous *poſant vne loy en ſa voye*; qui n'eſt qu'en cette vie & pour le cours de cette vie, la confeſſion de *pecher tous les jours*, & la priere d'eſtre *deliuré des voyes de l'enfer* conuiennent à d'autres qu'aux voyagers qui *cheminent encor en chair*, combattent en s'acheminant contre leurs imperfections & les puiſſances infernales, & tendant par vn continuel effort vers leur repos, dont les ames ſeparées des fideles qui ont acheué leur

b Pſal. 107. 16.

* Phil. 2.

Digitized by Google

courſe en foy & eſperance jouïſſent neceſſairement dés le moment de leur ſeparation.

Il faut apporter le meſme temperament pour trouuer le vray ſens des prieres qui ſemblent preſuppoſer quelque deliurance des peines infernales preſtes à torturer les defunct, comme quand nous liſons dans le Meſſel, *Domine Ieſu Chriſte Rex gloriæ, libera animas omnium fidelium defunctorum de manu inferni & de profundo lacu; libera eas de ore leonis; ne abſorbeat eas Tartarus; nè cadant in obſcura tenebrarum loca; ſed ſignifer S. Michael repreſentet eas in lucem ſanctam quam olim Abrahæ promiſiſti, & ſemini eius. Hoſtias & preces tibi Domine offerimus; tu ſuſcipe pro animabus illis quarum hodie memoriam agimus, fac eas Domine de morte tranſire ad vitam ſanctam*, &c. *Seigneur Ieſus-Chriſt, Roy de gloire, deliure les ames de tous les fideles defunct, de la main de l'enfer & du lac profond; deliure-les de la gueule du lion, de peur que le Tartare ne les engloutiſſe, qu'elles ne tombent es lieux obſcurs des tenebres; mais que S. Michel ton port'enſeigne les repreſente en la ſaincte lumiere, que tu as autrefois promiſe à Abraham & à ſa ſemence. Nous t'offrons Seigneur des hoſties & prieres pour elles: recoi les pour ces ames là deſquelles nous faiſons aujourd'huy memoire; fay les Seigneur paſſer de la mort à la vie ſaincte.* Et dans l'office des morts, *A portâ inferi erue Domine animas eorum; Requieſcant in pace, Amen*, &c. *tire Seigneur leurs ames de la porte d'enfer, qu'elles repoſent en paix, Amen.* Car encore que d'abord ces paroles ſemblent remettre en credit l'hypotheſe que Iuſtin martyr auoit puiſée des fondrieres de la fauſſe Sibylle, ſe perſuadant que les ames des plus ſaints eſtoient apres leur ſortie du corps releguées dans l'enfer & ſouſmiſes à la puiſſance des Demons, elles ont neceſſairement autre ſignification, & induiſent ſeu-

Prieres pour les defuncts à ce qu'ils ſoiẽt deliurez de l'enfer.

Digitized by Google

lement que Dieu seul preserue ceux qu'il appelle tellement qu'ils ne tombent point *en la main de l'enfer*, mais sont par le ministere des Saincts Anges introduits en *la lumiere* celeste, & qu'ils sont *deliurés* non en sortant de quelque peine qu'ils eussent pour quelque temps endurée, mais en euitant la necessité de l'endurer: & comme ce que les *hosties* mentionnées en ces prieres sont offertes à Iesus-Christ, induit necessairement qu'elles ne sont ni ne peuuent estre Iesus-Christ luy-mesme, comme l'Eglise Romaine se figure aujourd huy, mais des dons presentez à Dieu par son peuple en signe de gratitude; ce qu'il est dit sans aucune exception qu'elles sont offertes *pour les ames de tous les defuncts desquels la commemoration est celebrée*, prouue demõstratiuement qu'elles sont & ont esté (selon l'intention des anciens) *offertes* pour des bienheureux *dormans d'vn sommeil de paix*; veu que *la commemoration* faite en l'Eglise les comprend tous: que S. Cyprian remarque [i] expressement que celle de son temps *offroit tousjours des sacrifices pour les Martyrs*, de la gloire desquels elle ne faisoit ni ne pouuoit faire aucune doute: que S. Augustin en a offert & fait offrir pour sa mere du bonheur de laquelle il se tenoit si asseuré qu'il disoit à Dieu [k] *ie crois que tu l'as des-ja fait*: & que S. Ambroise consolant Faustin affligé de la mort de sa sœur luy a donné ce conseil [l] *non tam deplorandam quàm prosequendam orationibus reor; nec mœstificandam lacrymis tuis sed magis oblationibus animam eius Domini commendandam arbitror*, &c. *quid est quod ingemiscamus pro mortuis cum jam reconciliatio mundi apud Deum patrem facta sit per Dominum Iesum?* &c. *I'estime qu'elle ne doit pas tant estre deplorée, qu'accompagnée d'oraisons; ie pense qu'il ne faut pas l'attrister de tes larmes, mais plutost recommander par obla-*

[i] Epist. 34. & 37.

[k] Confess. lib. 9. c. 13.

[l] Lib. 2. Epist. 8.

Digitized by Google

tions au Seigneur ſon ame, &c. *qu'y a-t'il qui nous oblige à gemir pour les morts, puis que la reconciliation du monde a des-ja eſté faitte prés de Dieu le Pere par le Seigneur Ieſus?* car de tout cela & notamment de ce que Fauſtin eſtoit [m] *certain de bonnes œuures & de la foy* de ſa ſœur, pour laquelle S. Ambroiſe l'exhortoit de faire des *oraiſons & effrandes*, reſulte neceſſairement, que les *effrandes* n'eſtoient pas proprement des *propitiations*, mais des *remercimens* de la propitiation faitte par Ieſus-Chriſt en la Croix; & comme portent les formules de l'Egliſe Romaine des [n] *ſacrifices de loüange*: tellement que ſi elles ſont quelquesfois appellées *hoſtiæ placationis*, des *hoſties d'appaiſement*; & s'il eſt dit que les ames ſont *per hujus virtutem ſacramenti à peccatis omnibus expiatæ*, *expiées de tous pechez par la vertu de ce ſacrement* que l'on deſire eſtre à celuy qui y participe *ablutio ſcelerum*, &c. *lauement de ſes crimes*, preſuppoſant qu'il eſt celebré par les fideles *pro redemptione animarum ſuarum*; &c. *pour la redemption de leurs ames*: cela ſe doit entendre ſainement & en meſme ſens que quand ſainct Pierre nous enſeigne du *bapteſme qu'il nous ſauue*, & l'antiquité qu'il *laue les pechez*; pource qu'il eſt le *ſigne ſacré*, & le *gage* du lauement, qui en a eſté fait vne fois par ſeul ſang de Ieſus Chriſt reſpandu en la Croix; car ſelon le ſentiment des premiers Chreſtiens les ſacremens receus par les fideles *crimina omnia detergunt*, &c. *nettoyent tous les crimes*, entant qu'ils ſont memoriaux du ſang de Chriſt, par l'aſperſion duquel proprement *les conſciences ſont nettoyées des œuures mortes pour ſeruir au Dieu viuant*, Heb. 9. 14. & ils ſont dits *offerts pour leur ſalut*, non à acquerir, mais des-ja acquis par le prix de ce meſme ſang; & *pour la redemption de leurs ames* des-ja accomplie en la mort du fils de

[m] Verum fortè aſſeras certum te de meritis eius ac fide.

[n] *In Canone*, qui tibi offerunt hoc ſacrificium laudis, &c placatus accipias, &c præſta vt hoc ſacrificium laudis quod oculis maieſtatis tuæ indignus obtuli, &c. pro anima famuli tui pro qua offerimus hoc ſacrificium laudis, &c. pro quibus tibi offerimus hoc ſacrificium laudis.

[o] 1. Pier. 3. 21.

Digitized by Google

Dieu, mais dont l'application se fait continuellement en la predication de l'Euangile & administration des sacremens, à tous ceux qui l'embrassent par foy.

Prieres pour les defunts à ce qu'ils soient bien-heureux.

Par d'autres prieres est demandée pour les defuncts, la beatitude qu'ils ont esperée & desirée durant le cours de leur vie, comme appert des formules suiuantes, *vitam æternam habere mereantur in cœlis*, &c. *in tuæ redemptionis partè numerentur*, &c. *Requiem æternam dona eis Domine & lux perpetua luceat eis*, &c. *in pacis ac lucis regione constituas, & sanctorum tuorum jubeas esse consortem*, &c. *ad perpetuæ beatitudinis consortium peruenire concedas*, &c. *quibus fidei Christianæ meritum contulisti dones & præmium*, &c. *lucis perpetuæ (te miserante) recipiant beatitudinem*, &c. *tuæ redemptionis facias esse participes*, &c. *sanctorum tuorum numero facias aggregari*, &c. *in futura vitâ ei retributio cõdonetur*, &c. *in præparata habitacula deduci facias beatorum*, &c. *eorum perpetuo aggregentur consortio*, &c. *in viuorum regione æternis gaudijs jubeas sociari*, &c. *da refrigerij sedem quietis beatitudinẽ & luminis claritatem*, &c. *sanctorum consortio sociare digneris*, &c. *requiem capiant sempiternam*, &c. *gaudium sempiternum in regione viuorum concede*, &c. *requiem & lucem obtineat sempiternam*, &c. *in æterna salutionis partem restitue*, &c. *Inueniat quæsumus Domine lucis æternæ consortium*, &c. *tecum sine fine lætentur*, &c. *transire mereantur ad vitam*, &c. *gaudia consequi mereantur æterna*, &c. *qu'elles obtiennent d'auoir la vie eternelle es cieux*, &c. *qu'elles soient comptées en la part de ta redemption*, &c. *Seigneur donne leur vn repos eternel, & que la perpetuelle lumiere leur luise*, &c. *place-le en la region de paix & de lumiere, & commande qu'il soit consort de tes saints*, &c. *accorde qu'il paruienne à la compagnie de beatitude perpetuelle*, &c. *à ceux à qui tu as con-*

Digitized by Google

feré le merite ou l'honneur *de la foy Chreſtienne donne leur en auſſi le ſalaire*, &c. *qu'ils reçoiuent* (*toy ayant compaſſion d'eux*) *la beatitude de la perpetuelle lumiere* &c. *fai qu'ils ſoient participans de ta redemption*, *fai qu'ils ſoient aggregez au nombre de tes ſaincts*, &c. *que la recompenſe leur ſoit accordée en la vie future*, &c. *fai les conduire dans les habitations des bien-heureux que tu as preparées*, &c. *qu'ils ſoient perpetuellement aggregez à leur compagnie*, &c. *commande qu'ils ſoient aſſociez aux joyes eternelle en la region des viuans*, &c. *donne-leur vne demeure de raffraichiſſement*, *la beatitude du repos*, *& la clarté de la lumiere*, &c. *daigne les aſſocier à la compagnie des Saincts*, &c. *qu'ils reçoiuent vn repos eternel*, &c. *accorde leur vne joye eternelle en la region des viuans*, &c. *qu'il obtienne repos & lumiere eternelle*, &c. *reſtituë les en la part du ſalut eternel*, &c. *Seigneur nous te prions qu'il trouue la compagnie de la lumiere eternelle*, &c. *qu'ils s'esjouiſſent auec toy ſans fin*, &c. *qu'ils obtiennent de paſſer à la vie*, &c. *qu'ils obtiennent les joyes eternelles.*

Encore qu'il puiſſe ſembler que ceux pour leſquels ces prieres ſont faittes, ont eſté conſiderez comme priuez de la *paix*, de la *lumiere*, de la *joye*, du *bonheur*, du *repos* de la *compagnie des ſaincts* glorifiez, & de la *recompenſe eternelle* promiſe à leur pieté, & que pour faciliter leur introduction en la poſſeſſion des biens du ſiecle aduenir l'on ayt cõceu & inſeré les meſmes prieres dans le ſeruice des Egliſes : que l'intẽtiõ de ceux qui en ont dreſſé le premier plan n'ait jamais eſté d'inſinuer que les morts eſtoient actuellement exclus de la poſſeſſion des choſes demandées pour eux ; appert de ce que le *Memento* n'a eſté fait qu'en faueur de ceux qui *dorment d'vn ſommeil de paix*, & par conſequent *repoſent* des ja en *paix* &, en joye *auec le Seigneur*. Mais les fideles viuans ont creu deuoir

Digitized by Google

parler de la beatitude de leurs freres predecedez auec vne espece de hesitation comme si elle estoit differée, & cela non sans couleur, car veu que les biens preparez par *le Seigneur à ceux qui l'ayment*, [a] cõsistent en *choses que l'œil n'a point veuës, ni l'oreille ouïes, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme*, & qu'ils n'en auoient aucune cognoissance euidente, & ne pouuoient se former vne idée conuenable de l'estat auquel sont esleuez ceux qui les possedent, ils l'ont representé à leur mode en quelque conformité & proportion auec celuy que les defuncts auoient quitté en mourant; & comme ils y ont presque esté forcez par les imaginations dont la fausse Sibylle auoit esbloui leurs esprits; de là mesme est venu qu'entre ceux qui ont eu auec le temps le courage de les desauoüer; quelques-vns n'ont pas fait leur desaueu si resolument qu'ils eussent deu, mais se sont contentez de comparer leurs freres transferez au repos de Dieu [b] à des *voyagers* qui fourniſſent le reste de leur chemin : d'autres considerans que la jouïssance des biens qui suiuent cette vie, & l'exemption des maux que les pecheurs y esprouuent, sont pour l'eternité, & que la conseruation de cette jouïssance à ceux qui y sont vne fois entrez, depend tellement de la bonté & grace de Dieu constant en ses promesses, & de qui les *dons sont sans repentance*, que par cela mesme qu'il les conserue continuellement, il semble les departir de moment en moment, & par l'influence perpetuelle de sa benediction sur ceux qu'il a recueillis en gloire, leur en affermit de plus en plus la possession; ils se sont persuadez qu'il n'y auoit point d'inconuenient à demander pour les defunts ce qu'ils auoient des-ja; leur raison leur dictant que l'auteur d'vne si bonne donation ne cesse point de la faire en la continuant & conseruant à ceux qu'il

[a] 2. Cor. 2. 9.

[b] Epiphan.

[c] Rom. 11. 29.

Digitized by Google

qu'il en a vne fois rendus participans; & que si ceux qu'il comble icy bas de biens temporels ne sont pas moins tenus de luy demander [d] *chaque jour* leur *pain quotidien*, que s'il leur distribuoit (comme autresfois aux Israëlites dans le desert) la prouision d'vne seule journée à la fois; l'abondance que sa main liberale à respandu sur eux en telle quantité, qu'elle pourroit suffire pour toute la vie, & auec tant de seureté en apparance, qu'il semble que rien ne les en peut faire dechoir, n'empeschant nullement qu'ils ne reconoissent leur pauureté & insuffisance naturelle, & n'ayent vn perpetuel recours à sa grace pour luy demander (comme les plus indignes) qu'il leur *donne leur pain*, pource qu'encore qu'ils ayent des biens de reste, ils sont dans vn besoin euident que celuy qui les a donnés en renouuelle chaque jour la donation, les conseruant, & leur en sanctifiant l'vsage: les Saints qui possedent en l'autre vie les biens celestes, sont (par la necessité de la mesme raison) obligez de luy en rendre vn perpetuel hommage, sans que la constance inuariable du conseil, selon lequel il les donne pour jamais, & la nature de ces mesmes biens non sujets à deperir & deffaillir, semble deuoir empescher qu'ils n'en demandent chacun pour soy & les suruiuans pour eux tous, la conseruation & continuation d'autant plus certaine & infaillible qu'elle est fondée sur le decret immuable [e] *du Pere des lumieres par deuers lequel il n'y a aucune variation ni ombrage de changement*. En ce sens on pourroit penser, que *Iesus le Chef & le consommateur* [f] de nostre *foy, qui a esté hier, est aujourd'huy, & sera eternellement le mesme*; quoy qu'il fust tres-certain de l'issuë de ses combats, & sceust d'autant plus asseurement que rien ne le pouuoit subuertir, qu'il s'est maintenu par sa propre vertu [h] n'a point laissé de se recõ-

[d] Matth. 6. 11.
[e] Iac. 1. 17.
[f] Heb. 13. 8.
[h] Esai. 59. 16.

Digitized by Google

mander soy-mesme à son Pere, & luy demander *i La gloire* qu'il possedoit, & *auoit eue par deuers luy dés deuant que le monde fust fait* : que l'Eglise ancienne n'a fait ni deu faire aucune difficulté de prier pour tous les bien-heureux desquels elle sçauoit que l'estat estoit immuable, & la felicité inalterable, & que comme elle fait en general memoire de tous ceux qui *dorment du sommeil de paix*, elle a nommement compris en ses prieres les Patriarches, Prophetes, Apostres, & Martyrs sans auoir aucun esgard à l'inconuenient que l'on a depuis allegué, suppoſant *k* que *prier pour vn Martir, c'est luy faire injure.* Et Rome elle mesme, pour monstrer qu'elle ne pouuoit nullement disconuenir du sentiment de la premiere antiquité representé cy-dessus, n'a cessé & ne cesse jusqu'aujourd'huy de faire cette priere contenuë en son Messel, *Deus cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus; tribue quæsumus, vt vniuersorum quos in oratione commendatos l susscepimus, & omnium fidelium viuorum atque mortuorum nomina beatæ prædestinationis liber adscripta retineat, per Dominum*, &c. *Dieu auquel seul est conu le nombre d'eleus qui doit estre placé en la felicité supernelle; donne (nous t'en prions) que le liure de la bien-heureuse prædestination retienne escrits les noms de tous ceux que nous nous sommes chargez de recommander en nostre priere, & de tous les fideles viuans & morts, par le Seigneur*, &c. En conscience est il possible que rien *m s'efface du liure de vie*, qui est Dieu mesme *n* duquel tout *le conseil tiendra* eternellement? & veu qu'il n'y a aucun danger qui doiue faire craindre que *o Dieu se renie soy mesme*, & que *le liure de sa predestination* ne *retienne* point *les noms* que sa main y a escrits, luy demander qu'il *les retienne*, n'est-ce pas le prier de faire ce qu'il est absolument impossible qu'il ne

i Iean 17. 5.

k Augustin.

l Ie pense qu'il faut *commendandos.*

m Apoc 21. 27.
n Esai. 46. 10.

o 2. Tim. 2. 13.

Digitized by Google

face pas, & (à l'exemple des anciens Chreſtiens) prier pour les bien-heureux, qu'ils ſoient bien-heureux, non à la verité en paſſant de la miſere à la poſſeſſion du bonheur, mais en perſiſtant (comme il eſt neceſſaire de toute neceſſité) en la poſſeſſion du bonheur qui leur a eſté communiqué vne fois pour toûjours?

Finalement les anciens conſiderans que la felicité de laquelle les fideles jouiſſent des l'inſtant de leur treſpas, n'eſt pas la plenitude entiere de la gloire de laquelle ils s'attendent d'eſtre couronnez [p] *en la reſurrection des juſtes*, & que l'on peut juſtement demander à Dieu l'accompliſſement de ce que l'on attend, ſelon la parole de ſa grace, tant pour ſoy que pour d'autres, veu que c'eſt vn acceſſoire de [q] *l'aduenement du regne*, que nous ſommes tous enſeignez par le Seigneur luy-meſme de deſirer ardamment & haſter autant qu'il ſe peut par nos ſouhaits. 2. que que le mouuement [r] de *toutes les creatures ſouſpirantes & trauaillantes* juſqu'à ce qu'elles *ſoient deliurées de la ſeruitude de corruption pour eſtre en la liberté & gloire des enfans de Dieu*, nous eſt exprimé par S. Paul comme vn *grand & violent deſir* qui les porte a *attendre que les enfans de Dieu ſoient reuelez*, & nous prouoque d'autant plus que *nous qui auons les premices de l'eſprit* ſommes tous enſemble dans *l'attente de la redemption de noſtre corps*. 3. qu'en ce noble deſir ſe monſtre le principal effet de la ſympathie qui doit eſtre entre tous les Saincts, *parties d'vn meſme corps* myſtique & *membres les vns des autres*: car ſi le S. Eſprit pour resjouïr les eſprits des juſtes glorifiez & demandans [s] *à haute voix que le jugement* de Dieu *venge leur ſang des habitans de la terre*, leur propoſe pour ſujet principal de joye *l'accompliſſement* prochain *de leurs conſeruiteurs*, combattans con-

[p] Luc. 14. 14.

[q] Matth. 6. 10.

[r] Rom. 8. 19. 20. 21.

[s] Apoc. 6. 10.

Digitized by Google

tre la malice de Satan & du monde icy bas; pourquoy ces champions qui ſuent & haletent encore ſur le champ de bataille où ils ſont tout couuerts de ſang & de pouſſiere, ne releueront-ils point leur courage par le ſouuenir des auantages de ceux qui les ont precedez, afin que comme ils aſpirent à ces *robbes blanches* de gloire dans leſquelles leurs freres *ſe repoſent* là haut; & de plus conſiderent comme le plus haut point de leur pretention, cette admirable perfection à laquelle les premiers n'arriueront point ſans les derniers, vn ſeul & meſme jour (aſçauoir celuy de la reſurrection generale & du jugement final) eſtant ordonné pour mettre en eternelle euidence la pleine perfection de leur gloire; ils la deſirent & demandent continuellement tant pour eux que pour tous ceux qui deuant eux ont [t] *ſerui au conſeil de Dieu*, & [u] *acheué* heureuſement *leur courſe* en la carriere de cette vie? 4. qu'en cela ils ſemblent ſuiure l'exemple de l'Apoſtre priant pour Oneſiphore que [x] *le Seigneur luy donne de trouuer miſericorde vers le Seigneur, en cette journée là*, en laquelle [y] *il viendra pour eſtre glorifié en ſes ſaincts, & rendu admirable en tous les croyans*: car quelque choſe que l'on vueille preſuppoſer touchant l'eſtat d'Oneſiphore, & quelque chois que l'on faſſe pour dire de ce bon perſonnage qu'il ait, ou n'ait pas eſté affranchi des neceſſitez de cette vie, lors que le ſouhait marqué en la ſeconde à Timothée a eſté fait pour luy, la choſe ne varie nullement au fonds, & toûjours il demeure conſtant que le bien exprimé par la ſupplication de S. Paul n'a juſqu'à preſent eſté accompli en perſonne; qu'il n'importe pas moins aujourd'huy à Oneſiphore, que quand S. Paul prioit pour luy; que S. Paul, & Oneſiphore, & tous les Saincts qui jouïſſent du repos de Dieu

t Act. 13. 36.
u 2. Tim. 4. 7.
x 2. Tim. c. 1. 18.
y 2. Theſſ. 1. 10.

Digitized by Google

attendent autant que nous, qui sommes z *sauuez par esperance* seulement, *la journée du Seigneur*, & *la misericorde* qu'Onesiphore & tous les autres eleus *trouueront* lors que cette journée arriuera: & que celuy qui prie que son amy obtienne ce qui ne luy peut estre conferé, que plusieurs siecles apres son introduction en la beatitude celeste, semble prier necessairement pour vn bienheureux, sinon en effet deslors qu'il a conceu sa priere, au moins consideré comme tel lors qu'il en verra l'effet; & en quelque temps que l'on entreprenne de prier pour luy, soit durant qu'il vit, soit apres sa mort, soit deuant & apres sa mort, fait tousjours pour luy vne mesme priere, qui non seulement ne change point, mais ne peut changer de nature en la reuolution des siecles, puis que son fõdement subsiste tousjours immuablement, & qu'il est impossible qu'elle sorte son effet, qu'en vne personne des-ja de long temps glorifiée auec Dieu, & à laquelle defaut non la beatitude en soy qu'elle possede des-ja, mais la derniere perfection d'icelle & par maniere de dire, le comble qui y doit estre necessairement adjousté.

z Rom. 8. 24.

Ainsi les Peres ont (non sans quelque sujet) creu auoir des raisons pertinentes de prier pour ceux qu'ils pensoient auoir esté des-ja recueillis au repos eternel de Dieu; quelques vns mesme se sont (par vn mouuement de pitié excessiue) licentiez de prier, & conseiller à d'autres les prieres & aumosnes pour les damnez, mais il n'est (que nous puissions sçauoir) arriué six cens ans durant à aucun d'eux, de poser comme dogme de la foy Catholique, que les ames de ceux qui ont terminé leur vie en la profession de cette foy soient reduittes dés le moment de leur trespas à porter la peine temporelle de leurs pechez; &

Digitized by Google

satisfaire pleinement à la justice de Dieu, auparauant que de prendre possession de leur bonheur: les Liturgies anciennes bien loin d'enseigner rien de tel, ont formellement exprimé le contraire; & jusqu'à present le formulaire de la recommendation des personnes en agonie presuppose expressément, que leurs ames *au sortir du corps* doiuent estre *portées par les Anges dans le sein d'Abraham* sejour de repos & de felicité & non de tourment; car apres les Litanies par lesquelles la misericorde de Dieu est implorée, on dit au patient. *Proficiscere anima Christiana de hoc mundo, in nomine Dei patris omnipotentis qui te creauit; in nomine Iesu Christi filij Dei, qui pro te passus est; in nomine Spiritûs sancti qui in te effusus est*, &c. *hodie sit in pace locus tuus, & habitatio tua in Sanctâ Sion, per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.* &c. *Ame Chrestienne pars de ce monde au nom de Dieu le Pere toutpuissant qui t'a creé; au nom de Iesus-Christ Fils de Dieu viuant, qui a souffert pour toy, au nom du S. Esprit qui a esté respandu en toy*, &c. *que ton lieu soit aujourd'huy en paix, & t'on habitation en la Saincte Sion par le mesme Christ nostre Seigneur. Amen.* A ce souhait on joint vne priere qui demande pour le malade la remission de ses pechez, le renouuellement de ce qui a esté corrompu en luy, & sa reconciliation auec Dieu; puis on luy addresse ce propos. *Commendo te omnipotenti Deo frater charissime, & ei cujus es creatura committo, vt cum humanitatis debitum morte interueniente persolueris, ad auctorem tuum qui te de limo terræ formauerat reuertaris: Egedienti itaque animæ tuæ de corpore splendidus Angelorum cœtus occurrat*, &c. *beatæ quietis in sinu Patriarcharum complexus adstringat*, &c. *liberet te à cruciatu Christus, qui pro te crucifixus est; liberet te ab æterna morte Christus qui pro te mori dignatus est; constituat te*

Digitized by Google

Christus filius Dei viui intra paradisi sui semper amœna virentia; & inter oues suas te verus ille pastor agnoscat. Ille ab omnibus peccatis tuis te absoluat; atque ad dextram suam in electorum suorum te sorte constituat. Redemptorum tuum facie ad faciem videas, & præsens semper assistens manifestissimam beatis oculis adspicias veritatem. Constitutus igitur inter agmina beatorum, contemplationis diuinæ dulcedine potiaris in sæcula sæculorum Amen. &c. *Tresçher frere ie te recommande à Dieu tout puissant, & te commets à celuy de qui tu es la creature: afin que quand (la mort interuenant) tu auras payé la dette de l'humanité, tu retournes à ton auteur qui t'auoit formé du limon de la terre. Que donc l'assemblée reluisante des Anges, vienne à la rencontre de ton ame sortant du corps,* &c. *que l'embrassement des Patriarches la serre dans le sein d'vn bienheureux repos,* &c. *Que Christ qui a esté crucifié pour toy, te deliure de a tourment: que Christ qui a daigné mourir pour toy te deliure de la mort eternelle. Que Christ le fils de Dieu viuant te place dans les tousjours agreables verdures de son Paradis; & que ce vray Pasteur là te recognoisse entre ses brebis: qu'il t'absolue de tous tes pechez; & te place dans le sort de ses eleus à sa droitte: que tu voyes face à face ton Redempteur; & present, & toûjours assistant, regardes de tes yeux bienheureux la tres manifeste verité. Que donc placé entre les troupes des bienheureux tu iouisses és siecles des siecles de la douceur de la contemplation diuine. Amen.* En suitte d'vn tel discours, on fait cette oraison. *Suscipe Domine seruum tuum in locum sperandæ sibi saluationis à misericordiâ tuâ. Amen. Libera Domine animam serui tui ex omnibus periculis inferni, & de laqueis pœnarum & ex omnibus tribulationibus. Amen.* &c. *& sicut beatissimam Theclam virginem & Martyrem tuam de tribus atrocissimis tormentis liberasti; sic liberare digneris animam hujus serui*

a Asc. de l'agonie.

tui & tecum facias in bonis congaudere cœlestibus, Amen. &c. *Seigneur, reçoi ton seruiteur, au lieu du salut qu'il a à esperer de ta misericorde, Amen. Seigneur deliure l'ame de ton seruiteur de tous les perils de l'enfer, & des laqs de peines & de toutes tribulations, Amen.* Et ayant fait le rapport des deliurances d'Enoch & Elie, de Noé, d'Abraham, de Iob, d'Isaac, de Loth, de Moyse, de Daniel, de ses trois compagnons, de Dauid, de S. Pierre & S. Paul, on finit par ces mots, *& comme tu as deliuré de trois tresatroces tourmens la tresheureuse Vierge & Martyre Thecla, que de mesme tu daignes deliurer l'ame de ce tien seruiteur, & fai qu'il se conjouisse auec toy dans les biens celestes, Amen.* Suiuent enfin deux prieres, desquelles la premiere commence par ces mots. *Commendamus animam famuli tui precamurque Domine Iesu Christe Saluator mundi, vt propter quam ad terram misericorditer descendisti, Patriarcharum tuorum sinibus insinuare non renuas*, &c. *Seigneur nous te recommandons l'ame de ton seruiteur; nous te prions aussi Seigneur Iesus-Christ Sauueur du monde, que tu ne refuses point d'insinuer dans les seins de tes Patriarches, celle à cause de laquelle tu es misericordieusement descendu sur la terre*, en la seconde on dit *memor esto illius in gloria claritatis tuæ: aperiantur ei cœli, collætentur illi Angeli, In regnum tuum. Domine seruum tuum suscipe. Suscipiat eum S. Michael Archangelus Dei qui militiæ cœlestis meruit principatum: veniant illi obuiam S. Angeli Dei, & perducant eum in ciuitatem cœlestem Ierusalem*, &c. *Vineulis carnis solutus peruenire mereatur ad gloriam regni cœlestis*, &c. *aye souuenance de luy en la gloire de ta clarté, que les Cieux luy soient ouuerts; que les Anges s'esjouissent auec luy. Seigneur recoi toi seruiteur en ton regne, que S. Michel l'Archange de Dieu, qui a obtenu la principauté de la milice celeste*

le

le reçoiue ; que les saincts Anges de Dieu luy viennent au deuant, & le menent dans Ierusalem la cité celeste, &c. *que deuestu des liens de la chair, il obtienne de paruenir à la gloire du regne celeste*, &c. Si apres toutes ces oraisons l'agonie continuë on fait à reprise recit des Pseaumes 106. & 118. selon les Grecs & Latins, qui sont les 107. & 119. selon les Hebreux suiuis en cela par les Protestans, & lors que l'ame est expirée on dit, *Subuenite sancti Dei, occurrite Angeli domini, suscipientes animam eius, offerentes eam in conspectu Altissimi. Suscipiat te Christus qui vocauit, & in sinum Abrahæ Angeli deducant te*, &c. *Requiem æternam dona ei Domine, & lux perpetua luceat ei. A porta inferi erue Domine animam eius. Requiescat in pace*, &c. *Saincts de Dieu subuenez ; Anges du Seigneur venez au deuant, receuans son ame, & l'offrans en la presence du tres-haut. Christ qui l'a appellé te reçoiue, & que les Anges te conduisent au sein d'Abraham*, &c. *Seigneur, donne luy vn repos eternel, & que la lumiere perpetuelle luy reluise ; Seigneur enleue son ame de la porte d'enfer. Qu'il repose en paix.*

En la *Messe pour les malades qui sont en agonie* ; outre deux leçons de l'Escriture dont la premiere comprend depuis le 6. jusques 12. verset du 55. chap. d'Esaie auec ces paroles attachées en teste ie ne sçai par qui, *In diebus illis locutus est Esaias Propheta dicens*, & à la fin, *ait Dominus omnipotens*, & la seconde composée des 20. 21. & 22. versets du 16. de S. Iean, auec ces mots d'attache *in illo tempore dixit Iesus discipulis suis* ; nous auons diuerses allegations de textes contenans des remerciemens à Dieu pour ses déliurances, comme les 6. 7. & 2. versets du Pseaume 18. selon les Hebreux, le 4. du 57. auec des confessions des pechez & implorations de sa misericorde & de son secours, comme le verset 2. du Pseaume 57. les 1.

Digitized by Google

& 2. du 130. les 8 & 9. du 79. le 1. du 51. & le 22. du 25. & pour la fin 3. oraiſons en la premiere deſquelles nous liſons ces mots, *Da et Domine gratiam tuam, vt in horâ exitus eius de corpore abſque peccati maculâ tibi datori proprio per manus ſanctorum Angelorum eius anima repræſentari mereatur; per Dominum noſtrum*, &c. *Donne luy ta grace Seigneur, afin que ſon ame à l'heure de ſa ſortie du corps obtienne d'eſtre repreſentée ſans tache de peché par les mains des ſaincts Anges, à toy qui es ſon donateur propre, par noſtre Seigneur.* La ſeconde eſt fermée par cette concluſion preſque pareille, *A ſanctis Angelis ſuſceptus peruenire mereatur ad tuæ gloriæ regnum per Dominum*, &c. *qu'accueilli par les Anges il obtienne de paruenir au Royaume de ta gloire par noſtre Seigneur.* Et la 3. eſt conceuë en ces termes, *Gratias agimus Domine, multiplicibus largitatibus tuis, quibus animas in te ſperantium ſatiare conſueuiſti, nunc ſiſi de tua pietate precamur, vt miſereri digneris famulo tuo ne valeat aduerſus eum inimicus in horâ exitus illius de corpore, ſed trãſitus mereatur ad vitam per Dominum*, &c. *Seigneur nous rendons graces à tes largeſſes de pluſieurs ſortes, par leſquelles tu as accouſtumé de raſſaſier les ames de ceux qui eſperent en toy: maintenant nous confians en ta pitié, nous te prions que tu daignes faire miſericorde à ton ſeruiteur, de peur qu'à l'heure de ſa ſortie du corps l'ennemy ne preuale contre luy, mais qu'il obtienne de paſſer à la vie par le Seigneur.*

Si l'Egliſe Latine auoit dés le commencement eſté imbuë de ce ſentiment, que les ames des fideles ſont pour la plus part au ſortir du corps confinées en vn lieu de tourment, ou elles acheuent l'expiation de leurs pechez; par quel mal-heur s'eſt elle tellement abandonnée à l'oubli, qu'elle n'en ait rien exprimé en tout ſon ſeruice, & que ſes accouragemens & remonſtrances aux malades tirans à la mort, qui ſont (ſelon que l'on pre-

Digitized by Google

ſuppoſe aujourd'huy) dans vn beſoin ſi preſſant de s'y preparer, & les ſouhaits & prieres qu'elle fait & ordonne de faire, tant pour eux que pour les morts, que la ſuperſtition, le figure desja aſſiegez & enuahis des flammes infernales dans le Purgatoire, non ſeulement n'en contiennent aucune remarque, mais enſeignent formellement le contraire, par cela meſme qu'elles diſent de tous ſans exception qu'ils ont apres la mort *leur lieu en la paix de la ſainte Sion*, que *les Anges leur viennent au deuant*, qu'ils les *portent dans le royaume de gloire, dans le ſein d'vn bien-heureux repos, dans le ſein d'Abraham, dans les plaiſantes verdures de Paradis*, pour *auec les troupes des bien-heureux, contempler de leurs yeux bien-heureux la verité, & poſſeder la douceur de la contemplation diuine eternellement*: que le Seigneur les *place dans le ſort des eleus, dans le lieu du ſa ut qu'ils ont eſperé*, leur *ouure les Cieux*; leur *donne vn repos eternel*, & les fait *paſſer à la vie*, veu que les Proteſtans ne ſçauroient (ſelon les hypotheſes de leur croyance) en dire ni penſer d'auantage. nous imaginerons nous qu'elle ait eſté (par malheur) ſaiſie d'vn ſi extraordinaire vertige, qu'elle ait voulu reſuer en faueur des aduerſaires de ſon ſentiment, juſques à les aider de toutes les expreſſions capables de le ruiner; & qu'elle ait eſté ſi dénaturée & ſi cruelle enuers ceux de ſes enfans que la mort luy rauiſſoit tous les jours, qu'elle n'ait daigné ſeulement faire conoiſtre par le moindre mot qu'elle euſt du reſſentiment de leur trauail; ou que ſon deſir fuſt de leur en impetrer l'iſſuë par ſes prieres, & fortifier les autres qu'elle voioit ſur le point d'y entrer, leur faiſant part de ſes aduertiſſemens & remonſtrances, & leur repreſentant d'vne part la neceſſité que la juſtice de Dieu leur impoſoit comme on pretend de paſſer par le feu, & de l'autre l'eſperance que la promeſſe leur donnoit

dy estre conseruez par son soing, en attendant que sa bonté leur en accordast vne glorieuse deliurance? Quand mesme nous nous porterions à excuser en icelle vn si honteux manquement de compassion & de memoire; pourrions nous la garantir de preuarication, luy imputant, qu'au lieu de resueiller en ses nourrissons le soin de se preparer à la mort, & aux peines temporelles qui (selon l'opinion du Purgatoire) la doiuent suiure, elle ait laschement permis que (pour s'en deffaire plus aisement) ils se soyent abbreuuez de fausses persuasions, & ayent osé se promettre de passer de plain saut au sortir de cette vie, dans *le sein d'Abraham* & le *Paradis* de Dieu; ou plustost qu'elle se soit resoluë à les endormir elle mesme par des expressions trompeuses dans le sein d'vne securité dommageable, qui leur efface de la pensée l'apprehension de la seuerité de ce grand Iuge qui leur preparoit vn examen de rigueur? Et quant nous voudrions nous mesler de mettre d'accord les façons de parler qui s'entre destruisent, seroit-il en nostre pouuoir de faire croire que ceux qui apres auoir dit des morts qu'ils sont dés l'instant de leur decés *portez par les Anges* dans le *sein des Patriarches*, tiennent qu'auparauant ils sont releguez dans vn lieu de tormens; parlent vn langage plus raisonnable que ceux qui ozeroient asseurer que le Roy *loge auec soy dans son Palais* les criminels qu'il tient dans les *cachots plus affreux de ses prisons?*

Afin que personne ne s'imagine que ce souhait *Christ qui a esté crucifié pour toy te deliure de tourment* ait du rapport au *tourment* du pretendu Purgatoire, il suffit de remarquer qu'il est fait pour vn malade abbatu dans le *tourment* de la derniere agonie, qui le mene à la mort; joint que quand on le voudroit entendre des *tourmens* qui restent aprés la

Digitized by Google

mort pour les esprits malheureux, la raison contraindroit d'auoüer que le fidele recommandé à la grace de Dieu, en est deliuré apres la mott, en mesme façon qu'il est *deliuré de la mort eternelle, des perils de l'enfer, & des laqs de ses peines*, qu'il n'a jamais ressenties & ne ressentira jamais, d'autant que *Christ crucifié & mort pour luy* l'en preserue & garantit, & quant aux prieres que Rome fait & ordonne de faire pour les morts; que Dieu leur *pardonne leurs pechez*, les *tire des portes d'enfer*, & *du jugement final*, & les mette en possession *des biens eternels*, elles ne peuuent (selon l'intention de l'antiquité) faire vn autre sens que celuy que nous auons rapporté cy-dessus: & cela mesme que les Grecs modernes & autres qui nient le *Purgatoire* non moins que les Protestans, les font tous les jours, prouue irrefutablement que le *Purgatoire* n'en peut estre necessairement inferé.

CHAPITRE LIV.

Du sentiment des Grecs modernes touchant l'estat des morts.

VEv que la communion de Rome ne se tient nullement satisfaite du sentiment des Grecs d'aujourd'huy, qui gardent tellement auec elle la *priere pour les morts*, qu'ils s'accordent contre elle auec les Protestans, à nier le *Purgatoire*, & que pour ce sujet elle les taxe comme deserteurs de la foy des Saincts Peres qu'elle pretend auoir de son costé, & leur reproche vn manquement honteux de la parole qu'ils auoient donnée le Vendredi 6. Iuillet 1274. au Concile de Lion, & le Lundi 6. Iuillet 1439. à celuy de Florence d'embrasser sa creance,

Digitized by Google

il faut considerer ces deux choses distinctement. 1. Quel sujet elle peut auoir de se plaindre de leur inconstance; & 2. en quelle opinion ils demeurent jusqu'à present.

Les Latins qui auoient emporté d'assaut Constantinople le Lundi 12. d'Auril 1204. en ayans esté chassez par Michel Palæologue le Mecredi 12. Iuillet 1261. ce Prince pour se maintenir en sa possession, contre les efforts tant des Turcs que de l'Empereur Baudouin de Courtenay, ligué auec Charles d'Anjou Roy des deux Siciles, la republique de Venise, & Thibaut Roy de Navarre & Comte de Champagne, auquel il auoit promis le quart de l'estat perdu en cas qu'il le peust recouurer; print (comme par desespoir de mieux) resolution de se jetter entre les bras du Pape Gregoire 10. & luy accorder tout ce qu'il voudroit; car voyant que Baudouin son competiteur auoit fiancé l'an 1267 & marié l'an 1273. son fils vnique Philippe auec Beatrix fille de Charles; que Charles non content d'auoir fait prendre la Couronne Imperiale à son gendre, auoit armé puissamment en sa faueur, & que le Concile de Lion conuoqué par Gregoire pour le .. May 1274. ne le menaçoit pas de moins que d'vne entiere ruine, il se hasta de la conjurer par le seul moyen qui luy restoit enuoyant vers celuy qui auoit en ses mains le pouuoir de faire plus promptement creuer l'orage: le Pape flatté d'vne grande esperance d'établir sa puissance dans l'Orient, depescha sans delay Hierome d'Ascoli, Raimond Berenger, Bonagratia de S. Iean in Perficeto, & Bonauenture de Mugello freres mineurs, qui entrerent en conference auec l'Empereur Grec, tirerent de luy ce qu'ils voulurent, & luy firent escrire touchant l'estat des morts, en ces termes, καὶ δὲ οἱ ἀνθρωποι μελανοῦνται ἐν ἀμαρτίαις ἀποθνήσκοντες τοῦτο δὲ ἐξ ἰδίας χειρὸς μελανοῦς τοῦ

Epist. ad Papam initio anni 1274.

Digitized by Google

τῶν πλημμελησάντων τὸ ἰσχυρὸν ποιῆσαι ἡ τῶν ἡμαρτηκότων, τίνονται ψυχὰς ποιναῖς πυρὸς καθαρείοις, καθὼς ὁ ἀδελφὸς Ἰωάννης ἡμῖν διεσάφησε μετὰ θάνατον καθαιρέσεως: ἐκεῖς δὲ τὰς ποινὰς τῶν ὄντας ἀναψυχῆς, ὠφελεῖ αὐτὰς τῶν ζώντων πίστις ἡ συγχώρησις, λειτουργιῶν λέγω ἱερουργίας, εὐποιΐαις ἐλεημοσύναις, ἢ ἄλλα εὐσεβείας ἔργα τὰ ἀπὸ τῶν πιστῶν ὑπὲρ ἄλλων πιστῶν γινόμενα εἰλισμὸν καὶ τάξιν τῆς ἐκκλησίας ἐπιτελάσασι; *Si ceux qui ſe repentent veritablement partent d'icy en charité deuant que d'auoir par fruits dignes de repentance ſatisfait, pour ce qu'ils ont commis & failli; les ames de ceux là ſont apres la mort purgées par les peines du Purgatoire; ſelon que frere Iean nous a declaré; & pour alleger ces peines là, l'aſſemblée des fideles viuans leur profite, ie di les celebrations Sacrées des ſeruices, les prieres, aumoſnes & autres œuures de pieté qui ont accouſtumé de ſe faire par les fideles pour d'autres fideles ſelon l'ordonnance de l'Egliſe.*

Frere Iean de Conſtantinople Cordelier Penitentier de Gregoire 10.

Ces lettres qui tendoient ſeulement à gagner l'affection du Pape, & trauerſer les deſſeins du Roy de Sicile, auoient tellement navré le Patriarche, Ioſeph qu'apres auoir proteſté hautement à l'encontre il s'eſtoit retiré, aimant mieux demeurer le reſte de ſes jours perſonne priuée, que poſſeder ſa prelature, auec la honte d'auoir autoriſé par ſon conſentement, vn Concordat qu'il croyoit conclu par des conſeils d'intrigue & d'intereſt mondain, & la pluſpart de l'Orient conſpirant en meſme ſentiment auoit en telle deteſtation la paix auec Rome, qu'il auoit fallu employer la force pour arreſter les murmures de ceux qui en eſtoient ſcandaliſés; Iean ſurnommé *Bec* garde des chartes de l'Empire auoit eſté conſtitué priſonnier, & rudement manié à cette occaſion; mais peu apres ou las de ſouffrir, ou cajolé, & amorcé par la promeſſe du Patriarchat, s'eſtant joint à ſon Prince il cõparut auec quelques autres Prelats Grecs au Concile de Lion où il ſe rendit

Niceph. Gregoras. lib. 5.

Indict. 14.

Digitized by Google

le 24. Iuin, & tant que l'Empereur demeura en vie, l'aida à tenir en bride ses patriotes outrés du despit de se voir forcez à vne profession qu'ils n'approuuoient pas: Michel estant decedé sur la fin de l'an 1285. apres auoir essuyé toutes les bourrasques du Roy de Sicile, Andronic son fils & successeur, qui auoit toûjours tres impatiemment porté la contrainte faite au sentiment commun de sa nation, non seulement luy en rendit la liberté si tost qu'il fut assis sur le Throne, mais restablit le Patriarche Ioseph, fit telle peur à *Bec* qui auoit pris sa place, qu'il le reduisit à faire sa retraite à petit bruit craignant d'estre mis en pieçes par le peuple; & proceda d'autant plus hardiment à tout ce changement, que les vespres Siciliennes conseillées par son pere, & chantées par les peuples souleuez le jour de Pasque 29. Mars 1282. auoient mis aux mains la Sicile & l'Aragon auec le Pape & la France: joint que Philippe de Courtenay & Baudoüin son Pere arriuez à la fin de leur vie disgratiée, n'auoient plus de vengeance à mediter contre luy, que Charles premier Roy de Sicile mort de dueil dés le 7. Ianuier 1285. laissoit Charles 2. son fils prisonnier des Siciliens & Aragonois qui le tindrent depuis le 22. Iuin 1284 jusqu'au 29. Octobre 1288. tellement qu'il n'auoit pour lors aucun moyẽ ni de s'aider soy-mesme, ni de nuire à d'autres, & que nul de la part des Latins ne se trouuoit capable de troubler l'Orient. Michel auoit pensé faire beaucoup pour soy de caler voile en prenant de Rome le modele de sa croyance & faisant (par son accommodement auec elle) tomber les armes des mains des Princes conjurez contre sa dignité; mais de ce conseil de la prudence du siecle ne luy vint que honte & malheur tant en sa vie qu'apres sa mort: car ses sujets Ecclesiastiques & seculiers s'accorderent à luy faire l'affront

Digitized by Google

front de fruſtrer ſes intentiõs, & bouleuerſer hardiment la machine de ſon traitté par vne oppoſition formelle, & rejection ſi conſtante de l'expedient qu'il auoit pris pour aſſeurer ſa paix, que ſes rigueurs contre les plus determinez & l'eſtabliſſement d'vn nouueau Patriarche qui prenoit de la cour la tablature de ſa croyance, ne gagnerent rien ſur les eſprits alienez par cela meſme qu'ils ſe ſentoient violentez: le Pape Martin 4. indigné de ce qu'il s'eſtoit relaſché vſant de ſupport enuers ſes ſujets contraires à ſon opinion, *l'an premier de ſon Pontificat le jour de la dedicace de l'Egliſe de S. Pierre* eſcheant au 18. Nouembre 1281. le denonça dans Oruieto *excommunié*, comme *fauteur de l'ancien ſchiſme & hereſie des Grecs*; & apres ſa mort ſuruenuë au commencement de *l'Indiction* 14. 1285. pres de Selybrie; l'auerſion publique ſe monſtra ſi forte contre ſa memoire, que ſon propre fils fut contraint de la laiſſer expoſée à vne eſpece d'infamie; Nicephore Gregoras nous en ayant laiſſé l'aduis en ces paroles notables, ὁ δὲ υἱὸς ἢ βασιλεὺς Ἀνδρόνικος πλησκεύλα παρὼν, μὴ ὅπι γε τῆς τοῖς βασιλεῦσι νενομισμένης καὶ πρέπουσης τὸν πάλαι ταφῆς, ἀλλ' οὐδ' ὁπόσα βαναύσοις ἢ σκεπαρνεῦσιν ἐφεῖται, πλὴν ὅτι παρεκελεύσατο τύχαις βαρείαις πως ἀνδρὸς πόρρω που τῆς σεσωρευμένης ἀπαγαγόντας, πλείστῳ ὅσῳ σφόδρα γε τοῦτο μόνον αὐτῷ σεμνυθησομένῳ καὶ θείαν τέμνοντι ἴσον σῶμα βασιλικὸν διαμελιζομένῳ. *L'Empereur Andronic ſon fils, qui eſtoit preſent, non ſeulement n'honora pas ſon pere de la ſepulture que l'on a accouſtumé de donner aux Rois, mais ne daigna luy faire part de celle qui conuient aux forgerons ou pionniers; ſeulement il commanda que certains en petit nombre l'ayant emporté de nuit ie ne ſcay ou loin du camp entaſſaſſent quantité de terre deſſus, pourueyant ſeulement que d'auenture le corps royal ne fuſt mis en pieces par les beſtes ſauuages.* Voilà donc vn grand Prince pour auoir forcé la conſcience de ſes peuples, reduit à la ſepulture d'vn

Eberardi Ratiſbonſ. Chron.

Lib. 5. Franzes lib. 1. c. 7.

chien, & Rome qui auoit voulu se preualoir de son desespoir pour se faire recognoistre dans l'Orient rendue par ce procedé si odieuse, que l'ostentation de sa puissance n'a fait qu'esmouuoir la contradiction des esprits qu'elle esperoit assujettir, & les animer dans la resolution de ne desmordre en rien de leur premier sentiment.

Quelques 150. ans apres l'Empire d'Orient succombant sous la violence Turquesque, qui luy auoit enleué d'vn costé toute la Natolie, à l'exception de Trebizonde, où subsistoit vn petit Empire à part; & de l'autre telle portion de la Thrace, que Constantinople demeuroit entre deux comme inuestie, Iean Paleologue descendu de Michel, fut (malgré qu'il en eust) necessité de se remēteuoir l'auertissement de son Pere Manuel, qui ne luy auoit laissé aucune autre esperance de ressource en la terre, que par l'aide des Latins, pour l'obtenir (contre l'aduis du Sultan Amurath, qui sçauoit qu'en la concorde des Chrestiens consistoit l'vnique moyen de resister à sa tyrannie) il se resolut dés l'an 1430. de rechercher l'Occident, & (à l'exemple de son Pere qui en personne auoit sollicité l'Italie, la France, l'Angleterre, & les autres royaumes) ēuoya plusieurs ambassades à Martin & Eugene 4. pour demander la conuocation d'vn Concile composé des Prelats des deux Egliſes Greque & Latine, & par le moyen du Concile engager la Latine à la defense de la Greque: Nous ne voyons pas jusqu'ou Martin se mit en estat de rien faire en cette cause; mais Dieu l'ayant retiré du monde le 21. Feurier 1431. & Eugene 4. luy ayant esté subrogé le Samedy 3. de Mars ensuiuant, la jalousie qu'il prit du Concile qui auoit esté indit à Basle par celuy de Sienne en 1424. & estoit commencé le Ieudy 19. Iuillet 1431. & les procedures hautaines & violentes qu'il tint enuers

Digitized by Google

les Grecs dans Florence, ruinerent le succés de tout ce qu'il auoit entrepris: Il auoit des le 12. Mars donné à Iulian Cardinal de S. Ange charge de presider au Concile de Basle; huict mois apres jour pour jour, saisi d'apprehension que cette assemblée n'entrepriſt de luy diminuer son pouuoir, il reuoqua la commission de son Legat, & (sous pretexte de gratifier les Grecs) ordonna le 18. Decembre aux Prelats de se separer, & indit vn autre Concile à Bologne *la Grasse* pour l'an 1433. celuy de Basle ne pouuant digerer cét affront, & pour s'en venger se resoluant à luy faire son procés, luy donna d'abord telle espouuante qu'il se creut obligé à luy accorder ce qu'il vouloit; expedier sa Bulle en date du 15. Decembre 1433. en reuoquer trois autres contraires données le 27. Iuillet & 13 Septembre precedens, & adjoindre au Cardinal de S. Ange quatre autres Legats, asçauoir Nicolas Cardinal de sainte Croix, Iean Archeuesque de Tarente, Pierre Eueſque de Padoüe, & Louys Abbé de sainte Iustine de Padoüe, qui furent admis le 26. Auril 1434.

Dés le 15. Octobre & 11. Nouembre 1433. les Grecs respondans à la semonce du Concile qui leur auoit deputé Antoine Eueſque de Tuy en Galice, & frere Albert de Creſpes Maiſtre en Theologie, auoient enuoyé de leur part Demetrius Palæologue Protoueſtiaire, Isidore Abbé de S. Demetrius, & Iean Lascaris surnommé Diſypate, chargés de traitter des conditions de l'entreueuë des deux partis; & le Pape de son costé auoit sur la fin de la meſme année offert par Chriſtophle Garathon l'vn de ses Secretaires, d'enuoyer ses Legats en Orient pour trauailler à la reünion, mais apres qu'il le vid de retour, & que le Concile qui n'estoit pas de son aduis, & l'auoit reduit à s'en departir, & par vne seconde deputation enuoyé fre-

Digitized by Google

re Iean de Raguſe Dominicain depuis Eueſque d'Argos, Henry Menger Chanoine de Conſtance, & Simon Freron, Chanoine d'Orleans, qui auoit en ſon particulier eu ordre de paſſer par Rome pour informer la Cour du ſujet de ſon enuoy; au lieu de ſe contenter de cette deference, qui ſembloit mettre ſon intereſt entierement à couuert, il en prit vne plus grande jalouſie, & indigné de ce que (ſelon ſon opinion) le Concile penſoit tirer à ſoy la gloire de la reconciliation des Grecs, il les obligea tellement par ſes ſollicitatiõs & par la monſtre qu'il leur fit de ſa bource mieux garnie que celle du Concile, qu'ils manquerent de parole à ſes deputez, ſouffrirent que la maiſon ou Iean de Raguſe le principal d'entr'eux eſtoit logé, fuſt attaquée par vne trouppe d'arbaleſtiers qui taſcherent de la forcer, & prindrent ouuertement la reſolution de ſe rendre à Ferrare, où le Pape eſtoit en perſonne, & attiroit ſes partiſans. Il nous ſeroit impoſſible d'euiter le degoûſt des Lecteurs ſi nous penſions nous arreſter à faire le rapport de toutes les plaintes faittes par le Pape & le Concile reciproquement; il ſuffit de remarquer que le Concile decheu de ſon eſperance, en vid vn autre conuoqué à ſa barbe dans Ferrare, où les Grecs au nombre d'vne vingtaine de Metropolitains & douze autres perſõnes de leur Clergé ſe rendirent auec leur Empereur aux deſpens du Pape les 4. & 8. Mars 1438. y ſejournerent ſans rien faire juſqu'au Mecredy 4. Iuin, auquel ſe commencerent des conferences particulieres, ſur les queſtions du Purgatoire, & de l'eſtat des ames apres leur ſortie du corps, ſans que de la part des Grecs, il ſe fiſt juſqu'au Ieudy 17. Iuillet aucune autre deciſion, ſinon que *les ames des Saints joüiſſent* incontinent apres la mort de la *parfaite felicité* qui leur compete, encore qu'elles attendent pour les

Digitized by Google

perſonnes entieres vne plus pleine perfection, & apres deux mois de delai laiſſant dormir cette ſorte de diſpute, lors * que les ſeances generales du nouueau Concile commencerent, furent occupez à debattre touchant l'addition faite par les Latins au Symbole, & la maniere de la proceſſion du S. Eſprit, qu'ils pretendent eſtre non *du pere & du fils*, mais *du pere par le fils*; A cela ſe paſſerent dans Ferrare juſqu'au 8. Ianuier 1439. ſeize ſeſſions, & la peſte y ayant rendu la demeure non ſeulement incommode, mais dangereuſe, le Pape reſolu d'en ſortir transfera l'aſſemblée à Florence, fit l'onziéme du mois payer la deſpence des Grecs, auec dixneuf mille Florins pour la garniſon de Conſtantinople, & le dixneuf ſuiuant partit auec les Grecs; qui firent leur entrée dans Florence le **Vendredy** 14. & Dimanche 16. de Feurier, recommencerent les Seſſions le **Ieudy** 26. du meſme mois, & les continuerent ſans fruit juſqu'au 17. Mars: Deux jours apres l'Empereur las de diſputer & ſaiſi de l'eſpouuante de ſon propre danger preſſa les ſiens de capituler auec les Latins, vſant de ces pitoyables paroles πλημμελῶς οὕτω ὁ καιρὸς ἡμῖν ἀπόλωλεν ἀνήκοος τῷ πράγματι, μνήσθητε τῆς ἡμετέρας οἴκου, ὅπως κινδυνεύει ἐν μέσῳ τῷ ἀσεβεῖ, καὶ ἐὰν συμβῇ τι, οἴμοι πόσον τὸ δεινόν, ἐχθὲς ὅτι ὁ διωγμὸς μέλλει γενέσθαι πολλῷ χείρων τῶν ὑπὸ Διοκλητιανοῦ καὶ Μαξιμιανοῦ διὸ καὶ ὀφείλομεν καταλείψαι τὰς διαλέξεις καὶ τὰς φιλονεικείας, καὶ ᾠδεῖν τι μέσον, καὶ χωρῆσαι εἰς αὐτό. *L'occaſion ſe perd inutilement, & nous n'auons rien fait ſeruant à l'affaire, ſouuenez vous de noſtre maiſon, qu'elle riſque elle court au milieu des impies; s'il ſurmient quelque choſe, helas! combien ſera t'il grief? ie tiens que la perſecution ſera pire que celle de Diocletian & Maximian; pourtant nous deuons laiſſer les diſcours & debats & trouuer vn milieu, & paſſer en meſme ſentiment.* Marc & Antoine Archeueſques d'Epheſe & d'Heraclée trouuans de la difficulté à ſe

* Le Mecredy 8. Octobre.

rendre apres ces deplorations, furent par luy interdits de l'entrée des deux congregations suiuantes, & le reste pliant, le Pape ne manqua de prendre l'occasion au poil, & extorquer de ces pauures gens vn acquiescement forcé ; le 30. Mars jour du Lundi Saint, le Patriarche Ioseph, leur ayant fait ce triste rapport de la volonté du Pape βυλωσωμεθα ποιῆσαι ὁν Ἡμῖν δύο θαλεῖραι, ἢ ὡς εἶπεν τρόπον εὑρεσεως ἕως τῆ Πάσχα ἢ ὡρεῖν μεθοδον ὅπως ἐπιτρέψωμεν εἰς τὴν παρεικεν ἡμῶν ; *que nous deliberions de faire de deux choses l'vne, de trouuer dans Pasques* (escheu lors au 5. Auril) *ou le moyen d'vnion* (auec luy) *ou l'adresse de retourner en nostre païs* : nonobstant qu'Isidore & Bessarion Archeuesques de Russie & de Nicée qui auoient pris le party des Latins, euissent donné les mains, disans, συμφερει ἡμῶν ἑνωθῆναι Ψυχικῶς τε καὶ σωματικῶς, ἢ ἀπελθεῖν ἀτελεῖς ; τὸ μὲν ἀπελθεῖν εὐκολὸν ὅτι, τὸ δὲ πῶς μέλλομεν ἀπελθεῖν, ἢ πῦ ἢ πολε καὶ θέσαμαι, *il est plus expedient de nous vnir d'ame & de corps, que de nous en aller sans auoir rien fait ; car il est aisé de s'en aller, mais comment, ou en quel lieu, ou quand s'en aller ie ne le sçay pas* ; Dositheus Eueſque de Monembasie s'écria sur le champ, καὶ τί βέλεσθε ἢ καὶ τὸ ἀπελθειν ἡμᾶς ἐν τῷ τε εἰς χεῖρ τῆ ἐξόδων τῆ Πάπα, θέλετε ἵνα προδώσωμεν τὸ δόγμα ἡμῶν, ἐγὼ βέλομαι ἀποθανεῖν ἢ λατίνισαι πολὲ : *que voulez vous ? voulez-vous qu'afin que nous nous en allions auec le desfray du Pape, nous trahissions nostre doctrine ? I'aime mieux mourir que Latiniser jamais.* L'Archeuesque d'Heraclée adjousta que le nombre des anciens Peres estoit pour son opinion : celuy d'Ephese que * *les Latins* estoient *non seulement schismatiques, mais aussi heretiques* : & la Noblesse qui auoit de l'auersion pour le Concordat, enfla tant qu'elle peut le cœur de ses Partisans, qui s'estans rendus le Mecredy premier Auril chez le Patriarche, si mal disposé, qu'il fallut luy donner le Samedy sui-

* ἢ μόνον εἰσὶν οἱ Λατῖνοι σχισματικοὶ ἀλλὰ καὶ αἱρετικοὶ.

Digitized by Google

uant l'extreme-onction ; deſlors que ce pauure patient eut ouuert la bouche pour demander *ce qu'ils auoient à dire*, luy repartirent bruſquement par l'Archeueſque d'Heraclée, *nous ſommes venus au ſeruice des choſes preſanctifiées, & n'auons autre deſſein*, en quoy il fut ſur le champ contredit par Dorothée Eueſque de Metelin, qui leuant le maſque luy dit, *Comment nous n'auons rien à dire ! ne diſputons nous pas ? n'auons nous point de combat ? nous auons (Monſieur) beaucoup à dire, à ſçauoir que nous faſsions l'vn des deux, ou que nous nous accordions aux Saincts, & nous vniſsions auec les Latins, ou que nous les transperçions, & nous en allions.*

Voila pourquoy la reſolution fut priſe le 10. Auril d'enuoyer vers le Pape, qui (ſe tenant aſſeuré de ceux d'entre les Grecs qu'il auoit gagnez) accueillit leurs deputez auec la plus ſpecieuſe brauade du monde, leur faiſant ce diſcours tres eloigné des procedures de noſtre tẽps: πέντε ἐστὶ τὰ ζητούμενα ὑμῖν παρ' ὑμῶν· ἐὰν ἀρκεῖσθε εἰς τὴν λαμπρο-λάτην καὶ καθαρὰν ἀπόδειξιν, ἣν ἀπεδείξαμεν ἀπὸ τῶν γραφῶν, ὅτι ἐκπορεύεται τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ὁ καὶ πατὴρ καὶ υἱὸν καλόν· εἰ δ' οὔ, εἰπάτε εἰς τί ἀμφιβάλλετε καὶ τί ἐστὶ τοῦτο, ἵνα θεραπεύσωμεν καὶ ἐναργῶς καὶ καθαρῶς ὅτι ἔστιν ἀληθὴς ἡ ἐκπόρευσις αὕτη καὶ ὁ τοῦ υἱοῦ. Δεύτερον ἐὰν ἔχητε ἀπορίαν ἀπὸ τῶν ἁγίων γραφῶν ἐναντία λεγόντων εἰς τὰ παρ' ἡμῶν λεγόμενα ἵνα δείξητε αὐτάς. Τρίτον ἐὰν ἔχητε ἰσχυρὰ τῶν γραφῶν παρεισαγώγια ὅτι ὁ πατὴρ ἔστιν ὑμεῖς ὅτι κρεῖττον τι ἡμελέγχθη δόγμασιν ἡ εὐσεβέστερον. Τέταρτον ἐὰν ζητῆτε ἃ βούλεσθε, σωκρατῶμεν ὁμοῦ καὶ γενέσθω σιώπησις, ἱερουργησάτω ἱερεύς, δῶμεν ὅρκον λαϊκοὶ ὁμοῦ καὶ γραικοί, παῤῥησία. Πέμπτον ἡ ἀλήθεια ἐν ἔχῃ; καὶ ἡ φανέρωσις τοῖς πλείοσι, τοῦτο πρεσβεύετον ἐν ἡμῖν καὶ ὑμῖν. ἔχομεν γὰρ ἡ πλανᾶσθαι εἰς τὰς χριστιανάς. *L'on vous demande quatre choſes. 1. Si vous eſtes contens de la tres-claire & pure demonſtration, ſelon laquelle nous auons demonſtré par les Eſcritures, que le Sainct Eſprit procede du Pere & du Fils, à la bonne heure ; ſinon, dites dequoy vous doutez, & pourquoy il ne vous*

agrée pas, afin que nous y apportions du remede, & establissions clairement & purement, qu'en verité la mesme procession est aussi du Fils. 2. *Si vous* [a] *auez des preuues par les Saincts Escritures, disans le contraire de ce que nous disons, monstrez-les.* 3. *Si vous auez des lieux forts des Escritures, prouuans que ce que vous tenez est meilleur & plus sainct que nostre doctrine.* 4. *Si vous ne voulez pas ces choses, assemblons nous tous ensemble, que le Synode se tienne, que le Sacerdot face le sainct service; que nous (tant Latins que Grecs) prestions serment; que la verité se descouure hardiment par le serment, & que ce qui se trouuera* [b] *estre de l'aduis du plus grand nombre, soit cheri de nous & de vous: car entre les Chrestiens l'on n'abuse point du serment.*

[a] Notez que le Pape directement au contraire de ce qui se fait aujourd'huy tire les Grecs deuant le tribunal des escritures.

[b] Les Latins estoient en trois fois plus grãd nombre.

Apres cela il ne fut plus question que de presser ces pauures gens par des reproches contraignantes, & pousser ceux qui ne se pouuoient rendre par ceux qui s'estoient des-ja rendus, Bessarion fit le 14. Auril vne longue harangue pour le sentiment des Latins, & George surnommé *Scholarius* depuis Patriarche en presenta trois sur le mesme sujet. L'Empereur qui estoit allé le jour de Pentecoste 24. May, vers le Pape à son mandement, lors qu'il luy entendit dire qu'il auoit *compté ses frais pour rien, & dissipé son argent, & fait tout ce qu'il estimoit à propos*, se defendant le mieux qu'il peut, repartit, *ie ne suis pas le maistre du Synode, & ne veux faire tyranniquement rien dire à mon Synode.* Et le Mecredy suiuant les Grecs estans allez à l'audience, entendirent que l'on les reduisoit à l'impossible, le Pape leur disant, θεωρῶ μὲν ἐγὼ πᾶσιν ὑμῖν διαίρεσιν ἐν ὀφθαλμοῖς, καὶ θαυμάζω εἰς τί ὠφελήσει ἡ διαίρεσις ὑμᾶς. ὅμως εἰ τὸν γενήσεται, πῶς μέλλουσι διχθῆναι τῶν οἱ αὐθέντες οἱ δύο; καὶ ἡμεῖς πόσῳ λύπῃ μέλλομεν ἔχειν ἐν ἑαυτοῖς: καὶ ὑμεῖς πῶς μέλλετε ἀπελθεῖν ἐν τῇ πατρίδι ὑμῶν, *Ie voy par tout la diuision deuant mes yeux, & m'esbahi*

ταῖς ἐξόδοις εἰς ὑδὸν ἐλογιζόμεθα, &c.
βάλλοντες τὰ χρήματα ἡμῶν τί δεῖ λέγειν νῦν ἐποιήσαμεν, &c.
ἐγὼ νῦν εἰμὶ αὐθέντης τῆς συνόδου, ἀλλ' οὐδὲ τυραννικῶς βούλομαι ποιῆσαι τὴν συνοδεῖαν μὲ εἰπεῖν τι.

Digitized by Google

m'esbahi dequoy la diuiſion vous ſeruira; ſi cela arriue; comment le prendront les Princes Occidentaux? & nous qu'elle triſteſſe aurons nous? dauantage, comment retournerez vous en voſtre pays? comme s'il diſoit, *il faut ou venir à noſtre opinion, & gagner à cette condition le moyen de vous en retourner, ou bien perdre toute eſperance de voſtre retour, qui ne ſe peut entreprendre ſans nous & à nos frais*, Auſſi tous excepté Marc Archeueſque d'Epheſe perdans entierement le cœur; penſerent ſeulement à ſe deſgager au moins mal qu'ils pourroient, & l'Empereur ayant le Mardy 2. de Iuin demandé par l'Archeueſque de Ruſſie *quelle aide le Pape luy feroit*, tira cette reſponſe qui luy fut portée par trois Cardinaux, πρῶτον μὲν τὸ παρὸν δίδωσι ὁ ἁγιώτατος πατὴρ δοῦναι σοι ἔξοδον ἱκανὴν καὶ κέρατα ἵνα ἀπολύσῃ πᾶς ὁ λαὸς σὺ καὶ ἡ ἐκκλησία τῆς ἀνατολῆς εἰς Κωνσταντινούπολιν. δεύτερον, ὅπως ἵνα ἴσαν ἡμῖν ἀεὶ πεντακόσιοι στρατιῶται εἰς φυλακὴν τῆς πόλεως εἰς τὰς ἐξόδους αὐτῆς. τρίτον ὅπως ἐξόδῳ αὐτῆς ἵνα εἶεν δύο κέρατα ἐμπροσθοφυλακοῦντα καὶ διασκέπτοντα αὐτά. τέταρτον, ὅπως ἵνα γένηται τὸ στρατεύμα τῆς Ἱερουσαλὴμ ἐν Κωνσταντινουπόλει, καὶ αἱ γαλιάτζαι αἱ ἀπερχόμεναι εἰς στρατείαν τοῦ ζωοποιοῦ τάφου ἵνα ἔρχωνται εἰς Κωνσταντινούπολιν. πέμπτον δίδει χρῆζη ὁ βασιλεὺς κέρατα εἰς βοήθειαν αὐτῆς, ἵνα δύσῃ κέρατα εἴκοσι μετὰ πάσης ἐξόδου αὐτῆς ἁρμαλωμένα μιᾶς ἕξ. εἰ δὲ χρήζῃ δέκα ἵνα ἔχῃ αὐτὰ ἕως ἐν. ἔχει ὅταν χρήζῃ φωσάτου καὶ στόλου ἀπὸ ξηρᾶς ἵνα κατεύθυνσιν ἐνώπιον τοῦ χειστοῦ, ἵνα ἔλθωσι τὰ γένη τῶν χειστιανῶν πρὸς συμμαχίαν αὐτῆς. 1. *Quant à preſent le tres-Sainct Pere fait eſtat de vous fournir les frais ſuffiſans, & des galeres, afin que tout voſtre peuple & l'Egliſe d'Orient s'en retourne à Conſtantinople.* 2. *De ſoudoyer toûjours à ſes frais trois cens Soldats pour la garde de la ville.* 3. *D'auoir à ſes frais deux galeres qui ſoient en garde, & faſſent le guet pour elle.* 4. *De faire que la deuotion de Ieruſalem s'exerce à Conſtantinople, & que les galeaſſes qui partent pour la veneration du ſepulcre viuifique aillent à Conſtantinople.* 5. *De donner (quand l'Empereur aura be-*

ſoin de galeres pour ſon ſecours) vingt galeres armées à ſes frais ſix mois durant, & quand il en aura beſoin dix pour vn an. 6. De mettre peine comme en la preſence de Chriſt, que les nations Chreſtiennes viennent à ſon ſecours, quand il luy faudra camper, & auoir armée de terre.

Par ce moyen l'extréme neceſſité du temps ayant ruiné les intereſts de religion par les Politiques, qui ſembloient aneantir, ſinon les diſſentimens au moins les diſputes, l'vnion des Latins & Grecs ſe conclud; & comme le Pape monſtroit en qu'elle eſtime il auoit le pelerinage de Ieruſalem, & la viſite & adoration du S. Sepulchre lors qu'il parloit de les decrediter en faueur de Conſtantinople, & de transferer chez elle les deuotions plus celebrées des Latins, auec le gain qu'elles portent dans les lieux où elles ſont exercées, priuant la Paleſtine des auantages qu'elle en auoit tiré 350. ans durant, & condamnant comme des equippes inutiles les croiſades qui en auoient fait la principale recommendation. Les Grecs firent voir que la peur de perdre leurs biens temporels eſtoit capable de leur faire vendre la liberté de leurs conſciences, & que le ſeul argument qui les forçoit à ſuiure le ſentiment des Latins eſtoit deriué de la terre & non du Ciel, tellement que ſi le Poëte auoit raiſon de dire des Perroquets, Corbeaux, & Pies façonnez à la prononciation des paroles humaines, que *a le ventre* auoit eſté *leur maiſtre*, & leur auoit *donné l'eſprit d'imiter les voix* que la nature leur *auoit deſniées*; l'Egliſe Romaine pouuoit aſſeurer que les Grecs s'eſtoient rendus non à la force de ſes preuues, mais au ſon de ſes belles promeſſes, & que ſa bource & ſon credit auoient eſté leur vray leurre, & qu'ils ne s'eſtoient inſtruits des opinions Latines qu'en l'eſchole du deſeſpoir, & de la crainte miſerables maiſtres s'il

a Peras prolog. Magiſter artis ingenique largitor venter, negatas artifex ſequi voces.

Digitized by Google

en fut jamais.

Le Patriarche Ioseph, qui tiroit à la mort pendant toutes ces menées, auoit le Mardi 9. Iuin, veille de son decez, signé la profession qu'il desiroit faire à l'auantage de Rome, & ne restoit plus sinon que les Prelats qui l'auoient accompagné fissent le semblable, mais le Pape qui ne vouloit d'eux aucune capitulation qu'à discretion, leur bailla le 16. vn papier qui eust fait cabrer l'Empereur, si Iulian Cesarin Cardinal de S. Ange ne l'eust adoucy par ces paroles *enuoyés vostre* [a] *commandeur, & nous des lettres, afin que l'on prepare les galeres: mais nous vous prions de demeurer, & le Despote auec vous iusqu'à ce que Dieu ait terminé l'affaire, & qu'il s'en retourne quant & vous auec beaucoup de gloire; Nous voulons donner le desfray iusqu'à Venise, & secours iusqu'à la ville* [de Constantinople] *que vostre Empire n'en ait aucun soucy*: l'on traina donc encore iusqu'au 22. du mois, & lors le Pape fit porter par trois Cardinaux cette parole, qu'*il vouloit tous les priuileges de son Eglise, & le droit des appellations, & addresser & paistre toute l'Eglise de Christ comme pasteur des brebis, & auec cela le droit & puissance de conuoquer le Concile vniuersel quand il en seroit besoin, & que tous les Patriarches obeissent à sa volonté*, ce qui [b] *osta* toute *esperance* à l'Empereur, qui ne repartit autre chose, sinon *donnez ordre que nous nous en aillons, si vous en auez la volonté*. Pour empescher qu'il ne rompist absolument, le Pape entra de nouueau en conference auec luy, & donna tant à luy qu'aux siens le Vendredy 26. *collation de confitures & de vin*, apres laquelle & qu'il se fut retiré, ceux qu'il auoit menez auec luy escriuirent d'vn accord ces paroles,

a ἀρχοντα.

b ἀπέλπισε.

c οἰκοδομησαι ἡμᾶς ἀπελθεῖν εἴτε ἐχεῖ θέλημα.

ἐπὶ τῆς ἀρχῆ τε Παπα ὁμολογοῦμεν αὐτὸν ἄκρον ἀρχιερέα, καὶ ὑπὲρ ἐρποι καὶ ποιμένα ἐν βικαίοις τῆ χειστῆ, ποιμένα τε ἐ διδάσκαλον πάσαι χριστιανῶν, ἰδιώτην τε ἐ κυβερνᾶν πᾶν ἐκκλησίαν τῆ θεῆ

Digitized by Google

αὐξομένων τῶν προνομίων ἐν τῷ δικαίῳ τῶν πατριαρχῶν τῆς ἀνατολῆς· τὸν Κωνσταντινουπόλεως δεύτερον εἶναι μετὰ τὸν Πάπαν, εἶτα τὸν Ἀλεξανδρείας, τὸν Ἀντιοχείας μετὰ τοῦτον, εἶτα τὸν Ἱεροσολύμων. *Nous confessons touchant la dignité du Pape qu'il est souuerain Pontife, & Pouruoyeur, & Lieutenant & Vicaire de Christ, Pasteur & Docteur de tous Chrestiens, & qu'il dirige & gouuerne l'Eglise de Dieu, les priuileges & droicts des Patriarches d'Orient demeurans saufs; que celuy de Constantinople est le second apres le Pape, puis celuy d'Alexandrie, celuy d'Antioche apres cetui-cy, puis celuy de Ierusalem.* Ils auoient arresté de ne confesser rien dauantage, & de rompre plûtost que de s'y soufmettre; mais le Pape les deliura d'apprehenſion, acceptant (au moins en apparence) leur escrit, qui ne luy accordoit qu'vne *primauté d'Ordre* sur les autres Patriarches, & mettoit au neant toute la dispute de son predecesseur Leon premier contre Anatolius, eleué par le Concile de Chalcedoine, (confirmatif du premier de Constantinople) au second rang.

Cette acceptation faite, il sembloit qu'il n'y eust plus qu'à signer & publier le Concordat des parties; mais il se rencontra des nouuelles difficultés. Car le Pape en voulut dresser l'Acte en son nom seul, ce qui fut formellement empesché par les Grecs, qui apres ces mots *Eugene Eueſque ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu* requirent le Lundy 29. Iuin que l'on adjoustast *auec le conſentement du Sereniſſime Empereur, du Patriarche de Conſtantinople & des autres Patriarches.* Il pretendoit aussi d'y inserer cette clause qu'il *auroit ſes priuileges ſelon que l'Eſcriture diuine definit, & les dits des Saincts*; à quoy l'Empereur s'opposa disant, *ſi quelqu'vn des Saints honore le Pape en la lettre* qu'il luy escrira, *prendra-t'il cela pour priuilege?* toutesfois le lendemain on luy accorda qu'il *auroit ſes priuileges ſelon*

Digitized by Google

les Canons, les dits des Saincts, l'escriture diuine, & les Actes des Synodes, d'autre costé les Grecs ayans fait couler dans le mesme decret que *tous les priuileges de leurs Patriarches fussent reseruez*, les Latins eurent le 2. Iuillet de la peine à passer le mot de *tous*; qu'ils admirent deux jours apres: le 5. du mesme mois le Concordat fut signé par le Pape, [a] 9. Cardinaux, 2. Patriarches titulaires, 9. Archeuesques, 49. Euesques, & 46. Abbés d'vne part, & l'Empereur, [b] 17. Metropolitains, S. Diacre, vn Archiprestre, & 6. Abbez & Religieux d'autre; lecture publique en fut faite le 6. la huittaine d'apres le Pape ayant demandé que les Grecs procedassent à l'election d'vn Patriarche qui tinst la place de Ioseph decedé 26. jours auparauant, & que celuy qu'ils auroient eleu receust l'imposition de ses mains, fut refusé sur tous ces deux chefs, & fallut qu'il souffrist la retraitte des Grecs, abandonnez desiors par Bessarion & Isidore Archeuesque de Nicée & de Russie, & peu apres Cardinaux. Les autres incitez par l'exemple & les accouragemens de Marc d'Ephese qui n'auoit jamais souscrit ni consenti au Concordat, & d'ailleurs n'auvrez du regret d'auoir prostitué leur sentiment pour du pain, preuindrent le desaueu du corps de leur compatriotes, aussi tost qu'ils eurent regagné Constantinople; protestant de nullité contre tout ce qu'ils auoient fait, & reprenant leurs premieres opinions auec vne facilité d'autant plus grande qu'ils ne les auoient quittées que de mine, & au grand despit de toute leur nation, qui sans cela les eust mal-menez, pour s'estre rendus si laschement.

[a] 115. testes de Latins

[b] 30 testes de Grecs

De là s'ensuit necessairement 1. que si Rome à quelque reproche d'inconstance à faire à ceux des Grecs qui (ayans pris son argent pour luy accorder ce qu'elle vouloit) se sont depuis resilis de leurs

Digitized by Google

faits & promesses, elle n'a rien à dire ni contre Marc d'Ephese, qui n'a jamais approuué cette conduitte, ni contre les autres qui estoient demeurez en Orient, sans le sçeu & contre l'intention desquels le Concordat de Florence a esté dressé & qu'elle leur a donné à tous grand sujet de s'aliener d'elle, puis qu'au lieu de leur prouuer qu'ils estoiẽt en erreur, elle s'est amusée à les marchander, & a eu si peu d'egard, ie ne diray pas à la gloire de Dieu, à l'interest de sa verité, & à celuy de la bonne foy & de l'edification publique, mais à sa reputation & à la leur, qu'elle a creu se deuoir faire seulement payer du desfray qu'elle leur fournissoit, & de ce peu d'assistance temporelle qu'elle leur offroit, tirãt d'eux en contre change l'abjuration de la croyance qu'ils auoient professée de pere en fils, auparauant que d'auoir conuaincu leur conscience par la demonstration de ce qu'elle auroit peu & pouuoit approuuer de faux; sera-t'il jamais juste d'acheter par la profusion des biens terriens ames appelées par l'Euangile à l'esperance de l'heritage celeste? & si elles se trouuent de plus difficile prise que l'on ne croyoit, trouuera-t'on raisonnable de les effaroucher par l'employ des violences plus inhumaines, & par la crainte & les preuues des disgraces qui peuuẽt perdre les corps & les biens corporels, les pousser brusquement dans le precipice de la damnation, comme s'il estoit jamais remis à nostre option de contraindre la religion par la religion, d'en imprimer les sentimens dans les esprits à coups de barres, & de nous promettre que nous menerons les hommes à salut par le naufrage de la bonne conscience? 2. que ni les Grecs ni les Latins assemblez à Florence n'ont pas monstré par le procedé qu'ils ont tenu, qu'ils fussent fort asseurés de ce qu'ils deuoiẽt croire touchant l'estat des ames apres la mort:

Digitized by Google

ceux-là ayans laſché ſur ce point le pied ſans diſpute, & conceu le traitté de leur accommodement en termes vagues & indeterminez, comme nous auons monſtré au chapitre 29. & ceux-cy, qui faiſoient eſtat de tirer à eux leurs contrediſans, s'eſtans contentez de ce qu'ils ont voulu dire, quoy qu'il ne leur donnaſt au fond aucun juſte ſujet de ſatisfaction, & que la formule de leur conſentement ne conſiſtaſt qu'en trois mots à double entente. 3. que Rome qui auoit d'abord fait commencer les conferences, par la conſideration de la queſtion du Purgatoire miſe par elle la premiere ſur le tapis, a fait voir par l'euenement qu'elle n'en auoit pas grande perſuaſion : puis qu'elle l'a incontinent aprés laiſſée comme à l'abandon ; & qu'elle s'eſt ſur la fin arreſtée à diſputer des priuileges de ſon Pape, decouurant à nud qu'elle auoit plus en la penſée de plaider pour ſa dignité que pour le ſalut des Grecs, & qu'elle trauailloit pour ſe les aſſeruir, plus que pour les conuertir à Dieu.

Quoy qu'il en ſoit il n'a plus eſté depuis leur retour en Orient queſtion de prendre le Concordat de Florence pour tablature de leur ſentiment; la harangue que Beſſarion [a] auoit faite de leur part dans Ferrare des le Samedy 14. Iuin 1438. eſt (à leur eſgard) demeurée dans ſa force ; & s'ils prioient deſlors pour leurs morts, & (preſuppoſant au gré de Rome qu'il y auoit des *pechez veniels*, & des [b] *ames qui tinſſent le milieu entre la vertu & le vice*) demandoient ſi Dieu leur accordant *la remiſſion de leurs pechez apres cette vie*, vſe de quelque *punition*, ou donne *l'abſolution par ſa benignité enuers les hommes, comme fleſchi à miſericorde par les prieres de l'Egliſe* : & ſi (en cas qu'il vſe de *punition*) elle conſiſte *en purgation par feu*, & non pluſtoſt en *priſon, obſcurité & douleur* ; ils ſe

[a] Elle a eſté imprimée à Heidelberg ſous le nom de Nilus des l'an 1608.

[b] αἱ μέσως πως ἔχουσαι πρὸς τὴν ἀρετὴν καὶ τὴν κακίαν ψυχαί.

Digitized by Google

determinoient suffisamment en ces mots, Φαμὲν μᾶλλον πρέπειν τῇ ἀγαθότητι τοῦ θεοῦ τὸ ὀλίγου ἀγαθὸν μὴ παρεῖδεῖν, ἢ τὸ σμικρὸν ἁμαρτίαν δίκης ἀξιοῦν *nous disons qu'il est plus conuenable à la bonté de Dieu de ne mespriser pas vn petit bien, que d'estimer digne de punition vn petit peché*, laissant à inferer qu'il le pardonnoit gratuitement.

Incontinent apres Marc d'Ephese en son manifeste addressé *à tous les Chrestiens de la terre ferme & des isles*, s'estant plaint de ce qu'on auoit voulu *reduire ses compatriottes sous vne mauuaise captiuité, & les tirer bas vers la Babylon des coustumes & dogmes des Latins*; propose leur sentiment touchant les morts en ces termes, ἡμεῖς μὲν οὔτε τοὺς ἁγίους ἅπαντα βεβαίως τὸ ἀπείρητον αὐτῶν βασιλείαν καὶ τὰ ἀπόῤῥητα ἀγαθὰ, οὔτε τοὺς ἁμαρτωλοὺς εἰς τὸ γέενναν ἐμπεσεῖν πάντως φαμέν. ἀλλ' ἑκάτερα τὸν ἴδιον ἐχόμενα κλῆρον, καὶ εἶναι τοῦτο καιροῦ τοῦ μέλλοντος μετὰ τὴν ἀνάστασιν καὶ τὴν κρίσιν, *nous disons, que ni les Saints n'obtiennent le royaume qui leur est preparé, & les biens que ne se peuuent exprimer, ni les pecheurs ne tombent pas en la gehenne, mais que les vns & les autres attendent leur propre sort, & que cela appartient au temps à venir apres la resurrection & le jugement.* Mais Gregoire Protosyncelle qui estoit pour le Concordat, luy reproche qu'il contredit en cela non seulement aux Peres, comme S. Chrysostome, S. Gregoire de Nazianze, Gregoire de Rome, Damascene & Maximus, mais à soy-mesme, veu qu'en vn de ses sermons en l'honneur d'Elie le Prophete, il auoit soustenu, qu'il *jouissoit de la claire vision de Dieu, & assistoit deuant* la Majesté *dans les cieux auec les Anges & les Saincts* qui ont mis bas la despouïlle de leur corps, & à la verité il se peut faire que Marc, soit pour s'eloigner d'auantage de l'opinion des Latins, soit pour se mettre du nombre de ceux de sa nation qui (comme portent les Actes de Florence) tiennent

εἰς τὴν Βαβυλῶνα τῶν Λατινικῶν ἐθῶν, &c.

Digitized by Google

nent que les Saincts decedez *sont & s'esiouïssent en leur propre lieu*, attendans *la parfaite couronne* qui leur a esté promise, ait ainsi parlé, & que la plus commune des Grecs, ait esté desiors telle que la representent les mesmes Actes, disans [a] : a Le 4. Iuin 1438.

οἱ Γραικοὶ ἐν τῷ μεταξὺ μόνον τοῦτο τὸ πῦρ καὶ κόλασιν μερικὴν τῶν ψυχῶν, ἐν ὅτι αἱ ψυχαὶ τῶν ἁμαρτωλῶν πορεύονται εἰς τόπον σκοτεινόν, εἰς τόπον λύπης. καὶ λυπωῦνται μερικῶς ἐν κολάζονται ὑπερέμπυρι τῶ θείω φωτὸς, δηλ. τῆς δόξης ἐν λειτουργιῶν ὑπὸ τῶν ἱερέων ἐν δι ἐλεημοσύνων ἀποχαθαίρονται, ἤγουν λυτρωῦται τῶ τόπω ἐκείνω τῶ σκοτεινῶ, καὶ τῆς θλίψεως ; καὶ ἀπολύονται, οὐ μὴν δὲ χαθαίρονται δηλ. πυρὸς οὐ δὲ ἐνέργειαν πυρὸς ὁμολογοῦσι οἱ Γραικοὶ κ' τῆς Ιταλίας ; ἀλλ' ἐνεργεῖ μόνον ἡ προσευχὴ, ἡ δέησις καὶ ἡ ἐλεημοσύνη. *Les Grecs conçoiuent le feu & le supplice partial des ames; & que les ames des pecheurs s'en vont en vn lieu tenebreux, lieu de tristesse; & qu'elles s'affligent & sont punies en partie estans priuées de la lumiere diuine; & que par les prieres, & seruices des Prestres, & aumosnes, elles sont purgées, ou bien rachetées de ce lieu tenebreux, & de la tribulation; & qu'elles sont relaschées: & les Grecs (au contraire des Italiens) confessent qu'elles sont purgées, non par feu, ou par l'action du feu; mais que la priere, & supplication & aumosnes ont seulement efficace.* De fait ceux qui sont habituez dans Venize declarerent l'an 1560. en termes fort semblables leur sentiment, lors qu'ils firent responsе à la 10. des Questions du Cardinal de Guise, comme [b] il a esté remarqué cy-dessus, & il semble que quiconque se figure (comme eux) des ames qui ne soyent ny bonnes ny mauuaises, tombe dans la necessité de se forger quelque chose de tel, touchant le traittement qu'elles reçoiuent apres qu'elles sont sorties des corps. b Sus chap. 29.

Mais rien ne nous peut plus certainement faire conoistre ce qui est de leur opinion que les formulaires [c] du seruice qu'ils font journellement és fu- c Dans *l'Euchologion*

imprimé à Paris l'an 1647. il y en a six, asç. le commun depuis la p. 126. jusqu'à 939. celuy des Moines depuis la p. 544. jusqu'à 547. celuy des Prestres p. 561. celuy des Seculiers p. 583. celuy des femmes p. 588. celuy des enfans p. 592.

nerailles de chacun de leurs morts, car nous y auons (comme en celuy des Latins) des leçons de l'écriture, par exemple le premier verset du Ps. 51. tout le 91. la premiere partie du 119. les versets 12. 72. 73. jusqu'au 133. & les 175. & 176. le 42. du 23. de S. Luc; du 5. de S. Matthieu depuis le 3. verset jusqu'au 10. inclusiuement; du 4. de la premiere aux Thessaloniciens depuis le 13. verset jusqu'au 17. inclusiuement; les 24. & 30. versets du 5. de S. Iean: le 6. verset du Pseaume 125. le 7. du 116. le 15. du 103. tout le 23. le 5. verset du 65. les 12. & 17. versets du 5. de l'epistre aux Romains, le 17. du 5. de S. Iean, le 1. du Pseaume 24. du chap. 15. de la 1. aux Corinthiens depuis le commencement jusqu'au verset 11. le 35. du 6. de S. Iean; le premier du Pseaume 84. le 13. du 25. le 7. du 6. de l'Epistre aux Romains, le 39. du 6. de S. Iean: le 6. du 14. de l'epistre au Romains, qui contiennent ou des leçons de pieté & d'humilité pour les viuans, comme les lieux du Pseaume 103. & du 119. & du 5. de S. Matthieu ou des descriptions de la bonté de Dieu enuers ceux qui le craignent; cõme le Pseaume 23. & le 91. ou des implorations de sa misericorde pour le dernier jour, comme le 42. du 24. de S. Luc; & le premier du Pseaume 51. ou des asseurances de la beatitude, immortalité & resurrection glorieuse des fideles, comme tous les autres lieux, entre lesquels rien ne se trouue allegué ni du 2. des Maccabées, que Rome prend aujourd'huy pour l'vn de ses principaux fondemens, ni d'aucun des autres Apocryphes: d'ou resulte euidemment que ceux qui ont mis la main à l'office des Grecs & l'ont parsemé de textes de textes de l'escriture n'auoient en cela aucune pensée contrai e au sentiment des Protestans.

Il y a aussi quantité d'oraisons meslées d'inuo-

Digitized by Google

cations à la Sainte Vierge & aux martyrs, toutes leſquelles ſont des indices irrefragables de l'alteratiõ de l'anciẽ ſeruice & des argumẽs inſolubles de l'abbatardiſſemẽt de la croyãce entre les Grecs, de qui les premieres Liturgies [a] contenoient des prieres pour tous les Saincts ſans exception, & les peres tenoient pour principe de religion que *Dieu ſeul doit eſtre inuoqué* que [b] *le culte des hommes morts ne doit point eſtre tenu par nous pour religion; par ce que s'ils ont pieuſement veſcu, on ne les eſtime point ainſi, qu'ils cherchent de tels honneurs; mais veulent que celuy-là ſoit ſerui par nous, par lequel nous illuminant ils ſesjouiſſent que nous ſoyons conſorts de leur dignité*: qu'ils *doiuent eſtre honorés pour l'imitation, & non adorez pour la religion*; Bref que ni la Vierge mere du Sauueur, ni aucun des Saints ou Saintes ne peut auoir de part à céthommage Religieux, S. Epiphane l'vn des plus aſpres defenſeurs de la priere pour les morts, leur ayant & à toute l'Egliſe des derniers temps laiſſé ces notables [c] preceptes,

[a] Voyez cy-deſſus chap. 18.

[b] Auguſt. de vera religione c. 55.

[c] Hær. 79. §. 4. &c.

καὶ μὲν ἄγιον ἦν τὸ σῶμα τῆς Μαρίας; οὐ μὴν θεός. καὶ δὴ παρθένος ἦν ἡ παρθένος ἐν τετιμημένῃ, ἀλλ' οὐκ εἰς προσκύνησιν ἡμῖν δοθεῖσα, ἀλλὰ προσκυοῦσα τὸν ἐξ αὐτῆς σαρκὶ γεγεννημένον, &c. εἰ Ἀγγέλους προσκυνεῖσθαι οὐ θέλει, πόσῳ μᾶλλον τὸν ἀπὸ Ἄννης γεγεννημένον, &c. θεὸς ἀπ' οὐρανοῦ ἐλθὼν σαρκὶ ἐνδυσάμενος ὁ λόγος ἐξ ἁγίας παρθένου οὐ μὴν δὲ προσκυνούμενος τῆς παρθένου, &c. ἡ μὲν ἦν Μαρία, ὁ δὲ Πατὴρ, ἡ Υἱὸς, ἡ ἅγιον Πνεῦμα προσκυνεῖσθω; τὴν Μαρίαν μηδεὶς προσκυνείτω, εἰ καὶ ἦν ἡ Μαρία καὶ ἁγία ἐν τετιμημένῃ, ἀλλ' οὐκ εἰς τὸ προσκυνεῖσθαι, &c. ἡ Μαρία ἐν τιμῇ, ὁ κύριος προσκυνείσθω. *De vray le corps de Marie eſtoit Saint, mais il n'eſtoit point Dieu; de vray la Vierge eſtoit Vierge & honorée, mais elle ne nous eſtoit pas donnée pour eſtre adorée; au contraire elle adoroit celuy qui eſt engendré d'elle quant à ſa chair*, &c. *Si Dieu ne veut pas que les Anges ſoient adorez, combien plus ne veut-il pas que celle qui eſt engendrée d'Anne le ſoit?* &c. *Dieu eſt venu du Ciel, &*

Digitized by Google

le Verbe veſtu de la chair priſe de la ſaincte Vierge, mais la Vierge n'eſt point adorée, &c. *que Marie ſoit en honneur, mais que le Pere, le Fils, & le Sainct Eſprit ſoit adoré: que nul n'adore Marie, encore que Marie ſoit tres-bonne & ſainte & honorée, ce n'eſt point afin qu'elle ſoit adorée*, &c. *que Marie ſoit en honneur, mais que le Seigneur ſoit adoré.*

Laiſſant à part ce notable defaut qui ſe rencontre à preſent dans le culte des Grecs, faut obſeruer que chez eux l'office des morts eſt plein de prieres, par leſquelles eſt demandée (comme dans le ſeruice Latin) la *miſericorde* de Dieu, la *remiſſion des pechez* du defunt, ſon abſolution, ſa *reſurrection* bien-heureuſe; ſon introduction dans le *repos*, le *ſein d'Abraham*, le *lieu des bien-heureux*, le *raffraichiſſement*, le *Paradis*, le *Tabernacle* de Dieu, ſon *royaume*, ſa *gloire*, ſa *lumiere*, à la droitte du grand juge, en la compagnie des Saincts & des Anges, & toutes (ſelon les hypotheſes de l'antiquité) peuuent conuenir aux eſprits desja reçeus en gloire; ce qui eſt d'autant plus euident que l'office particulier qui concerne les obſeques des enfans, eſt tiſſu de ces demandes, que Dieu *compte* le mort *entre les enfans auſquels il a promis ſon royaume*, qu'il le *place auec les juſtes qui luy ont eſté agreables*, qu'il le rende *participant des biens qui ſont au deſſus du monde*, qu'il le faſſe entrer *en la dance des Saincts*, en ſa *montagne diuine* qu'il le *gratifie des biens celeſtes*, qu'il *l'eſcriue dans le liure de ceux qui ſeront ſauuez*, qu'il *l'eclaire de la ſplendeur de ſa face*, qu'il le loge *dans le ſein d'Abraham*, qu'il luy donne *la jouiſſance de ſon royaume*, &c. quoy que cependant il preſuppoſe ſa beatitude, 1. luy diſant *celuy qui t'a pris de la terre & te donne rang entre les Saincts, montre (ô vrayment heureux enfant) que tu es citoyen du Paradis; l'eſpée de la mort ſuruenant t'a coupé comme vn rameau tendre (ô bienheureux qui n'as*

fait deſſay des voluptez mondaines) *mais voicy Chriſt qui t'ouure les portes des Cieux, te nombrant, comme benin, entre les eleus*; 2. luy faiſant tenir ce diſcours; *pourquoy lamentez vous pour moy, enfant transferé du monde? car ie ne ſuis point vn ſujet deplorable; aux enfans qui n'ōt fait aucunes œuures dignes de larmes la joye de tous les juſtes eſt aſſignée.* 3. recognoiſſant que *la mort eſt vne relaſche aux enfans, que l'on les a veu incapables des maux de la vie, & qu'ils ſont arriuez au repos, qu'ils menent joye dans le ſein d'Abraham, dans les cœurs diuins des Saincts enfans, & dançent aſſeurement, à cauſe qu'ils ſont partis d'icy pris de la corruption qui aime le peché.*

Si le rituel des Grecs eſt tout parſemé de prieres pour les enfans qu'ils comptēt d'vn commun conſentement entre les bienheureux, quel inconuenient y peut-il auoir à leur attribuer qu'ils en ont conçeu pour les perſonnes auācées en âge, du bonheur deſquelles il ſe tiennent aſſeurés? quand la raiſon ne nous meneroit pas à penſer qu'il n'y en a point, leur confeſſion formelle nous forceroit à le croire; car il n'y a mort pour lequel ils ne diſent point à Dieu, [a] *reçoi benignement le fidele qui a quitté ſaintement la vie, & eſt (ô Seigneur) paſſé par deuers toy*; & duquel ils n'acheuent les funerailles, luy diſant par trois fois, [b] *noſtre frere digne d'eſtre tres-heureux, & toujours ramenteu, ta memoire eſt eternelle.* A chaque Moine ſans aucune exception ils addreſſent ces paroles, [c] *frere le chemin que tu tiens aujourd'huy eſt heureux, par ce qu'vn lieu de repos t'eſt preparé*, adjouſtant à ce propos le verſet 16. du Pſeaume 116. *mon ame, retourne en ton repos, car le Seigneur t'a fait du bien*: & peu apres, [d] *celuy qui eſt transferé, a parcouru la mer touſjours troublée de la vie, & par foy eſt accouru à ton port, Chriſt conduy-le auec les Saincts en ta tranquilité & delices toûjours viues.* A chaque Preſtre en meſme ſens, [e]

a Euchолog. p. 534.

b p. 538.

c P. 554.

d p. 555.

e p. 563.

Digitized by Google

Tu t'es pieuſement ſignalé en foy, en charité, en eſperance, en douceur, en pureté, & en la dignité ſacerdotale, (ô frere d'eternelle memoire) pourtant Dieu qui eſt deuant les ſiecles, auquel tu as ſerui, placera luy-meſme ton eſprit en vn lieu lumineux & agreable, où les juſtes repoſent : & te fera obtenir de Chriſt au jugement relaſche & grande miſericorde, & le mort eſt introduit vſãt de ces paroles; *maintenãt ie me ſuis repoſé, & j'ay trouué vne grande relaſche, par ce que j'ay eſté tranſporté de la corruption à la vie, gloire te ſoit ô Seigneur*, &c. *t'on diuin & miniſtere deïfié en ſon tranſport, par ton myſtere maintenant viuifiant, eſt paſſé outre vers toy.* A chaque femme decedée *l'enfer ennemy, n'enſerre plus les ames des éleus en la condemnation de la transgreſſion; car tous eſtans maintenans rendus certainement conformes à Chriſt reçoiuent en contrechange de la mort, la vie diuine*; Bref on luy adapte ces meſmes paroles qui auoient eſté attribuées au Preſtre, *maintenant ie me ſuis repoſée*, &c.

f P. 573.

g P. 574.

Toutes ces confeſſions, fondées ſur les leçons de l'eſcriture qui (pour la pluſpart) contiennent des aſſeurances de l'amour de Dieu enuers ceux qui le ſeruent, & des promeſſes de leur beatitude future & reſurrection glorieuſe, prouuent demonſtratiuement que les premiers qui ont mis la main à l'office des Grecs, conuenans au fond auec les Proteſtans, croioyent que quiconque meurt en la foy du Seigneur dés le moment de ſa mort jouït de repos & de gloire en luy & auec luy. Mais pour ce que de temps en temps la pureté de la croyance & du culte s'alterans entr'eux, il s'eſt leué des gens capables de tout feindre & dire tout ce qu'ils auoient feint; & que de ce fonds ſe ſont produittes quantité de choſes malconuenables & contradictoires qui deshonorent aujourd'huy la face de leur ſeruice; la raiſon

veut que nous portions la main sur les plus palpables & les fassions recognoistre pour ce qu'elles sont.

1. Veu *b* que les Peres Grecs enseignez par S. Paul au lieu mesme *i* qui se trouue copié dans le rituel, ont aduerty les peuples Chrestiens de *ne se point cõtrister touchãt* leurs freres decedez à la façon des Payens, *qui sont sans esperance*, & que S. Chrysostome a menacé d'excommunier comme impies, ceux qui font gloire de se desoler, il est impossible que ceux-là ayent esté bien informés de leur deuoir & des sentimens de leurs Peres, qui (faisans du vice vertu, & chargeans les formulaires publics de leurs deplorations ont eu l'audace d'introduire les fideles defuncts, demandans à ceux qu'ils laissent apres eux des lamentations de leur disgrace, c'est à dire de ce qui (selon les saincts Escritures) n'est ni peut estre: comme quand ils ont inseré à la fin du formulaire commun ce discours extrauagant demi Payen, & qui contient la contradictoire de l'exhortation de S. Paul aux Thessaloniciens. *k Me voyans gisant sans voix & sans souffle, lamentez tous sur moy, freres & amis, parens & conus; car le jour d'hier ie parlois auec vous, & soudain l'heure redoutable de la mort m'est suruenuë; mais venez vous tous qui me desirez, & me baisez du dernier baiser; car ie n'auray plus de frequentation auec vous, ni ne vous parleray plus cy-apres: ie m'en vai vers le juge, où il n'y a point d'acceptation de personnes; veu que le seruiteur & le maistre, le Roy & le soldat, le riche & le pauure, en egale condition ont à comparoistre ensemble, & que chacun sera glorifié ou rendu honteux par ses œuures; mais ie vous prie & conjure tous de prier pour moy sans cesser Christ Dieu*, & en l'office du Prestre, *l Mes freres, enfans & amis, ie vous ramentois deuant le Seigneur, ne m'oubliez point quand vous priez, apprenez*

b Voyez chap. 36. 1. Thess. 4. 12.

k Euchol. p. 537.

l p. 570.

(ie vous en conjure, supplie & requiers) ces choses pour vous seruir de memorial, & lamentez pour moy nuit & jour. Item [m] *pleurez moy en grande compassion (ô Amateurs de Christ) & requerez chaudement le Dieu de tous, qu'il me face reposer auec les Saints, crie le mort ton domestique*, & en celuy de la femme, [n] *venez peres & contemplez comment la beauté s'éteint, venez meres & voyez comment la chair se flestrit, & criez auec larmes, Seigneur fai reposer par ton mandement celle que tu as pris.* Comme ces boutades charnelles choquent de front le conseil de l'Apostre, & sont par cela mesme indignes de support, l'absurdité en est si euidente, que l'auteur du rituel n'a peu s'empescher d'en donner le desaueu, disant en l'office du Prestre, [o] *hommes pourquoy me pleurez vous si fort? pourquoy vous troublez vous en vain? celuy qui est transferé de la vie dit à tous, la mort est deuenuë à tous vn repos.*

m p. 585.
n p. 592.
o p. 565.

Ie ne trouue pas estrange que le formulaire s'espande [p] en la description des miseres & de la vanité de cette vie, car puis que le Prophete [q] nous en a bien daigné tirer le crayon, afin *qu'apprenans à compter nos jours, nous ayons vn cœur de sapience*, l'on ne peut trop souuent nous porter l'aiguillon d'vn si necessaire aduertissement dans le sein; mais il ne faut pas que pour nous monstrer viuement touchez & humiliez deuant Dieu, nous nous hazardions à faire les desolez contre l'aduertissement de saint Paul, & tenir ces discours notoirement faux à l'esgard de chacun des fideles; [r] *helas! quel combat à l'ame separée du corps: helas! comme elle pleure lors, & n'y a personne qui en ait pitié; tournant les yeux vers les Anges, elle supplie pour neant; & tendant les mains aux hommes, elle n'a personne qui la secourre.* Car, s'il y a du *combat* en *l'ame* auant sa separation, si tost qu'elle est faite, elle se trouue passée du *combat* au triomphe, veu que

p p. 535. 36. 37. 75.
q Psal. 90 12.
r p. 575.

Digitized by Google

que (ſelon l'enſeignement du S. Eſprit) par cela meſme qu'elle deuient *s eſtrangere du corps* en le deſpouïllant, elle *eſt auec le Seigneur*, 2. il n'y a plus deſlors, aucunes *larmes* à eſpandre, pour elle, d'autant que *t la face du Seigneur eſt vn plein reſſaſiement de joye*, & que ſa bonté promet *u deſſuyer toutes larmes des yeux* de ceux qui *ſont deuant ſon throne*. 3. elle n'eſt plus dans la neceſſité de reclamer ni Anges, ni hommes, pour ce qu'elle eſt dans la ſocieté bienheureuſe *x des milliers d'Anges*, & dans *l'Egliſe & aſſemblée des premiers-nez qui ſont eſcrits es cieux*: & quand elle auroit beſoin de *ſecours*, elle ſe ſouuiendroit, que *y* ſon *aide a eſté* dés cette vie *au nom de l'Eternel qui a fait les Cieux & la terre*, que luy ſeul *eſt* noſtre *z deliurance* & noſtre *gloire*, *le rocher de* noſtre *force &* noſtre *retraitte*, qu'il ſe faut *en tout temps fier en luy*; & que *ſi on mettoit* les hommes *tous enſemble dans vne balance ils* ſe trouueroient *plus* legers *que la vanité meſme*.

s 2. Cor. 5. 8.

t Pſal. 16. 11.

u Apoc. 12. 15. 17.

x Heb. 12. 22. 23.

y Pſal. 124. 8.

z Pſal. 62. 8. 90. 10.

On pourroit (pour excuſer la licence des frequentes proſopopoées qui repreſentent en ce formulaire les ames ſeparées comme ſaiſies d'horreur, & reduittes aux deplorations & demandes de ſecours) pretendre que ces peintures faittes à diſcretion ſont des enſeignemens de ce que doiuent les viuans; mais quoy que l'on puiſſe alleguer pour extenuer la faute de ceux qui en ont broüillé le ſeruice des Grecs) nous deuons prendre pour leçons de noſtre deuoir non des imaginatios de ce qui ne fut & ne ſera jamais, mais la ſeule volonté de Dieu noſtre vnique regle en la vie & en la mort; & s'il nous eſtoit permis d'vſer de feinte, il faudroit au moins que nous euſſions le jugement de n'en mettre en auant aucune abſurde, & contraire à nos principes, nous monſtrant en cela plus ſages que les Grecs modernes, qui (tranſportez d'vn ie ne ſçay quel eſprit deſtourdiſſement) don-

Digitized by Google

nent prèſques par tout de la teſte contre leurs propres hypotheſes, monſtrons-le par quelques exemples ; leur principe commun eſt que les bonnes ames paſſent dés l'inſtant de leur ſeparation dans la poſſeſſion de leur repos, les mauuaiſes ſont auſſi toſt cõfinées dans la gehenne; des ſeules mettoyennes le ſalut eſt differé: oyons maintenant les beaux diſcours qu'il leur attribuent, [a] *Ie vous prie tous & conjure, que ſans ceſſer vous priés pour moy Chriſt Dieu, à ce que ie ne ſois point (ſelon mes pechez) confinée en vn lieu de tourment; mais qu'il me place en vn lieu de tourment, mais qu'il me place là ou eſt la lumiere de vie.* Les *ames mettoyennes* ſont elles (ſelon eux) jamais en tel point, qu'immediatement apres leur ſortie du corps, elles ſe trouuent enſemble exemptes de la peine de priſon, d'obſcurité, ou de douleur (par laquelle on tient qu'elles doiuent paſſer) & priuées du repos auquel elles ont à paruenir apres la peine, tellement quelles ſoient (pour peu que l'on ſe figure) en vn eſtat neutre qui ne ſe doiue qualifier ni bon ni mauuais, ni de lumiere ni de tenebres, ni de repos ni de tourment; & par conſequent ni de joye ni de triſteſſe, ſi ce n'eſt pas accident ? en cas que par le *lieu de tourment* où l'on feint qu'elles craignent d'eſtre confinées on entende *l'enfer des damnez*, eſt-il poſſible qu'elles y ſoient jamais expoſées, veu que l'on preſuppoſe quelles ſont *mettoyennes*, & par cela meſme (comme n'ayans que des *pechez veniels*) ne meritent ni ne peuuent meriter l'eternelle damnation? Voilà donc desja vne abſurdité inſouſtenable & inimaginable, qui greue nos forgeurs de deſcriptions à leur mode.

[a] p. 37.

Ils font encore dire au [b] Preſtre defunt, *pourquoy ô homme te troubles tu hors de ſaiſon? il y a vne ſeule heure; & tout paſſe, car en enfer il n'y a point de repentance? là il n'y a plus aucune relaſche; là eſt le ver qui*

[b] p. 570.

Digitized by Google

ne dort point, là vne terre tenebreuſe, & matiere obſcure où ie dois eſtre condamné, &c. ce diſcours peut-il conuenir à vn fidele, qui ait eu icy-bas le moindre gouſt de la promeſſe du fils de Dieu, aſſeurant que *c quiconque croid en luy eſt tellement paſſé de la mort à la vie qu'encore d qu'il ſoit mort, il viura de par luy e qu'il ne viendra point en condamnation, & qu'il n'y en a point pour ceux qui ſont en* luy? les ames que l'on s'imagine eſtre mettoyennes ſont elles ſujettes à la picqueure du *ver qui ne meurt point*, & vn *objet de damnation*? & veu que l'on ſuppoſe qu'elles ne le ſont ni peuuent eſtre, pourquoy feint-on qu'elles le diſent, & mentent neceſſairement en le diſant? icy donc ſe rencontre vne ſeconde impertinence & vn nouueau crime de faux, commis par les corrupteurs du rituel, non ſeulement contre la parole de Dieu, mais auſſi contre le ſentiment de ceux qui (dans le meſme rituel) ont inſeré cette confeſſion tres veritable & diametralement contraire au diſcours qui vient d'eſtre refuté, *f Ne lamentez point, vous tous qui eſtes morts en foy, parce que Chriſt a ſouffert & la Croix & la ſepulture pour nous en la chair, & a fait enfans de l'immortalité tous ceux qui crient à luy*. Car cela eſtant poſé, ne faut-il pas eſtre totalement hors du ſens, pour faire dire aux *enfans de l'immortalité* (pour qui le Sauueur eſt mort, & qui partant ne peuuent perir) *qu'ils ſeront damnez*?

c Iean 5. 24.
d Iean 11. 25.
e Iean 6. 57.
f Rom. 5. 1.

Les prieres des viuans pour leurs freres decedez ne pourroient ſe garantir d'inconuenient, ſi on les prenoit au pied de la lettre; celle-cy par exemple, *g Seigneur comme tu as dit à Marthe h* ie ſuis la reſurrection *accompliſſant par effet ta parole, & appellant le Lazare de l'enfer, eſueille auſſi (o benin) ton ſeruiteur de l'enfer*; car outre ce que l'on ſuppoſe à credit que *l'amy du Seigneur* ayt eſté confiné dans *l'enfer* depuis le moment de la mort de ſon corps

g Euchol. p. 573.
h p. 556.

Digitized by Google

jusques à celuy de sa resurrection ; il est faux que le Seigneur *resueille de l'enfer* (d'ou le rituel confesse
i Iean 11. 25. que i *nul ne se rachete*) aucun de ses *seruiteurs*: quiconque y entre vne fois n'en sort plus, & n'y a aucun *resueil* à attendre pour luy : mais ces paroles se pourront soustenir si elles rencontrent vn interprete fauorable, qui par *l'enfer* vueille entendre non le lieu des damnez, comme l'on fait ordinairement, mais *le sepulcre*, d'où le Seigneur qui en a *rappellé le Lazare*, *resueillera* au dernier jour les corps de chacun de ses *seruiteurs*.

Vsant de cette benignité, on pourra trouuer vn sens commode & conforme aux pensées de l'antiquité, en ces prieres par lesquelles les Grecs demandent aujourd'huy la remission des pechez pour leurs morts, prenant soin de les rapporter à l'absolution qui sera solemnellement prononcée par le grand Iuge au dernier jour ; comme semble requerir ce que la pluspart en font vne expresse
k p. 573. mention : celle-cy entr'autres, k *quand auec ta gloire ineffable tu viendras es nuës juger d'vne façon redoutable tout le monde, aye agreable (ô Redempteur) que ton fidele seruiteur, que tu as pris de la terre, te vienne joyeusement à la rencontre*, paroles qui ont leur fondement sur le verset 17. du 4. de la pre-
l p. 530. miere aux Thessaloniciens, & celle-cy l *Aye memoire (ô nostre Dieu) de nostre Pere qui s'est reposé, & daigne le racheter de la puanteur du peché au jour du jugement par la bonne odeur de ta bonté, misericorde, & amour enuers les hommes.* Item, *Seigneur qui les esprits de ceux te recognoissent viennent de toy, & retournent vers toy, pourtant nous te supplions fai reposer en vn lieu de lumiere, en la region de tes justes l'esprit de N. ton seruiteur gisant au tombeau ; & le ressuscite en ton second & redoutable aduenement, non pour estre condamné apres la resurrection, mais pour estre absous ; car nul viuant ne sera justifié deuant toy ;*

Item [m] *Seigneur ne renpoint confus ton seruiteur en ton aduenement.* Item [n] *lors que tu decouuriras à nud toutes les choses cachée, & reprendras (ô Christ) nos pechez, espargne (ó bon) celuy que tu as pris, te souuenant de sa predication.* Item [o] *quitte (ó Sauueur) les pechez de celuy qui a esté transferé en soy; & daigne l'admettre en ton royaume; là nul n'euitera le redoutable tribunal de ton jugement; les Rois & tous les Potentats, auec les valets, comparoistront ensemble; & la redoutable voix du Iuge appellera les peuples qui auront peché à la condemnation de la gehenne, de laquelle (ó Christ) deliure ton seruiteur.* [p] Item, *Rachete (ó Christ) comme misericordieux, du feu de la gehenne & de la sentence redoutable, ton seruiteur que tu as maintenant pris en soy, & donne à ton domestique de te chanter, Dieu redempteur tu es benin, &c. freres, combien est redoutable l'houre qui attend ceux qui pechent! ó quelle est la crainte! alors le feu de la gehenne deuore, & le serpent rampant engloutit; pourtant (Christ Seigneur misericordieux) deliure du jour de la redoutable gehenne. O que sera grande la joye des justes, dont ils jouïront quand le juge viendra; car là la chambre nuptiale est preparée, & le Paradis, & tout le royaume de Christ, dans lequel (ó Christ) reçois les domestiques resjouïs auec tes Saints eternellement. Qui soustiendra (ó Christ) la redoutable menace de ton aduenement? là le Ciel se roulera comme vn liure d'vne façon redeutable, & les astres cherront, toute creature sera esbranlée de crainte, & lors la lumiere s'alterera. O verbe espargne celuy qui est transferé d'icy.* Item, [q] *Ie vous supplie tous, vous qui m'estes conus, & qui m'aimés, ayes memoire de moy au jour du jugement; afin que ie trouue misericorde deuant ce redoutable tribunal.* Item [r] *crions au Roy immortel, quand tu viendras faire enqueste des choses cachées, des hommes, espargne ton seruiteur que tu as pris à toy, o Seigneur porté d'a-*

m p. 539.
n p. 558.
o p. 567.
p p. 568.
q p. 571.
r p. 575.

s p. 572. *mour enuers les hommes.* Item [s] *Ie ſuis mort ayant paſſé ma vie auec ſecurité, & ie ſuis giſant ſans voix dans le tombeau, & maintenant j'attens que la derniere trompette me reſueille, crie celuy qui eſt mort, mais (mes amis) priez Chriſt qu'il me compte entre les brebis de ſa droitte,* &c. *j'ay conſumé ma vie en grande negligence, & en eſtant transferé j'attens le redoutable tribunal, auquel o Ieſus garde moy exempt*

t p. 584. *de condemnation s'eſcrie ton ſeruiteur;* Item [t] *Seigneur qui es ſeul Roy, gratifie du Royaume celeſte, ton fidele ſeruiteur, que tu as maintenant tranſporté, nous t'en prions, & le garde lors exempt de condemnation, à l'heure que tout mortel ayant a eſtre jugé comparoiſtra deuant le juge,* &c. *deſauoüé de mes freres, & ſeparé de mes amis ie crie en eſprit de la puanteur du tombeau. N'examine point mes bronchades à l'heure du jugement; ne meſpriſe point mes larmes toy qui és la ioye des Anges, mais fai moy repoſer, moy que tu as pris à toy Seigneur à cauſe de ta grande miſericorde,* &c. *Enfondré dans le bourbier des pechez, & deſnué de bonnes actions, moy qui ſuis la proye des vers, ie crie d'eſprit, ne me rejette point arriere de ta face moy miſerable; ne me place point à ta gauche toy qui m'as formé de tes mains, mais Seigneur à cauſe de ta grande miſericorde, fai repoſer celuy que tu as pris à toy par ton ordonnance. Ayant maintenant quitté ma race & ma patrie, ie me ſuis acheminé vers vn eſtrange chemin, & ſuis comme vne puante pourriture enfoncé dans le tombeau: helas! nul ne me ſera en aide en cette heure là; mais Seigneur à cauſe de ta grande miſericorde fai repoſer celuy que tu as pris à toy par ton ordonnance.* Item,

u p. 586. [u] *O quelle enqueſte & jugement nous attend, quelle crainte & tremblement en laquelle (freres) les elemens ſont embraſſez, & la creature tremble; maintenant venez jettons nous aux pieds de Chriſt, afin*

Digitized by Google

qu'il ſauue celle qu'il a tranſporté. Vn feu intolerable, & l'obſcurité exterieure & le ver qui ne meurt point eſt preparé à nous pecheurs en la journée de la neceſſité ineuitable, alors eſpargne ta ſeruante que tu as transferé. Veu que les demandes de *la remiſſion des pechez conceuës par les Grecs* ſous les noms tant des ſuruiuans prians pour les morts, que des morts faiſans requeſte pour eux-meſmes, ſont (pour la pluſpart) reſtraintes au dernier jour; non ſeulement rien n'oblige de les prendre en tel ſens qu'elles induiſent que les fideles entre le moment de leur mort, & celuy du dernier Iugement ſoient reduits à la ſouffrance de quelque peine, mais les hypotheſes de l'Antiquité ſemblent exiger le contraire; & de là meſme reſulte, que les Grecs modernes (quoy qu'ennemis du *Purgatoire* de Rome) ne ſont nullement demeurez dans les termes de leurs Peres, mais ont alteré leurs ſentimens par l'introduction des nouueautez auſquelles aucun d'eux n'euſt jamais penſé.

On demandera de quel fonds ils ont tiré la perſuaſion qu'il y ayt des *ames mettoyennes*, qui n'eſtãs proprement ni bonnes ni mauuaiſes, ne puiſſent apres la ſeparation du corps entrer en la poſſeſſion du Paradis, ſans auoir croupi quelque temps en vn ie ne ſçay quel lieu de ſequeſtre, où elles ayent à ſouffrir de la douleur, de l'effroy, & de l'incommodité des tenebres que l'on pretend qui le couurent; veu que rien de tout cela n'a ni ne peut auoir de fondement en l'Eſcriture, qui fait conſtamment vne oppoſition auſſi immediate entre le Paradis & l'enfer, les bons & les mauuais, les fideles, & les rebelles, les enfans de Dieu rachetés & [x] *conſacrés pour jamais par l'oblation vnique, & vne fois faitte du ſang de l'alliance*, & les enfans du Diable qui ont *tenu pour profane ce ſang* precieux; qu'entre la vie & la mort, la lumiere & les

[x] p. 561.

Digitized by Google

tenebres, la droitte & la gauche du grand Iuge; nous enſeignant expreſſement, que tous les fideles *mourans y au Seigneur ſont bienheureux, ſe repoſent dés maintenant, ne a viennent point en condemnation, ſont paſſez de la mort à la vie, ſont b* au ſortir du corps *auec le Seigneur*; & que tous les autres ſans exception mourans en Adam & *c n'ayans point creu; ſont des-ja condamnés*. 2. que l'antiquité s'eſtant heureuſement defaitte de l'imagination bourruë qui auoit eſté ſuggerée par l'eſcrit prétendu Sibyllin aux Peres du ſecond Siecle, leur comptant que tous les eſprits des hommes tant bons que mauuais deſcendoient neceſſairement en enfer, & y deuoient eſtre detenus ſous la puiſſance des Demons juſque à la reſurrection des corps qu'ils auoient animés, auſſi toſt elle à formellement ſouſtenu, *d qu'apres la mort* des fidelles *deſlors ſont les nopces de l'eſpoux*; qu'il ne *e* reſte pour les ſuruiuans qu'à *rendre graces* à Dieu *de ce qu'il a couronné celuy qui eſt parti* d'auec eux, & *ayant chaſſé* arriere de luy *la timidité le tient prés de ſoy*, qu'à tous les bons *la f mort eſt vn port aſſeuré*, vne *g relaſche du combat & des liens*, vn *tranſport à choſes meilleures*; & qu'auſſi toſt qu'elle eſt arriuée, *h les cabinets ſont ſeellées, & le temps accompli, & le combat acheué, & la carriere vuidée, & les courennes données & tout eſt notoirement amené à perfection*. 3. que le rituel meſmes comme prenant à taſche le deſcry tant de la diſtinction des ames mettoyennes, que de leur pretenduë relegation à temps dans vn lieu tenebreux, aſſeure indifferemment de tous ceux qui meurent en la foy du Sauueur, hommes & femmes, Clercs, Religieux & Laïcs, qu'ils ſont *paſſés vers le Seigneur*, qu'ils *ſe ſont reposés*, que *l'enfer ne les enſerre point*, qu'ils *reçoiuent en contrechange de la mort, la vie diuine*, & ſont *faits enfans de l'immortalité*. Niant abſolument

y Heb. 10. 14. 29.
z Apoc. 14. 13.
a Iean 5. 24.
b 2. Cor. 5. 8.
c Iean 3. 18.
d Chryſoſt. in Matth. homil 70.
e Ad Hebr. homil. 4.
f In Matth. homil. 33.
g In Genes. homil. 36.
h Epiph. hær. 59.

Digitized by Google

absolument de tout ce que l'opinion vulgaire affirme temerairement & sans sçauoir pourquoy, de quelques-vns, & la ruinant de fonds en comble par vne si formelle contradiction.

Mais nous ne deuons par nous estimer reduits à la necessité de bander nostre esprit pour apperceuoir la source de cet erreur, puis que le falsificateur tant du rituel, que du sentimẽt de ceux de sa natiõ s'y est pris si grossieremẽt, qu'il n'a fait aucun scrupule de nous publier son ignorance touchant des choses euidentes, & que la parole de Dieu, la meilleure antiquité, & la raison aidée de leur certificat enseignent si clairement qu'il n'y peut auoir que ceux qui ne veulent pas aller à leur eschole qui n'en soient point informés. Voicy le crayon qu'il ~~nous en~~ tire de sa main propre, introduisant le Prestre ~~de qui on celebre~~ les funerailles, qui tient en mourant ce discours estrange & plus conuenable à vn Payen sans esperance qu'a vn Chrestien esclairé par la foy; *freres ie suis exilé arriere de mes freres, ie laisse tous mes amis & m'en vai; ie ne sçay ou ie vai, & me conoi point comme ie dois estre là, il n'y a que Dieu m'appellant qui le sçache, mais faittes memoire de moy auec l'antiquité Halleluiah. Ou vont maintenant les ames, & en quelle façon conuersent-elles maintenant ensemble en ce lieu là? ie desirerois d'apprendre ce secret, mais nul n'est capable de m'en donner l'eclaircissement,* &c. [k] *nul de ceux qui sont là n'est retourné en vie, pour nous dire en quelle façon se comportent ceux qui autresfois ont esté nos freres, & nos neueux qui sont allés-là deuant nous vers le Seigneur*, &c. le [l] *chemin est mauuais par lequel ie m'en vai, & n'ay jamais marché, & cette region là ou nul ne me cognoit en aucune façon n'est point de ma cognoissance; il y a de l'horreur à voir ceux qui sont emmenez, & celuy qui m'appelle digne d'estre redouté, celuy qui domine sur*

i p. 569.

k p. 570.

l p. 571.

la vie & la mort ; & qui nous appelle là quand il veut Hallelniah ; Paſſans d'vne region à l'autre nous auons beſoin de quelques guides ; que ferons nous ou nous allons, en vne region ou nous n'auons point de conoiſſance ? Il y a de ſemblables diſcours dans l'office de l'ame qui eſt en agonie, car on la fait parler en deſeſperée, qui demande ſecours à la Vierge, aux Anges & aux hommes, ſe plaint d'eſtre delaiſſée de tous, dit [a] qu'*eſtrangée de la gloire de Dieu, elle a ſerui aux ſales Demons*, qui *tenans les ſcedules de ſes pechez*, & *crians auec vehemence la cherchent impudemment* ; qu'elle eſt [b] *alienée de Dieu & de tous ſes freres* ; qu'vne *nuée de Demons fond ſur elle*, & que *les tenebres de ſes ſalles œuures la couurent*, qui commande que l'on jette ſon corps à la voirie, [c] afin que (comme elle eſt *entrainée dans les lieux de ſupplices effroyables*) *les chiens mangent ſon cœur :* qui declare qu'elle eſt *liurée aux Demons qui la tirent à force dans le fond de l'enfer* ; qu'elle *ſçait que tous l'ont oubliée* ; qu'elle *ne ſe ſouuiendra plus de Dieu, veu qu'en* enfer ne ſe fait aucune memoire du Seigneur ; qu'*accablée de tenebres ell'attend la reſurrection, qu'examinée par tous les mortels elle ſera jettée au feu*, que Dieu ni les Anges, ni ſes Saints *ne ſe ſouuiendront point d'elle* ; à cauſe dequoy il appelle la Vierge, les Anges, les hommes, la terre & *l'enfer* meſme *auquel ell'eſt liurée pour eſtre amerement punie*, à lamenter ſur ſa miſere. Que pourroit deſgorger de plus impur la rage d'vn Iudas expirant ? dirions nous qu'il y puiſſe auoir rien de Chreſtien dans le mouuement d'vn pecheur qui (ſans aucun recours à la miſericorde de Dieu, & au merite & interceſſion de ſon Sauueur) ſe compte ſoy-meſme entre les damnez, ne daignant conſiderer les aſſeurances que l'eſcriture diuinement inſpirée donne à tous hommes, leur atteſtant, que Chriſt

[a] p. 737.

[b] p. 738.

[c] p. 739.

[d] p. 740.

Digitized by Google

e est nostre paix & f redemption; que *g son sang nous nettoye de tout peché*; que *si nous confessons nos pechez il est fidele pour nous les pardonner, & nous en nettoyer*, qu'au reste *h il est toujours viuant pour interceder pour* nous; & que puis qu'il daigne nous receuoir entre ses brebis; *nul ne nous rauira de sa main, & le i malin ne nous touchera point?* Apres que la mesme escriture nous a hautement publié, que tous *k les justes*, c'est à dire *ceux qui cheminent deuant* Dieu, sont *recueillis arriere du mal*, que *l delogeans* du corps ils vont *à luy*, que dés icy bas ils sont *m ses domestiques & combourgeois de ses Saincts* qui ont *droit de bourgeoisie es Cieux*, qu'ils doiuent *aller auec asseurance au throne de sa grace*, où luy-mesme leur *n donne accés par l'esprit* de son fils; & que *o les Anges sont* maintenant *esprits administrateurs, pour seruir à leur salut*; nous serions nous jamais imaginez vne stupidité si brute, & vn estourdissement si prophane en aucun de ceux qui ont contribué du leur au rituel Grec, portant (selon l'Escriture) que le Chrestien qui meurt se *rend* par la mort *dans le port, passe vers le Seigneur, se repose, est transporté de la corruption à la vie, reçoit en contrechange de la mort la vie diuine*; & tient en mourant vn *chemin heureux*: qu'il eust osé soustenir que ce *chemin est mauuais*, & qu'il *ne sçait ou il va*, n'y *conoist* personne, & *n'y est conu* de personne? le *chemin heureux* peut-il estre *mauuais?* celuy qui sçait qu'il *va à Dieu* & qu'il *entre en son port*, est-il en termes de se plaindre auec verité, qu'il *ne sçait ou il va?* puis qu'il se retire vers son pere & sa famille, a-t'il sujet de dire, qu'il ne *conoit* pas ceux vers lesquels il se retire, & qu'ils ne le *conoissent* non plus? estant *appellé*, peut-il seulement penser que celuy qui l'appelle soit capable de le méconoistre jusques à prendre son

e Ephes. 2. 14.
f 1. Cor. 1. 30.
g 1. Iean 1. 7. 9.
h Heb. 7. 25.
i Iean 10. 28.
k 1. Iean 3. 18.
l Esai. 57.
m 2. Cor. 5. 8. Phil. 1. 23.
n Ephes. 2. 19.
o Heb. 4. 16.
p Ephes. 2. 18.
q Heb. 1. 14.

Digitized by Google

son enfant pour vn estranger ? & veu qu'il luy *donne accez* pres de soy *par son* propre *esprit*, y a-t'il de la raison à supposer, non seulement qu'il a *besoin de guide*, mais qu'il n'en a, & n'en peut trouuer aucun ? quelle occasion ont, soit les viuans, soit les mourans, de lamenter qu'aucun des morts *ne retourne* pour les informer de l'estat du siecle à venir, puis que de sa propre bouche le fils de Dieu nous auertit, que ce nous est vn plus grand auantage [r] *d'auoir Moyse & les Prophetes*, c'est à dire les Saintes Escritures, que *si quelqu'vn des morts ressuscitoit* pour nous instruire de son estat?

r Luc. 16. 29. 31.

Il ne seroit pas (peut estre) hors de propos, de demander à ceux qui nous parlent de *prisons tenebreuses*, pour ces ames qu'ils pretendent *mettoyennes*; qu'ils nous disent, s'ils esperent releuer le parti ruiné de ces anciens, qui croyans que les Anges & les ames separées estoient reuestus de quelque corps capable (comme les nostres) d'estre incommodé par les *tenebres*, monstroyent qu'ils ne discernoient par les substances immaterielles, d'auec les corporelles; & si (les estimant separées de toute matiere) & leur ordonnant pour tourment l'obscurité & les tenebres prises en leur propre & primitiue signification) ils se croyent plus fondez en raison que ceux qui se persuadent que le feu materiel duquel l'actiueté ne peut porter que sur des corps, est & sera eternellement l'instrument du supplice tant des Demons que des ames impies, car de quelque costé qu'ils se tournent, il semble qu'ils ne peuuent se garantir d'inconuenient; Mais sans nous arrester à cét incident, & (sous pretexte de de leur serrer d'auantage le bouton) nous diuertir de nostre sujet principal, Nous nons y tenons attachez, concluant de ce qui vient d'estre deduit, que l'opinion commune des Grecs modernes,

Digitized by Google

est necessairement *nouuelle*, inconuë à leurs Peres qui ont vescu dans le 3. 4. 5. & 6. siecles; contraire à la parole de Dieu & à la raison pleine d'inconuenient, & de suppositions contradictoires les vnes aux autres; & partant qu'elle est à bon droit rejettée tant par la communion de Rome que par celle des Protestans, qui en cela seulement pourront les estimer bien aduisez, qu'ils s'abstiennẽt de nous dire determinemẽt, où il leur plaist de placer la prison à laquelle ils condamnent les ames qu'ils appellent *mettoyennes*, car ce qui n'est point du tout ne peut estre ni defini ni trouué nulle part.

CHAPITRE LIV.

Conclusion de tout le traitté.

PVIS que l'opinion des Grecs est *nouuelle & inconsistante*; que celle de Rome (par cela mesme qu'elle passe au delà) est sujette à plus d'inconuenient; & que tout ce qu'il y a de Chrestiens en Orient & au Midy, s'accordent auec les Protestans pour la rejetter comme *particuliere*, *nouuelle*, & combatuë par l'escriture, par la raison, par l'antiquité des six premiers siecles, & par les formulaires du seruice Latin, qui ont (par vn extraordinaire bonheur) souffert moins d'outrage que le Grec horriblement desfiguré par les brouïllons qui l'ont alteré: ce seroit vser d'vne espece d'illusion contre l'euidence de la verité, & renoncer sciemment au sens commun, que de vouloir faire passer (nonobstant tant de defauts) ce qui

Digitized by Google

eſt particulier & impur pour vrayement *Catholique*. Les Aduocats du *Purgatoire*, entaſſent à qui mieux mieux pour le prouuer des textes de l'Ecriture; comme *Geneſe* III. 24. XV. 17. 1. *Samuel* II. 6. 7. 8. *Iob* IX. 26. & XIV. 13. *Pſeaume* VI. 1. XLIX. 16. LXVI. 12. LXXXVI. 12. 13. *Eccleſiaſte* XII. 16. *Eſaie* IV. 4. & IX. 17. *Daniel* VII. 10. *Michée* VII. 9. *Zacharie* IX. 11. *Malachie* III. 3. *Matth.* III. 12. V. 22. 25. 26. XII. 32. *Luc* XII. 5. 48. XXIIII. 42. *Act.* II. 24. 1. *Corinth.* III. 12. 13. 14. 15. XV. 29. 2. *Corinth.* V. 10. *Philipp.* II. 10. *Heb.* IV. 4. XII. 7. 1. *Pierre* IV. 17. *Apoc.* V. 3. 13. mais vne ſeule reſponce (pertinente au jugement meſme de l'Egliſe Romaine, qui fait plus qu'aucune autre des brauades touchant l'antiquité & vniuerſalité de ſa foy) ſuffit pour luy rendre inutile tout cét amas, aſç. que l'application qu'ils font de ces textes eſt ſi nouuelle qu'elle n'a point d'exemple en toute la tradition des Peres; & ſi ſinguliere, que n'en pouuant conuenir entr'eux, les plus ingenus (comme Iean Fiſcher Eueſque de Rocheſter l'vn de ſes Cardinaux voire de ſes Martyrs) confeſſent que le [a] *l'purgatoire a eſté aſſez long-temps inconu*, & François Sonnius premier Eueſque de Boſleduc, & en fin d'Anuers, accorde [b] que les lieux de l'Euangile de Sainct Paul, dont Rome fait plus de parade, *ne le demonſtrent pas* d'eux-meſmes, & *reçoiuent vne autre interpretation chez les Peres.*

[a] Adam. 37. *Aliquandiu purgatorium incognitum.*

[b] Demonſt. *Per ſe quidem non demonſtrant, &c. aliam apud non nullos patres recipiunt interp.*

Le ſemblable ſe peut dire de ce qu'elle produit, ou fait produire en faueur de la *priere pour les morts*; qui ne ſe trouue ni dans les enſeignemens, & actions des Saincts ſous le vieil teſtament; ni dans l'inſtitution du fils de Dieu donnant à ſes Apoſtres & par eux à l'Egliſe, le modele parfait de l'oraiſon; ni dans la prattique de

Digitized by Google

l'Eglise Apostolique sous l'Euangile, Car si l'on nous allegue aujourd'huy (comme à l'enuy) *Genese* XXIV. 63. XLVII. 30. L. 5. 20. *Ruth* 1.8. 1. *Samuel* XXXI. 13. II. *Sam.* I. 12. & III. 31. *Esaie* VIII. 19. *Luc* XVI. 19. *Rom.* XII. 13. 1. *Corinth.* XV. 19. 1. *Timoth.* II. 1. 11. *Timoth.* I. 18. *Hebr.* V. 7. & XIII. 16. 1. *Iean* 5. 16. sans oublier les Apocryphes *Tobie* 4. 18. *Ecclesiastique* 7. 34. 2 *Maccab.* XII. 43. &c. l'antiquité qui n'a comme nous auons demonstré pris pour fondement de ses coustumes que la seule tradition non escrite, à par sa procedure declaré qu'elle n'auoit (non plus que les Protestans aujourd'huy) jamais eu d'yeux pour apperceuoir dans les textes que l'on cite, les doctrines que l'on en pretend tirer, il n'y a que celuy de l'interest toûjours ouuert aux occasions, attentif à tirer profit de tout, hardy à feindre ce qui n'est pas, & ingenieux à parer des pensées creuses, qui ait esté jusqu'icy capable de ces belles descouuertes ; Rome se glorifie de ce que cette mesme Antiquité à (non moins que les Grecs modernes) prattiqué & recommandé dés les premiers siecles la priere pour les morts; mais elle dissimule qu'en condemnant toutes les hypotheses de cette Antiquité, & n'admettant aucun des motifs qui l'y ont porté, elle est en effet plus esloignée de sa croyance que les Protestans, qui se deportent tellement de faire ce que les plus anciens ont fait, qu'ils font tout ce qui leur est possible pour l'excuser, & monstrer que comme leur intention & leur culte ont esté exempts du venin que la malice ignorante des derniers siecles a depuis espandu dans tout l'Occident, le but ou ils tendent n'est ni de les deshonorer à cause des infirmités ausquelles ils ont esté sujets, ni de descouurir odieusement leur vergoigne, mais seulement de prendre les remarques de

Digitized by Google

leurs oublіances, comme des auertiſſemens à la poſterité de ne s'oublier jamais par trop de ſecurité, & par la reſignation d'vne reuerence trop aueugle enuers les grands noms qui l'ont precedé. Apres auoir reconu de quel ſuccés a eſté ſuiuie l'audace impie des fourbes, qui (dans le ſecond ſiecle du Chriſtianiſme, lors que le ſang des Apoſtres eſtoit encore bouïllant, & la memoire de leurs enſeignemens & exemples plus viue) ont fait leurs tentatiues ſur la ſimplicité & bonne foy des hommes Apoſtoliques, & les preſtiges qui ont incroyablement eſbloui pluſieurs de ceux que la miſericorde de Dieu a honoré de la couronne du Martyre, & de qui la conuerſation precedente auoit eſté conſiderée dans l'Egliſe comme vn ſignalé patron de pieté & ſainteté: c'eſt aujourd'uy du deuoir de chacun des Chreſtiens de baiſſer la teſte en humilité, d'implorer par des vœus continuels l'aſſiſtance de l'eſprit de grace, afin que ſon efficace ſalutaire s'inſinuant en leurs cœurs, non ſeulement les exempte de ſemblables eſpreuues, mais les rempliſſe de lumiere, d'aſſeurance, & de joye; & qu'au lieu de s'armer (à guiſe de furies) des eſclairs & tourbillons d'vn faux zele, qui ne ſuggere jamais que la haine & la ruine entiere de ceux qu'ils croyēt en erreur, ils ſe laiſſent conduire (comme enfans de paix, domeſtiques du *Prince de paix* [e] à des penſées de compaſſion & d'amour pour le ſalut de ceux qui periſſent; & ne craignent pas (apres l'exemple du Sauueur qui eſt venu des Cieux juſques aux [d] *lieux plus bas de la terre* pour chercher des *enfans d'ire*, & les transformer à ſon image) de ſe *faire* (comme ſon [e] Apoſtre) *tout à tous* en eſperance d'en *ſauuer totalement quelques-vns*. Quand vn ſi noble deſir ſaiſira les eſprits, les pouſſant non à chercher de vaincre pour leur propre

[e] Eſai 9. 5.

[d] Epheſ. 4. 9.

[e] 1. Cor. 9. 22.

propre gloire, mais à procurer (ſelon leur portée) la victoire & le triomphe de la verité pour la gloire de Dieu; il ſera impoſſible que les animoſités cruelles & meurtrieres (ſuittes ordinaires, mais toûjours funeſte des debats pour la religion qu'elles ruinent) ne diſparoiſſent comme autant d'ombres infernales chaſſées par les aimables rayons du *Soleil f de juſtice qui porte* quant & ſoy *la ſanté* & la vie; & nous ne deuons pas (quoy que s'imaginent de leurs conſeils charnels & violens les ames terriennes) deſeſperer en l'extreme confuſion des derniers temps, quelque changement en mieux; Autresfois l'Egliſe plus voiſine des Apoſtres a eu ce mal heur qu'Hermas, Papias, Iuſtin Martyr, Athenagoras, Theophile d'Antioche, S. Irenée, Clement Alexandrin, Tertullian (en vn mot tout ce qu'elle a poſſedé de celebre dont il nous reſte quelque memoire) s'eſtant laiſſé ſurprendre aux reſueries de la fauſſe Sibylle, a creu & perſuadé à d'autres que toutes les ames au ſortir du corps ſeroient detenuës en enfer juſqu'à la reſurrection; que les bons reſſuſcitans deuant les autres, regneroient auec Ieſus-Chriſt en terre, & habiteroient mille ans durant en Ieruſalem toute pleine de gloire & de delices corporelles, ou bien dans le Paradis terreſtre, & que les corps des plus Saints paſſeroient par l'embraſement dernier du monde comme par vn fourneau d'affineur. Les peres des ſiecles ſuiuans ſe ſont heureuſement defaits de ces fantaiſies inſouſtenables; mais trouuans la priere pour les morts dans le ſeruice public, ils ſe ſont engagez à l'eſtendre, tant aux bien-heureux qu'aux damnez. Rome qui n'approuue ni l'vn ni l'autre, à enfin mis ſon *Purgatoire* (inconu auparauant) en credit; pourquoy n'attendrons nous pas de la bonté de Dieu, qu'il fera paſſer cette derniere imagination comme les

f Malach. 4. 2.

Digitized by Google

precedentes ; & daignera reſtablir par tout ſa vérité en ſon vray jour ? Que ceux qui blaſment aujourd'huy la ſimplicité des Proteſtans, qui ne tiennent ni les hypotheſes des Peres que l'opinion du Purgatoire a decreditées ; ni le Purgatoire qui s'eſt compoſé du debris des ſuppoſitions precedentes ; conſiderent pour leur deſcharge qu'ils ont d'vne part apris des enſeignemens tant de l'Eſcriture, que des Peres, & de toutes les anciennes Liturgies, meſme de celle de Rome, que ſon Purgatoire n'a point de legitime fondement, & que de l'autre, Rome elle meſme leur a (par ſon exemple) donné la hardieſſe de ſe tenir eloignés de la prattique des Peres qu'elle a la premiere fait ceſſer. Comme ie me ſuis propoſé de rendre (autant que j'en ſerois capable) raiſon de leur conduitte, recherchant les vrayes cauſes des varietez qui ont paru dans les croyances & couſtumes des Chreſtiens, ſur leſquels vne ſi longue reuolution de ſiecles a paſſé, & monſtrant à ceux d'apreſent combien ils doiuent s'eſuertuer de baſtir ſur le ferme & inesbranlable fondement des Eſcritures, & ſe reculer du ſable mouuant des penſées humaines ; ie ſerai le premier à me blaſmer moy-meſme, ſi (contre mon intention) il m'eſt arriué de me meſprendre, & bien loin de me plaindre de ceux qui m'en aduertiront en charité, ie me loüeray hautement de leurs bons offices, & teſmoigneray à toutes occaſions que comme *nous ne pouuons* g tous *rien contre la verité*; jamais ie n'auray en mon particulier le deſſein de rien ozer à ſon prejudice ; ie tiendray auec S. Cyprian h *qu'il ne faut pas touſjours errer, pource que l'on a quelquefois ſerré* ; & ie ſuppliray de tous mes vœus ; i *le Pere des lumieres duquel deſcend toute bonne donation & tout don parfait*, de k *faire leuer ſur* tous ſes enfans *la clarté de ſa face*, leur donner

g 2. Cor. 13. 8.

h Epiſt. 73.

i Iaques 1. 17.
k Pſal. 4. 7.

Digitized by Google

à [l] *connoiſtre leurs fautes commiſes par erreur, les purger de* celles qui leur ſont encore *cachées*, & *rendre les propos de leur bouche & les meditations de leur cœur, agreables* à ſa ſainte Majeſté, & vtiles tant à leur propre ſalut qu'à celuy de leurs prochains. Amen.

[l] Pſal. 19. 13. 15.

FIN.



BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Digitized by Google

A cauſe de l'eloignement de l'Auteur il eſt eſchappé quelques fautes d'impreſſion que le Lecteur eſt ſupplié de corriger conferant le Grec auec les lieux des Auteurs citez.

PAge 3. liu. 16. ſecurité. p. 6. l. 11. monte l. 17. Aſſytie. p. 8. l. 3. יהושע p. 13. l. 24. de qui p. 16. l. 32. Europ. p. 24. l. 24. de Seth. p. 26. l. 9. Ieſſeens. p. 27. l. 8. fem. p. 30. l. 7. refuté. p. 34. l. 8. Tiburt. p. 12. Lactance; ſeul. p. 35. l. 26. Sardienne p. 38. 15. croioit p. 46. l. 19. licence p. 55. 2. qu'en p. 56. 10. qui en a p. 58. 18. Tityre p. 66. 10. peſtif. p. 67. 33. au reſtab. p. 68. 22. poiſons 35. peint. p. 84. 9. Zoſimus p. 101, 15. & les p. 105. 4. à l'oppoſite p. 106. 11. creu. p. 107. 25. ecſtaſe. p. 108. 4. l'archet. p. 309. 20. termes. p. 119. 11. qu'elle p. 121. 3. l'eſcrit. 23. carme. p. 122. 35. eu eſg. p. 135. 3. qui. 28. Domitian, enu. p. 136. 4. deuoir 11. eſprit pred. 13. ayant prophetiſé p. 137. 29. ſa ſing. p. 138. 16. fonduë p. 139. 15. Perennis. 31. qui faiſ. p. 140. 33. ou a p. 141. 33. pour la. p. 161. 12. & 7. du 4. p. 164, 2. eſcrit. p. 165. 12. du 5. de S. 21. & l'eſtat. p. 172. 16. la premiere p. 173. 14. l'eſtat 191. 13. cœlo. p. 204. 3. medelam. p. 213, 2. conſequantur. 14. pius 16. fam. 19. elles 20. ta treſm. p. 224. dern. Valent. p. 137. 23. defau. p. 241. 9. Braulio. p. 264. 23. retour. p. 277. 19. couurant. p. 279. 7. irreconciliable p. 298. dern. & plein d'vn p. 299. 30. morts. p. 300. 6. font 7. deſpites. p. 302. 27. du S. p. 303. 15. fama 27. s'esjouiſſoient. p. 305. 7. le 116. p. 307. 25. d'eſtre p. 315. 35. parlant p. 316. dern. obl. duq. p. 320. 22. qui l'auoit 30. ſes dot. p. 331. 2. lot. p. 333. 7. Nouemb. 407. 15, ob cujus. 22. auec Dieu. p. 336. 30. le 8. May 614. p. 337. dern. Proceſſus. p. 338. 1. celuy de Perr. p. 341. 11. refrigerio p. 343. 33. Euſebio p. 346. 1. comme ſortis. p. 348. 32. piorum p. 353. 20. Chronopius 22. meritis p. 354. 1. aula p. 357. 18 28. Ianu. 27. aſtra. p. 368. 19. du Dieu p. 378. 24. pole. p. 380. 4. terræ p. 385. 7. crois. p. 396. 19. ſentiant. 33. chaume, p. 409, 5. prouuer. 7. peuuent. p. 420. 13. qu'il 23. auquel. p. 423, 23. tarées. p. 427. 6. de la. p. 430. 15. auoit p. 434. 18. porte la. p. 439. 34. rencontrent des. p, 442. 7. anniuerſarium. p. 447. 20. meliùs 35. rapportent p. 448. 19. & ne me. p. 451. 22. Martyrs. p. 461. 32. egred. p. 462. 5. redemptorem. p. 465, 21. tranſire p. 485. 10. cinq Diacres p. 486. 21. lés ames 26. l'eſpreuue. p. 492. dern. n'a point fait. p. 493. 11. chœurs, p. 494. 11. miniſtre. p. 496. 3. pleurés p. 498. 11. effacés *mais qu'il* &c. p. 500. l. 30. Seigneur les eſprits de ceux qui. p. 501. 25. tes dom. p. 502. penult. embrazés, p. 505. 1. abſolument tout. 22. ne conois. p. 510. 27. & de S.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google